This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

NCE

NFANTS

L'HISTOIRE
DE FRANCE

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

Les gravures contenues dans ce volume ont été exécutées
d'après les dessins de :

ÉMILE BAYARD, C. DELORT, F. LIX, D. MAILLART, O. MATHIEU, E. RONJAT
T. TAYLOR ET TH. WEBER.

17 220. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

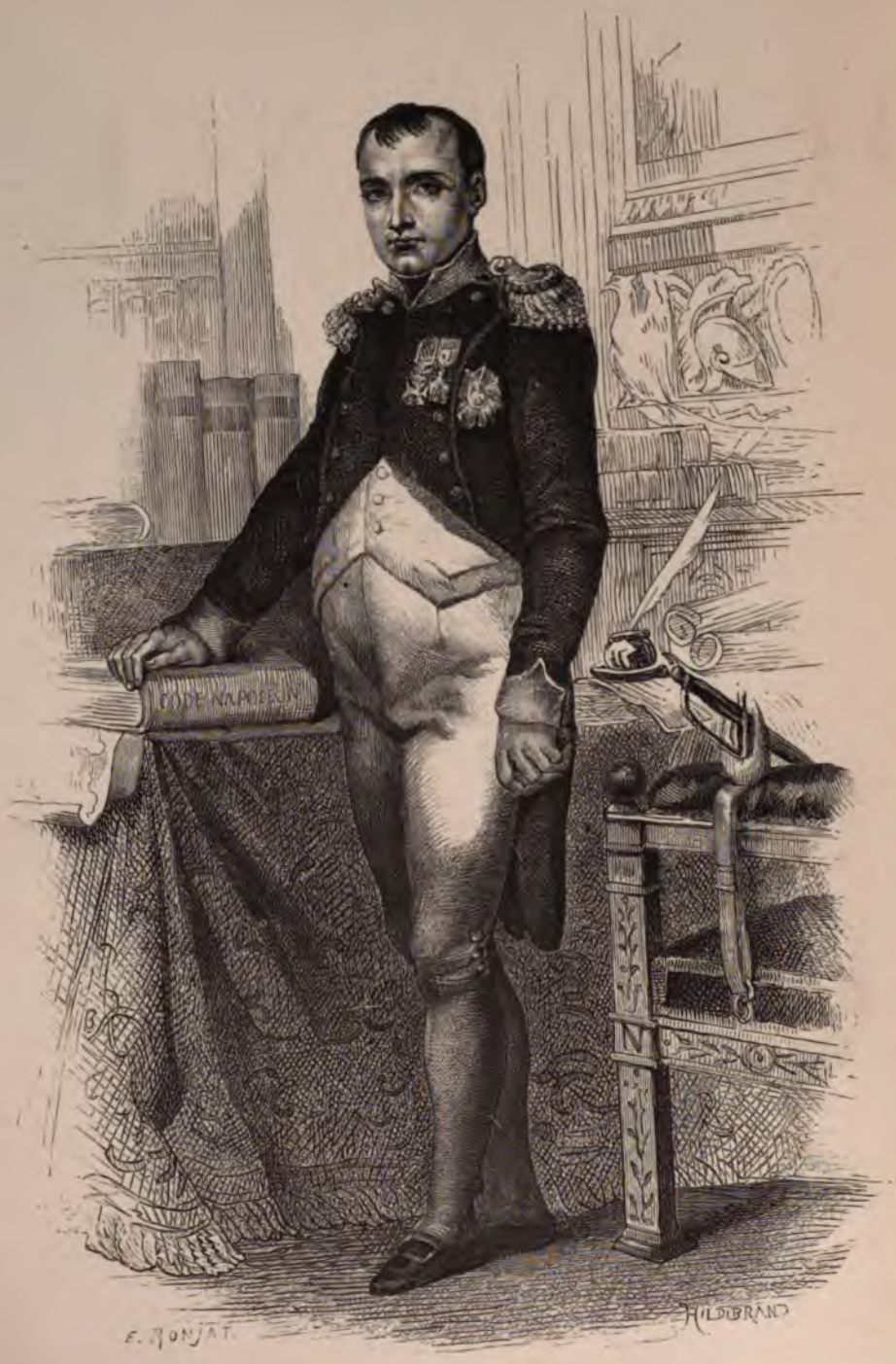

NAPOLÉON Ier

L'HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1848

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

PAR M. GUIZOT

LEÇONS RECUEILLIES

PAR MADAME DE WITT, NÉE GUIZOT

TOME PREMIER

ILLUSTRÉ DE 104 GRAVURES DESSINÉES SUR BOIS

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

Droits de traduction et de reproduction réservés

D MR

DC38
G961
v.1

PRÉFACE

L'Histoire de France racontée a mes petits-enfants, par M. Guizot, s'arrête en 1789, à cette époque solennelle où les destinées de notre patrie ont subi une transformation si profonde qu'on a cru pouvoir l'appeler la France nouvelle. En racontant l'histoire du passé, mon père n'avait jamais perdu de vue l'histoire du présent, au milieu duquel il avait grandi. Quelques-uns des témoins et des premiers acteurs de la Révolution avaient été intimement liés à sa vie; l'expérience du gouvernement lui avait appris à juger les hommes et les événements qu'il n'avait pas connus. En continuant ses récits, il avait peu à peu substitué l'accent personnel et de vivants souvenirs à la simple appréciation des faits historiques. Au moment d'entrer dans la vie, nos enfants ont besoin d'apprendre à bien connaître et à bien juger les grandes secousses qui ont agité depuis plus de quatre-vingts ans notre patrie et qui l'agitent encore aujourd'hui. Mon père avait le projet de consacrer un ouvrage séparé à cette période nouvelle de la vie de notre France; il le regardait comme un complément nécessaire à l'histoire de la France ancienne. Son cours était sans cesse commenté et complété par ses conversations.

J'ai recueilli et conservé ces enseignements destinés d'abord à sa famille, utiles, je le crois, pour tous. J'ose espérer que d'autres y trouveront le vif intérêt et les grandes leçons que nous y avons constamment puisés, et que ces dernières instructions ne seront pas sans fruit pour la génération nouvelle, à laquelle nous souhaitons cet honneur de terminer enfin l'ère de la Révolution Française.

GUIZOT DE WITT.

Paris, mars 1878.

CHAPITRE PREMIER

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1789 1791)

L'histoire de la Révolution française reste encore un champ de bataille, et ce n'est pas sans émotion qu'on y met le pied. Depuis plus de quatre-vingts ans, avec des intervalles de calme ou de torpeur, notre patrie est agitée par une même tempête. Jamais peuple, en moins de temps, n'a fait de si grandes expériences politiques; jamais nation ne s'est ainsi précipitée d'aventure en aventure, cherchant toujours, sans jamais trouver, le repos. De 1789 à 1792, la France, enthousiaste et inexpérimentée, a porté contre la monarchie ancienne des coups imprévoyants; cette monarchie a succombé pour toujours avec ses grandeurs, ses abus et ses fautes. La République l'a remplacée, entraînant de grands mécomptes, créant un enivrement qui a été jusqu'au crime. De 1792 à 1804, le Directoire a succédé à la Terreur, le Consulat au Directoire, et l'Empire au Consulat. Un moment, notre pays a joui de l'ordre avec la gloire : de 1804 à 1814, le succès a créé des

entraînements insensés et des ambitions effrénées ; l'Empire a abouti à la coalition européenne, à l'invasion étrangère, enfin à la restauration de l'antique race des Bourbons. Ce n'était pas assez encore : de 1814 à 1815, l'aventure des Cent-Jours rappela l'étranger en France et renouvela plus cruellement nos douleurs. La noble tentative du gouvernement constitutionnel, sous les deux branches de la maison royale, de 1815 à 1830, de 1830 à 1848, put faire croire à la nation qu'elle touchait au but de ses espérances ; une secousse nouvelle la précipita dans une République nouvelle, et de là dans un Empire nouveau ; pour la troisième fois, l'Empire nous a ramené la guerre et l'invasion. Nous nous relevons à peine, et nous cherchons autour de nous la vérité historique dans le passé et la voie à suivre dans l'avenir, au bruit d'un combat qui retentit encore à nos oreilles, à travers une fumée que le temps n'a pas encore complétement dissipée.

Il faut pourtant raconter à nos enfants l'histoire de la Révolution française ; il faut chercher à démêler le bien du mal, le vrai du faux, et à faire la part des hommes et des circonstances; car c'est à nos enfants qu'il appartient, sous la main de Dieu, de terminer enfin cette tragique histoire et de trouver pour notre France la paix, l'ordre et la sécurité dans la liberté, qu'elle demande et qu'elle cherche obstinément depuis tant de siècles à travers les irrégularités et les inconséquences de sa longue carrière.

Au début des États généraux de 1789, l'espérance remplissait la plupart des cœurs, et les esprits les plus clairvoyants devinaient à peine les abîmes d'agitations et de douleurs qui s'entr'ouvraient devant nous. Depuis son avénement au trône et malgré la faiblesse inconstante de son caractère, le roi Louis XVI n'avait pas cessé de vouloir et de chercher le bien de son peuple. Il avait eu ce malheur de se lasser bientôt de ses meilleurs serviteurs : à M. Turgot et à M. de Malesherbes il avait substitué M. Necker, bientôt M. de Calonne et M. de Brienne. Pressé par l'opinion publique, il avait rappelé M. Necker, écrasé d'avance sous le poids imprévu des événements qu'il ne pouvait ni ne savait diriger.

L'autorité avait déjà passé dans d'autres mains; forte de l'opinion publique dans le pays comme de sa prépondérance numérique dans les États généraux, la représentation du tiers état avait hardiment arboré un nom nouveau, puissant par sa signification naturelle et par l'importance qu'on y attacha dès le début ; le 17 juin 1789, elle était deve-

nue l'Assemblée nationale, détrônant à la fois l'autorité royale et celle des deux premiers ordres dans les États généraux. Déjà la victoire lui était irrévocablement assurée.

L'imprévoyante timidité du roi et des ministres avait contribué à ce résultat. Douze cents députés arrivaient de tous les coins de la France, portés au pouvoir par le suffrage de leurs concitoyens, animés d'espérances nouvelles ou d'inquiétudes profondes, chargés de faire prévaloir des idées généreuses, mais encore mal digérées, de présenter des requêtes imprudentes, de faire cesser des abus anciens et cruels; 285 membres de la noblesse, 301 délégués du clergé et 621 représentants du tiers état se pressaient dans les bâtiments des Menus-Plaisirs, à Versailles. Aucun règlement n'avait été adopté pour la vérification de leurs pouvoirs; la grave question de la délibération séparée ou en commun n'était pas résolue dans l'esprit des chefs du gouvernement eux-mêmes. « Ce que je crains, avait dit M. Malouet à MM. Necker et de Montmorin avant les élections, ce ne sont pas les résistances des deux premiers ordres, c'est l'exagération des Communes. Mais, dans la direction très-décidée et très-impétueuse qu'ont prise les opinions, s'il arrivait que le roi hésitât, si le clergé et la noblesse résistent, malheur à nous! tout est perdu. » Le roi hésitait, le clergé et la noblesse avaient refusé d'accéder à la vérification commune des pouvoirs, les ministres se présentaient devant les représentants de la nation sans plan préparé, sans projets de concessions pesées et mesurées d'avance, sans ligne de conduite résolue et ferme; tous se laissaient emporter par le courant des événements et des passions excitées, l'enthousiasme et l'ardente espérance d'une part, les illusions et la timidité indécise de l'autre; le tiers état marchait résolûment en avant : depuis le 12 juin, il siégeait seul dans la grande salle des États généraux.

Des invitations avaient été adressées aux deux premiers ordres; elles étaient restées sans réponse. A l'appel des bailliages, les secrétaires du tiers état avaient répété à haute voix : « Messieurs du clergé? Nul ne s'est présenté! Messieurs de la noblesse? Nul ne s'est présenté! » On délibérait cependant dans l'assemblée de la noblesse, comme dans celle du clergé; le roi avait tenté d'amener une conciliation, mais ses efforts avaient échoué : à une grande majorité, la noblesse avait refusé la vérification en commun. Le 19 juin, le clergé discutait encore; enfin les voix des curés l'emportèrent : ils étaient favorables au mouvement national. Le premier ordre prit le parti d'accepter les avances

du tiers état et la vérification commune des pouvoirs; on n'abandonnait cependant pas la distinction des ordres; la noblesse venait de voter une adresse de protestation au roi.

Louis XVI avait résolu de tenir une séance royale; M. Necker rédigeait son discours; quelques préparatifs étaient nécessaires dans la salle des États généraux, qu'occupait le tiers état. Lorsque les députés se présentèrent, le 20 juin, ils trouvèrent un poste de gardes françaises établi devant les portes de l'hôtel: les séances étaient suspendues jusqu'au 22. Une grande agitation se répandit parmi les représentants; le bruit courait d'une dissolution des États généraux projetée par le roi. En vain le tiers état, fier de son nom d'Assemblée nationale, avait hardiment voté la perception des impôts pendant toute la durée de la session et pris sous sa sauvegarde les intérêts des créanciers de l'État; l'inquiétude allait entraîner quelques esprits ardents à violer la consigne pour pénétrer dans la salle des séances; le savant astronome Bailly, naguère élu président de l'assemblée du tiers, parvint à les entraîner : un mouvement spontané porta les députés vers la salle du Jeu de Paume, seule assez vaste pour les recevoir. Debout et sans autre protection que la garde de deux représentants placés à la porte, les membres de l'Assemblée se pressaient autour du bureau; le président siégeait sur un banc.

L'excitation allait croissant, nourrie par la foule qui entourait la salle, les voix devenaient plus vibrantes, l'accent plus passionné, les propositions plus violentes. « A Paris! criait-on; il faut que l'Assemblée se rende à Paris! » Le président ne pouvait plus se faire entendre; M. Mounier, l'un des plus sages amis de la liberté, naguère tout-puissant dans les états du Dauphiné, proposa une résolution appuyée par l'abbé Siéyes : « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale;

« Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant le serment de ne se jamais séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des bases solides, et que, le dit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en

particulier confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

A cette lecture, les députés crièrent : « Vive le roi ! » On se poussait, on se pressait autour du banc qui servait de bureau ; Bailly et les secrétaires de l'Assemblée, le bras tendu, prêtèrent les premiers le serment que répétèrent toutes les voix. Malouet tenta quelques loyales restrictions ; Martin d'Auch ajouta à sa signature ce mot courageux : *Opposant*. « Je refuse, dit-il, de prendre un engagement qui n'a pas la sanction du roi. » On chercha d'abord à le dissuader ; le respect de la liberté décida bientôt ses collègues à laisser subsister la protestation ; qu'était-ce qu'une voix en présence de l'unanimité des députés? Le serment du Jeu de Paume confirmait la décision qui avait attribué au tiers état le titre hardi d'Assemblée nationale. Déjà le pouvoir s'élevait contre le pouvoir.

La séance royale avait été retardée d'un jour ; la majorité du clergé ne voulut pas attendre plus longtemps pour déclarer sa résolution. Le comte d'Artois avait fait retenir la salle du Jeu de Paume. L'église Saint-Louis fut ouverte aux députés ; le 22 juin, le tiers état y attendit le premier ordre. Lorsque les portes s'ouvrirent et que cent quarante-neuf ecclésiastiques, l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, en tête, défilèrent dans le chœur, une émotion générale saisit l'Assemblée ; le même attendrissement se communiqua à la foule qui se pressait autour de l'église : tous les cœurs semblaient unis. Pendant ce temps, la minorité du clergé, conduite par l'archevêque de Paris, et la grande majorité de la noblesse pressaient le roi de se mettre en garde contre les empiétements du tiers état, en proclamant hautement son autorité souveraine. Trois fois le projet de discours de M. Necker fut modifié ; lassé enfin, le ministre avait quitté Marly, où se tenait le conseil ; il était rentré à Versailles. Lorsque la séance royale s'ouvrit enfin, le 23 juin, M. Necker n'y assistait pas

Le roi entra. Seuls les cris de la noblesse et d'une partie du clergé le saluèrent ; le tiers état restait morne ; l'impertinence ou la maladresse du grand maître des cérémonies avait contraint les députés d'attendre sous la pluie l'ouverture des portes, tandis que les deux premiers ordres avaient déjà pris place dans la salle ; leur humeur s'en était accrue, les tribunes étaient vides.

L'anxiété était peinte sur tous les visages ; le roi se plaignit d'abord des retards que la division apportait au bonheur de son peuple, le

garde des sceaux tenait en main la *Déclaration concernant la présente tenue des États généraux*: c'était ce qu'on attendait. Lorsqu'il annonça l'intention du roi de maintenir les délibérations séparées, à moins que les trois ordres ne demandassent eux-mêmes à se réunir, et seulement alors sur les questions d'un intérêt général, lorsqu'il déclara les délibérations du tiers état nulles et inconstitutionnelles, le mécontentement devint si vif, que le discours du roi, tout rempli de promesses et d'importantes concessions, ne put suffire à l'apaiser. Louis XVI parlait de ses bienfaits, et la nation réclamait des droits; les priviléges que le roi voulait sauvegarder étaient précisément ceux contre lesquels s'élevait le sentiment public. L'appareil militaire, la hauteur inaccoutumée du langage, l'ordre intimé à l'Assemblée de se séparer sur-le-champ, tout irritait les passions déjà allumées. Lorsque le roi sortit, suivi de la noblesse et d'une partie du clergé, les députés du tiers état demeurèrent immobiles à leur place; un grand nombre d'ecclésiastiques suivirent leur exemple. M. de Brézé, grand maître des cérémonies, rentra dans la salle. « Messieurs, dit-il, vous avez entendu les ordres du roi. » Bailly hésitait. « Je vais demander les ordres de l'Assemblée, » dit-il. Mirabeau se leva, toujours ardent à parler et à agir. « Nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, monsieur, s'écria-t-il; mais vous, qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes! » La retraite de M. de Brézé fut saluée par des applaudissements unanimes. L'Assemblée déclara qu'elle persistait sans réserve dans les arrêtés cassés par le roi. « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier, dit l'abbé Siéyes, délibérons. » Sur la proposition de Mirabeau, la Chambre déclara tous ses membres inviolables.

La foule était restée réunie autour de l'hôtel des États; à leur sortie elle salua les députés de ses acclamations, puis se porta chez le contrôleur général, aux cris de: « Vive Necker, vive le tiers, à bas les aristocrates! » Pendant que les courtisans félicitaient la reine du discours qu'avait prononcé le roi, M. Necker était porté en triomphe par la populace. Louis XVI, ému de la résistance du tiers état comme du tumulte qu'il entendait au dehors, avait prié le ministre de retirer sa démission, celui-ci y consentit; comptant toujours sur la popularité que son absence de la séance royale lui avait un moment rendue, il

encourageait ses amis à la modération et répondait des bonnes intentions du roi. Des cris de joie retentissaient dans la rue; la foule comme la cour s'attribuait la victoire. Évidemment le tiers état l'emportait; la séance royale, maladroitement conçue et mal dirigée, avait mis le sceau à la défaite de l'autorité royale qu'elle aurait pu relever. Dès le lendemain, la majorité du clergé se réunit au tiers en séance ordinaire, dans la Chambre de la noblesse, M. de Clermont-Tonnerre proposa de tenir la même conduite. M. de Lally-Tolendal l'appuya vivement. Connu dès sa première jeunesse par l'ardeur avec laquelle il avait poursuivi la réhabilitation de son père, il était doué d'une éloquence émue et sympathique qui lui faisait espérer d'entraîner les cœurs à sa suite. « On parle de l'intérêt de la noblesse, messieurs, s'écria-t-il, et quel gentilhomme est capable de le trahir, de ne pas défendre, au péril de sa vie, les vrais, les justes intérêts de la noblesse? Mais ce sont ces intérêts mêmes que je vous conjure de ne pas méconnaître; étudiez-les bien; songez que dans la marche des révolutions politiques il est une force des choses qui l'emporte sur celle des hommes, et si cette marche était trop rapide, le seul moyen de la ralentir serait de s'y prêter. Il a été une époque où il a fallu que la servitude fût abolie, et elle l'a été; une autre où il a fallu que le tiers état entrât dans les assemblées nationales, et il y est entré. En voici une où les progrès de la raison, où les droits de l'humanité trop longtemps méconnus, où le respect que doit inspirer cette masse imposante de vingt-quatre millions d'hommes, vont donner à ce même tiers l'égalité d'influence, la juste proportion de droits qui doivent lui appartenir. Cette troisième révolution est commencée, rien ne l'empêchera. Je crois fermement qu'il ne tient qu'à la noblesse de s'y assigner une place d'honneur et de s'y inscrire pour jamais comme bienfaitrice de la nation. »

Le tumulte s'éleva dans l'Assemblée. « Vous l'avez entendu, s'écria M. d'Éprémesnil, toujours aussi fougueux qu'il l'avait été naguère au Parlement de Paris, une révolution est commencée, et c'est dans la Chambre même de la noblesse qu'on ose nous l'annoncer, qu'on nous presse de nous y joindre! Non, messieurs, notre devoir est de conserver la monarchie que des factieux veulent détruire! » Le bruit circulait que la minorité avait résolu de se réunir au tiers; M. de Cazalès, éloquent et jeune, ardemment dévoué aux passions de son ordre, défia ses collègues d'accomplir leur projet; la confusion devint générale, le

duc de Caylus mit la main sur son épée. Le lendemain, quarante-cinq membres de la Chambre de la noblesse, le duc d'Orléans en tête, se rendirent à l'Assemblée nationale. Deux gentilshommes du Dauphiné, le marquis de Blacons et le comte d'Agoult, les avaient devancés, en soumettant leurs pouvoirs à la vérification commune, le même jour que la majorité du clergé.

Le trouble régnait dans les deux premiers ordres; l'effervescence était grande dans la populace; des députations venaient féliciter l'Assemblée nationale; en même temps, l'archevêque de Paris était attaqué dans sa voiture par des furieux, qui l'obligèrent de promettre qu'il se réunirait au tiers; lorsqu'il parut à l'Assemblée, ce fut pour y déposer sa démission. Déjà Mirabeau s'inquiétait du déchaînement qu'il entrevoyait dans l'avenir. « Les agitations et le tumulte ne servent que les ennemis de la liberté, s'écriait-il le 27 juin ; calmons le peuple, sauvons-le des excès que pourrait produire l'ivresse d'un zèle furieux. » Il proposa même une adresse au roi, destinée à rassurer les bons esprits.

Le roi cependant flottait entre les partis divers, tour à tour persuadé et agité par tous. La cour commençait à s'effrayer; M. Necker décida enfin Louis XVI à conseiller personnellement la réunion des trois ordres. Le roi voulut lui-même dire son avis au duc de Luxembourg qui présidait la Chambre de la noblesse; le duc se défendait au nom des intérêts de la couronne : « La noblesse n'a rien à perdre à la réunion que Votre Majesté désire; elle sera reçue dans l'Assemblée nationale avec transport; mais a-t-on fait observer à Votre Majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle? Le pouvoir des représentants de la nation est sans bornes, l'autorité souveraine dont vous êtes revêtu demeure elle-même comme muette en sa présence. De quelque manière qu'il soit composé, ce pouvoir existe, avec toute sa plénitude, dans les États généraux, mais la division en trois Chambres enchaîne leur action et conserve la vôtre. Réunis, ils ne connaissent point de maître; divisés, ils sont vos sujets.... Votre fidèle noblesse a, dans ce moment, le choix d'aller, comme Votre Majesté l'y invite, partager avec ses codéputés l'exercice de la puissance législative ou de mourir pour défendre les prérogatives du trône. Son choix n'est pas douteux, elle mourra, et elle n'en demande aucune reconnaissance : c'est son devoir. Mais, en mourant, elle sauvera l'indépendance de la couronne et frappera de nullité les opéra-

tions de l'Assemblée nationale, qui certainement ne pourra être réputée complète, quand un tiers de ses membres aura été livré à la fureur de la populace et au fer des assassins. Je conjure Votre Majesté de réfléchir à ces considérations. » Le cœur du roi Louis XVI éclata tout entier dans sa réponse. « Monsieur de Luxembourg, mes réflexions sont faites, dit-il; je suis déterminé à tous les sacrifices, je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas assez, je le lui ordonne comme son roi; je le veux. »

Ni le souverain, ni le grand seigneur, n'avaient compris les devoirs que leur imposait la Révolution naissante; le roi cédait au torrent, au lieu de diriger ses flots impétueux; la noblesse française, dans son ensemble, n'avait pas su s'inspirer de la généreuse ardeur qui animait quelques-uns de ses membres, destinés à devenir les premières victimes des fautes de la cour et des fureurs populaires. Le duc de Liancourt l'avait dit dans la Chambre de la noblesse : « Se refuser à l'invitation du roi, c'est se charger d'une immense responsabilité; s'y rendre, c'est faire un acte dont l'honneur ne pourra jamais murmurer. » Le roi fut obligé d'insister de nouveau et de faire intervenir le comte d'Artois, afin d'emporter l'assentiment des gentilshommes. Cazalès soutenait qu'on devait servir les intérêts de la monarchie avant ceux du monarque. « Messieurs, s'écria le duc de Luxembourg, il ne s'agit plus de délibérer, il s'agit de sauver le roi et la patrie. La personne du roi est en danger, qui de nous oserait hésiter un seul instant? » La minorité du clergé n'avait pas hésité à accéder aux invitations royales; le 27 juin, les trois ordres se trouvaient réunis dans la salle des États, siége ordinaire de l'Assemblée nationale. « Nous venons ici, dit le duc de Luxembourg, pour donner au roi une marque de respect, et à la nation une preuve de patriotisme. »

L'humeur perçait sous ces paroles. Bailly répondit par quelques phrases empressées. « La famille est complète, » dit-il. Un certain nombre de députés voulaient encore se retrancher derrière les mandats qu'ils avaient reçus de leurs électeurs. La tranchante logique de Siéyes fit bon marché de cet argument. « Ceux qui se croient obligés par leurs cahiers seront regardés comme absents, dit-il, tout comme ceux qui avaient refusé de faire vérifier leurs pouvoirs en assemblée générale. » A travers leurs vœux confus et souvent chimériques, tous les cahiers demandaient une Constitution; c'était la Constitution que

l'Assemblée s'était engagée à donner à la France; un comité fut aussitôt formé pour y travailler. « La révolution est finie, » disait-on. Le peuple se pressait devant le château, criant: « Vive la reine! » Elle parut au balcon avec le Dauphin, inquiète et troublée au fond de l'âme, déjà emportée par ses craintes et par les conseils de ses amis dans la voie fatale des violences impuissantes et imprudentes. Pendant que la foule se livrait à Versailles aux transports de sa joie, des troupes nombreuses s'avançaient, destinées à soutenir par la force l'autorité royale; et, dans Paris, trois cents soldats des gardes françaises, désobéissant à l'ordre qui les consignait dans leur caserne, se mêlaient aux réjouissances de la foule. Onze d'entre eux, arrêtés et envoyés à l'Abbaye, furent délivrés par une émeute et ramenés en triomphe au Palais-Royal. La cour ne comptait plus que sur l'armée, et déjà l'armée commençait à s'ébranler sous sa main.

C'était au vieux maréchal de Broglie qu'avait été confié le périlleux devoir d'occuper les environs de Paris et de Versailles; il y avait rassemblé une trentaine de mille hommes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs régiments étrangers; l'agitation croissait dans Paris et la grâce accordée par le roi aux gardes françaises rebelles n'avait pas suffi à la calmer. Les électeurs du tiers état s'étaient constitué en une assemblée permanente, dont les séances se tenaient à l'Hôtel de Ville; les membres de cette réunion étaient presque tous modérés et cherchaient à lutter contre l'influence du club du Palais-Royal. Une intrigue, dans laquelle on avait momentanément attiré Mirabeau, tendait à faire nommer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Partout en France on pressentait une crise imminente; la nation s'irritait d'avance contre les conseillers secrets dont on redoutait l'influence auprès du roi. Pour la masse cependant, une garantie demeurait encore: c'était la présence de M. Necker, dont la popularité avait survécu à la puissance; cette garantie allait disparaître; depuis plusieurs jours, le ministre avait offert sa démission au roi. « Je prends votre parole, avait dit le monarque, mais restez. » Mirabeau avait hautement demandé qu'on fît retirer la force armée. « La représentation nationale est investie de plus de troupes qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être, avait-il dit, mille fois plus du moins qu'on n'en a pu réunir pour remplir nos engagements les plus sacrés, pour conserver notre considération politique et cette alliance des Hollandais si précieuse, si chèrement conquise et surtout si hon-

teusement perdue.... » Une adresse au roi, proposée par lui, fut votée par l'Assemblée; ce fut le dernier témoignage de la confiance et de l'attachement personnel qu'inspirait le roi. « Nous vous conjurons, au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, Sire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir vos frontières, renvoyez surtout les troupes étrangères, ces alliés de la nation, que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers; Votre Majesté n'en a pas besoin. Et pourquoi un monarque adoré de vingt-cinq millions de Français ferait-il accourir autour du trône quelques milliers d'étrangers? Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour. »

Louis XVI répondit à l'adresse de l'Assemblée en proposant de transférer les États à Noyon ou à Soissons. « A Versailles, à la porte de Paris, les troupes, disait-il, étaient nécessaires pour maintenir l'ordre et pour protéger les délibérations des États généraux. » M. Necker n'avait pas été consulté sur la conduite à tenir; le même jour, il recevait une lettre du roi, lui ordonnant de quitter Paris et la France; son départ devait être tenu secret. M. de Breteuil avait proposé de faire arrêter M. Necker. « Je suis assuré qu'il tiendra sa promesse, » avait dit le roi. Une grande compagnie se pressait chez le ministre congédié; on se mit à table sans que personne soupçonnât les préoccupations du maître et de la maîtresse de la maison; tous deux montèrent en voiture comme pour une promenade; Mme de Staël n'apprit le départ de son père que par un billet écrit en route. En prenant le chemin de la Suisse, le grand financier avait fait prévenir des négociants de Bruxelles, chargés d'un achat de grains, qu'il maintenait la caution offerte sur sa fortune personnelle, bien qu'il n'eût plus l'honneur d'être le ministre du roi.

Ce fut la gloire de M. Necker que la consternation causée dans Paris et dans la France entière par la nouvelle de son départ. Une fois déjà il avait pu jouir de cette satisfaction orgueilleuse; elle était, en 1789, mêlée d'une amère inquiétude; l'incendie était imminent, une étincelle suffisait à le faire éclater, les conseillers de cour, imprévoyants et aveuglés qui entouraient la reine et qui pesaient sur la faible volonté du roi Louis XVI, donnèrent ce prétexte aux passions qui couvaient encore. Le dimanche 12 juillet, au milieu du jour, pendant que M. Necker courait la poste pour se rendre à Genève, le tumulte éclata dans Paris, et le sang coula dans les rues. Camille

Desmoulins, jeune journaliste ardemment engagé dans les clubs, s'était élancé sur une table à la porte du café de Foy au Palais-Royal; il tenait un pistolet à la main. « L'exil de Necker est le signal d'une Saint-Barthélemi des patriotes, s'était-il écrié, les régiments étrangers vont marcher sur nous pour nous égorger. Aux armes! Voici le signe de ralliement! » et, arrachant une feuille d'arbre, il la mit à son chapeau. Partout la foule suivit son exemple; les théâtres furent fermés, les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker étaient promenés sur les places voilés de crêpe. Le peuple se pressait dans les rues, revenant de la campagne, facilement excité par les récits qui l'accueillaient au retour, fuyant devant les soldats que le prince de Lambesc avait fait entrer dans les Tuileries, par le Pont-Tournant. Un vieillard tomba, il fut foulé aux pieds.

Cependant les troupes s'étaient déjà repliées sur Versailles. « Donnez les ordres les plus précis et les plus modérés, avait écrit le maréchal de Broglie au baron de Besenval, afin que les soldats ne soient que protecteurs et qu'ils évitent avec le plus grand soin de se compromettre et d'engager aucun combat avec le peuple, à moins qu'on ne se porte à mettre le feu ou à commettre des excès ou pillages qui menaceraient la sûreté des citoyens. » La maladroite charge du Pont-Tournant avait inutilement irrité la populace; lorsque les gardes françaises, entraînés par le mouvement insurrectionnel, allèrent attaquer un détachement de Royal-Allemand, les soldats ne ripostèrent pas, et l'émeute trouva les Champs-Élysées évacués lorsqu'elle se précipita sur la place Louis XV pour en chasser les troupes. Les forces étaient cantonnées dans le Champ de Mars, elles y restaient immobiles. Paris était livré, sans défense, aux gens sans aveu que les révolutions font toujours sortir de leurs sombres retraites; les boutiques des armuriers, le couvent de Saint-Lazare et le garde-meuble de la couronne furent pillés pendant la nuit.

L'émotion était grande à Versailles; l'Assemblée nationale venait de décider qu'elle siégerait en permanence, l'éloge de M. Necker était dans toutes les bouches; une députation fut envoyée au roi pour demander l'éloignement des troupes et la formation d'une garde bourgeoise. Sur la proposition d'un député de la noblesse, M. de Virieu, l'Assemblée tout entière ratifia les arrêtés pris par le tiers état le 17 et le 20 juin. « L'adhésion est unanime! » s'écria M. Mathieu de Montmorency. Ce fut M. de Clermont-Tonnerre qui retraça sous les couleurs

. . . ET ARRACHANT UNE FEUILLE D'ARBRE, IL LA MIT A SON CHAPEAU.

les plus hardies la situation de la capitale. « Les troupes, dit-il, y présentent deux caractères également effrayants : des Français indisciplinés, qui ne sont dans la main de personne, et des Français disciplinés qui sont dans la main du despotisme. » M. Mounier avait conjuré l'Assemblée de continuer la discussion de la Constitution. « La Constitution sera, ou nous ne serons plus! » s'écria l'orateur. Louis XVI refusa le concours de l'Assemblée pour la répression des troubles de Paris. « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre, dit-il ; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. » La députation avait employé le mot « Assemblée nationale » ; le roi interrompit vivement : « Dites les États généraux. » Le fossé se creusait entre le monarque et les députés de la nation; lorsque l'archevêque de Vienne, épuisé de fatigue, pria l'Assemblée de nommer un vice-président, M. de la Fayette fut désigné par la grande majorité des suffrages. Il venait de faire voter un arrêté qui blâmait hautement le renvoi des ministres et faisait retomber sur les conseillers actuels du roi tous les malheurs qui menaçaient la nation.

Les signes précurseurs de l'orage n'avaient pas été mensongers. La haine et la terreur populaires désignaient depuis longtemps la Bastille à la colère d'une insurrection; quelques cahiers avaient demandé sa destruction. Paris redoutait les canons de la forteresse; dès le 13 juillet quelques cris se faisaient entendre dans la foule . « A la Bastille, à la Bastille! » Le peuple assiégeait l'Hôtel de Ville en demandant des armes; le prévôt des marchands, Flesselles, avait plusieurs fois cherché à lui donner le change, mais les instances devenaient plus pressantes, l'irritation plus vive. Les autorités municipales, d'accord avec les électeurs du tiers état, avaient décidé la formation d'une garde bourgeoise; elle s'organisait dans chaque district, mais l'agitation populaire devançait les défenseurs de l'ordre; la multitude se porta sur les Invalides, où se trouvait, disait-on, un amas de fusils; le gouverneur, M. de Sombreuil, voulut parlementer, il avait envoyé un exprès à Versailles. « On demande du temps pour nous faire perdre le nôtre! » s'écria une voix dans la foule. Les grilles furent enfoncées, les portes des souterrains forcées; on s'empara de trente mille fusils au milieu du désordre le plus épouvantable; le peuple courut de nouveau à l'Hôtel de Ville, où régnait le même désordre. D'instant en instant, des messagers hale-

tants venaient jeter des cris sinistres : « Les troupes marchent à l'attaque des faubourgs, Paris va être mis à feu et à sang, les canons de la Bastille vont faire feu sur nous ! »

Pour calmer ces craintes, les électeurs avaient envoyé une députation à M. Delaunay, gouverneur de la Bastille, promettant qu'on ne se livrerait à aucune tentative contre la forteresse confiée à sa garde, pourvu qu'il retirât les canons, dont la vue inquiétait le peuple. Le tumulte allait croissant dans les rues, la députation tardait à revenir ; on commençait à s'inquiéter de son sort, les envoyés reparurent enfin : le gouverneur avait donné sa parole de ne point tirer sur Paris, à moins qu'il n'y fût forcé pour sa défense. On se réjouissait à l'Hôtel de Ville et les électeurs communiquaient cette assurance à la foule qui se pressait sur la place, lorsqu'un frémissement agita tous les cœurs ; un cri s'échappa de toutes les bouches ; un coup de canon venait de retentir, le canon de la Bastille !

On a longtemps accusé M. Delaunay d'avoir manqué à ses engagements et violé la trêve jurée ; il allait payer de sa vie cette erreur fatale et le cri de « trahison » qui s'était aussitôt élevé parmi le peuple ; les documents historiques ont prouvé qu'il n'avait point mérité ce reproche. Déjà quelques hommes hardis avaient réussi à couper les chaînes qui retenaient le premier pont-levis ; la foule s'était élancée à l'attaque du second pont ; la faible garnison était réunie, une trentaine de suisses et quatre-vingts invalides. Par hasard ou par une de ces sombres perfidies dont nous avons vu plus d'un exemple, un coup de feu partit du milieu de la multitude ; les soldats y répondirent ; quelques hommes furent blessés, la lutte était engagée, le gouverneur donna l'ordre de tirer le canon.

La Bastille avait résisté à bien des attaques, elle était pourvue de munitions, une foule imposante, mal armée, se pressait en vain au pied de ses murailles ; les électeurs se refusaient à commander l'attaque, mais déjà l'autorité leur échappait, et Paris était livré sans guide à cette fièvre révolutionnaire qui l'a tant de fois et si cruellement agité ; nul ne commandait et tous marchaient, emportés par une ardeur qui avait peu à peu gagné un grand nombre de soldats. Les officiers de plusieurs régiments avaient prévenu M. de Besenval qu'ils ne pouvaient plus répondre de leurs hommes ; partout les gardes françaises étaient mêlés au peuple, deux de leurs sous-officiers les conduisaient ; Élie et Hullin marchaient en tête de la foule furieuse qui

s'élançait à l'attaque de la Bastille. Quelques pièces de canon traînées à bras venaient d'être amenées dans la première cour ; un billet saisi sur un messager à demi mort de frayeur avait révélé les ordres de M. de Besenval au gouverneur de la Bastille : « Tenez bon, vous allez être secouru. » Le secours n'arrivait pas, et les progrès des assaillants avaient troublé la tête de M. Delaunay. Il prit une mèche pour mettre le feu aux poudres; un de ses lieutenants, nommé Béquart, retint

PRISE DE LA BASTILLE

de force son bras. Les électeurs avaient successivement envoyé deux députations pour demander au gouverneur que la forteresse fût remise à la garde bourgeoise, Delaunay consentit à capituler, il voulait sortir avec les honneurs de la guerre; le suisse chargé de la négociation fut accueilli par des éclats de rire. Élie promit la vie sauve à la garnison, « foi d'officier, » dit-il. Les portes s'ouvrirent, la multitude se précipita dans la Bastille.

Cependant les chefs des insurgés apprenaient durement les étroites limites de leur puissance. Élie et Hullin avaient dirigé l'attaque de la Bastille, ils avaient engagé leur parole pour la capitulation, et déjà, pour défendre les prisonniers, ils luttaient personnellement et corps à

corps avec la multitude. Arrivé à la place de Grève, le malheureux gouverneur, la tête nue, en butte à toutes les attaques de la populace, fut arraché aux bras athlétiques de Hullin. Celui-ci l'avait un moment couvert de son chapeau, afin de dissimuler ses traits; renversé lui-même et foulé aux pieds, il aperçut, en se relevant, la tête de M. Delaunay portée au haut d'une pique. Le major et le lieutenant avaient été également massacrés; la populace demandait à grands cris le sang des prisonniers traînés à l'hôtel de ville. Élie, porté en triomphe sur les épaules de la foule enivrée, s'indigna de voir ainsi souiller sa victoire; il repoussa les lauriers que lui offrirent les gardes françaises. « Faisons jurer à tous ces malheureux d'être fidèles à la nation et à la ville de Paris, » s'écria-t-il. Les soldats entourèrent les prisonniers et les dérobèrent à la fureur du peuple.

Le prévôt des marchands, Flesselles, ne put être sauvé. Il avait longtemps compté sur la mobilité des passions populaires, mais il avait vu la tête sanglante du gouverneur de la Bastille; son courage était abattu; il chancelait sans résister, lorsque les furieux qui avaient envahi l'hôtel de ville l'entraînèrent au Palais-Royal, pour être jugé, disait-on. A peine était-il dans la rue, qu'un coup de pistolet l'étendit mort sur la place. Sa tête fut aussitôt tranchée comme celle de M. Delaunay.

Une procession serrée s'était formée; les restes hideux des victimes étaient portés en triomphe au bout des piques; quelques centaines de misérables suivaient par les rues, s'arrêtant aux carrefours et sur les places pour faire retentir l'air de leurs cris menaçants. En même temps, un autre cortége, moins odieux, promenait les gardes françaises portés sur les épaules des forts de la halle, en compagnie des malheureux détenus dans les cachots de la Bastille, et tout à coup rendus à la liberté. Deux d'entre eux étaient fous, on ne savait d'où ils venaient; les autres avaient été arrêtés pour des crimes de droit commun. Sur leur passage, on jetait des fleurs et des rubans. Le silence saluait seul la tête des infortunés défenseurs de la Bastille.

Le bruit des désordres de Paris était parvenu jusqu'à Versailles, confus cependant et comme un écho lointain du tumulte. L'Assemblée nationale discutait gravement la Constitution; l'un de ses membres, le vicomte de Noailles, arrivant de Paris, annonça le pillage des Invalides et l'attitude menaçante du peuple autour de la Bastille; deux électeurs venant de l'hôtel de ville se présentèrent en même temps à l'hôtel des États : ils étaient chargés de supplier l'Assemblée d'intervenir pour

sauver la nation. Deux députations s'étaient déjà succédé auprès du roi; la seconde rapporta cette réponse verbale : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris; il est impossible que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation, je n'ai rien à y ajouter. » On avait cependant appris que la Bastille était prise, le roi l'ignorait encore; les cours du château étaient remplies de soldats buvant et chantant: on leur avait fait une distribution de vin; les officiers dînaient chez Mme de Polignac, amie intime de la reine, à laquelle le bruit public attribuait la plus fâcheuse influence.

Louis XVI s'était couché; il dormait; on veillait encore à l'Assemblée, et la proposition fut faite d'envoyer au roi une troisième députation. « Laissons-leur la nuit pour conseil, dit M. de Clermont-Tonnerre; il faut que les rois achètent leur expérience comme les autres hommes. » Cependant le duc de Liancourt avait profité des entrées de sa charge pour faire éveiller Louis XVI; il lui apprit ce qui se passait à Paris. « C'est donc une révolte? s'écria le roi en se mettant sur son séant. — Non, sire, répondit le duc, c'est une révolution. » Comme la députation de l'Assemblée se mettait en marche, le 15 au matin, pour renouveler auprès du roi sa demande du renvoi des troupes, le duc de Liancourt annonça que Sa Majesté allait venir elle-même au sein de l'Assemblée. D'avance les acclamations avaient été interdites. « Le silence est la leçon des rois, » dit l'évêque de Chartres; lorsque Louis XVI parut, sans autre suite que ses deux frères, tous les députés se levèrent cependant en criant : « Vive le roi! »

« Je sais qu'on vous a donné d'injustes préventions, dit le roi; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté, vous avez pu craindre; eh bien, moi, qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. J'attends le salut de l'État de l'Assemblée nationale; comptant sur l'amour et sur la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. »

Les acclamations avaient recommencé, le roi était ému comme les députés; l'Assemblée entière le reconduisit à pied jusqu'au château, au milieu des cris de joie de la foule. La reine se montra avec ses enfants, étonnée et heureuse des témoignages de l'affection publique. Une députation de l'Assemblée partit aussitôt pour Paris.

« Il est bien difficile d'entrer dans la véritable liberté par une

pareille porte, » avait dit le duc de la Rochefoucauld en apprenant l'insurrection qui avait enlevé la Bastille; l'esprit public était moins ferme et moins prévoyant, la joie était générale même parmi les hommes modérés; la Bastille était regardée comme le signe et le repaire du despotisme; partout en Europe sa chute fut saluée avec transport, les députés partageaient l'enthousiasme général, qu'accroissait encore leur présence. « En venant, de la part du roi, vous apporter des paroles de paix, dit M. de la Fayette, nous espérons, messieurs, lui rapporter aussi la paix dont son cœur a besoin. » Un touchant discours de M. de Lally-Tollendal fut couvert d'applaudissements, on le couronna de fleurs; pour le montrer au peuple, on le porta vers une fenêtre; il contemplait de là, au milieu de son triomphe, cette même place où, vingt-trois ans auparavant, la foule avait vu tomber la tête de son père, un bâillon entre les dents.

Le prévôt des marchands n'était plus : les électeurs résolurent de nommer un maire de Paris; Bailly fut désigné par acclamation pour cette fonction, il s'y sentait impropre et voulait s'en défendre; l'archevêque de Paris retint sur son front la couronne qu'il repoussait. M. de la Fayette fut également choisi pour commander la garde bourgeoise, qui prit bientôt le nom de garde nationale. La foule se pressait avec les députés et les électeurs au *Te Deum* chanté dans la cathédrale. Après quelques jours laissés à la curiosité populaire, la démolition de la Bastille fut ordonnée.

La voix publique appelait Louis XVI à Paris; les ministres avaient donné leur démission, Necker était rappelé. « Si le roi ne vient pas bientôt, disait-on dans la foule, il faut aller le chercher à Versailles, démolir le château, chasser les courtisans et garder notre bon roi à Paris au milieu de ses enfants. » Les courtisans prenaient d'eux-mêmes le chemin de l'exil, leurs espérances, naguère si présomptueuses, avaient été déçues; le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti avaient résolu de quitter la France, la duchesse de Polignac les avait devancés, à la prière de la reine elle-même. En passant à Bâle, elle y rencontra M Necker, auquel elle apprit la première les événements qui venaient de se passer. Rentré en France, le ministre arracha à la mort le baron de Besenval, qui fuyait et qui avait été arrêté dans un village des environs de Paris. Le voyage de M. Necker fut une continuelle voation. Le jour venait où il allait faire la douloureuse épreuve de son impuissance.

Cependant Louis XVI était parti pour Paris, après avoir entendu la messe et communié comme s'il marchait à la mort. Monsieur avait reçu de son frère un acte confidentiel qui le désignait pour lieutenant général du royaume dans le cas où la liberté et la vie du roi seraient menacées. La confiance témoignée par Louis XVI à l'Assemblée n'avait pas laissé le temps d'aboutir à l'intrigue liée en faveur du duc d'Orléans; ce prince proposa de passer en Angleterre. Une nombreuse députation de l'Assemblée accompagnait le monarque. La reine pleurait et priait Dieu.

Bailly était venu au-devant du roi, il tenait à la main les clefs traditionnelles. « J'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris, dit-il maladroitement, ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV; il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Douloureux contraste, qui s'est plus d'une fois présenté à nos esprits entre l'habileté résolue d'Henri IV et la faiblesse imprévoyante de ses descendants!

La foule se pressait sur les pas du roi, armée d'instruments guerriers divers et bizarres, des fusils, des haches, des piques. Les bourgeois, les moines, les femmes, les canons étaient parés de fleurs. Comme le roi mettait le pied sur les marches de l'hôtel de ville, suivant l'usage des francs-maçons, nombreux parmi les assistants, une voûte d'acier se forma soudainement sur sa tête; ce fut sous les armes croisées que le monarque entra dans la salle. Les cris de : « Vive le roi! » se firent partout entendre; la Fayette, dont il venait d'approuver l'élection, lui remit la cocarde de la garde nationale, bleue et rouge, aux couleurs de la ville de Paris. Quinze jours plus tard, en y ajoutant une ligne blanche, souvenir du drapeau royal, M. de la Fayette disait à la milice qu'il commandait : « Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde. »

Les grandes circonstances développent les qualités naturelles des hommes, mais elles ne sauraient susciter en eux les dons qu'ils ne possèdent pas en germe, le malheur devait trouver Louis XVI héroïquement patient dans le martyre; aucune épreuve, aucune nécessité ne put le rendre éloquent ou habile : en face de la foule des Parisiens à demi ramenés par sa présence, il ne sut pas trouver une parole, ni faire violence à sa timidité naturelle. Bailly avait répété les assurances que le roi lui donnait à voix basse; un seul mot s'échappa des lèvres royales : « Vous pouvez toujours compter sur mon amour. » La cocarde

qu'il avait attachée à son chapeau paraissait le gage de cette promesse. Louis XVI s'arracha avec peine des bras de la foule qui l'entourait, baisant ses habits et ses mains; une femme de la halle lui sauta au cou. Il était tard lorsque le roi put enfin rentrer à Versailles, encore agité par des émotions diverses; il pleurait lorsqu'il tomba dans les bras de la reine; au fond de l'âme, et malgré son triomphe, il se sentait humilié et triste; à son entrée dans Paris, un seul cri s'était élevé des rangs de la foule : « Vive la nation! » A l'hôtel de ville seulement, et lorsqu'on avait été assuré de ses intentions, le peuple avait crié : « Vive le roi! »

« Vous pouvez tenir la révolution pour accomplie, écrivait en Amérique Gouverneur Morris, naguère l'habile négociateur, et maintenant le ministre plénipotentiaire de la république des États-Unis; l'autorité du roi et de la noblesse n'existe plus; tout le pouvoir est concentré dans les mains de l'Assemblée nationale. Je tremble cependant pour la Constitution, tous sont imbus de ces théories romanesques sur le gouvernement dont, en Amérique, nous nous sommes heureusement guéris avant qu'il fût trop tard. » L'Assemblée discutait la Déclaration des droits de l'homme, pendant que des scènes odieusement tragiques ensanglantaient partout la France, déshonorant la cause de la liberté, sans que l'éloquence de M. de Lally-Tollendal pût obtenir de ses collègues une proclamation contre le désordre. « La liberté! s'écria-t-il, c'est moi qui la défends, et c'est vous qui la compromettez. Souvenez-vous que c'est le zèle fanatique qui, presque partout, a fait les impies, et dans l'espèce de sacerdoce politique dont nous nous sommes revêtus, gardons-nous de faire blasphémer cette liberté sainte, quand nous avons été envoyés pour établir son culte et pour prêcher son Évangile. J'ai obéi à ma conscience, ajouta-t-il avec un noble emportement, je me lave les mains du sang qui pourra couler! »

Un généreux élan entraîne parfois les hommes réunis, ils sont souvent glacés par l'indifférence ou par des préoccupations contraires; les violences populaires ou les haines personnelles qui se servaient des violences populaires amenaient chaque jour des scènes horribles, devant lesquelles l'autorité restait impuissante. Foulon, naguère ministre des finances, s'était réfugié dans les environs de Paris, et il avait fait courir le bruit de sa mort. Il était odieux au peuple par les exactions qu'il avait commises, et plus encore par les cruelles paroles qu'on lui attribuait : « Si le peuple a faim, qu'il mange du foin! »

BAILLY ÉTAIT VENU AU DEVANT DU ROI, IL TENAIT A LA MAIN LES CLEFS TRADITIONNELLES

Reconnu dans la terre où il se cachait, il fut traîné à Paris, au milieu des outrages. D'abord conduit à l'hôtel de ville, protégé par Bailly et par quelques électeurs, il fut bientôt arraché de leurs mains par la multitude qui avait envahi l'hôtel de ville. « Pendu! pendu! » criait-on dans la foule. Et comme M. de la Fayette, accouru au bruit du tumulte, cherchait à apaiser la fureur populaire : « Qu'y a-t-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans? » s'écria-t-on. Des flots nouveaux de peuple envahirent la salle. La table sur laquelle on avait hissé le malheureux Foulon fut renversée, on le traîna jusqu'à la place de Grève, et, malgré ses supplications, le vieillard fut pendu à un réverbère; sa tête fut aussitôt tranchée, et promenée dans Paris.

Presque au même moment le gendre de Foulon, Berthier de Sauvigny, naguère intendant de Paris, avait été arrêté à Compiègne, sur le bruit faussement répandu d'une poursuite intentée contre lui. Deux électeurs avaient reçu la mission de l'aller chercher, afin de le soustraire à la fureur de la population de Compiègne. Une foule immense et menaçante entourait le cabriolet; déjà Berthier avait plusieurs fois prié Étienne de la Rivière qui l'accompagnait de ne pas s'exposer plus longtemps pour lui; aux cris de la populace, qui ordonnait à l'intendant de Paris de se découvrir, M. de la Rivière ôta en même temps son chapeau. On entrait à Paris, lorsque la tête sanglante de Foulon fut présentée à son gendre; elle était tellement défigurée par la boue et le sang, qu'il ne la reconnut pas. On arrivait à l'hôtel de ville; M. de la Fayette y avait réuni des gardes nationaux et des gardes françaises, afin de conduire le prisonnier à l'Abbaye; la fureur populaire n'en laissa pas le temps, le malheureux fut enlevé à ses gardiens; il aperçut la corde qu'on préparait pour le pendre. « Je saurai bien échapper au supplice! » s'écria-t-il, et il se défendit avec tant de courage, qu'il tomba mort sous les coups des assaillants, qui le mirent en pièces. Toutes les autorités avaient été méconnues, celle de Bailly et des électeurs comme celle de M. de la Fayette. Celui-ci voulut un moment se démettre de son commandement.

Les victoires, même les plus hideuses, ont leurs enivrements; à la juste indignation qui éclata dans l'Assemblée répondirent de lâches inquiétudes ou des violences plus honteuses encore : Barnave, l'ami et le disciple de Mounier, engagé dès lors avec des hommes d'un esprit moins ferme et d'une ambition moins désintéressée, s'écria à la nou-

velle de l'assassinat de Foulon et de Berthier de Sauvigny : « Ce sa[illegible] était-il donc si pur? » Mirabeau, deux fois repoussé dans les avanc[illegible] qu'il avait faites au gouvernement, d'abord par l'entremise de Malou[illegible] ensuite par le comte de la Marck, avait momentanément jeté son amb[illegible] tion ardente, ses grands besoins et la puissance de son génie dans [illegible] plateau de la Révolution; il aspirait à gouverner ce mouvement popu[illegible] laire dont il devait bientôt reconnaître tous les périls sans avoir [illegible] temps de porter remède au mal qu'il avait encouragé. « Il faut s'en[illegible] durcir aux malheurs particuliers, s'écria-t-il dans la discussion, l'on[illegible] n'est citoyen qu'à ce prix. » L'Assemblée se réserva le jugement de[illegible] crimes de lèse-nation; la Constitution seule devait instituer le tri[illegible] bunal; de vaines paroles engagèrent les citoyens à la concorde et [illegible] la paix.

Cependant la France était en feu. La contagion avait d'abord gagné les villes: à Strasbourg, une émeute imprévue livra, pendant trente-six heures, la ville à tous les excès de la populace en furie; à Caen, un jeune officier de dragons, M. de Belzunce, fut mis en pièces par la multitude. Dans les campagnes, les paysans se soulevaient, criant que les brigands allaient venir piller les chaumières et couper les blés, ils s'armaient ou se laissaient armer, excités d'abord par des craintes imaginaires; puis, sentant leur force, entraînés par le souvenir de longues souffrances, ils pillaient et brûlaient les châteaux, massacrant parfois leurs maîtres, jetant dans les flammes les parchemins et les titres de propriété naguère invoqués contre eux, et se croyant à jamais délivrés de tout impôt par leurs crimes. Dans quelques provinces, en Dauphiné, à Mâcon, à Douai, les honnêtes gens surent se défendre et faire justice des coupables; presque partout régnaient le désordre et l'effroi. Le 8 août, le comité des rapports en rendit compte à l'Assemblée en ces termes : « Les propriétés, de quelque nature qu'elles soient, sont la proie du plus coupable brigandage : de tous côtés les châteaux sont brûlés, les couvents détruits, les fermes abandonnées au pillage. Les impôts, les redevances seigneuriales, tout est détruit. Les lois sont sans force, les magistrats sans autorité, la justice n'est plus qu'un fantôme qu'on cherche en vain dans les tribunaux. » L'ancien régime s'écroulait avec fracas, et la France attendait encore sa première Constitution.

Ce fut l'honneur de la minorité de la noblesse à l'Assemblée nationale d'avoir elle-même, et par le plus généreux entraînement, porté le coup fatal aux priviléges dont elle jouissait. Le duc d'Aiguillon, fils

de l'ancien ministre, membre assidu du Club Breton qui préludait déjà à ses violences futures, avait porté à la tribune de cette réunion une proposition qu'il comptait déposer à l'Assemblée nationale. « L'exaspération des campagnes, avait-il dit, provient du désir d'échapper aux droits féodaux; rétablissons l'ordre public en pourvoyant au rachat de ces droits. » A l'Assemblée, le 4 août, à la séance du soir, le vicomte de Noailles ne laissa pas au duc d'Aiguillon le temps de faire sa motion; la proposition analogue qu'il développa fut soutenue par son collègue; tous deux réclamèrent de la justice de l'Assemblée l'égale répartition de l'impôt, et déposèrent un décret ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant que les droits féodaux et seigneuriaux sont une espèce de tribut onéreux qui nuit à l'agriculture et désole les campagnes, ne pouvant se dissimuler néanmoins que ces droits sont une véritable propriété, et que toute propriété est inviolable, arrête que ces droits seront remboursables à la volonté des redevables, au denier trente ou à tel autre qui dans chaque province sera jugé plus équitable par l'Assemblée nationale, ordonne que tous ces droits seront exactement perçus et maintenus comme par le passé, jusqu'à leur parfait remboursement. »

Les droits féodaux, dont les grands seigneurs eux-mêmes venaient ainsi offrir le sacrifice, étaient de deux natures : les droits *favorables*, comme les appelaient les légistes, et les droits *défavorables* ou *odieux*. Les droits *favorables* étaient ceux qui résultaient des antiques contrats au moyen desquels les grands propriétaires, seigneurs féodaux, avaient cédé la terre aux paysans; les droits *défavorables* étaient les restes d'un abus de la force, le souvenir amer de la servitude. Le peuple des campagnes était déjà, et sur une grande échelle, propriétaire du sol, soit qu'il le possédât à titre de *franc alleu*, sans autres obligations à l'égard du seigneur que celles d'un justiciable, soit qu'il tînt son bien *à cens* d'une convention ancienne qui ne l'empêchait ni de vendre ni de diviser sa propriété, mais qui le soumettait à des redevances annuelles et à des droits de mutation qui constituaient dans certaines provinces, en Saintonge par exemple, la majeure partie du revenu des seigneurs. La plus simple équité, la justice primitive, en exigeant l'abolition des restes de la servitude, exigeait en même temps le rachat des titres d'une propriété ancienne et régulièrement constituée.

L'Assemblée nationale en jugea ainsi, même dans ce premier élan

d'enthousiasme que lui causa la proposition de MM. d'Aiguillon et de Noailles; il était réservé à d'autres temps et aux progrès de l'esprit révolutionnaire de confondre tous les droits et toutes les propriétés dans une spoliation générale. La nuit du 4 août devait porter le coup de mort au régime féodal, mais la destruction conservait encore le caractère du sacrifice; le discours énergique, imprévu, d'un député bas-breton, Le Guex de Kerengal, revêtu de son costume national, et qui dépeignit sous les plus odieuses couleurs l'oppression qui pesait encore sur les campagnes, acheva d'enflammer les imaginations et de toucher les cœurs. Le marquis de Foucault entreprit de réfuter la proposition du duc d'Aiguillon; interrompu par les murmures, il s'emporta contre la noblesse de cour, contre les pensions et les traitements dont elle jouissait. Le duc de Guiche et le duc de Mortemart se levèrent aussitôt, déclarant que les possesseurs des bienfaits du roi étaient prêts à tous les sacrifices et qu'ils s'engageaient à renoncer aux pensions sans titre. Aussitôt, et de tous les bancs, surgirent des offres nouvelles, personnelles ou générales, désintéressées ou théoriques: le vicomte de Beauharnais demandait l'égalité des peines et l'admission de tous les citoyens aux emplois publics; l'évêque de Chartres (M. de Lubersac) rappela les abus du droit exclusif de chasse: les gentilshommes s'écrièrent qu'ils étaient prêts à y renoncer, pourvu que l'État se chargeât de veiller à la sûreté publique; l'évêque de Nancy venait de demander que le produit du rachat des droits féodaux dans les seigneuries ecclésiastiques fût consacré aux aumônes; le duc du Châtelet se pencha en riant vers ses voisins. « Ah! ils nous ôtent le droit de chasse, dit-il, je vais leur ôter leurs dîmes, » et il proposa que les dîmes en nature fussent converties en redevances pécuniaires rachetables à volonté. Nulle opposition ne s'éleva parmi les évêques; les curés vinrent offrir leur casuel, mais l'Assemblée refusa d'un commun accord « ce denier de la veuve »; sur la proposition de Duport, on résolut même d'améliorer le sort des modestes prêtres de la campagne. Le duc de la Rochefoucauld demandait l'abolition de l'esclavage, un autre celle de la vénalité des charges et des juridictions seigneuriales; les députés des pays d'États déposaient les priviléges de leurs provinces; les élus des villes en faisaient autant pour leur cité; la noble fièvre du sacrifice avait saisi toutes les âmes: à peine les secrétaires pouvaient-ils suivre l'élan d'une générosité passionnée. Lorsque la séance fut enfin suspendue, M. de Lally-Tollendal demanda qu'on reportât aussi sur le

monarque la reconnaissance qu'on lui devait; le titre de Restaurateur de la liberté française fut voté par acclamation pour le roi Louis XVI, un *Te Deum* fut annoncé pour le lendemain. A peine savait-on, en se séparant à deux heures du matin, sur quels priviléges on avait porté la main, quels droits anciens on avait abrogés, quels abus on avait détruits. A la voix des privilégiés eux-mêmes, l'ardeur inconsidérée et généreuse de notre caractère national s'était déployée tout entière ; ce fut seulement à son réveil, dans sa séance du 5 août, que l'Assemblée nationale, à la lecture de son procès-verbal, comprit l'étendue et l'emportement des sacrifices qu'elle avait sanctionnés.

Je veux en donner ici le relevé complet, afin de montrer comment l'ancien régime, en ce qu'il avait d'abusif et de condamnable, périt tout entier dans la nuit du 4 août, des mains mêmes de la noblesse, qui livra en ce jour les priviléges de son passé aussi librement qu'elle avait jadis versé son sang sur les champs de bataille.

On avait voté :

L'abolition de la qualité de serf;
La faculté de rembourser les droits seigneuriaux;
L'abolition des juridictions seigneuriales;
La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombier, de garenne;
Le rachat de la dîme;
L'égalité des impôts;
L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;
L'abolition de la vénalité des offices;
La destruction de tous les priviléges de villes et de provinces;
La réforme des jurandes;
Et la suppression des pensions obtenues sans titres.

L'hécatombe était immense, mais ces droits nouveaux, destructeurs des droits anciens, désormais acquis en principe, offraient souvent de grandes difficultés dans l'application. La question du rachat de la dîme souleva aussitôt des objections graves; on proposait de l'abolir sans rachat, sans prétexte que les droits du clergé en cette matière ne provenaient point de concessions anciennes faites par les souverains ou par les particuliers à de certaines conditions de service, mais qu'ils

procédaient de dons volontaires et constituaient un impôt que la nation avait le droit de supprimer, pourvu qu'elle suppléât de quelque autre manière aux besoins du culte. L'abbé Siéyes soutint vivement le rachat, prouvant que les dîmes faisaient partie du prix des terres maintes fois achetées et vendues à cette condition, et qu'il n'était pas juste de faire aux propriétaires, aux dépens du clergé, un présent de soixante-dix millions de rente. « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes! » s'écria-t-il, avec une éloquence pénétrante qui ne lui était pas familière. Mirabeau, au contraire, s'élevait ardemment contre le rachat des dîmes, soutenant qu'il était du droit et du devoir de l'État de s'en charger lui-même par l'entretien du culte. Le clergé comprit qu'il fallait céder; quelques curés avaient donné l'exemple en renonçant spontanément à leurs dîmes, plusieurs évêques se levèrent pour signer la même déclaration. L'archevêque de Paris prit la parole. « Que l'Évangile soit annoncé, dit-il, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus, voilà la destination de nos dîmes, la fin de notre ministère et de nos vœux; nous nous confions dans l'Assemblée nationale, et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés. » Le cardinal de la Rochefoucauld appuya les déclarations de l'archevêque. Les dîmes devaient être maintenues jusqu'au jour où l'Assemblée y aurait assuré une compensation nécessaire; mais les passions et les appétits d'un peuple soulevé sont plus puissants que les décrets : partout les dîmes cessèrent d'être payées.

Il en fut de même du droit de chasse, réservé par l'Assemblée nationale aux propriétaires du sol. La France se couvrit de braconniers; les délits, les accidents, les ravages dans les forêts et dans les récoltes, la destruction du gibier signalèrent un état de choses nouveau, succédant brusquement et sans préparation aux priviléges anciens. L'édifice s'ébranlait chaque jour : même lorsqu'il était utile de détruire, on avait imprudemment sapé les assises anciennes, sans prendre le temps d'établir les fondements de la société nouvelle. Après quatre-vingts ans passés, nous assistons encore à sa lente et douloureuse reconstruction.

Les besoins de l'État devenaient pressants; au sein du désordre, la situation financière, depuis longtemps fort grave, touchait à la cata-

strophe. Deux emprunts, successivement tentés par M. Necker, avaient échoué, à l'étonnement naïvement exprimé du ministre; il proposa une contribution extraordinaire du quart des revenus. L'irritation égalait la surprise, un murmure sourd courait dans l'Assemblée; Mirabeau demanda la parole. Il avait souvent attaqué M. Necker; la maladroite raideur du Genevois n'avait pas su profiter des avances du grand orateur, besoigneux et vicieux, sincère pourtant dans ses inquiétudes patriotiques, et plus enclin à servir la monarchie qu'à l'attaquer. Les ennemis du ministre attendaient le mot d'ordre : ils attendirent en vain. Le puissant génie de Mirabeau avait vu clair dans la situation; il s'était élevé au-dessus des querelles du parti et des intrigues momentanées; il aspirait à gouverner, il ne voulait pas recevoir la France ruinée, amoindrie, déshonorée; il proposa un vote de confiance accordant à M. Necker ce qu'il demandait; puis, comme l'Assemblée hésitait encore, incertaine sur les motifs qui dictaient sa conduite, malveillante sur le passé et soupçonneuse de l'avenir, il reprit une seconde fois la parole, laissant déborder du même coup son éloquence et sa colère : « Je ne vous dis plus comme autrefois : donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus : eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus, si le besoin de votre concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

« Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant! votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens, doutes vagues et non éclaircis, vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur votre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais. Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou dans les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère!* Certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni péril, ni faction, ni Rome!.... Mais aujourd'hui la banqueroute, la

hideuse banqueroute, est là, elle menace de dévorer, vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez ! »

Le décret fut rendu au bruit des acclamations. Au fond, Mirabeau avait pris son parti : un grand sens politique, hardi et sensé, l'emportait dans son âme sur ses rancunes personnelles ; les questions devenaient capitales, et le sort du pays se jouait chaque jour dans les délibérations de l'Assemblée. On discutait les pouvoirs du roi : tous les cahiers avaient admis la nécessité de la sanction royale pour donner force aux lois. La Révolution avait marché, on était venu à n'accorder au souverain qu'un veto suspensif, garantie dérisoire et nécessairement impuissante. Les défenseurs de la légitime autorité du monarque étaient illustres, mais peu nombreux ; Mirabeau se mit à leur tête ; il l'avait dit naguère : « Quand il sera question de la prérogative royale, c'est-à-dire, comme je le démontrerai en son temps, du plus précieux domaine du peuple, on jugera si j'en connais l'étendue. Je défie d'avance le plus respectable de mes collègues d'en porter plus loin le respect religieux. » « Je crois le veto du roi tellement nécessaire, s'écria-t-il, que s'il ne l'avait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France. Oui, je le déclare, je ne connais rien de plus redoutable que l'aristocratie souveraine de six cents personnes qui demain pouvant se déclarer inamovibles, après-demain héréditaires, finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. » Montesquieu l'avait dit avant lui : « Si la puissance exécutive n'a pas les moyens d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci deviendra despotique ; maître d'accroître toujours le pouvoir entre ses mains, il finira par anéantir toutes les autres puissances. »

La passion théorique et l'instinct révolutionnaire l'emportèrent sur les raisons philosophiques ou politiques ; l'orgueil national repoussait toute imitation de la constitution anglaise ; le principe des deux chambres fut rejeté comme le veto absolu du monarque : les agitateurs systématiques excitaient la colère populaire. Thouret avait été nommé président de l'Assemblée : il n'osa pas accepter le poste qui lui était confié, tant les méfiances qu'il excitait dans la populace étaient violentes ; le jour venait où la Révolution allait échapper aux mains qui avaient prétendu naguère à la diriger. Tous ses chefs dans l'Assemblée constituante allaient bientôt devenir ses victimes.

Les imprudences du dévouement royaliste servaient les complots et les menées révolutionnaires ; la disette était grande en France ; par-

tout le commerce était craintif, l'argent rare; la misère régnait à Paris comme le désordre; la population manquait de pain. Bailly s'épuisait à y amener des approvisionnements constamment insuffisants et précaires; l'esprit du peuple était frappé de cette idée qu'on lui avait présentée sous toutes les formes : « Si le roi était à Paris, le pain n'y manquerait pas. » La colère contre la reine allait croissant, on l'accusait de tous les maux qu'on souffrait; les hommes résolus et prudents qui formaient dans l'Assemblée le parti de la résistance, Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, pressaient le roi de transférer le siége des séances à Soissons ou à Compiègne; M. Necker approuvait et s'était chargé de présenter le projet au conseil. Les députés attendaient l'issue de la délibération. « En rentrant, M. Necker nous dit d'un air consterné que notre proposition était repoussée, écrit M. Malouet : le roi ne voulait pas quitter Versailles. Nous insistâmes pour savoir les motifs de cette étrange décision, les ministres ne répondaient rien. L'évêque de Langres voulait aller trouver le roi; M. Necker impatienté lui dit : Monsieur, si vous voulez tout savoir, apprenez que notre rôle est bien pénible. Le roi est bon, mais difficile à décider. Sa Majesté était fatiguée, elle a dormi pendant le conseil. Nous étions d'avis de la translation de l'Assemblée, mais le roi en s'éveillant a dit *non*, et s'est retiré; croyez que nous sommes aussi fâchés et surtout plus embarrassés que vous. »

Une autre translation, odieuse et tragique, se préparait sourdement. Un repas des gardes du corps dans une salle du château, l'enthousiasme militaire et loyal, des chants imprudents et des paroles plus imprudentes encore, l'assentiment très-naturel du roi et de la reine aux manifestations d'un dévouement passionné, la cocarde blanche substituée à la cocarde tricolore, il n'en fallait pas davantage pour exciter des colères et des inquiétudes d'autant plus redoutables qu'elles n'avaient aucun fondement sérieux. La réunion des gardes du corps avait eu lieu le 1er octobre; le 5, une foule immense, mêlée d'hommes et de femmes, entraînés par la fureur ou par le besoin, prenait le chemin de Versailles, résolue de ramener le roi à Paris. Bailly était à la campagne, le roi chassait à Meudon. Un huissier de Paris, nommé Maillard, marchait en tête de la procession menaçante; elle s'avançait vers l'Assemblée. Mounier était au fauteuil, Mirabeau s'élança à ses côtés. « Monsieur le président, lui dit-il à voix basse, quarante mille Parisiens marchent sur nous. — Je l'ignore, repar-

tit Mounier. — Paris, vous dis-je, marche sur nous. Pressez la délibération, levez la séance. Allez au château, donnez-leur cet avis; dites-si vous voulez, que vous le tenez de moi, j'y consens. — Je ne presse jamais les délibérations, on ne les presse que trop souvent. — Par [illegible] marche. — Tant mieux, qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera. » Quelques heures plus tard, Mounier, contraint par la populace, conduisait lui-même au château une députation de femmes; toutes demandaient à embrasser Mirabeau.

Versailles était envahi; partout une foule affamée campait dans les places ou dans les jardins. La garde nationale venait d'arriver, entraînant à sa tête son commandant. M. de la Fayette cherchait en vain à rétablir l'ordre. Le roi avait accueilli avec bonté les femmes qui lui demandaient du pain. Mounier attendait toujours la sanction des articles constitutionnels et de la déclaration des droits que Louis XVI avait jusqu'alors différée. On délibérait: la reine voulait entraîner son mari à Rambouillet, elle refusait de se séparer de lui; il allait et venait dans la chambre. « Un roi fugitif, un roi fugitif! » répétait-il. A six heures enfin, Mounier reprit le chemin de l'Assemblée; les députés y étaient plus, une foule de femmes occupaient la salle; ce fut à elles qu'il annonça la sanction royale. « Cela nous sera-t-il bien avantageux, monsieur le président? demandaient-elles; cela fera-t-il avoir du pain aux pauvres gens? » Plusieurs disaient : « Nous n'avons pas mangé aujourd'hui. » Mounier envoya chercher du pain chez tous les boulangers de Versailles.

Il était cinq heures du matin; M. de la Fayette, épuisé de fatigue, s'était jeté sur un lit. « Comment avez-vous pu dormir? » lui demanda-t-on plus tard. « Je ne craignais rien, répondit-il, le peuple m'avait promis de rester tranquille. » Le peuple s'éveillait, jetant au vent ses promesses. La lutte était déjà engagée; un garde du corps avait tiré d'une fenêtre sur un groupe qui forçait une grille; il avait été tué, les portes enfoncées; les brigands s'étaient élancés dans le château, avides de pillage; quelques forcenés poussaient plus avant. Ils étaient parvenus à la porte de la chambre de la reine. Deux gardes du corps la défendaient. L'un d'eux, M. de Miomandre, tomba terrassé. « Sauvez la reine! » s'écria-t-il. Ses camarades étaient retranchés derrière une porte; Marie-Antoinette avait fui dans l'appartement du roi. Des cris se faisaient entendre : « Ouvrez! ouvrez! » Et comme les malheureux gardes du corps restaient immobiles : « Ouvrez, répéta-t-on, les gardes

françaises n'ont pas oublié qu'à Fontenoy vous avez sauvé leur régiment. » Au même moment, le roi entr'ouvrait la porte de sa chambre. « Ne faites pas de mal à mes gardes! » suppliait-il; les soldats s'embrassèrent.

M. de la Fayette avait entraîné ses grenadiers au château; chemin faisant, il avait sauvé la vie à quelques gardes du corps qui allaient être massacrés. Le roi venait de consentir à se rendre à Paris. La nouvelle circulait déjà dans la foule, fière de son triomphe; la présence de la garde nationale avait rétabli une apparence d'ordre. La reine parut au balcon, tenant à la main son fils et sa fille; M. de la Fayette mit un genou en terre et lui baisa respectueusement la main; puis il serra dans ses bras un garde du corps qui avait arboré la cocarde tricolore. Des cris de joie retentissaient sur la place; le dauphin pleurait, il avait faim.

On était monté en voiture; le roi avait fait prier l'Assemblée de se réunir auprès de lui. « Il n'est pas de notre dignité de siéger au château! » avait dit Mirabeau. Mounier s'était retourné vers lui, une généreuse indignation se peignait sur son visage. « Il est de notre dignité de faire notre devoir! » avait-il dit. Cent députés accompagnèrent le roi à Paris; l'Assemblée décida qu'elle était inséparable de la personne du monarque et qu'elle le suivrait dans sa nouvelle résidence. Le général cherchait à hâter le départ des bandes. On leur avait enlevé les têtes des deux gardes du corps, massacrés la veille, que des brigands portaient au bout de leurs piques. La foule des femmes suivait le cortége royal, répétant à chaque instant : « Nous tenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron! » Avant d'entrer aux Tuileries, le roi descendit à l'Hôtel de Ville. Déjà prisonnier de son peuple, il était encore bercé des flatteries traditionnelles. « Lorsqu'un père adoré est appelé par les désirs d'une immense famille, il doit naturellement préférer le lieu où ses enfants se trouvent en plus grand nombre, » dit Moreau de Saint-Méry, qui présidait le comité des électeurs. Bailly répéta les paroles que le roi avait prononcées en entrant dans sa capitale : « C'est toujours avec plaisir et confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » Il avait oublié deux mots importants : « *avec confiance*, monsieur, » lui rappela la reine. « Vous l'entendez, s'écria le maire de Paris; vous êtes plus heureux que si je vous l'avais dit moi-même. » Les enfants frissonnaient en entrant dans ce palais des Tuileries depuis si longtemps inhabité. « Comme c'est

laid ! » dit le petit dauphin. Sa mère lui ferma la bouche. « Louis XIV y a vécu, mon fils, » dit-elle. Les malheurs et les dangers qui menaçaient Louis XVI et les siens étaient plus effrayants que les périls de la Fronde, auxquels Anne d'Autriche avait cependant deux fois soustrait son fils.

Le sort en était jeté : c'était désormais au sein de la capitale, de ses agitations et de ses redoutables menaces que l'Assemblée nationale devait délibérer et le roi gouverner. Un grand nombre de députés tremblaient pour leur vie et ne se croyaient plus en possession de leur liberté d'action. Mounier et Lally-Tollendal se retirèrent d'abord dans leurs provinces, puis à l'étranger, trop tôt découragés de la noble tâche qu'ils avaient entreprise et dont ils eussent dû porter jusqu'au bout le poids. Plus de deux cents députés avaient suivi leur exemple et demandé leurs passe-ports. L'Assemblée décida qu'elle les refuserait à quiconque ne pourrait pas justifier d'une nécessité urgente.

La cour imputait au duc d'Orléans de criminelles menées, dont il n'était pas absolument innocent. M. de la Fayette et Mirabeau se disputaient l'influence auprès du prince, l'un cherchant à l'intimider et à le décider à partir pour l'Angleterre, l'autre le retenant comme un instrument dont il pouvait être utile de se servir. La crainte l'emporta, le duc d'Orléans partit. Lorsque Mirabeau l'apprit, il s'emporta violemment. « C'est un lâche, dit-il, qui ne mérite pas les peines qu'on prend pour lui. » Désormais Mirabeau se jetait résolûment dans le gouffre que la Révolution creusait autour de la monarchie ; il voyait ou devinait le péril suprême ; il était ambitieux et aspirait à gouverner ; il était vicieux, débauché, il avait besoin d'argent : il eut le malheur d'en demander pour servir la cause qu'il avait longtemps combattue, mais à laquelle il se ralliait sincèrement par bon sens et par raison. « Un homme comme moi reçoit cent mille écus, disait-il, mais pour cent mille écus on n'a pas un homme comme moi. »

Un mémoire de Mirabeau sur les dangers de la situation et sur les moyens d'en triompher fut confié au comte de la Marck, qui le communiqua d'abord à Monsieur : il s'agissait pour le roi d'aller à Rouen, d'y appeler les troupes et d'y former le centre du gouvernement. Les désordres qui ensanglantaient Paris avaient provoqué à l'Assemblée la proposition d'une loi martiale. « Je ne connais qu'un seul moyen efficace contre le désordre, dit Mirabeau : c'est de rendre au pouvoir exécutif, si nous pouvons, assez de force pour maintenir nos décrets. »

M. DE LA FAYETTE MIT UN GENOUX EN TERRE ET LUI BAISA RESPECTUEUSEMENT LA MAIN

Les espérances ambitieuses de Mirabeau perçaient dans son langage souvent inconsidéré; il portait justement et cruellement le fardeau d'une réputation souillée et d'une vie passée dans le plus affreux désordre; les honnêtes gens timides aussi bien que les jaloux redoutaient son pouvoir: une contre-proposition combattit son projet d'admettre les ministres dans l'Assemblée; MM. de Montlosier et Lanjuinais soutinrent l'attaque. « Je propose, s'écria Lanjuinais, d'arrêter que les députés de l'Assemblée nationale ne pourront accepter du pouvoir exécutif pendant leur législature et trois ans après aucune place dans le ministère, aucun emploi ni gratification, sous peine de nullité et de privation pendant cinq ans des droits de citoyen actif. »

Les assemblées ont souvent voté des actes semblables, séduites par l'apparence spécieuse du désintéressement. Mirabeau lut sur les visages de ses collègues les passions diverses qui allaient dicter leur décision; il s'élança vers la tribune, place forte qu'on ne pouvait lui fermer. « Je propose pour amendement, dit-il, de borner l'exclusion du ministère aux membres de l'Assemblée que l'auteur de la motion paraît redouter, et je me charge de vous les faire connaître. Il n'y a, messieurs, que deux personnes qui puissent être l'objet secret de la motion; les autres ont donné assez de preuves de courage et d'esprit public pour rassurer l'honorable député. Quelles sont ces deux personnes? Vous l'avez déjà deviné . c'est l'auteur de la motion et moi. Voici donc, messieurs, l'amendement que je vous propose: c'est de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. » Le sarcasme protégeait la dignité de Mirabeau, il ne détourna pas le coup qui le menaçait; un décret de l'Assemblée interdit aux députés d'entrer dans le ministère; l'espoir du grand orateur fut déçu et la dernière chance d'un gouvernement fort fut enlevée à la France. Ses conseils devaient échouer comme son ambition du pouvoir; c'était le châtiment de Mirabeau de ne pouvoir éteindre l'incendie qu'il avait contribué à propager. « La monarchie est plutôt en danger parce qu'on n'y gouverne pas que parce qu'on y conspire, écrivait-il le 5 décembre 1789 à l'un de ses amis; si nul pilote ne se présente, il est probable que le vaisseau touchera; si, au contraire, la force des choses contraint à appeler un homme de tête et donne le courage de vaincre tous les respects humains et la jalousie subalterne qui ne cesseront jamais de s'y opposer, vous ne vous figurez pas à quel point il est facile de mettre le vaisseau public à flot. »

Les vents contraires étaient plus impétueux et les conspirations plus sérieuses que ne le disait Mirabeau ; le club Breton, dirigé par le triumvirat que formaient entre eux Barnave, Duport et Alexandre de Lameth, avait lié des relations avec les clubs partout établis en France. C'était de Paris que partaient les mots d'ordre, et ce vaste réseau de réunions, d'agitations, de passions constamment excitées pressait et entretenait le mouvement révolutionnaire. La même organisation existait à Paris même ; « les Lameth l'appelaient eux-mêmes le *Sabbat*, dit M. de Lafayette dans ses mémoires : c'était une association de dix hommes qui leur étaient dévoués et qui prenaient l'ordre tous les jours que chacun donnait ensuite à dix hommes appartenant aux divers bataillons de Paris, de manière que tous les bataillons et toutes les sections recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même dénonciation contre les autorités constituées, le président du département, le maire et le commandant général. »

Le club Breton devait devenir le club des Jacobins, et ses premiers fondateurs étaient destinés à payer de leur tête la redoutable institution qu'ils avaient créée, sans en prévoir les conséquences, au service de leurs passions ou de leurs ambitions personnelles. C'est le malheur et le danger des temps révolutionnaires que les partis extrêmes y gouvernent seuls ; les esprits les plus élevés, les hommes courageusement modérés de l'Assemblée nationale, tentèrent en vain de lutter contre les violences du club Breton. Le club des Impartiaux avait lancé une déclaration de principes qui resta sans influence ; le roi voulut vainement y donner sa sanction en prêtant solennellement le serment de défendre la Constitution : « J'aurais bien des pertes à compter, dit Louis XVI, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des calculs personnels ; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ce sentiment. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler dans mes peines. » De vains applaudissements et le serment civique prêté partout en France, tels furent les seuls résultats de cette démonstration, conseillée par Necker, et si amère au parti de la cour, que le vicomte de Mirabeau, passionnément engagé dans les rangs hostiles à son frère, jeta son épée au sortir de la

séance en s'écriant : « Quand un roi brise son sceptre, un sujet fidèle doit briser son épée. »

De concession en concession, sans tentative sérieuse et forte pour ressaisir le gouvernail, le pouvoir échappait chaque jour plus complétement aux mains débiles du roi Louis XVI, et la France se transformait sous ses yeux sans qu'il eût aucune part à ce travail immense, pressé, théorique, efficace cependant, et que les secousses répétées des révolutions n'ont jamais détruit. Siéyes avait depuis longtemps médité une division nouvelle du territoire destinée à faire disparaître jusqu'au souvenir des anciens priviléges des provinces, en même temps qu'à établir l'unité de l'administration. Quatre-vingt-trois départements à peu près égaux furent substitués aux anciennes dénominations provinciales, plus profondément enracinées que n'avaient jugé les législateurs, toujours prompts à oublier l'histoire et la puissance du passé. En face du morcellement des provinces, l'autorité centrale aurait dû devenir plus forte, et le gouvernement plus régulier; le premier effet fut de rendre Paris tout-puissant et la résistance locale définitivement impossible. L'œuvre de l'Assemblée nationale, utile et raisonnable sur bien des points, avait d'avance préparé les voies à la Terreur.

Les centres d'action et de puissance tombaient les uns après les autres; avec les provinces périssaient les parlements, naguère si hardis, si souvent séditieux, actifs cependant dans la cause de la juste liberté et bien des fois glorieusement utiles à son service. En 1789, un grand nombre de magistrats restaient fidèles à la tradition, toujours puissante dans leur ordre; ils étaient opposés au nouvel état de choses; l'Assemblée décréta que les vacances des parlements seraient prolongées jusqu'à nouvel ordre et que les fonctions judiciaires seraient remplies par les chambres de vacations. « Nous les avons enterrés tout vivants, » dit Alexandre de Lameth, en sortant de la séance.

Les corps constitués, anciens et longtemps puissants, ne se laissent pas enterrer sans réclamer. A la pressante requête du garde des sceaux, la chambre des vacations du parlement de Paris consentit à enregistrer le décret, mais elle rédigea une protestation secrète, conservée par le président de Rosambo, et par lui destinée à rester toujours entre les mains du plus ancien des conseillers. Devant le tribunal révolutionnaire, au pied de l'échafaud, ces magistrats devaient avouer hautement leur résistance, et lorsque le président du terrible cénacle leur demanda individuellement comment ils auraient agi si la protestation

leur était tombée entre les mains, tous répondirent comme s'ils opinaient à la grande chambre : « De même. » Une semblable égalité régna dans leur sort.

Toujours prompte à la résistance, la chambre des vacations du parlement de Rouen n'enregistra que provisoirement et envoya au roi son arrêté, qui fut aussitôt cassé. Le parlement de Metz avait été plus loin : il était rentré en séance à la date ordinaire et c'était publiquement qu'il protestait; le parlement de Bretagne refusa d'enregistrer et ses magistrats furent appelés à la barre de l'Assemblée. Mirabeau prononça contre eux le plus éloquent réquisitoire. Les parlements n'existaient plus; ils furent remplacés par des juges désignés pour six ans par les électeurs de district, sans que les appels pussent s'élever au-dessus de la cour d'un district voisin. Le souverain ne conservait d'action sur la justice que par les commissaires qu'on lui accorda auprès de chaque tribunal. La grande époque de la magistrature française était finie.

Les parlements avaient protesté, succombant dignement sous la tempête; le clergé était menacé dans son indépendance, dans ses biens, dans sa puissance traditionnelle. Il devait à la dévotion des générations successives des richesses immenses. En présence des embarras financiers de l'État, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, fort engagé dans le mouvement révolutionnaire, proposa à l'Assemblée de s'emparer en partie des biens ecclésiastiques. « Le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, » déclara-t-il. C'était aussi naguère un évêque d'Autun qui avait dit, sous Louis XIII, dans l'assemblée du clergé, à grand'peine autorisée par Richelieu : « Il y en a qui font bien les délicats à accorder tout ce que le roi demande, comme s'ils doutaient que tous les biens de l'Église fussent à lui, et que, laissant aux ecclésiastiques de quoi pourvoir à la nourriture et à leur entretènement modéré, Sa Majesté ne pût prendre le surplus. » C'était cette fois au nom de la nation qu'on prétendait spolier le clergé. Mirabeau soutint hardiment la même thèse ; un décret fut rendu le 2 novembre : « Tous les biens de l'Église sont à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. Dans les dispositions pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de douze cents livres de rente, non compris le presbytère. »

Les biens du clergé étaient évalués à cent cinquante millions de revenu, colossale puissance dont il avait souvent mal usé, sans que sa charité eût sérieusement fait défaut aux malheureux. Après des hésitations qui conservèrent quelque temps aux ecclésiastiques l'espoir de gagner leur cause, l'Assemblée s'arrêta à un projet qui créait quatre cents millions de papier-monnaie, remboursables par une vente égale sur les biens du clergé. L'archevêque d'Aix avait proposé, au nom de son ordre, de fournir la même somme au moyen d'un emprunt; l'offre fut rejetée comme le principe. « Décidez la question de propriété, disait Mirabeau, et toutes les conséquences viendront d'elles-mêmes. »

C'était le premier pas dans une voie dangereuse, où la justice et le droit sont aisément méconnus; les biens des émigrés devaient bientôt s'ajouter aux importantes ressources que fournissaient à l'État les biens du clergé; les portes des couvents avaient été ouvertes, leurs revenus étaient confisqués, des pensions convenables avaient été attribuées aux moines et aux religieuses. Cependant la foi et la piété d'un certain nombre de députés commençaient à s'inquiéter; un chartreux, dom Guerle, proposa de déclarer que la religion catholique demeurait la religion de la nation, et que son culte serait seul autorisé. Une grande rumeur s'éleva : la liberté de conscience était désormais un fait acquis; la liberté des cultes comptait de nombreux partisans; déjà les biens non vendus des protestants exilés par la révocation de l'édit de Nantes leur avaient été restitués, et les droits de Français indéfiniment assurés à leurs descendants. Le duc de la Rochefoucauld proposa une déclaration ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a et ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et les opinions religieuses, que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique ne saurait être mis en doute dans le moment où ce culte seul va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée. » M. d'Éprémesnil s'écria avec sa violence accoutumée : « Quand les juifs crucifiaient Jésus-Christ, ils lui disaient : Nous vous saluons, roi des Juifs! » Les orateurs les plus éloquents du côté droit, l'abbé Maury, Montlosier, Cazalès, ne parvenaient pas à se faire entendre. Un député du Cambrésis rappela la promesse de Louis XIV devant

Cambrai : « Je ne souffrirai jamais en ce lieu le culte protestant, » avait-il dit. Mirabeau s'élança à la tribune. « Rappelez-vous, dit-il, que d'ici, de l'endroit où je parle, je vois la fenêtre du palais dans lequel des factieux, unissant des intérêts temporels aux intérêts les plus sacrés de la religion, firent partir de la main d'un roi des Français, faible, l'arquebuse fatale qui donna le signal de la Saint-Barthélemi. » Un moment, le silence et l'effroi continrent les applaudissements; lorsqu'ils éclatèrent, le triomphe de la cause soutenue par Mirabeau était assuré.

Quelques jours plus tard, M. Rœderer disputait à Mirabeau l'exactitude de son mouvement oratoire. « De la tribune, vous ne pouviez apercevoir le Louvre, » disait-il. Mirabeau le regarda une seconde sans répondre. « Vous m'y faites penser, dit-il enfin; mais dans ce moment-là, je le voyais. »

Tant et de si importantes mesures, prises en dehors de la volonté royale et soumises pour la forme à sa sanction, amoindrissaient chaque jour l'autorité déjà si précaire du roi Louis XVI. Sages ou emportés, utiles ou dangereux, des conseils lui arrivaient de toutes parts, et quelques-uns ne s'en tenaient pas aux conseils. Le marquis de Favras, aventurier habile et hardi, avait été accusé de comploter la mort de Bailly et de la Fayette, ainsi que l'enlèvement du roi : son procès se prolongeait. Monsieur était soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration à l'insu du roi; il se crut obligé d'aller se justifier à la commune de Paris. Mirabeau avait revu son discours. Favras fut condamné et mourut sans avoir révélé le nom de ses complices. On racontait que le lieutenant civil du Châtelet, Talon, lui avait arraché la promesse d'emporter son secret dans la tombe.

Deux influences se disputaient l'esprit du roi, M. de la Fayette et Mirabeau; la reine éprouvait pour ce dernier une confiance mêlée d'effroi qu'elle refusait obstinément au commandant de la garde nationale. Les avances du comte de la Marck au grand orateur étaient faites de son aveu, et la négociation était déjà bien avancée lorsque Mirabeau écrivit au roi pour s'engager à son service. « Je promets au roi loyauté, zèle, activité, énergie et un courage dont peut-être on est loin d'avoir une idée; je lui promets tout enfin, hors le succès qui ne dépend jamais d'un seul, et qu'une présomption très-téméraire et très-coupable pourrait seule garantir dans la terrible maladie qui mine l'État et menace son chef; ce serait un homme bien étrange que celui

qui serait indifférent ou infidèle à la gloire de sauver l'un et l'autre ; je ne suis pas cet homme-là. »

MIRABEAU

Mirabeau n'était pas toujours si modeste. « Madame, avait-il dit à la reine en lui baisant la main dans le jardin de Saint-Cloud, la monarchie est sauvée. »

Les conseils, même hardis et sages, ne suffisent pas à ranimer une puissance devenue inerte; le roi ne voyait pas Mirabeau, pour lequel il éprouvait l'espèce de défiance qu'inspire facilement un homme payé de ses services. Les avis de Mirabeau restaient souvent inutiles; ceux de M. de la Fayette, personnellement plus agréable au roi, n'étaient guère plus efficaces. « Les circonstances sont trop dangereuses, avait dit le général, pour que le salut de la chose publique et du roi puisse être assuré par des demi-partis et des demi-confiances. Si Sa Majesté trouve ailleurs d'autres principes et d'autres vues qui lui paraissent préférables, elle doit les suivre; mais si c'est à moi qu'elle veut s'en rapporter, ce doit être sans réserve. Pour servir utilement les intérêts de la liberté, de la nation et du roi, j'ai besoin d'une confiance de tous les instants. » Le roi la lui avait inutilement promise; son indécision naturelle et la faiblesse de son caractère ne lui avaient jamais laissé le courage de la confiance; ses malheurs l'en éloignaient tous les jours.

Au fond, et malgré les relations qui s'étaient établies et qui tendaient à se resserrer entre Mirabeau et la monarchie menacée, le grand orateur restait isolé dans l'Assemblée, libre de ses mouvements et se portant, suivant le besoin de sa popularité et de son succès, du côté droit ou du côté gauche. Au mois d'avril 1790, l'abbé Maury proposa de profiter des assemblées électorales, convoquées à l'occasion de l'élection des divers conseils départementaux, pour faire élire une nouvelle Assemblée, reprochant à celle dont il faisait partie de s'être injustement érigée en Convention nationale. Mirabeau se leva. « On demande, dit-il, depuis quand les députés du peuple sont devenus Convention nationale? Je réponds : C'est le jour où, trouvant l'entrée de leurs séances environnée de soldats, ils allèrent se réunir dans le premier endroit où ils purent se rassembler pour jurer de plutôt périr que de trahir et d'abandonner les droits de la nation. Nos pouvoirs, quels qu'ils fussent, ont changé ce jour-là de nature. Vous vous rappelez tous le mot de ce grand homme de l'antiquité qui avait négligé les formes légales pour sauver la patrie. Sommé par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, il répondit : Je jure que j'ai sauvé la patrie. Messieurs, je jure que vous avez sauvé la France. »

La France n'était pas encore sauvée, et Mirabeau le sentait; au mois de mai, il défendit contre Barnave le droit imprescriptible du souverain à proposer et à sanctionner les décrets de paix et de guerre. La

violence révolutionnaire était à son comble, on criait autour de l'Assemblée un pamphlet injurieux. « Messieurs, dit Mirabeau, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe; maintenant on crie dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau*. Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la Roche Tarpéienne. » En entrant, il avait dit à ses amis : « On m'emportera d'ici triomphant ou en lambeaux. »

Le bon sens et l'orgueil de la race se révoltèrent également chez le comte de Mirabeau, lorsqu'une imitation puérile de l'élan du 4 août 1789 supprima violemment, le 19 juin 1790, tous les titres et distinctions nobiliaires. « Vous avez désorienté l'Europe pendant quatre jours avec votre nom de Riquetti, dit-il brusquement aux journalistes qui avaient appliqué à la lettre la nouvelle ordonnance; ce qu'il est le plus difficile d'arracher du cœur des hommes, ajoutait-il, c'est la puissance des souvenirs. Que tout homme soit égal devant la loi; que tout monopole, surtout moral, disparaisse: tout le reste n'est que déplacement de vanité. »

Une grande agitation régnait sur plusieurs points du royaume. La vente des biens du clergé avait excité beaucoup d'irritation dans les départements du Midi; on accusait les prêtres de l'avoir fomentée, des luttes sanglantes s'étaient engagées; à Marseille, à Montpellier, à Valence, les soulèvements avaient eu un caractère révolutionnaire; à Nîmes et à Montauban, la lutte avait pris un caractère religieux. L'armée ressentait le contre-coup de l'émotion générale, la discipline était souvent violée; des comités de sous-officiers et de soldats s'étaient formés dans un grand nombre de régiments; l'Assemblée en ordonna la dissolution: la garnison de Nancy refusa d'obéir; deux soldats punis par le conseil de guerre furent délivrés par leurs camarades et promenés en triomphe par la ville; la caisse du régiment de Château-Vieux fut enlevée; M. de Bouillé, qui commandait à Metz, fut chargé de réprimer la sédition. Glorieusement signalé par sa conduite dans la guerre d'Amérique, M. de Bouillé, hostile à la révolution, était resté en France sur les instances personnelles du roi. Il avait prêté serment à la Constitution. « Je lui serai fidèle tant que je serai sur le sol français, » avait-il dit. Sa vigueur et sa résolution ne firent pas défaut en face du soulèvement militaire. Il avait envoyé l'ordre au régiment de Château-Vieux d'évacuer Nancy; le régiment résistait. « Si deux heures après le retour de la députation, la garnison persiste dans sa révolte, dit le

général, j'entrerai à force ouverte dans Nancy, et tout homme trouvé les armes à la main sera passé au fil de l'épée. Soldats, braves Français, ajouta-t-il en se tournant vers les troupes et vers les gardes nationaux qui l'entouraient, sont-ce là vos intentions? » Bouillé se vit forcé d'exécuter sa menace; on combattit trois heures dans les rues de Nancy avant que la rébellion fût vaincue. Le dévouement d'un jeune officier du régiment du roi, M. de Silles, avait un moment arrêté le feu des rebelles : il s'était précipité devant la bouche d'un canon dont on approchait la mèche; lorsque le coup partit enfin, il avait été percé de quatre balles.

Une mesure se discutait alors, destinée à envenimer toutes les divisions et à engager dans les luttes politiques la conscience religieuse. En remaniant les divisions territoriales, confiant à l'élection toutes les magistratures, l'Assemblée fut amenée à porter la main sur l'organisation ecclésiastique. Les évêchés, et même les cures, étaient fort inégalement divisés comme étendue et comme revenus; le niveau administratif y devait mettre ordre; les évêques et les curés devaient être élus par la nation, comme dans la primitive Église. Cette partie du projet était due à un janséniste nommé Camus, sincèrement dévot et ardemment engagé dans le parti libéral. Lorsqu'on avait proposé de placer une déclaration des droits de l'homme en tête de la Constitution, Camus avait demandé qu'on mît en pendant une déclaration des devoirs. La théorie élective séduisit les législateurs philosophes; sans toucher aux dogmes fondamentaux de l'Église, la *Constitution civile du clergé* apportait un grand bouleversement dans l'organisation administrative du clergé, dans les circonscriptions de l'autorité spirituelle comme dans la situation des prêtres, désormais dépendants de la faveur populaire. Un grand nombre d'évêques y étaient opposés : l'archevêque d'Aix et l'archevêque de Bordeaux avaient tenté des démarches conciliantes; de son côté, le roi avait écrit au pape Pie VI, lui demandant de confirmer par son autorité, au moins provisoirement, cinq articles décrétés par l'Assemblée et déjà revêtus de la sanction royale. Le pape était prudent et modéré; il tarda quatre mois à répondre à l'*Exposition des principes* que lui avaient adressée les évêques de France; lorsqu'il parla enfin, au mois de mars 1791, des articles nouveaux avaient aggravé les changements d'abord proposés. Surtout, et dans l'incertitude où le silence du pontife laissait encore l'Église, l'Assemblée avait obligé les ecclésiastiques de se prononcer ouvertement, en exigeant

d'eux le serment civique. Le 4 janvier 1791 fut la dernière limite accordée aux attermoiements des évêques; la discussion avait été ardente; l'évêque de Clermont avait réclamé les libertés de l'Église. « Les lois humaines, dit-il, ne peuvent régler que les objets purement politiques; l'organe du Fils de Dieu, c'est l'Église; qu'elle parle et chacun de nous écoutera sa voix avec respect. »

C'était cette soumission même à une puissance étrangère, indépendante et souveraine qui froissait profondément la fierté de l'Assemblée nationale; elle avait voulu, dans le principe, régler les questions d'administration et d'organisation temporelles dans l'Église; elle avait été peu à peu amenée à se trouver en lutte avec l'autorité spirituelle, derrière laquelle se retranchaient les ecclésiastiques dépouillés de leurs biens, irrités, inquiets pour la foi religieuse qu'ils croyaient menacée, comme pour leur autorité qu'ils sentaient compromise. La lutte, longtemps sourde, éclatait enfin. « Prenez-y garde, avait dit l'abbé Maury, il est dangereux de faire des martyrs, de persécuter des hommes qui ont une conscience, qui sont disposés à rendre à César ce qui appartient à César, mais aussi à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et qui sont prêts à prouver par leur mort, s'il le faut, que s'ils n'ont pu concilier votre bienveillance, ils savent forcer votre estime. »

Le roi avait longtemps différé sa sanction, il attendait le résultat de ses négociations à Rome; lorsqu'il céda enfin, soutenu par des espérances secrètes, l'évêque de Clermont avait proposé une formule de serment réservée aux ecclésiastiques : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir tout ce qui est de l'ordre politique, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et adoptée par le roi, exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle. » Le véritable esprit de la liberté n'avait pas encore pénétré les consciences; on insista à grands cris pour le serment pur et simple.

C'était exciter volontairement et sûrement la résistance; un certain nombre des ecclésiastiques faisant partie de l'Assemblée nationale avaient déjà accepté le serment; on savait l'opinion de ceux qui gardaient le silence. L'appel nominal avait été demandé, l'évêque d'Agen fut appelé le premier. « Je ne donne aucun regret à ma place, aucun à ma fortune, dit-il, j'en donnerais à votre estime que je veux mériter; » et il refusa le serment. « J'ai soixante-dix ans, dit l'évêque de Poitiers, j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait le bien que je

pouvais faire. Accablé par l'âge et les infirmités, je ne déshonorerai pas ma vieillesse, je ne veux pas prêter le serment, je prendrai mon sort en patience. » « Vous chassez les évêques de leurs palais, s'écria M. de Montlosier, ils se retireront sous la chaumière du pauvre qu'ils ont nourri; vous leur ôtez leur croix d'or, ils en porteront de bois : c'est une croix de bois qui a sauvé le monde! »

Mirabeau avait ardemment soutenu le décret, exigeant des ecclésiastiques le serment, sans avoir pris aucune part à la discussion de la *Constitution civile;* mais cette mauvaise soif de popularité n'altérait pas en lui la fermeté et la droiture du jugement, lorsqu'il écrivait le 27 janvier : « Voilà une plaie nouvelle, mais la plus envenimée de toutes, qui va ajouter encore un foyer de gangrène à tous ceux qui rongent, corrodent et dissolvent le corps politique. Nous nous étions fait un roi en effigie, sans pouvoir, et un corps législatif qui administre, qui informe, qui juge, qui récompense, qui punit, qui fait tout, excepté ce qu'il doit faire. A présent, nous arrangeons le schisme religieux à côté du schisme politique. Nous n'avions pas assez de résistances, nous en suscitons à plaisir; de dangers, nous évoquons le pire de tous; d'embarras, nous soulevons le plus inextricable; c'est de quoi amener la fin de tout, si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'obéir aux anarchistes. »

L'anarchie commençait, et la Constitution civile du clergé, œuvre imprudente des passions philosophiques et de la science des théoriciens, en devait être l'un des plus persistants et des plus dangereux éléments. Elle contenait en germe l'oppression et la persécution, car elle n'avait pas tenu compte des consciences et de leurs scrupules, légitimes ou exagérés. Elle entrait dans un domaine et elle ouvrait une carrière qui ne lui appartenaient pas; elle y devait rencontrer l'opposition des plus nobles âmes et les résistances les plus sincères. Les évêques n'avaient pas su discerner les signes des temps, ils s'étaient montrés trop attachés à leurs richesses et à leurs grandeurs traditionnelles; ils n'avaient pas compris quelle influence et quelle autorité leur assureraient un désintéressement éclatant et un esprit de conciliation résolûment affiché; ils surent se faire un immortel honneur dans la pauvreté qui leur fut imposée, dans le danger, dans l'exil, sur l'échafaud; ils ranimèrent ainsi la foi religieuse dans bien des âmes, et ce fut peut-être la faute suprême de l'Assemblée nationale d'avoir ainsi engagé, contre elle et contre les principes qu'elle soutenait, la con-

science des masses ignorantes et sincères, incapables de discerner entre les erreurs coupables des hommes et la grande cause qu'ils avaient cru servir.

Pour la dernière fois, une union superficielle et un peu théâtrale venait de rassembler toutes les voix dans un même sentiment de joie patriotique. Sur plusieurs points de la France, les gardes nationales

FÊTE DE LA FÉDÉRATION

s'étaient rapprochées et liées par des fédérations volontaires, célébrant ensemble des fêtes encore honnêtes et souvent touchantes. A Lyon, quarante mille hommes s'étaient ainsi réunis. On avait manifesté le désir de voir une même fête et un même jour appeler à Paris les fédérés de tous les départements; le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, avait été choisi pour cette manifestation. La multitude qui allait envahir la capitale devait se rassembler au Champ de Mars; les travaux étaient en retard, la population s'y porta tout entière :

hommes et femmes, gens du monde et ouvriers, chacun mettait la main à l'œuvre ; on était gai, on riait; lorsque les fédérés arrivèrent, ils furent partout reçus dans les maisons particulières. Une pluie torrentielle ne pouvait arrêter les élans de la joie publique; à peine les fédérés avaient-ils déposé les armes qu'ils se mettaient à danser. Une affiche indiquait le terrain sur lequel s'élevait naguère la Bastille. On y lisait ces mots : « Ici l'on danse. » Devant l'autel, l'évêque d'Autun célébrait la messe, trois cents prêtres l'entouraient, le roi monta les degrés. « Moi, roi des Français, je jure, dit-il, d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » La foule entière poussa le même cri : « Je le jure. » A son balcon, la reine, son fils dans les bras, le montrait au peuple; le soleil avait percé les nuages. Les acclamations étaient unanimes; après tant et de si douloureuses inquiétudes, en face d'un avenir inconnu et sombre, les cœurs prenaient plaisir à se sentir un moment unis par des émotions honnêtes et généreuses.

Les causes de dissentiment s'aggravaient et se multipliaient; les ministres, constamment accusés de complots, sans force dans l'Assemblée, sans appui de la part du roi, s'étaient retirés. M. Necker avait le premier donné sa démission ; il était parti pour la Suisse; deux fois il avait été arrêté dans son voyage par des officiers municipaux, ardemment hostiles à ce ministre, naguère l'objet des adorations populaires. Honnête, hardi, habile dans les questions et sur les sujets qui étaient de sa compétence, entraîné par sa vanité et par l'erreur de l'opinion publique à se croire tout possible, M. Necker succombait douloureusement et tristement sous un fardeau qu'il n'avait pas même pu soulever. Il ne devait plus quitter Coppet, où sa fille l'entoura constamment de l'affection la plus tendre et d'une admiration excessive, jusqu'au bout pieusement nourrie des illusions paternelles.

Seul M. de Montmorin était resté à son poste ; il continuait à s'entendre avec Mirabeau, dont il avait facilité le rapprochement avec la cour. Le grand orateur voyait chaque jour s'accroître sa puissance : il avait été élu président du club des Jacobins, maintenant par là son influence sur la Révolution ; il se fit porter au fauteuil de l'Assemblée, il fut élu le 29 janvier 1791. Tout son effort tendait à obtenir une révision de la Constitution, qu'il jugeait dangereuse pour la monarchie et pour le gouvernement régulier du pays; il cherchait des appuis au-

près du monarque, chez lequel il soupçonnait des projets différents des siens; il s'adressa à M. Malouet, dont les tentatives à la tête des Impartiaux venaient encore une fois d'échouer; il lui communiqua ses projets pour le salut de l'État. La dissolution de l'Assemblée, premier pas vers la révision, devait être demandée par les départements. « Je lus le mémoire, dit M. Malouet; il me plut beaucoup, sans surpasser mon attente: c'était bien là ce qu'il fallait tenter; mais la démoralisation d'un grand peuple, l'indiscipline des troupes, l'influence de la plus vile canaille dans cette multitude de sociétés populaires, la division de notre Assemblée, l'entêtement des uns, la timidité d'un grand nombre, la corruption de plusieurs, tout cela m'inspirait de l'effroi; je le dis à Mirabeau dans notre conférence, qui dura depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin. Mirabeau était harassé, il avait déjà le germe de la maladie dont il est mort; ses yeux enflammés et couverts de sang sortaient de leur orbite; il était horrible, mais jamais je ne lui ai vu plus d'énergie, plus d'éloquence. « Il n'est plus temps, me dit-il, de calculer les inconvénients; si vous en trouvez à ce que je propose, faites mieux, mais faites vite, car nous ne pouvons vivre longtemps. En attendant, nous périrons de consomption ou de mort violente. Plus vous insistez sur le mal qui existe, plus la réparation est urgente. M'en contestez-vous les moyens? Nommez celui qui, avec la même volonté que moi, est dans une meilleure position pour agir. Toute la partie saine du peuple et même une portion de la canaille est à moi. Qu'on me soupçonne, qu'on m'accuse d'être vendu à la cour, peu m'importe! Personne ne croira que je lui ai vendu la liberté de mon pays, que je lui prépare des fers. Je leur dirai, oui, je leur dirai : — Vous m'avez vu dans vos rangs luttant contre la tyrannie, c'est elle que je combats encore; mais l'autorité légale, la monarchie constitutionnelle, l'autorité tutélaire du monarque, je me suis toujours réservé le droit et l'autorité de les défendre. »

« Prenez bien garde, ajouta-t-il, que je suis le seul dans cette horde patriotique qui puisse parler ainsi sans faire volte-face. Je n'ai jamais adopté leur roman, ni leur métaphysique, ni leurs crimes inutiles. »

« Sa voix tonnante comme à la tribune, ses gestes animés, l'abondance et la justesse de ses idées m'électrisèrent. — Vous réparerez mieux que personne, lui dis-je, le mal que vous avez fait. — Non, répondit-il en relevant la tête, je n'ai pas fait le mal volontairement, j'ai

subi le joug des circonstances où je me suis trouvé malgré moi. Le grand mal qui a été fait est l'œuvre de tous, sauf les crimes qui appartiennent à quelques-uns. Vous, modérés qui ne l'avez pas été assez pour m'apprécier, vous, ministres qui n'avez pas fait un pas qui ne soit une faute, et vous, sotte Assemblée qui ne savez ce que vous dites, ni ce que vous faites, voilà les auteurs du mal. »

Au fond de son âme et dans son intime conscience, Mirabeau sentait amèrement la cause secrète de sa faiblesse. « Je paye bien cher les fautes de ma jeunesse, disait-il; pauvre France, on te les fait payer aussi. Oh! si j'eusse apporté dans la Révolution une réputation semblable à celle de Malesherbes! quelles destinées j'assurais à mon pays! Quelle gloire j'attachais à mon nom! »

Il luttait cependant avec une infatigable énergie. L'émigration continuait, épuisant peu à peu les forces de la France, la dépouillant lentement de ses chefs naturels, qui se préparaient à devenir ses ennemis; à Turin, autour du comte d'Artois, en Allemagne, autour du prince de Condé, les tendances politiques étaient diverses; on intriguait, on préparait une résistance à main armée; déjà le roi avait dû interdire une attaque qui se préparait sur Lyon, précisément la ville où le projet de Mirabeau plaçait momentanément la résidence royale et le centre du gouvernement. L'opposition du clergé avait troublé beaucoup de consciences; les prêtres qui avaient refusé le serment, dépossédés de leurs charges, sans être encore inquiétés, avaient ouvert des chapelles particulières, mais le peuple de Paris leur était hostile: en assistant aux saints exercices, on courait quelques dangers; les femmes s'effrayèrent; les tantes du roi, filles de Louis XV, résolurent de partir pour Rome. Elles furent arrêtées en route par la municipalité d'Arnay-le-Duc. La question fut portée à l'Assemblée. « L'Europe sera bien étonnée, dit M. de Menou, quand elle saura qu'une grande Assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris. — Y a-t-il une loi qui s'oppose au voyage de Mesdames? demanda Mirabeau. — Il y en a une, s'écria Gourdon, je la cite, c'est le salut du peuple. — Le salut du peuple, répliqua Mirabeau, exige surtout que les lois soient observées. » Ce fut au nom des mêmes principes de justice et de liberté que Mirabeau s'opposa à la loi contre les émigrés que réclamaient les passions populaires. Le comité chargé de la rédiger annonça qu'elle était inapplicable et contraire à la Constitution; la gauche insistait violemment. « Je combattrai toute

espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, avait dit le grand orateur au début de la discussion, dans quelque système que ce soit, dans quelque partie de la France qu'ils puissent se montrer. » Il s'opposa vivement à la mise à l'ordre du jour. « Je déclare, dit-il, que je me croirai délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. La popularité que j'ai ambitionnée et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines, sur les bases inébranlables de la raison et de la liberté. Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. » Puis, comme le tumulte continuait, il se tourna vers le petit groupe des Lameth et de Barnave : « Silence aux trente voix! s'écria-t-il d'un accent imposant. J'ai toute ma vie combattu la tyrannie et je la combattrai partout où elle sera assise. Si l'on veut, je vote aussi l'ajournement, dit-il enfin, mais à condition qu'il sera décrété que d'ici à l'ajournement il n'y aura pas de sédition! »

Les séditions étaient fréquentes; récemment encore le donjon de Vincennes avait été attaqué par la populace; tandis que M. de la Fayette se portait au faubourg Saint-Antoine pour disperser l'émeute, un certain nombre de gentilshommes qui s'étaient rendus aux Tuileries pour protéger le roi, avaient été maltraités et désarmés par la garde nationale. Le rôle du général placé entre la cour et le peuple devenait chaque jour plus difficile. « Le roi lui obéit, mais il le déteste, écrivait à Washington Gouverneur Morris; il lui obéit parce qu'il le craint, c'est lui qui fait les ministres. Nous faisons des ministres comme nous envoyions autrefois nos domestiques garder nos places au théâtre, disait l'autre jour Mirabeau. Le général compte sur la reconnaissance de ceux qu'il a élevés, mais il se trompe grandement. »

C'était cette influence sur le peuple et sur le roi, plus apparente que réelle, que Mirabeau disputait depuis un an à M. de la Fayette; l'immense supériorité de son génie politique, l'autorité croissante de sa parole l'emportaient enfin, lorsque la maladie, fruit de ses excès, qui le minait depuis longtemps, triompha de sa volonté comme de ses forces physiques. Il avait pris cinq fois la parole dans une discussion sur les mines qui intéressait les affaires de M. de la Marck. « Votre cause est gagnée et moi je suis mort, » dit-il à son ami au sortir de la séance.

En effet, le mal gagnait d'heure en heure; la consternation se répandit dans Paris, la rue de la Chaussée-d'Antin qu'habitait Mirabeau

était encombrée d'une foule immense, silencieuse et morne; la rue avait été barrée par le peuple: on craignait le bruit des voitures pour le malade. Libéraux et royalistes se pressaient à sa porte, tous espéraient en lui, tous avaient reçu de lui force et appui. Le roi et le club des Jacobins envoyaient savoir de ses nouvelles; il fallut imprimer les bulletins de sa santé. Il souffrait horriblement; tous les remèdes restaient impuissants. « Tu es un grand médecin, disait-il à Cabanis, mais il est un plus grand médecin que toi, l'auteur du vent qui renverse, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie ou décompose tout. »

M. de Talleyrand, naguère son ami, puis brouillé avec lui, l'était venu voir; Mirabeau lui remit un discours qu'il venait d'écrire sur le droit de tester dont l'Assemblée s'occupait alors. « Il sera plaisant, dit-il, d'entendre parler contre les testaments un homme qui n'est plus et qui vient de faire le sien. » M. de la Marck s'était chargé d'acquitter les legs. Mirabeau luttait encore contre la mort, elle triomphait lentement des débris prodigieux de sa force physique, mais elle triomphait; la veille de sa mort, un coup de canon retentit dans le lointain. « Sont-ce déjà les funérailles d'Achille qui commencent? » dit-il en rouvrant ses yeux appesantis. Le jour parut. « Mon ami, dit-il à Cabanis, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans le sommeil dont on ne se réveille plus. » Mirabeau avait naguère défendu contre Pétion les mots d'usage en tête de la formule des lois: « Par la grâce de Dieu ». « C'est un hommage rendu à la Divinité, et cet hommage est dû par tous les peuples du monde. » Pratiquement et dans le fond de son âme, c'était pourtant en païen qu'il allait mourir. Il mourait triste. Triste de n'avoir pu accomplir ses grands desseins et de laisser inachevée une œuvre nécessaire au salut national, et dont il se sentait seul capable. « J'emporte, disait-il, dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux. »

Il expira le 2 avril 1791, à quarante et un ans. Le gémissement qui salua dans l'Assemblée la nouvelle de sa mort fut répété par la France entière. On lui rendit des honneurs inouïs; l'Assemblée et tous les corps constitués assistèrent à ses funérailles; son corps fut déposé au Panthéon, naguère l'église Sainte-Geneviève; sur le fronton se lisaient ces mots :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Ce fut le malheur et le juste châtiment de Mirabeau d'avoir accompli le mal qu'il voulait faire et d'avoir succombé à l'entrée d'une voie nouvelle et différente En face du bien qu'il avait projeté, le funeste passé se dressait devant lui, le condamnant irrévocablement à la méfiance publique. Il avait entraîné les hommes à la révolution, emporté lui-même par des passions irritées, par des besoins honteux, par une am-

LIBÉRAUX ET ROYALISTES SE PRESSAIENT A SA PORTE.

bition inassouvie. Il avait abusé du don magnifique de l'éloquence pour exciter et pour contraindre, pour intimider ou pour éblouir ceux qui l'écoutaient. Ses vices avaient souvent faussé son jugement en faussant sa conscience, en jetant dans la balance des intérêts personnels sans grandeur. Lorsque le bon sens et le génie, aidés par l'amère expérience des temps agités qu'il venait de traverser, eurent ouvert ses yeux sur l'abîme vers lequel il avait poussé la monarchie et, avec la monarchie, la France, il tenta un effort puissant pour enrayer la course

fatale des événements, pour ressaisir et relever le pouvoir qu'il avait contribué à briser. Repentir sincère, mais souvent mêlé de rechutes et d'entraînements nouveaux vers une popularité bruyante et malsaine. Déjà la sentence terrible du Dieu éternel retentissait à ses oreilles. Il était trop tard, trop tard pour l'homme qui allait mourir, trop tard pour le pays auquel il n'était plus possible d'éviter les souffrances et les périls de l'orage révolutionnaire. C'est déjà une faveur insigne de savoir, comme Mirabeau, reconnaître ses erreurs; la Providence accorde rarement aux hommes l'honneur et la consolation de les réparer.

La place du grand orateur restait vide à l'Assemblée. « Mirabeau n'est pas là, on ne m'empêchera pas de parler, » disait l'abbé Maury en montant à la tribune. Elle restait vide aussi dans les conseils de la cour. Déjà, avec l'incurable méfiance des esprits indécis, le roi avait commis cette faute de conduire ou d'accepter sous main des intrigues contraires, s'ouvrant tour à tour à la Fayette, à Mirabeau, à M. de Bouillé, conservant avec tous des réticences et nourrissant des projets qu'il ne leur communiquait pas. M. de Breteuil voulait que le roi quittât Paris et, d'une place forte, dictât ses lois à la France; l'empereur et le roi d'Espagne pourraient alors lui donner des secours. M. de Calonne, qui dirigeait les intrigues de la petite cour du comte d'Artois, avait sondé les cours étrangères; il était convenu qu'une armée de cent mille hommes se présenterait aux frontières de la France, prête à l'envahir, si bien que la nation n'aurait d'autre ressource que la médiation royale; les partisans de la monarchie se soulèveraient de toutes parts et la contre-révolution serait accomplie. M. de Durfort avait été chargé de communiquer ce projet au roi et à la reine. « Assurez mon frère et ma sœur, avait dit l'empereur, que les puissances vont se mêler de leurs affaires, non par de simples paroles, mais par des actions. » On engageait en même temps Louis XVI à ne faire aucun effort pour recouvrer lui-même la liberté.

Le roi en jugeait autrement: il lui répugnait de s'adresser aux étrangers; il avait horreur de la guerre civile, il comptait encore sur l'affection de son peuple des provinces lorsqu'il pourrait librement s'adresser à lui. La reine n'aimait pas le comte d'Artois, elle redoutait l'influence et l'insolence des émigrés; elle pressa le roi de s'en tenir au projet de M. de Breteuil: il avait été communiqué à M. de Bouillé, qui l'avait accepté, non sans regret; il eût désiré que l'empereur fît avancer des

troupes au nom des princes allemands *possessionnés* en Alsace et dépouillés de leurs droits seigneuriaux par le décret du 4 août; ce mouvement eût suffi pour appuyer le sien et pour le mettre en mesure de protéger le roi. Toutes ces intrigues avaient été liées du vivant de Mirabeau, qui les avait soupçonnées; elles étaient inconnues à M. de la Fayette, naturellement crédule, par un mélange de vanité et de généreuse confiance. Il avait eu ce désappointement amer de voir son autorité absolument méconnue par la garde nationale. Le 18 avril, le roi voulut partir pour Saint-Cloud, il y devait passer quelques jours et faire paisiblement ses pâques; des prêtres *non assermentés*, comme on appelait ceux qui avaient refusé le serment civique, desservaient encore sa chapelle. La foule s'opposa au départ de Louis XVI; en vain Bailly et la Fayette avaient-ils pris toutes leurs précautions; dès la veille le club des Cordeliers, à la tête duquel se trouvait Danton, avait fait afficher une dénonciation du *premier fonctionnaire public*, qui donnait l'exemple de la révolte aux lois qu'il avait juré de maintenir. Après une heure et demie passée dans sa voiture, en butte aux injures de la populace, le roi rentra dans les Tuileries. Il se plaignit à l'Assemblée; M. de la Fayette donna sa démission; quelques jours plus tard il reprenait ses fonctions; le roi avait cédé, et, renonçant au voyage de Saint-Cloud, il allait à la messe de sa paroisse. Mais tant d'amertumes avaient achevé de le décider. Louis XVI écrivit à M. de Bouillé qu'il partirait pour Montmédy le 20 juin.

Le départ fut fatalement retardé d'un jour. Les préparatifs, tenus fort secrets, avaient été maladroitement dirigés; la voiture était énorme et chargée de bagages, les détachements de troupes placés sur la route devaient attirer l'attention; le départ même fut mal combiné : la reine sortit à pied des Tuileries, s'égara et fit attendre ses compagnons de fuite, arrivés au rendez-vous sous la garde de M. de Fersen, gentilhomme suédois, chevaleresquement dévoué à Marie-Antoinette. Le roi, la reine, Madame Élisabeth, le dauphin et Madame Royale, Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, se trouvaient dans la même berline; les passe-ports étaient rédigés au nom de la baronne de Korf; le roi passait pour un valet de chambre. La première partie du voyage s'accomplit sans difficultés. « François! disait joyeusement la reine à l'un des gardes du corps, M. de Valory, qui lui servait de courrier, tout va bien; nous serions arrêtés déjà, si nous devions l'être. » Déjà quelques personnes sur la route avaient cru reconnaître le roi.

« On passa la grande ville de Châlons-sur-Marne, écrivit la jeune princesse dans son naïf récit, là on fut reconnu tout à fait. Beaucoup de monde louait Dieu de voir le roi, et faisait des vœux pour sa fuite. » Il était cinq heures. Inquiet du retard et de l'émotion que la présence des soldats causait aux paysans, M. de Choiseul, qui commandait à quatre lieues de Châlons le premier détachement, poussa vers Montmédy. A Sainte-Menehould, le roi fut reconnu ; lorsque les dragons voulurent suivre la voiture, le peuple coupa les sangles des chevaux; le fils du maître de poste Drouet, ardemment révolutionnaire, était monté à cheval, il devançait le roi.

A minuit, la lourde voiture arrivait à Varennes, les chevaux n'étaient pas prêts. Drouet avait réveillé les autorités et quelques habitants, on commençait à sonner le tocsin, les soldats du détachement étaient ivres; le fils de M. de Bouillé, qui attendait le roi, partit à toute bride pour avertir son père. On avait porté les passe-ports au procureur de la commune, nommé Sausse, pauvre petit marchand timide, effrayé de la responsabilité qui lui tombait en partage; il engagea le roi à entrer chez lui. « Le bruit s'est répandu, dit-il, que nous avons le bonheur de posséder notre roi dans nos murs; pendant que le conseil municipal délibère, Votre Majesté pourrait se trouver exposée à des avanies.... » Comme Louis XVI entrait dans la boutique de l'épicier, quelques hommes armés qui en gardaient la porte dirent brutalement au roi qu'ils le reconnaissaient. « Si vous le reconnaissez, dit vivement Marie-Antoinette, parlez-lui avec le respect qui lui est dû. »

Les officiers municipaux se présentèrent, demandant les ordres du roi. Celui-ci avait renoncé à tout déguisement. « Faites que mes voitures soient attelées au plus tôt, dit-il à Sausse, et que je puisse prendre la route de Montmédy. » On tardait cependant sous différents prétextes; le jour approchait. M. de Choiseul et ses hussards venaient d'arriver à Varennes; il proposa au roi de monter à cheval et de s'ouvrir un passage à travers la foule. « Si j'étais seul, je le tenterais, dit Louis XVI, je ne le puis aujourd'hui ; M. de Bouillé va être averti, il ne tardera pas. On ne refuse pas de me laisser partir d'ici, j'attends le jour. »

Le roi attendait et commençait à perdre courage; le pont de Varennes était barricadé, la foule augmentait dans les rues, la municipalité avait envoyé à Paris pour demander les ordres de l'Assemblée natio-

LES OFFICIERS MUNICIPAUX SE PRÉSENTÈRENT, DEMANDANT LES ORDRES DU ROI.

nale. Mme Sausse avait répondu aux instances de la reine : « Dame! vous pensez au roi, je pense à M. Sausse, chacune pour son mari. » A Paris, à Paris! criait-on sous les fenêtres. « Dites à M. de Bouillé que je suis prisonnier, dit Louis XVI au capitaine Deslon qui commandait sur la route un détachement et qui parvint seul auprès du roi; je crains bien qu'il ne puisse rien faire pour moi, mais je lui demande de faire ce qu'il pourra. » Deux aides de camp de M. de la Fayette venaient d'arriver.

Ils étaient partis de Paris le 21 à dix heures du matin. Le bruit de la fuite du roi s'était répandu dans la ville confondue et morne. M. de la Fayette, amèrement déçu, avait aussitôt donné des ordres pour l'arrestation de la famille royale. « Vous êtes bien convaincu que cela est indispensable pour sauver la France de la guerre civile? » avait-il d'abord demandé à Bailly. Lorsque la séance fut ouverte, le président de l'Assemblée, M. de Beauharnais, annonça que le roi et sa famille avaient été enlevés pendant la nuit par les ennemis de la chose publique. La poursuite fut aussitôt décrétée et le pouvoir exécutif simplement confié aux ministres. L'Assemblée se déclara en permanence; l'ordre fut exactement maintenu. M. de Montmorin était assiégé dans son hôtel, le duc d'Aumont menacé par des furieux; leur sûreté fut garantie, les rassemblements des faubourgs furent dispersés. M. de la Fayette, un moment accusé de connivence, avait été défendu par Barnave. « M. de la Fayette a, depuis le commencement de la révolution, montré les vues et la conduite d'un bon citoyen; il mérite la confiance : il l'a obtenue, il importe qu'il la conserve. Il faut de la force à Paris, mais il y faut de la tranquillité; il faut de la force, mais c'est vous qui devez la diriger. » Malgré les violentes attaques des clubs, le poids des circonstances agissait sur tous les esprits; une circulaire fut envoyée aux sociétés affiliées en France. « Toutes les divisions sont oubliées, disait-elle, tous les patriotes sont réunis; l'*Assemblée nationale*, voilà notre guide; la *Constitution*, voilà notre cri de ralliement. »

« Messieurs, dit le président de l'Assemblée lorsque les premiers décrets eurent été rendus, personne n'ayant plus rien à proposer au sujet de la situation actuelle, vous jugerez peut-être bon de passer à l'ordre du jour. » La discussion commença sur les affaires courantes, troublée d'heure en heure par des incidents nouveaux, grave toutefois et pénétrée d'une dignité imposante. Le 22, à dix heures du soir, on apprit l'arrestation du roi à Varennes.

M. de Bouillé n'arrivait pas, ses troupes avaient tardé à se mettre en mouvement; l'aide de camp de la Fayette, M. de Romeuf, remit au roi le décret de l'Assemblée. Il rappelait un acte défendant aux fonctionnaires publics de s'éloigner à plus de vingt lieues de leur poste. « Je n'ai jamais sanctionné cela, » dit le roi avec mépris; il jeta le papier sur le lit où dormait le dauphin; la reine s'en saisit. « Je ne veux pas que le lit de mes enfants soit souillé! » s'écria-t-elle. Romeuf la regarda. « Madame, dit-il, voudriez-vous qu'un autre que moi fût témoin de ces emportements? » La reine rougit, elle reprit sur elle-même un empire qu'elle ne perdit plus. Les détachements postés par M. de Bouillé étaient signalés; lui-même pouvait arriver d'heure en heure; mais la farouche violence de la populace allait croissant; les troupes survenant, le conflit devenait inévitable. Louis XVI se décida à reprendre le chemin de Paris. Lorsque le général haletant, après une course précipitée, se trouva enfin en vue de Varennes barricadée, il apprit que le roi était parti depuis plus d'une heure; désolé, il prit le chemin de Stenay, et le soir même il passait la frontière.

Trois membres de l'Assemblée avaient été désignés pour aller chercher le roi et le ramener à Paris. Latour-Maubourg était l'ami du général la Fayette; Pétion et Barnave appartenaient au côté gauche; ces deux derniers prirent place dans la voiture royale lorsque les commissaires rencontrèrent les fugitifs entre Épernay et Dormans. Pétion, insolent et grossier, abusa impudemment de sa situation pour manquer aux plus simples égards. Barnave, jeune, ému, troublé par le souvenir des mauvais entraînements auxquels il avait cédé naguère, se montra respectueux jusqu'à la sympathie, et ces sentiments ne s'effacèrent jamais dans son cœur. Partout la foule couvrait la route; elle était immense à Paris dans la soirée du 23 juin lorsque le lugubre cortége descendit les boulevards jusqu'aux Tuileries; les gardes nationaux formant la haie tenaient leurs armes renversées, les hommes gardaient leur chapeau sur la tête. Les marques de respect avaient disparu avec la fuite du roi; on avait reconnu qu'il tenait peu de place dans le gouvernement de son pays. On jugeait sévèrement son incapacité; l'estime due à l'homme honnête et vertueux, sur la tête duquel étaient venus fondre tous les châtiments du pouvoir absolu, était étouffée par la passion révolutionnaire. On avait affiché dans les rues : « Celui qui applaudira le roi sera battu, celui qui l'insultera sera

LORSQUE LE ROI VOULUT SORTIR, LES SOLDATS CROISÈRENT LA BAIONNETTE

financiers, ne voulaient pas la Constitution, quelques adoucissements qu'on y pût apporter. Il leur fallait tout l'ancien régime; aussi, dissimulant les formelles et secrètes dispositions des constitutionnels, ne doutant pas qu'elles amenassent la paix, mais avec la paix la Constitution, ils préférèrent la chance de leur propre ruine, pourvu qu'il leur restât l'espoir de l'ancien régime. »

Ainsi, tous travaillaient au renversement de la monarchie, amis et ennemis, imprudents ou fanatiques, enragés ou aveugles, les idées abstraites et les théories excessives, les passions mauvaises et la fureur révolutionnaire. En vain Siéyes disait dans une note adressée au *Moniteur :* « Ce n'est pas pour caresser d'anciennes habitudes ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme que je préfère la monarchie. Je la préfère parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république. » Et Barnave à l'Assemblée : « Vous avez rendu tous les hommes égaux devant la loi, vous avez consacré l'égalité civile et politique, vous avez repris pour l'État ce qui avait été enlevé à la souveraineté du peuple; un pas de plus serait un acte funeste et coupable, un pas de plus dans la ligne de la liberté serait la destruction de la royauté, dans la ligne de l'égalité la destruction de la propriété. Si l'on voulait encore détruire quand tout ce qui devait être détruit n'existe plus, si l'on croyait n'avoir pas tout fait pour l'égalité quand l'égalité de tous les hommes est assurée, où trouverait-on une aristocratie à anéantir, si ce n'est celle des propriétés? Vouloir davantage, c'est vouloir commencer à cesser d'être libres et devenir coupables. » La pente était plus rapide que ne l'avaient su ceux dont les mains avaient d'abord lancé le char dans la carrière; les passions déchaînées étaient plus violentes qu'ils ne l'avaient prévu, les fautes portaient leurs fruits, les premiers auteurs de la révolution contemplaient, comme Mirabeau, leur œuvre avec une amère inquiétude, sans pouvoir y porter remède, sans pouvoir arrêter dans sa course le torrent débordé.

Le roi avait été mis hors de cause dans les poursuites entamées contre les complices du voyage de Varennes; il était couvert de son inviolabilité proclamée par la Constitution. Une pétition se préparait dans les clubs contre le décret qui maintenait la prérogative royale; le 17 juillet, elle devait être déposée au Champ de Mars sur l'autel de la patrie. Une foule immense y était réunie d'avance; deux hommes furent trouvés cachés sous l'estrade; on les soupçonna de pro-

jets sinistres, ils furent égorgés. La pétition tardait à arriver, les chefs révolutionnaires n'étaient pas parvenus à s'entendre; quelques agents du club des Cordeliers rédigèrent sur place une pièce incendiaire; on circulait dans les rangs pressés de la multitude, des listes à la main. Six mille personnes environ avaient signé, mais le tumulte allait croissant; on parlait de se porter à l'Assemblée nationale, un homme avait tiré sur le général la Fayette. Le maire de Paris arriva avec un détachement de cavalerie; devant lui marchait le drapeau rouge, emblème de la loi martiale; les cris redoublèrent, on lançait des pierres aux soldats. Bailly ne put parvenir à faire entendre les sommations légales : une première décharge à poudre n'ayant pas suffi à disperser les factieux, la Fayette commanda le feu; quelques hommes tombèrent, une charge de cavalerie balaya la multitude. L'Assemblée nationale avoua de tout les magistrats.

Un instant l'ordre parut rétabli, et l'autorité légale relevée. Les meneurs révolutionnaires avaient disparu; Danton était à la campagne, Marat se tenait caché, Robespierre n'osait pas même rentrer dans sa maison. La puissance des Jacobins était ébranlée; les *modérés* les avaient quittés pour établir dans l'ancien couvent des Feuillants un club nouveau : Duport et les Lameth en étaient les chefs. Les deux sociétés révolutionnaires se disputaient déjà tous les clubs de France.

On préparait la révision définitive de la Constitution ; dans la masse immense des décrets lancés par l'Assemblée, quelques-uns devaient prendre place au rang des articles fondamentaux; sous ce prétexte, les hommes sages espéraient introduire dans la Constitution des modifications plus sérieuses. Mirabeau en avait hardiment prévu la nécessité; c'était l'arme dont il comptait se servir; ses mains puissantes manquaient à l'œuvre, indécise et faible. Seul Barnave, dans le zèle de son repentir, tenta de s'allier à Malouet pour amener une discussion importante; l'expédient échoua, la Constitution fut votée; un seul article y fut ajouté, autorisant la révision des points attaqués par trois législatures successives. Robespierre s'emporta violemment contre cette latitude laissée à l'avenir. « On doit être content, dit-il, de tous les changements qu'on a obtenus de nous; que du moins on nous assure la possession des débris de nos premiers décrets. Si on peut attaquer encore notre Constitution après qu'elle a déjà été altérée deux fois, que nous reste-t-il à faire? Reprendre nos fers ou nos armes. »

Le dernier article de la Constitution portait l'empreinte du dix-huitième siècle. « L'Assemblée nationale constituante, y était-il dit, remet le dépôt de la présente Constitution à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les Français. »

La Constitution fut présentée à la sanction royale; Montlosier s'était levé au nom du côté droit. « Dans une délibération qui porte atteinte à l'autorité royale, dit-il, nous demandons acte de notre silence. » Malouet avait rappelé l'Assemblée au souvenir du passé. « Le 9 juillet 1789, dit-il, vous disiez au roi : « Sire, vous nous appelez pour tra-« vailler de concert avec Votre Majesté à la Constitution du royaume; « l'Assemblée nationale vous promet que vos vœux seront remplis. » Je demande si, en soumettant aujourd'hui le roi à l'alternative de l'acceptation ou du refus, vous pouvez dire que vous faites la Constitution avec lui. »

Les murmures de la gauche avaient fermé la bouche à Malouet; mais, au fond de l'âme, un grand nombre de députés éprouvaient vaguement un sentiment analogue à celui qu'il avait exprimé; ils s'effrayaient de voir le chemin parcouru depuis deux ans, et ce fut sous les formes les plus respectueuses que l'Assemblée nationale présenta au roi Louis XVI l'acte constitutionnel. Le monarque devait être prié de donner les ordres convenables pour sa garde et pour la dignité de sa personne. De ce moment la captivité cessait; si le roi se rendait au vœu des Français en adoptant la Constitution, il était prié d'indiquer le jour où il prononcerait solennellement, en présence de la nation, l'acceptation de la royauté constitutionnelle et le serment d'en remplir les fonctions.

Les paroles et les formules ne sont pas sans puissance; elles ne sauraient cependant modifier profondément les situations. La Constitution de 1791 était une protestation contre le pouvoir absolu et contre les maux dont il avait longtemps accablé la France; elle avait d'avance rendu impossible le gouvernement qu'elle voulait fonder sur les bases étroites et précaires d'un pouvoir exécutif sans autorité véritable, et d'une Assemblée unique sans contrôle et sans frein. Le désordre éclatait déjà sur tous les points du royaume : la licence de la presse et des clubs ne connaissait aucune limite; les décrets de l'Assemblée, timides et embarrassés, ne suffisaient pas à en réprimer les excès; la plus ter-

rible de toutes les tyrannies commençait à s'établir au moment même où la nation, heureuse et fière, saluait les grandes conquêtes qu'elle croyait pour jamais acquises à la liberté.

La sanction royale n'était pas encore prononcée; les émigrés, dont Monsieur avait grossi le nombre le jour même où le roi prenait le chemin de Varennes, insistaient auprès de Louis XVI pour obtenir un refus, au nom des droits imprescriptibles de la couronne, de la noblesse, du clergé, dont il devait être le protecteur; on lui promettait l'appui des souverains étrangers; une lettre des princes, à cet effet, fut partout répandue en Europe, aggravant ainsi la position du roi à l'intérieur. Une conférence avait eu lieu à Pilnitz entre l'empereur et le roi de Prusse; le comte d'Artois y était venu sans invitation. Calonne intriguait sans relâche. L'empereur Léopold était modéré et sensé, il n'avait aucun désir de faire la guerre; le roi de Prusse y était plus porté que lui; le conflit des influences contraires donna un caractère évasif et vague à la déclaration des deux souverains : « Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme l'objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer conjointement avec leurs dites Majestés les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français; alors et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

J'ai voulu faire connaître ce document, afin de mettre en lumière la faiblesse de l'appui offert au roi Louis XVI et la répugnance des souverains étrangers à se mêler alors de nos affaires. L'heure des terreurs personnelles et de la contagion terrible n'était pas encore venue. Secrètement, l'empereur faisait conseiller à Louis XVI d'accepter la Constitution.

Le même avis venait au roi des côtés les plus divers : Malouet conseillait d'accepter en faisant des restrictions et en demandant des modifications; Barnave, Duport et les Lameth insistaient en faveur d'une sanction pure et simple. Le roi se décida enfin. « Instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, dit-il dans son message à l'Assemblée nationale, je déclare renoncer au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que, n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. Je manquerais à la vérité si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un vaste empire; mais puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui me sont remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. »

En parlant ainsi, le roi Louis XVI était sincère; douloureusement résigné à l'affaiblissement du pouvoir royal tel qu'il l'avait reçu de ses ancêtres, il ne conservait aucune arrière-pensée de contre-révolution ou de retour réactionnaire vers le passé. Il restait triste et méfiant envers les hommes et envers les institutions nouvelles; sa méfiance fit croire à sa duplicité, les efforts constants des princes et des émigrés pour l'engager dans leur cause, qu'ils déclaraient sienne, précipitèrent sa perte. Le 14 septembre 1791, parmi ceux qui jurèrent, à la suite du roi, fidélité et obéissance à la Constitution, quelques-uns n'étaient pas plus confiants que Louis XVI, nul n'était plus honnêtement résolu à tenir son serment.

« Il ne nous restait plus qu'une grande faute à faire et nous n'y manquâmes pas, » dit Malouet dans ses mémoires. L'Assemblée constituante avait achevé son œuvre; elle allait faire place à une Assemblée nouvelle, chargée de nouveaux devoirs et d'une tâche nouvelle; elle conçut la fatale pensée d'en interdire l'entrée à tous ses membres. Les hommes que le pays connaissait, estimait, honorait avaient presque tous été portés aux États généraux par les élections de 1789; dans les deux années qui venaient de s'écouler, chargées de tant d'expériences et de désappointements amers, ceux qui pouvaient apprendre avaient beaucoup appris; quelles que fussent encore leurs illusions ou leur

ignorance, ils étaient plus que tout autre, ils étaient seuls en état de guider l'opinion publique; ils déposèrent volontairement les armes par lassitude, par un désintéressement mal placé, par la conviction que le vœu de la nation appelait des hommes nouveaux. Le 30 septembre 1791, le président, qui était alors Thouret, député de Rouen, prononça ces mots devant tous ses collègues solennellement réunis: « L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est finie et qu'elle termine en ce moment ses séances. »

J'ai dit que l'histoire de la Révolution française ressemblait encore à un champ de bataille; nulle part la mêlée n'est restée plus confuse qu'en face de l'Assemblée constituante et de l'œuvre qu'elle accomplit. La Convention excite souvent notre effroi; nous ne saurions lui refuser une admiration douloureuse lorsqu'elle marche à la défense nationale, à travers tous les périls et toutes les injustices, sans souci des droits qu'elle viole en présence du péril de la patrie; elle nous remplit habituellement d'indignation et de colère, lorsqu'elle profane de ses mains sanglantes le nom et les glorieux devoirs de la liberté; le sentiment que nous éprouvons devant l'Assemblée constituante est mêlé de respect et de pitié, elle a fait de grandes choses, même lorsqu'elle les a mal faites; les bienfaits qu'elle a laissés derrière elle ont survécu aux dispositions éphémères d'une Constitution marquée d'avance du sceau de la mort; elle a donné à la France l'égalité devant la loi, la représentation nationale et ce gouvernement du pays par le pays qui est devenu le mot d'ordre de tous les peuples libres; elle a détruit les abus du passé, elle a souvent porté jusque dans cette entreprise difficile un esprit d'équité qui l'honore, que ses successeurs ignorèrent et qu'il serait injuste d'oublier. Elle a voulu le bien, elle en a fait beaucoup. Nous restons cependant parfois confondus devant l'étendue des ruines dont elle a jonché le sol, et nous nous demandons s'il était nécessaire, utile même, de rompre à ce point avec l'histoire et de prétendre remplacer par des théories l'expérience des siècles. La France n'avait pas demandé, elle ne désirait pas la destruction de toutes les institutions anciennes; elle n'avait pas voulu abaisser, encore moins détruire la monarchie: les cahiers des bailliages en font foi; l'œuvre avait emporté les ouvriers au delà de leur propre pensée; les plus sages, les plus prévoyants commençaient à revenir sur leurs pas: pour eux comme pour le plus illustre d'entre eux, il était trop tard; ils avaient abattu toutes les digues et la Révolution ne pouvait plus être contenue

par leurs faibles mains. « Les abîmes appellent les abîmes, » dit l'Écriture Sainte ; lorsque l'Assemblée constituante quitta le gouvernail qu'elle avait courageusement conservé au début de la tempête, l'océan déchaîné emporta le vaisseau.

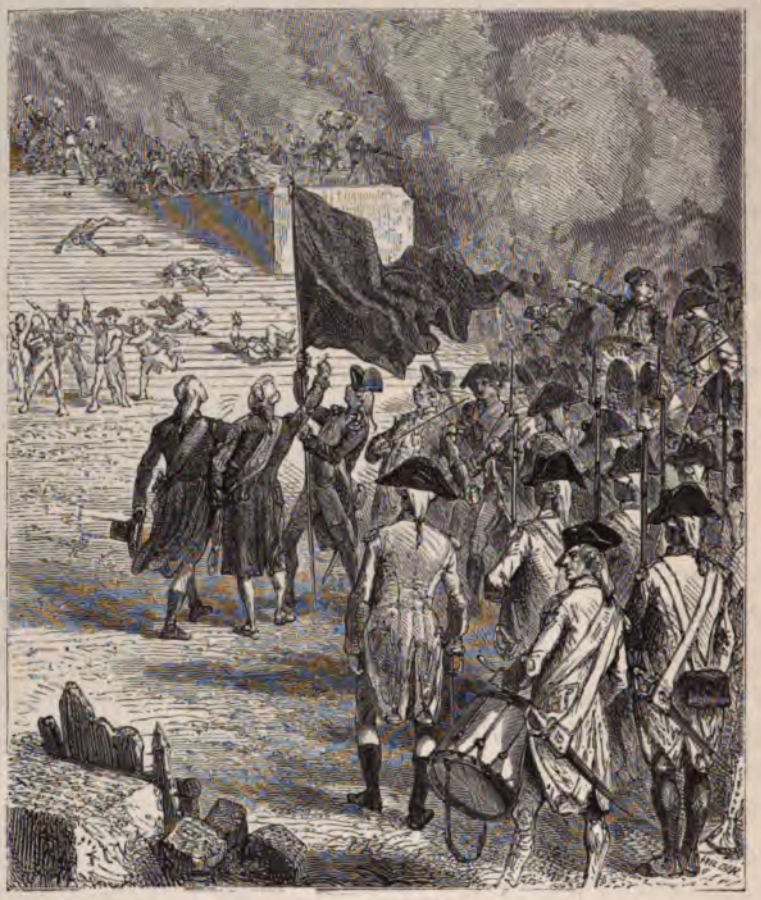

CHAPITRE II

LOUIS XVI ET LES ASSEMBLÉES NATIONALES

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1791-1792)

Le 30 septembre 1791, le roi Louis XVI avait solennellement pris congé de l'Assemblée constituante; il salua le 1er octobre l'avénement de l'Assemblée législative; c'était des fenêtres du Temple qu'il devait la voir remplacée par la Convention.

Élue pendant les derniers jours de l'Assemblée constituante, privée de tous les hommes qui avaient jusqu'alors fait l'éclat de la Révolution, l'Assemblée législative avait déjà fait un pas vers l'abaissement du niveau moral, intellectuel et social; sur les sept cent quarante-cinq membres qui la composaient, on comptait plus de quatre cents avocats et un grand nombre de journalistes. Tous arrivaient, avides d'un renom qu'ils ne possédaient pas encore, pressés de mettre la main à l'œuvre révolutionnaire, de parler ou d'écrire, de conquérir cette popularité enivrante dont ils avaient goûté les prémices dans leurs provinces; ignorants et inexpérimentés pour la plupart, mais confiants et

présomptueux. Les députés de la Gironde, autour desquels se groupèrent bientôt un assez grand nombre de représentants, furent le type comme les chefs de l'Assemblée nouvelle; sans le savoir encore, ils marchaient à la république; ils la rêvaient forte et glorieuse, ils la voulaient par-dessus tout à eux, rigidement égalitaire et ne tolérant d'autre supériorité que celle de l'éloquence et du talent. Vergniaud, jeune et brillant avocat de Bordeaux, se promettait déjà tous les triomphes de Mirabeau; Brissot espérait se consoler des échecs littéraires qu'il avait subis; Condorcet cherchait la satisfaction logique d'un esprit habituellement faux, malgré son étendue. Ni les uns ni les autres ne s'inquiétaient des moyens qu'ils allaient employer, ni des chemins qu'ils allaient suivre. Les forces de la résistance étaient détruites; le pouvoir exécutif était sans autorité, les armées étaient dispersées sur les frontières, la garde nationale elle-même n'obéissait plus à M. de la Fayette, les chefs des légions de Paris la commandaient tour à tour. La Fayette s'était retiré dans son château de Chavaniac, en Auvergne.

Nulle part le désordre des esprits et l'affaiblissement du pouvoir n'éclataient avec plus d'horreur que dans le midi de la France : des scènes sanglantes avaient épouvanté la plupart des villes; la lutte des partis se compliquait dans le Comtat-Venaissin d'une situation particulière. A la suite d'un soulèvement partiel, l'Assemblée constituante avait décrété son annexion à la France; les priviléges particuliers que ce petit territoire tenait des papes avaient disparu sous le nivellement général; quelques-uns les regrettaient, les partis se soupçonnaient réciproquement; à peine l'Assemblée législative était-elle réunie, que la lutte s'engagea, soutenue avec fureur par les révolutionnaires français contre la partie de la population favorable à la domination papale. La violence naturelle aux passions méridionales amena d'horribles massacres dont les deux partis se rejetaient la responsabilité. Un ancien muletier, devenu cabaretier, jeté par les hasards de sa vie à Paris au moment de la prise de la Bastille, et qui se vantait d'avoir coupé la tête de M. Delaunay, *Jourdan Coupe-Tête*, comme on l'appelait, régna quelques jours dans Avignon. Ce fut le premier acte des massacres de septembre; lorsque les bourreaux furent cités devant l'Assemblée législative, elle les renvoya acquittés (19 mars 1792).

Tant de sanglants désordres restés impunis dans un coin lointain du royaume avaient excité une émotion mêlée d'effroi; les causes d'inquiétude se multipliaient chaque jour; déjà le conflit avait éclaté entre

le roi et l'Assemblée; les derniers actes de l'Assemblée constituante avaient été cléments envers les émigrés: l'amnistie générale que le roi avait demandée en sanctionnant la Constitution s'était étendue jusqu'à eux ; l'animosité n'avait pas cessé, excitée et constamment nourrie par la fuite chaque jour répétée des familles les plus considérables, aggravée par la violence des émigrés, par leurs préparatifs militaires et par l'emportement de leur langage. Une loi contre eux fut proposée. *Monsieur* fut sommé de rentrer en France, sous peine de perdre ses droits à la régence. Tous les émigrés étaient regardés comme suspects de conjuration ; ceux qui ne seraient pas rentrés sur le sol français avant le 1er janvier 1792 étaient déclarés passibles de la peine de mort; leurs revenus étaient confisqués.

Louis XVI désirait le retour des émigrés: il sentait quel affaiblissement lui causait l'émigration ; il avait sincèrement cherché à l'arrêter, ses efforts étaient impuissants auprès des royalistes comme auprès des Assemblées révolutionnaires. Dix-neuf cents officiers avaient déjà passé la frontière. Le roi sanctionna le décret qui rappelait son frère, mais les menaces adressées aux émigrés lui firent horreur; injustes et oppressives, il refusa de les approuver. « Le roi examinera, » fit-il dire à l'Assemblée, usant ainsi pour la première fois du droit de *veto* suspensif que lui avait confié la Constitution. Il adressait en même temps une proclamation aux émigrés et deux lettres particulières à ses frères. Les unes et les autres restèrent sans effet. « Le roi n'est pas libre, » disaient les princes; les gentilshommes se pressaient à Coblentz auprès du prince de Condé, qui poursuivait avec ardeur ses préparatifs guerriers.

Les révolutionnaires français voulaient comme eux la guerre. « Si la paix dure six mois, écrivait Brissot, elle affermira un sceptre despotique aux mains de Louis XVI, ou un sceptre usurpé aux mains du duc d'Orléans. La guerre seule, la guerre prompte, peut nous donner la république; on nous opposera toujours la Constitution, et la Constitution ne pourra tomber que par la guerre. C'est le seul moyen de dévoiler les perfidies du roi. Nous avons besoin d'être trahis; nous n'avons qu'une crainte, c'est de ne pas être trahis. Les trahisons seront funestes aux traîtres et utiles au peuple. »

Le refus du roi de sanctionner le décret contre les émigrés était activement exploité contre lui comme une preuve de cette trahison dont on avait besoin; une nouvelle cause de division vint bientôt s'ajouter à

celle-ci. Jusqu'alors les prêtres qui avaient refusé le serment civique n'avaient pas été violemment inquiétés; destitués de leurs fonctions, ils avaient conservé une petite pension et surtout le droit d'exercer librement leur ministère. On les accusa, non sans quelque justice, d'avoir usé de cette liberté pour exciter les fidèles contre la Constitution ; le rapport des commissaires envoyés par l'Assemblée dans la Vendée servit de prétexte. Au mois de novembre 1791, un décret de l'Assemblée exigea le serment de tous les prêtres; ceux qui s'y refusaient étaient privés de leur traitement, tout exercice particulier du culte leur était interdit, ils pouvaient être transportés d'un lieu à un autre, et même emprisonnés pour un ou deux ans s'il était prouvé que leur influence tendît à exciter la guerre civile.

C'est le propre de la tyrannie populaire d'ériger le soupçon en crime et la délation en vertu. La conscience de Louis XVI se révolta contre cet abus monstrueux du pouvoir; il protestait comme fidèle, il résista comme roi. « Pour celui-ci, dit-il, on m'ôtera plutôt la vie que de m'obliger à le sanctionner. » Le directoire du département, qui était composé des membres les plus considérés de l'Assemblée constituante, adressa au roi une pétition contraire au décret. « L'Assemblée nationale refuse à tous ceux qui ne prêteraient pas le serment civique la libre profession de leur culte, disait la pétition. Or cette liberté ne peut être ravie à personne, elle est à jamais consacrée dans la Déclaration des droits. »

Le roi n'avait pas encore annoncé sa résolution à l'Assemblée; il entrait dans ses vues d'y préparer les esprits par une attitude résolue à l'égard des émigrés. Le ministre de la guerre, M. de Narbonne, jeune, aimable, ardemment libéral, intimément lié avec Mme de Staël, était populaire parmi les députés; il avait conseillé à Louis XVI de devancer le désir général en intimant lui-même aux Électeurs de Trèves et de Mayence le déplaisir qu'il éprouvait en voyant des corps nombreux d'émigrés échelonnés sur la frontière. La discussion éclata avec violence dans l'Assemblée. Le Girondin Isnard, plus ardemment républicain que la plupart de ses amis, s'emporta jusqu'aux menaces. « Parlez aux ministres, au roi, à l'Europe, le langage qui convient aux représentants de la France, s'écria-t-il. Dites aux ministres que jusqu'ici vous n'êtes pas très-satisfaits de leur conduite, et que par la responsabilité vous entendez la mort. Dites à l'Europe que vous respecterez les Constitutions de tous les empires, mais que si l'on suscite une guerre des rois

contre la France, vous susciterez une guerre des peuples contre les rois! » Le décret de l'Assemblée, menaçant pour les princes étrangers, fut apporté au roi par une députation que présidait M. de Vaublanc. « Sire, dit celui-ci, si les Français chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes s'étaient rassemblés en armes sur les frontières, s'ils avaient été protégés par des princes d'Allemagne, nous vous le demandons, quelle eût été la conduite de Louis XIV? Eût-il souffert ces rassemblements? Ce qu'il eût fait pour son autorité, que Votre Majesté le fasse pour la Constitution! »

Louis XVI avait agi déjà et les Électeurs avaient reçu son message. Le ministre de la guerre demandait des crédits afin de réunir cent cinquante mille hommes sur le Rhin; il partit pour inspecter les places fortes. MM. de Luckner et de Rochambeau venaient d'être élevés à la dignité de maréchaux; M. de la Fayette fut rappelé d'Auvergne et placé à la tête d'une armée. « Si la destinée de la France est d'avoir à combattre ses enfants et ses alliés, disait le roi dans son message à l'Assemblée le 31 décembre, je ferai connaître à l'Europe la justice de notre cause; le peuple français la soutiendra de son courage et la nation verra que je n'ai pas d'autres intérêts que les siens et que je regarderai toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté comme le plus essentiel de mes devoirs. »

Un moment, les changeantes affections du peuple semblèrent se porter de nouveau vers le roi. « L'autre jour, à la Comédie italienne, écrivait Gouverneur Morris, le parterre s'est mis à crier Vive le roi! vive la reine! vive la famille royale! Sire, vive Votre Majesté! et comme un patriote a imaginé de crier Vive la nation! on l'a aussitôt fait taire. C'était pour répondre au décret de l'Assemblée nationale qui, comme vous le savez, a proscrit ces titres. » Les visites de cérémonie du jour de l'an avaient été supprimées. Le roi souffrait de ces mesquines insultes; les courtisans le vengeaient par leur insolence; l'abîme allait toujours se creusant.

La discorde régnait dans le ministère, composé d'éléments hétérogènes. Bertrand de Molleville, le ministre de la marine, adroitement et perfidement contraire au mouvement national, était jaloux de la popularité de M. de Narbonne : il le perdit dans l'esprit du roi; mais, en destituant son ministre de la guerre, Louis XVI fut obligé de sacrifier le cabinet tout entier. Le ministre des affaires étrangères, M. de Lessart, fut mis en accusation par l'Assemblée. Le roi se tourna vers les Giron-

dins; il les crut moins hostiles à sa cause que le reste de ses ennemis. Les chefs du parti, tous membres de l'Assemblée, ne pouvaient eux-mêmes saisir le pouvoir; ils appelèrent à l'intérieur Roland, homme d'une vertu pompeuse, d'un esprit étroit et faible, dirigé par sa femme, belle, résolue, ardente, passionnément dévouée à la révolution; le général Dumouriez reçut le portefeuille des affaires étrangères; il dominait le département de la guerre; on lui promit le commandement d'une armée; depuis longtemps mêlé à la diplomatie avec le comte de Broglie, habile militaire, et distingué dans son corps pendant la guerre de Sept Ans, il avait cinquante-trois ans lorsque l'Europe apprit son nom.

L'empereur Léopold était mort, son neveu et son héritier François II était jeune, gouverné par son ministre des affaires étrangères, M. de Cobentzel. Une note maladroite inspirée à celui-ci par les émigrés enflamma la colère de l'Assemblée législative; les républicains demandaient la guerre; Louis XVI se vit contraint de la proclamer. Il en sentait tout le danger et le poids accablant des succès ou des revers possibles; il était triste et sa voix était altérée, lorsque le 20 avril 1792 il déclara à l'Assemblée que d'après son dernier *ultimatum* la France se trouvait *en état de guerre* avec l'empire. « J'avais dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix, ajouta le roi, je viens aujourd'hui, aux termes de la Constitution, proposer à l'Assemblee nationale la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie. »

La guerre commençait, pour ne plus s'éteindre pendant vingt-trois ans. Elle débuta tristement, révélant dans l'armée des plaies profondes. A peine entrées en Belgique, sous les ordres de M. de Biron, les troupes s'effrayèrent; deux régiments de dragons tournèrent bride en criant : « Nous sommes trahis! » Au même moment, sous l'empire d'une panique semblable, les soldats et le peuple de Lille massacraient le général Théobald Dillon. M. de la Fayette, qui arrivait avec une partie de ses forces pour soutenir l'armée d'invasion, fut obligé de s'arrêter. « Je demande, écrivit le ministre de la guerre à l'Assemblée, une loi qui donne aux généraux l'assurance de ne pas être massacrés par leurs soldats révoltés ni par des citoyens égarés. » La loi que demandait le ministre eût été impuissante en face des excitations sans cesse renouvelées par les journaux incendiaires. Marat venait de l'écrire dans l'*Ami du Peuple* : « Il y a plus de six mois que j'avais prédit que vos généraux trahiraient la nation, qu'ils livreraient les fron-

tières. Mon espoir est que la nation ouvrira les yeux et qu'elle sentira que la première chose qu'elle ait à faire, c'est de massacrer ses généraux. »

Loin de soutenir la discipline partout menacée, l'Assemblée venait de lui porter le coup le plus funeste. Quelques soldats suisses du régiment de Châteauvieux, naguère condamnés par leurs tribunaux militaires, suivant les lois des capitulations, pour la part qu'ils avaient prise à l'insurrection militaire de Nancy, achevaient de subir leur peine au bagne de Brest. On demanda et on obtint leur grâce. Une fête fut préparée à ces martyrs de la liberté, et lorsqu'ils arrivèrent à Paris, la population entière se porta à leur rencontre; ils furent admis à l'Assemblée, qui leur décerna les honneurs de la séance en face du buste du jeune de Silles, tué à la bouche d'un canon, à côté du représentant Gouvion, frère d'un garde national qui avait péri à Nancy. « Je ne saurais rester ici pour voir honorer des assassins, » dit celui-ci en partant pour l'armée; quelques semaines plus tard, il était tué. Les militaires frémissaient d'indignation et de colère; un instant Dumouriez se trouva seul à la tête du pouvoir; ses collègues avaient lassé la patience du roi. Roland s'était obstiné à lire en plein conseil une lettre particulière qu'il avait adressée au monarque, remplie des plus dures remontrances. Sans ordre et sans avoir pris aucun avis, le ministre de la guerre, Servan, avait porté à l'Assemblée un décret proposant qu'à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, un camp de fédérés de vingt mille hommes fût établi à la porte de Paris. Le roi avait refusé de sanctionner le décret, comme la nouvelle mesure qui condamnait à la déportation les prêtres non assermentés; il renvoya ses ministres. Dumouriez, qu'il avait conservé, sur lequel *les Impartiaux* fondaient quelques espérances, conseilla d'accepter les décrets. Un moment le roi le lui laissa espérer; puis il recula; le général donna sa démission et partit pour l'armée. « Tout ce que je désire, disait-il, c'est qu'un coup de canon réunisse toutes les opinions sur mon compte. »

La colère des Girondins était vive, et leur irritation excitait les passions populaires. En vain M. de la Fayette fit-il un généreux effort pour ramener l'opinion publique; sa lettre du 16 juin, éloquente et sensée, resta et devait rester sans effet. Il écrivait à l'Assemblée : « Il faut que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la Constitution; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale;

qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte le joug d'aucune faction; que s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que par le glaive des lois. Enfin, il faut que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la liberté, leurs fureurs délirantes au courage calme d'une nation qui connaît ses droits et qui les défend. » En réponse, les Girondins firent appel aux plus funestes instincts de la populace; ils prirent pour alliée la Commune de Paris.

La Constitution de 1791 avait dépouillé le pouvoir exécutif de toute autorité sur les administrations municipales; *la Commune de Paris* se composait du maire et de seize administrateurs élus, du conseil municipal au nombre de trente-deux membres, et du conseil des notables qui en comptait quatre-vingt-seize. Le maire n'exerçait aucune autorité sérieuse, il dépendait exclusivement de la majorité. Depuis quelques mois, Pétion avait remplacé Bailly, Manuel était procureur général, Danton substitut, le brasseur Santerre commandant du faubourg Saint-Antoine. L'émeute couvait toujours, facile à exciter dans le plus grand nombre des quarante-huit sections; partout circulait le mot d'ordre des clubs. Là se cachait une puissance redoutable et sans cesse grandissante; l'humeur des politiques leur inspira la fatale pensée d'exercer sur l'Assemblée comme sur le roi une pression violente; les éléments étaient tout prêts et n'attendaient qu'un choc. Une petite réunion se tint chez Santerre; on résolut de présenter une pétition au roi et de planter aux Tuileries un arbre de la liberté. Le conseil général fut prévenu que les pétitionnaires seraient armés.

L'émeute avait levé le masque, elle agissait ouvertement. Le conseil général passa à l'ordre du jour sur la demande d'autorisation présentée par les pétitionnaires; le conseil municipal et le directoire du département furent prévenus, lentement et tardivement, par le maire. Le directoire ordonna que toutes les mesures fussent prises pour empêcher les rassemblements et pour maintenir l'ordre public; le ministre de l'intérieur communiqua cet arrêté à l'Assemblée. Vergniaud s'opposa à la lecture. « Il est contraire aux lois, dit-il, que l'Assemblée intervienne dans des mesures de police. » Pétion avait proposé de faire accompagner les pétitionnaires par la garde nationale. Le champ était libre pour les séditieux.

C'était le 20 juin, jour anniversaire du serment à la salle du Jeu de Paume; le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau étaient

en mouvement dès le point du jour, indécis d'abord, intimidés par l'arrêté du directoire partout affiché; les chefs circulaient dans les groupes, encourageant et rassurant. A midi, le procureur général syndic du département de Paris, M. Rœderer, vint avertir l'Assemblée que les mesures de l'administration étaient restées inefficaces; une foule d'hommes armés s'avançait vers les Tuileries, ils allaient demander à être admis dans la salle des séances. La population de Paris était épouvantée; nulle part on n'avait opposé aucune résistance à la marche de l'insurrection.

Vergniaud se leva. « L'Assemblée a déjà plus d'une fois accueilli des pétitionnaires armés, dit-il, l'abus existe; comment pourrions-nous refuser la même faveur à ceux qui se présentent aujourd'hui? S'ils veulent porter une adresse au roi, et qu'on redoute pour lui quelques dangers, qu'une députation de soixante membres soit désignée pour l'entourer. Justement inquiets de l'avenir, les Parisiens veulent prouver que, malgré les intrigues ourdies contre la liberté, ils sont toujours prêts à la défendre. » Ramond demanda la parole; honnête et résolu, il faisait partie du petit groupe de droite. « Hâtez-vous, lui cria-t-on, huit mille hommes sont là qui attendent. — Si huit mille hommes attendent, répond-il, vingt-quatre millions de Français m'attendent aussi.» Il parlait encore, lorsqu'un mouvement tumultueux jeta dans la salle l'avant-garde des pétitionnaires. Un vote de l'Assemblée autorisa le défilé.

Il commença, confus, étrange, mêlé de femmes et d'enfants. En tête marchaient *les tables de la loi* portant en gros caractères la Déclaration des droits, des branches d'olivier et des piques, des ouvriers armés d'instruments divers, des fusils, des baïonnettes, des lames de fer attachées à des bâtons. Santerre et le marquis de Sainte-Huruge, gentilhomme déclassé par les scandales de sa vie, déjà remarqué aux 5 et 6 octobre, réglaient la marche du cortége. Sur l'ordre de Pétion, quelques bataillons de gardes nationaux s'étaient joints à la populace. Des drapeaux flottaient dans les rangs, avec ces paroles : « La Constitution ou la mort. » Des culottes déchirées au bout d'une pique excitaient des cris d'admiration : « Vivent les sans-culottes! » Un homme enfin brandissait en l'air un cœur de veau enlevé à l'étal d'un boucher, avec ces mots : *Cœur d'aristocrate*. Un murmure d'horreur parcourut les rangs de l'Assemblée; l'homme disparut avec son hideux drapeau, qu'il alla porter aux Tuileries. sous les yeux du roi.

La multitude en effet avait envahi le jardin des Tuileries. Deux officiers municipaux étaient venus demander l'ouverture des portes; le roi leur avait parlé lui-même, recommandant que la foule défilât le long de la terrasse. Elle envahit aussitôt les alentours du château et la place du Carrousel, alors coupée par un certain nombre de petites rues. La porte royale était gardée; le cortége, qui sortait de la salle du manége où siégeait l'Assemblée, débouchait en même temps par la terrasse des Feuillants. « Comment, vous n'êtes pas encore entrés? s'écria Santerre. Nous ne sommes venus que pour cela. » La porte s'ouvrit sur l'ordre des officiers municipaux; pas un garde, pas un serviteur ne paraissait à l'intérieur, nulle apparence de défense ou de protection pour les personnes royales. Une pièce de canon fut traînée dans la salle des gardes; la multitude se précipita dans le palais.

Le roi, la reine, Madame Élisabeth, les enfants royaux, le vieux maréchal de Mouchy, plusieurs des ministres et quelques officiers étaient réunis dans l'appartement du roi. Ils écoutaient le tumulte, les cris qui se rapprochaient; les injures arrivaient jusqu'à leurs oreilles, nul ne proposait une résolution, nul n'offrait un avis. Un chef de légion de la garde nationale nommé Aclocque, honnête et dévoué, frappa à la porte; on lui ouvrit. « Sire, dit-il, pour votre salut, il est indispensable de vous montrer au peuple. — Allons, » dit Louis XVI. Madame Élisabeth se rapprocha de son frère; on retint la reine, toujours odieuse à la populace.

Les salons étaient déjà envahis; au moment où le roi entrait dans son cabinet, la porte craquait sous des coups furieux. « Ouvrez! » dit le roi. Un grenadier de la garde nationale se pencha vers lui : « N'ayez pas peur, sire, » dit-il. Le roi lui prit la main et l'appuya sur son cœur. « Voyez s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire, » répondit-il.

La foule s'élançait dans le cabinet; le roi s'était retiré dans l'embrasure d'une fenêtre; il était monté sur une banquette, les grenadiers s'étaient rangés devant lui. Madame Élisabeth avait été repoussée par les flots du peuple. « Voilà l'Autrichienne, » s'écriait-on en l'apercevant. Ceux qui la connaissaient allaient protester. « Taisez-vous, dit vivement la princesse, ne les détrompez pas. » Le brave Aclocque se tenait toujours auprès du roi. « Citoyens, dit-il aux premiers qui s'approchèrent, reconnaissez votre roi, respectez-le, la loi vous l'ordonne; nous périrons tous plutôt que de souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte. » Un cri de *Vive le roi!* un seul, fut poussé par le

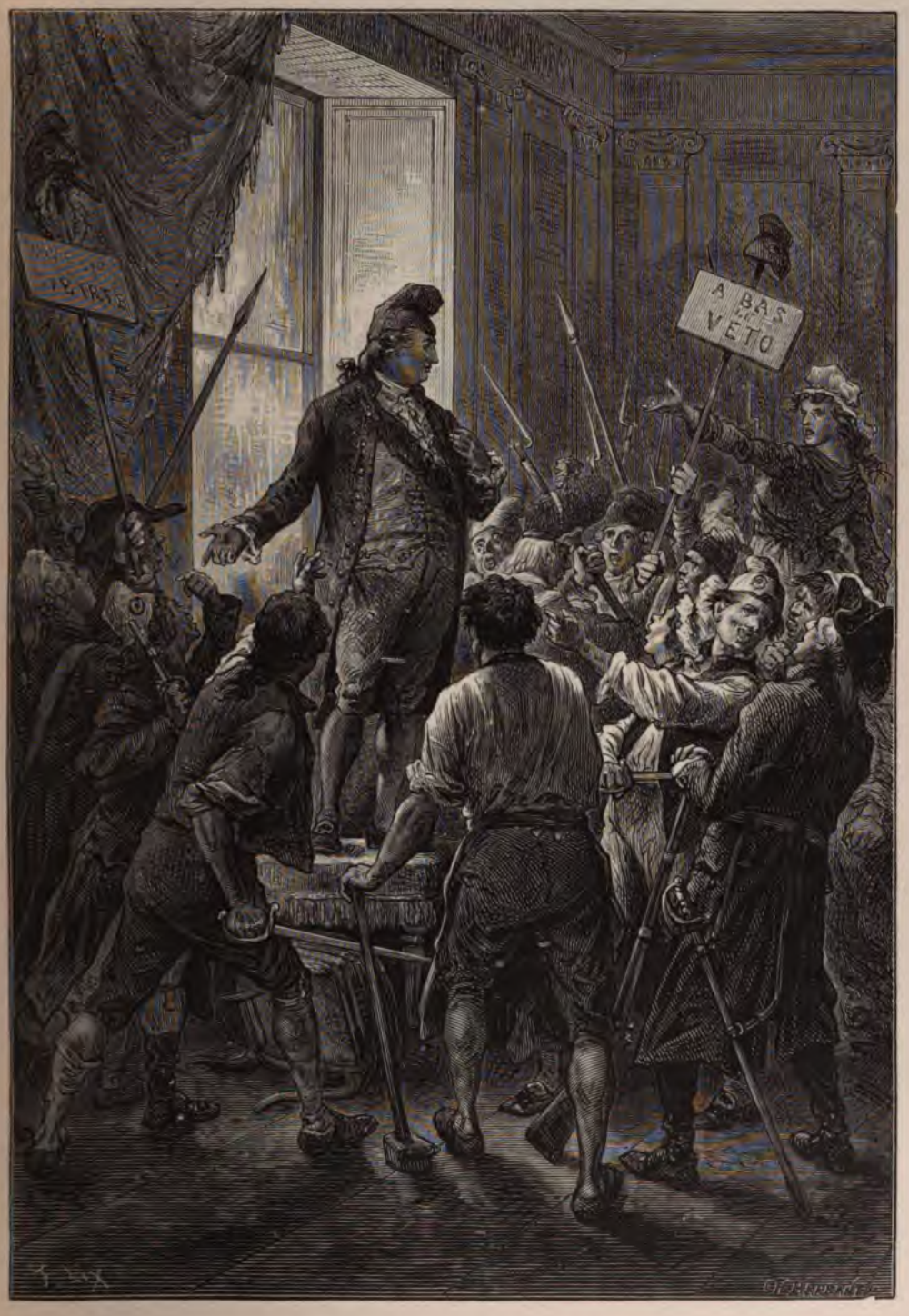

LE ROI MIT LE BONNET SUR SA TÊTE

chevalier de Canolle; des injures et des menaces y répondirent de toutes parts.

Le boucher Legendre s'avança; il était, depuis deux ans, l'un des chefs reconnus par la populace révolutionnaire; il fit un signe pour imposer silence. « Monsieur, dit-il, écoutez-nous.... Vous êtes fait pour nous écouter, vous êtes un traître, vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Prenez garde à vous: la mesure est comble, le peuple est las d'être votre jouet. »

Il lut la pétition, menaçante, insolente, injurieuse. Les cris redoublaient : « A bas le *veto!* Rendez-nous les ministres patriotes! »

Le roi n'avait pas bougé, son visage n'était pas altéré. « Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire, » répondit-il froidement.

A peine les grenadiers pouvaient-ils contenir la foule irritée et protéger encore le roi; les officiers municipaux envoyés par Pétion protestaient vainement; l'un d'eux était monté sur les épaules de ses voisins pour se faire mieux entendre, les cris étouffaient sa voix. Isnard et Vergniaud venaient d'arriver, espérant tout de leur influence sur cette multitude qu'ils avaient déchaînée; leurs efforts restèrent impuissants. Un homme, armé d'un bâton surmonté d'un bonnet rouge agitait son étendard par la fenêtre; le roi tendit la main, on lui passa le bonnet, il le mit sur sa tête; pour la première fois, la foule cria : « Vive le roi! »

Pétion entrait à ce moment, violemment applaudi par la multitude. « Sire, dit-il à Louis XVI, je viens d'apprendre dans quelle situation vous vous trouvez. — Vraiment? dit le roi, cela est étonnant, car voilà deux heures que cela dure. » Le maire de Paris cherchait en vain à se faire entendre. Un jeune homme s'était ouvert un chemin à travers la populace. « Sire, dit-il, au nom de cent mille hommes qui m'entourent, je vous demande la sanction des décrets et le rappel des ministres patriotes, sinon vous périrez. » Le roi leva sur lui un regard calme. « Vous vous écartez de la loi, dit-il, écoutez les magistrats du peuple. »

Les officiers municipaux insistaient vivement auprès du maire. « Prenez garde, lui disaient-ils, on jugera de votre conduite d'après l'événement. » Pétion hésitait, combattu comme de coutume entre des craintes contraires, et lâchement entraîné par le mouvement populaire. « Vous ne voudriez pas, dit-il enfin, que vos magistrats fussent injustement accusés. Vous avez agi en hommes libres, retirez-vous. »

Le roi avait donné l'ordre d'ouvrir tous les appartements. En traversant la chambre du *lit d'apparat*, la multitude aperçut la reine et ses enfants qui s'étaient réfugiés dans le cabinet du roi. La chambre de Marie-Antoinette avait été forcée et saccagée, la foule se précipita aussitôt dans la salle; un triple rang de gardes nationaux protégeait les princesses. Santerre se plaça auprès d'elles, débarrassant le petit dauphin d'un bonnet rouge qu'on lui avait mis sur la tête et qui l'étouffait. Une femme de la halle s'était arrêtée devant une table, faible rempart placé entre la reine et la populace. Elle vomissait un torrent d'injures. « Que vous ai-je fait? dit Marie-Antoinette avec attendrissement. On vous trompe sur mon compte: je suis la femme de votre roi, la mère de votre dauphin, je suis Française comme vous; j'étais heureuse quand vous m'aimiez. » Le peuple de Paris est prompt aux émotions vives; la femme fondit en larmes. « Elle est ivre! » dit Santerre, et il la fit emmener.

Lorsque la famille royale put enfin se réunir dans une chambre reculée, il était huit heures; la violente invasion du palais avait duré cinq heures. Pétion était allé rendre compte de sa conduite à l'Assemblée. « Quelques personnes ont douté de mon zèle, dit-il, et cela m'a été fort sensible; le roi a été plus juste, il connaît mieux les Français, il sait que sa personne a toujours été respectée. Plusieurs citoyens se sont transportés dans les appartements du roi: ils sont coupables sans doute, mais ils n'ont insulté personne; le roi n'a eu aucunement à se plaindre des citoyens qui ont défilé devant lui. » La municipalité de Paris reçut les honneurs de la séance.

Deux députations de l'Assemblée avaient été successivement envoyées auprès du roi, « chargées de veiller à sa sûreté et à celle de sa famille. » La reine montra elle-même au jacobin Merlin de Thionville les traces de violence partout empreintes et les horribles dégâts causés dans le palais. « Songez au danger qui menaçait le roi, » dit-elle; et comme les larmes venaient aux yeux du député : « Ah! vous pleurez, dit-elle, vous plaignez le roi et sa famille si cruellement traités par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux. » Le républicain se redressa. « Oui, madame, dit-il, je pleure sur les malheurs de la femme et de la mère de famille, mais point sur le roi ni sur la reine; je hais les rois et les reines. »

C'était un sentiment nouveau que cette haine qui commençait à s'allumer dans les âmes. Louis XVI, incapable de la provoquer, en allait

subir tout le poids. Déjà Vergniaud s'emportait contre lui en menaces sinistres. « O roi, disait-il, vous avez feint d'aimer les lois pour parvenir à la puissance qui vous servirait à les braver, la Constitution pour n'être point précipité du trône, la nation pour assurer le succès de vos perfidies! Pensez-vous nous abuser avec d'hypocrites protestations? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du pouvoir a pu rendre sensible, vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure. Vous n'êtes rien pour cette Constitution que vous avez indignement violée, pour ce peuple que vous avez lâchement trahi. »

La guerre était déclarée entre la monarchie et la révolution; sans prononcer encore le nom de république, et malgré les passions et les ambitions diverses qui divisaient leur parti, les membres du côté gauche dans l'Assemblée, comme les chefs des clubs, marchaient à grands pas vers la destruction complète du régime constitutionnel : les Girondins d'une part, Danton et ses amis de l'autre, emportés par leurs illusions ou par leurs espérances, au nom des théories ou au nom de la populace, démolissaient de concert tout ce qui restait encore debout. Seul Robespierre était impénétrable, enveloppé du manteau d'une banalité réservée et de cette vertu orgueilleusement froide qui lui avait fait donner le nom d'*incorruptible;* lorsqu'on lui parlait de la déchéance de Louis XVI, il répondait : « Je préfère le roi que m'ont donné la naissance et la Constitution à tous ceux qu'on pourrait me proposer. »

Marat vivait à part, travaillant dans un souterrain, hideux, repoussant et terrible, sans but déterminé, sans parti pris; dans une voie unique, celle du sang; au service d'une seule passion, la destruction de toute supériorité. Il faisait horreur à ceux mêmes qui se servaient de lui.

L'outrage fait à la dignité royale le 20 juin, le courage et la présence d'esprit qu'avait déployés le roi avaient excité en France une vive agitation. Louis XVI se sentait porté par une sympathie qui lui avait souvent manqué, lorsque le 21 juin Pétion revint, vers le soir, pour lui annoncer qu'un nouveau soulèvement avait été étouffé par les soins de la municipalité. Le roi voulait répliquer aux vanteries du maire de Paris; Pétion lui coupa la parole. « Taisez-vous! » s'écria le monarque offensé. Puis, comme Pétion allait répondre : « Faites votre devoir, c'est vous qui répondez de la tranquillité de Paris. Adieu. »

Le même élan d'indignation et de sympathie avait entraîné M. de la Fayette à Paris ; il y arriva le 28 au matin, et se présenta aussitôt à l'Assemblée, qui l'autorisa à paraître à la barre. Rien n'avait pu détruire les illusions du général sur la popularité et l'influence qu'il conservait encore ; il venait, disait-il, au nom de ses troupes, pour leur servir d'organe auprès de l'Assemblée nationale : « Les soldats se demandent si c'est vraiment la cause de la liberté et de la Constitution qu'ils défendent ; je supplie l'Assemblée nationale d'ordonner que les instigateurs des délits et violences commis le 20 juin aux Tuileries seront poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur les atroces projets des hommes qui la dirigent. Je la supplie, en mon nom et au nom de tous les honnêtes gens du royaume, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur pendant que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Le tumulte succéda aux paroles du général. Guadet demandait si le ministre de la guerre avait accordé un congé à M. de la Fayette et de quel droit celui-ci avait abandonné la défense du territoire pour venir donner des leçons à l'Assemblée. L'éloge du général prononcé par Ramon était interrompu par des clameurs confuses ; cependant une majorité de cent voix décerna à M. de la Fayette les honneurs de la séance, cérémonie vaine et prodiguée aux partis les plus divers. Lorsque la Fayette proposa au roi de l'accompagner le lendemain à la revue, afin de haranguer la garde nationale, la reine, qui ne pouvait vaincre sa défiance, prévint Pétion, qui décommanda la revue. Le général repartit pour l'armée, encore une fois déjoué dans ses honnêtes et vains efforts pour servir le roi en conservant la faveur du peuple, amèrement triste et inquiet sur le sort de la monarchie et de la France.

Quelques jours plus tard, la Fayette était mis en accusation devant l'Assemblée, et c'était à grand peine que ses ennemis laissaient échapper la vengeance sur laquelle ils comptaient. Prévenu d'avoir voulu entraîner son collègue, le maréchal Luckner, à marcher sur Paris, la Fayette avait répondu par quatre mots fort courts : « Cela n'est pas vrai, » et le maréchal avait écrit de son côté : « Jamais pareille proposition ne m'a été faite. » Les accusateurs avaient été réduits à expri-

mer le fond de leur pensée. « Le véritable délit de la Fayette, avait dit le rapporteur, Jean de Bry, c'est d'avoir voulu opposer une minorité orgueilleuse qu'il appelle *les honnêtes gens* à la majorité de la nation. Il s'est donc rendu coupable d'avoir fomenté une guerre civile ; » et Brissot s'écriait : « Ou le décret d'accusation contre la Fayette, ou votre ignominie; ou le décret, ou l'avillissement de la Constitution; ou le décret, ou vous élevez un trône à la Fayette sur les débris de la Constitution. »

On votait par assis et levé ; le président jeta un coup d'œil rapide sur la salle. « Il n'y a point lieu à accusation contre le général la Fayette, » déclara-t-il. Le côté gauche furieux demanda le scrutin et l'appel nominal ; quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre repoussèrent l'accusation. Merlin de Thionville jeta avec colère les papiers déchirés qu'il tenait à la main. « Que le peuple reprenne ses pouvoirs, s'écria-t-il, nous ne sommes pas faits pour le sauver ! » Parmi les députés qui avaient voté pour la Fayette, plusieurs furent violemment maltraités par la populace.

Les amis du roi ne voyaient plus pour lui d'autre ressource que la fuite ; la Fayette avait conçu un projet qu'il fit proposer à la cour. La reine s'y opposa avec son amertume habituelle contre le général. « Il serait trop dur de lui devoir deux fois la vie, » dit-elle. L'aide de camp de la Fayette insistait. « Nous sommes bien reconnaissants de la sollicitude de votre général, répliqua Marie-Antoinette ; mais ce qu'il pourrait nous arriver de mieux, serait d'être enfermés deux mois dans une tour. » Mme de Staël, en séjour à Paris comme ambassadrice de Suède, avait combiné un plan d'évasion ; un moment M. de Montmorin décida Louis XVI à tenter la fortune ; quelques heures plus tard le roi renonçait à toute idée de fuite. Lassé par ses malheurs, et résolu à tout souffrir plutôt que de risquer la guerre civile, Louis XVI avait conservé le plus amer souvenir des humiliations du voyage de Varennes ; d'ailleurs, s'il n'avait pas directement invoqué le secours des puissances étrangères, leurs armées avançaient cependant, le roi de Prusse comme l'empereur ; dans l'intimité, la reine s'en réjouissait franchement, un secret espoir se glissait dans l'âme du roi. « Non, dit-il, je ne quitterai pas Paris. »

A Paris, on commençait à parler hautement de la déchéance du roi. Un manifeste signé à Coblentz par le duc de Brunswick, général en chef des armées alliées, vint exciter des passions déjà déchaînées. La

fierté nationale était blessée, comme le sentiment révolutionnaire, par le ton hautain et les insolentes menaces du général étranger. Il traitait déjà la France en pays conquis et s'adressait aux habitants de Paris comme à des vaincus livrés à sa merci. L'insurrection furieuse répondit aux insultes des étrangers. Le roi sentit le coup, il avait cherché d'avance à le parer, en envoyant aux princes alliés le publiciste Mallet du Pan, habile et dévoué. Celui-ci était chargé de faire connaître l'état de la France; les souverains s'étaient fiés aux conseils des émigrés. Toutes les protestations royales demeurèrent impuissantes à détruire l'effet du manifeste.

Déjà l'Assemblée avait solennellement prononcé que la patrie était en danger, et des enrôlements nombreux venaient grossir les rangs de l'armée; mais les frontières préoccupaient les chefs de la révolution moins que l'intérieur: ils luttaient contre la royauté avec plus d'acharnement qu'ils n'en apportaient contre l'ennemi. Un jour, par un de ces élans toujours possibles parmi les Français, tous les membres de l'Assemblée s'étaient embrassés, touchés par les exhortations à la concorde de l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette: le côté gauche s'était jeté dans les bras du côté droit, Jaucourt et Merlin de Thionville, Boissy d'Anglas et Chabot; mais cette prompte émotion s'était bientôt évanouie; le fond des âmes avait reparu. Pétion, suspendu de ses fonctions par le directoire du département à la suite des événements du 20 juin, avait été réintégré par l'Assemblée comme maire de Paris; tous les applaudissements lui furent réservés le 14 juillet, à la fête de la Fédération. La famille royale tremblait pour les jours de son chef; la reine avait fait préparer un plastron en soie piquée, que Mme Campan, sa première femme de chambre, porta plusieurs jours sous sa robe avant que le roi pût trouver un moment favorable pour l'essayer.

C'était encore à l'un des pouvoirs de l'État, à une délibération de l'Assemblée que les Girondins demandaient le succès de leurs manœuvres et le triomphe de leurs ambitions. « La patrie est en danger, s'écriait Brissot. Qui paralyse nos forces? Un seul homme, celui-là même que la Constitution appelle son chef. On vous dit de poursuivre les intrigants et les conspirateurs; et moi, je dis: Frappez la cour des Tuileries, tous disparaîtront. Le roi est-il coupable? il faut le dire franchement; si le délit a été commis, vous n'avez pas le droit de remettre la peine. Vous proclamez que la patrie est en danger, je demande que vous discutiez solennellement si le danger vient du roi. »

Le 3 août, la municipalité de Paris rejeta toute pudeur : elle porta à l'Assemblée, par les mains de son maire, le premier acte d'accusation d'un corps constitué contre la personne royale. « Le chef du pouvoir exécutif, disait le conseil général des notables de la capitale, est le premier chaînon de la chaîne contre-révolutionnaire ; il semble participer aux complots de Pilnitz. Son nom lutte chaque jour contre celui de la nation, son nom est un signal de discorde entre le peuple et ses magistrats, entre les soldats et leurs généraux. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI tant qu'existera le danger de la patrie, mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la Constitution, nous l'invoquons à notre tour et nous demandons sa déchéance. »

Les sections de Paris tenaient le même langage, plus menaçant à l'égard de l'Assemblée. « Nous vous demandons de déclarer sur-le-champ qu'il y a lieu à accusation contre Louis XVI, disait la députation du faubourg Saint-Antoine ; nous vous laissons encore l'honneur de sauver la patrie, mais si vous refusez de le faire, il faudra bien que nous prenions le parti de nous sauver nous-mêmes. »

Les actes répondaient aux paroles, et l'armée révolutionnaire s'organisait. Tout en protestant au nom de la légalité contre les violences des faubourgs, l'Assemblée servait leurs desseins et préparait leurs triomphes. Plusieurs régiments avaient été envoyés aux frontières et les troupes qui restaient à Paris avaient été désorganisées : les gardes-françaises avaient été constituées en un corps de gendarmerie ; des trois bataillons de Suisses chargés de la garde du château, deux avaient été dirigés sur l'armée ; un seul demeurait aux Tuileries. Dans la garde nationale, le bataillon des Filles-Saint-Thomas et une partie du bataillon des Saints-Pères étaient seuls hautement décidés à défendre le roi ; un certain nombre de gentilshommes, renonçant par dévouement au désir de suivre leurs amis dans l'émigration, s'étaient réunis à Paris, autour du monarque menacé, comme une garde du corps dévouée, mais confuse, sans organisation et sans chefs. Le peuple les appelait les *chevaliers du poignard*.

A côté de cette poignée d'hommes résolus, mais soigneusement et progressivement affaiblis, la masse de la garde nationale de Paris était contraire au roi, dont elle soupçonnait la loyauté ; la populace, excitée par ses meneurs, chaque jour de plus en plus livrée à des passions furieuses, n'attendait qu'un mot d'ordre pour consommer la ruine de

la monarchie; les alliés ne lui manquaient pas. En vain Louis XVI s'était-il opposé au projet de former un camp de fédérés; la fête du 14 juillet avait amené à Paris un grand nombre de gardes nationaux de province, les plus exaltés dans leurs opinions, délégués par les clubs révolutionnaires; après la fête, ils n'avaient pas tous repris le chemin de leurs départements; les fédérés encombraient les rues de la capitale. Ce n'était pas assez: un jeune Marseillais, Barbaroux, beau, aimable, animé des violentes passions de son pays, chargé de veiller à Paris sur les intérêts de la faction révolutionnaire qui tyrannisait déjà le Midi, avait proposé le concours d'un bataillon marseillais. Il était impatiemment attendu par les meneurs de l'insurrection projetée.

L'arrivée des Marseillais à Paris fut signalée par une lutte sanglante avec quelques gardes nationaux du bataillon des Petits-Pères; les deux partis adressèrent leurs réclamations à l'Assemblée; en même temps la section des Quatre-Nations déléguait à la barre une troupe furieuse. « Nos frères, nos enfants sont empoisonnés dans les hôpitaux militaires! criait-on. Ce ne sont point des plaintes, ce sont des hurlements que nous poussons vers vous. Ah! si nous n'avions pas eu tant de patience, si nous les avions exterminés jusqu'au dernier, la révolution serait achevée et la patrie ne serait pas en danger. Nous attendons vengeance de vous. » Quelques débris de verre s'étaient trouvés mêlés au pain des soldats du camp de Soissons: la boulangerie militaire était établie dans une vieille église dont les carreaux étaient cassés; telle fut l'explication donnée par Carnot, le grand organisateur des armées, déjà activement à l'œuvre pour préparer la défense nationale. La vengeance réclamée par les sectionnaires tomba tout entière sur le malheureux Louis XVI.

L'insurrection avait échappé aux mains des Girondins; ils l'avaient d'abord désirée, comme au 20 juin, dans l'espoir d'intimider le roi et de le ramener à eux; un moment ils avaient répondu aux avances que leur avaient faites les ministres; Guadet avait présenté un projet d'adresse au roi. « Vous pouvez encore sauver la patrie et votre couronne avec elle, disait-il; que le nom de vos ministres, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique; la nation saura sans doute vous défendre et conserver sa liberté; mais elle vous demande de vous unir à elle pour défendre la Constitution et le trône. »

Ce fut le constant malheur des Girondins et la source profonde de leur faiblesse que d'osciller sans cesse entre des instincts généreux et

des calculs politiques dangereux et vains; entraînés tantôt vers la monarchie qu'ils n'avaient pas formé le propos délibéré de détruire, tantôt trompés par leur ambition vaniteuse ou par leur soif de popularité, ils se laissèrent gagner à des actes et à des alliances qu'ils méprisèrent et regrettèrent trop tard. Ils hésitaient, troublés par l'extrême agitation qui éclatait dans Paris et qui menaçait de déjouer tous leurs projets. Le comité *insurrectionnel*, comme on l'appelait ouvertement, n'hé-

ARRIVÉE DES MARSEILLAIS A PARIS

sita pas. Le 10 août, Rœderer fit prévenir l'Assemblée que le tocsin devait sonner dans la soirée et que le peuple se porterait aux Tuileries. Pétion fut interrogé. « La tranquillité publique sera-t-elle maintenue? » — Je l'ignore, répondit-il; il n'est personne dans les circonstances où nous nous trouvons qui puisse raisonnablement en répondre, il n'est point de mesure qu'on puisse garantir pour efficace. »

Comme ses amis les Girondins, Pétion hésitait toujours au bord du gouffre vers lequel il avait poussé la chose publique. Il appela, dans un des bureaux de l'Assemblée, l'ancien moine Chabot, Bazire et Merlin de

Thionville, intimement liés avec Danton et mêlés aux obscurs meneurs de la populace. « Mauvaise tête que vous êtes, dit-il à Chabot; comment, vous avez été dire hier aux Jacobins que vous feriez sonner le tocsin! Brissot et ses amis promettent de faire prononcer la déchéance, il ne faut point de mouvement, attendons que l'Assemblée prononce. — Vos amis sont des intrigants, dit Chabot, ils avaient aussi promis le décret contre la Fayette. L'Assemblée ne peut pas sauver le peuple; eux ne le veulent pas. Je vous dis que le tocsin sonnera ce soir dans les faubourgs. » La vanité de Pétion était offensée. « Si vous avez de l'influence dans les faubourgs, j'en ai dans la ville, dit-il, je vous arrêterai. » Chabot se mit à rire. « C'est vous qui serez arrêté, » répliqua-t-il.

Le roi avait fait appeler Pétion, qui le rassura; le commandant de la garde nationale de ce jour-là, nommé Mandat, ancien militaire, honnête, courageux, mais hostile à la cour, se plaignait de n'avoir pu obtenir à la municipalité la poudre qu'il avait demandée. « Vous n'étiez pas en règle, » dit Pétion. Deux jours auparavant, les Marseillais avaient été munis de cinq mille cartouches à balle; le commandant n'avait même pas reçu l'autorisation de faire battre le rappel. Pétion se promenait de long en large dans le jardin avec Rœderer; il se sentait prisonnier et retenu en otage. Ses amis de l'Assemblée l'envoyèrent querir. Avant de le laisser aller, sur la volonté expresse du roi, les gardes nationaux des Filles-Saint-Thomas exigèrent du maire de Paris l'ordre de réprimer l'insurrection par la force. Le tocsin commençait à sonner. Mandat fit battre le rappel.

Cependant, à l'instigation violente du club des Cordeliers, présidé par Danton, une nouvelle municipalité venait de s'installer à l'hôtel de ville, tumultueusement élue par les commissaires des sections. Deux fois déjà on avait envoyé à Mandat l'ordre de comparaître, il hésitait; ses dispositions étaient prises pour la résistance. Rœderer lui donna l'avis d'obéir; sur son passage, les canons qu'il avait placés à la tête des ponts avaient été retirés.

Rœderer conseillait que la famille royale se retirât dans l'enceinte de l'Assemblée. « Monsieur, dit la reine, il y a ici des forces; il est temps de savoir qui l'emportera, du roi, de la Constitution, ou d'une faction. — Alors, madame, répondit le procureur de la Commune de Paris, il est temps de faire les préparatifs de la résistance. »

Les défenseurs étaient peu nombreux. Dans la journée, le roi avait

fait savoir à ses amis, secrètement répandus dans la ville, que le danger n'était pas imminent et qu'il n'avait pas besoin d'eux. Une centaine de gentilshommes cependant étaient accourus à la première alarme ; ils étaient à peine armés. Depuis que le rappel avait commencé de battre, les canonniers de la garde nationale, chargés de défendre les abords du château, repoussaient les nouveaux arrivants ; les serviteurs s'étaient emparés dans les cheminées des pelles et des pincettes. On riait en se préparant au combat : l'indomptable gaieté française triomphait de toutes les inquiétudes. On doutait encore de l'attaque.

Les gentilshommes venaient d'entrer dans le salon du roi conduits par le maréchal de Mailly. « Sire, dit le vieillard en fléchissant le genou, voilà votre fidèle noblesse qui accourt pour rétablir Votre Majesté sur le trône de ses ancêtres. » Pendant ce temps, le chef de bataillon, Lachesnaye, qui commandait la garde nationale en l'absence de Mandat, murmurait et grondait contre les alliés qu'on lui imposait. « Tant de gens empêchent le service, disait-il, et cela rebute nos hommes. » La reine voulut elle-même présenter ses amis à la garde nationale. « Je réponds de tous ceux qui sont ici, dit-elle, ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez ; ils sont prêts à tout ce qui est nécessaire, nous en sommes sûrs. » Puis élevant la voix pour s'adresser aux gardes nationaux : « Ces messieurs viennent se ranger auprès de vous, dit-elle ; ils prendront les ordres et vous montreront comment on meurt pour son roi. » Un silence de mort accueillit ces paroles.

La reine Marie-Antoinette n'avait pas appris à parler à son peuple ; les gentilshommes qui la voulaient défendre ne le savaient pas mieux qu'elle. « Allons, messieurs de la garde nationale, s'écria l'un d'eux, voilà le moment d'avoir du courage ! — Vous verrez si nous en manquons, repartit un officier, mais ce ne sera pas à côté de vous. » Les compagnies se retirèrent, les gentilshommes restaient seuls avec les Suisses. Ceux-ci n'avaient pas d'artillerie.

Le roi avait voulu faire la revue de ses défenseurs ; il était pâle, ses cheveux étaient en désordre, il avait sommeillé sur un canapé, et paraissait encore assoupi. Il parcourait les rangs, le chapeau à la main, sans paroles, sans gestes, sans animation dans le regard ou dans le visage, sans crainte d'ailleurs et avec l'expression d'un calme courage. Les bataillons fidèles avaient crié : « Vive le roi ! » mais, dans le

jardin, on entendait des cris : « Vive la nation, vive Pétion ! » quelquefois même : « A bas le *Veto !* » Les hommes venus de la Croix-Rouge avaient rompu leurs rangs et barraient le passage au roi ; il eut de la peine à rentrer dans le château. La reine pleurait, inquiète et troublée. « Cette revue a fait plus de mal que de bien, disait-elle, tout est perdu. » Les administrateurs du département partirent avec Rœderer pour informer l'Assemblée de la situation.

L'Assemblée était peu nombreuse, elle n'avait pas été convoquée et les députés arrivaient lentement au son du tocsin. Les rapports les plus rassurants s'étaient succédé pendant la première partie de la nuit ; il était six heures du matin lorsqu'on apprit que le sang venait de couler. Parmi les royalistes qui cherchaient à pénétrer dans le château pour défendre le roi, plusieurs avaient été arrêtés ; un journaliste nommé Suleau avait été désigné par Théroigne de Méricourt, jeune et belle, corrompue et dévergondée, passionnément engagée dans le mouvement révolutionnaire ; le malheureux fut massacré, d'autres prisonniers subirent le même sort. Lorsque Rœderer et les administrateurs retournèrent auprès du roi, on promenait dans la rue leurs têtes sanglantes. L'Assemblée délibérait.

Un canonnier arrêta le procureur de Paris. « Monsieur, dit-il, est-ce que nous serons obligés de tirer sur nos frères ? — Vous ne tirerez que sur ceux qui tireront sur vous, dit Rœderer ; ce ne sont pas vos frères. » Le canonnier avait déjà éteint sa mèche. Les Marseillais, réunis aux Cordeliers dès le commencement de la nuit, arrivaient aux portes du château ; quelques détachements des faubourgs les accompagnaient : on ne pouvait évidemment compter sur la résistance ni des gendarmes, ni de la masse des gardes nationaux. Rœderer pressait de nouveau le roi de quitter les Tuileries. « Il n'y a pas cinq minutes à perdre, sire ; il n'y a de sûreté pour Votre Majesté que dans l'Assemblée nationale. Les canonniers n'ont pas bonne volonté, on ne peut pas répondre d'eux, ils ne tireront pas, l'assaut va commencer. »

La reine résistait toujours. Elle avait horreur de reculer devant la populace. « Madame, dit Rœderer, vous exposez la vie du roi et celle de vos enfants. » Louis XVI promenait autour de lui ses regards. « Je n'ai pas vu beaucoup de monde sur le Carrousel, dit-il. — Les faubourgs descendent, sire, la foule est énorme, et ils amènent des canons. — Nous avons des fusils, » reprenait Marie-Antoinette.

Rœderer fit un pas vers le roi. « Le temps presse, sire ; nous ne vous

adressons plus une prière, nous ne donnons plus un conseil, nous demandons au roi la permission de l'entraîner. »

Le roi s'était levé. « Marchons ! » dit-il ; puis s'arrêtant : « Et ces messieurs, qui sont venus nous défendre, que vont-ils devenir ? — Sire, dit Rœderer, ils n'ont point d'uniforme ; en déposant leurs épées, ils passeront facilement à travers la foule sans être reconnus. Les administrateurs seuls suivront le roi ; toute autre escorte que la garde na-

LE DAUPHIN POUSSAIT DEVANT LUI LES FEUILLES DESSÉCHÉES

tionale serait un danger. » Les ministres s'étaient joints au cortége. La reine réclama en faveur de madame de Tourzel. On était déjà au bas des grands degrés. Le roi jetait les yeux autour de lui, regardant les haies de gardes nationaux qui se formaient sur son passage. « Vous répondez de la vie du roi, monsieur, dit vivement la reine à Rœderer. — Sur la mienne, madame. » Louis XVI répétait douloureusement : « Je n'ai pas vu grand monde sur le Carrousel. »

Le jardin était libre encore ; le dauphin poussait devant lui les feuilles desséchées par le soleil d'été. « Les feuilles tombent de bien bonne heure cette année, » dit Louis XVI, comme saisi d'un sentiment dou-

loureux. Avant de quitter les Tuileries pour la dernière fois, Madame Élisabeth avait appelé la reine pour contempler d'une fenêtre le lever de l'aurore. Le ciel leur avait paru d'un rouge de sang.

On approchait de la salle du Manége; le président du département avait pris les devants pour avertir l'Assemblée; une députation attendait le roi au bas de la terrasse des Feuillants; la foule se pressait dans l'allée, compacte, curieuse, menaçante. Le petit dauphin ne pouvait avancer; un sapeur de la garde nationale, déjà remarqué dans les émeutes, saisit l'enfant dans ses bras. La reine avait poussé un cri d'effroi; mais l'homme fendait devant elle les flots pressés du peuple: il déposa le dauphin sur le bureau de l'Assemblée, au moment même où le roi et la reine entraient dans la salle, poursuivis par les injures de la populace. Les rangs des gardes qui protégeaient l'Assemblée s'étaient refermés sur eux.

Le roi s'était assis à côté de Vergniaud qui présidait. « Messieurs, dit-il, je suis venu ici pour éviter un grand crime; je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. — Votre Majesté peut compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale, repartit le président; elle a juré de mourir en défendant les autorités constituées. » Chabot réclamait: la présence du roi pouvait gêner la liberté de la discussion. On arracha les grilles de la loge où siégeaient d'ordinaire les sténographes du journal *le Logographe;* Louis XVI et sa famille y prirent place, prêts à se réfugier parmi les députés dans le cas où la salle serait envahie. Quelques serviteurs dévoués les avaient rejoints, l'étroite tribune était encombrée. On entendait dans le lointain un grand tumulte. L'Assemblée écoutait le rapport de Rœderer sur les événements de la nuit.

Il était huit heures, les Girondins triomphaient déjà; le roi ayant quitté le château, l'insurrection touchait nécessairement à son terme; le danger avait jeté Louis XVI dans leurs bras. Ils se trompaient. Danton avait dit à ses affidés : « Ceci n'est pas une promenade civique comme le 20 juin. » Les rassemblements devenaient à chaque instant plus nombreux et plus menaçants; la première porte du château fut enfoncée, les troupes qui la défendaient s'étaient repliées dans le palais. Au moment du départ du roi, les Suisses étaient aux fenêtres; les Marseillais tournèrent contre le château les pièces de canon abandonnées dans les cours. « Livrez-nous le poste, » criaient-ils aux défenseurs; ceux-ci se trouvaient sans chefs. Mandat n'avait pas reparu : à peine s'était-il présenté à l'hôtel de ville qu'on lui avait demandé par

quelle autorité il avait fait battre le rappel. Pétion ne lui avait point donné d'instructions écrites, il ne put se défendre. Sur un signe du président des sections, il fut entraîné dans la cour, égorgé, et sa tête sanglante fut promenée dans la rue au bout d'une pique. Pétion avait été consigné chez lui; l'insurrection lui devait cette faveur de mettre à couvert sa responsabilité.

La populace remplissait la cour royale, elle avait attaqué une barricade construite à la hâte au bas du grand escalier; les Suisses et les gardes nationaux ne tiraient pas; la barrière fut emportée, et le château livré aux insurgés. La foule des défenseurs mêlée à la foule des assaillants encombrait les vastes salles. Soudain un coup de fusil retentit, de l'intérieur ou de l'extérieur, des Suisses ou de leurs ennemis, nul ne l'a jamais su; d'autres décharges suivirent; cette fois les Suisses avaient tiré. Quelques-uns d'entre eux avaient fraternisé avec le peuple, la multitude furieuse criait : « Leurs baisers sont encore tout chauds sur notre joue et ils veulent nous égorger. » On fuyait cependant, et les Suisses continuaient de tirer. Ils s'étaient formés en bon ordre, et, descendant l'escalier, ils s'emparèrent des canons que défendaient les Marseillais. Les pièces furent de nouveau pointées contre les assaillants, et le canon commençait à gronder.

Le bruit avait retenti jusqu'à l'Assemblée, des officiers municipaux venaient annoncer le danger que couraient le château des Tuileries et ses défenseurs. Une députation fut chargée de calmer le peuple, en prenant sous sa protection les personnes et les propriétés; la foule affolée de colère et de terreur restait sourde à toutes les voix; le succès paraissait couronner le courage des Suisses, les officiers avaient présenté leurs ordres aux insurgés qui les sommaient de se rendre. « Il vous est enjoint, était-il dit, de repousser la force par la force. » Le dernier mot du vieux maréchal de Mailly avait été : « Ne vous laissez pas forcer. » « En dix minutes, les Marseillais furent chassés jusqu'à la rue de l'Échelle, écrivit dans ses Mémoires l'empereur Napoléon, alors officier d'artillerie et témoin oculaire du combat; ils ne revinrent que lorsque les Suisses se furent retirés par ordre du roi. »

Louis XVI en effet restait fidèle à son horreur pour l'effusion du sang. Au moment où retentit le premier coup de canon, la reine se pencha vers M. d'Hervilly, prompte à l'espérance comme à l'abattement. « Eh bien! dit-elle, n'avons-nous pas bien fait de ne pas quitter Paris? » Le fidèle serviteur hocha la tête. « Je souhaite, dit-il, que

Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois. » En même temps le roi s'écriait : « J'avais défendu de tirer ! » et il donna à M. d'Hervilly l'ordre de faire cesser le feu. Le brave officier obéit au péril de sa vie ; les Suisses ne tiraient plus, mais la fusillade continuait contre eux pendant qu'ils se repliaient sur l'Assemblée, d'après la volonté du roi ; un grand nombre des leurs, épars dans le château, n'avaient pu être prévenus : ils furent les premières victimes de la fureur populaire. Les bandes du faubourg Saint-Antoine, commandées par Westermann et le Polonais Lazonski, s'étaient réunies aux Marseillais ; partout résonnaient les balles, partout ruisselait le sang. Quelques serviteurs du roi avaient réussi à s'échapper ; les femmes de la reine, tremblantes d'effroi, étaient rassemblées dans une chambre ; la vue des massacres n'avait pas encore étouffé tous les sentiments d'honneur et de compassion. « Grâce pour les femmes ! crièrent quelques voix ; ne déshonorez pas la nation ! » Les exemples d'humanité furent rares ; le château était abandonné comme ses défenseurs ; la colère et la frénésie populaires détruisaient tous les signes de la grandeur déchue ; en même temps que la puissance de la monarchie, s'abîmaient toutes ses magnificences : on ne pillait pas, on dévastait. Le même emportement poursuivait les gentilshommes venus naguère pour défendre leur souverain ; fugitifs dans les rues, ils furent partout massacrés. Une troupe de bandits attaqua l'hôtel de M. de Clermont-Tonnerre, dans la rue de Sèvres. Il avait été, dès le début de l'Assemblée constituante, l'un des chefs libéraux de la minorité de la noblesse ; constamment fidèle à la même cause, malgré les cruelles déceptions qu'elle avait subies, il n'avait jamais eu part aux faveurs de la cour : une vengeance obscure dirigea contre lui les malfaiteurs ; il fut traîné dans la rue, assassiné, outragé ; lorsqu'on rapporta à sa femme son cadavre défiguré, à peine put-elle le reconnaître.

Cependant les Suisses étaient parvenus jusqu'à l'Assemblée, poursuivis par la fureur de l'insurrection qui menaçait la majesté des représentants de la nation. Déjà des balles avaient brisé les fenêtres et frappaient le plafond. Les spectateurs effrayés ne savaient d'où venait l'attaque. « Nous sommes forcés ! » s'écria le commandant du poste ; tous ceux qui occupaient les tribunes se précipitèrent dans la salle. « Nous périrons avec vous ! » s'écriait-on. L'Assemblée entière s'était levée. « Vive la nation ! vive la liberté ! » répétaient toutes les voix.

Les Suisses entraient couverts de sang et de poussière, les officiers

PARTOUT RÉSONNAIENT LES BALLES, PARTOUT RUISSELAIT LE SANG

avaient l'épée à la main. Le roi leur ordonna de déposer leurs armes. « Je ne veux pas que des braves gens comme vous périssent, » dit-il, et il leur donna un ordre entièrement écrit de sa main. Les Suisses furent enfermés dans l'église des Feuillants. Ce fut à grand'peine qu'on parvint à sauver leur vie.

Une députation de la commune de Paris se présentait à la barre, arrogamment convaincue de sa puissance et du droit que lui conférait l'insurrection ; presque toutes les autorités avaient été renversées, l'Assemblée restait encore debout et l'émeute acceptait son autorité, tout en la bravant. Danton marchait en tête de la députation. « Le peuple qui nous envoie vers vous, dit-il, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous croyait toujours dignes de sa confiance, mais qu'il ne reconnaissait d'autre juge des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité l'a forcé de recourir, que le peuple français, son souverain et le vôtre, réuni dans les assemblées primaires. »

L'antique monarchie française avait cessé d'exister lorsque le tiers état s'était fièrement arrogé le nom d'*Assemblée nationale;* la royauté constitutionnelle, mal conçue et trop pesante pour les faibles mains de Louis XVI, sombrait douloureusement au sein d'une insurrection, passivement acceptée par le seul pouvoir régulier que la nation eût encore conservé. L'Assemblée n'avait pas tenté un effort contre la sédition ; elle n'adressa pas un reproche aux séditieux. Tout à l'heure, au récit des scènes qui à deux pas de là ensanglantaient les Tuileries, à la vue d'un malheureux Suisse couvert de sang qu'on apportait à la barre pour le sauver, Vergniaud s'était écrié : « Quels cannibales ! » Maintenant, et comme président de l'Assemblée, il répondait à l'arrogante sommation de Danton : « L'Assemblée approuve ce qui a été fait, elle recommande l'ordre et la paix. » Le premier soin avait été de réclamer la mise en liberté de Pétion.

L'insurrection triomphante ordonnait et l'Assemblée obéissait. Une commission s'était formée à la hâte, les Girondins y dominaient. Vergniaud avait cédé le fauteuil à Guadet ; il rédigeait le décret qui devait donner force de loi à la victoire des séditieux ; il rentra bientôt tenant à la main son projet.

« L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble, que c'est pour le corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver, qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces tant qu'on ne s'occupe point de

tarir la source du mal; considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et l'indépendance nationale, que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI; considérant néanmoins que le corps législatif ne doit, ne veut pas agrandir la sienne par aucune usurpation, que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la Constitution avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté plutôt que la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple et prenant en même temps les précautions nécessaires pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons, décrète ce qui suit :

« Article premier. — Le peuple français est invité à former une Convention nationale.

« Art. 2. — Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. »

L'Assemblée succombait sous la même force qui abattait la monarchie; elle se déclarait elle-même impuissante et remettait à d'autres mains le soin de reconstruire l'édifice social auquel elle avait porté le coup mortel. Comme dernier legs de sa fatale autorité, elle laissait à la France le germe du suffrage universel. L'Assemblée constituante avait exigé des électeurs une contribution directe équivalant à trois journées de travail. L'Assemblée législative décréta que tout citoyen français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié depuis un an et vivant du fruit de son travail, serait désormais appelé à voter dans les assemblées primaires. Deux cent quatre-vingt-quatre députés seulement répondirent à l'appel nominal; l'orage avait déjà dispersé les pilotes impuissants à le conjurer.

Le roi écoutait toujours; il assistait, impassible et désarmé, à la ruine définitive de cette autorité qu'il avait vu miner peu à peu depuis trois ans. Il se pencha vers Coustard, député de Nantes. « Ce que vous faites là n'est guère constitutionnel, dit-il simplement et d'un accent désintéressé. — Sire, c'était le seul moyen de vous sauver la vie, » répondit Coustard. D'instant en instant, défilaient devant l'Assemblée des

pétitionnaires furieux, vomissant des injures contre le roi présent, réclamant sa déchéance immédiate et parlant déjà de châtiment. « Le peuple vous demande depuis longtemps la déchéance du pouvoir exécutif, s'écria un des délégués, et vous n'avez pas encore prononcé. Apprenez que le feu est aux Tuileries et que nous ne l'arrêterons qu'après que la vengeance du peuple sera satisfaite. » D'instant en instant aussi, le roi et les siens apprenaient la mort de leurs plus fidèles amis, massacrés pour eux ; ceux qui les entouraient sortaient et ne reparaissaient plus. Carl, le commandant de la gendarmerie, était allé porter un ordre du roi ; Louis XVI se retourna, attendant la réponse ; le tumulte et les cris à la porte de l'Assemblée lui apprirent le sort du malheureux ; pour la première fois, le courage de la reine sembla fléchir ; elle cacha son visage dans ses mains.

Les Tuileries n'étaient plus habitables ; le décret de l'Assemblée indiqua le Luxembourg comme la résidence du roi prisonnier ; l'insurrection triomphante enserrait le palais et l'Assemblée dans son cercle de fer et de flammes. « Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris, » fut-il décidé. Enfermés depuis la veille dans une loge étroite, presque sans aliments, sans mouvements, sans air, les enfants royaux succombaient à la fatigue ; le dauphin dormait dans les bras de sa mère. Ce fut dans les petites cellules des Feuillants, démeublées et malpropres, que le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette furent enfin amenés à trois heures du matin ; ils échappaient aux regards indifférents ou malveillants. Avant de se retirer, ils avaient entendu proclamer les noms des nouveaux ministres : Roland, Clavières et Servan reprenaient triomphalement leur portefeuille ; Danton était à la justice ; le savant Monge à la marine ; Lebrun aux affaires étrangères. Toujours indomptable, la reine s'était tournée vers M. de Sainte-Croix. « J'espère, dit-elle, que vous ne vous croyez pas moins ministre des affaires étrangères ? » Et comme le garde des sceaux déchu signait encore le décret de suspension du pouvoir royal : « Le duc de Brunswick n'en sera pas moins ici le 23, » murmurait la reine. Le jugement de Louis XVI était moins troublé par les illusions. « Ils me vengeront peut-être, répondit-il avec tristesse, mais ils ne me sauveront pas. »

Danton croyait encore tenir entre ses mains la puissance royale et la révolution : « C'est moi qui sauverai le roi ou qui le tuerai, » disait-il. A peine porté au ministère « par un boulet de canon », il avait pris

sous sa protection le roi et l'Assemblée. « La nation française va rentrer dans ses droits, dit-il après avoir prêté serment; dans tous les temps et surtout pour les délits particuliers, là où commence l'action de la justice, doivent cesser les vengeances populaires. Je prends, devant l'Assemblée, l'engagement de protéger les hommes qui sont dans son enceinte. Je marcherai à leur tête, je réponds d'eux. » Pétion avait promis la vengeance pour obtenir un interrègne dans le désordre : « Peuple souverain, suspends ta vengeance; la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits, tous les coupables périront sur l'échafaud. »

L'incendie n'était pas éteint aux Tuileries; les vainqueurs avaient tiré sur les pompiers. On massacrait encore aux portes de l'Assemblée. « Il n'y a pas d'horreur dont le corps législatif n'ait été témoin, » disait le député Cambon.

La Commune de Paris était reconnue par l'Assemblée; elle dictait ses lois; après le Luxembourg, désigné d'abord pour la résidence royale, un nouveau décret avait indiqué le ministère de la justice; le procureur général Manuel parut à la barre. « Législateurs, dit-il, la France est libre. Le roi est enfin soumis à la loi, il ne reste plus à Louis XVI d'autre droit que de se justifier devant le souverain. Ce droit seul le met sous la sauvegarde de la nation. Le Temple peut servir de demeure au roi et à sa famille. Si vous confiez à la nation le roi, sa femme et leur sœur, ils y seront conduits demain avec tout le respect dû au malheur. On interceptera toute leur correspondance, car ils n'ont que des traîtres pour amis. Les rues qu'ils traverseront seront bordées par ces soldats de la révolution qui les feront rougir d'avoir cru qu'il y avait parmi eux des esclaves prêts à soutenir le despotisme; leur plus grand supplice sera d'entendre crier : Vive la nation, vive la liberté! »

La Commune de Paris fut chargée de loger et de garder le roi qu'elle avait détrôné. Les cellules des Feuillants furent témoins des derniers empressements permis aux serviteurs restés fidèles à la royauté tombée. Désormais Louis XVI et sa famille entraient dans leur douloureux tombeau.

Condorcet s'était chargé de dresser l'acte d'accusation du roi et d'expliquer à la nation la révolution du 10 août. Son manifeste, voté par l'Assemblée, resta fidèle aux inspirations de la Gironde; il renversait le roi et ne nommait pas la république. Seul le général de la Fayette protesta contre les séditieux qui avaient détruit l'œuvre de l'As-

semblée constituante. Il fit enfermer les commissaires de l'Assemblée à la citadelle de Sedan. « Vous n'étiez pas libres quand vous avez voté, » disait-il. La soumission de tous les chefs de corps rendait inutile la résistance d'un seul. M. de la Fayette donna sa démission et s'éloigna tristement de son armée, sans attendre le général Dumouriez, désigné pour lui succéder. A peine avait-il quitté le sol français qu'il fut arrêté par les troupes autrichiennes ; odieux aux alliés et aux émigrés comme il l'était aux révolutionnaires, il allait être conduit de prison en prison jusqu'à ce cachot d'Olmutz, dont le dévouement de sa femme devait bientôt adoucir les amertumes.

Nous avons eu cette cruelle fortune d'assister plus d'une fois à ces coups de foudre révolutionnaires qui sont l'œuvre funeste de quelques audacieux, exaltés ou corrompus, uniquement préoccupés du succès de leurs vues, sans souci des intérêts véritables ou des désirs de la nation. L'insurrection du 10 août en fut le premier exemple, le douloureux et fatal modèle. Ceux qui l'avaient voulue, à des degrés divers, les Girondins comme les Cordeliers, n'ignoraient pas qu'elle était contraire au vœu général de la France et qu'elle devançait l'espoir des plus ardents. « Il n'y avait pas alors en France plus de cinq hommes qui voulussent la république, dit plus tard Pétion ; j'ai vu le moment où le comité insurrectionnel n'était plus formé que de trois députés et de vingt ou trente citoyens : la terreur avait dissipé le reste. » Et Buzot : « La majorité du peuple français soupirait après la royauté et la Constitution de 1791 ; à Paris surtout une tourbe de misérables sans intelligence et sans lumières vomissaient des injures contre la royauté ; le reste ne désirait, ne voulait que la Constitution de 1791, et ne parlait des républicains que comme un parti de fous extrêmement honnêtes. Ce peuple n'est républicain qu'à coups de guillotine. »

C'était à coups de massacre que Danton allait continuer son œuvre ; les imprudents et imprévoyants Girondins avaient voulu effrayer le roi pour s'emparer du pouvoir ; des mains sanglantes le leur arrachaient déjà, en attendant le jour où ils devaient payer de leur tête leur repentir et leurs inutiles efforts contre le monstre qu'ils avaient déchaîné. La France se soumettait tristement, mais elle se soumettait à la tyrannie nouvelle, née du désordre. La liberté de la presse n'existait que pour les feuilles révolutionnaires. Marat et Camille Desmoulins imprimaient sans obstacle leurs journaux ; les presses de leurs adversaires étaient détruites par l'ordre de la Commune de Paris. Seule elle exerçait le

pouvoir. Robespierre avait pris place dans le conseil. Comme Marat, il avait disparu pendant les jours d'insurrection.

Déjà le peuple souverain exerçait légalement ses vengeances. Les derniers ministres de Louis XVI avaient été mis en accusation; Duport, Barnave et MM. de Lameth, convaincus d'avoir donné au roi de sages conseils, furent également traduits devant la haute cour d'Orléans. Brissot avait rédigé l'adresse aux citoyens qui proposait la première formation du tribunal révolutionnaire : « Vos ennemis sont vaincus, les uns ont expié leur crime, d'autres sont dans les fers. Sans doute il faut donner pour ceux-ci un grand exemple de sévérité, mais il faut le donner avec fruit; il ne restera rien à désirer ni pour la célérité, ni pour la justice. Un peuple libre veut et doit être juste même dans ses vengeances. Soyez dans le calme ; attendez dans le silence le jugement de la loi ; il frappera, et promptement, car vos jurés sont vos représentants. » Les huit juges et les huit suppléants devaient être élus par les sections ; ils le furent le jour même où l'Assemblée vota le décret. Le *Moniteur* ajoutait cette sentence sinistre : « Les exécutions se feront sur la place du Carrousel. »

Thuriot s'était écrié la veille, avec indignation : « Il ne faut pas que quelques hommes qui ne connaissent pas les vrais principes viennent substituer leur volonté particulière à la volonté générale. Je demande que le corps législatif se montre disposé à mourir plutôt qu'à souffrir la moindre atteinte à la loi. J'aime la liberté, j'aime la révolution; mais s'il fallait un crime pour l'assurer, j'aimerais mieux me poignarder. La révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité! » Aujourd'hui la voix menaçante de Robespierre demandait que la vengeance du peuple s'étendît sur tous les conspirateurs. « Les plus coupables n'ont pas paru dans la journée du 10 août, s'écria-t-il, et d'après la loi que vous venez de rendre, il serait impossible de les punir. Ces hommes qui se sont couverts du masque du patriotisme pour tuer le patriotisme, ces hommes qui affectaient le langage des lois pour renverser toutes les lois, ce la Fayette qui n'était peut-être pas à Paris, mais qui pouvait y être, ils échapperaient à la vengeance nationale? »

La Commune de Paris était désormais armée : le 11 août elle avait obtenu les premiers éléments de la loi des suspects; le tribunal révolutionnaire venait d'être érigé : déjà un pauvre maître de langues, l'intendant de la liste civile, M. de Laporte, un journaliste royaliste,

Durosoir, mouraient sur l'échafaud, inaugurant courageusement l'innombrable série des victimes. « Il est beau pour un royaliste de mourir le jour de saint Louis! » disait Durosoir en marchant au supplice.

Les formes de la justice subsistent souvent lorsque les principes de la justice ont disparu; les lenteurs du nouveau tribunal excitaient la colère des révolutionnaires fanatiques. « Quel est le devoir du peuple? écrivait Marat dans son journal. Il y a deux partis à prendre : le premier est de presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, d'envelopper les tribunaux et l'Assemblée, et si les traîtres sont blanchis, de les massacrer avec le nouveau tribunal et les scélérats faiseurs du perfide décret. Le dernier parti, le plus sage et le plus sûr, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, et particulièrement les officiers suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie de vouloir faire leur procès! Il est tout fait; vous les avez pris les armes à la main contre la patrie; vous avez massacré les soldats, pourquoi épargneriez-vous les officiers? »

Les fureurs iniques resteraient impuissantes sans les lâches faiblesses qui les servent. L'Assemblée législative avait abdiqué son pouvoir entre les mains de la Commune de Paris, elle s'empressait imprudemment à lui amener des victimes. Merlin de Thionville avait proposé de prendre pour otages les femmes et les enfants des émigrés; la Commune de Paris demandait qu'on les rassemblât dans des maisons de sûreté. « Pour combattre les ennemis de la patrie, tous les moyens sont bons, tous les moyens sont justes, » avait dit Bazire. D'après le même principe, Jean de Bry avait proposé la formation d'un corps de volontaires *tyrannicides*, chargés d'attaquer personnellement les souverains étrangers ligués contre la France. L'Assemblée avait passé à l'ordre du jour sur ces deux projets. Ce fut constamment l'honneur des prêtres de réveiller dans le sein des révolutionnaires leurs plus violentes passions. Le roi avait refusé de sanctionner le décret qui rendait passibles de la déportation les prêtres non assermentés; la Commune de Paris demanda le bannissement en masse. « Envoyez-les à la Guyane, s'écria Cambon, autrement ils iront grossir l'armée des émigrés et propager en Espagne, en Italie, en Allemagne, des principes contraires à notre liberté. — Ce serait blesser la morale publique que d'empoisonner nos voisins de cette peste, » ajoutait Lacroix. Le ministre protestant Lasource et l'évêque constitutionnel Fauchet protestèrent contre cette mesure. « Dans quel pays prétendez-vous les envoyer? dit Lasource;

faut-il vous rappeler que sous Louis XV douze mille Français envoyés pour peupler la Guyane y périrent? Dans ce moment, quelques milliers d'habitants blancs et noirs ne peuvent y trouver leur subsistance, et c'est dans ce pays qu'on propose de transporter cinquante à soixante mille prêtres? — Il faudrait plus de cent vaisseaux pour opérer ce transport, » disait Fauchet. Il proposait de donner les îles de la Charente comme prison aux prêtres réfractaires. Claye l'avait dit plus honnêtement : « Il n'y a que quinze jours, vous avez juré de maintenir la liberté et l'égalité, et aujourd'hui vous voulez prononcer une peine rigoureuse contre des individus qui n'ont fait, en refusant le serment, que ce que la loi leur permettait de faire? Vous punissez des gens pour la liberté de leurs opinions comme des criminels de lèse-nation. Au moment de terminer notre carrière, ne nous avilissons pas par une loi atroce rendue si précipitamment. »

Vains efforts et protestations vaines de la conscience publique! Le décret fut voté le 26 août, et quinze jours accordés aux prêtres non assermentés pour sortir de France; au delà de ce terme, ceux qui se trouveraient encore dans le *royaume* devaient être transportés à la Guyane. La loi était injuste et cruelle, la Commune de Paris mit la main à l'exécution et la changea en arrêt de mort. Sous prétexte de préserver les prêtres d'insulte et de violence, afin de faciliter une translation générale, ils furent rassemblés aux Carmes et au séminaire Saint-Firmin. A peine leurs noms furent-ils inscrits et leur nombre recensé; la prison n'était, pensait-on, qu'une étape vers la douloureuse liberté de l'exil.

Danton et la Commune de Paris en avaient autrement décidé. La passion révolutionnaire, attisée par les crimes et les succès du 10 août, restait inquiète jusque dans son triomphe. Les hommes du 10 août sentaient leur pouvoir chancelant à Paris, mal assuré dans les provinces, directement attaqué par les armées étrangères; la prise de Longwy par les Prussiens excita leur colère et accrut leur effroi. Déjà un parti politique était soupçonné de méditer la translation de l'Assemblée dans le Midi. Un certain nombre de députés s'étaient échappés de Paris; une dénonciation de Tallien provoqua le serment de l'Assemblée de demeurer à son poste, inébranlable et résolue jusqu'au jour où les membres de la Convention viendraient la relever de sa charge. Un décret punit de mort tout citoyen qui dans une place assiégée parlerait de se rendre. La ruine de Longwy fut décidée; le jour où elle rentrerait au pouvoir de la nation, ses murailles devaient être rasées et

ses habitants privés à tout jamais des droits civiques. « Les ennemis s'avancent, disait une proclamation appelant aux armes tous les Français; peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches et des traîtres; la patrie vous appelle, citoyens, partez! »

Les généreuses ardeurs du patriotisme n'étaient pas les seules passions que Danton appelât à son aide contre l'ennemi qu'il redoutait. Seul, dans le ministère, étranger aux inspirations de la Gironde, il dominait ses collègues par l'énergie sauvage de sa volonté et par cette puissante éloquence qui entraînait après lui les esprits confondus. Roland lui résistait parfois; il céda au lendemain de la prise de Longwy, lorsque Danton, d'accord avec les meneurs de la Commune, proposa une mesure inique qui livrait à la révolution toutes les existences. A la loi des suspects succédèrent les visites domiciliaires. Danton courut à l'Assemblée; il réclama la parole au nom du salut de la patrie; debout, la tête rejetée en arrière, son terrible et puissant visage était éclairé par le feu de cette résolution désespérée qui pèse et pèsera pour jamais sur sa mémoire. « Nos ennemis ont pris Longwy, s'écria-t-il, mais la France ne résidait point dans Longwy. Ce n'est que par une grande convulsion que nous avons anéanti le despotisme dans la capitale, ce n'est que par une convulsion nationale que nous pourrons chasser les despotes. Quand un vaisseau fait naufrage, l'équipage jette à la mer tout ce qui l'exposait à périr; de même tout ce qui peut nuire à la nation doit être rejeté de son sein, et tout ce qui peut lui servir doit être mis à la disposition des municipalités, sauf indemnités aux propriétaires. On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale, et on a eu raison. Il était important de se saisir des traîtres; mais y en eût-il trente mille à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain, et que demain Paris communique avec la France entière. La municipalité est investie du droit de saisir tous les hommes suspects. Nous demandons que vous autorisiez les visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris quatre-vingt mille fusils; tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

L'Assemblée était dominée, elle vota sans discussion, sans renvoi à la commission extraordinaire, instrument et pouvoir de la Gironde; la mesure avait été adroitement étendue à toutes les municipalités de France; le but était prudemment voilé, les détails de l'exécution appartenaient à la police. Un certain nombre de *citoyens nécessiteux* avaient déjà été enrôlés par la Commune de Paris.

Le décret avait été affiché dans la nuit du 28 août. Le 29, dans la journée, le comité de surveillance et les quarante-huit sections avaient échangé leurs dernières communications; le tambour battait le rappel dans toutes les rues, tous les habitants de Paris étaient invités à rentrer chez eux, nul ne devait sortir, toute personne saisie dans un domicile étranger devenait *suspecte* par ce seul fait; les boutiques se fermaient, toutes les fonctions publiques étaient suspendues, la circulation des voitures dans les rues était interdite. Chacun renfermé dans son logis attendait la terrible visite des délégués de la Commune; c'était à dix heures du soir qu'elle devait commencer. Prolongée par le zèle des commissaires, elle ne fut achevée que le 31 août. A peine avait-on trouvé deux mille fusils, mais les prisons regorgeaient de suspects, hommes et femmes, arrachés à leurs foyers sous des prétextes divers; un grand nombre de maisons avaient été pillées. La violence des agents avait partout jeté la terreur et le soupçon dans les âmes. Que méditaient les meneurs de l'hôtel de ville?

Quelques protestations s'étaient élevées; un délégué de la section des Lombards vint dénoncer ses collègues à la barre de l'Assemblée. « Chacune des sections en nommant des commissaires n'a pas entendu leur donner la souveraineté en partage, dit le courageux Lelièvre. Toutes savaient qu'elle vous appartient, qu'elle appartient au peuple en masse, et qu'aucune section partielle ne s'en peut attribuer l'exercice. » Un jeune journaliste, Guet Dupré, réclamait contre le despotisme municipal. « Il est temps, dit-il, que l'Assemblée fasse cesser tous ces désordres, qu'elle rende au peuple ses droits, qu'elle maintienne la liberté individuelle et la liberté de la presse contre les entreprises des usurpateurs. Le moment presse, le corps électoral va s'assembler, il importe de le soustraire à l'influence de quelques intrigants. »

La flétrissure était insuffisante et la menace au-dessous de la féroce énergie du conseil de la Commune de Paris. Cassé par un décret de l'Assemblée, son président avait été cité à la barre; il n'avait pas répondu à l'appel. Dans la solitude de son cabinet, sous le toit du menuisier Duplay, Robespierre rédigeait l'insolent manifeste que Pétion, rappelé pour ce jour-là à la présidence du conseil provisoire, devait porter à l'Assemblée. Hésitant et troublé, le maire de Paris était pris au piége par des volontés plus fortes que la sienne; il marcha, il signa,

mais il laissa à Tallien le soin de lire la déclaration de guerre du pouvoir insurrectionnel contre le pouvoir légal.

« Législateurs, disait l'adresse, les représentants de la Commune se présentent aujourd'hui devant vous avec confiance. Ils ont été calomniés, ils ont été jugés sans être entendus, ils viennent réclamer justice et vous dire la vérité tout entière. Appelés par le peuple dans la nuit du 9 au 10 août pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a point limité leurs pouvoirs; il leur a dit : Allez, sauvez-nous, ce que vous ferez nous l'approuverons. Nous vous le demandons, messieurs, le corps législatif n'a-t-il pas été toujours environné du respect des citoyens de Paris? Son enceinte n'a été souillée que par la présence du digne descendant de Louis XI et de l'émule des Médicis. Si ces tyrans vivent encore, n'est-ce pas à l'Assemblée qu'ils en sont redevables? Vous avez applaudi vous-mêmes à toutes nos mesures; nous étions chargés de sauver la patrie; nous l'avons juré, nous avons cassé une municipalité feuillantine et des juges de paix indignes de ce beau titre. Nous n'avons pas sévi contre la liberté des bons citoyens; mais nous nous faisons gloire d'avoir séquestré les biens des émigrés, d'avoir fait arrêter des conspirateurs, chassé les moines et religieuses, proscrit des journaux incendiaires. Nous avons fait des visites domiciliaires. Qui les avait ordonnées? Vous. Les armes saisies entre les mains des suspects seront remises entre les mains des défenseurs de la patrie. Nous avons fait arrêter des prêtres perturbateurs, ils sont renfermés, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence. Une section est venue réclamer contre nous; le vœu d'une seule section ne peut priver la Commune de ses représentants reconnus et avoués par la majorité. Législateurs, vous venez d'entendre, non pas notre justification, nous n'en avons pas besoin, mais le récit succinct et exact de nos opérations. Ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné. Si vous nous frappez, frappez donc aussi le peuple qui a fait la révolution le 14 juillet, qui l'a consommée le 10 août, et qui la maintiendra au milieu de tous les périls, de toutes les contrariétés, et malgré tous les intrigants couverts du masque du patriotisme. »

Les élans d'énergie de l'Assemblée avaient été courts et ses défaillances fréquentes; il était facile de la mettre en contradiction avec elle-même. Lacroix qui la présidait n'entreprit pas de défendre le passé. « Toutes les autorités constituées, dit-il, émanent de la même source. La formation de la Commune provisoire de Paris est contraire aux

lois existantes. Elle est l'effet d'une crise extraordinaire et nécessaire ; mais quand ces périlleuses circonstances sont passées, l'autorité provisoire doit cesser avec elles. Voudriez-vous, messieurs, déshonorer notre belle Révolution en donnant à tout l'empire le scandale d'une commune rebelle à la volonté générale, à la loi, luttant d'autorité avec l'Assemblée nationale? Paris ne donnera pas cet exemple ; l'Assemblée nationale a rempli ses devoirs, vous remplirez les vôtres. »

Plusieurs fois déjà la séance avait été interrompue par le tumulte de la rue ; des pétitionnaires nouveaux se pressaient à la barre. « Nous venons au nom du peuple, disaient-ils, pour voir les représentants de la Commune qui sont ici ; nous avons fait serment de mourir avec la Commune. » Vergniaud avait remplacé Lacroix au fauteuil. « L'Assemblée n'a pas de temps à perdre, » dit celui-ci à la tribune ; les pétitionnaires insistaient : « le peuple est libre, on lui ôte sa liberté. » « Et nous, s'écria Lacroix, je le demande, sommes-nous libres? » Le procureur général Manuel se crut obligé de faire arrêler les pétitionnaires. L'Assemblée triomphait, elle n'avait pas modifié son décret. La municipalité chassée, le 10 août, par la Commune insurrectionnelle avait été officiellement convoquée ; les plans de Danton et de ses complices allaient être déjoués ; mais l'habile tribun sut agir sur les craintes de Thuriot. « Les travaux et les devoirs qui incombent à la municipalité sont au-dessus de ses forces, dit-il à l'Assemblée, elle a besoin de secours ; je propose que le nombre des membres du conseil général soit porté à deux cent quatre-vingt-huit ; les commissaires en exercice à la maison commune de Paris depuis le 10 août dernier en feront partie, à moins qu'ils n'aient été remplacés par leurs sections. »

Le conseil général n'avait pas cessé de siéger, soutenant cette théorie que l'Assemblée législative en convoquant la Convention avait d'avance abdiqué tous ses pouvoirs ; elle venait de sanctionner solennellement cette usurpation et Robespierre préparait d'avance sa vengeance contre ceux qui avaient osé lui résister, lorsqu'il s'écriait dans la séance du conseil général : « Personne n'ose nommer les traîtres. Eh bien, moi, pour le salut du peuple, je les nomme ; je dénonce le liberticide Brissot, la faction de la Gironde, la scélérate commission des vingt et un de l'Assemblée nationale ; je les dénonce pour avoir vendu la France à Brunswick, et pour avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté ! »

Déjà les mandats d'amener se préparaient contre les Girondins,

vaincus d'avance dans un combat pour lequel ils avaient eux-mêmes fourni à leurs ennemis les premières armes.

Verdun était assiégé par les Prussiens; la terreur du dehors était un des moyens d'action des révolutionnaires du dedans ; Danton l'avait dit à la tribune : « Le 10 août nous a divisés en républicains et en royalistes; les premiers peu nombreux, et les seconds beaucoup. Dans cet état de faiblesse, nous républicains, nous sommes exposés à deux feux, celui de l'ennemi au dehors, celui des royalistes au dedans. Il est un directoire royaliste qui siége secrètement à Paris et correspond avec l'armée prussienne. Pour le déconcerter, il faut faire peur aux royalistes. » La Commune de Paris faisait appel à tous les citoyens pour défendre la patrie en danger, toute la population valide était convoquée au Champ de Mars.

« Où sont, s'écriait Vergniaud à la tribune de l'Assemblée, où sont les bêches, les pioches qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le Champ de Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes; sans doute vous n'en aurez pas moins pour les combats. Vous avez chanté la liberté, il faut la défendre; nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois environnés d'armées puissantes. Il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant piochera la nôtre! »

Danton lui succéda à la tribune comme saisi du même enthousiasme, mais un écho sinistre retentit dans ses paroles; il semblait défendre d'avance le complot qui allait éclater : « Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre; que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort! Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée! »

Le tocsin sonnait déjà de tous les clochers, et sur tous les édifices publics montait le drapeau noir. « La patrie est en danger, » répétaient toutes les voix; la générale retentissait dans les rues. L'Assemblée venait de décréter la peine de mort contre tous ceux qui, soit directement, soit indirectement, refuseraient d'exécuter ou entraveraient les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif provisoire. Désormais les massacres étaient libres; Danton courut au Champ de Mars haranguer les volontaires.

Le bruit du complot agitait sourdement Paris et jetait l'alarme dans les âmes ; on tremblait dans les prisons, on tremblait pour les prisonniers; les sollicitations en leur faveur ne restaient pas toujours vaines; Manuel, Tallien, Danton, Marat lui-même, prononcèrent d'avance quelques grâces et mirent en sûreté quelques-unes des victimes désignées aux bourreaux ; Robespierre se rappela qu'il avait fait ses études au collége Louis-le-Grand et protégea le principal, l'abbé Bérardier. Déjà le massacre commençait.

C'était au lieu même où siégeait le comité intime délégué par le conseil général, Panis, Sergent, Lenfant, Marat l'*ami du peuple*, que vingt-quatre personnes, dont vingt-deux prêtres, amenées au dépôt de la mairie, attendaient leur transfert dans une autre prison. A deux heures, le 2 septembre, un détachement de Marseillais envahit brusquement la salle. « A l'Abbaye, criaient-ils, à l'Abbaye ! » et saisissant les prisonniers, ils les entassaient dans les fiacres arrêtés à la porte; les injures et les menaces se croisaient en tous sens. « Vous n'arriverez pas vivants, le peuple vous attend pour vous mettre en pièces; » les portières des voitures avaient été laissées ouvertes.

Le peuple regardait, morne, effrayé; nul ne s'élançait contre les victimes. « Vous les voyez, criaient les Marseillais, les voilà; vous allez partir pour Verdun, ils n'attendent que votre départ pour égorger vos femmes et vos enfants ! » On écoutait; quelques cris s'élevaient du milieu de la foule, mais les fiacres avançaient sans obstacle ; l'escorte s'irritait, lançant des coups de sabre au travers des malheureux entassés dans les voitures. On dit que l'un d'eux repoussa l'arme de sa canne, il fut aussitôt égorgé; ses compagnons étaient blessés, le sang ruisselait déjà lorsque les victimes arrivèrent à l'Abbaye. Comme on les faisait sortir des voitures, plusieurs succombèrent sous les coups des assassins; d'autres fuyaient, cherchant un refuge dans la salle où siégeait le comité des Quatre-Nations. L'abbé Sicard, le fondateur de l'hospice des Sourds-Muets, était là; un horloger du quartier le reconnut. « Il faudra passer sur mon corps pour tuer l'abbé Sicard, » s'écria-t-il. Deux autres prêtres s'étaient assis à la table des délibérations; tout le reste fut massacré sous les yeux des commissaires. « Il n'y a plus rien à faire ici, criaient les Marseillais, allons aux Carmes ! » Les prêtres y étaient réunis en grand nombre, un appel nominal venait de les rassembler tous dans le jardin.

Les cris des égorgeurs réclamaient l'archevêque d'Arles, accusé

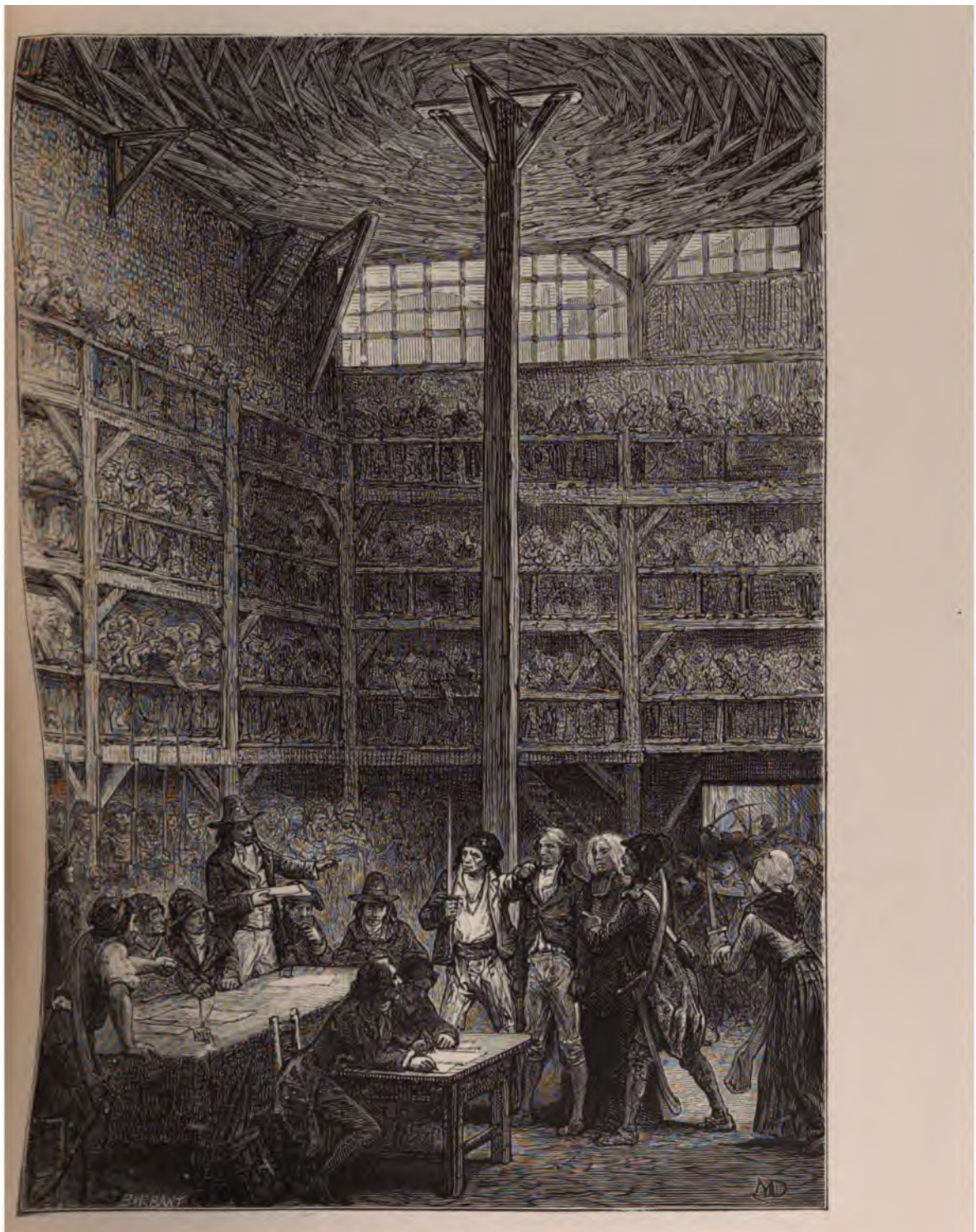

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE A L'ABBAYE

voir tramé dans le Midi un complot réactionnaire. Le vieillard vance, sortant d'un petit oratoire; on voulait le retenir, il avait mandé l'absolution à l'un de ses compagnons. « Laissez-moi passer, —il, mon sang leur suffira peut-être. » Puis se tournant vers les assins : « Me voici, je suis celui que vous cherchez; épargnez ux-ci, ils prieront pour vous sur la terre et moi dans le ciel. » On cablait d'insultes. « Je n'ai jamais fait de mal à personne, répon- l'archevêque. — Et moi je vais t'en faire! » s'écria un Marseil- s, le frappant de son sabre au visage; le vieillard s'affaissa sous coups.

Les prêtres fuyaient dans le jardin, poursuivis par leurs bourreaux, i riaient et chantaient, d'arbre en arbre, de muraille en muraille; victimes succombaient les unes après les autres, en priant Dieu. s blessés avaient été rassemblés dans l'église; ils sortirent deux à ux et furent massacrés sur le perron. L'évêque de Saintes avait eu la nbe cassée. « Messieurs, dit-il, je ne refuse pas de mourir avec s frères, mais je ne saurais marcher; » on le soutint sous les bras ur le mener au supplice. Son frère, l'évêque de Beauvais, était déjà rt. Les fosses étaient creusées d'avance près de la barrière Saint- ques; les charrettes attendaient pour transporter les cadavres. Le nce régnait aux Carmes, les assassins étaient retournés à l'Abbaye. Je n'ai garde de raconter en détail des scènes horribles. A l'Abbaye, uissier Maillard, naguère à la tête des bandes du 5 et 6 octobre, it organisé un tribunal sanglant; les juges avaient été pris au sard dans la foule des assistants, ouvriers ou petits bourgeois terri- s, qui n'osaient pas regarder en face leurs victimes ou qui nivraient graduellement de l'entraînement du crime. « Il faut rger les prisons de tous ceux qui égorgeraient vos femmes et enfants pendant que vous marcherez à l'ennemi, » répétaient les ssacreurs.

Les Suisses étaient détestés à l'égal des prêtres; la formalité du juge- nt leur fut épargnée. « A la Force! » disait Maillard; les soldats aient compris, ils hésitaient à sortir. « Grâce, grâce! » criaient-ils. jeune homme s'avança enfin, les bras croisés, la tête haute. « Je sse le premier, dit-il, nous ne sommes pas coupables, nous n'avons it qu'obéir à nos officiers; qu'on me montre le chemin! » Au même nstant il tombait sous les coups de pique; tous ses camarades succom- bèrent comme lui; deux seulement furent épargnés par un caprice des

exécuteurs. Le registre de la prison fut apporté sur la table avec du vin et des verres; le jugement commença.

Déjà MM. de Montmorin, l'ancien ministre de Louis XVI, et son cousin, le gouverneur de Fontainebleau, avaient été massacrés. Le premier avait protesté avec hauteur, disant qu'il était appelé à comparaître devant la haute cour à Orléans. « Il est vrai, dit Maillard, l'affaire de monsieur ne nous regarde pas : à la Force ! — Faites-moi venir une voiture, » dit tranquillement M. de Montmorin. « La voiture est avancée, » crièrent les égorgeurs. A son premier pas dans la rue, M. de Montmorin tomba sous les coups de sabre. La foule hideuse qui s'était amassée autour de la prison voulait le mettre en pièces. La tendresse filiale de Mlle Cazotte et de Mlle de Sombreuil venait au même instant d'arracher leurs pères aux bourreaux, qui devaient bientôt retrouver leurs victimes. Parfois, au milieu du massacre, un accusé était acquitté, sans raison, par quelque triomphe de son adresse, ou par une fantaisie du féroce tribunal; les applaudissements éclataient alors. Souvent les égorgeurs accompagnaient en triomphe le malheureux échappé à la mort, et que menaçaient bientôt de nouveaux dangers. Un officier, Journiac de Saint-Méard, fut sauvé par un Marseillais dont il avait reconnu le patois provençal. Son récit nous a conservé l'horreur du massacre.

L'Assemblée nationale siégeait cependant, ignorante ou impassible. Robespierre n'avait pu dormir pendant la nuit du 2 septembre; les députés discutaient l'ordre du jour au son du canon et du tocsin qui retentissait dans toutes les rues. La Commune eut cette prudence d'envoyer des commissaires à la barre. « Le peuple, venaient-ils annoncer, veut enforcer les portes des prisons. — Deux cents prêtres ont déjà été égorgés aux Carmes ! » s'écria Fauchet. Une députation fut chargée de porter à la populace des paroles d'apaisement.

Les ministres étaient absents, il était tard; le conseil était rassemblé au ministère de la marine. Danton n'y était pas; lorsqu'il parut enfin, on le pressait de mettre un terme aux horreurs qui déshonoraient la Révolution. Ses collègues n'avaient pas tout ignoré. « Les assassinats s'organisaient dans le conseil, » dit plus tard Roland lui-même. Danton s'emporta. « Je me soucie bien des prisonniers, cria-t-il de cette voix terrible qui résonnait encore longtemps après aux oreilles de ses auditeurs, je me soucie bien des prisonniers, qu'ils deviennent

La députation était revenue à l'Assemblée; son orateur, le vieux Dussaulx, avait cru attendrir les égorgeurs par son patriotisme littéraire et fleuri. Il était monté sur une chaise. « Que venez-vous faire ici ? lui dit un homme aux mains sanglantes; cela ne vous regarde pas, laissez-nous faire. » Un autre le poussait de côté. « Monsieur, criait-il, vous avez l'air d'un brave homme, mais rangez-vous donc! Il y en a derrière vous deux que vous nous empêchez d'expédier depuis un quart d'heure, et après eux nous en aurions dépêché vingt! » « Les députés que vous avez envoyés pour calmer le peuple sont parvenus avec beaucoup de peine aux portes de l'Abbaye, raconta Dussaulx; nous avons essayé de nous faire entendre : à peine un de nous a-t-il prononcé quelques paroles, que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur, M. Bazire, a essayé de se faire écouter par un début plus adroit; mais quand le peuple vit qu'il ne parlait pas selon ses idées, il le força à se taire. Chacun de nous parlait à ses voisins, à droite et à gauche, mais les intentions pacifiques de ceux qui nous écoutaient ne pouvaient se communiquer à tant d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait. »

L'Assemblée était impuissante; elle courba la tête, tristement, honteusement, sans protester contre les crimes qu'elle ne pouvait empêcher. La Commune de Paris dirigeait ouvertement le massacre; le procureur Manuel, qui le désapprouvait, avait fait un timide effort. « Peuple français, avait-il dit aux égorgeurs de l'Abbaye, au milieu des vengeances légitimes que vous exercez, votre hache ne doit pas frapper indistinctement toutes les têtes; les criminels que renferment les cachots ne sont pas tous également coupables. » Il vit tomber plusieurs victimes à ses pieds. Son substitut, Billaud-Varennes, acceptait ouvertement une responsabilité dont il n'a jamais cherché à se laver. Deux fois il alla surveiller lui-même l'exécution de ses ordres. « Tu te venges, peuple, répétait-il, tu fais ton devoir. » Et comme les égorgeurs étaient accusés de dépouiller les morts : « Mes bons amis, leur dit-il, je suis envoyé par la Commune pour vous représenter que vous ne devez pas déshonorer cette belle journée. On lui a rapporté que vous voliez ces coquins d'aristocrates après leur avoir fait justice. Ne touchez pas à ce qu'ils ont sur eux. On aura soin de vous payer, comme cela est convenu. Soyez nobles, généreux et grands, comme le devoir dont vous vous acquittez. Que ce grand jour soit digne du peuple dont la souve-

raineté vous est commise! » Les Marseillais avaient solennellement demandé la permission de prendre les souliers des victimes. « Nos frères qui vont marcher à l'ennemi sont nu-pieds, » avaient-ils dit. Une certaine quantité d'or et de bijoux furent apportés sur le bureau de la Commune. Dans une pièce attenante, on payait les bourreaux. Billaud-Varennes leur avait promis vingt-quatre francs par jour. Les comptes et les reçus sinistres existent encore, en témoignage accablant pour les chefs du complot. Des Carmes à l'Abbaye, de l'Abbaye à la Force, de la Force à Bicêtre et à la Salpêtrière, les assassins continuaient leur œuvre, sans que nulle autorité intervînt pour l'entraver. Roland constata lui-même l'impuissance du ministère. « Nous devons à la France entière, écrivit-il à l'Assemblée, la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se regarder comme anéanties. » La colère de la Commune fut si grande, qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre le ministre de l'intérieur. Danton l'arracha à grand'peine des mains de Marat. « Voyez, dit-il à Pétion, de quoi sont capables ces enragés! mais je saurai les mettre à la raison. — Vous avez eu tort, repartit le maire, cet acte n'aurait perdu que ses auteurs. »

Roland avait prononcé sa sentence et celle de l'Assemblée; le pouvoir exécutif leur avait échappé pour passer tout entier entre les mains sanglantes de la Commune de Paris. A son tour, elle le délégua aux égorgeurs. La section des Quinze-Vingts avait demandé l'emprisonnement des femmes et des enfants des émigrés, ainsi que la mort des conspirateurs, avant le départ des citoyens pour l'armée. « Les assemblées des sections peuvent prendre à cet égard les mesures qu'elles jugeront indispensables dans leur sagesse, répond le conseil général, sauf à se pourvoir ensuite devant qui il appartiendra. »

Les victimes des journées de septembre se sont pourvues devant l'histoire. L'Assemblée nationale recevait les rapports. « La plupart des prisons sont maintenant vides, dit Tallien. On a donné au commandant général l'ordre d'y faire transporter des détachements de la force armée; mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes, qu'il ne reste point assez de monde pour assurer le bon ordre. »

C'était le 3 septembre, vers dix heures du matin; les massacreurs n'avaient pas encore évacué la Force; la princesse de Lamballe y était détenue, ses femmes avaient été emmenées la veille, sauvées par de

mains inconnues; elle se soutenait à peine lorsqu'on la traîna devant le tribunal. « Connaissez-vous les complots du château? lui demanda Hébert qui présidait. — Je n'ai connu aucun complot. — Jurez d'aimer la liberté et l'égalité; jurez de haïr le roi, la reine et la royauté. » Une voix dit à son oreille : « Jurez ou vous êtes morte! » La princesse ne se retourna pas, elle ne changea pas de visage. « Je prêterai volontiers le premier serment, dit-elle; je ne puis faire le second, il n'est pas dans mon cœur. — Élargissez madame, » prononça le président. C'était la sentence de mort. Frappée à la porte de la rue d'un coup de sabre, Mme de Lamballe fit encore quelques pas, soutenue par deux hommes; blessée de nouveau, elle s'affaissa pour ne plus se relever. Les bourreaux s'acharnèrent sur son cadavre. La tête sanglante fut portée en triomphe sous les fenêtres du Temple; le misérable qui brandissait ce hideux trophée osa se vanter de son crime à l'armée du Rhin : les grenadiers du régiment dans lequel il s'était enrôlé le tuèrent à coups de sabre.

Cependant la populace en furie hurlait autour de la prison royale; le roi s'était jeté devant Marie-Antoinette. « On veut t'empêcher de voir la tête de la Lamballe qu'on t'apportait pour te montrer comment le peuple se venge des tyrans, » dit un des municipaux de garde. La reine s'évanouit; les geôliers eux-mêmes avaient pris peur; ils étaient prêts à livrer aux égorgeurs leurs plus illustres victimes. « L'asile de Louis XVI est menacé, écrivirent-ils en faisant demander du secours à l'Assemblée; la résistance serait impolitique, dangereuse, injuste peut-être. » Bizarre et frappante puissance d'un sentiment superstitieux! un ruban tricolore tendu devant les portes du Temple suffit à en protéger l'entrée.

Les commissaires de la Commune faisaient partout jeter du sable sur les traces du sang; on lavait le pavé des prisons, on enterrait les morts. En même temps, Marat et ses collègues du comité de surveillance appelaient la France entière à suivre leur exemple. Partout les courriers, partis de Paris le 3 septembre, portaient cette circulaire : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi, et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite

sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

L'appel fut entendu, et Paris ne resta pas seul dans sa honteuse gloire; à Meaux, à Reims, à Charleville, à Caen, à Lyon, des prêtres, des magistrats, de simples prisonniers furent égorgés. Arrêté aux eaux de Forges, le duc de La Rochefoucauld, naguère président du directoire de la Seine, fut assassiné sur la route du château de la Roche-Guyon, sous les yeux de sa mère et de sa femme. Sur certains points, quelque résistance avait été opposée aux séditieux : la garde nationale de Reims avait réussi à disperser les massacreurs; la population de Caen chassa le tambour-major qui avait insulté le cadavre du procureur général Bayeux; Danton lui-même prit soin de protéger la vie de Duport, saisi dans son château de Bignon près Nemours. D'autres victimes attendaient encore leur supplice. Les accusés traduits naguère devant la haute cour d'Orléans venaient d'être mandés à Paris.

L'Assemblée avait d'abord refusé de les citer devant le tribunal du 17 août, mais la Commune de Paris avait envoyé à Orléans une bande de patriotes commandée par un redoutable créole qu'on appelait Fournier l'Américain. « Avec sa face livide et sinistre, ses moustaches, sa triple ceinture de pistolets, son langage grossier et ses jurons, il avait tout l'air d'un pirate, » écrit Mme Roland dans ses Mémoires. La grande place en face de la prison était déjà occupée par ces brigands, lorsqu'un second détachement apporta la soumission de l'Assemblée législative. Fournier était promu au grade de commandant de la force armée, « chargée, dit le décret, de veiller à la garde et à la sûreté des prisonniers. »

En vain un second décret rappelait-il une partie des patriotes. « L'armée parisienne ne se divisera point, répondirent-ils; telle est la volonté de ses chefs, tous les décrets n'y feront rien. » Les procurateurs de la haute cour, les autorités d'Orléans opposèrent aux brigands une courageuse résistance; les prisonniers devaient être transférés à Saumur; ce fut à Versailles qu'on les entraîna.

Les assassins les attendaient; chemin faisant, à travers le désordre qu'elle semait sur son passage, la bande furieuse avait jeté l'effroi dans l'âme des prisonniers : ils avaient fait leur testament, ils avaient écrit à leurs familles. Fournier l'Américain avait reçu ces derniers dépôts;

ces accusés étaient entassés dans des charrettes; la nuit, ils étaient liés deux à deux. Le 9 septembre, en annonça l'approche du cortége. Alquier, président du tribunal de Versailles, courut à Paris chez Danton. « Ils arrivent, s'écria-t-il, que va-t-on faire? » Le ministre l'écoutait d'un air sombre. « Ces hommes-là sont bien coupables, dit-il. — Mais, reprit Alquier, il faut que la loi prononce. — Je vous dis qu'ils sont bien coupables, » répétait Danton. Le président insistait, Danton s'emporta enfin. « Eh! ne voyez-vous pas que si j'avais quelque chose à vous répondre, ce serait fait depuis longtemps? Que vous importent ces prisonniers? Faites vos affaires et ne vous en mêlez pas. »

Lorsque le président rentra chez lui, les victimes avaient succombé. Devant la grille de l'Orangerie, les charrettes avaient été arrêtées par une bande armée sortant d'un cabaret. La population regardait, insultant les prisonniers sans leur faire violence: les assassins envoyés de Paris s'étaient rués sur le convoi. En vain le maire s'était courageusement interposé, il avait été renversé de son cheval, il s'était évanoui; lorsqu'il revint à lui, le massacre avait commencé : M. de Lessart était mort, le duc de Brissac luttait encore contre ses bourreaux; la horde d'égorgeurs rentra dans Paris avec ses hideux trophées; à son passage, Danton félicita, du haut d'un balcon, Fournier l'Américain.

Paris se réveillait cependant de son profond effroi. Nul n'avait résisté à ce premier essai d'un joug sanglant; les autorités avaient courbé la tête sous la Terreur; elles commençaient à se plaindre et à s'excuser; l'horreur du crime commis avait saisi toutes les âmes. « Dans les moments de crise, je le dis avec douleur, c'est toujours moi qu'on avertit le dernier, » avouait Pétion. Roland réclamait la répression des brigandages qui avaient succédé aux massacres. « De nouveaux excès se commettent à Paris, dit-il à l'Assemblée, on dévalise les passants. La force publique reste tranquille spectatrice de ces méfaits, elle justifie son inaction en disant qu'elle n'a pas été requise. Avant que les ordres aient été donnés, les malveillants amassent le peuple, l'échauffent, l'entraînent dans leur parti et le mal s'accroît. » Les Girondins, menacés eux-mêmes, lançaient tardivement à Danton et à ses complices leur déclaration de guerre. « Ils ont dit: On veut nous arracher nos victimes, s'écriait Vergniaud, on ne veut pas que nous puissions les assassiner dans les bras de leurs femmes et de leurs enfants. Eh bien! ayons recours aux mandats d'arrêt, dénonçons, arrêtons, entassons dans les cachots ceux que nous voulons perdre. Nous agiterons

ensuite le peuple, nous lâcherons nos sicaires, nous établirons une boucherie de chair humaine où nous pourrons nous désaltérer de sang. Les Parisiens osent se dire libres : ils ne sont plus esclaves des tyrans couronnés, ils le sont des hommes les plus vils, des plus détestables scélérats ; il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie, il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour. Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres. Dans la nuit du 2 septembre, dans cette nuit de proscription, n'a-t-on pas voulu les diriger contre plusieurs députés, contre moi ? Ne nous ont-ils pas dénoncés au peuple comme des traîtres ? Heureusement c'était en effet le peuple qui était là, les assassins étaient occupés ailleurs ! Je demande que les membres de la Commune répondent sur leur tête de la sûreté de tous les prisonniers ! »

Tallien l'avait dit quelques jours plus tôt, les prisons étaient vides et le règne de la Commune était affermi ; les élections étaient achevées. L'Assemblée législative expirait, chargée de tout le mal qu'elle n'avait pas empêché, de tous les crimes qu'elle avait laissé commettre, de toutes les protestations vaines qu'elle avait lancées sans jamais les soutenir par une action forte. Le 21 septembre 1792, à midi, la Convention nationale entra en scène.

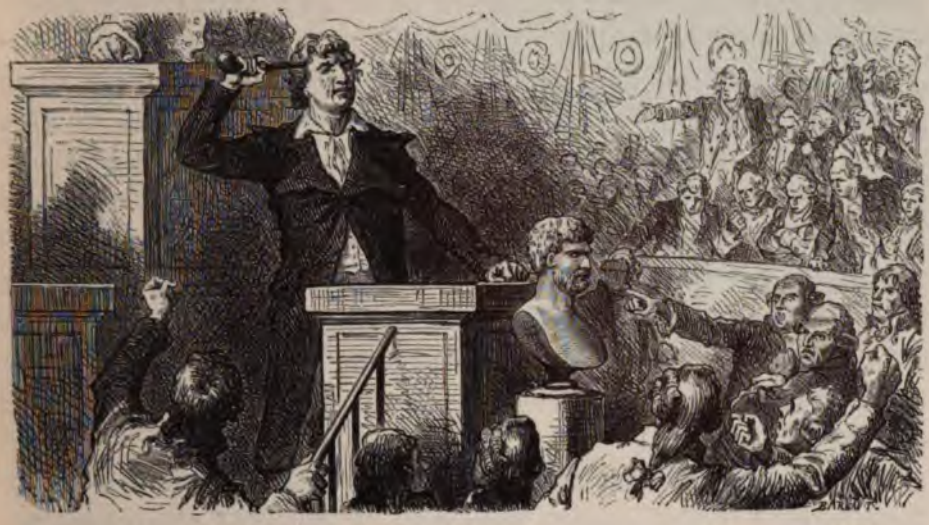

CHAPITRE III

LA CONVENTION NATIONALE (1792-1795)

Le 2 septembre 1792, on avait tout ensemble massacré et voté à Paris; pour la première fois, le suffrage universel avait été appliqué dans les assemblées primaires; la terreur porta ses fruits. Robespierre, Danton, Marat, tous les meneurs de la Commune furent nommés; le duc d'Orléans eut le triste honneur de partager avec eux les suffrages des électeurs parisiens sous le nom nouveau qu'il avait adopté : *Philippe-Égalité*. Dès longtemps craint et méprisé par la cour, jeté par envie et par colère dans la Révolution, à laquelle il fut constamment mêlé sans jamais exercer aucune influence, il marchait au crime sur la pente rapide du vice, par faiblesse plus encore que par calcul, condamné d'avance à suivre jusqu'au bout une route fatale, sans que le courage et l'horreur de sa fin pussent effacer le souvenir de ses fautes.

Nulle entrave n'avait été imposée au libre choix des électeurs; un certain nombre de membres de l'Assemblée constituante revenaient

dans la Convention ; partout cependant les clubs avaient dirigé les élections; partout ils avaient été eux-mêmes dirigés par des émissaires venus de Paris. Barbaroux s'indignait de ce qu'il avait vu à Avignon. « Les gens modérés, disait-il, ne pouvaient se faire entendre et s'abandonnaient sans courage; une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposaient des troubles pour se faire donner de lucratives commissions; partout des intrigants, des calomniateurs, de petits esprits soupçonneux. A la nouvelle des massacres de septembre, la salle retentit d'applaudissements. »

Entraînée ou épouvantée, la France s'abandonnait à la Révolution ; le pouvoir absolu sans limite et sans frein de la Convention nationale avait remplacé la vieille monarchie française ; aux abus de la puissance de Louis XIV allaient succéder le Comité de salut public et la dictature de Robespierre.

Ce fut le premier effort de la Convention de désavouer dans son sein toute pensée d'une autorité dominante. « Personne assurément ne prononcera le nom de la royauté, dit Couthon, ami de Robespierre, nouveau dans les assemblées, à demi paralytique, et qui se fit porter à la tribune; mais j'ai entendu, non sans horreur, parler de dictature, de triumvirat, de protectorat; il faut rassurer le peuple; il faut jurer sa souveraineté, sa souveraineté entière, et vouer une exécration égale à la royauté, à la dictature et à toute espèce de puissance individuelle qui tendrait à modifier cette souveraineté. » Et comme les chefs des différents partis gardaient le silence, peu empressés à fermer d'avance la porte aux ambitions hardies, Collot d'Herbois s'écria : « Il est une délibération que vous ne pouvez remettre à demain, que vous ne pouvez remettre à ce soir, que vous ne pouvez différer d'un seul instant, sans être infidèles au vœu de la nation : c'est l'abolition de la royauté. »

Des applaudissements éclataient de toutes parts, non cependant sans quelques réticences et sans quelques hésitations. « La République en France ne sera jamais qu'un système sublime, » avait dit Condorcet avec un bon sens prophétique qui ne lui était pas ordinaire; les Girondins, pour la plupart sincèrement républicains, plein d'illusions et d'espérances chimériques, avaient conçu de la République une trop haute idée pour se contenter d'une déclaration improvisée sans préparation et sans dignité. Ce fut un prêtre constitutionnel, bientôt évêque, l'abbé Grégoire, qui mit le sceau du fanatisme révolutionnaire à cet

première proclamation de la République française. « Qu'est-il besoin de discuter, s'écria-t-il, quand tout le monde est d'accord? Les rois sont dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations; il faut détruire ce talisman magique dont la force serait propre à stupéfier encore bien des hommes. Votons que la Convention nationale déclare la royauté abolie en France! » Les acclamations éclatèrent dans la salle et dans les tribunes. « Vive la nation! » criait-on de toutes parts. Dès le lendemain, le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires fut décrété. Non contente d'avoir partout détruit l'ancien régime, la Révolution, avide de ruines, renversait les pouvoirs nouveaux à peine fondés. « Prenez garde, criait en vain le courageux Lanjuinais, il ne suffit pas d'abattre, l'essentiel est de créer; nous périssons avant de naître; si nous ne mûrissons pas nos lois, on les méprisera et on nous méprisera nous-mêmes. » La Convention livra la justice à la passion publique, comme elle avait livré l'administration : elle décréta que les magistrats pourraient être choisis indistinctement parmi tous les citoyens.

Le gant était jeté et les partis prenaient place pour le combat. Les Girondins avaient donné le signal en s'asseyant dès leur entrée sur les bancs de droite, hardis et courageux maintenant dans leur résistance au désordre et à l'anarchie violente qu'ils avaient longtemps servie par leur imprévoyance et leur vaniteuse ambition. Dès le début ils avaient gagné une bataille en portant au fauteuil Pétion, qui s'était rapproché d'eux, lassé par les mépris dont la Commune de Paris l'avait abreuvé; les six secrétaires de l'Assemblée appartenaient également à leurs rangs. En face d'eux se dressait la Montagne avec ses chefs avancés, Robespierre et Danton, avec son instigateur redouté, Marat, l'*ami du peuple*, porté à la Convention par un coup de parti dont les électeurs de Paris avaient été dupes. Isolé sur son banc, même au sein de son triomphe, il jetait sur la *Plaine*, peuplée des hommes modérés et incertains, des regards et des menaces plus d'une fois destinés à les entraîner en les terrifiant.

Dans cette lutte suprême des passions déchaînées, les timides et les faibles allaient être emportés malgré eux, à travers les vacillations de leur volonté chancelante, jusqu'à des actes dont ils avaient encore horreur et que leur lâcheté devait sanctionner.

Au lendemain des massacres de septembre, aux premiers jours d Convention nationale, l'effroi et l'indignation pesaient dans la bala du côté de la ferme résistance. De honteux désordres continuaient manifester sur divers points; à Châlons-sur-Marne, quartier général l'armée de réserve, un lieutenant-colonel avait été massacré, le pro reur général était en fuite. Kersaint proposa une enquête sur l'état pays. « Il est temps d'élever des échafauds pour les assassins, dit-il est temps d'en élever pour ceux qui provoquent à l'assassinat. La Co vention a juré l'exécution des lois, elle a mis les personnes et les p priétés sous la sauvegarde de la nation, et cependant les meurtres propagent; on agite le peuple, on le pousse à l'anarchie; sans dou vos cœurs, comme le mien, bondissent d'indignation à la pensée d scènes d'horreur dont on veut déshonorer le nom français. » Les voix la Montagne s'élevaient pour l'ajournement. « Ajourner, s'écria Ve gniaud, c'est demander l'impunité des assassins, c'est appeler l'ana chie, c'est proclamer qu'il est permis d'assassiner. Il existe dans la R publique des hommes qui osent se dire républicains et qui répanden les soupçons, les haines, les vengeances; ils voudraient voir les citoyen français, comme les soldats de Cadmus, s'entr'égorger au lieu de com battre les ennemis de la patrie. La preuve que les lois sont insuff santes, c'est que chaque jour est souillé d'un nouveau crime. » — « E frayer les perturbateurs! ajouta Lanjuinais; qui de nous ignore que le citoyens de Paris sont dans la stupeur de l'effroi? Vous le niez! souhaite que le mot ne soit pas plus vrai que je ne le désire; mais e rentrant dans Paris, j'ai frémi! » — « Croit-on que nous puissions d venir les esclaves de certains députés de Paris? » criait Buzot, naguè l'un des membres les plus violents de l'Assemblée constituante. L'e quête fut votée à une immense majorité.

La reine Catherine de Médicis l'avait dit naguère à Henri III au m ment de la mort du duc de Guise : « Voilà qui est bien coupé, mon f maintenant il faut coudre. » Nulle voix ne rappela aux chefs de la ronde cette maxime d'une prévoyance hardie. Bercés par l'écho leur propre éloquence, ils crurent à la puissance des paroles et des solutions parlementaires en face d'ennemis toujours prêts à se por aux actes décisifs et violents. Le combat s'engageait déjà contre Rob pierre.

Prudent et froid, entouré de la réputation d'une austère vertu, pl audacieux dans sa pensée qu'il ne l'était dans ses paroles, développa

lentement une habileté et une éloquence dont il avait d'abord semblé dépourvu, Robespierre avait graduellement dépassé tous ses rivaux; Danton le soutenait encore; c'était cette dictature menaçante que Lasource avait dénoncée en terminant une attaque contre la députation de Paris : « Je ne désigne personne. Je veux attendre que les hommes que je dénonce m'aient fourni assez de traits de lumière pour les montrer à la France tels qu'ils sont; alors je viendrai à cette tribune, dussé-je en sortant tomber sous leurs coups homicides. » Deux Marseillais s'élançaient en même temps à la tribune. « Oui, criait Rebecque, il y a dans cette Assemblée un parti qui aspire à la dictature : c'est le parti de Robespierre, voilà l'homme que je vous dénonce. — Je demande à signer cette dénonciation, » ajouta Barbaroux.

Une voix s'élevait au même instant des derniers bancs de la Montagne : « Je me dénonce moi-même! » criait Marat. Tous les regards s'étaient tournés vers le visage hideux, la personne mesquine et contrefaite, le costume sordide du misérable instigateur de tant de crimes. Robespierre et Panis venaient de répondre aux attaques des Marseillais, Marat s'empara de la tribune; il commençait son discours : « J'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis personnels.... » L'Assemblée se leva par un mouvement spontané : « Tous! tous! » criait-on. « Je les rappelle à la pudeur, poursuivit Marat, et j'appelle sur ma tête la vengeance de la nation : c'est moi qui ai demandé un dictateur. Le peuple a naguère obéi à ma voix; j'avais invoqué ses fureurs contre les traîtres; il a senti que le moyen que je lui proposais était le seul pour sauver la patrie, il est devenu dictateur lui-même, et il a su se débarrasser des coupables. » Des cris d'indignation s'élevaient de toutes parts; Boileau demanda un décret d'accusation. « Je m'honore de tous les mandats lancés contre moi par l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, s'écria Marat; le peuple les a déchirés en m'appelant parmi vous; mais si mes ennemis vous arrachaient contre moi un acte nouveau, je me brûlerais la cervelle au pied de cette tribune. » Il appuyait un pistolet sur son front; on souriait autour de lui, le mépris se peignait sur tous les visages. Marat se redressa par un geste théâtral. « Eh bien non, dit-il, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs! » La tourbe furieuse du parti anarchique avait envoyé Marat à la Convention; elle y maintenait hardiment son représentant. Marat assassiné devait triompher de la Gironde.

L'attaque contre Robespierre échoua comme avait échoué l'indigna-

tion excitée contre Marat. Le premier effroi des septembriseurs avait disparu; ils relevaient la tête et avouaient hautement leur forfait. « J'ai regardé mon crime en face, et je l'ai commis, » disait Danton. Garat, son successeur au ministère de la justice, amené au pouvoir par les Girondins qu'il devait bientôt trahir, avait dès longtemps construit une théorie pour justifier les massacres : « Le sang a coulé, mais c'était celui des coupables. Ils ont trouvé des supplices avant de trouver des juges. Les lois sont les ministres de la volonté du peuple; quand le peuple agit, il n'a plus besoin de leur organe. — C'est le grand article du *Credo* de notre liberté, » ajoutait Collot d'Herbois. Rœderer l'a dit plus tard dans ses Mémoires avec une ferme justice : « Après les massacres de septembre, il ne restait d'autre ressource à leurs auteurs contre l'exécration générale que le renversement de la société. »

Le premier acte de l'histoire de la Convention était achevé; la discussion ardente, passionnée, sur les massacres avait abouti aux audacieuses déclarations des massacreurs. Une autre lutte se préparait; une autre question jetait déjà sur les esprits une ombre sinistre; la république était proclamée : quel devait être désormais le sort du roi? Quelle vengeance ou quelle justice la révolution allait-elle exercer envers Louis XVI?

La nation se taisait; les clubs seuls avaient la parole, et leurs cris réclamaient le procès du roi, comme ils avaient naguère demandé sa déchéance. Dès le 16 octobre, Bourbotte, présentant une adresse des jacobins d'Auxerre, avait dit : « Il faut frapper la tête d'un homme dès longtemps proscrit par l'opinion publique. S'il y a parmi les membres de la Convention quelqu'un qui pense que les prisonniers du Temple ne doivent pas être punis, qu'il monte à cette tribune et qu'il les défende Quant à moi, je demande contre eux la sentence de mort. »

Les Girondins reculaient, embarrassés et hésitants. La plupart d'entre eux répugnaient, par compassion ou par un sentiment secret de justice, à cette sentence de mort réclamée par Bourbotte; quelques-uns étaient embarrassés par leurs déclarations passées, tous redoutaient la perte de leur popularité; ils cherchaient à retarder l'heure fatale; les Jacobins les pressaient, l'épée dans les reins. Le 6 novembre, Valazé fit son rapport sur les papiers trouvés naguère aux Tuileries; pendant le cours de la discussion, Roland y ajouta ceux qui avaient été saisis dans une armoire de fer, construite des propres mains du roi. Le rapporteur concluait au crime du monarque; Louis XVI était coupable

pensait-il, d'avoir cherché à raffermir son trône ébranlé ; les moyens d'action les plus légitimes lui étaient contestés, on attribuait des motifs sinistres à toutes ses actions. « De quoi n'était pas capable le monstre! s'écriait Valazé en établissant l'usage de quelques fonds placés dans le commerce étranger ; vous allez le voir aux prises avec la nature humaine tout entière ; je vous le dénonce comme accapareur de blé, de sucre et de café ! »

Valazé n'avait pas conclu ; il indiquait, sans les traiter, les points que la Convention aurait à discuter : l'inviolabilité, l'appréciation des délits, la peine dont l'accusé était passible. « Mon cœur repousse les alarmes que cette idée lui inspire, » disait-il. Mailhe alla plus loin ; député de Toulouse et membre du conseil de législation, il posait et tranchait péremptoirement les deux questions capitales : « Le roi peut-il être jugé? Par qui peut-il être jugé? » Il concluait à un projet de décret : « Louis XVI sera jugé par la Convention nationale. » L'Assemblée fixa la discussion au 15 novembre.

Tous les principes établis par la Constitution de 1791 étaient en cause avec le roi Louis XVI. Elle avait affaibli la royauté et fondé le pouvoir monarchique sur des bases trop étroites ; elle avait néanmoins hautement reconnu ses droits et couvert d'inviolabilité la personne royale. Les barrières avaient disparu, emportées par le flot montant de la révolution ; on préparait une Constitution nouvelle ; dans la pensée de ses rares partisans, l'égide de l'ancienne loi défendait encore le roi. « Vous ne pouvez vous mettre au-dessus des lois positives sans détruire les liens de la société, sans vous avilir aux yeux de l'Europe, sans donner vous-mêmes à la république une première leçon d'anarchie, exemple bien terrible dans ses conséquences. » Tels étaient les arguments de Morisson, républicain honnête, envoyé par la Vendée à la Convention. Le jeune Saint-Just, encore inconnu, se chargea de lui répondre. Il était beau, élégant, orgueilleusement sévère, passionnément dévoué à Robespierre, auquel il écrivait naguère : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais, comme Dieu, que par des merveilles, je m'adresse à vous, monsieur. » La violence de ses opinions et de son langage le plaça du premier coup parmi les plus ardents soutiens de la logique révolutionnaire. « Les fausses mesures de prudence, les lenteurs, le recueillement seraient ici de véritables imprudences. La plus funeste serait celle qui nous ferait temporiser avec le roi. Les

mêmes hommes qui vont juger Louis ont une république à fonder. Ceux qui attachent quelque importance à juger un roi ne fonderont jamais une république; si nous voulons accomplir l'œuvre, marchons-y sérieusement. Tout le monde, ou rempli de faiblesse ou engagé dans le crime, se regarde avant de frapper le premier coup. Que ne doivent pas craindre les bons citoyens en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple dès le premier jour de sa liberté respecter le souvenir de ses fers! On ne peut régner innocemment; tout roi est un rebelle et un usurpateur: voilà ce que ne doit pas oublier un peuple généreux et républicain quand il juge un roi. Peuple, si le roi est jamais absous, souviens-toi que nous ne sommes plus dignes de ta confiance; tu pourras nous accuser de perfidie! »

Ainsi se posait dès le premier jour la question de vie ou de mort pour le souverain déposé; ainsi les pensées par toutes les imaginations se portaient vers la hache, placée d'avance sur le bureau de la Convention, comme elle l'avait été naguère sur la table de la Chambre des communes d'Angleterre, pendant le procès du roi Charles Ier. Les prêtres constitutionnels, Fauchet et l'abbé Grégoire, sans doute par souvenir de leur caractère religieux, protestèrent contre la peine de mort en accablant d'insultes le monarque accusé; l'Américain, Thomas Payne, fit lire un discours concluant au bannissement; les chefs des divers partis avaient gardé le silence, la lutte se prolongeait entre des hommes obscurs. Robespierre parut enfin à la tribune. « L'Assemblée, dit-il, a été entraînée loin de la véritable question, il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges. Le procès du tyran c'est l'insurrection, son jugement c'est la chute de sa puissance, sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. Les peuples ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant. Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois; j'en ai demandé l'abolition à l'Assemblée, que vous nommez encore Constituante; je n'ai pour Louis ni amour ni haine, je ne hais que ses forfaits, je prononce donc à regret cette fatale vérité: Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Danton l'avait déjà dit, dans un de ces accès de franchise brutale qui lui étaient familiers : « Nous ne jugeons pas le roi, nous le tuons. » C'était tout l'effort des Jacobins d'éviter le procès et d'emporter la sentence de haute lutte, sans discussion et sans plaidoiries. Ce qui restait de justice et de dignité au fond des âmes se révolta contre cet arro-

LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

t et cruel abus de la force. Manuel lui-même protesta. « Si César it été en son pouvoir, dit-il, Brutus aurait demandé que l'ennemi ıcu fût jugé. Plusieurs des projets qui vous sont présentés n'ad-:tent même pas que Louis XVI puisse être entendu ; la Convention veut assurément pas commettre un assassinat. » Au nom d'une ımission de vingt et un membres, chargée de suivre la procédure, un port résumant l'histoire de la révolution fut présenté le 10 décem- par Robert Lindet ; il se terminait ainsi : « Louis est coupable d'un ɜntat conçu dès le commencement de la révolution, il en a tenté ısieurs fois l'exécution. Toutes ses démarches ont été constamment igées vers un même but, qui était de reconquérir le sceptre du des-:ism et d'immoler tout ce qui résisterait à ses efforts. Plus affermi ıs ses desseins que tout son conseil, il n'a jamais été influencé par ministres et les a toujours dirigés ou renvoyés. La coalition des ıverains, la guerre étrangère, les étincelles de guerre civile, la déso-ion des colonies, les troubles de l'intérieur, tels ont été les moyens 'il a employés pour relever son trône ou s'ensevelir sous ses débris. » roi devait paraître le lendemain devant la Convention.

Depuis quatre mois, Louis XVI vivait au Temple, étroitement gardé, urieusement soupçonné et surveillé, en butte à toutes les insultes ouses des plus infâmes parmi ses ennemis. Il avait été confié à la mmune de Paris ; en attendant le jour du supplice, les massacreurs 2 septembre se vengeaient par les mauvais traitements du respect 'ils témoignaient à regret pour la vie de leurs augustes victimes. Le trouvait dans sa piété fervente et simple la force et le calme qui avaient souvent manqué sur le trône ; séparé du monde, et ne rece-ıt du dehors que l'écho lointain des nouvelles désastreuses pour sa ıse, il consacrait à ceux qu'il aimait le temps que lui laissaient ɜore ses juges. « Voici comment se passaient les journées de mes ents, écrivait dans son journal Madame Royale. Mon père se levait ept heures et priait Dieu jusqu'à huit ; ensuite il s'habillait, ainsi ɜ mon frère, jusqu'à neuf, qu'il venait déjeuner chez ma mère. rès déjeuner, mon père donnait quelques leçons jusqu'à onze heures, is mon frère jouait jusqu'à midi, heure à laquelle nous allions nous ɔmener tous ensemble, tel temps qu'il fît, parce que la garde était ıevée à cette heure-là et voulait nous voir pour s'assurer de notre ésence. La promenade durait jusqu'à deux heures, où nous dînions. près dîner, mon père et ma mère jouaient au trictrac, ou, pour mieux

dire, faisaient semblant de jouer, afin de pouvoir se dire quelques mc
A quatre heures, ma mère remontait avec nous, parce qu'alors le
dormait ordinairement. A six heures, mon frère descendait. Mon p
le faisait apprendre et jouer jusqu'à l'heure du souper, à neuf heur
Après le repas, ma mère le déshabillait promptement et le mettait
lit. Nous remontions ensuite, et le roi ne se couchait qu'à onze heur
Ma mère travaillait beaucoup à la tapisserie et me faisait étudier
souvent lire tout haut. Ma tante priait Dieu et disait toujours l'offi
elle lisait beaucoup de livres de piété. Habituellement ma mère
priait de les lire tout haut. »

Lorsque les révolutionnaires anglais avaient, pour la première f
huit jours avant son procès, supprimé le dais placé au-dessus du f
teuil de Charles Ier et modifié le cérémonial de ses repas, le roi pris
nier en avait éprouvé un amer chagrin. « Les égards qu'on me refu
dit-il, n'ont jamais manqué à un souverain ; est-il rien au monde
plus méprisable qu'un prince qu'on avilit ? » Louis XVI avait placé p
haut la fierté de sa résistance ; aux demandes réitérées de Manuel
ce qu'il pouvait désirer, le roi répondit constamment : « Je vous
mercie, je n'ai besoin de rien. » Une seule fois, il laissa échapper u
plainte. Ce fut au moment où les commissaires de la Convention
vinrent querir pour le mener à la barre. Le roi attendait leur arriv
on l'avait séparé de son fils. Ses rapports avec la famille royale avai
été interdits, et le roi n'avait pas voulu priver la mère de son enfa
Il écoutait le décret qu'apportait le médecin Chambon, nouveau ma
de Paris. « Capet n'est pas mon nom, dit Louis XVI, c'était le s
nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré, monsieur, que les co
missaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures
j'ai passées à vous attendre. Au reste, ce traitement est une s
de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous sui
non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis on
force en main. »

La Convention attendait à son tour, plus émue qu'elle ne voula
paraître par ce grand retour des choses humaines ; lorsque Barère
présidait dit à haute voix : « J'avertis l'Assemblée que Louis est
terrasse des Feuillants, » toutes les conversations particulières ce
rent comme les discours. Le roi entra, conduit par Santerre.

C'est Barère lui-même qui l'a dit : « Louis XVI parut à la ba
calme, simple et noble, comme il m'avait toujours paru à Versail

il ne perdit pas un seul instant la dignité du trône, sans paraître se souvenir de son pouvoir. »

Le roi s'était assis sur l'invitation du président. L'interrogatoire commença. Louis XVI se retranchait derrière la loi. Accusé d'avoir rassemblé des forces armées autour de Paris : « J'étais le maître de faire marcher des troupes dans ce temps-là, dit-il, mais je n'ai jamais eu l'intention de répandre le sang... J'ai exécuté tous les décrets, » répéta-t-il plusieurs fois. On lui présenta un billet du comte d'Artois, trouvé aux Tuileries. « J'ai désavoué toutes les démarches de mes frères, dit-il, suivant ce que la Constitution me prescrivait. » La résistance des Suisses au 10 août formait le principal chef d'accusation. « Pourquoi avez-vous rassemblé des troupes dans le château? » lui demanda-t-on. « Toutes les autorités constituées l'ont vu ; le château était menacé, répondit le roi ; comme j'étais une autorité constituée, je devais me défendre. — Vous avez fait couler le sang des Français? » Pour la première fois, Louis XVI rougit, son calme parut troublé ; il se pencha en avant, élevant la voix : « Non, monsieur, cela n'est pas vrai. » Le roi réclama la communication de l'acte d'accusation et des pièces à l'appui. « Je demande aussi un conseil, » dit-il. On l'avait fait sortir; un grand tumulte s'éleva. Treilhard, Garran-Coulon soutenaient la requête du roi. « Pas de chicane de palais, criait Marat, ceci n'est pas un procès ordinaire. » Le conseil fut accordé. Les Jacobins pressaient la conclusion du procès. « Nous sommes au mercredi, disait Thuriot, il faut que samedi, au plus tard, tout soit fini. Les nations étrangères, au nom de leur propre liberté, demandent un grand exemple; il faut que le tyran porte sa tête sur l'échafaud ! » Une voix partit d'un banc éloigné : « Oubliez-vous que vous êtes juge? » criait-on. Le souvenir du procès de Charles Ier hantait toujours les esprits. « Nous ne craignons point la haine des rois, mais l'exécration des nations, » disait-on à haute voix dans l'Assemblée; nous ne voulons pas nous exposer, comme le tribunal d'Angleterre, à la condamnation de la postérité. » Dix jours furent accordés au roi Louis XVI pour préparer sa défense.

Il avait désigné pour ses conseils MM. Target et Tronchet. Le premier avait depuis longtemps quitté le barreau et présidait l'un des tribunaux de Paris; il s'excusa sur son âge et sur sa santé, déclinant l'honneur que lui voulait faire le roi, et signant sa lettre : « Le républicain Target ». Quelques jours plus tard, saisi de remords, il fit im-

primer un mémoire favorable au roi, qui fut distribué à tous les n bres de l'Assemblée.

Tronchet avait accepté, plusieurs des anciens ministres du avaient sollicité l'honneur de le défendre ; cette faveur était réser M. de Malesherbes ; il écrivit à l'Assemblée : « J'ignore si la Convei donnera à Louis XVI un conseil ou si elle lui en laissera le choix. ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour fonction, je suis prêt à m'y dévouer. J'ai été deux fois au conse celui qui fut mon maître dans un temps où cette faveur était a tionnée de tout le monde. Je lui dois le même service lorsque une fonction que bien des gens trouvent dangereuse ; si je connai un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, j prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. »

Le roi avait accepté les services de M. de Malesherbes ; contraire aux ordres d'abord donnés par la Commune de Paris, toute liber était laissée de s'entretenir avec ses conseils. La première fois qu' entrer dans sa prison le vénérable vieillard qui lui rappelait le de son règne et le temps des grandes espérances, Louis XVI, s'avança vers lui. « Votre sacrifice est d'autant plus généreux, d que vous exposerez votre vie et que vous ne sauverez pas la mi — Il serait facile de vous défendre victorieusement, » répondit M herbes. Le roi secouait la tête : « Non, non, ils me feront périr suis sûr. Ils en ont le pouvoir et la volonté ; n'importe, occupons- de mon procès comme si je devais le gagner. Je le gagnerai en on rendra justice à ma mémoire. »

Le temps était court ; MM. de Malesherbes et Tronchet demand et obtinrent de s'adjoindre M. Desèze, avocat d'origine bordelais pelé au barreau de Paris, où il était estimé. La plus légère marq faveur accordée au royal accusé excitait les cris de la Montagne. demande, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, au nom morale publique, dit un membre de la droite, qu'on prenne de sures pour que, chaque fois que quelqu'un préjuge le sort de l'ac nous n'entendions pas ces vociférations de cannibales. » Loui passait toutes ses journées avec ses avocats, compulsant avec e dossiers, recueillant ses souvenirs, parfois repris de l'espoir de avec les siens dans un coin obscur du monde, revenant bientôt douloureuse conviction de son sort. « Mon sang coulera, écriva M. de Malesherbes, parce que je n'ai jamais voulu faire couler le s

Un autre soin occupait le roi : il écrivait son testament, simple, grave, pieux, sans retour amer sur les hommes ni sur la destinée, rempli des plus sages conseils pour son fils, et d'une religieuse mansuétude à l'égard de ses ennemis. Louis XVI en fit lui-même deux copies. Il achevait, lorsque M. Desèze lui apporta son plaidoyer. La péroraison était touchante. « Il faut supprimer cela, dit le roi, je ne veux pas les attendrir. » MM. de Malesherbes et Tronchet demandèrent quelques autres modifications; la hardiesse de l'avocat bordelais les effrayait. « Vous voulez donc nous faire égorger à la barre? » disaient-ils. Le roi avait renoncé à discuter la compétence du tribunal qui s'arrogeait le droit de le juger.

Le 26 décembre, au matin, Louis XVI parut de nouveau devant la Convention. Ses conseils étaient à ses côtés; il causait avec eux, écoutant avec attention la plaidoirie de M. Desèze, longue, prudente, habile au milieu de ses entraves, éloquente parfois malgré l'emphase de son temps. En rappelant les titres du roi vaincu à la reconnaissance publique, M. Desèze disait : « Entendez d'avance l'histoire, elle dira : Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs, il n'y porta aucune faiblesse coupable, ni aucune passion corruptrice; il fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple voulait que des milliers de Français que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors de droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent; il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulait la liberté, il la lui donna... » Quelques murmures interrompirent l'avocat pour la première fois; il s'arrêta un instant. « C'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui..... Citoyens, je n'achève pas, je m'arrête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles! »

M. Desèze finissait à peine; le roi se leva; il avait écrit quelques paroles qu'il voulut lire; il se défendait d'avoir fait couler le sang français. Lorsqu'on l'emmena dans une salle voisine, il était affectueusement préoccupé de la fatigue de M. Desèze, « comme si son procès eût été celui d'un autre, » dit un rapport de la Commune. « J'ai une peine, dit-il à M. de Malesherbes, Tronchet et Desèze me donnent tout leur

temps, peut-être leur vie; ils ne me doivent rien, et je ne puis les récompenser! — Embrassez-les, sire, » dit vivement M. de Malesherbes. Le roi ouvrit les bras à ses défenseurs.

Le tumulte régnait dans l'Assemblée; les Jacobins demandaient le jugement immédiat; la colère et l'indignation de Lanjuinais éclatèrent. « Le règne des hommes féroces est passé, s'écria-t-il, il ne faut plus songer à nous arracher des délibérations qui nous déshonoreraient. Je demande qu'on rapporte le décret insensé, irréfléchi, qui a constitué la Convention en cour de justice pour juger Louis XVI. Comment pourrait-il être jugé par les conspirateurs qui se sont déclarés hautement à cette tribune les auteurs de l'illustre journée du 10 août? » Au terme de *conspirateurs*, la Montagne répondit par des hurlements : « A l'Abbaye! à l'Abbaye! — Non, reprit Lanjuinais, vous ne pouvez rester juges de l'homme désarmé duquel plusieurs d'entre vous ont été les ennemis directs et personnels; vous ne pouvez rester accusateurs, jurés d'accusation, jurés de jugement, applicateurs de la loi, car vous avez d'avance tous ou presque tous donné votre avis, et quelques-uns de vous avec une férocité scandaleuse. Quant à moi, je le déclare, j'aime mieux mourir que condamner à mort, en violant toutes les formes, le tyran le plus abominable. »

Le désordre allait croissant; les Jacobins menaçaient le président Defermon, qu'ils accusaient de partialité; ils refusaient violemment la parole à Pétion : « Nous ne voulons pas d'opium à la Pétion, nous n'avons pas besoin de ses leçons.... — Le roi, le roi Jérôme Pétion! » criaient les Montagnards. Le président s'était couvert, lorsque l'Assemblée déclara enfin que la discussion était ouverte et qu'elle continuerait, toutes affaires cessantes, jusqu'au prononcé du jugement.

Tout était suspendu en effet, affaires et pensées; tous les regards étaient attachés sur cette enceinte de la Convention où se disputaient, comme en un champ clos, la vie d'un roi et les principes élémentaires de toute justice. Les victoires de Dumouriez et de Kellermann à Valmy et à Jemmapes avaient momentanément délivré de l'ennemi le sol français; la Convention avait repoussé avec hauteur l'intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI; seul, le monarque vaincu se trouvait en face de la Révolution.

Il était condamné d'avance; on combattait encore cependant, par point d'honneur, ou par cet indomptable espoir que les hommes conservent toujours dans les vicissitudes imprévues de la fortune. Le

temps servait l'accusé ; les Girondins, qui l'avaient attaqué souvent, défendu quelquefois et plus souvent encore abandonné, reculaient aujourd'hui devant le résultat de leurs hésitations et de leurs illusions vaniteuses. Ils demandèrent l'appel au peuple, déclarant que la nation seule avait le droit de juger son roi. La lutte s'engagea sur cette proposition. « C'est un recours en grâce, disait Saint-Just. Faire grâce au tyran, c'est faire grâce à la tyrannie. » Les Girondins restaient divisés

LOUIS XVI DEVANT LA CONVENTION

dans leurs sentiments à l'égard du jugement définitif. Barbaroux s'était attaché à combattre le plaidoyer de M. Desèze ; Buzot voulait que la Convention prononçât la sentence avant d'en demander la sanction aux assemblées primaires. Rabaut-Saint-Étienne, fils de Paul Rabaut, le célèbre pasteur du désert, naguère violemment à gauche dans l'Assemblée constituante, protesta contre l'usurpation de tous les pouvoirs par la Convention. « Si les juges sont en même temps législateurs, dit-il, s'ils décident la loi, les formes, le temps, s'ils accusent et s'ils condamnent, s'ils ont toute la puissance législative, exécutive et judiciaire, ce n'est pas en France, c'est à Constantinople, c'est à Lisbonne, c'est à

Goa qu'il faut aller chercher la liberté. Pour moi, je vous l'avoue, je suis fatigué, harcelé, bourrelé de ma part de despotisme, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. »

Les Jacobins avaient pris leur parti et ils ne divisaient pas leurs forces. Danton, revenu d'une mission dans la Belgique conquise, restait à part comme écrasé sous le poids des massacres de septembre. Robespierre, tout en protestant de son humanité, s'était chargé de faire tomber la hache sur la tête du roi. « La dernière preuve de dévouement que les représentants du peuple doivent à la patrie, dit-il, c'est d'immoler les premiers mouvements de la sensibilité au salut d'un grand peuple et de l'humanité opprimée. La sensibilité qui sacrifie l'innocence au crime est une sensibilité cruelle. La clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. » C'était au nom du peuple que Robespierre repoussait la proposition de l'appel au peuple. « Ce sera le cri de ralliement de tous les royalistes, le commencement de la guerre civile, le signal d'un mouvement populaire. C'est là ce qu'on cherche; c'est là ce qu'on veut, s'écriait l'orateur avec une violence calculée, habilement dirigée contre les Girondins. Ils ne négligeront rien pour provoquer un soulèvement, afin d'en faire ensuite un crime au peuple de Paris, de solliciter contre lui les citoyens des autres parties de la France et d'en éloigner la Convention qui, en partant, lui laisserait pour adieux la misère, la guerre et la perte de la république. Déjà pour éterniser la discorde, pour se rendre les maîtres des délibérations, on a imaginé de distinguer l'Assemblée en majorité et en minorité. La volonté générale ne se forme pas dans les conciliabules ni autour des tables ministérielles; la minorité a partout un droit éternel, c'est celui de faire entendre la vérité. La vertu fut toujours en minorité sur la terre; sans cela la terre serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sidney étaient de la minorité et ils périrent sur l'échafaud! Les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité, mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë. Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles. Je connais ici beaucoup d'hommes qui serviraient, s'il le faut, la liberté à la manière de Sidney et de Hampden, et n'y en eût-il que cinquante, forts des armes de la justice et de la raison, tôt ou tard vous les verrez triompher!

« En attendant cette époque, je demande au moins la priorité pour le tyran : que la Convention déclare Louis Capet coupable et digne de mort. »

Quelques jours plus tard, le Girondin Gensonné répondait aux sombres déclamations du chef des Jacobins avec une ironie poignante : « Tranquillisez-vous, Robespierre, vous ne serez pas égorgé, et je crois même que vous ne ferez égorger personne ; la bonhomie avec laquelle vous reproduisez sans cesse votre douloureuse invocation à la vengeance me fait craindre seulement que ce ne soit là le plus cuisant de vos regrets. »

La vue des hommes est courte et les fruits de leurs fautes sont amers. Les Girondins laissaient périr Louis XVI, et ils devaient eux-mêmes succomber sous les coups de la vengeance de Robespierre. Quelques mois plus tard, Robespierre était à son tour égorgé, en attendant le jour où, selon l'expression de Montesquieu, on devait « voir le peuple étonné, cherchant partout la démocratie et ne la trouvant nulle part, forcé, après bien des mouvements, des chocs et des secousses, de se reposer dans le gouvernement même qu'il avait proscrit. »

Plus que tout autre parmi les membres de ce parti éclatant et inefficace qui porta le nom de la Gironde, Vergniaud était destiné à mettre en lumière l'inguérissable impuissance des esprits les plus distingués lorsqu'ils ont le malheur d'être à la fois instables et superficiels. Le 17 janvier, Vergniaud devait voter la mort du roi ; le 31 décembre, il défendit la cause de la justice avec une éloquence passionnée dont le temps n'a point affaibli la force : « Vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que la promesse d'inviolabilité faite à Louis par le peuple ne fut point obligatoire pour le peuple, s'écria l'orateur ; mais au peuple seul il appartient de déclarer qu'il ne veut pas tenir sa promesse. Vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que le peuple ne peut jamais renoncer valablement au droit de punir un oppresseur ; mais il appartient au peuple de déclarer qu'il veut user du droit terrible auquel il avait renoncé : autrement vous usurpez la souveraineté, vous vous rendez coupables d'un des crimes dont vous voulez punir Louis.

« Vous avez entendu déjà dans cette enceinte et ailleurs des hommes crier avec fureur : Si le pain est cher, la cause en est au Temple ; si le numéraire est rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en est au Temple ; si nous avons à souffrir chaque jour du spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple ! Qui me garantira que ces mêmes hommes, après la mort de Louis, ne crieront pas avec la même violence : Si le pain est cher, la cause en est dans la Convention ; si le numéraire

est rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en est dans la Convention ; si les calamités de la guerre se sont accrues par la déclaration de l'Angleterre et de l'Espagne, la cause en est dans la Convention qui a provoqué ces déclarations par la condamnation précipitée de Louis?

« Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence anarchique ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement, et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur le sort de Louis? Qui me garantira que dans cette nouvelle tempête où l'on verra ressortir de leur repaire les tueurs du 2 septembre, on ne vous présentera pas, tout couvert de sang et comme un libérateur, ce défenseur, ce chef, que l'on dit être si nécessaire? A quelles horreurs alors serait livré Paris? Paris dont la postérité admirera le courage héroïque contre les rois et ne concevra jamais l'ignominieux asservissement à une poignée de brigands, rebut de l'espèce humaine, qui s'agitent dans son sein et le déchirent en tous sens par les mouvements convulsifs de leur ambition et de leur fureur? Vous leur demanderiez du pain, ils vous diraient : Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux des victimes que nous avons égorgées, ou voulez-vous du sang? prenez-en ; voici du sang et des cadavres : nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir !

« Mais non, ils ne luiront jamais sur nous ces jours de deuil. Ils sont lâches les assassins; ils sont lâches ces petits Marius nourris de la fange du marais où ce tyran, célèbre au moins par de grandes qualités, fut réduit à se cacher un jour. Ils sont lâches, et leur lâcheté sauvera la république.

« ... Si vous êtes fidèles à vos principes, vous n'encourrez aucun reproche. Si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera. Si au contraire vous vous écartez de votre devoir, quelle effrayante responsabilité cette déviation ne fera-t-elle pas peser sur vos têtes? »

C'était le sentiment de cette responsabilité terrible qui faisait trembler le glaive dans les mains des juges, comme l'avait dit Saint-Just; ce fut pour donner le change aux scrupules et pour calmer les terreurs que Barère monta enfin à la tribune. Vacillant et hésitant, sans couleur tranchée et penchant toujours vers les victorieux, il avait alternativement siégé auprès des Girondins et de Robespierre. Lorsque Malesherbes s'était adressé à lui pour réclamer l'honneur de défendre le roi, Barère lui avait dit : « Monsieur, si je n'étais pas membre de la

Convention, ou si, étant membre de cette Assemblée, je pouvais être défenseur du roi, j'accepterais de grand cœur une aussi noble fonction. C'est le triomphe de la défense publique et le plus beau jour pour un avocat du malheur. »

Le 7 janvier 1793, Barère avait accepté une autre cause, il plaidait contre le malheur. Étranger à tout sens moral, jusqu'alors frivolement indifférent aux questions terribles qui se débattaient autour de lui, égoïstement occupé de ses plaisirs et de ses succès, il entra ce jour-là dans la voie sanglante et tortueuse qu'il ne devait plus quitter, toujours prêt à parler ou à écrire pour voiler l'horreur du crime sous une forme modérée, habile à faire taire toutes les consciences comme il avait à jamais étouffé la sienne, plus bas encore que cruel. Il mêlait adroitement la terreur du passé aux explications spécieuses de l'avocat lorsqu'il s'écriait : « Ce que nous allons prononcer n'est ni un jugement ni une loi. C'est une grande mesure de sûreté générale, c'est un acte de salut public, c'est un acte révolutionnaire comme la déportation des prêtres. Dans les événements de cette nature, les chemins par lesquels on a marché sont rompus, les vaisseaux qui vous ont portés sont brûlés ; on ne rétrograde pas en révolution. De quel droit ferez-vous tomber sous le glaive de la loi la tête des anarchistes et des factieux, celle des émigrés et des ennemis intérieurs de la liberté, si le chef des factieux reste impuni ? »

Brissot le devait dire quelques mois plus tard avec un mépris amer : « L'histoire de notre Assemblée est celle de la peur. » L'agitation allait croissant dans Paris autour de la Convention nationale, plus ardente à s'attendrir sur le sort qui menaçait Louis XVI, plus violemment acharnée à précipiter sa perte et à intimider ses défenseurs. Le public applaudissait les pièces qui lui présentaient des allusions royalistes : la municipalité de Paris fit fermer les théâtres et maintint son arrêt, d'abord cassé par la Convention. Chaque jour les pétitions des fédérés devenaient plus arrogantes, les sections menaçaient de siéger en permanence. « Nous délibérons sous le poignard, » disait Lanjuinais.

On touchait cependant au moment décisif. Le premier appel nominal eut lieu le 15 janvier. La question était ainsi posée : « Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il coupable de conspiration et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? »

La passion royaliste n'était pas représentée dans la Convention ; le temps de l'équité n'était pas encore venu. Personne ne vota *non*. Onze

députés se récusèrent par un effort de courage. Le duc d'Orléans, Philippe-Égalité, vota *oui*.

La seconde question fut aussitôt posée. « Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni en assemblées primaires, oui ou non? »

Sept cent dix-sept membres de la Convention répondirent à l'appel nominal. Comme la première fois, dix se récusèrent, quatre cent vingt-quatre voix votèrent *contre*, deux cent quatre-vingt-trois votèrent *pour* l'appel au peuple. La désunion, l'absence de discipline qui régnaient chez les Girondins éclatèrent au grand jour. Ducos, Fonfrède, Isnard, Condorcet votèrent contre l'appel au peuple. On remarqua le vote de Manuel, naguère dominé par les Jacobins. « Je reconnais ici des législateurs, dit-il, je n'y ai jamais vu des juges; car les juges sont froids comme la loi, les juges ne murmurent pas, les juges ne s'injurient, ne se calomnient pas. La Convention n'a jamais ressemblé à un tribunal. Si elle l'eût été, certes elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser. C'est autant par délicatesse que par courage, autant pour honorer que pour sauver le peuple que je demande sa sanction. Je dis *oui*. »

Comme Manuel, Barbaroux proclama ses soupçons contre le duc d'Orléans, et l'intrigue supposée pour le placer sur le trône. « Il est temps, dit le jeune Marseillais, que le peuple des quatre-vingt-quatre départements exerce sa souveraineté, qu'il écrase par la manifestation de sa volonté suprême une faction au milieu de laquelle je vois Philippe d'Orléans, et que je dénonce à la république en me vouant avec tranquillité au poignard des assassins. »

Le cercle fatal se resserrait, la Convention semblait hésiter à porter le dernier coup. Le 16, la séance avait commencé à sept heures du matin; l'agitation de Paris, les précautions à prendre pour éviter le désordre, et l'importante question de la majorité nécessaire au prononcé du jugement firent l'objet de la discussion. Lanjuinais exigeait la majorité, requise pour le jury, des deux tiers des voix. « Vous avez prononcé à la majorité simple sur le sort de la nation entière, dit Danton, vous avez ainsi aboli la royauté; vous avez voté la république, voté la guerre. Est-ce que le sang qui coule au milieu des combats ne coule pas définitivement? Vous êtes envoyés par le peuple pour juger le tyran, non pas comme juges, mais comme représentants: vous ne pou-

vez dénaturer votre caractère. » Encore une fois, la violence l'emportait; la Convention adopta l'avis de Danton.

Le 17, depuis le point du jour, les tribunes étaient occupées par une foule compacte, désordonnée, insultante, les femmes éhontées et les meneurs des émeutes; les corridors et les salles attenantes étaient encombrés, les députés délibéraient et votaient devant un public violemment hostile à l'accusé royal, et prompt à soupçonner ou à condamner les juges eux-mêmes. Le trouble gagnait les âmes faibles; les votes se modifiaient sous ces regards menaçants, au bruit des cris et des insultes qui accueillaient tout signe de clémence. Dans les tribunes, on buvait et on fumait en attendant de piquer sur des cartes le nombre des suffrages. Dans la salle, quelques députés de la Montagne allaient et venaient autour des tables, intimidant, suggérant, blâmant hautement les opinions de leurs collègues. Il était huit heures du soir, lorsque l'appel nominal commença.

L'usage de la Convention plaçait tour à tour les départements au premier rang de l'appel nominal. Un député de la Haute-Garonne, Mailhe, vota le premier; il avait rédigé le rapport du comité de législation sur la mise en accusation du roi. Pour la première fois, l'Assemblée comme le public entendirent tomber ce mot redoutable : « La mort! » Mailhe ajouta cependant : « Je crois qu'il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. » Vingt et une voix se rallièrent à l'opinion du premier opinant et demandèrent la mort avec le sursis.

Ce fut la dernière ressource et le dernier effort de la conscience des Girondins. Vergniaud s'était jusqu'alors défendu contre la contagion sanguinaire. « Je serais seul de mon opinion, avait-il dit le soir même, que je ne voterais point la mort. » La Gironde fut appelée, Vergniaud se leva. « Je me suis prononcé, dit-il, pour que le décret ou jugement qui serait rendu par la Convention nationale fût soumis à la sanction du peuple. L'Assemblée en a décidé autrement. J'obéis, ma conscience est acquittée. Il ne m'est pas permis d'hésiter sur la peine : la loi parle, c'est la mort; mais en prononçant ce mot terrible, inquiet sur le sort de ma patrie, sur les dangers qui menacent même la liberté, sur tout le sang qui peut être versé, j'exprime le même vœu que Mailhe et je demande qu'il soit soumis à une délibération de l'Assemblée. »

Les voix de la Gironde étaient divisées; quelques-uns plus décidément hostiles que Vergniaud balançaient ceux qui penchaient vers la

clémence; la *mort* résonnait cependant comme une note terrible et souvent répétée. Les défenseurs du roi, MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, enfermés dans une loge grillée, sentaient s'affaiblir leurs espérances; les noms connus retentissaient les uns après les autres; à la tribune, sous les regards d'un public passionnément hostile, les députés motivaient leurs votes, ou laissaient retomber une simple formule. Siéyes avait dit avec impatience en quittant sa place : « Ne peuvent-ils voter sans phrases? » Un seul mot s'échappa de ses lèvres : « La mort! » Barère écrivit : « L'arbre de la liberté croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans. » Robespierre termina un long discours par ces paroles : « Je ne sais pas décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'homme d'État. Je vote la mort. » Danton s'empara de la même pensée : « Je ne suis point de cette foule d'hommes d'État qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne les frappe qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de l'Europe que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran. »

Les votes favorables à Louis XVI furent tous motivés; le courage et la clémence avaient besoin d'explications : presque toutes s'appuyèrent sur l'incompétence de l'Assemblée. « Nulle puissance humaine n'est capable de me faire juger Louis XVI, ci-devant roi des Français, sans appel et souverainement, dit Kersaint, je ne suis pas le souverain. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. » M. Daunou avait fait appel à des considérations plus hautes : « Je ne lirai pas les pages sanglantes de notre Code, dit-il, puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait tracé les formes protectrices de l'innocence. Je vote pour la déportation et la réclusion provisoire jusqu'à la paix. »

La députation de Paris s'était prononcée; trois voix seulement, Manuel en tête, s'étaient élevées en faveur de la clémence; on attendait le duc d'Orléans; il parut à la tribune, pâle et les mains tremblantes. Il tenait un papier et il lut : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote la mort. »

On raconte que le murmure qui parcourut l'Assemblée gagna jusqu'aux tribunes et que les voix terribles qui menaçaient tout à l'heure les défenseurs de la justice prononcèrent sans hésiter la condamnation qui pèse encore aujourd'hui sur la mémoire de Philippe-Égalité.

Toujours ballotté par des passions ou des craintes contraires, le mal-

heureux prince avait voulu s'abstenir de prendre part au jugement : il l'avait ainsi écrit au président de l'Assemblée ; la terreur des Jacobins avait soudain reconquis son âme ; lorsqu'il rentra au Palais-Royal, son jeune fils, le comte de Beaujolais, courut au-devant de lui, confiant dans une promesse qu'il avait obtenue le matin même. « Va-t'en, lui dit le duc d'Orléans en détournant la tête, je ne suis plus digne d'être ton père ! »

L'appel nominal durait depuis vingt-quatre heures ; le public des tribunes restait immobile, insensible comme les députés à la fatigue, absorbé par le terrible spectacle qui se déroulait sous ses yeux. La liste était épuisée, le bureau commençait le recensement des votes. Un bruit se fit entendre à l'entrée de la salle : on apportait un député malade, Duchastel des Deux-Sèvres ; il demandait à voter. La Montagne protesta vainement ; Duchastel obtint le prix de son courageux effort, il se prononça pour le bannissement.

Vergniaud présidait ; il regarda autour de lui. « Citoyens, dit-il, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour.

« L'Assemblée est composée de sept cent quarante-neuf membres ; quinze sont absents pour commission, sept par maladie, un sans cause, cinq ont refusé de voter. Le nombre restant est sept cent vingt et un, la majorité absolue est de trois cent soixante et un.

« Trois cent soixante-six ont voté pour la mort. Deux ont voté pour les fers. Deux cent quatre-vingt-six ont voté pour la détention ou le bannissement. Quarante-six pour la mort avec sursis, comme condition inséparable de leur vote. Vingt-six pour la mort en exprimant le vœu que la sentence fût examinée par l'Assemblée. Je déclare donc, au nom de la Convention, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet, est celle de la mort. »

Le silence régnait dans l'Assemblée et jusque dans les tribunes ; la terrible sentence avait suspendu toutes les violences et glacé toutes les passions. Les défenseurs du roi demandèrent à être admis ; ils entrèrent malgré les réclamations de Marat et de Robespierre. M. Desèze lut une lettre du roi. « Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, disait Louis XVI, de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représen-

tants. Je donne, par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs officieux et charge expressément leur fidélité de faire connaître cet appel à la Convention nationale par tous les moyens qui seront en leur pouvoir et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la séance de la Convention. »

MM. Desèze et Tronchet avaient soutenu l'appel de leur illustre client; M. de Malesherbes, vieux et brisé par la douleur, balbutia quelques paroles à peine entendues. Robespierre monta à la tribune, ardent à assurer ce supplice qu'il poursuivait depuis le 10 août; la réclamation du roi fut rejetée.

Lorsque la séance fut enfin levée, elle durait depuis trente-sept heures. Le lendemain 18, les votes discutés furent rectifiés, aggravés encore par la décision que prit l'Assemblée de compter pour *la mort* les vingt-six voix qui s'étaient portées sur l'amendement de Mailhe. Après une scène tumultueuse, la question du sursis fut remise au lendemain. Le dernier effort allait être tenté pour sauver la vie du roi en retardant l'exécution; la colère des Jacobins était extrême, ils refusaient d'écouter un discours de l'Américain Payne. Le respect de son courage l'emporta; Payne ne parlait pas français, il monta à la tribune, debout à côté de son interprète, écoutant la traduction du discours qu'il avait écrit, suivant dans les yeux des auditeurs l'effet de ses paroles. « L'homme que vous avez condamné à mort, dit-il, est regardé par tout le peuple des États-Unis comme son meilleur ami, comme le fondateur de sa liberté. Ce peuple est aujourd'hui votre seul allié; eh bien! c'est lui qui vient vous demander par ma voix de surseoir à l'exécution de votre arrêt. Ne donnez pas au despote d'Angleterre la joie de voir monter sur l'échafaud l'homme qui a délivré de la tyrannie vos frères d'Amérique. »

La plainte et l'espérance étaient aussi vaines que touchantes; les protestations du quaker américain, les arguments diplomatiques de Brissot réfutés à la tribune par Barère, étaient d'avance condamnés à la stérilité; la majorité fatale allait croissant, par l'entraînement de la victoire, par les terribles défaillances de la peur. La mort avait d'abord été votée à cinq voix de majorité, le sursis fut rejeté par une majorité de soixante et dix votants. Daunou avait encore une fois noblement protesté. « Non, s'était-il écrié, ce ne sera point par la lassitude ou la terreur qu'on parviendra à entraîner la Convention dans une délibération irréfléchie sur une question où la vie d'un homme et le salut

public sont également attachés.... Les véritables amis du peuple sont ceux qui veulent prendre les mesures nécessaires pour que le sang du peuple ne coule pas, pour que la source des larmes soit tarie, pour que son opinion soit ramenée aux véritables principes de la morale, de la justice et de la raison. » Manuel et Kersaint avaient donné leur démission; le premier avait été violemment insulté par les Jacobins. « Législateurs, dit-il, vous vous êtes laissés avilir. Tels que vous êtes, vous ne pouvez sauver la France. L'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper dans son manteau. » — « Je ne peux plus supporter la honte de siéger dans cette enceinte à côté des hommes de sang, sous le poids de la terreur, dit Kersaint; j'évite aux assassins un crime en me dépouillant de mon inviolabilité et je donne ma démission. »

Le comité de législation venait de rédiger la sentence, elle fut votée sans discussion.

« La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

« La Convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

« La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'*appel à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention*, défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

« Le conseil exécutif provisoire notifiera dans ce jour le présent décret à Louis Capet et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures à compter de la notification; il rendra compte de tout à la Convention nationale après qu'il aura été exécuté. »

Le roi Louis XVI était désormais livré à la Commune de Paris. Les juges iniques avaient achevé leur œuvre; le tour du bourreau était venu.

Depuis le 11 décembre, jour de sa première comparution à la barre de l'Assemblée, le roi vivait seul, séparé de tous les siens, fréquemment visité par ses défenseurs, communiquant encore quelquefois avec sa famille par l'intermédiaire de son fidèle valet de chambre Cléry, isolé cependant loin des sympathies humaines et sans autre recours que les consolations divines. Depuis le jour où l'appel nominal

avait commencé dans la Convention, les gardes avaient été multipliés autour de lui, une minutieuse surveillance lui avait enlevé jusqu'au couteau de sa table ; oublieuse ou ignorante des garanties plus fortes que lui donnait la foi religieuse de Louis XVI, la Commune de Paris redoutait un suicide. M. de Malesherbes l'avait dit naguère à Dorat-Cubières, membre du conseil général : « Si le roi était un philosophe, s'il était un Caton, il pourrait se détruire ; mais le roi est pieux, il est catholique, il sait que la religion lui défend d'attenter à sa vie : il ne se tuera pas. »

Louis XVI attendait, patiemment, fermement, une sentence dont il n'avait pas douté un seul instant. En sortant de la séance où M. Desèze avait plaidé pour lui, il l'avait dit à M. de Malesherbes : « Vous voyez que, dès le premier jour, je ne m'étais pas trompé; ma condamnation était prononcée avant que je fusse entendu. »

Ce fut encore M. de Malesherbes qui eut le douloureux privilége de contempler le premier le simple courage du royal condamné; en lui apportant la fatale sentence, le vieillard se jeta à ses pieds, il fondait en larmes. Le roi le releva en l'embrassant; il écoutait sans rien dire. Il y eut un moment de silence, le roi se leva. « Je vous attendais, dit-il; voilà deux heures que je cherche si, dans le cours de mon règne, j'ai mérité quelque reproche de mes sujets; eh bien, je vous le jure dans la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. »

L'appel au peuple avait été rejeté, le roi l'avait autorisé par devoir et par acquit de conscience. « Sire, dit M. de Malesherbes, quand je suis sorti de la séance, bien des gens se sont pressés autour de moi; on m'a dit : Le roi ne périra pas, nous le délivrerons ou nous mourrons tous avec lui ! — Connaissez-vous ces gens-là ? » demanda vivement Louis XVI. — Non. — Eh bien, tâchez de les retrouver : qu'on sache que je ne pardonnerais pas une goutte de sang versée pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu naguère, quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie. Je ne m'en repens pas. »

M. de Malesherbes avait été chargé de voir un prêtre désigné par le roi. « Voilà une singulière commission pour un philosophe, avait dit Louis XVI ; mais si vous en étiez au même point que moi, je vous souhaiterais les mêmes sentiments que j'éprouve : ils vous consoleraient mieux que la philosophie. »

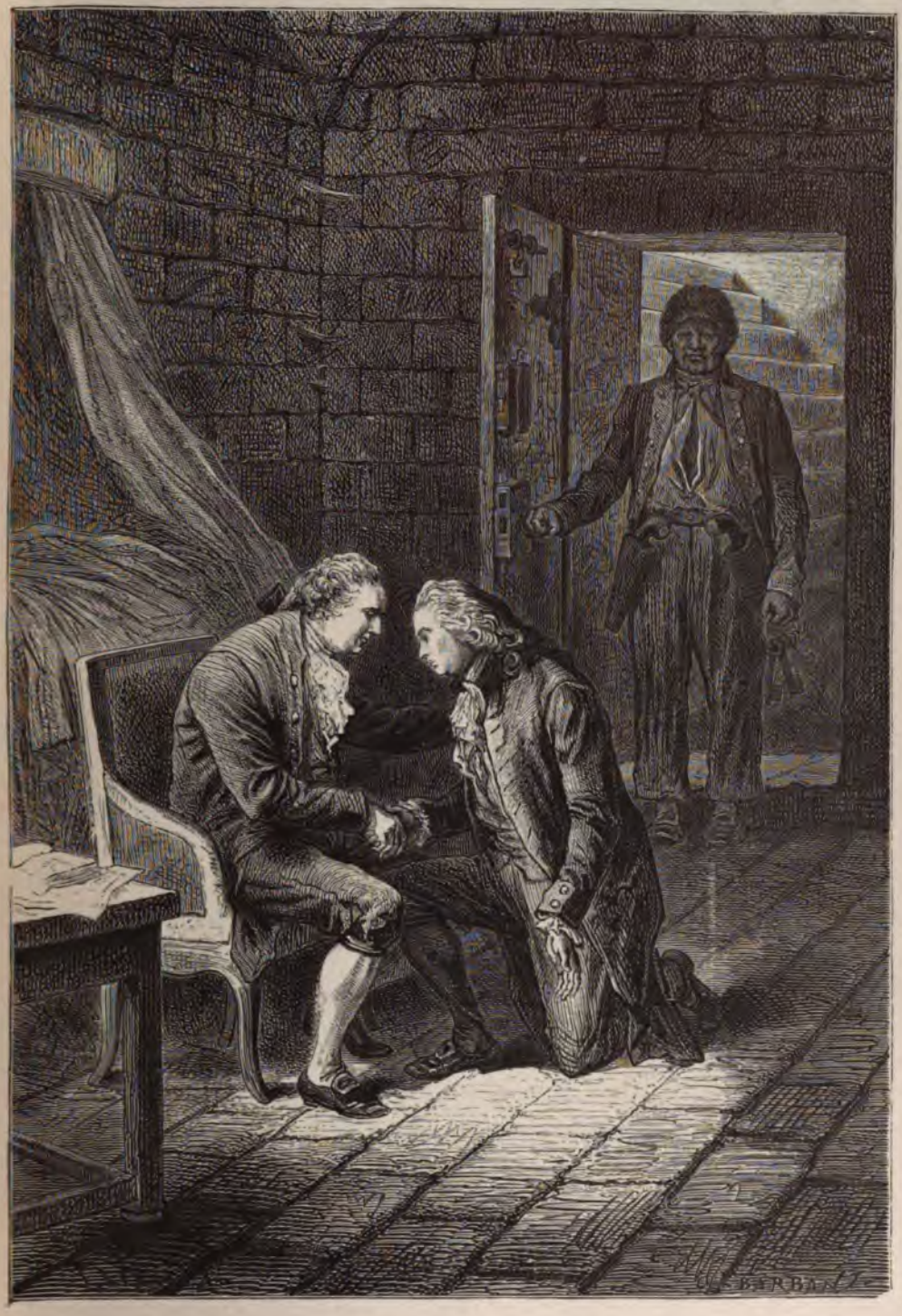

M. DE MALESHERBES SE JETA A SES PIEDS, IL FONDAIT EN LARMES.

Un arrêté de la Commune ferma les portes du Temple aux défenseurs du roi; il réclama auprès du conseil général, sa demande resta sans réponse. Louis XVI étudiait la liste de l'appel nominal que lui avait laissée M. de Malesherbes; aucune parole amère n'échappait à ses lèvres. « Il est plus à plaindre que moi, dit-il, lorsque le nom de Philippe-Égalité frappa ses regards; je suis bien malheureux, mais je ne voudrais pas changer avec lui. »

La paix solennelle de l'éternité possédait déjà l'âme du roi condamné; le souvenir des siens, l'inquiétude des maux qui menaçaient sa famille et la France, troublaient seuls sa profonde sérénité.

C'était le 20 janvier, il était deux heures, on entendit du bruit dans la cour du Temple. Santerre avait rencontré Cléry dans l'antichambre. « Annonce le pouvoir exécutif, » ordonna-t-il. Le roi s'était levé. Les délégués de la Commune de Paris n'étaient pas venus seuls pour remplir leurs fonctions redoutables; le ministre de la justice, Garat, entrait accompagné du ministre des affaires étrangères, Lebrun, et du secrétaire du conseil, Grouvelle. Le roi avait la tête nue, Garat garda son chapeau. « Louis, dit-il, l'Assemblée nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets. » La voix de Grouvelle tremblait en lisant la sentence. Le roi écoutait sans pâlir, avec le regard assuré d'un homme qui marche au martyre. Le secrétaire finissait à peine, lorsque Louis s'avança. Lui prenant le papier des mains, il le plia comme un simple placet et le mit dans son portefeuille. « Veuillez remettre cette lettre à la Convention, » dit-il à Garat en lui tendant une enveloppe. Le ministre hésitait; le roi rompit le cachet et lut tout haut ses dernières requêtes :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu. Je demande pour cela de pouvoir librement voir la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours.

« Je demande dans cet intervalle à voir ma famille quand je le demanderai et sans témoins. Je désirerais bien que la Convention s'occupât de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos.

« Je recommande à la bienveillance de la nation toutes les person-

nes qui m'étaient attachées. Il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leur charge et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin. Il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre. »

Garat avait accepté la mission; le roi lui remit l'adresse du prêtre qu'il désirait voir, M. Edgeworth de Firmont ou Firmount, Irlandais d'origine, naguère le confesseur de Madame Élisabeth. Le conseil exécutif, consulté par le ministre, renvoya les requêtes royales à la Convention. Le délai fut rejeté; les autres demandes du roi furent accordées. Cambacérès avait proposé de répondre : « La nation française, aussi grande dans sa bienfaisance que rigoureuse dans sa justice, prendra soin de la famille de Louis, et lui fera un sort convenable. »

Vaine présomption des prévisions humaines! Le roi et ses juges oubliaient également qu'il est des chemins où l'on ne s'arrête pas et des crimes qui appellent d'autres crimes.

Le temps pressait; la dignité simple, le calme profond du roi avaient troublé le *pouvoir exécutif* lui-même. Le substitut du procureur de la Commune, le misérable Hébert, rédacteur du journal *le Père Duchesne*, disait en sortant du Temple : « J'ai voulu être présent à la signification de l'arrêt de mort de Capet. La noblesse et la dignité de son maintien et de son langage m'arrachèrent des pleurs de rage. Je me retirai, disant à un de mes collègues, qui n'était pas plus ferme que moi : J'ai fini maintenant mon ministère; puisque les prêtres constitutionnels de la Convention ont voté sa mort, il faudra le faire conduire à l'échafaud par deux prêtres. » Garat avait déjà envoyé chercher l'abbé Edgeworth.

Le conseil siégeait lorsque le prêtre parut. Aucun insigne n'indiquait son saint caractère. A son entrée, tous les ministres se levèrent; ils vinrent à lui émus et troublés. « Vous êtes, dit Garat, le citoyen Edgeworth? — Oui, monsieur. — Louis Capet a témoigné le désir de vous avoir auprès de lui dans ses derniers moments. Nous vous avons mandé pour savoir si vous consentez à lui rendre le service qu'il attend de vous? — Je suis prêt à obéir à mon devoir. — En ce cas, continua le ministre, accompagnez-moi au Temple, j'y retourne à l'instant. »

Le ministre et le prêtre étaient enfermés dans la voiture. Garat était ému; son esprit vif et mobile subissait les impressions qui n'influaient pas sur sa conduite; il ne pouvait cependant se contenir. « Grand Dieu,

murmurait-il, de quelle affreuse commission je me vois chargé! Quel homme! quelle résignation! quel courage! Non, cela n'est point dans les forces humaines! Il y a là quelque chose de surhumain! »

Garat était entré dans la chambre du roi. Les gardes fouillèrent l'abbé Edgeworth; on l'introduisit pendant que le ministre achevait de lire le décret de la Convention. « Faites descendre ma famille, dit aussitôt Louis XVI. Il avait congédié le pouvoir exécutif avec un geste empreint d'une dignité toute royale; il entraîna l'abbé Edgeworth dans son cabinet. « Les miens vont venir, monsieur, dit-il, votre vue leur ferait trop de mal; attendez ici, je vous prie, je reviendrai bientôt à vous pour m'occuper de ma grande affaire, la seule affaire importante pour moi aujourd'hui. Donnez-moi cependant quelques détails sur l'état de l'Église. »

La reine était déjà dans l'escalier. Le roi fut prévenu, il entra dans la salle à manger. On avait mis sur la table une carafe d'eau glacée. « Otez cela, dit-il, la reine n'en boit pas; donnez une autre carafe. »

Les officiers municipaux venaient d'entrer, ils précédaient et suivaient leurs prisonniers. La reine se jeta dans les bras du roi; elle l'entraînait vers la porte de sa chambre. « Non, dit Louis XVI à voix basse, je ne puis vous voir qu'ici. » Il s'assit en face de la porte vitrée derrière laquelle s'étaient retirés les geôliers. Sa femme lui tenait les mains, ses enfants étaient à genoux devant lui. Tous sanglotaient, et les larmes interrompaient sans cesse les derniers épanchements de leurs âmes.

« Nous trouvâmes mon père bien changé, dit Madame Royale dans son journal. Il pleura de douleur sur nous, non par crainte de la mort; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir. Il répéta qu'on avait voulu recourir aux assemblées primaires, mais que ce n'avait pas été son avis, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'État. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. Ma mère désirait ardemment qu'il nous fût permis de passer la nuit auprès de mon père. Il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité; elle lui demanda de venir au moins le lendemain; il le lui accorda. »

Les forces du roi étaient à bout; il se leva, la reine et sa sœur le suivirent jusqu'à la porte. « Demain, n'est-ce pas? disaient-elles. — Oui,

à huit heures. — Pourquoi pas à sept? demanda la reine. — A sept heures, si vous voulez. Adieu! » C'était la fin; sa fille le sentit, elle tomba évanouie à ses pieds. La reine releva l'enfant. « Adieu! Adieu! » répétait le roi, et il rentra dans sa chambre.

« Maintenant l'amertume de la mort est passée, » avait dit naguère lord Russell après avoir pour la dernière fois pressé sa femme dans ses bras avant de monter à l'échafaud. Louis XVI le sentait comme lui lorsqu'il appela son confesseur. « Ah! monsieur, dit-il avec angoisse, pourquoi faut-il ainsi aimer et être aimé? C'en est fait, oublions tout le reste pour ne songer qu'à mon salut. »

Profondément dissemblables dans le fond de l'âme et dans les habitudes de la vie, inhabiles par des raisons diverses à gouverner et à satisfaire leurs peuples, victimes de leurs propres erreurs ou des fautes lentement accumulées par les générations successives, roi protestant et roi catholique, Charles Ier et Louis XVI trouvèrent dans leur foi religieuse la même force et les mêmes consolations. Charles Ier put pardonner à ses bourreaux comme chrétien, il resta jusqu'au dernier jour roi d'Angleterre, en guerre avec ses sujets rebelles, et les dominant dans sa défaite par son hautain mépris. La douceur de Louis XVI fut plus vraie et son pardon plus complet. Il avait accepté la juridiction de son peuple et sa couronne était tombée de son front; il retrouva dans la prison et dans la mort cette majesté toute royale, malgré sa modestie, qui devait arracher au bourreau lui-même un étonnant aveu : « Pour rendre hommage à la vérité, je dois dire qu'il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous ont tous surpris. Je reste convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne ne paraissait plus assuré que lui. »

Le roi venait de se réveiller, le 21 au matin; Cléry avait passé la nuit à côté de lui sur une chaise. « J'en suis fâché, » dit Louis avec bonté. L'abbé Edgeworth avait obtenu la permission de dire la messe dans la prison, le roi communia. « Mon Dieu, dit-il, que je suis heureux d'avoir conservé ma religion! Sans elle, où serais-je maintenant? Avec elle, la mort peut me paraître douce, car il est en haut un juge incorruptible qui me rendra la justice que les hommes me refusent ici-bas. »

L'abbé Edgeworth avait conseillé à Louis XVI de ne pas revoir la reine. « Vous avez raison, dit-il, ce serait trop dur pour elle, l'espoir durera quelques instants de plus. » Les gardes se rassemblaient dans la

ADIEUX DU ROI A SA FAMILLE

cour, les commissaires entrèrent dans la chambre. Le roi voulait que Cléry lui coupât les cheveux. « Le bourreau est bien assez bon pour vous, » répondit un des municipaux; et comme Louis insistait : « C'était bon quand vous étiez roi, mais vous ne l'êtes plus. » Le roi s'était tourné vers son confesseur. Santerre arrivait avec tout son cortége. « Vous venez me chercher? demanda Louis XVI. — Oui, répondit le commandant. — Tout à l'heure, je suis en affaire, attendez-moi. » Et il poussa la porte, s'agenouillant devant l'abbé Edgeworth : « Donnez-moi votre bénédiction, tout est consommé, priez Dieu pour moi. » Le vénérable prêtre fit un pas pour le suivre. « Partons, monsieur, » dit Louis XVI à Santerre.

Une voiture attendait le roi; il y monta avec son confesseur, deux gendarmes en firent autant. Le roi et le prêtre lisaient les prières des agonisants, les municipaux se taisaient, un profond silence régnait dans les rues, les boutiques et les fenêtres étaient fermées, le ciel était sombre et triste, des troupes fermaient tous les passages. Quelques jeunes gens avaient crié : « A nous! sauvons le roi! » La cavalerie les chargea sans que la foule, immobile et muette, eût tressailli à leur appel. La voiture s'arrêta sur la place Louis XV; le roi n'avait pas paru s'apercevoir de la longueur du trajet. On ouvrit la portière, comme il lisait la dernière prière : « Messieurs, dit-il en montrant son confesseur, je vous recommande monsieur que voilà. — Oui, oui, soyez tranquille, c'est notre affaire, » répondirent les bourreaux.

Ils avaient déjà mis la main sur leur victime. Le roi les repoussa et détacha lui-même sa chemise. On lui passait une corde autour des mains. Louis XVI fit un geste d'indignation. « Je suis sûr de moi, » dit-il. Les gardes semblaient vouloir le contraindre. « Comme Jésus-Christ, » dit le prêtre. Le roi baissa la tête, en signe d'obéissance.

Les tambours battaient aux champs, le roi était déjà sur l'échafaud, il approchait de la planche fatale; d'un geste il imposa silence aux soldats. « Français, s'écria-t-il d'une voix si forte qu'elle retentit jusqu'à la foule contenue au loin par la haie des troupes, je meurs innocent, je pardonne à mes ennemis, je prie Dieu que mon sang ne retombe pas sur la France.... » Les tambours battaient de nouveau; la voix du roi s'était éteinte, sa tête tomba; un des bourreaux la montra au peuple. Quelques cris éclatèrent dans les rangs les plus rapprochés de l'échafaud : « Vive la république! » L'immense foule resta muette,

glacée de terreur et d'un involontaire respect pour la victime qui venait d'expirer.

Le roi Louis XVI avait voulu le bien, confusément, impuissamment, sans force et sans suite. Il avait conservé les traditions de l'ancien régime, mais il n'en avait pas les préjugés, et l'idée du devoir envers son peuple avait de bonne heure pénétré dans son âme. Les obstacles s'étaient accumulés autour de lui ; ceux mêmes qui voulaient le servir avaient contribué à le perdre. L'habileté, le courage, la grandeur de vues du roi Henri IV eussent à peine suffi à l'œuvre immense qui était échue en partage aux faibles mains de son descendant. Débordé par le torrent, il vacilla toujours entre les conseils contraires, méfiant et inconstant même lorsqu'il désirait sincèrement de sauver la France et qu'il avait résolu de rester fidèle à ses engagements. Au fond de son âme il avait peut-être espéré quelquefois le secours des puissances étrangères, jamais il n'avait trahi la France, ni les secrets de son état. La faiblesse honnête et sincère payait les dettes anciennes du pouvoir absolu, corrompu et corrupteur.

Le corps du roi Louis XVI avait été consumé par la chaux vive, sans que le prêtre qui l'avait assisté à ses derniers moments eût été admis à prononcer sur sa fosse les prières de l'Église, et déjà l'un de ses juges, Lepelletier de Saint-Fargeau, avait été poignardé par un ancien garde du roi qui ne le connaissait pas et qui vengeait sur lui la royale victime ; partout l'Europe rompait ses relations avec la France régicide. M. Pitt envoya ses passe-ports au ministre de France, M. de Chauvelin. « Le faible espoir de paix qui nous restait, il y a quelques jours, s'est évanoui, annonça Lebrun à la Convention le 30 janvier. Sa Majesté Britannique a pris occasion de la juste rigueur exercée sur le dernier de nos rois pour faire éclater la rupture. » L'Angleterre entière prit le deuil de Louis XVI, comme pour venger la liberté outragée par le crime et par un douloureux souvenir de son propre attentat.

Le second acte de la tragique histoire de la Convention nationale était fini ; elle entrait dans une ère nouvelle ; les fondements de la république avaient été arrosés du sang royal, les fondateurs eux-mêmes allaient succomber les uns après les autres sous les farouches exigences du désordre transformé en tyrannie. La lutte des Girondins avec les Montagnards n'était pas nouvelle, et chaque pas en avait été marqué par un progrès dans le crime. La mort du roi avait porté les Jacobins au faîte ; rien n'était changé encore dans l'administration publique, mais

déjà un pouvoir nouveau et terrible commençait à s'élever. Les Girondins avaient conçu naguère l'idée du tribunal révolutionnaire; leurs ennemis s'en étaient emparés et se préparaient à l'appliquer contre eux. Les désordres de la rue se mêlaient aux luttes parlementaires; on pillait les boutiques et les bandes d'émeutiers assiégeaient la Convention pendant que Robert Lindet développait son projet pour la formation du tribunal nouveau. Le jury était remplacé par neuf membres nommés par la Convention; ces juges n'étaient soumis à aucune forme pour l'instruction. Ils pouvaient poursuivre directement ceux qui, par *incivisme*, auraient abandonné ou négligé l'exercice de leurs fonctions; ceux qui, par leur conduite ou par la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple; ceux dont la conduite ou les écrits rappelaient des prérogatives usurpées par les despotes.

« On vous propose une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, dit Vergniaud. Nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. » Le principe du jury fut maintenu; dans chaque département, un juré fut désigné au vote de la Convention. Les Jacobins acceptèrent, car l'influence des clubs domina les choix. Pour éviter les retards, les membres du jury furent d'abord choisis à Paris et dans les quatre départements environnants. « Les ennemis de la liberté lèvent partout un front audacieux, s'écria Danton; partout confondus, ils sont partout provocateurs; c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple.... » Une voix interrompit l'orateur : « Septembre! » avait dit tout haut Lanjuinais. Danton hésita un instant. « On ose rappeler ces journées sanglantes, sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, reprit-il enfin; je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent et si cruellement reproché ces journées sanglantes, ne les aurait pas ensanglantées. Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative, soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être. »

Ainsi s'organisait légalement la terreur; les émigrés, les prêtres tombaient naturellement sous la puissance du nouveau tribunal; un décret étendit plus loin sa juridiction despotique. « La Convention déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates, et à tous les ennemis de la Révolution; elle décrète qu'ils sont hors la loi. » Les Jacobins préparaient leurs nouvelles armes. Le 25 mars, un Comité de sûreté générale, composé de vingt-cinq membres de la Convention, fut chargé de la surveillance du pouvoir exécutif; le 6 avril, le Comité de

salut public se constitua ; neuf députés devaient appliquer les décrets du tribunal révolutionnaire. Les dangers allaient croissant au dehors; le général Dumouriez venait d'abandonner son armée et son pays pour se réfugier sur le territoire ennemi, tous les généraux étaient suspects; des commissaires de la Convention furent délégués à la frontière, chargés de veiller à la fidélité des soldats et de leurs chefs. A ce titre, les plus fougueux Montagnards se répandirent dans tous les corps, entretenant partout l'excitation révolutionnaire, et contrariant, par l'étendue de leurs pouvoirs, l'autorité des généraux. La lutte était partout, à la frontière comme au sein de la Convention.

En face du péril qu'ils avaient trop longtemps ignoré, à côté des ruines dont ils avaient de leurs mains jonché le sol, les Girondins s'étaient enfin retranchés derrière les derniers remparts de l'ordre et de la justice; ils se défendaient eux-mêmes en défendant les restes de la société. « Telle est la nature du mouvement qui nous entraîne, avait dit Vergniaud, que déjà depuis longtemps il n'est plus possible de parler du respect pour les lois, pour l'humanité, pour la justice, pour les droits de l'homme, sans être qualifié d'intrigant, et plus souvent encore d'aristocrate ou de contre-révolutionnaire. Tandis qu'au contraire provoquer au meurtre, exciter au pillage, c'est un moyen sûr d'obtenir de ceux qui se sont emparés du gouvernail de l'opinion, les palmes du civisme et le titre glorieux de patriote. Aussi le peuple est-il divisé en deux classes : l'une délirante par l'excès d'exaltation auquel on l'a portée; l'autre, frappée de stupeur, traîne une pénible existence dans les angoisses d'une terreur qui ne connaît plus de terme. »

Les fureurs de la Montagne avaient trouvé en Marat leur naturel organe. Naguère toléré avec peine dans l'Assemblée, il avait peu à peu conquis l'autorité qui s'attachait à une violence fanatique, inégale, soutenue au dehors par l'insurrection toujours latente et souvent déchaînée. Robespierre se servait de Marat comme d'une arme dangereuse mais efficace; ce fut contre Marat que les Girondins tentèrent leur inutile effort. Une adresse injurieuse pour la Convention avait été votée par le club des Jacobins que présidait Marat. « C'est dans le Sénat que parricides mains déchirent vos entrailles, disait l'adresse; la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention. C'est là, au centre de vos sûretés et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger. Mais déjà l'indignation enflamme votre cour-

geux civisme. Allons, républicains, armons-nous. Nous ne livrerons Paris que réduit en cendres. »

Les Girondins demandèrent la mise en accusation de Marat. « N'avez-vous pas, dit Fonfrède, porté la peine de mort contre quiconque demanderait le rétablissement du pouvoir arbitraire? Eh bien, Marat a demandé la dictature. N'avez-vous pas porté la peine de mort contre quiconque demanderait la dissolution de la Convention? Marat la demande chaque jour. » La Plaine fut entraînée par un mouvement d'honnête indignation. « Quand vous avez jugé le ci-devant roi, dit Vernier, j'ai eu la simplicité de croire que les opinions étaient libres; je me suis trompé. Je suis un de ces scélérats qui ont voté l'appel au peuple et le bannissement du tyran, un de ces scélérats avec qui on ne veut ni paix, ni trêve, et comme je crains d'échapper à cette noble proscription, je viens me dénoncer publiquement. » Marat fut envoyé à l'Abbaye.

Les flots des révolutions sont inconstants, et leurs variations aussi promptes que perfides. La compassion commençait à s'émouvoir pour Marat lorsqu'il parut devant le tribunal révolutionnaire. Ses amis l'avaient formé de leurs propres mains; les juges restèrent fidèles à l'accusé. « J'ai examiné avec soin les passages cités des journaux de Marat, prononça le chef du jury. Je ne puis supposer d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires à l'intrépide défenseur du peuple. Il est difficile de contenir sa juste indignation quand on voit son pays trahi de toutes parts. J'affirme que je n'ai rien trouvé dans les écrits de Marat qui me parût constater les délits dont il est accusé. » Marat fut acquitté à l'unanimité. La populace le porta en triomphe à l'Assemblée, couronné de feuilles et de fleurs; les Girondins, sombres et mornes, assistaient à l'ovation qu'ils avaient préparée pour leur implacable ennemi. « Vous voyez, dit Marat, un représentant dont on avait violé les droits, mais justice lui a été rendue. Je jure de nouveau de soutenir la cause de l'égalité, de la liberté et du peuple. »

Dans un état révolutionnaire, les accusations répondent constamment aux accusations. Les Jacobins dénoncèrent les Girondins, comme ceux-ci avaient dénoncé Marat; leur pétition avait été signée par le maire de Paris, Pache, naguère ministre de la guerre, choisi par Roland, et qui l'avait bientôt abandonné et trahi. Les sections demandaient l'exclusion de vingt-deux députés. « Le peuple ne change pas, disaient-elles, il est toujours le même; ce sont les fonctionnaires qui

changent. L'opinion du peuple sur ses mandataires dépend de leur conduite. Il a poursuivi les traîtres sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans la Convention? Le temple de la liberté est-il donc un lieu d'asile comme les églises d'Italie, et les scélérats y trouvent-ils l'impunité? Que la majorité des départements manifeste son opinion et que les mandataires infidèles se retirent de cette enceinte.»

C'était une menace, et elle parut d'abord dérisoire; Fonfrède se leva: « Si la modestie n'était pas le devoir d'un homme public, dit-il, je m'offenserais de ce que mon nom n'est pas inscrit sur l'honorable liste qui vient de vous être présentée.—Et nous! et nous!» criaient tous les membres du côté droit de la Plaine. « Pourriez-vous pas me donner une petite place sur votre liste? demandait Pénières à Pache; il y aurait cent écus à gagner. » La liste du maire de Paris devait bientôt devenir une liste de mort. Elle restait comme une arme entre les mains de Robespierre; il l'avait déjà dit en demandant le jugement de la reine et de tous les membres de la maison d'Orléans : « Je n'ose pas dire que vous devez frapper du même décret des patriotes aussi distingués que MM. Brissot, Vergniaud, Guadet et autres; je n'ose pas dire qu'on pourrait soupçonner de complicité le correspondant habituel de Dumouriez. Cet homme est sans doute un modèle de patriotisme, et ce serait une sorte de sacrilége de demander un décret d'accusation contre M. Gensonné; je suis convaincu de l'impuissance de nos efforts et je m'en rapporte à la sagesse de la Convention. »

Dans cette lutte sans cesse renaissante, où la parole servait constamment de glaive et porta plus d'une fois des coups mortels, l'ardente éloquence des Girondins, désormais consacrée à soutenir la cause des honnêtes résistances, les protégea longtemps contre leurs ennemis. Ils voulaient sauver la Révolution qu'ils s'honoraient d'avoir faite et ils étalaient avec orgueil leurs anciens états de service. « Nous n'étions pas des modérés au 10 août, disait Vergniaud, lorsque Robespierre se cachait dans une cave. Non, je ne suis pas modéré, en ce sens que je ne veux pas éteindre l'énergie nationale. Il y a des hommes qui veulent détruire la représentation nationale par une insurrection, qui veulent remettre l'exercice de la souveraineté à un petit nombre d'hommes ou sur la tête d'un seul citoyen; ceux-là conspirent contre la liberté et la république. Si pour les combattre il faut être modéré, oui, je suis modéré. »

Les mêmes craintes qu'exprimait Vergniaud commençaient à agiter

beaucoup d'âmes; le joug révolutionnaire pesait déjà lourdement sur les vies; le ralentissement du commerce, et les habitudes d'oisiveté qu'avaient contractées la plupart des ouvriers avaient amené la misère dans les villes; Paris en souffrait cruellement; le cri des sections réclamait la fixation du prix des denrées; Vergniaud résistait à ces mesures d'une ignorante imprévoyance. « Décréter le maximum, c'est

MARAT
D'après un portrait du temps.

détruire le commerce et décréter la famine! » disait-il. La Convention avait consenti à fixer un prix *maximum* pour le blé. Les ressources n'en avaient pas été augmentées; l'argent manquait, les enrôlements volontaires devenaient rares; le département de l'Hérault donna l'exemple d'une désignation arbitraire pour le service militaire et d'un emprunt forcé imposé à ceux qui passaient encore pour être riches. La Convention étendit bientôt ces mesures à la France tout entière. « Tu as une opinion qui nous occasionne des dépenses, disait Cambon, le grand financier de la Convention; je veux respecter tes propriétés, tu seras en-

chaîné à la Révolution en lui prêtant ta fortune; quand la liberté sera établie, on te rendra tes capitaux. » Les premiers bruits de ces projets, destructeurs de toute justice comme de toute sécurité, commençaient à soulever l'indignation des provinces; la guerre civile, religieuse et royaliste, désolait la Vendée et s'étendait en Bretagne; à Lyon, les deux partis étaient violemment en présence; les départements de l'ancienne Normandie semblaient prêts à résister par la force à l'oppression révolutionnaire; l'effort des Girondins dans la Convention trouvait un appui dans cette manifestation de l'opinion publique; un moment ils parurent sur le point de devenir les maîtres. Une commission de douze membres avait été chargée des rapports avec les ministres et le Comité de sûreté générale; ce pouvoir exécutif nouveau appartenait alors aux Girondins. « Le mal est dans l'anarchie, dans l'insurrection des autorités contre la liberté, » avait courageusement dit Guadet. Une adresse de la ville de Bordeaux protesta contre la violence dont la Convention était déjà l'objet. « Nous ne voulons pas, disait-elle, d'une révolution qui imprimerait constamment à la république un mouvement révolutionnaire; nous ne voulons pas, sous le titre imposteur de révolution, ériger en principe l'assassinat, constituer le crime en autorité légale; nous ne voulons pas d'un ordre de choses où l'effronterie supplée au courage, la violence au pouvoir, l'amour-propre en délire au talent. »

A cette protestation du bon sens et de l'honnêteté publique qui éclatait vivement sur certains points et qui couvait secrètement partout, s'unissaient la lassitude et les prévoyantes inquiétudes de certains hommes passionnément engagés dans la révolution, et qui commençaient à en deviner les extrêmes conséquences. Danton hésitait sur le bord de l'abîme, toujours poursuivi par l'horreur des massacres de septembre, attiré cependant par l'instinct naturel de l'autorité vers ceux qui cherchaient à asseoir la république sur les bases de la justice et de la modération. Il avait fait des avances aux Girondins. « Pourquoi nous ferions-nous la guerre? » avait-il dit à Vergniaud. « J'aime mieux une guerre ouverte qu'une fausse paix, » répondit celui-ci. Danton haussa les épaules avec un geste de dépit. « Vous êtes un sot et vous périrez, lui dit-il. — J'aime mieux être assassiné qu'assassin, » repartit le Girondin. La colère de Danton éclata; le mépris de Vergniaud le rejetait vers la Montagne. « Je le sais bien, disait-il dans son énergique langage; nous sommes en minorité dans l'Assemblée; nous n'avons

pour nous qu'un tas de gueux qui ne sont patriotes que quand ils sont ivres. Nous sommes un tas d'ignorants; Marat n'est qu'un aboyeur, Legendre n'est bon qu'à dépecer sa viande, les autres ne savent que voter par assis et levé; mais si les Girondins avaient le dessus, ils nous jetteraient à la tête les journées de septembre, la mort de Capet et le 10 août; ils ont été d'accord de tout cela. Il faut marcher sur eux; ce sont de beaux parleurs qui délibèrent et qui tâtonnent; nous avons plus d'audace qu'eux, et la canaille est à nos ordres. »

La conspiration était partout, patente et flagrante; la commission des Douze proposa de réglementer les assemblées des sections et l'appel de la garde nationale. « La Convention, disait le préambule, met sous la sauvegarde des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris. — C'est décréter la peur, s'écria Danton. — Ce n'est pas celui qui se défend contre un assassin qui a peur, répondit Vergniaud, c'est celui qui se laisse égorger. » La commission fit arrêter Hébert, dont l'infâme journal faisait chaque jour appel au crime; un jeune homme de vingt ans, nommé Varlet, qui avait proposé le massacre en masse de la Convention, et le président de la section de la Cité, nommé Dobsent, furent arrêtés comme lui. Aux réclamations violentes du conseil de la Commune de Paris, Isnard, qui présidait l'Assemblée, répondit avec l'emphase ordinaire de son langage : « Si jamais la Convention était avilie, si jamais il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti : bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé! »

Depuis quelques semaines Robespierre travaillait à retenir le mouvement révolutionnaire qui compromettait son influence dans l'Assemblée. « Nos ennemis, disait-il au club des Jacobins, voudraient avoir l'occasion d'annoncer aux départements une sédition excitée à Paris. Vous devez les effrayer par une attitude calme et imposante. Pourquoi se servir de ces expressions : purger la Convention de tous les traîtres ? Je vous exhorte à bien peser vos termes; avec ces mesures de prudence vous servirez la république. »

Lorsqu'ils échouent, les coups de force marquent un progrès fatal dans la faiblesse; comme la mise en accusation de Marat, l'arrestation d'Hébert et de Varlet ne servit qu'à constater l'impuissance des Girondins. Le moment des grands efforts révolutionnaires était venu. Robespierre cessa de prêcher la modération. « La Commune, dit-il aux

Jacobins, doit s'entendre intimement avec le peuple; pour moi, je ne saurais indiquer les moyens de salut; cela est au-dessus des forces d'un seul homme, miné par la fièvre et par la lassitude de quatre années de révolution. »

Le comité d'insurrection était désormais libre d'agir; à la mairie, à l'évêché se tramaient les détails du soulèvement populaire; les Girondins étaient condamnés à la fois par les politiques et par l'émeute. Le 27 mai, Garat, devenu ministre de l'intérieur, et le maire de Paris, Pache, cherchaient à endormir la Convention par leurs assurances pacifiques; les délégués des sections se pressaient aux portes de la salle; la foule se précipitait dans les couloirs, vociférant et insultant les députés; un grand nombre d'entre eux s'étaient déjà retirés. Il était tard; au milieu du tumulte, un décret pour la suppression de la commission des Douze et l'élargissement des prisonniers fut surpris aux terreurs de la Plaine. Les voix des émeutiers se confondaient avec celles des représentants.

La nouvelle se répandit aussitôt dans Paris, excitant la joie sans amener le calme. Robespierre n'était pas satisfait. Le 28 mai, Lanjuinais protesta courageusement contre le décret rendu la veille. « Il n'y a pas eu de délibération hier au soir, » dit-il. La Montagne s'était levée en masse et poussait des cris de colère. « Je dis qu'il n'y a pas eu de décret rendu, et s'il y en a eu un, je demande qu'il soit rapporté. » Le tumulte augmentait. « Je resterai ici jusqu'à ce que vous m'ayez entendu, répétait l'orateur. Eh quoi! plus de cinquante mille citoyens ont été jetés en prison par ordre de vos commissaires en mission; en deux mois, il s'est commis plus d'actes arbitraires qu'en trente années de despotisme, et vous plaignez le sort de quelques hommes qui prêchent l'anarchie et le meurtre; vous menacez, vous supprimez votre commission, vous laissez tramer l'insurrection sous vos yeux! — Si Lanjuinais ne descend pas, je vais le jeter à bas de la tribune, » hurlait Legendre qui avait déjà repoussé Guadet. Un vote de l'Assemblée cassa le décret surpris la veille, la commission des Douze fut rétablie; mais le découragement et la terreur l'avaient saisie: elle offrit sa démission, et consentit à la mise en liberté provisoire des accusés. Hébert fut porté en triomphe comme Marat l'avait été naguère. La réunion de l'archevêché s'était déclarée en permanence; elle avait ordonné de fermer les barrières, le mot d'ordre du soulèvement était donné. « Peuple, avait dit Robespierre, je t'invite à te mettre dans la Con-

vention nationale en insurrection contre tous les députés corrompus. »

Le 31 mai, avant le point du jour, le tocsin et le canon d'alarme tonnaient ensemble dans les rues, comme au 10 août. Un vote des sections avait destitué, puis réintégré la municipalité de Paris ; l'autorité du conseil général avait été déclarée souveraine ; un commandant de la force armée, Henriot, naguère activement mêlé aux massacres de septembre, recevait et dirigeait les troupes qui entouraient l'hôtel de ville ; la Convention venait de s'assembler, sans force et sans protection. Garat entra ; rencontrant Danton : « Qu'est-ce que tout ceci? demanda le ministre. — Rien du tout, quelques presses qu'il faut laisser casser, et puis on les renverra. — J'ai peur qu'ils ne cassent autre chose que des presses, reprit Garat. — C'est à vous d'y veiller. — Vous en avez les moyens plus que moi. » Danton prétendait encore à une insurrection *toute morale*. Le maire de Paris et le procureur général de la Commune, Lhuillier, assuraient qu'il ne coulerait pas une goutte de sang. « S'il y a un combat, dit Vergniaud, quel qu'en soit le succès, la république est perdue. »

Les Girondins étaient perdus, mais ils résistaient encore. Ils réclamaient le châtiment d'Henriot qui avait donné l'ordre de tirer le canon d'alarme ; ils protestaient contre l'usurpation de tous les pouvoirs. Encore une fois Barère se fit l'organe d'un projet perfide. « La Convention seule, dit-il, devait exercer l'autorité suprême ; les magistrats subalternes qui avaient usurpé sur elle devaient être punis. » En même temps et comme mesure conciliatrice, il proposait la suppression de la commission des Douze. Robespierre l'avait croisé sur l'escalier de la tribune. « Un beau gâchis que vous faites-là ! » avait-il dit à Barère avec humeur. « Le gâchis est sur le Carrousel, » dit l'avocat. Le décret fut mis aux voix ; tous les bancs de la Montagne étaient occupés par les délégués des sections ; les députés de gauche s'étaient portés en masse au côté droit. Le vote était confus comme les interpellations ; Vergniaud proposa de sortir pour mettre la Convention sous la protection de la garde nationale ; quelques membres le suivirent. La place était couverte d'une foule compacte et bruyante ; les sections favorables à l'Assemblée étaient peu nombreuses et leurs troupes n'avaient pas été convoquées. Vergniaud rentra dans la salle, convaincu de son impuissance. Robespierre était à la tribune, déclamant en faveur des demandes insurrectionnelles : « Concluez donc, » lui cria Vergniaud. Robes-

pierre se retourna vers l'interrupteur : les deux hommes semblaient se défier du regard. « Oui, reprit Robespierre, je vais conclure et contre vous, contre vous qui après la révolution du 10 août avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite, contre vous qui avez provoqué la destruction de Paris, contre vous qui avez voulu sauver le tyran, contre vous qui avez poursuivi les patriotes dont Dumouriez demandait la tête, contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué les cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à vos victimes. »

Du bord de l'abîme, les Girondins menaçaient encore leurs ennemis « de leurs tristes et inflexibles regards ». Le conseil de la Commune avait consenti à signer des mandats d'arrêt contre Roland, Clavières et Lebrun. Roland n'était pas chez lui, on arrêta sa femme. Nul n'avait osé porter la main sur les députés. L'insurrection semblait assoupie ; elle était cependant nécessaire au succès complet de Robespierre. Déjà les signes précurseurs de l'orage éclataient ; dans une séance surprise, le soir du 1er juin, à un petit nombre de représentants, le délégué des Jacobins, Hassenfratz, demanda un décret d'accusation contre vingt-sept Girondins. « Il faut en finir, disait-il, il faut terminer cette contre-révolution, il faut que tous les conspirateurs tombent sous le glaive de la loi sans aucune considération. »

Garat avait émis au Comité de salut public une proposition étrange : « Les rivalités de personnes désolent l'Assemblée, c'est là ce qui envenime toutes les discussions ; pourquoi ceux qui sont irrévocablement divisés par la haine ne s'offriraient-ils pas dans les deux partis à quitter volontairement la Convention pour y rétablir la paix ? » Danton était présent, son âme n'était pas inaccessible aux idées généreuses, même chimériques. Il se leva. « Je veux bien, dit-il ; si la Convention y consent, je m'offre le premier pour aller à Bordeaux servir d'otage aux Girondins. » Ceux-ci ne lui demandaient pas un tel sacrifice, mais ils ne dédaignaient plus ses avances. « Cela va bien mal, Danton, lui dit Meillan ; cela n'ira jamais bien tant qu'il n'y aura pas un homme vigoureux à la tête de tout : vous seul le pouvez. » Danton le regarda, il secouait la tête : « Ils n'ont pas confiance. — La confiance renaîtra quand vous serez là, quand vous imposerez silence aux fous et aux fripons. » La prévision de l'avenir apparaissait douloureusement aux yeux du tribun forcené de septembre ; la perte des Girondins le laissait seul en face de Robespierre, il se rendait cependant une amère justice. « Ils n'ont pas confiance ! » répéta-t-il.

les sections avaient été convoqués par Henriot; les canons étaient là, sur la place Louis XV et sur le Carrousel; on voyait même des grils destinés à faire rougir les boulets. Un cercle plus étroit de quelques milliers d'hommes, habitués des émeutes et recrutés dans les cabarets, serrait de près la salle du Manége. La foule qui se pressait dans les corridors de l'Assemblée avait été convoquée comme les sections; elle était ivre et elle avait reçu de l'argent. L'émeute et les soldats avaient une même consigne. Il était interdit de laisser sortir les représentants.

La plupart des Girondins n'assistaient pas à la séance; depuis plusieurs jours déjà leur domicile était désert; quelques-uns s'étaient réfugiés chez des amis, d'autres s'étaient réunis chez Meillan dans une même chambre dont ils barricadèrent la porte, résolus à vendre chèrement leur vie. Lanjuinais était présent à la Convention, indépendant de toute coterie parlementaire, toujours intrépide et ardent à porter les premiers coups. Il occupait déjà la tribune; mais ses paroles étaient couvertes par les cris de la Montagne et du public. « Tant qu'il me sera permis de faire entendre ma voix, s'écria-t-il, je ne laisserai pas avilir en ma personne le caractère de représentant du peuple. Je vous dirai des vérités, mais non pas de celles qui tuent la liberté. Depuis trois jours, vous ne délibérez plus, vous n'avez rien fait, vous avez tout souffert, vous sanctionnez tout ce qu'on vous commande. Vous êtes environnés ici par les salariés, au dehors par les canons d'une puissance anarchique qui vous opprime....»

Les cris redoublaient; le boucher Legendre s'était levé, faisant du poing le geste d'un homme qui assomme le bétail. « Descends de la tribune, criait-il, ou je vais t'assommer. — Fais d'abord décréter que je suis bœuf, » répliqua Lanjuinais, immobile à son poste et déjà assailli par les Montagnards; leurs pistolets étaient braqués sur lui. Ses amis tiraient en même temps leurs armes. C'était une habitude des Girondins, depuis quelques semaines, de porter sur eux des pistolets. La voix du courageux député breton s'élevait au-dessus du tumulte. « Je demande, disait-il, que toutes les autorités révolutionnaires de Paris soient cassées, et que tous ceux qui s'arrogent un pouvoir illégal soient mis hors la loi. »

Pendant que Lanjuinais protestait, les députations révolutionnaires se succédaient dans la salle. Barère parvint à obtenir un moment de silence. Au nom du Comité de salut public, il proposa que les députés

dénoncés par le département de Paris fussent invités à renoncer volontairement à leurs fonctions, pour un temps déterminé. Tous les regards cherchaient les Girondins, Isnard s'élança à la tribune. « Dès qu'on met en balance un homme et la patrie, dit-il, je ne saurais hésiter : je renonce à mes fonctions, à ma vie, s'il le faut. » Lanthenas, Fauchet, Dussaulx suivirent son exemple. Lanjuinais les écoutait; un sourire de dédain flottait sur ses lèvres. « N'attendez de moi, dit-il, ni démission ni suspension. » Les insultes éclataient. Chabot vomissait ses injures. « Je le dirai au prêtre Chabot, reprit l'orateur : on a vu dans l'antiquité traîner à l'autel des victimes ornées de fleurs, mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. On veut ici le sacrifice de nos pouvoirs; les sacrifices doivent être libres, nous ne le sommes pas. On ne peut ni sortir d'ici ni se mettre aux fenêtres; les canons sont braqués; on ne peut émettre aucun vœu, je me tais. » Barbaroux montait au même instant les marches de la tribune. « J'ai juré de mourir à mon poste, dit-il, et je tiendrai mon serment. » Marat criait de son banc au sommet de la Montagne : « Ce n'est pas aux coupables qu'il faut demander de se sacrifier sur l'autel de la patrie. Pur martyr de la liberté, je suis prêt à me dévouer, j'offre ma démission dès que l'Assemblée aura voté l'arrestation des contre-révolutionnaires. » Il demandait en même temps des modifications à la liste. « Dussaulx est un vieux radoteur, Lanthenas est faible d'esprit, Ducos n'a d'autre tort que des opinions erronées; ajoutez-y Fermon et Valazé, qui méritent votre condamnation. »

Lacroix et Boissy d'Anglas rentraient cependant; le montagnard et le constitutionnel avaient été également repoussés, maltraités même par les troupes qui gardaient les portes. L'officier qui les commandait avait été déposé par des hommes inconnus; ceux-ci s'étaient emparés du poste. « Citoyens, s'écria Barère, la Convention n'est plus libre; je demande que nous nous transportions au milieu de la force armée, qui sans doute protégera nos délibérations. » La majorité applaudissait; Hérault de Séchelles, qui présidait, se couvrit et descendit du fauteuil; l'Assemblée se pressait derrière lui. Par ses cris et ses gestes furieux, Marat cherchait à retenir la gauche, les femmes qui occupaient les tribunes mêlaient leurs menaces aux siennes; la plupart des députés suivirent cependant le président.

Les portes de la salle étaient gardées par des canons. Hérault de Séchelles ordonna d'ouvrir. Le commandant Henriot était là à cheval;

il s'avança. « Otez donc votre chapeau, lui criait-on, c'est le préside de l'Assemblée ! » Henriot jurait. « Non, disait-il, je n'ôterai pas mon ch peau ; qu'est-ce qu'ils viennent faire là? Ce n'est pas convenu, je ne l laisserai pas passer! » Hérault de Séchelles lisait le décret. « Voi comme vous êtes, vous autres, dit un municipal à Barère, vous ne sav rien faire qu'à demi. Vous faites manquer tous les coups. — Le peup ne s'est pas levé pour écouter des phrases, cria Henriot; il a des ordres donner, il lui faut des victimes; la force armée ne se retirera point ava qu'on n'ait livré au peuple les trente-quatre députés dénoncés par la Commune. — Arrêtez ce rebelle! » ordonna le président. Personne e bougeait. Un député de la Marne, Delacroix, marcha sur le comma dant, un pistolet à la main. Henriot fit reculer son cheval. « Cano niers, à vos pièces! » cria-t-il. Il fallut entraîner Hérault de Séchelle s; les représentants se retirèrent dans le jardin. Les soldats restaie immobiles, gardant les grilles. La Convention était prisonnière.

Marat était enfin sorti de la salle des séances; il était suivi d'une fou dégueuillée qui l'applaudissait. Il s'avança vers ses collègues. « Ma dataires du peuple, dit-il, je vous somme en son nom de retourner votre poste que vous avez abandonné. » La gauche obéit aussitôt à cette voix méprisée qui avait appris l'accent du maître; les constitutionnels hésitaient encore, ils suivirent cependant. La Convention nationale rentra en séance derrière Marat. « Citoyens, dit impudemment Couthon, tous les membres de la Convention doivent maintenant être rassurés pour leur liberté. Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, incapable d'attenter à la liberté de ses mandataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. Je demande leur arrestation, et leur détention dans leur domicile. »

Personne ne protestait plus; la Montagne seule discuta quelques noms sur la liste; les spectateurs de la rue, mêlés aux députés, votaient comme eux, et leurs voix étaient comptées; la droite déclara que son suffrage n'était pas libre en face des canons et des baïonnettes; un grand nombre de membres s'abstinrent. La Plaine vota l'arrestation des Girondins. « Il faut éviter de plus grands malheurs, » disait-on dans ses rangs. Le département de Paris offrait des otages. « Je n'en veux pas d'autre que la pureté de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris, dit Barbaroux. — J'en veux, moi, s'écria Lanjuinais, non pour moi, car j'ai dès longtemps fait le sacrifice de ma vie, mais pour

empêcher l'explosion de la guerre civile et pour maintenir l'unité de la république. Vous répondez de nous à nos départements. »

Jamais, dans les jours de leur puissance, les Girondins n'avaient su combiner une action commune; dans la défaite, ils restèrent désunis comme ils l'avaient été au pouvoir. Quelques-uns avaient volontairement accepté l'arrestation provisoire, et réclamaient avec Vergniaud le jugement qui leur était dû. D'autres, comme Buzot et Pétion, avaient pris la fuite dès le 2 juin; plusieurs se dérobèrent aux poursuites, en trompant la vigilance de leurs gardiens. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées, et les départements de la Normandie, de la Bretagne, du Languedoc formaient de petites coalitions menaçantes, prêtes à s'unir pour résister à l'insurrection et pour protéger la Convention opprimée. La plupart des Girondins menacés s'étaient rassemblés à Caen. Deux représentants en mission, Romme et Prieur, avaient été arrêtés par la municipalité du Calvados. Les fonctionnaires publics formaient une *assemblée de résistance*. L'armée qui devait exécuter ses décrets n'était pas encore trouvée, mais elle avait déjà fait choix d'un général et d'un état-major.

Ces apparences de vigueur dans la résistance troublaient et inquiétaient à Paris la Commune et la Montagne. Les modérés, dans l'Assemblée et dans la population, contemplaient avec effroi les soldats et les chefs qui, le 2 juin, avaient remporté la victoire. Marat était redouté autant que méprisé, car il remuait violemment les passions anarchiques; on craignait les jalousies haineuses de Robespierre et cette méfiance vindicative qui semblait le seul mobile permanent de sa conduite. « Ni une idée dans la tête ni un sentiment dans le cœur, » avait dit de lui Condorcet. Il poursuivait cependant sa marche : plus inflexible et plus résolu au fond dans son ambition que ne l'indiquaient ses discours souvent pompeux et vagues, également sourd aux réclamations des Girondins et aux vœux du Comité de salut public qui désirait une transaction, en persistant dans son système des otages, Robespierre pressait la proclamation de la Constitution nouvelle. « La simple lecture du projet va ranimer les amis de la patrie et épouvanter ses ennemis, disait-il. L'Europe entière sera forcée d'admirer ce beau monument élevé à la raison humaine et à la souveraineté d'un grand peuple. »

Les tribuns de la populace de Paris affirmaient de plus en plus leurs droits à l'empire. « Le faux peuple, le plus mortel ennemi qu'ait

jamais eu le peuple français, obstruait sans cesse les avenues de la Convention, écrivait Siéyes toujours imperturbable dans son jugement, quelles que fussent les honteuses défaillances de sa conduite. A l'entrée et à la sortie de l'Assemblée, le spectateur interdit était tenté de croire à l'irruption soudaine de nouvelles hordes de barbares, à l'irruption soudaine d'une nuée de harpies voraces et sanguinaires, accourues pour se saisir de la révolution française comme d'une proie naturelle à leur espèce. »

Robespierre se défendait le 2 juin à la tribune de la Convention : il régnait en maître souverain aux Jacobins et à la Commune. Marat était malade ; un de ses collègues vint le voir : il rapporta aux Jacobins le bulletin de la santé du tribun qui avait, disait-on, pensé à devenir un dictateur. « L'excès du patriotisme, renfermé dans un trop petit corps, l'épuise et le tue, » dit-il. Dans sa solitude, Marat dressait des listes de proscription.

Le 13 juillet, on apporta chez lui un billet signé d'un nom inconnu : *Charlotte Corday*. « J'arrive de Caen, disait la lettre ; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai chez vous vers une heure ; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien : je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. »

Marat était souffrant, il ne répondit pas ; l'inconnue insista : « Je vous ai écrit ce matin, Marat, avez-vous reçu ma lettre ? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caen, j'ai à vous révéler des secrets importants pour la république. D'ailleurs je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse, il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. »

Charlotte de Corday d'Armans était depuis deux jours arrivée à Paris. Née dans une famille noble et pauvre, élevée sans mère, dans un couvent, elle s'était nourrie de la lecture de Plutarque et de Sénèque à leur école elle était devenue stoïcienne. Jean-Jacques Rousseau et Raynal avaient exalté son imagination, et le souffle de la philosophie du dix-huitième siècle n'avait laissé subsister dans son âme aucun de ces principes inflexibles qui résistent seuls aux entraînements et aux illusions. Dans les récits de l'ancien peuple Hébreu, elle n'avait retenu que l'histoire de Judith. Sa famille était royaliste, mais l'idéal de la

république avait séduit son esprit; elle voyait les institutions de ses rêves dégradées et ensanglantées par des mains impures. La présence à Caen des Girondins fugitifs, la résistance qui s'organisait autour d'eux, excitèrent son enthousiasme; elle crut servir victorieusement la cause qui lui était chère et elle partit, trompant tous les siens pour aller à Paris, prête à donner librement sa vie en échange de l'existence qu'elle allait ravir à un misérable, dangereux pour la république comme pour ceux qu'elle admirait. Un billet de Barbaroux, qui la connaissait à peine, l'avait recommandée à son ami Duperret.

L'insistance de Charlotte avait triomphé de la lassitude et de l'indifférence de Marat. Le 14 juillet, elle fut admise dans sa chambre, misérable et sordide d'apparence comme l'homme qui l'habitait. Marat était dans son bain, la jeune fille s'assit auprès de lui. Il l'interrogea sur la situation des affaires à Caen et demanda les noms des députés girondins qui s'y trouvaient. Comme il achevait la liste, augmentée du nom des administrateurs d'Évreux. « Bien, dit-il, dans huit jours ils seront tous à Paris et guillotinés. »

« Cette parole décida de son sort, » écrivit le lendemain Charlotte Corday à Barbaroux. Elle tira un couteau qu'elle tenait caché sous les plis de son fichu de mousseline, et, prompte comme l'éclair, elle le plongea tout entier dans le sein de Marat. Le sang jaillit, il n'eut que le temps de crier : « A moi, ma chère amie! » Sa servante, dont il avait fait sa femme « à la lumière du soleil, par un beau jour de printemps », accourut précipitamment dans la chambre; il était mort.

Pas un mot, pas un geste, pas une ligne n'ont indiqué dans l'âme de Charlotte Corday un seul moment de repentir ou d'attendrissement. Lorsque la femme furieuse et le plieur de journaux qui travaillait dans la pièce voisine s'élancèrent sur elle pour la maltraiter, elle recula de quelques pas, s'appuyant contre la cloison de l'étroite chambre, rougissant un peu, ses grands yeux bien ouverts regardant tout droit devant elle. La foule s'était amassée dans la rue, on envahissait la maison; quelques personnes la protégèrent contre la populace. « Je m'attendais bien à mourir dans l'instant, écrivit-elle; des hommes courageux, et vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée des fureurs bien excusables des malheureux que j'avais faits. Les cris de quelques femmes m'ont émue, mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voilà un grand criminel à bas, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. On doit

croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes de ce pays sont capables de fermeté. »

A la Conciergerie, où elle passa trois jours, devant le tribunal révolutionnaire, son attitude resta la même, ferme et calme, un peu empreinte de l'emphase de son temps. « C'est moi qui l'ai tué, dit-elle à l'interrogatoire. — Et qui vous a engagée à commettre cet assassinat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs qu'il a causés depuis la Révolution. Je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. » Elle avait rappelé à son père ce vers de Corneille, parent, disait-on, de ses ancêtres :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

M. de Pontécoulant, député du Calvados, désigné par elle pour plaider sa cause, était absent; on lui donna d'office pour avocat Chauveau-Lagarde. « J'avais pensé à Robespierre ou à Chabot, » dit-elle. Un seul instant, l'acte d'accusation avait troublé Charlotte. A la force et à l'adresse dont elle avait fait preuve, on avait cru reconnaître une main exercée. « Oh! le monstre, s'écria-t-elle, il me prend pour un assassin! »

La défense n'était qu'une formalité. « L'accusée avoue tout, dit l'avocat, jusqu'à la longue préméditation et aux circonstances les plus accablantes. Toute sa défense est là; ce calme imperturbable et cette complète abnégation de soi-même, qui ne révèlent aucun remords en présence de la mort, ne sont pas dans la nature: ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. C'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice. »

Charlotte avait écouté sans trouble son arrêt de mort; elle ne répondit pas au président qui lui demandait si elle avait à réclamer contre sa sentence; elle se tourna vers son avocat : « Vous m'avez défendu de la seule manière qui pût me convenir, dit-elle, j'en ai conçu pour vous de l'estime et je vais vous en donner la preuve : ces messieurs me disent que mes biens sont confisqués; je dois quelque argent à la prison, voulez-vous vous charger de l'acquitter? »

Un prêtre entra. « Je vous remercie, dit-elle, je n'ai pas besoin de votre ministère. » Déjà elle avait répondu aux questions des juges sur son confesseur : « Je n'en ai point. »

MORT DE MARAT

Elle avait donné une mèche de ses cheveux au peintre qui crayonnait son portrait pendant l'interrogatoire. Peut-être accorda-t-elle un regard à un jeune Allemand, Adam Lux, député de Mayence et chargé de demander l'annexion de cette ville à la France. Déjà entraîné par la même passion idéale pour la république, déjà dégoûté, comme la jeune Normande, par les crimes commis au nom de la liberté, il s'enflamma pour la condamnée d'un amour exalté, touchant à la folie. Lorsqu'il mourut, six mois plus tard, sur le même échafaud que Charlotte Corday, il répétait encore les paroles d'un placard qu'il avait fait imprimer en l'honneur d'elle : « La guillotine est un autel. »

Charlotte était morte comme elle avait vécu ; la foule qui l'entourait s'était écoulée en silence, émue par sa beauté, par la noblesse de son attitude, par l'éclat même de son crime, et par une sympathie secrète pour son dévouement. « Croyez-vous avoir tué tous les Marats? lui avait-on demandé dans son interrogatoire. — Non, dit-elle; mais j'ai pensé que celui-là mort ferait peur aux autres. » C'était avec un douloureux sentiment de l'impuissance à laquelle étaient condamnés les plus généreux efforts, qu'elle écrivait à Barbaroux : « Quel triste peuple pour former une république! Il faut au moins fonder la paix; le gouvernement viendra quand il pourra. »

Charlotte Corday n'avait pas fondé la paix, elle avait élevé Marat d'une puissance toujours contestée, et dont ceux mêmes qui la subissaient sentaient la honte, à l'état d'un martyr orgueilleusement vanté par les fanatiques. Après les plus magnifiques obsèques, le cœur de l'*ami du peuple* fut apporté dans la salle des Cordeliers, où il devait être solennellement conservé; un éloge blasphématoire l'égala à Jésus-Christ. « *O cor Jesu, o cor Marat*, sacré cœur de Jésus, sacré cœur de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages! Marat et Jésus, hommes divins que le ciel avait accordés à la terre pour diriger les peuples dans la voie de la justice et de la vérité! Si Jésus fut un prophète, Marat fut un Dieu! » La passion fanatique ne se contentait pas de cette odieuse assimilation. « Qu'on ne nous parle plus de ce Jésus! s'écria un juré du tribunal révolutionnaire : il ordonnait d'obéir aux rois, Marat les écrasait! »

C'est une loi de la nature humaine que le besoin d'adorer devant un autel nouveau, lorsque les autels anciens sont renversés; les masses anarchiques, aveuglément entraînées, avaient abandonné le Dieu éternel. leur vénération se tournait vers Marat.

La fuite des Girondins vaincus et l'apothéose de Marat avaient consommé la victoire de l'absolutisme révolutionnaire; désormais les Jacobins régnaient seuls; déjà ils abusaient de leur pouvoir. Les exigences tous les jours portées à leur tribune inquiétaient Robespierre; il sentait son autorité chanceler; il crut nécessaire de proclamer sur-le-champ la Constitution comme un remède à tous les désordres qui rendaient le gouvernement impossible. Hérault de Séchelles la rédigea en quelques jours, rappelant les lois de Minos et avouant lui-même la fragilité de son œuvre. A côté du Corps législatif qui ne devait siéger qu'un an, il avait établi un Conseil exécutif composé de vingt-quatre personnes élues à trois degrés par les assemblées primaires, des délégués spéciaux et le Corps législatif. Ce conseil devait se renouveler par moitié chaque année. Le gouvernement n'était plus qu'une commission temporaire. En quelques jours, sans discussion et malgré les réclamations de certains Montagnards, la Constitution fut votée; en trois jours, elle devait être et elle fut acceptée par les assemblées primaires de la France entière. La Constitution de 1791 avait vécu deux ans; la Constitution de 1793 n'était pas née viable. La révolution triomphante élevait son drapeau, elle ne rédigeait pas des lois. « Je la rendrai si impraticable, que je défie bien qu'on la mette à exécution, » avait dit l'auteur de la Constitution, Hérault de Séchelles.

C'était le signe de ralliement qu'attendaient les amis de Robespierre. « Quand nous aurons fait la Constitution, nous ferons danser les fédéralistes, » disait Legendre. Dans son rapport contre les Girondins, Saint-Just, dont l'autorité dans le parti allait croissant, avait conservé une certaine modération; les clameurs de la Montagne ajoutèrent peu à peu des noms nouveaux à la liste des proscrits. Les unes après les autres, les mesures anarchiques, bruyamment réclamées à la tribune des clubs, recevaient force de lois. L'emprunt forcé avait été voté, la loi contre les accapareurs faisait du commerce un crime d'État; on ordonna la confiscation des biens de toutes les personnes mises hors la loi; le nombre en devenait chaque jour plus grand: les jalousies révolutionnaires portaient désormais plus loin et plus bas que la noblesse ou le clergé fugitifs et proscrits. « Quels sont ceux qui supportent la misère publique, qui versent leur sang pour la patrie et combattent l'aristocratie financière et bourgeoise? s'écriait Danton en soutenant la démonétisation des assignats émis en 1789, et moins dépréciés que les autres. Ce sont ceux-là qui n'ont pas en leur possession un assignat de

cent livres. Je ne me connais pas en finances, mais je suis savant dans le bonheur de mon pays. Les riches frémissent de ce décret, il est funeste à ces gens-là; donc il est avantageux au peuple. »

Les idées fausses et les passions mauvaises se prêtent constamment un mutuel appui. « Ce qui était absurde nous a conduit à ce qui était horrible, » disait Garat. Pendant que Danton promulguait ses doctrines sur la source de la prospérité publique, la dévastation de la Vendée était décrétée, la Convention décidait le procès de la reine, la date du 10 août devait voir la destruction de toutes les tombes royales; aux armées, tous les généraux étaient, les uns après les autres, déclarés suspects; Custine, accusé de trahison, venait de porter sa tête sur l'échafaud. A côté de la levée en masse, ordonnée dans la France entière pour la défense du territoire, une armée nouvelle s'organisait, réservée aux luttes intérieures, ouvertement destinée à l'oppression et à la rapine, sous le nom significatif d'*armée révolutionnaire*. Dès le 5 avril, elle avait été décrétée sur la proposition de Danton : « Il sera formé dans chaque grande ville une garde de citoyens choisis parmi les moins fortunés. Ces citoyens seront armés et salariés aux frais de la république. »

Après la chute des Girondins et le triomphe définitif de la Montagne, les paroles devinrent des actes, furieusement imposés par la passion populaire; l'émeute entourait la Convention, elle avait de nouveau envahi la salle; le procureur général Chaumette portait en son nom la parole. « Plus de quartier pour les traîtres, disait-il; jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. Le jour de la justice, le jour de la colère est venu; les patriotes des départements, le peuple de Paris, ont montré jusqu'ici assez de patience. Nous sommes chargés de vous demander la formation de l'armée révolutionnaire; vous l'avez déjà décrétée, mais l'intrigue et la frayeur des coupables l'ont fait avorter. Que cette armée forme son noyau à Paris, que, dans les départements qu'elle parcourra, elle se grossisse des véritables républicains; qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible et de l'instrument fatal qui tranche d'un coup les complots et les jours de leurs auteurs, qu'elle force l'avarice à dégorger les richesses de la terre, nourrice inépuisable de ses enfants; enfin que cette armée soit composée de manière à pouvoir laisser dans toutes les villes une force suffisante pour comprimer les malveillants. Hercule est prêt, remettez dans ses robustes mains la massue qui purgera la terre de la liberté de tous ses tyrans. »

Déjà le pouvoir échappait aux mains de la Convention; mutilée par

la proscription de ses plus éloquents orateurs, elle n'avait plus qu'à subir le joug de la Commune de Paris et de son tumultueux cortége. L'armée révolutionnaire fut votée sur le décret rédigé par Billaud-Varennes : « Il y aura une armée révolutionnaire; le ministre de la guerre présentera séance tenante le mode de son organisation. » Le Comité de salut public, récemment organisé, composé des députés les plus ardemment engagés dans la révolution, demanda quelques heures de réflexion. « Il serait bien étonnant, dit Billaud-Varennes, qu'on s'amusât à délibérer. » L'ardente imagination de Danton s'enflamma. « Ce n'est pas assez d'une armée révolutionnaire, s'écria-t-il, soyez révolutionnaires vous-mêmes. Les hommes industrieux qui vivent du prix de leurs sueurs ne peuvent aller dans les sections; en leur absence l'intrigue peut y prévaloir. Décrétez deux grandes assemblées de sections par semaine. Que l'homme du peuple qui y assistera reçoive une rétribution de quarante sols.

« Il reste à punir et les ennemis intérieurs que vous tenez et ceux que vous avez à saisir. Il faut que le tribunal révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de sections pour que tous les jours un aristocrate paye de sa tête ses forfaits. Que le peuple voie périr ses ennemis! Le peuple est grand! Il vous en donne la preuve en ce moment. Il souffre de la disette factice, machinée pour le mener à la contre-révolution; mais il sent que c'est pour sa propre cause; sous le despotisme il aurait exterminé tous les gouvernements. »

Le tribunal révolutionnaire et l'armée révolutionnaire demandaient une pâture.

Pour suffire à leurs exigences, Billaud-Varennes proposa la loi des suspects : tous les contre-révolutionnaires devaient être mis en accusation. « Quels sont les suspects? demanda Bazire. — Ce sont les boutiquiers, les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les agents d'affaires, les gros rentiers, suspects par essence, profession et éducation. Tous sont plus naturellement ennemis de la liberté que les nobles et les prêtres. » La Commune de Paris, et dans les départements les commissaires de la Convention, devaient procéder à l'épuration des comités révolutionnaires chargés des visites domiciliaires et de l'arrestation de tous les suspects. « Le jour et la nuit, dit Billaud-Varennes, ne nous suffiront pas pour arrêter nos ennemis. — Vous avez ordonné que les gens suspects seraient arrêtés, criait Drouet, le maître de poste de Varennes; déclarez à ces hommes coupables que si, par impossible,

la liberté était en péril, vous les massacreriez tous impitoyablement. C'est la justice que je réclame, mais je ne veux pas une demi-justice; nous serons révolutionnaires, mais justes, et si les tyrans de l'Europe prétendent qu'être révolutionnaire c'est être brigand, n'importe, vous aurez fait périr les traîtres. »

La violence des expressions avait excité quelques murmures; cependant les décrets furent votés. Fidèle à sa docilité habituelle envers les victorieux, Barère se chargea de constater les conquêtes des Jacobins. « Une armée révolutionnaire exécutera ce grand mot que nous devons à la Commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du jour. — Les royalistes demandent du sang, nous leur donnerons celui de Marie-Antoinette, de Brissot, de tous les conspirateurs; ce ne seront pas des vengeances illégales, ce sont les tribunaux révolutionnaires qui les accompliront. Brissot et les royalistes veulent faire périr la Montagne, elle les écrasera. »

Ainsi se déroulaient les uns après les autres les replis du réseau fatal qui devait envelopper la France entière; aux fureurs des entraînements populaires se substituait le système légal de l'extermination; la rédaction de la loi des suspects ne laissait point d'issue. J'en veux donner le texte même dans son odieuse minutie : « Immédiatement après ce décret, tous les gens suspects qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos et leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté; 2° ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs droits civiques; 3° ceux à qui l'on a refusé des certificats de civisme; 4° les fonctionnaires publics suspendus de leurs fonctions par la Convention et ses commissaires; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la république; 6° ceux qui ont émigré, quoiqu'ils soient rentrés dans le délai fixé par les lois ou précédemment. — Les tribunaux peuvent faire détenir comme suspects les prévenus qui seraient acquittés, et ceux à l'égard desquels il serait déclaré qu'il n'y a pas lieu à accusation. »

Il fallut user d'intimidation auprès de Merlin de Douai pour obtenir qu'il fît le rapport à la Convention. L'esprit du jurisconsulte se révoltait contre la tâche imposée au révolutionnaire. Barère avait proposé la

déportation des suspects. Collot d'Herbois éclata en invectives. « Il ne faut rien déporter, s'écria-t-il, il faut détruire tous les conspirateurs et les ensevelir dans la terre de la liberté. Il faut que tous soient arrêtés, que les lieux de leur détention soient minés, que la mèche, toujours allumée, soit prête à les faire sauter s'ils osaient, eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la république. Je demande que cette mesure soit appliquée à tout le territoire. » Dans ses Mémoires, habituellement mensongers sur ses propres actes, perspicaces et sévères sur les actes des autres, Barère a dit en jugeant le gouvernement révolutionnaire : « Malheureusement le comité de législation proposa l'épouvantable loi des suspects. Les prisons commencèrent à se remplir, on fit la guerre aux opinions, on vexa les consciences politiques, on interrogea toutes les passions, on blessa une foule d'intérêts. Le triste automne de 1793 devint encore plus mélancolique par le spectacle de nombreuses détentions, contre lesquelles l'opinion semblait devoir nous prémunir, car elle blâma les auteurs de la loi et plus encore ceux qui l'exécutaient avec tant de passion et si peu de discernement. »

La loi des suspects était partout applicable et fut partout appliquée; l'armée révolutionnaire était une arme à deux tranchants; le Comité de salut public le sentit : elle ne fut pas organisée dans les départements où elle aurait pu, à un jour donné, devenir un noyau de résistance; elle régna dans Paris, et fut enrégimentée au loin suivant le bon plaisir des représentants en mission. Lorsque Saint-Just et Lebas furent envoyés au quartier général de l'armée du Rhin, ils instituèrent en Alsace le tribunal et l'armée révolutionnaires. Devant les juges, point d'enregistrement, point de défenseurs, point d'instruction. Deux heures après la dénonciation, l'accusé était fusillé sans qu'il restât aucune trace de sa mort. L'armée révolutionnaire traînait à sa suite une guillotine, et les horreurs qu'elle commettait sous les ordres d'un ancien prêtre allemand nommé Schneider, exaspérèrent à ce point les populations, que les représentants de la Convention furent contraints de faire attacher le renégat au pilori de Strasbourg, en attendant de le faire exécuter à Paris.

Tant de violences arbitraires dans l'application des maximes les plus odieuses ne pouvaient s'accorder avec l'exécution des lois, quelque élastiques qu'elles pussent être. La mise en vigueur de la Constitution fut donc retardée, et le pouvoir de la Convention indéfiniment prorogé.

Saint-Just l'avait dit naguère : « Vous voulez la république, elle vous coûtera cher. » Il développait lui-même sa pensée. « Il faut combattre la résistance des uns, la paresse des autres, la superstition de quelques-uns pour l'autorité détruite, l'ambition et l'hypocrisie de plusieurs. La liberté naît d'une salutaire anarchie, tandis que l'ordre absolu ramène à la mollesse; » et il ajoutait : « Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement. »

Au milieu de cet effort suprême pour détruire tout ce qui restait encore du passé, et pour asseoir sur des bases nouvelles une société dont la naissance était accompagnée de tant de souffrances, au moment de ce grand déchaînement de violence et de colère contre les ennemis de la république, la reine venait d'être transférée du Temple à la Conciergerie pour y subir son procès. Déjà, au bruit d'un complot du général Dillon pour la délivrance des prisonniers, on avait séparé Marie-Antoinette de son fils. « Ma mère fut attérée par cet ordre cruel, écrit Madame Royale dans son journal; elle ne voulait pas livrer mon frère et défendait contre les municipaux le lit où elle l'avait placé; ils menaçaient d'employer la violence et d'appeler la garde. Ma mère leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer avant de lui arracher son enfant. Une heure se passa en résistance de sa part, en menaces et en injures de la part des municipaux, en pleurs et en désespoir de nous tous. Enfin ils la menacèrent si positivement de la tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle cédât par amour pour nous. Elle le remit entre les mains des municipaux en le baignant de ses larmes, prévoyant bien qu'elle ne le verrait plus. »

Trois semaines plus tard, la reine avait à son tour dit adieu à sa sœur et à sa fille : impassible dans sa majestueuse douleur, elle ne se plaignait pas et ne réclamait aucun adoucissement à ses maux. Elle était enfermée dans un cachot au-dessous du niveau de la rivière; l'eau ruisselait le long des murailles; un paravent séparait seul la princesse du gendarme qui ne la quittait ni jour ni nuit. Un condamné la servait. « Que fait la veuve Capet dans sa prison? demandait-on à ce misérable. — Ah! elle est bien penaude, elle raccommode ses chausses pour ne pas marcher nu-pieds. » Quelques adoucissements avaient été apportés au sort de la prisonnière par la compassion des geôliers. L'un d'eux fut chassé; le second demandait pour elle une couverture : « Tu veux donc être guillotiné? » lui demanda l'accusateur public Fouquier-Tinville.

Après deux mois de cette lente agonie, le 14 octobre 1793, la reine fut amenée devant le tribunal révolutionnaire. A la demande de ses nom, prénoms et qualités, elle répondit : « Je me nomme Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, veuve du roi de France, née à Vienne, âgée de trente-huit ans; je me trouvai, lors de mon arrestation, dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale. » L'acte d'accusation de Fouquier-Tinville commençait par ces mots : « Il résulte de l'examen des pièces, qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, qu'on qualifiait autrefois de reines de France, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été le fléau et la sangsue des Français. » Toutes les haines excitées depuis tant d'années contre l'*Autrichienne*, toutes les imputations mensongères sur la vie passée de la reine et sur le rôle qu'elle avait joué dans le gouvernement, avaient été rassemblées dans le plus indigne réquisitoire; il devint odieux pour les assistants eux-mêmes, lorsque Fouquier-Tinville accusa la reine d'avoir volontairement corrompu son jeune fils. Déjà la pudeur de Madame Élisabeth et de sa nièce avait été torturée par un infâme interrogatoire; la reine, jusqu'alors grave et ferme, se retourna par un mouvement d'indignation vers les tribunes : « J'en appelle à toutes les mères ici présentes, » s'écria-t-elle. Les tricoteuses de la Terreur, payées pour courir de supplice en supplice, éclatèrent en applaudissements. Lorsque le récit de cette scène parvint à Robespierre : « Ces imbéciles, s'écria-t-il en brisant son assiette avec colère, ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'ils en fassent encore une Agrippine et qu'ils lui donnent, à son dernier moment, un triomphe d'intérêt public! »

La sentence avait été prononcée le 26 octobre à quatre heures du matin; l'audience durait depuis trois jours et trois nuits. La reine fut ramenée à la Conciergerie. Seule dans sa prison, elle se revêtit d'une robe blanche; ses beaux cheveux avaient été blanchis par les chagrins, le bourreau vint les couper. Elle avait écrit à Madame Élisabeth une lettre qui ne fut pas remise, et qu'on a retrouvée parmi les papiers de Couthon. Des postes de soldats étaient placés dans les rues, des canons étaient braqués lorsque Marie-Antoinette sortit de la Conciergerie à onze heures du matin. Point de voiture ni de confesseur ami: la charrette révolutionnaire et un prêtre constitutionnel. L'égalité avait fait des progrès depuis la mort du roi. La reine ne regarda pas la charrette, elle n'adressa pas la parole au prêtre; par les soins de Madame Élisabeth, une absolution secrète l'attendait du haut d'une fenêtre. Elle suivait des

yeux les monuments qui se présentaient sur sa route comme pour recueillir ses souvenirs. On cria : « Vive la république! » lorsque sa tête tomba sous la guillotine. La vieille haine éclatait dans les cris.

C'est une des grandeurs de l'humanité que le prix qu'elle sait attacher au courage. Louis XVI, constamment vertueux, animé d'intentions droites et pures, avait été un roi impuissant et insuffisant, faible et inconstant dans sa conduite; Marie-Antoinette, frivole, étourdie, ambitieuse du pouvoir pour servir ses amis, s'était montrée, dans le danger suprême de la monarchie, ignorante de l'état des esprits, inhabile à juger des moyens d'action et des ressources d'une situation écrasante; la chute consommée, la ruine des espérances et des illusions royales les avaient tous deux transportés dans des régions supérieures à leurs infortunes elles-mêmes. Le roi avait moins souffert par le fait naturel de sa faiblesse; il avait plus complétement abdiqué sa volonté propre devant la volonté souveraine de Dieu; Marie-Antoinette avait lutté longtemps: elle s'était enfin courbée comme son mari sous la main du Dieu qui, dans sa sagesse insondable, permettait et tolérait tant de crimes; l'indomptable courage de la fille de Marie-Thérèse et la pieuse soumission du fils de saint Louis s'étaient rencontrés au pied de la croix de Jésus-Christ.

Dans l'isolement terrible de sa prison et de son échafaud, Marie-Antoinette était morte en chrétienne; les Girondins, dont le procès était déjà commencé, allaient déployer l'héroïsme des grands condamnés païens. « Mènera-t-on des représentants devant le tribunal révolutionnaire? avait demandé Garat à Robespierre. — Il est assez bon pour eux, » répondit celui-ci. La reine de France y était en même temps traduite. L'inviolabilité du rang et du sexe, celle du mandat national étaient méconnues à la fois.

Quelques efforts avaient été inutilement tentés en faveur des Girondins; la haine et la jalousie de Robespierre les poursuivaient impitoyablement; le manteau de sa clémence s'étendait seulement sur les membres de la Plaine, enveloppés avec eux dans l'acte d'accusation. Au nom du Comité de sûreté générale, Amar présenta contre les Girondins un réquisitoire qui les déclarait en continuelle conspiration contre la Révolution. Mêlé de vrai et de faux, l'acte d'accusation imputait à crime aux députés de la Gironde tout ce que la postérité a voulu croire en leur faveur, leurs illusions, leurs entraînements, leurs vaniteuses espérances, et surtout la courageuse résistance de leurs derniers jours.

Trente-neuf représentants étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire; vingt et un avaient été déclarés hors la loi. Les soixante-quatorze députés qui avaient signé une protestation contre les actes du 31 mai et du 2 juin étaient envoyés dans une maison d'arrêt. Quelques noms furent ajoutés aux listes fatales par des vengeances particulières. La prévoyante prudence de Robespierre ne voulait pas détruire la Plaine : il s'opposa aux furieux qui proposaient d'envoyer tous les détenus devant le tribunal révolutionnaire. « La Convention ne doit pas chercher à multiplier les coupables, dit-il; c'est aux chefs de faction qu'elle doit s'attacher. » Déjà un représentant mis hors la loi, Gorsas, était rentré secrètement dans Paris; il fut arrêté et mourut sur l'échafaud le 7 octobre. La Convention avait commencé son suicide.

Pour la dernière fois les Girondins faisaient entendre leurs voix éloquentes, pour la dernière fois la haine de leurs ennemis leur lançait ces accusations contre lesquelles ils avaient si souvent protesté. Divisés dans leur défense comme ils l'avaient été dans leur conduite politique, ils parurent surtout occupés de repousser les faits personnels invoqués contre eux; dupes plutôt que complices, ils revendiquaient pourtant cette part active dans la révolution qui ne leur appartenait pas en réalité. Cependant, jusque dans l'interrogatoire et pendant leurs confrontations avec les témoins, la noblesse de l'attitude, l'ardente éloquence des accusés inquiétaient ceux qui étaient résolus à leur perte. Les horreurs de la guerre civile leur étaient constamment imputées. « C'est la trahison de Toulon, la dévastation de la Vendée, le sang qui coule à Lyon qui les accusent, » disait-on.

Le tribunal révolutionnaire écrivit à la Convention : « Nous sommes arrêtés, disaient les jurés, par les formes que prescrit la loi. Depuis cinq jours, le procès des députés est commencé, et neuf témoins seulement ont été entendus. Chacun veut faire un historique de la révolution. Les accusés répondent, les témoins répliquent. La loquacité des accusés rend cette discussion très-longue. Après ces débats particuliers, chaque accusé voudra-t-il faire une défense générale? Le procès sera-t-il donc interminable? Pourquoi des témoins? La France entière les accuse. Les preuves de leurs crimes sont évidentes. C'est à la Convention à faire disparaître les formalités qui entravent la marche du tribunal. » La Convention ne resta point sourde à cet appel; quelques heures plus tard, muni d'un décret nouveau, le président du tribunal demandait au chef des jurés si leur conscience était suffisamment éclairée.

L'audience fut suspendue; le même jour, à sept heures du soir, sans conclusions de l'accusateur public, sans défense des accusés, les débats furent fermés et le jury entra en délibération.

Il était dix heures lorsqu'il rentra dans la salle. Son chef ne se contenta pas d'annoncer la sentence; il résuma lui-même l'acte d'accusation, puis il laissa tomber la parole fatale : « Coupables. » Les accusés avaient été ramenés; ils éclatèrent en cris et en reproches contre l'iniquité qui les frappait sans défense. La force armée occupait la salle; le tumulte allait croissant, l'accusateur public réclamait la peine de mort contre vingt et un accusés. On entendit un cri : « Je meurs! » disait Valazé ; il venait de se frapper d'un coup de couteau. Plus magnanime dans son courage, Vergniaud avait jeté le poison qu'il portait sur lui depuis plusieurs mois. « Vive la république! » crièrent les accusés. Camille Desmoulins était là, étourdiment curieux du spectacle. Il avait été employé par Robespierre contre les Girondins, et avait écrit une brochure intitulée : *Brissot et les Brissotins dévoilés*. L'horreur de l'injustice saisit tout à coup son âme mobile; il s'enfuit en criant : « Ah ! mon Dieu, c'est moi qui les tue! Je les ai tués, laissez-moi passer! Je ne veux pas les voir mourir! »

Un cri s'éleva du milieu des Girondins, le président venait de lire leur arrêt de mort. « Nous mourons innocents! Vive la république! » Sillery, naguère le confident des intrigues et des honteux plaisirs du duc d'Orléans, séparé de son maître par le vote régicide du prince, lançait en l'air la béquille qui soutenait ses pas chancelants en s'écriant : « Ceci est le plus beau jour de ma vie! » Ducos et Fonfrède, unis par des liens de famille comme par l'affection la plus tendre, s'embrassaient en pleurant. Brissot accablé courbait la tête; Vergniaud fatigué, alourdi par la prison, toujours le chef de son parti, promenait autour de lui un regard indifférent et calme. Le tribunal venait de décréter que le corps de Valazé serait porté au lieu du supplice sur la même charrette que ses compagnons, et jeté comme eux dans la même fosse; tous les condamnés s'inclinèrent en passant devant le cadavre.

Minuit approchait, mais une foule immense encombrait encore la place autour de la Convention. Les Girondins n'avaient pas usé du droit que leur accordait la loi de réclamer contre leur sentence; ils sortirent en chantant *la Marseillaise*, cet hymne passionnément révolutionnaire, improvisé en Alsace par un jeune militaire, Rouget de l'Isle,

répété avec enthousiasme par les bandes des fédérés marseillais appelés à Paris par Barbaroux, et désormais rattaché à leur souvenir. Leurs voix retentissaient encore dans un chœur solennel et terrible lorsqu'ils montèrent l'escalier de la Conciergerie :

> Allons, enfants de la patrie,
> Le jour de gloire est arrivé,
> Contre nous, de la tyrannie,
> Le *couteau* sanglant est levé.

Les détenus qui encombraient la prison comprirent ce que signifiaient le retour et les chants. L'un d'entre eux, l'abbé Émery, supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, n'avait pas attendu si tard pour exercer auprès de ses compagnons de captivité son charitable ministère. « Nous le gardons, parce qu'il empêche les autres de crier, » disait Fouquier-Tinville. Sillery et Fauchet, le gentilhomme et l'évêque constitutionnel, étaient revenus à la piété : tous deux reçurent les consolations de la foi religieuse. Le ministre protestant Lasource affirmait hautement ses croyances. Tous les autres, imbus à des degrés divers des principes philosophiques de leur temps, paraissaient indifférents à la mort qu'ils allaient subir ou fièrement résolus à cacher leurs émotions douloureuses. « Je l'avais bien dit, fit remarquer Vergniaud, la Révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. » Un dernier banquet les avait tous réunis; dans les jours qui avaient précédé leur condamnation, presque tous avaient dit adieu à ceux qui les aimaient; le beau-frère de Vergniaud était venu avec son fils; l'enfant se cachait, effrayé par les traits altérés du prisonnier. « Regarde-moi bien, dit celui-ci en le prenant dans ses bras; quand tu seras homme, tu diras que tu as vu Vergniaud, le fondateur de la république, dans le plus beau temps et dans le plus glorieux costume de sa vie : celui où il souffrait la persécution des scélérats et où il se préparait à mourir pour les hommes libres. »

L'histoire n'a pas imposé aux Girondins le poids de la fondation de la république française : à peine leur impute-t-elle les derniers coups portés à la monarchie; au fond de leur âme ils mouraient tristes en face de leurs illusions évanouies et de la victoire de leurs ennemis, soutenus cependant par un amour sincère de la liberté et de la patrie à laquelle ils croyaient sacrifier leur vie.

> Plutôt la mort que l'esclavage,
> C'est la devise des Français,

s'embrassèrent au pied de l'estrade fatale, sur leurs genoux, pendant le trajet, ils avaient soutenu la tête livide de Valazé. Sillery fut exécuté le premier; il avait salué le peuple qui se pressait sur la place. Les uns après les autres criaient : « Vive la république! » Vergniaud tomba le dernier, comme le chef qui voit devant lui défiler tous ses soldats dans la retraite. Quelques minutes avaient suffi pour éteindre tant d'éclat, de jeunesse et de talent; aucune voix ne s'était élevée pour leur défense; désormais rien ne s'opposait plus en France au joug de la Terreur.

Les victimes illustres se succédaient rapidement; le duc d'Orléans avait été porté sur la même liste que les Girondins constamment ses adversaires, il était en prison à Marseille, comme ses fils, le comte de Beaujolais et le duc de Montpensier. On l'amena à Paris; son interrogatoire ne fut pas long. Le prince avait tout sacrifié à la faveur populaire, il s'étonnait de la trouver si inconstante. « Vous étiez décidés à me faire périr, dit-il à ses juges, mais vous auriez dû chercher des prétextes plus plausibles. Vous ne persuaderez jamais à personne que vous m'ayiez cru coupable de toutes les trahisons dont vous venez de m'accuser. Vous surtout qui me connaissez bien, » ajouta-t-il en s'adressant à Antonelle, chef du jury, qu'il avait souvent reçu chez lui. On l'interrogea sur les motifs de son vote du 20 janvier. « J'ai voté en mon âme et conscience, » répondit-il.

Un prêtre alsacien, enfermé à la Conciergerie, affirma que le duc d'Orléans s'était repenti. Il avait demandé qu'on hâtât son supplice; le ferme courage que sa race avait tant de fois déployé sur les champs de bataille et qui lui avait fait constamment défaut dans les redoutables épreuves de la vie publique, se retrouva tout entier dans son âme au moment de mourir. « Je l'ai vu, dit un témoin oculaire, traverser les cours et les guichets suivi d'une douzaine de gendarmes qui l'entouraient le sabre nu, et on l'eût pris pour un capitaine qui commande à ses soldats plutôt que pour un malheureux conduit au supplice. » « Dépêchons-nous! » dit-il seulement à l'exécuteur; et comme celui-ci voulait lui ôter ses bottes : « Ce sera plus facile tout à l'heure, » dit le prince. Il n'avait manifesté d'autre regret que celui de quitter ses enfants.

Depuis cinq mois déjà Mme Roland était en prison. Retenue d'abord à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie, parmi des femmes corrompues auxquelles elle imposait le respect par sa dignité grave, elle avait été ame-

née à la Conciergerie le 31 octobre, au moment où tombait la tête de ses amis. Quelques adoucissements avaient été apportés naguère à sa captivité : on lui avait donné des fleurs et des livres, elle avait écrit ses Mémoires, fidèles à tous les sentiments qui avaient rempli sa vie, souvent emphatiques dans l'expression d'une pensée sincère. Comme Vergniaud, elle eut un instant l'idée de s'empoisonner; elle y renonça comme lui. Sa renommée a dépassé la vérité; elle avait plus parlé qu'elle n'avait sérieusement agi, et sa vaniteuse influence avait été plus apparente qu'efficace. Elle avait cependant fidèlement soutenu son mari dans une situation fort au-dessus de ses forces et de son courage; comme les Girondins, elle honora sa vie par la fermeté de sa mort. En marchant au jugement, elle encourageait encore ceux qui l'entouraient; devant le tribunal révolutionnaire, elle ne trahit aucune de ses amitiés passées. Le compte rendu de l'audience en fait foi. « L'accusée a dit pour sa défense qu'elle n'avait jamais eu de correspondances avec Brissot, Pétion et Gorsas, qu'elle avait toujours estimé Brissot et ses dignes amis, parce qu'ils avaient du talent et de la bonne foi. Elle a ensuite fait lecture d'un aperçu sommaire de sa conduite politique. Comme cet écrit respirait le fédéralisme d'un bout à l'autre, le président en a interrompu la lecture, en observant à l'accusée qu'elle ne pouvait abuser de la parole pour faire l'éloge du crime, c'est-à-dire de Brissot et consorts. » Elle se tourna vers l'auditoire en disant : « Je demande acte de la violence qu'on me fait. » Lorsqu'elle monta le lendemain à l'échafaud en robe blanche, ses beaux cheveux noirs épars sur les épaules, elle semblait jeune encore et ses yeux brillaient d'un grand courage. Elle fit passer devant elle un homme condamné pour faux. « Vous avez peur, dit-elle, je puis attendre. » Une statue colossale de la Liberté s'élevait sur la place publique; Mme Roland la regarda un instant, puis s'inclinant légèrement comme devant une divinité toujours chérie : « O Liberté, dit-elle, que de crimes ils commettent en ton nom! » Trois jours plus tard, le corps de son mari fut trouvé gisant sur le bord du chemin, tout près de Rouen. « Qui que tu sois, avait-il écrit sur un papier attaché à son habit, respecte ces restes. Ce sont ceux d'un homme vertueux. L'indignation m'a fait quitter ma retraite en apprenant qu'on avait égorgé ma femme. Je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. » Au moment de paraître devant le tribunal révolutionnaire, Clavières s'était poignardé à la Conciergerie; sa femme s'empoisonna à Genève

en apprenant sa mort. Mme Rabaud Saint-Étienne mourut de la même manière et de la même douleur, oublieuse des grandes leçons de patience et de courage qu'elle avait apprises à la dure école des persécutions religieuses Fugitif de retraite en retraite, Barbaroux avait vu saisir Guadet et Salles, il voulut mourir; sa tête était fracassée d'un coup de pistolet lorsqu'on le traîna à l'échafaud. Des restes défigurés, déchirés par les bêtes fauves, parurent être ceux de Buzot et de Pétion. Ces derniers des Girondins n'eurent même pas les honneurs de la sépulture. Condorcet, caché depuis plusieurs mois chez une généreuse amie, consolé par le dévouement de sa femme, devait bientôt périr de sa propre main, pour échapper à l'horreur du supplice. Le philosophe fugitif, reconnu sous son déguisement, s'empoisonna dans la prison de Bourg-la-Reine, où il avait été conduit.

Les Jacobins avaient moissonné leurs ennemis dans la Convention; ils se souvinrent des adversaires plus anciens contre lesquels une vengeance leur restait à exercer Barnave était en prison depuis le 29 août 1792; lorsqu'il fut transféré à Paris en 1793, ses amis cherchèrent à le sauver. « Barnave a parlé à la tribune de ces hommes qui grandissent et grossissent dans les troubles comme les insectes dans la corruption, dit Danton; ceux-là sont puissants aujourd'hui, ils ne lui ont pas pardonné. » Le prisonnier avait refusé d'écrire à la Convention. « Leur demander grâce serait reconnaître la justice de leurs actes antérieurs, dit-il : ils ont fait périr le roi. J'aime mieux souffrir et mourir que de perdre une nuance de mon caractère moral et politique. » Lorsque sa sentence fut prononcée, quelques voix, dans le farouche auditoire, murmurèrent : « C'est dommage! » Son éloquence noble et fière avait agi sur les jurés. Mirabeau l'avait jugé naguère dans l'Assemblée constituante avec une bienveillance dédaigneuse. « Je n'ai jamais entendu parler si bien, si clairement et si longtemps, disait-il; mais il n'y a point de divinité en lui. » Comme Mirabeau, Barnave s'était arrêté sur le bord de l'abîme, il en avait senti le dangereux attrait. « Des hommes qui ont *excessivement* voulu une révolution ne peuvent pas, en chemin, manquer de tête ou de courage, » avait-il écrit à l'un des Lameth. En montant sur l'échafaud, il parlait encore. « Voilà donc la récompense que je reçois de mon amour pour la liberté! » La hache tomba. Comme la plupart des hommes engagés dans la Révolution et qu'elle avait déjà sacrifiés, Barnave était jeune; il venait d'avoir trente-deux ans.

Bailly était mort quelques jours avant lui, plus âgé que lui, plus que lui frappé par ces retours terribles de la destinée humaine qui traînent dans la boue les idoles du passé. Bailly avait régné quelques jours dans l'assemblée du tiers; il avait été porté en triomphe par le peuple de Paris, et salué par cent mille voix maire de la grande ville. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, et son ferme courage devant l'émeute du Champ de Mars avait attiré sur lui la haine et la colère. Retiré à Nantes pendant l'Assemblée législative, il avait été arrêté à Melun, où il s'était réfugié auprès de son ami et confrère M. de Laplace. Dans sa prison il avait été l'objet d'une rigueur calculée. « J'ai vu, dit M. Beugnot, prisonnier comme lui, j'ai vu Bailly souillé par les mains des guichetiers dont on avait payé la barbarie, chanceler sous l'impulsion des uns, relevé par la rudesse des autres, et devenu leur jouet tel qu'un homme ivre ballotté par la populace. » Il supportait tout avec une patiente gravité. Il n'avait pas une illusion sur son sort. « Il faut, disait-il, savoir supporter la mort en homme de bien, comme un inconvénient du métier; mais il ne faut pas rougir de regretter la vie, elle a du charme pour les âmes honnêtes. » Il se défendit par devoir, « parce qu'il ne faut pas désespérer des lois de son pays. » Lorsque sa sentence fut prononcée, comme le président lui adressait la question d'usage sur les réclamations qu'il pouvait avoir à présenter : « J'ai toujours fait exécuter la loi, répondit-il ; je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe. »

C'était cette fidèle exécution de la loi qui faisait le crime de Bailly et la cruauté redoublée de son supplice. Il devait mourir au Champ de Mars, là où il avait, disait-on, fait massacrer le peuple. Derrière la charette qui le portait, sous les torrents d'une pluie froide, marchaient la guillotine et le drapeau rouge, signe de détresse arboré naguère au Champ de Mars par le maire de Paris, et qui devait être brûlé sous ses yeux. La santé de Bailly était délicate, il frissonnait. « Tu trembles! » disaient insolemment ceux qui le conduisaient à la mort. « J'ai froid, » repartit simplement le savant honnête et courageux, insuffisant pour la tâche qu'il avait été appelé à remplir, inflexible devant la mort revêtue de toutes ses horreurs. L'échafaud fut deux fois dressé; il avait été enfin établi dans un fossé infect lorsque la tête de Bailly tomba sous la hache. Une seule plainte s'était échappée de sa bouche. « Vous devez être bien satisfaits, avait-il dit, car vous me faites bien souffrir! »

Je me lasse à raconter des supplices; les grandes figures de la Révolution, amies ou ennemies, succombaient les unes après les autres; la

foule s'avançait à leur suite, illustre souvent par le rang et la naissance, obscure aussi et violemment arrachée à une existence modeste ou rude pour périr sur l'échafaud. Dans les noms retrouvés au cimetière de Picpus, les petits marchands et les ouvriers sont aussi nombreux que les gentilshommes et les grandes dames. La loi des suspects remplissait sans relâche les prisons; malgré les efforts de Fouquier-Tinville et de la guillotine, l'encombrement allait croissant. Deux mille quatre cents prisonniers étaient portés à Paris sur les livres d'écrou au moment de la mort des Girondins; trois mois plus tard, au 1er mars 1794, le nombre atteignait six mille; au 2 mai, huit mille infortunés attendaient la mort.

Partout régnait le même effroi et la même apathie d'épouvante : Lyon avait succombé; seule la Vendée luttait encore faiblement dans son agonie; la guerre civile avait disparu devant la terreur civile. La crainte gagnait la Convention, et les plus hardis parmi les Jacobins commençaient à se sentir livrés à une tyrannie impitoyable, à la fois systématique et jalouse, méfiante de tous, avide de pouvoir et persévérante dans ses haines. Chabot lui-même, souillé de tous les crimes, et destructeur acharné de toutes les lois de la justice et de la morale, tenta un effort pour affranchir la Convention du joug qui s'appesantissait sur elle. « La mort ne saurait m'effrayer, dit-il; si ma tête est nécessaire au salut de la République, qu'elle tombe; ce qui m'importe, c'est que la liberté triomphe; c'est que la terreur n'éloigne pas de la représentation nationale ceux qui seraient dignes de nous succéder; ce qui m'importe, c'est que la Convention discute et ne décrète pas après un rapport entendu; ce qui m'importe, c'est qu'il n'y ait pas toujours un seul et même avis. S'il n'y a pas de côté droit, j'en formerai un à moi seul, afin qu'il y ait une opposition et qu'on ne dise pas que nous votons de confiance. Oui, citoyens, les contre-révolutionnaires comptent que nos têtes tomberont successivement sur l'échafaud, aujourd'hui celui-là, demain celui-ci; demain le tour de Danton, après-demain Billaud-Varennes; nous finirons par Robespierre. »

Le prophétique égoïsme de Chabot ne l'avait pas trompé; comme naguère avec les Girondins, la lutte commençait entre Robespierre et ses rivaux. Adversaires déclarés ou amis refroidis et inquiets, tous devaient plier sous son autorité. La double tribune de la Convention et des Jacobins lui servait de trône; de là il étendait à ceux qu'il voulait perdre une protection hypocrite. Les dénonciateurs avaient atta-

qué Danton, entraîné tantôt vers la violence, tantôt vers la justice et la modération par les ardeurs d'une âme passionnée, que les crimes n'avaient pas endurcie, et qui reculait parfois devant des forfaits nouveaux. Son influence lui échappait de jour en jour; il était las de ce qu'il avait vu, las de ce qu'il avait fait; il venait de se marier, il aimait sa femme; Robespierre le défendit devant les Jacobins. « Danton, dit-il, tu es accusé d'avoir émigré : on dit que tu avais passé en Suisse, que ta maladie était feinte pour cacher au peuple ta fuite. On a dit que ton ambition était d'être régent sous Louis XVII; qu'à une époque déterminée tout avait été préparé pour le proclamer; que tu étais chef de la conspiration; que ni Pitt ni Cobourg n'étaient nos véritables ennemis, mais que c'était toi seul, que la Montagne était composée de tes complices; en un mot, qu'il fallait t'égorger. — Danton, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'acharnent à sa perte? Danton a été calomnié. »

Robespierre avait daigné faire l'apologie de Camille Desmoulins, comme celle de Danton; c'était encore le journaliste brillant, spirituel et facile qui, au début de la Révolution, avait le premier enflammé les passions publiques, et qui semait à pleines mains avec une étourderie funeste ses traits mordants ou plaisants, cruels ou moqueurs. Il avait commencé une campagne contre les séides de Robespierre. « On voit, disait-il de Saint-Just, dans sa démarche et dans son maintien, qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, et qu'il la porte avec respect sur ses épaules comme le saint sacrement. — Je lui ferai porter la sienne à la main comme saint Denis, » murmurait Saint-Just. Une lettre au général Dillon avait été publiée dans le *Vieux Cordelier*. « Pourquoi, y disait Camille Desmoulins, avez-vous raconté comment Billaud-Varennes était venu à votre armée au mois de septembre? Vous l'aviez mené aux avant-postes, ce qui lui a causé une si belle peur qu'il vous requit de tourner le dos, et depuis vous a toujours regardé comme un traître pour lui avoir fait voir l'ennemi. Ce bilieux patriote ne vous pardonnera point cette plaisanterie, non plus qu'à moi de l'avoir répétée. »

Camille Desmoulins avait commis un crime plus grave. La condamnation des Girondins avait éveillé des remords dans cet esprit agité et léger; son *Vieux Cordelier* semblait dédié à Robespierre, l'éloge de ses vertus revenait à chaque ligne, mais en même temps éclatait une indi-

gnation sincère contre les crimes et la tyrannie qui déshonoraient la Révolution française. Sous le voile transparent d'une traduction de Tacite, le jeune journaliste publia un généreux appel à la clémence et à la véritable liberté; l'horreur de la loi des suspects était à son comble, des milliers de familles tremblaient et gémissaient sous son poids, la terreur apparaissait sous l'aspect d'une effrayante anarchie. « Il n'y a aujourd'hui, en France, que nos douze cent mille soldats qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois. Les commissaires de la Convention font des lois; les départements, les districts, les municipalités, les comités révolutionnaires, font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles de femmes en font aussi. L'état présent ne peut pas être la liberté; mais patience, vous serez libres un jour. Cette liberté que j'adore n'est pas le dieu inconnu, nous combattons pour obtenir des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes : voilà les traces des pas de la déesse; à quel autre signe puis-je la reconnaître? Cette liberté n'est-elle qu'une actrice de l'Opéra promenée avec le bonnet rouge, ou cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David? Serions-nous avilis au point de nous prosterner devant de telles divinités? Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez des suspects. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine; y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul sur l'échafaud, sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Je pense bien différemment de ceux qui veulent maintenir la terreur à l'ordre du jour. Au contraire, la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue, si vous aviez un comité de clémence. Voilà cette mesure qui finirait la Révolution. »

Dans le silence affreux qui pesait sur la France, étouffant sous la terreur jusqu'aux plaintes des victimes, la voix de Camille Desmoulins et les premiers numéros du *Vieux Cordelier* furent salués comme l'aube de la délivrance; l'émotion gagnait les cœurs les plus endurcis et l'espérance ranimait les âmes. C'était sous l'égide des plus terribles chefs de la Révolution, au nom de Danton et de Robespierre, que Camille Desmoulins portait ces coups hardis; le public crut, non sans raison, à un retour de modération, à quelque essai de justice et de

absolu d'un pouvoir anarchique par sa nature, Robespierre et son disciple Saint-Just avaient successivement abattu tous leurs rivaux, renversé tous leurs ennemis; appuyés sur la tourbe populaire, trop violente et trop décriée pour prétendre jamais à l'empire, ils ne trouvaient plus sur leur chemin que Danton et ses amis, abattus et tristes, dangereux encore par ces retours inattendus d'éloquence et de talent qui exerçaient tout à coup leur action sur les hommes assemblés. On avait conseillé à Danton de fuir le danger qui le menaçait. « Jamais! dit-il; emporte-t-on la patrie à la semelle de ses souliers? » Il comptait encore sur un certain fonds de timidité qu'il avait pu reconnaître chez Robespierre. « Ils n'oseront pas, » répétait-il.

C'est à tort souvent que l'on compte sur la lâcheté comme sur le courage des hommes. Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, Danton et Camille Desmoulins, avec leurs amis Lacroix, Philippeaux et Westermann, furent arrêtés. Hérault de Séchelles les avait précédés au Luxembourg. Fabre d'Églantine, Chabot, Bazire et Delaunay étaient accusés d'avoir trempé dans les affaires des agioteurs et d'avoir reçu de l'argent pour les servir. Robespierre les embrassa tous dans son hautain réquisitoire, mais ce fut contre Danton que portèrent ses principaux coups. Legendre avait un moment élevé la voix en faveur de son ami. « Nous allons voir, s'écria Robespierre, si la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple. En quoi Danton est-il supérieur à ses collègues, à Chabot, à Fabre d'Églantine, son ami et son confident? Est-ce parce que plusieurs individus trempés et d'autres qui ne l'étaient pas se sont groupés autour de lui et ont marché à sa suite pour arriver à la fortune et au pouvoir? Plus il a trompé les patriotes, plus il doit éprouver la sévérité des amis de la liberté.

« J'ai été l'ami de Pétion : dès qu'il s'est démasqué, je l'ai abandonné. J'ai eu des liaisons avec Roland : il a trahi, je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur place : il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la patrie. »

Le rapport de Saint-Just, dur et tranchant comme de coutume, s'acharnait également contre Danton : « Tes amis t'ont fait une renommée, ils placent ton nom dans les journaux étrangers et on le retrouve dans tous les rapports journaliers adressés au ministre de l'intérieur; tout Paris s'entretient de toi, tes moindres mots sont rendus célèbres. » Barère répartissait en trois époques la gloire de la Convention : elle

avait condamné le roi, envoyé les Girondins au supplice, elle livrait Danton au tribunal révolutionnaire « Soyez inflexibles, concluait Saint-Just : c'est l'indulgence qui est féroce, puisqu'elle menace la patrie. Il est instant de détruire les coupables, afin qu'il ne reste plus dans la république que le peuple et vous. »

A la Conciergerie où les accusés avaient été transférés, Danton avait déjà trouvé un auditoire étonné de sa chute, curieux de l'entendre et de le contempler. « Messieurs, dit-il aux prisonniers, je comptais vous faire sortir d'ici ; malheurensement m'y voilà renfermé comme vous. Je ne sais plus quel sera le terme de tout ceci. » Non content du public de la prison, Danton se tenait constamment accoudé à la fenêtre, causant avec ses compagnons d'une voix retentissante; les passants recueillaient parfois ses paroles, on les répétait dans la foule. « C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire, disait-il, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres de septembre, non pour être le fléau de l'humanité. Je laisserai tout dans un gâchis épouvantable. Il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement; si je laissais mes jambes à Couthon et ma cervelle à Robespierre, le Comité de salut public pourrait encore aller quelque temps. » Il rassurait et encourageait Camille Desmoulins, qui éclatait en sanglots ou en injures, se lamentant sur le sort de sa femme, de sa Lucile bien-aimée, ou s'emportant contre la perfidie de Robespierre. « C'est un Néron, lui disait Danton, il ne t'a jamais témoigné tant d'amitié que la veille de ton arrestation. »

Les accusés avaient assigné seize représentants comme témoins à décharge; ils écrivirent à la Convention pour demander à faire des révélations contre le Comité de salut public. La lettre ne fut pas envoyée, les témoins ne furent pas cités. A la question du président sur son nom et sa demeure, Danton répondit : « Ma demeure sera bientôt dans le néant; quant à mon nom, vous le trouverez dans le panthéon de l'histoire. » L'impertinence du journaliste inspirait encore Camille Desmoulins. « J'ai trente-trois ans, dit-il, l'âge fatal aux révolutionnaires, l'âge du sans-culotte Jésus. » Devant les témoins qui déposaient contre lui, Danton se défendit avec une ironie fière, refusant de s'adresser aux jurés. « Un homme comme moi répond devant les jurés, mais ne leur parle pas, dit-il. J'ai trop servi la patrie, et si la vie m'est à charge, je donnerais encore pour elle mon corps à dévorer. Mon nom est accolé à toutes les institutions révolutionnaires :

comités, armée, tribunal révolutionnaire, c'est moi qui ai tout voulu, c'est moi qui me serai donné la mort, moi qu'on appelle un modéré! Vous me refusez des témoins, je ne me défends plus! »

Il se défendait cependant, à la manière du lion en attaquant ses ennemis; la foule qui se pressait dans la salle, la foule plus grande encore qui entourait le tribunal et qui se prolongeait en files serrées à travers le Pont-Neuf jusqu'à la rue de la Monnaie, tressaillait aux paroles de l'accusé répétées de bouche en bouche dans la multitude. L'émotion menaçait de devenir bientôt de la sympathie, le président invita Danton à prendre quelque repos. « Demain, assura-t-il, vous reprendrez votre discours. » On coupa court à l'interrogatoire des autres accusés. La séance fut levée.

Saint-Just était à la Convention. « Vous avez couru le plus grand danger qui ait jamais menacé la liberté, s'écria-t-il, mais elle ne reculera point devant ses ennemis. Dillon (prisonnier depuis quelques mois) a déclaré que la femme de Desmoulins avait reçu de l'argent pour exciter un mouvement, les patriotes et le tribunal révolutionnaire devaient être assassinés; nous vous demandons un décret qui autorise le président à mettre hors la loi tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera la justice nationale. »

Fouquier-Tinville attendait avec anxiété l'arme qu'il avait lui-même demandée. L'audience avait été d'abord retardée, puis suspendue; les accusés réclamaient violemment les témoins qu'ils avaient cités; Danton voulait reprendre la parole. « Voilà le décret que tu demandes, » cria enfin Amar qui arrivait en toute hâte. « Ma foi, nous en avions besoin, » dit l'accusateur public. Le silence fut imposé aux accusés. « Nous n'avons pas insulté la justice, » répétaient-ils avec violence. Desmoulins avait jeté loin de lui les notes préparées pour sa défense, le danger qui menaçait sa femme avait achevé de troubler son courage. « Vous êtes tous des assassins, » criait-il aux jurés. Danton éleva encore une fois sa voix puissante. « Nous sommes dévoués à la mort, mais nous ne sommes pas des conspirateurs. Le peuple connaîtra un jour la vérité. De grands malheurs vont fondre sur la France, le dictateur a levé le voile, il se montre à découvert. » Et comme le président agitait violemment sa sonnette : « La voix d'un homme qui défend sa vie doit imposer silence à ta sonnette! » s'écria Danton avec dédain. Lorsqu'il se rassit, en attendant la décision du jury, il lançait des boulettes de pain aux juges.

Les débats étaient fermés. « Sans une pièce produite contre nous? sans qu'un témoin ait été entendu? » réclama Danton. « Il y a un décret, » dit le président. Après un long débat, les jurés attestèrent le fait d'une conspiration. « Oui, il a existé une conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire le gouvernement républicain et la représentation nationale. Lacroix, Danton, Hérault, Philippeaux, Desmoulins et Westermann sont convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. » Un greffier vint faire lecture de l'arrêt aux accusés qui avaient été ramenés en prison. Leur colère et leur indignation inspiraient encore quelque effroi à leurs vainqueurs.

Ce fut le même jour, le 5 avril, vers le soir, que les condamnés furent conduits à l'échafaud. Camille Desmoulins n'avait repris ni calme ni courage, il se débattait dans la charrette comme il s'était débattu contre les geôliers; sa chemise était déchirée et ses épaules nues; il regardait le Palais-Royal et s'écria : « C'est là qu'il y a cinq ans j'appelais le peuple à la liberté et à cette révolution qui me tue. » « Tais-toi, » disait Danton, debout à côté de son ami abattu et terrassé, et il promenait ses regards sur la hideuse populace chargée d'accompagner au supplice les condamnés. « Les infâmes! » disait-il. Parfois un souvenir tendre envahissait aussi son âme. « Ma bien-aimée, ma pauvre femme! je ne te verrai plus! Allons, Danton, point de faiblesse. » Il voulut embrasser Camille Desmoulins au pied de l'échafaud. Lebourreau les sépara. « Misérable! dit-il, tu n'empêcheras pas tout à l'heure nos têtes de se baiser dans le panier. » Puis rejetant en arrière son terrible visage, les yeux brillants d'une colère longtemps réprimée : « Tout à l'heure, tu leur montreras ma tête, dit-il à l'exécuteur, elle en vaut bien la peine. »

Robespierre l'avait ainsi pensé, comme naguère Cromwell pesant dans ses mains la tête de Charles Ier; il savait quel ennemi il avait vaincu, il n'ignorait pas que le génie indomptable, inépuisable de la révolution résidait dans cette nature inégale et violente, incapable de s'arrêter et de s'asseoir, même dans un pouvoir anarchique, toujours à la tête des soulèvements, habile à les combiner, sans jamais parvenir à les diriger, ni à s'en servir pour un but déterminé. Vaincu en fait depuis l'origine de la Convention, Danton avait entrevu les dangers qui menaçaient la France, sans jamais revenir sur ses pas, même dans sa propre pensée, sans avoir la force de s'arrêter sur la pente qui

des ennemis, elle fut licenciée par un décret; l'autorité des ministres avait plus d'une fois échappé au contrôle du Comité, les ministres furent remplacés par douze commissions: en même temps et pour se délivrer d'un seul coup des restes de la noblesse, un décret de bannissement fut porté contre les ex-nobles. « Quoi que vous fassiez, disait le rapport de Saint-Just, vous ne pourrez jamais contenter les ennemis du peuple, à moins que vous ne rétablissiez la tyrannie. Il faut donc qu'ils aillent chercher ailleurs l'esclavage et les rois. Chassez-les, l'univers n'est point inhospitalier, et le salut public est, parmi nous, la suprême loi. » Beaucoup de gentilshommes avaient conservé quelque influence sur leurs communes et sur les comités révolutionnaires qui les régissaient : ces comités furent abolis, les comités de district furent seuls conservés. Déjà depuis le 1er février 1794 un décret avait ordonné la destruction des châteaux. Les traces de notre histoire s'effaçaient sous la hache des démolisseurs. La loi du *maximum* avait été étendue à toutes les denrées, le commerce était entravé et la dépréciation des assignats allait croissant; mais toutes les créances diverses contre l'État qui avaient été l'objet de la spéculation des agioteurs, avaient été réduites par Cambon à l'unité du Grand-Livre de la dette publique Ceux qui n'étaient pas payés avaient cette consolation de savoir leur créance inscrite; les confiscations incessantes renouvelaient leur gage et fournissaient un prétexte aux nouvelles émissions d'assignats, l'abondance des récoltes diminuait la misère. A Paris, les forces révolutionnaires succombaient les unes après les autres ou se concentraient entre les mains du Comité de salut public et des Jacobins, ses fidèles alliés; les comités des sections, soumis à la révision, s'étaient dissous; les sociétés affiliées dans les départements depuis le 10 août avaient été abandonnées, elles languissaient dans l'obscurité comme le club des Cordeliers; la Convention votait sans objection, sans discussion, avec une soumission honteusement empressée, tous les décrets que réclamaient les dictateurs. Robespierre se crut enfin assuré de cette autorité suprême qu'il avait poursuivie à travers tant de crimes; l'État possédait désormais un gouvernement, il résolut de lui faire don d'une religion.

C'était depuis longtemps sa prétention de conserver dans la République une certaine liberté religieuse et de modérer le fanatisme des massacreurs de prêtres. Personnellement disciple de Rousseau, et trop sensé pour méconnaître la suprême puissance de l'idée de Dieu, il

guère. Déjà le 10 août 1793 la Convention tout entière, accompagnée des autorités de Paris, avait célébré au Champ de Mars la fête de la Nature ; Hérault de Séchelles avait bu l'onde de la régénération à une fontaine gigantesque élevée par David. Le 10 novembre, la Convention fut invitée par la Commune de Paris à célébrer la fête de la Raison dans l'église Notre-Dame ; une actrice, Mlle Maillard, fut portée en triomphe jusque sur l'autel. « Législateurs, s'écria Chaumette, le fanatisme a lâché prise, il a cédé la place à la raison, ses yeux louches n'ont pu supporter l'éclat de sa lumière, un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques, qui pour la première fois ont servi d'écho à la vérité. Là les Français ont célébré leur véritable culte, celui de la Liberté, celui de la Raison. Nous avons abandonné les idoles inanimées pour la Raison, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la nature. »

De chef-d'œuvre en chef-d'œuvre, les adorateurs de la Raison promenèrent leurs profanations dans toutes les églises. Je laisse à Mercier, le conventionnel, auteur du *Nouveau Paris*, le soin de raconter ce qu'il avait vu dans ces saturnales. « La femme du vil Momoro, la chanteuse Maillard, l'actrice Candeille se prêtèrent d'abord à ces triomphes, à ces adorations. Mais la Raison était ordinairement une divinité choisie dans la classe des sans-culottes. Le tabernacle du maître-autel servait de marchepied à son trône. Les canonniers, leur pipe à la bouche, lui servaient d'acolytes. Les cris de mille voix confuses, le bruit des tambours, le rauque éclat de la trompette, le tonnerre de l'orgue, laissaient croire aux spectateurs qu'ils étaient transportés parmi les bacchantes. Le peuple, subitement licencié du joug politique et religieux, n'était plus qu'une populace effrénée, dansant dans le sanctuaire en hurlant la Carmagnole, et les danseurs, le cou et les bras nus, les bas ravalés, imitaient dans leurs rapides tournoiements un tourbillon avant-coureur des ravages de la tempête. Ivres de vin et de sang, au sortir de ces scènes de débauche, revenant du spectacle des échafauds, les prêtres et les prêtresses de la Raison suivaient d'un pas chancelant le char de leur divinité impure. L'air retentissait du rugissement de ces tigres. Les mots de *guillotine*, de *rasoir national*, de *raccourcissement patriotique*, quolibets ordinaires des Montagnards, retentissaient dans les rues. Les spectateurs, pâles, glacés d'effroi à l'aspect des bonnets rouges et des inscriptions menaçantes portées par ces brigands stipendiés, ne trouvaient ni résistance, ni objections

lorsque des espions apostés les forçaient à se prosterner devant l'image de la Liberté. »

Tant de désordre et de honteuse licence choquait les instincts gouvernementaux de Robespierre. Pour la première fois, même dans l'histoire des révolutions, la table était rase; la foi ancienne avait été reniée sans qu'une religion nouvelle lui fût substituée, la conscience nationale était livrée aux utopies et aux idées systématiques; Robespierre voulut fonder le culte du Dieu de la nature. Déjà le calendrier républicain avait transformé la physionomie ancienne de l'année et détruit les traditions qui s'y rattachaient. Le 21 septembre 1793 était devenu « le premier jour de la première décade du premier mois de la seconde année de la république française ». Les décades avaient remplacé les semaines; des mois égaux de trente jours, portant les noms « que leur imposait la nature », laissaient subsister à la fin de l'année un excédant de cinq jours consacrés aux *sans-culottides*, grandes fêtes nationales. Les jours se distinguaient par leur ordre dans la décade: le lundi était devenu le *primidi;* à chaque jour, au lieu du nom d'un saint ou d'une fête religieuse, se rattachait le nom d'un animal domestique, d'une plante, d'un engrais, ou d'un instrument aratoire. Tout ce système était l'œuvre de Fabre d'Églantine; à peine son calendrier était-il en vigueur, qu'il monta sur l'échafaud.

Fabre d'Églantine n'avait pas mesuré la portée des forces humaines en retardant de trois jours le repos nécessaire après la fatigue. Robespierre méconnaissait les besoins les plus profonds comme les droits les plus sacrés de la nature humaine lorsqu'il voulut fonder par décret une religion nouvelle. Il eut cependant cet honneur de proclamer hautement une croyance formelle et les devoirs qui découlent de cette croyance. « Le peuple français, disait la loi de la Convention, reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Il reconnaît que le culte le plus digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme. » Dans le même décret la liberté des cultes était de nouveau déclarée. Mesure dérisoire lorsque toute liberté était méconnue et tout respect de la conscience profané; principe important cependant, et dont il faut tenir compte aux restes de la pensée philosophique du dix-huitième siècle, surnageant péniblement au sein de l'abîme qu'elle avait contribué à creuser.

Depuis longtemps Robespierre préparait le discours qui devait signaler l'établissement de son empire politique et religieux. Constam-

ment occupé de ses succès oratoires, sans éclat et sans véritable talent à une époque et dans des assemblées qui en présentaient de si brillants exemples, le dictateur avait cependant lentement acquis une certaine force de parole. Il parlait en docteur, et quelquefois en maître, convaincu de la vérité de ce qu'il enseignait, lorsque, après le tableau des victoires extérieures de la république et de sa prospérité intérieure, il aborda de front les idées religieuses qu'il voulait placer en tête de son décret et de la législation républicaine : « Que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles ; l'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un appel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. O toi qui te passionnes pour les arides doctrines de l'athéisme et qui ne te passionnes jamais pour la patrie, quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu, que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? L'idée de son néant lui inspire-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que ceux de son immortalité?... Les prêtres ont créé un Dieu à leur image, ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis pour régner en son nom et se mettre à sa place, ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit, des dîmes, de la richesse, des honneurs, des plaisirs et de la jouissance. Le véritable temple de l'Être suprême, c'est l'univers, son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer le lien de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. »

C'était pour resserrer ces liens de fraternité, si cruellement rompus chaque jour par ses mains, que Robespierre proposait à la vénération du peuple français une série de fêtes : au *genre humain*, à la *vérité*, aux *bienfaiteurs de l'humanité*, à l'*amour de la patrie*, à la *haine des tyrans et des traîtres*. Une cérémonie solennelle devait, le 20 prairial (8 juin), consacrer l'hommage de la république à l'Être suprême. David fut chargé de l'organisation de la fête.

C'était le triomphe que se réservait Robespierre ; il avait pour ce jour-là demandé l'honneur de présider la Convention, et ce fut en tête des représentants de cette autorité unique, dont il réglait à son gré

es volontés et les voix, qu'il descendit lentement le perron adossé au pavillon du milieu des Tuileries. Il s'était fait attendre; son costume différait en quelque manière de celui de ses collègues; le bouquet de fleurs et d'épis qu'il portait à la main était le plus gros de tous. Une tribune était dressée au bas des marches, la foule immense qui encombrait le jardin des Tuileries était suspendue à ses lèvres. Il éleva la voix, on l'entendait au loin. « Il est enfin arrivé le jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture, il voit en ce moment une nation entière aux prises avec les oppresseurs. C'est lui qui, dès le commencement des temps, décréta la république et mit à l'ordre du jour, pour tous les siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice.

« Périssent les tyrans qui ont osé briser la chaîne d'amour et de félicité dont il avait lié tous les humains! Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse; demain nous combattrons les vices et les tyrans. Nous donnerons au monde l'exemple de la vertu républicaine, et ce sera honorer encore la divinité. »

Robespierre descendit de son estrade, une torche allumée à la main; par ce goût bizarre des décorations théâtrales que David avait toujours témoigné, un groupe de statues colossales en toile et en carton, représentant tous les ennemis de la félicité publique, avait été élevé au pied de l'estrade. « Le monstre désolant de l'athéisme y domine, disait le programme; il est soutenu par l'ambition, l'égoïsme et la discorde; la fausse simplicité à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornements dont se parent les esclaves de la royauté. » Sur le front de ces figures on lisait : « Seul espoir de l'étranger. » Le président de la Convention y mit le feu, des pièces d'artifice éclatèrent de toutes parts; au sein de la fumée parut une statue de la Sagesse, calme et sereine. A cette vue, tous les amis, tous les frères, tous les parents devaient s'embrasser, « et leurs longs cris d'allégresse rappeler le bruit des vagues d'une mer agitée que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines. » Des larmes d'attendrissement devaient couler de tous les yeux : cruelle dérision des larmes amères qui coulaient en silence dans bien des demeures.

Robespierre s'avançait vers le théâtre de la fête de l'agriculture,

situé au Champ de Mars; il marchait en avant, non sans affectation; ses collègues avaient ralenti le pas, il se retourna, s'écriant d'un ton impérieux : « Eh bien! on ne me suit pas? » Un léger murmure parcourut les rangs de la Convention; les révolutionnaires avaient depuis longtemps oublié l'accent du maître. Lecointre, de Versailles, osa s'approcher du triomphateur. « J'aime la morale de ton discours, dit-il, mais toi, je ne t'estime guère. » Dans l'orgueilleuse satisfaction de sa vanité personnelle, Robespierre avait oublié combien sont fragiles les grandeurs révolutionnaires; le trône sur lequel il venait de monter commençait déjà à s'ébranler.

Les amours-propres avaient été blessés; les craintes personnelles commençaient à s'émouvoir comme les amours-propres. A travers les cérémonies sentimentales et les déclarations religieuses décrétées par le dictateur, l'échafaud n'avait pas cessé d'être chaque jour inondé du sang des victimes. Le Comité de salut public avait adopté cette pratique de relier arbitrairement un certain nombre d'accusés, complices d'une conspiration imaginaire, pour les envoyer ensemble au supplice; c'est ainsi que périrent vingt-cinq magistrats du parlement de Paris et du parlement de Toulouse, majestueux encore entre leurs gardes, et conservant la fermeté de leur attitude devant les juges chargés de leur sentence. « Je reconnais ce lieu, répondit l'un des parlementaires à Fouquier-Tinville; c'est ici que la vertu jugeait le crime et qu'aujourd'hui le crime égorge l'innocence. » Quelques jours après son mari, naguère président au parlement de Paris, Mme de Rosambo, fille de M. de Malesherbes, montait sur l'échafaud avec son père. « Vous avez eu le bonheur de sauver votre père, disait-elle à Mlle de Sombreuil, moi je meurs avec le mien, et je vais rejoindre mon mari. — Encore si cela avait le sens commun! » disait doucement M. de Malesherbes en lisant son acte d'accusation. Il trébucha au moment d'entrer au tribunal révolutionnaire. « Ceci est de mauvaise augure, dit-il, un Romain serait rentré chez lui. » Les administrateurs du département de la Moselle, ceux de la ville de Sedan périrent en un seul jour. On avait jusqu'alors oublié ceux des habitants de Verdun qui avaient cherché à adoucir les vainqueurs en envoyant au-devant des Prussiens une députation de femmes. Le représentant en mission rappela ce méfait, les coupables furent dépêchés à Paris. Trente-cinq prisonniers, dont quatorze femmes, furent condamnés à mort; le tribunal révolutionnaire commua la peine de deux jeunes filles qui

n'avaient pas dix-sept ans; elles furent mises au carcan avec cette inscription : « Pour avoir livré la ville de Verdun à l'ennemi en lui fournissant des vivres et des munitions de guerre. » La compassion publique triompha de la terreur; partout on plaignait les condamnées. « Elles semblaient de jeunes vierges parées pour une fête, dit un prisonnier de la Conciergerie; elles disparurent tout à coup et furent moissonnées dans leur printemps. Le lendemain de leur mort, la cour des femmes paraissait comme un jardin dépouillé de ses fleurs par un orage. Je n'ai jamais vu parmi nous désolation pareille à celle qu'excita cette barbarie. »

Comme les femmes et les jeunes filles, le Comité de salut public poursuivait les hommes qui avaient le plus honoré la France aux yeux de l'Europe. Trente-deux fermiers généraux étaient accusés par un ancien employé d'avoir abusé des deniers de l'État. Une dette énorme s'élevait, disait-on, en témoignage contre eux; les richesses dont ils disposaient encore leur étaient funestes, ils furent condamnés sans souci des explications péremptoires qu'ils avaient fournies. Leur sort[1] décida de celui du célèbre chimiste Lavoisier. « Fermier général comme eux, mais consacré par son libre et puissant génie aux plus nobles travaux de la science, il avait refusé en 1792 le ministère des contributions publiques que lui offrait Louis XVI, en demandant pour toute faveur le droit « d'éclairer le peuple sur ses devoirs ». En 1794, il refusa de s'empoisonner dans sa prison. « Je ne tiens pas plus que vous à la vie, dit-il à l'ami qui lui faisait cette proposition; mais pourquoi aller au-devant de la mort? Elle n'aura nulle honte pour nous. Nos vrais juges ne sont ni le tribunal qui nous condamnera, ni la populace qui nous insultera. Nous sommes atteints de la peste qui ravage la France. Nous donner la mort serait absoudre les forcenés qui nous y envoient. »

Le 10 mai, vingt-cinq condamnés étaient rassemblés dans une salle de la Conciergerie. Au milieu d'eux, entourée du respect de tous, se trouvait Madame Élisabeth, longtemps oubliée au Temple, dans cette prison où elle servait de mère à sa malheureuse nièce. La veille au soir, elle avait été arrachée à la jeune fille en larmes. « Ne pleure pas, disait-elle, je vais remonter. — Non, dirent les municipaux, tu ne remonteras pas, prends ton bonnet et descends. » L'interrogatoire de la princesse fut court. « Comment t'appelles-tu?—Élisabeth de France.

[1] M. Guizot, *Madame de Rumford.*

— Où étais-tu le 10 août? — A côté du roi, mon frère, au château des Tuileries. — A côté du tyran, ton frère. — Si mon frère eût été un tyran, dit fièrement Madame Élisabeth, ni vous ni moi nous ne serions à la place où nous sommes en ce moment. A quoi bon tant de questions? Vous voulez ma mort, j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, heureuse d'aller rejoindre au ciel ceux que j'ai tant aimés sur la terre.»

La princesse monta sur l'échafaud, la dernière parmi ses compagnes; plusieurs de ceux qui l'entouraient avaient été naguère à la cour; elle les encourageait à mourir pieusement, sans la légèreté railleuse ou la roideur stoïque que la philosophie avait substituée dans beaucoup d'âmes aux consolations religieuses. Comme le bourreau la saisissait de ses mains brutales, le fichu de Madame Élisabeth se dérangea. « Au nom de votre mère, couvrez-moi, monsieur, » dit-elle. Le bourreau obéit Madame Royale était désormais seule au Temple, seule destinée à survivre à tous les siens, séparée du malheureux enfant que le poids accablant de son nom condamnait d'avance au supplice et à la mort.

Ce n'était pas assez, les prisons devenaient trop étroites et les geôliers insuffisants pour garder les victimes. Des tentatives d'assassinat, maladroites ou puériles, avaient d'ailleurs menacé Robespierre et Collot d'Herbois. Legendre avait proposé pour eux une garde; l'indignation républicaine avait été bruyante : le dictateur résolut de se protéger lui-même par la destruction de tous ses ennemis. « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » avait dit Barère. Un décret fut proposé pour précipiter les mouvements du Comité de salut public et pour ouvrir devant lui un chemin plus court vers la guillotine. « L'activité de la justice, dit Couthon, a été sans proportion avec celle des ennemis de la justice et avec leur multitude innombrable. Le tribunal révolutionnaire a été paralysé, les formes de son organisation ont permis aux conspirateurs de l'enlacer dans les entraves de la chicane. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître; il s'agit moins de les punir que de les anéantir. Sous l'ancien despotisme, la philosophie demandait des conseils pour les accusés. Il eût beaucoup mieux valu instituer des lois et des juges tels, que ce remède ne fût pas nécessaire. Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes; les conspirateurs, tous ceux qui, par quelque moyen que ce soit et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité,

à la sûreté de la république ou travaillé à en empêcher l'affermissement, ne doivent en avoir aucun. »

Plus de délai, plus de témoins, plus de défenseurs! La Montagne elle-même recula d'épouvante. « Si ce décret était adopté sans ajournement, je me brûlerais la cervelle, » s'écria Ruamps. Saint-Just était en mission, il approuvait la proposition, mais il sentait le danger.

MADAME ÉLISABETH

« Encore quelques châtiments, dit-il à Levasseur, et nous mettrons la clémence à l'ordre du jour. » Levasseur l'écrivit lui-même plus tard : « Cette abominable loi du 22 prairial fit répandre des torrents de sang. » Robespierre insista. Le décret fut voté.

C'est un spectacle hideux de contempler l'entraînement du crime et de voir les hommes s'enivrer follement de leurs propres atrocités. Le tribunal révolutionnaire fonctionnait depuis le mois de mars 1793, le registre des condamnations s'élevait à cinq cent soixante-dix-sept personnes; du 22 prairial au 9 thermidor (10 juin-27 juillet 1794),

deux mille deux cent quatre-vingt-cinq malheureux périrent sur l'échafaud. Fouquier-Tinville avait compris la pensée de Robespierre; au banc des accusés il avait substitué des gradins sur lesquels il entassait à la fois la foule de ses victimes. Un jour il dressa la guillotine jusque dans la salle du tribunal.

Le Comité de salut public eut un moment d'effroi. « Tu veux donc démoraliser le supplice? » s'écria Collot d'Herbois. Cent soixante accusés avaient été amenés du Luxembourg sous prétexte d'une conspiration dans la prison. On encourageait, parmi les détenus de bas étage, un système de délations qui fournissait des prétextes aux supplices. Les juges siégeaient au tribunal avec des pistolets sous la main; le président jetait les yeux sur la liste du jour, il appelait les accusés. « Dorival, connaissez-vous la conspiration? — Non. — Je m'attendais que vous feriez cette réponse, mais elle ne réussira pas. A un autre. — Champigny, n'êtes-vous pas ex-noble? — Oui. — A un autre. — Guidreville, êtes-vous prêtre? — Oui, mais j'ai prêté le serment. — Vous n'avez plus la parole. A un autre. — Ménil, n'étiez-vous pas domestique de l'ex-constitutionnel Menou? — Oui. — A un autre. — Vély, n'étiez-vous pas architecte de Madame? — Oui, mais j'ai été disgracié en 1789. — A un autre. — Gondrecourt, n'avez-vous pas votre beau-père au Luxembourg? — Oui. — A un autre. — Durfort, n'étiez-vous pas garde du corps? — Oui, mais j'ai été licencié en 1789. — A un autre. »

L'interrogatoire continuait. Les questions, les réponses, le jugement, la condamnation, tout était simultané. Les jurés ne sortaient pas de la salle, ils opinaient d'un mot ou d'un regard. Parfois des erreurs se glissaient dans les listes. « Je ne suis pas accusé, » réclamait un jour un prisonnier. « N'importe, dis ton nom; le voilà inscrit. A un autre. » M. de Loizerolles périt sous le nom de son fils. Les plaisanteries se mêlaient aux sentences. La maréchale de Mouchy était vieille, elle ne répondait pas aux questions du président Dumas. « La citoyenne est sourde, » dit le greffier. « Mets qu'elle a conspiré sourdement, » répondit Dumas. Il fallut interdire à Fouquier-Tinville d'envoyer chaque jour plus de soixante victimes à l'échafaud. « Ça va bien, disait-il, les têtes tombent comme des ardoises, avec mes feux de file; la décade prochaine, il faut que ça aille mieux encore, j'en veux quatre cent cinquante au moins. » Les listes étaient rédigées dans la prison même, par ces délateurs qu'on appelait des *moutons*. L'accusateur public, comme

mandie; la Vendée au contraire expiait dans le sang sa longue résistance et Carrier remplissait d'effroi la ville de Nantes toujours favorable à la révolution. Il avait essayé de la guillotine et de la mitraille, l'une et l'autre agissaient trop lentement au gré de son zèle. Il imagina de charger ses condamnés sur des barques à soupapes lancées dans la Loire; le beau fleuve voyait ces malheureux se débattre au sein de ses flots; les bourreaux les attachèrent désormais deux à deux par un pied et une main; ces *mariages républicains*, comme on les appela, assuraient la prompte fin des victimes. Les eaux de la Loire furent empestées, ses rives couvertes de cadavres; les poissons eux-mêmes ne pouvaient plus servir à la nourriture des humains; la fièvre décimait les habitants de Nantes. La fureur de Carrier touchait à la folie: il faisait jeter à l'eau les petits enfants des Vendéens recueillis par la charité bretonne. « Il faut tuer les louveteaux, » disait-il.

La même terreur et les mêmes atrocités qui désolaient l'Ouest régnaient au Nord et au Midi. Dans le département de Vaucluse Maignet, dans le Pas-de-Calais Joseph Lebon, avaient obtenu l'érection d'un tribunal révolutionnaire local. « Les arrestations que j'ai ordonnées dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône montent à douze ou quinze mille, écrivait Maignet à son ami Couthon. Il faudrait une armée pour les conduire à Paris; d'ailleurs il faut épouvanter, et le coup n'est effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec le coupable. » On avait abattu l'arbre de la liberté dans la petite ville de Bédouin, soixante-trois des habitants furent exécutés, les autres s'enfuirent. « J'ai voulu donner à la vengeance nationale un grand caractère, écrivait Maignet au Comité de salut public, et j'ai ordonné que la ville fut livrée aux flammes. Si vous trouviez cette nouvelle mesure trop rigoureuse, faites-moi connaître vos intentions et ne lisez point ma lettre à la Convention. » Aux réclamations de Rovère, représentant de Vaucluse, Robespierre répondit: « Nous sommes fort contents de Maignet, il fait beaucoup guillotiner. » Joseph Lebon avait établi un orchestre auprès de la guillotine; il faisait chanter le *Ça ira*, pendant les supplices auxquels il assistait de son balcon. Ancien prêtre, estimé naguère, modéré aux débuts de la Révolution, sa raison n'avait pas résisté aux vertiges du pouvoir despotique; c'était d'un véritable insensé que Barère disait: « Lebon a complétement battu les aristocrates, et il a protégé Cambrai contre les approches de l'ennemi; d'ailleurs que n'est-il pas permis à la

LA DERNIÈRE CHARRETTE.

haine d'un républicain contre l'aristocratie? Il ne faut parler de la révolution qu'avec respect, des mesures révolutionnaires qu'avec égard. La liberté est une vierge dont il est coupable de soulever le voile. »

Depuis quelque temps, Robespierre paraissait rarement au Comité de salut public; il s'était réservé la police générale : c'était la direction de la Terreur dans la France entière. La division et la jalousie se glissaient sourdement parmi ces criminels, secrètement inquiets des projets dont ils se soupçonnaient réciproquement. Billaud-Varennes et Collot d'Herbois redoutaient Robespierre et commençaient à conspirer contre lui. Robespierre se cantonnait aux Jacobins comme dans une forteresse inexpugnable. Le président et le vice-président du tribunal révolutionnaire, le commandant de la force armée, Henriot, restaient à ses ordres. Ils le pressaient d'agir contre les ennemis qu'il avait lui-même dénoncés aux Jacobins. « Autrefois, avait-il dit le 13 messidor, (1er juillet), la faction sourde qui s'est formée des restes de Danton et de Camille Desmoulins, attaquait les comités en masse; aujourd'hui, elle aime mieux attaquer quelques membres en particulier ; pour parvenir à briser le faisceau, elle attribue ce qui appartient à tout le gouvernement à un seul individu; elle ose dire que le tribunal révolutionnaire a été institué pour égorger la Convention nationale; on a parlé de dictateur, on l'a nommé : c'est moi qu'on a désigné, et vous frémiriez si je vous disais en quel lieu. »

On avait en effet parlé de dictature, mais c'était Saint-Just, revenant des armées, qui avait imprudemment lancé ce mot terrible, dans une conférence entre les Comités de salut public et de la sûreté générale expressément provoquée par Robespierre. Celui-ci avait proposé l'institution de quatre grands tribunaux révolutionnaires : c'était forger pour lui des armes nouvelles ; la conférence avait refusé ; Robespierre venait de sortir irrité et sombre. « Le mal est à son comble, s'écria Saint-Just. Vous êtes dans l'anarchie. La Convention inonde la France de lois inexécutées et souvent inexécutables. Les représentants près des armées disposent à leur gré de la fortune publique et de nos destinées militaires, les représentants en mission usurpent tous les pouvoirs et ramassent de l'or auquel ils substituent des assignats. Comment régulariser un tel désordre politique et législatif? Je le déclare sur mon honneur et ma conscience, je ne vois qu'un moyen de salut : c'est la concentration des pouvoirs entre les mains d'un homme qui ait assez de génie, de force, de patriotisme et de générosité pour accepter la

puissance publique. Il faut surtout un homme doué d'une longue habitude de la révolution, de ses principes, de ses phases, de son action et de ses agents; il faut enfin un homme qui ait en sa faveur l'opinion générale, la confiance du peuple, et qui soit un citoyen vertueux et inflexible, autant qu'incorruptible. Cet homme, c'est Robespierre; lui seul peut sauver l'État. Je demande qu'il soit investi de la dictature et que les comités en fassent dès demain la proposition à la Convention. » L'imprudence de la parole égalait l'audace de l'acte. Les membres des deux conseils se regardaient, hésitant à accepter la déclaration de guerre. Quelques-uns d'entre eux disputaient leurs têtes aux vengeances de Robespierre et de ses amis. « Ce Robespierre est insatiable, disait Barère avec colère. Qu'il demande Tallien, Bourdon de l'Oise, Thuriot, Guffroy, Rovère, Lecointre, Panis, Barras, Fréron, Legendre, Monestier, Dubois-Crancé, Fouché, Cambon, et toute la séquelle dantoniste, à la bonne heure; mais Duval, Audouin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vauland, il est impossible d'y consentir. » Les deux partis restaient en présence, reculant devant les coups qu'ils allaient se porter, comptant sur l'impatience ou la témérité de leurs adversaires. Les plus hardis parmi les révolutionnaires tentèrent une attaque détournée en dénonçant une secte de rêveurs mystiques groupés autour d'une femme hallucinée nommée Catherine Théot et qu'on appelait la mère de Dieu. Elle avait pour principal disciple dom Gerle, naguère prieur des Chartreux et membre de l'Assemblée constituante. Lorsque les papiers de cette poignée d'insensés avaient été saisis, on avait trouvé la copie d'une lettre à Robespierre; il devait être le Messie de la secte. Vadier dénonça à la Convention « cette école primaire de fanatisme, découverte rue Contrescarpe au troisième », et qui se rattachait, disait-il, aux conspirations de Pitt, mais il n'osa pas parler de la lettre à Robespierre. Celui-ci portait sans doute quelque intérêt à Catherine Théot, car il ne permit pas qu'on poursuivît l'affaire; la prophétesse mourut bientôt en prison.

Robespierre l'avait dit à une députation venue de l'Aisne : « Dans la situation où elle est, gangrenée par la corruption et hors d'état de s'y soustraire, la Convention ne peut plus sauver la république. Toutes deux périront. La proscription des patriotes est à l'ordre du jour. Pour moi, j'ai déjà un pied dans la tombe; sous peu de jours j'y mettrai l'autre, le reste est entre les mains de la Providence. »

Il attaqua cependant, pressé par les hommes qui avaient attaché

leur fortune à la sienne, et par les inquiétudes qui agitaient son esprit aigri et mécontent. Il ne supportait plus les conseils, même de ses amis les plus fidèles, et l'inflexible Saint-Just lui avait dit : « Calme-toi, l'empire est aux flegmatiques. » Une pétition menaçante des Jacobins précéda de quelques heures un grand discours du dictateur. Il avait toujours compté sur l'effet de sa parole, et tous les comités, les uns après les autres, subirent l'âpreté de ses attaques. « Les accusations se concentrent sur moi seul, dit-il; si l'on jette les patriotes dans les cachots au lieu d'y enfermer les aristocrates, on dit : C'est Robespierre qui le veut; si des agents nombreux du Comité de sûreté générale étendent partout leurs vexations et leurs rapines, c'est Robespierre qui les envoie, a-t-on dit; si une loi nouvelle tourmente les rentiers, c'est Robespierre qui les ruine. Et cependant en quelles mains sont vos finances? Dans les mains de feuillants, de fripons connus, des Cambon, des Mallarmé, des Ramel. Surveillez, surveillez aussi la victoire, surveillez la Belgique; on a semé la division parmi les généraux, l'aristocratie militaire est protégée, les généraux fidèles sont persécutés, l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte; on vous parle de la guerre avec une légèreté académique, comme si elle ne coûtait ni sang ni travaux. Les vérités que je vous apporte valent bien des épigrammes.... Il existe une conspiration contre la liberté publique, elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention; cette coalition a des complices au sein du Comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce Comité qu'ils dominent; des membres du Comité de salut public ont trempé dans ce complot, la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir les traîtres, épurer le Comité de sûreté générale et le subordonner au Comité de salut public, épurer ce Comité lui-même en constituant le gouvernement sous l'autorité de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté! S'il est impossible de réclamer ces principes sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive me taire, car que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner; le temps n'est pas encore venu où les hommes de bien pourront servir impunément la patrie. »

On écoutait en silence; nul applaudissement, nulle réclamation n'avait interrompu l'orateur; depuis longtemps la Convention n'était plus accoutumée à voir les maîtres des fortunes et des vies faire appel à son autorité suprême; depuis longtemps son rôle s'était borné à assister aux tournois oratoires et à voter les décrets. Elle ne cédait pas cependant à la séduction et les visages restaient graves et sombres. Nul ne prenait la parole, mais on commençait à échanger quelques remarques et un murmure courait de banc en banc. Le gant était jeté, aucun champion ne s'avançait encore pour le ramasser; enfin, et comme si la même résolution ranimait d'un seul coup tous les courages, Vadier, Cambon, Billaud-Varennes se lèvent à la fois pour monter à la tribune. Cambon avait été blessé dans son juste orgueil de financier et d'honnête homme; à peine attendit-il son tour. « Il est temps, s'écria-t-il, de dire la vérité tout entière. Est-ce moi qu'il faut accuser de m'être rendu maître en quelque chose? L'homme qui s'était rendu maître de tout, l'homme qui paralysait votre volonté, c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre! » Au même instant et de toutes les voix partent les mêmes cris. « C'est Robespierre! » dit Billaud-Varennes. « C'est Robespierre! » répètent Panis et Vadier. « Qu'il s'explique sur les crimes des députés dont il demande la mort aux Jacobins.... » Et comme il hésitait, troublé par la véhémence des attaques : « Vous qui prétendez avoir le courage de la vertu, ayez celui de la vérité, lui cria Charlier; nommez, nommez les individus. » Au sein de la confusion croissante, la Convention révoqua l'ordre d'imprimer le discours de Robespierre. Ce fut aux deux Comités remplis de ses ennemis que fut renvoyée la dénonciation du dictateur.

Robespierre se réfugia aux Jacobins; il était troublé par l'opposition qu'il avait rencontrée, sans y puiser de nouvelles forces pour la lutte; il relut son discours, cette fois couvert d'applaudissements. « Mes amis, dit-il, ce que vous venez d'entendre est mon testament de mort; je l'ai vu aujourd'hui, la ligue des méchants est trop forte pour que je puisse espérer d'y échapper. Je suis prêt à boire la ciguë. — Je la boirai avec toi! » s'écria David. Les hommes d'action étaient moins résignés. Henriot parlait de marcher sur la Convention, mais Robespierre voulait parler encore, c'était la marche du 31 mai qu'il fallait suivre; la salle était comble, on était entré sans carte. « Nomme tes ennemis, criait-on à Robespierre, nomme-les, nous t'en délivrerons. »

Collot d'Herbois était venu, essayant quelques protestations de dévouement; il fut hué et contraint de se retirer. L'hésitation et le doute troublaient encore tous les esprits et paralysaient toutes les mains. Collot et Billaud-Varennes retournèrent au Comité de salut public, ils y trouvèrent Saint-Just; celui-ci devait lire un rapport, il ne l'avait pas apporté; les nouveaux arrivants l'apostrophèrent avec violence : « Tu es le complice de Robespierre; le projet de votre infâme triumvirat est de nous assassiner tous; mais si nous succombons, vous ne jouirez pas longtemps du fruit de vos crimes, le peuple vous mettra en pièces; tes poches sont pleines de dénonciations contre nous, montre-nous tes listes. » Ils s'avançaient avec menace. Saint-Just recula, il était pâle; lorsqu'il sortit, il promit de lire le lendemain son rapport. Ni l'un ni l'autre des deux partis n'avaient encore pris une mesure efficace: on avait contracté l'habitude de prodiguer les paroles. Tallien avait entrepris de gagner ce qui restait du côté droit; trois fois il avait été repoussé par Boissy d'Anglas et ses amis. Comme il revenait encore à la charge : « Oui, lui avait-on enfin répondu avec une franchise presque cynique, oui, si vous êtes les plus forts. » Tallien s'était chargé de diriger l'attaque dans la Convention.

Saint-Just venait d'entrer, il n'avait pas paru au Comité de salut public. « Vous avez flétri mon cœur, avait-il écrit à ses collègues, je vais l'ouvrir à l'Assemblée nationale. » Il se présentait cependant comme le rapporteur du Comité; en le voyant passer, Tallien, occupé à rassembler ses forces, dit assez haut : « C'est le moment, entrons. » Saint-Just commençait : « Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes. Le cours des choses a voulu que cette tribune fût peut-être la Roche Tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement.... » Tallien ne lui laissa pas le temps d'achever, il demanda la parole pour une motion d'ordre : « Moi non plus, je ne suis d'aucune faction, je n'appartiens qu'à moi-même et à la liberté. C'est moi qui vous ferai entendre la vérité; aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux de la chose publique. Hier, un membre du gouvernement s'est isolé et a dénoncé ses collègues; un autre vient en faire autant aujourd'hui : cette division aggrave les maux de la patrie. Je demande que le voile soit déchiré. » Les applaudissements éclataient de toutes parts. Saint-Just voulut reprendre la parole. « Tu n'es pas rapporteur, » lui criait-on. Il restait immobile à la tribune; Billaud-Varennes vint s'y placer à côté de lui.

Il jetait les yeux dans la salle. « Je vois ici, dit-il, l'un des hommes qui, hier aux Jacobins, promettaient le massacre de la Convention nationale, qu'on l'arrête! » Les huissiers obéirent. « L'Assemblée est à cette heure placée entre deux égorgements, reprit Billaud, elle périra si elle est faible! » La contagion du courage commençait à gagner les âmes: tous les députés étaient debout, agitant leurs chapeaux. « Sois tranquille, criait-on à l'orateur, nous ne faiblirons pas. — Vous frémirez quand vous saurez dans quelles mains vous êtes, continua Billaud; la force armée est confiée à des mains parricides. Le chef de la garde nationale est un conspirateur infâme, un complice d'Hébert; Lavalette était un noble, chassé de l'armée du Nord et sauvé par Robespierre auquel il obéit. Le tribunal révolutionnaire est entre ses mains, partout il a fait sa volonté et a cherché à se rendre maître absolu; il a destitué le meilleur Comité révolutionnaire de Paris, il a cessé de fréquenter le Comité de salut public au lendemain de ce décret du 22 prairial qui pouvait être si funeste aux patriotes. Il excite les Jacobins contre l'Assemblée.... » Quelques faibles protestations s'étaient fait entendre. « On murmure, je crois, » dit insolemment l'orateur.

Il allait reprendre le cours de ses accusations; mais à côté de lui, à la tribune, Robespierre avait remplacé Saint-Just. Sa pâleur naturelle était devenue livide, la colère éclatait dans ses regards. « Je demande la parole, » s'écria-t-il. Un cri s'éleva dans la salle : « A bas le tyran, à bas le tyran! — Je demande la parole, » répéta violemment Robespierre. Tallien s'était élancé à la tribune. « Tout à l'heure, s'écria-t-il, je demandais que le voile fût déchiré: l'œuvre est accomplie, les conspirateurs sont démasqués. Hier, aux Jacobins, j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je suis venu ici armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. Je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. Il n'y aura pas de 31 mai, pas de proscription, la justice nationale seule frappera les scélérats. — Je demande que Dumas soit arrêté, ajouta Billaud-Varennes, ainsi que Boulanger (naguère lieutenant de Ronsin dans la Vendée); il était le plus ardent, hier soir, aux Jacobins. »

Cependant Robespierre était encore à la tribune; plusieurs fois il avait cherché à reprendre la parole, le même cri couvrait sa voix : « A bas le tyran! » Le petit groupe de ses fidèles, serrés les uns contre les

autres, le suivaient des yeux sans parler, sans seconder ses efforts; la masse de l'Assemblée, si docile quelques jours auparavant, s'agitait dans une violence de plus en plus hostile. Barère n'hésita plus. Il avait, raconte-t-on, préparé deux rapports : l'un favorable, l'autre contraire à Robespierre; il proposa d'abolir le grade de commandant général et d'appeler à la barre le maire Fleuriot et l'agent national Payan, pour y répondre de la tranquillité publique. Le décret fut voté; de tous côtés s'élevaient les accusations contre Robespierre, chacun s'empressait à le dénoncer. « Je demande la parole pour ramener la discussion à son véritable but, » dit Tallien. Robespierre releva la tête. « Je saurai bien l'y ramener, » dit-il de cet accent impérieux qui naguère dominait l'Assemblée. Tallien reprit sans se troubler. « La conspiration est tout entière dans le discours lu et relu hier. C'est là que je prendrai des armes pour terrasser cet homme dont la vertu et le patriotisme ont été tant vantés, cet homme qu'on vit paraître trois jours seulement après le 10 août, cet homme qui a abandonné son poste au Comité de salut public pour venir calomnier ses collègues. Ce n'est pas à un détail de la vie du tyran qu'il faut s'attacher, sa vie tout entière le condamne. »

Robespierre s'accrochait des deux mains à la tribune; il n'invoquait plus le secours de la Montagne, désormais ameutée contre lui; ses regards se tournaient vers la Plaine. « C'est à vous que je m'adresse, hommes purs et vertueux, je ne parle pas aux brigands. — A bas le tyran! » répondit la Plaine. Thuriot, qui présidait, agitait sa sonnette. « Président des assassins, s'écria Robespierre, encore une fois, je te demande la parole. » Sa voix faiblissait. « Le sang de Danton l'étouffe, cria Garnier de l'Aude. — Est-ce que cet homme sera longtemps le maître de la Convention? demandait Charles Duval. — Qu'on en finisse! un décret, un décret! réclama enfin Lasseau. — Un tyran est dur à abattre, » disait tout haut Fréron. Robespierre restait à la tribune, retournant dans ses mains un canif ouvert, seul, exposé à la colère vengeresse de tous. « Envoyez-moi à la mort, » criait-il à ses ennemis. Et les voix répétaient : « Tu l'as mille fois méritée. A bas le tyran! »

Le décret venait d'être voté au milieu du tumulte. « Je demande à partager le sort de mon frère, s'écria Robespierre jeune. — Il est entendu, prononça Lanchet, que nous venons de voter l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. — Je demande à

être compris dans le décret, réclama Lebas, fidèlement dévoué à Saint-Just. — Le triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just, dit Fréron, allait rappeler les proscriptions de Sylla. Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale : il a osé parler aux Jacobins de cinq ou six têtes de la Convention; nos cadavres devaient être ses degrés pour monter au trône! » Le paralytique avait fait un geste d'amer dédain. « Moi, *monter* au trône! » disait-il.

Thuriot proclama le décret; des applaudissements éclatèrent, furieux, enivrés de la joie du triomphe : « Vive la liberté, vive la république! A bas les tyrans! A la barre les accusés! » Les huissiers, encore étourdis d'un si brusque revirement, n'avaient pas osé porter la main sur le dictateur tombé; la colère éclatait dans les rangs de l'Assemblée. Robespierre et son frère, Saint-Just, Lebas descendirent lentement à cette place naguère réservée à leurs ennemis, Couthon venait de s'y faire porter. L'acte d'arrestation les dispersait dans des prisons diverses. Ils étaient partis lorsque la Convention suspendit un instant sa séance. « Sortons ensemble, » avait dit Robespierre. La foule comme l'Assemblée les avait regardés, sans applaudissements, sans manifester pour eux aucune sympathie. Leur armée se reformait ailleurs.

La Commune de Paris et le club des Jacobins n'avaient pas mis bas les armes. Un huissier était allé à l'hôtel de ville pour signifier le décret qui destituait Henriot et sommait le maire de paraître à la barre. Naïvement il demandait un reçu ; le maire répondit : « Un jour comme aujourd'hui, on ne donne pas de reçu ; va dire à Robespierre qu'il n'ait pas peur, car nous sommes ici. »

La Commune agissait, en effet, pendant que les comités de la Convention, stupéfaits eux-mêmes de leur victoire, laissaient écouler un temps précieux. Déjà Henriot, à moitié ivre, galopant par les rues, ameutait le peuple, criant qu'on égorgeait les représentants fidèles, livrant aux insultes Merlin de Thionville et envoyant à la mort le convoi des victimes du jour que les habitants du faubourg Saint-Antoine s'étaient mis en devoir de délivrer, par compassion et par un vague instinct que l'arrestation de Robespierre entraînait nécessairement la cessation des supplices. Le Conseil général avait envoyé aux concierges des prisons l'ordre de refuser l'incarcération des accusés. Robespierre et ses amis furent successivement ramenés à la mairie; ils se retrouvaient libres, à la tête d'une insurrection précipitamment combinée, mais dirigée par des hommes désespérés qui sentaient leurs vies me-

nacées si le pouvoir venait à leur échapper. Henriot, un moment arrêté et conduit au Comité de sûreté générale, avait été délivré par Coffinhal à la tête d'une poignée d'hommes; il était remonté à cheval et menaçait dans la salle de ses séances la Convention qui s'était assemblée de nouveau.

Le tocsin sonnait à toute volée, les barrières de Paris étaient fermées. Le bruit montant de l'insurrection arrivait aux oreilles des députés, chaque minute apportait une nouvelle sinistre; les canonniers de la garde nationale, séduits par Henriot, venaient, disait-on, de tourner leurs pièces contre le palais. Collot d'Herbois monta lentement au fauteuil, il s'y assit. « Représentants, dit-il d'une voix ferme, voici le moment de mourir à notre poste; des scélérats ont envahi le palais national. » Tous avaient pris place, pendant que les spectateurs des tribunes s'enfuyaient à grand bruit. « Je propose, dit à haute voix Élie Lacoste, qu'Henriot sois mis hors la loi. » Au même moment, le commandant destitué ordonnait le feu.

Les canonniers hésitaient encore, craintifs et troublés; un groupe de représentants sortit de la salle. « Que faites-vous, soldats? s'écrièrent-ils; cet homme est un rebelle qui vient d'être mis hors la loi! » Les canonniers avaient déjà baissé leurs mèches, Henriot s'enfuit à toute bride. Barras venait d'être nommé à sa place commandant de la force armée; sept représentants l'accompagnèrent. « Mettez hors la loi tous ceux qui s'armeraient contre la Convention ou qui s'opposeraient à ses décrets, dit Barère, ainsi que ceux qui se sont soustraits à un décret d'accusation ou d'arrestation. » Le décret fut voté; un huissier de la Convention se chargea hardiment de le porter à la Commune. L'agent national Payan s'en empara, et par bravade il le lut à haute voix devant la foule qui se pressait dans la salle de l'hôtel de ville. Il avait ajouté ces mots, que ne contenait pas le décret : « Et tous ceux qui se trouvent en ce moment dans les tribunes. » Les spectateurs disparurent comme frappés d'effroi par le nom de la loi. Les temps étaient changés. Les flots mobiles de l'opinion publique ne soutenaient plus les tyrans renversés par leurs complices devenus leurs ennemis.

C'était, sans le dire et peut être sans le savoir, le sentiment de cet abandon et de cette réprobation publique qui paralysait l'énergie des cinq accusés. Robespierre était arrivé, pâle et tremblant de tous ses membres; on l'avait rassuré avec peine. Lorsque Couthon, seul retenu quelque temps à la prison de la Bourbe, s'était enfin fait apporter à

l'hôtel de ville, il trouva le Conseil uniquement occupé de l'attaque contre la Convention, sans efforts pour animer le peuple ou pour reprendre vigoureusement le pouvoir. « A-t-on écrit aux armées? » demanda-t-il. « Au nom de qui? » dit Robespierre, abattu mais calme. « De la Convention : elle est là où nous sommes ; le reste est une poignée de factieux que la force armée va dissiper. » Robespierre réfléchissait; il secoua la tête. « Il faut écrire au nom du peuple français, » dit-il. On retrouva ces mots : « Au nom du peuple, » écrits de sa main sur une feuille de papier.

C'était aussi au nom du peuple que Barras et ses compagnons réunissaient les bataillons des sections qui s'assemblaient lentement; quelques-unes avaient rappelé leurs hommes de l'hôtel de ville. La nouvelle École militaire, l'*École de Mars*, n'avait pas paru bien disposée à Lebas, qui avait écrit au commandant Labretèche d'empêcher ses élèves de se ranger sous les drapeaux de la Convention ; les jeunes gens marchèrent sans résistance à la voix de Barras. Les canonniers réunis sur la place de Grève avaient laissé approcher Léonard Bourdon. « Pars, lui avait dit Tallien, et que le soleil en se levant ne trouve plus les conspirateurs vivants. » La foule s'était dispersée en entendant la proclamation qui mettait hors la loi la Commune de Paris. Les canonniers abandonnèrent leurs pièces ; quelques heures plus tard, ils vinrent les chercher pour protéger la Convention. « Est-il possible? s'écria Henriot qui sortait de l'hôtel de ville, ces brigands de canonniers m'abandonnent? Tout à l'heure ils me délivraient aux Tuileries ! » Il courut annoncer la désertion au Conseil général rassemblé. Coffinhal, indigné de sa lâcheté, le saisit par l'épaule et le jeta par la fenêtre. Les agents de la police l'arrêtèrent dans un égout.

Cependant la section des Gravilliers s'était mise en marche, commandée par Léonard Bourdon et par un gendarme nommé Méda, intelligent et dévoué et qui avait pris de l'empire sur ceux qui l'entouraient. Ils s'avançaient vers l'hôtel de ville sans qu'aucun obstacle les arrêtât. Méda criait, en montant les degrés du perron : « Vive Robespierre! » Il pénétra dans la salle, encombrée de monde ; le club des Jacobins était désert, Legendre en avait fermé la porte, tous les meneurs de l'insurrection s'étaient réunis autour des représentants proscrits. On discutait, on vociférait, sans ardeur cependant et sans véritable espérance. Robespierre était assis près de la table, la tête dans sa main gauche, le coude appuyé sur le genou.

Méda s'avança vers lui, ses pistolets à la main. « Rends-toi, traître, » cria-t-il. Robespierre releva la tête : « C'est toi qui es un traître, dit-il, et je vais te faire fusiller. » Au même instant, le gendarme tira, fracassant la mâchoire inférieure de Robespierre. Comme il tombait, son frère ouvrit la fenêtre et, passant sur la corniche, il sauta sur la place ; il était mourant lorsqu'on le releva.

Saint-Just s'était penché vers Lebas : « Tue-moi ! » disait-il. Lebas le regarda en face. « J'ai mieux à faire, » répondit-il en pressant la détente de son pistolet. Il était mort, lorsqu'une nouvelle détonation retentit dans l'escalier ; Méda, qui poursuivait Henriot, venait de tirer sur Couthon ; son porteur tomba grièvement blessé. Les prisonniers, naguère tout-puissants, mourants ou condamnés, étaient rassemblés dans une même salle ; on y avait apporté Robespierre et Couthon ; le cadavre de Lebas gisait à terre ; la foule qui assiégeait les portes voulait jeter les blessés à la rivière. Couthon eut grand'peine à faire entendre qu'il n'était pas mort ; Robespierre ne pouvait parler. On le porta sur un fauteuil jusqu'à l'entrée de la Convention. Un sentiment d'horreur se manifesta dans l'Assemblée. « Non, pas ici ! pas ici ! » criait-on. Un chirurgien vint panser le blessé dans la salle du Comité de salut public. Il était sorti de son évanouissement et marcha seul vers sa chaise. Jusqu'alors il avait été étendu sur une table, une petite caisse de sapin soutenait sa tête blessée, le sang coulait lentement de sa bouche, parfois il faisait un mouvement pour l'essuyer ; ses vêtements et son visage en étaient souillés. Robespierre paraissait insensible aux injures de ceux qui l'entouraient, il ne proférait aucune plainte, inaccessible et seul dans la mort comme dans la vie. On l'emporta à la Conciergerie ; Saint-Just et Couthon venaient d'y arriver. Tous avaient été mis hors la loi ; nulle procédure, nul délai ne retardaient leur supplice. Saint-Just regardait un tableau des Droits de l'homme affiché dans la salle. « C'est pourtant moi qui ai fait cela, » dit-il.

La Conciergerie se remplissait lentement ; avec Dumas, Fleuriot, Payan, Lavalette, une grande partie des membres du Conseil général avaient été arrêtés ; les détenus se pressaient contre les barreaux de leurs fenêtres, curieux du bruit qu'ils entendaient, et des vagues rumeurs qui avaient déjà excité parmi les délateurs une mortelle crainte. Devant la chambre où étaient enfermées Mme de Beauharnais et Mme de Fontenay (plus tard Mme Tallien), une femme parut, relevant avec affec-

tation une pierre qu'elle enveloppait dans sa robe, en même temps elle faisait le geste de la décollation. Les prisonnières comprirent; un frisonnement de joie parcourut les sombres demeures, tous les opprimés se croyaient déjà délivrés.

Il était cinq heures et les charrettes venaient de s'arrêter comme de coutume à la porte de la prison, mais cette fois elles attendaient les bourreaux. Le cortége défila devant une foule pressée; toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs, toutes les boutiques étaient ouvertes, la joie éclatait sur tous les visages. Robespierre et ses amis avaient lassé de supplices le peuple de Paris; les sanguinaires émotions auxquelles il avait été si longtemps accoutumé retrouvaient leur saveur première : c'était Robespierre qu'on allait voir mourir. Il était à demi étendu dans la charrette, livide et le visage entouré d'un linge ensanglanté. Lorsque l'exécuteur le lui arracha sur l'échafaud, un cri terrible se fit entendre, premier signe de douleur qu'eût donné le condamné; des cris de joie lui répondirent sur la place, répétés à chaque coup de la hache fatale. En deux jours, cent trois exécutions scellèrent violemment la vengeance de la Convention; la justice de Dieu et de l'histoire attendaient leur jour.

Robespierre avait successivement vaincu tous ses ennemis; froidement habile et hardi, protégé et servi par sa réputation de vertu, secondé par la terreur croissante qu'inspirait son nom, il avait usurpé le pouvoir tout entier et confisqué la Révolution au profit du despotisme; il succomba sous les coups de ceux qui l'avaient constamment poussé en avant, lassés ou effrayés par la tyrannie dont ils redoutaient eux-mêmes les vengeances. Les mains qui renversèrent le terrible dictateur n'étaient pas des mains pures, et les passions révolutionnaires continuaient d'animer beaucoup d'âmes, mais l'instinct public ne se trompa pas un instant. Les vainqueurs du 9 thermidor pouvaient leur tour s'emparer du pouvoir, et la plupart d'entre eux n'avaient pas eu d'autre pensée : ils ne pouvaient plus verser le sang à leur gré sans obstacle et sans contrôle; le point culminant des souffrances et des crimes était atteint; sans le vouloir et sans le savoir, par envie ou par crainte, les *Thermidoriens*, comme on commençait à les appeler, en abattant le triumvirat, avaient changé le cours de la Révolution. La nation, toujours prompte à concentrer sur le nom d'un homme ses tendresses ou ses haines, commençait à respirer, haletante et déchirée; les détenus cessaient d'attendre chaque jour la mort, leurs amis

MORT DE ROBESPIERRE.

espéraient déjà leur liberté; les timides se hasardaient hors de leurs cachettes ; les hardis manifestaient hautement leur joie. On osait porter le deuil de ceux qui étaient morts sur l'échafaud; les veuves sortaient des maisons où elles s'étaient tenues renfermées; les absents reparaissaient au foyer de la famille. Robespierre n'était plus.

La Convention s'était soulevée tout entière contre le tyran ; à peine était-il abattu, qu'elle se trouva de nouveau divisée. Un mouvement public de joie et de soulagement s'était partout manifesté ; ce mouvement inquiéta quelques-uns des meneurs de la conspiration dirigée naguère contre Robespierre; ils avaient cru le renverser pour occuper eux-mêmes sa place, et déjà ils s'apercevaient qu'une double tendance se manifestait dans le pays : l'une, encore faible dans la Convention, sans autre appui que les restes du côté droit, disposée à remonter le cours des événements et même à poursuivre sur leurs auteurs les iniquités commises; l'autre, inquiète, ombrageuse, décidée à défendre à tout prix la Révolution, fût-ce au prix de nouveaux sacrifices. Le petit parti des Thermidoriens, Tallien à sa tête, commençait à se former entre ces deux partis irréconciliables. La réaction ne portait point encore de nom, elle n'exerçait et ne pouvait exercer aucun pouvoir ; désirée ou redoutée, elle était au fond de toutes les pensées, elle influait sur toutes les décisions, lui fussent-elles en apparence contraires. C'est la terrible gloire de Robespierre et le poids accablant qui pèse sur sa mémoire que la soudaine transformation opérée par sa mort. En apparence et pour quelque temps encore le langage resta le même, le fond de la situation était définitivement changé.

Le premier et significatif symptôme de cet important changement fut le renouvellement du tribunal révolutionnaire. La loi du 22 prairial fut rapportée. Fouquier-Tinville figurait sur la liste des membres nouveaux présentés à l'approbation de la Convention. « Je vois ici avec un étonnement mêlé d'horreur, dit Fréron, indiquer des hommes réprouvés par l'opinion publique; j'y remarque le nom de Fouquier-Tinville, lorsque tout Paris vous demande de l'envoyer au supplice qu'il a si justement mérité. Je demande qu'il aille aux enfers expier tout le sang qu'il a versé; je propose contre lui un décret d'accusation ! » Fouquier-Tinville fut envoyé en prison; il y resta longtemps, défendant avec acharnement sa misérable vie. Lorsqu'il fut enfin condamné, après une procédure plus longue et plus équitable qu'il n'en accordait naguère à ses victimes, il rejeta ses crimes sur la Conven-

tion elle-même. « Je n'ai fait qu'exécuter vos ordres, citoyens représentants, et vous m'accusez! Lequel de vous m'a jamais fait entendre une parole de réprimande? Le sang découlait de tous vos orateurs, et vos décrets surpassaient encore vos tribuns. Si je suis coupable, vous l'êtes tous, et j'accuse l'Assemblée entière. Je n'ai été que la hache de la Convention. Punit-on une hache? » Fouquier-Tinville fut exécuté, et la hache de la Convention ralentit ses coups. Déjà, sur les instances de Mme de Fontenay ou Thérèse Cabarrus, comme on l'appelait de son nom de fille depuis son divorce, Tallien avait ordonné la libération de quelques détenus. Les membres du gouvernement étaient assiégés de sollicitations. Le Comité de sûreté générale fut obligé de s'excuser de son indulgence auprès des Montagnards indignés. « Depuis quelques jours, s'écriait Duhem, on rencontre des aristocrates délivrés. Avant le 22 prairial, le tribunal marchait avec vigueur dans le sentier de la justice. Parce qu'un scélérat a outrepassé les bornes de cette institution salutaire, faut-il énerver sa vigueur? Naguère l'organisation du tribunal ne menaçait pas l'innocence, et elle conservait l'énergie nécessaire pour sauver la république. »

Le Comité de sûreté générale et le Comité de salut public avaient été renouvelés; les affaires étaient désormés confiées à seize commissions indépendantes relevant directement de la Convention. « Nous avons abattu les triumvirs, nous ne voulons pas les remplacer par des décemvirs, » avait dit Tallien en dépouillant le Comité de salut public de son autorité suprême. Le Comité de sûreté générale était rentré en possession de la police. En dehors de la Convention, l'anarchie subit le plus redoutable coup. On supprima le salaire de quarante sous par jour accordé aux membres présents dans les assemblées des sections. C'était la récompense de l'oisiveté et du désordre, en même temps que la source des plus honteux abus, « la liste civile des intrigants, » disait Cambon. Les ouvriers se remirent à chercher de l'ouvrage.

Malgré la résistance des Montagnards à la Convention et des sociétés jacobines à Paris et dans les départements, l'espérance renaissait partout et le courage renaissait avec l'espérance. Les tyrans, sous le joug desquels on gémissait naguère en silence, étaient maintenant hautement dénoncés. « On ne peut plus siéger à côté de Lebon, » disait-on dans l'Assemblée. Des pétitionnaires du Midi se plaignaient du pouvoir qu'exerçait encore Maignet. « Chaque jour le sang coule encore dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et de Ar-

dèche, les pères de famille sont incarcérés, nous vivons sous la tyrannie d'un bourreau de Robespierre. » Le procès des cent trente-deux Nantais, envoyés à Paris par Carrier pour y être jugés, fut l'occasion des plus épouvantables révélations sur les cruautés dont il s'était rendu coupable. Les accusés devinrent accusateurs; ils avaient en main des pièces qu'ils produisirent; un ordre ainsi conçu avait été envoyé au nom du comité révolutionnaire de Nantes : « Le commandant de la ville est requis de fournir trois cents hommes pour se transporter à la prison du Bauffray, se saisir des prisonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur lier les mains deux à deux, et les transporter au poste de l'Éperonnière, où ils prendront en outre les prisonniers qui y sont détenus et les fusilleront tous indistinctement de la manière que le commandant jugera convenable. » L'autorité militaire s'était refusée à l'exécution. Les Nantais furent tous acquittés. Trois mois plus tard, Carrier était à son tour cité devant la Convention, et les témoins de ses crimes se pressaient autour de lui, accumulant les dénonciations et les accusations. « Il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention, avait-il écrit, d'enlever toutes les subsistances, les denrées, les fourrages, tout en un mot dans ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les bâtiments, d'en exterminer tous les habitants. » Toute la défense de Carrier s'appuyait sur la nécessité de la situation; il alléguait qu'à Angers, à Brest, à Saumur, les choses s'étaient passées de même entre les mains de ses collègues, comme lui contraints par le salut public; il décrivait avec l'exagération de la fureur les cruautés commises par les Vendéens et les massacres de Machecoul. « L'air semblait encore retentir des chants civiques de cent vingt mille martyrs de la liberté qui avaient répété : Vive la république! au milieu des tortures. Comment l'humanité morte dans ces crises terribles eût-elle pu faire entendre sa voix? La froide raison pouvait-elle compasser exactement ses mesures? Ceux qui s'élèvent contre moi, qu'auraient-ils fait à ma place? J'ai terminé une guerre terrible; j'avais juré, la main tendue sur l'autel de la patrie, de sauver mon pays, j'ai tenu mon serment. J'envisage le brasier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton, l'échafaud de Sidney. J'endurerai tous ces tourments, si le salut du peuple l'exige. Je n'ai vécu que pour ma patrie, je saurais mourir pour elle. »

Legendre avait parlé contre l'accusé avec la même emphase violente. « Vous demandez des preuves matérielles; eh bien! faites refluer la Loire

à Paris, faites amener les bateaux à soupape, faites apporter les cadavres des malheureuses victimes, et bientôt il ne restera plus dans cette salle de place pour les vivants. Comptez les jours que Carrier a passés à Nantes, et vous aurez compté le nombre de ses crimes! » L'exaltation allait croissant des deux parts : le bourreau férocement fanatique ne témoignait aucun repentir de ses crimes; les accusations étaient envenimées par l'acharnement des luttes politiques et par un ardent besoin de vengeance. Carrier subit sa condamnation avec une résolution inébranlable; deux seulement de ses complices partagèrent son sort; vingt-huit accusés furent acquittés sur ce considérant étrange : « Le jury est convaincu que les prévenus ont été auteurs ou complices desdites manœuvres et intelligences, en donnant et signant l'ordre de faire fusiller cent trente-deux prisonniers, en signant et donnant l'ordre de construire des bateaux à soupapes qui ont servi à différentes noyades, en signant un ordre de déportation de cent cinquante-cinq individus qui ont été noyés, en imprimant la terreur par des actes arbitraires, en faisant incarcérer sans examen des citoyens paisibles, en levant des taxes arbitraires, en traitant avec dérision les malheureux qu'ils faisaient incarcérer, etc., etc.; mais ne l'ayant pas fait avec des intentions criminelles et révolutionnaires, le tribunal les acquitte et ordonne leur mise en liberté. »

En ce qui regardait Carrier, la pression de l'opinion publique avait forcé la main au tribunal révolutionnaire; l'instinct naturel se trahissait par l'acquittement de ses subordonnés. Louchet l'avait dit à la Convention : « Il n'existe d'autre moyen de tarir la source de nos troubles intérieurs que de maintenir partout à l'ordre du jour la terreur.... » Des cris éclatèrent dans la salle. « La justice! la justice! disait-on. — La justice pour les patriotes, la terreur pour les aristocrates, » reprit Charlier; mais les voix étaient de plus en plus nombreuses qui répétaient : « La justice pour tout le monde. » Lecointre alla jusqu'à demander la mise en accusation de ceux qu'il appelait les complices de Robespierre : Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère, Vadier, Amar, Vaulland et David. La proposition fut rejetée; les temps n'étaient pas encore mûrs, et les Montagnards conservaient la majorité dans la Convention; mais la scission se manifestait de jour en jour avec plus de force. Tallien soutenait à la fois la libération d'un certain nombre de détenus et l'abolition du système de la terreur. « Je fais, dit-il, cet aveu sincère : j'aimerais mieux voir en liberté vingt

aristocrates qu'on reprendrait demain, que de voir un patriote rester dans les fers. Quoi! la République, avec ses douze cent mille citoyens armés, aurait peur de quelques aristocrates! Le gouvernement continuera-t-il d'entretenir l'effroi dans les esprits ou reposera-t-il sur la justice? Entendrons-nous par gouvernement révolutionnaire un gouvernement propre à achever la révolution ou un gouvernement agis-

BARRAS.
D'après Bertonnier.

sant à la manière de la révolution? Le mouvement populaire qui a mis dessus ce qui était dessous fut un acte de force, de droit national, un fait de guerre. Aussi demander si le gouvernement agira selon la manière révolutionnaire, c'est demander si nous continuerons l'action insurrectionnelle, si nous regardons encore la France comme un champ de bataille, si nous agirons pour le peuple en maintenant le peuple en état d'insurrection. Si nous voulons continuer à voir sous chaque pas un piége, dans chaque maison un espion, dans chaque famille un traître, sur le tribunal des assassins, tous les citoyens à la

torture par le supplice de quelques-uns, la société tout entière divisée en deux classes, les persécuteurs et les persécutés, ceux qui font peur et ceux qui ont peur, tel est l'art de répandre la terreur. Convient-il à un gouvernement régulier, libre, humain? »

Les principes étaient changés comme les temps, les hommes souillés de tous les crimes d'une tyrannie sanguinaire devinaient ou devançaient le sentiment populaire. Tallien avait exercé naguère à Bordeaux la dictature la plus oppressive; il proposait aujourd'hui à la Convention de déclarer « que la terreur qui pèse sur tous est l'arme de la tyrannie; que la justice est la terreur des méchants, et qu'elle seule sera à l'ordre du jour ». Il ajoutait même : « Les poursuites dirigées contre les écrivains qui expriment librement leurs opinions seraient un moyen de terreur propre à ramener la tyrannie. »

C'était en effet, en 1794, une arme nouvelle pour la justice et pour la liberté que la complète liberté de la presse, récemment votée par la Convention. Par conviction sincère ou par imprévoyance, les Montagnards ne s'y étaient pas opposés; les vieux Jacobins ne s'étaient pas trompés sur l'effet décisif et définitif de ce combat engagé à la face du monde entre la vérité et le mensonge. « Est-ce pour les patriotes ou pour les aristocrates que vous réclamez la liberté de la presse, » avait-on dit au club. Il serait insensé de la demander pour ces derniers. Les premiers n'en ont pas besoin, puisqu'ils ont l'imprescriptible droit de crier aux armes contre les tyrans, et qu'ils seront toujours assez forts pour ne pas se laisser imposer silence par les aristocrates; ce qui se passe ressemble aux roseaux qui relèvent leurs têtes bourbeuses pour demander la permission d'insulter au chêne abattu par la tempête. »

La lutte devenait chaque jour plus vive, au dedans et au dehors de la Convention, entre les Thermidoriens et les Jacobins; une tentative d'assassinat contre Tallien fournit à ses amis le prétexte d'une attaque décisive. Merlin de Thionville prit la parole. « Il est temps de tout dire à la Convention, s'écria-t-il, il est temps qu'elle ouvre les yeux, elle est au bord du précipice et elle doit faire un pas en arrière pour frapper plus sûrement les ennemis du peuple. Voulez-vous connaître les assassins de Tallien et ceux qui méditent encore de nouveaux crimes? Entendez cette phrase prononcée aux Jacobins : « Des mesures de sûreté générale ont été prises, d'autres encore se préparent dans le silence. » Et celle-ci : « Les crapauds du marais relèvent la tête, ils en seront plutôt anéantis. » Le peuple ne veut plus deux autorités. Il est temps

que le règne des assassins finisse. — Je demande, ajoutait Durand-Maillane, si la liberté n'est pas mise en danger par l'existence de la corporation des Jacobins de Paris, avec quarante-quatre mille sociétés affiliées correspondant avec elle. » Les Jacobins défendaient énergiquement leur puissance ébranlée, mais le public comme la Convention

TALLIEN.
D'après un portrait du temps.

dirigeait contre eux ses coups. Depuis la mort de Robespierre, des petits groupes s'étaient formés à Paris, de jeunes gens oisifs, débauchés, échappés par hasard ou par adresse aux réquisitions militaires, qui s'étaient ralliés autour de Fréron comme d'un chef digne d'eux et qu'on appelait *sa jeunesse dorée*. Ils affichaient bruyamment leur opposition aux terroristes, et répondaient par des vociférations aux discours furieux des Jacobins. Plusieurs fois ils assaillirent violem-

ment les portes du club, des scènes de désordre s'en suivirent. Les Jacobins protestèrent. Leurs réclamations décidèrent leur sort. « Où la tyrannie s'est-elle organisée? dit Rewbell, chargé du rapport devant la Convention; où a-t-elle ses suppôts, ses satellites? C'est aux Jacobins, qui ont couvert la France de deuil, porté le désespoir dans les familles, rendu le régime républicain odieux! Les Jacobins! Si vous n'avez pas le courage de vous prononcer en ce moment, il n'y aura plus de république et vous aurez des Jacobins. » Les Montagnards s'étaient levés avec fureur, mais l'opinion du dehors, cette volonté populaire dont ils avaient tant parlé, et qui les avait naguère aveuglément servis, pesait désormais sur eux et combattait contre eux avec une irrésistible puissance; comme elle l'avait fait tant de fois, la Convention cédait devant la pression du dehors. Le 11 novembre, les Comités de salut public, de sûreté générale, de législation et de la guerre proposèrent la suspension des séances à la société des Jacobins. « La salle sera fermée à l'instant, disait l'arrêté, et les clefs déposées au Comité de sûreté générale. » Les applaudissements éclatèrent à cette chute d'une puissance haïe et redoutée. Un orateur du côté gauche demanda la parole. « L'arrêt est impolitique, dit-il, mais s'il est nécessaire au salut du peuple, je l'appuie. » La Montagne acceptait sa défaite; au vote, presque toutes les mains se levèrent contre les Jacobins. « Si vous tuez la mère, vous tuez les enfants, » avait dit Levasseur. Les sociétés affiliées dans les départements languissaient et perdaient lentement leur action. Presque partout en France le mouvement réactionnaire se montrait plus rapide qu'il n'avait été à Paris.

Ce fut sous le poids de cette pression extérieure que, le 8 décembre 1794, la Convention rouvrit ses portes aux soixante-treize députés détenus depuis le 31 mai 1793 à la suite de leur protestation contre les actes de ce jour. Quatre autres membres, dont Thomas Payne, avaient cessé de siéger ou avaient été exclus; ils furent en même temps rappelés dans le sein de l'Assemblée, modifiant ainsi définitivement la majorité par la rentrée d'un groupe nombreux de représentants modérés, eux-mêmes étonnés de la transformation qui s'était opérée autour d'eux et dont ils n'avaient point suivi les progrès. Leur premier effort tendit à renforcer leurs rangs. Une proposition fut faite pour rappeler à leur poste les vingt-trois députés toujours hors la loi: tristes restes de la Gironde, comme Louvet et Isnard, ou courageux indépendants, comme Lanjuinais et Defermon. L'opposition fut vive; un pre-

mier décret se bornait à déclarer libres de toutes poursuites les représentants fugitifs, sans les admettre à siéger dans la Convention. Leurs amis revinrent à la charge. La Montagne protestait avec fureur contre cette justification de ses plus mortels ennemis, contre la condamnation de tous ses actes. Siéyes se leva : il était tombé au sort comme membre de la commission des vingt et un chargée d'examiner l'affaire; depuis deux ans, nul n'avait entendu sa voix. « Qu'avez-vous fait pendant la Terreur? » lui demandait-on. « J'ai vécu, » répondit-il. Indifférent et froid, il avait jugé inutile d'user ses forces et de risquer sa tête dans un combat inégal; avec les chances renaissantes de victoire, il relevait la chaîne longtemps interrompue de ses raisonnements, prononçant, au nom de la raison pure, la sentence de tous les chefs de la Révolution successivement moissonnés par l'échafaud. « Avons-nous un titre, un droit, un devoir que chacun de nos collègues n'ait pas en commun avec nous? Les reconnaître en nous et les leur dénier, ne serait-ce point l'acte de la plus révoltante aristocratie? Nous ne confondrons point l'ouvrage de la tyrannie avec le pouvoir des principes. Des hommes appuyés sur des autorités que l'anarchie avait rendues rivales de la vôtre, munis de tous les moyens matériels de force, conspirateurs constants depuis l'ouverture de la Convention, ont réussi, lorsque vous étiez isolés et incapables de résistance, à organiser le plus grand des crimes, les fatales journées du 31 mai et du 2 juin. Ce fut l'œuvre de la tyrannie et non du patriotisme. L'exclusion de nos collègues n'a pas une autre cause. Quoi! vous avez retrouvé votre liberté depuis le 10 thermidor, vous êtes rentrés dans l'exercice de votre procuration législative, et vous en êtes encore à délibérer si cette liberté sera l'apanage de ceux d'entre vous que l'histoire regardera comme les plus honorables victimes de cette tyrannie que vous avez vaincue? » Les vingt-trois représentants furent admis à reprendre leurs siéges, et comme un solennel hommage rendu à la fermeté de leurs principes, la Convention osa, pour la première fois, renier une insurrection ; la célébration de l'anniversaire du 31 mai fut abolie.

C'était la victoire des constitutionnels contre les terroristes, plus profonde et plus féconde que ne le savaient ceux mêmes qui venaient de la remporter; ce n'était pas l'apaisement des haines anciennes ni un retour vers ce fantôme de l'ancien régime que les partis agitaient alternativement contre leurs ennemis comme un épouvantail. Les représentants du Midi et ceux de l'Alsace avaient depuis longtemps

réclamé contre la mesure qui assimilait aux émigrés les multitu d'ouvriers ou de petits bourgeois chassés de leurs demeures et du natal par la tyrannie de Maignet ou de Saint-Just. La violence d colères contre les émigrés éclata tout entière, mélangée des antiqu rancunes contre la noblesse, d'un ardent désir de vengeance contre Français portant les armes dans les rangs ennemis et de cette passi théorique qui inspira alors tant de rigueurs. « Qu'importent les famill particulières? disait Legendre. C'est la grande famille que vo devez considérer; celui qui fuit est un lâche, tous ceux qui ont émigr soit par peur, soit par aristocratie, doivent être également frappés p la loi. Il faut que la Convention déclare que jamais les émigrés ne re treront en France, si ce n'est pour porter leur tête sur l'échafaud. Le décret fut voté avec acclamation le lendemain, et, par un amend ment habilement conçu, les malheureux fugitifs des provinces fro tières obtinrent un allégement à leurs maux. « Ne sont pas réput émigrés, les ouvriers et laboureurs, non prêtres, ni ex-nobles, trava lant habituellement de leurs mains et vivant de leur travail journalie leurs femmes et leurs enfants au-dessous de dix-huit ans, pourvu qu' soient sortis du territoire de la république depuis le mois de mai 179 et qu'ils y rentrent avant le 20 mars 1795. » En Alsace seulement, quarante mille personnes profitèrent, dit-on, de cette clause pour rentrer en France. « L'amendement de Bourdon de l'Oise ne les sauvera pas, disaient tristement leurs représentants : en retrouvant la patrie, ils n'y trouveront pas de quoi subsister. »

Cette désolation matérielle qui pesait sur l'Alsace se faisait sentir par toute la France; déjà, et au lendemain du 9 thermidor, la Convention avait aboli la loi du *maximum*, plus fictive que réelle, car les marchands avaient partout établi deux prix, l'un basé sur la valeur sérieuse des denrées, et presque toujours payable en argent; l'autre, soumis à la cote légale et par conséquent réservé aux marchandises de rebut, livrées aux consommateurs pauvres. Ce double commerce secret et patent avait entravé la marche des affaires et créé une telle dépréciation des assignats, que la misère allait croissant dans les villes; elle était affreuse dans les campagnes, et elle entretenait une irritation diversement dirigée, suivant la tendance des populations. Presque partout la colère était violente contre les restes du gouvernement de Robespierre, auquel on attribuait les maux qui accablaient à l'intérieur la France. Déjà dans Paris, à la suite d'insultes réitérées infligées aux

bustes de Marat, l'Assemblée avait décidé que les restes du journaliste anarchiste et sanguinaire seraient exhumés du Panthéon où ils avaient été solennellement transportés. Plusieurs fois la proposition avait été faite de poursuivre Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère et Vadier, tous quatre membres du Comité de salut public sous la Terreur. Fréron présenta un décret ainsi conçu : « Le Comité de législation fera incessamment un rapport sur toutes les lois où se seront glissées des dispositions tyranniques ; la loi des suspects est rapportée. Tous ceux qui, d'après cette loi, sont en état d'arrestation, seront mis sur-le-champ en liberté, et le séquestre mis sur leurs biens sera levé. Une commission sera chargée de préparer les moyens d'exécution de la Constitution démocratique de 1793 pour le moment où, sous les auspices d'une paix glorieuse, elle pourra être mise en activité. Le gouvernement actuel ne pourra être remplacé que par un gouvernement définitif établi sur les bases de la Constitution. Immédiatement après le jugement des prévenus, aucun représentant du peuple ne pourra être traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais il sera jugé par la Convention elle-même. »

C'était devancer le rapport de la commission des vingt et un qui devait être présenté le lendemain. Siéyes avait résumé les délits du Comité de salut public par cette formule terrible : « Coupables d'avoir opprimé le peuple français par la Convention et la Convention par le peuple français. »

Les accusés se défendirent au nom du salut du peuple français et se réfugièrent derrière les décrets de la Convention, faciles à mettre en contradiction par leur nombre et leur violente incohérence. Collot d'Herbois établissait cyniquement la théorie de la Terreur. « Tout acte arbitraire, toute mesure extraordinairement inutile pour sauver la patrie est condamnable ; ce qui est nécessaire est légitime ; sans cela la révolution n'inspirera plus de confiance : ce qui était bien l'année dernière sera un crime aujourd'hui. » Carnot et Robert Lindet, anciens membres du Comité de salut public et que leurs fonctions spéciales avaient attachés l'un à l'administration de la guerre, l'autre à celle des subsistances, réclamèrent la solidarité de leurs actes avec ceux de leurs collègues. Carnot soutint cette théorie subversive de tout gouvernement, que la volonté du peuple fait seule la loi et qu'elle doit être l'unique règle de ses représentants. « Ce n'est pas votre opinion propre que vous devez émettre, dit-il, c'est celle de vos commettants, c'est-à-dire

celle que, dans votre conscience, vous regardez, non pas comme la meilleure, mais comme la plus conforme à la volonté de la majorité des Français. C'est ainsi qu'ont agi les membres du Comité de salut public. J'ai plus d'une fois signé aveuglément des actes que je n'avais pas lus; mais s'il est des crimes si grands que la justice et la clémence nationale ne sauraient jamais les abolir, il est des délits qui peuvent avoir été les transports d'une âme exaltée du délire de la liberté, ou plutôt les effets du torrent des circonstances qui ne pouvaient être calculées ni maîtrisées; il est de la grandeur d'un peuple d'absoudre les coupables et de pardonner des excès qui n'ont été commis que pour le servir. »

Le procès du Comité de salut public se prolongeait, confus et douloureux, tissu d'accusations échangées entre les Thermidoriens et les Montagnards. Quelques-uns des prévenus s'excusaient lâchement, mêlant les mensonges aux insultes. La situation de la France, et en particulier celle de Paris, compliquait la discussion; la difficulté des subsistances devenait chaque jour plus pressante. Boissy d'Anglas, chargé d'y pourvoir, était partout désigné dans le peuple sous le nom de *Boissy-Famine;* le pain maintenu dans Paris à un prix inférieur à celui des départements voisins attirait dans la capitale une foule de consommateurs étrangers; on avait été contraint de fixer la ration des habitants, et de délivrer dans les sections des bons sur les boulangeries. Les arrivages étaient irréguliers, les distributions manquaient souvent, des troupes de femmes assiégeaient la porte de la Convention demandant à grands cris du pain; des rixes avaient lieu dans le jardin des Tuileries, tantôt entre les rassemblements populaires et la police armée d'une loi nouvelle, tantôt entre les Jacobins et la jeunesse dorée. On avait été obligé d'interdire l'entrée des tribunes aux *furies de guillotine*, comme on appelait les femmes naguère spectatrices habituelles des exécutions de la Terreur. L'excitation gagnait les départements; les pétitions pleuvaient à l'Assemblée, les unes réclamant le châtiment des tyrans, les autres peignant en termes déchirants la misère des populations. Les Montagnards, de plus en plus inquiets, en étaient venus à demander une amnistie générale. « Comment la Convention pourrait-elle juger? disait Guyton-Morveau; il n'y a ici que des accusateurs, des accusés et des témoins. Cette procédure est un scandale. Le péril de la patrie ordonne de la finir. Comment en sortir? Jugera-t-on les représentants qui ont fait des propositions encore plus sanguinaires que celles qui sont reprochées aux prévenus? Jugera-t-on ceux

qui ont envoyé le plus de victimes au tribunal révolutionnaire? Je ne sais si l'on achève ou si l'on commence la révolution. » Merlin de Thionville avait proposé de proclamer la Constitution et de convoquer en même temps les assemblées primaires; le nouveau Corps législatif devait être chargé d'achever le procès des prévenus.

Au sein de cette incertitude de la Convention, ballottée par des passions diverses, aussi violentes que confuses, les Montagnards eurent

LA QUEUE A LA PORTE DES BOULANGERIES

recours au moyen qui les avait tant de fois et si efficacement servis : le 12 germinal (1er avril 1795), une foule d'hommes, de femmes et d'enfants descendue des faubourgs, et partout forçant la garde, se précipita dans la salle des séances demandant à grands cris du pain et la liberté des patriotes. « Vive la république! » répondit la majorité des représentants; mais la Montagne applaudissait, saluant ses alliés du geste et de la voix. Le président ne pouvait parvenir à se faire entendre; le véritable vœu des insurgés dominait la leçon qu'ils avaient

apprise. On répétait parfois : « La liberté, la liberté des patriotes, la Constitution ; » mais la souffrance arrachait des exclamations plus sincères : « Du pain! du pain! » Aucune violence dans l'attitude, aucune insulte personnelle aux représentants, mais une affluence toujours croissante, et avec l'affluence un désordre à chaque instant plus bruyant, les femmes installées sur les bancs des députés. « Nous sommes chez nous! » disaient-elles aux Montagnards qui s'étaient d'abord mêlés dans les rangs et qui voulaient reprendre leurs places. Ils circulaient parmi les insurgés, cherchant à exciter une colère qu'ils avaient soulevée. « C'est là que siége le royalisme, » disait Choudieu en montrant le fauteuil du président. « Il faut désarmer la garde nationale, elle veut un roi, » disait Foussedoire. On avait poussé à la tribune un orateur populaire nommé Van Eck, naguère mêlé aux émeutes du 31 mai. « Montagne sainte, s'écriait-il, toi qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai sont ici, ils te réclament en ce moment de crise, tu les trouveras toujours prêts à te soutenir! »

Le tumulte augmentait, les sections modérées commençaient à arriver, les Montagnards eux-mêmes s'employaient à faire évacuer la salle. « Il faut que nous puissions parler, dit Duhem, au moment où la générale est battue dans toutes les sections et que le tocsin du pavillon de l'Unité vient de sonner. » Barras se tourna impérieusement vers la multitude. « La Convention ne quittera pas son poste, comme on a voulu vous le faire croire, dit-il; elle fera tout pour le peuple, mais sortez. »

La foule s'écoulait, bruyante sans violence; l'appui que les Jacobins avaient cherché dans l'émeute se tournait contre eux; leurs adversaires y puisèrent une force et une colère nouvelles. Comme jadis, toutes les formalités et les règles de la justice furent méprisées : Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barère furent condamnés à la déportation ; Paris fut mis en état de siége; le général Pichegru, qui se trouvait à Paris, fut nommé commandant de la force armée. On votait par acclamation; les protestations des Montagnards étaient étouffées par la majorité, les dénonciations succédaient aux dénonciations; déjà l'arrestation de trois représentants avait été votée. Paris était encore agité; on parlait beaucoup dans les faubourgs; les voitures qui emmenaient les déportés avaient été arrêtées aux barrières. La conspiration semblait s'étendre, de nouvelles accusations furent décrétées; elles s'élevèrent

en tout à dix-sept; les accusés furent presque tous envoyés au château de Ham. Du nombre étaient Maignet et Joseph Lebon, Thuriot et Cambon. Le général Pichegru parut à la barre de la Convention. « Représentants, dit-il simplement, vos ordres sont exécutés. — Le vainqueur des tyrans ne pouvait manquer de triompher des factieux, » repartit le président. L'ordre était rétabli, les Jacobins avaient perdu leurs chefs les plus accrédités et ce qui restait encore de leur puissance. Toujours aveuglément passionnés, entraînés par l'ambition personnelle et par la soif du pouvoir, ils avaient successivement renversé tout ce qui leur faisait obstacle, jusqu'à Robespierre lui-même, lorsqu'il avait voulu concentrer entre ses mains l'autorité suprême. Ils succombaient sous le poids de leurs fautes et de leurs crimes. La Convention se sentait délivrée de leur joug; une trêve s'établissait, douteuse et passagère; cependant, sous l'habile direction du général Hoche, la pacification de la Vendée touchait à son terme, les négociations avec la Prusse promettaient la paix, l'Assemblée tenta de gouverner.

Toutes les questions s'agitaient dans les esprits et toutes les théories longtemps étouffées par la terreur cherchaient à se faire jour. Depuis la fin de l'Assemblée constituante, la Révolution avait constamment détruit sans édifier; les lois qu'elle avait décrétées étaient oppressives, les ruines dont elle avait jonché le sol de la France n'avaient pas été remplacées par des établissements nouveaux. L'instruction publique avait disparu avec les ordres religieux voués à l'éducation de la jeunesse; la nécessité de l'instruction primaire avait été reconnue de tous; un projet de Lepelletier de Saint-Fargeau excita l'admiration de Robespierre et de Danton; mais la gauche s'opposait obstinément au développement de l'instruction secondaire. « Ce serait faire revivre les abus de l'ancien régime, disait-on, et rétablir l'aristocratie des savants et des philosophes, quand on doit fonder la démocratie des sans-culottes. C'est le plan de la horde brissotine. Les villes auraient un privilége sur les campagnes. Le Code civil sera mis à la portée de tout le monde, et nous n'avons plus besoin de procureurs, d'avocats, ni de savants. Veut-on nous faire croire qu'un compas est nécessaire pour prendre mesure d'un soulier? Les souliers se font dans la boutique d'un cordonnier et non dans une académie. » En vain Fourcroy, Romme, Prieur défendirent la science; l'enseignement libre, gratuit et obligatoire fut d'abord décrété pour la première enfance. « Mon fils ne m'appartient pas, il est à la République, disait Danton; c'est à elle à lui

dicter ses devoirs. » — « Nous proscrivons à jamais toute idée de corps académique, de sociétés scientifiques, de hiérarchie pédagogique, ajoutait le rapport. Les nations libres n'ont pas besoin d'une caste de savants spéculatifs; les sciences détachent les individus de la société, énervent et détruisent les républiques. » — « Ils regardaient les lumières comme une des ennemies de la liberté, dit Thibaudeau, et la science comme une aristocratie; si leur règne eût été plus long, ou s'ils l'eussent osé, ils eussent brûlé les bibliothèques, égorgé les savants et replongé le monde dans les ténèbres. Leurs déclamations flattaient la multitude : les ignorants étaient ennemis de l'instruction, comme les pauvres sont ennemis des richesses. » A la suite du 9 thermidor, l'un des premiers soins de la Convention avait été de placer les édifices publics sous la protection de la loi; la fondation du musée national fut en même temps décrétée; on s'occupait de créer des établissements d'instruction secondaire, une école normale qui n'était pas destinée à durer, et des écoles centrales dont l'organisation subit de nombreuses transformations. L'enseignement des sciences commençait dès lors à balancer fortement les études littéraires; l'étude du droit ne reçut aucun encouragement. L'instruction primaire instituée par les nouveaux décrets n'était plus libre, gratuite et obligatoire; le rôle de l'État se bornait à diriger le choix des instituteurs; aucun crédit ne fut ouvert pour suppléer à l'insuffisance des ressources particulières ou communales; la loi resta sans effet.

Les savants et les hommes de lettres sortaient des prisons. Fourcroy avait présenté un rapport sur la fondation d'une école centrale de travaux publics, destinée à devenir bientôt l'École polytechnique; le Conservatoire des arts et métiers, les cours de langues orientales à la bibliothèque nationale, les cours du Jardin des Plantes, de l'École de médecine, du Bureau des longitudes datèrent du même retour vers les solides études; avant de succomber, la Convention devait encore relever l'Institut (25 octobre 1795).

Elle entrait en même temps dans la voie d'une justice comparative. Un décret leva le séquestre imposé aux biens des pères et mères d'émigrés; un autre décret ordonna le payement de leurs dettes; on proposa la restitution aux familles des biens confisqués sur les condamnés non émigrés. La discussion fut vive, elle touchait de près à la politique. « En temps de paix, dit Rewbell, et dans un État organisé où il n'y a point de partis, la confiscation est injuste, elle est atroce; mais dans

un moment de révolution, dans un temps de factions et de guerre, les vainqueurs d'un parti ne doivent pas, je crois, laisser aux descendants du parti vaincu de quoi renouveler la guerre. — Nul ne doit être puni deux fois pour le même délit, répondait Pontécoulant. La perte de la vie est la plus grande peine que la patrie puisse exiger du criminel. Cette réparation suffit, elle ne doit être suivie d'aucune autre. On n'a pas craint de vous dire qu'à la guerre les dépouilles des morts appartiennent aux vainqueurs; les goujats d'une armée peuvent bien dépouiller les cadavres, mais certes vous ne direz pas aux enfants : Oui, vous êtes innocents, mais vos pères furent coupables et vous serez punis. Ce serait une réponse digne de Tibère ou de Néron, mais non des représentants du peuple français. » Lanjuinais s'irritait des longueurs de la discussion. « On parlera plus tard, dit-il, du principe général de la confiscation; aujourd'hui nous avons à déclarer que tous les individus condamnés révolutionnairement ont été, non pas jugés, mais assassinés.... » Des murmures éclatèrent à gauche, mais on applaudissait sur la plupart des bancs. « Je dis *assassinés*, reprit Lanjuinais, et nous devons restituer leurs biens confisqués à leurs familles. »

Le décret porta l'empreinte des craintes et des haines qui agitaient encore la Convention. « Le principe de la confiscation est maintenu à l'égard des conspirateurs, des émigrés et de leurs complices, des fabricateurs et distributeurs de faux assignats ou de fausse monnaie, des dilapidateurs de la fortune publique et de la famille des Bourbons Capet; néanmoins, considérant l'abus que l'on a fait des lois révolutionnaires, les biens des condamnés depuis l'époque du 10 mars 1793 seront rendus à leurs familles sans qu'il soit besoin de la révision des procédures. »

La même tendance réparatrice l'emporta sur la haine systématique des prêtres et du culte; déjà Boissy d'Anglas, méridional et protestant, habitué aux étroites entraves imposées à la conscience religieuse par l'intolérance, avait proposé au mois de février 1795 une mesure d'indulgence autorisant les pratiques religieuses dans l'intérieur des familles. Baudin des Ardennes combattit la loi dans une brochure intitulée : *Du Fanatisme et des Cultes*, affirmant que la majorité de la nation réclamait le libre exercice de la religion. « Les écrits de Voltaire et de Rousseau ont été la lecture habituelle des classes qui ont de l'aisance et du loisir, disait-il; là s'est formée cette opinion irréligieuse

qui, le plus souvent, n'a point approfondi les preuves d'une croy dont elle s'affranchit sur parole; les cultivateurs, les artisans, les j naliers n'ont point lu ces livres; ce sont eux, c'est-à-dire la t grande majorité de la nation, qui réclament la liberté des cultes. » fort était grand dans la Convention contre cette transformation d législation. Chénier venait de faire un rapport violemment hostile prêtres; les troubles qui avaient récemment soulevé tout le Midi et avaient ensanglanté Lyon, Marseille et Toulon, étaient attribués à l fluence ecclésiastique; le courant nouveau des idées l'emporta cep dant, et, sur un rapport de Lanjuinais, il fut décrété que les églises n vendues seraient rendues aux fidèles pour l'exercice de leur culte. messe se disait déjà à Paris; quinze églises furent affectées aux exer cices de la religion. « Il n'y a plus que les garçons perruquiers qui s moquent de la messe, » disait Mercier dans son *Tableau de Paris*.

Les haines étaient plus invétérées et le mal plus profond que ne croyait Mercier; mais le retour à la justice qui commençait à se manifester hautement ramenait un reste de respect pour ces droits de la conscience naguère méconnus, sous tous les noms, par le pouvoir arbitraire; la violence et la persévérance des attaques contre l'ordre public servaient la cause de la véritable liberté. Une conspiration découverte le 29 germinal avait amené l'arrestation du député Montaut; les tentatives d'une organisation nouvelle de la garde nationale encadrée et dirigée par l'autorité militaire avaient échoué; l'armée révolutionnaire de la Commune de Paris ne menaçait plus la Convention; mais au sein des agitations et des complots qui l'assaillaient sans cesse, l'Assemblée se trouvait sans autre protection que la jeunesse dorée, indisciplinée et tumultueuse; l'esprit de réaction s'y manifestait de jour en jour plus vivement, l'Assemblée ne pouvait invoquer son secours ni contenir ses excès. C'était dans cette situation périlleuse et imprévoyante que se trouvait la Convention le 19 mai 1795, lorsque Paris fut tout à coup inondé des exemplaires d'un manifeste populaire sous ce titre : « Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits. » Tous les clubs retentissaient d'appels à la révolte; le 20, à cinq heures du matin (1er prairial), le tocsin sonnait déjà aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Sur l'ordre du Comité de sûreté générale, le rappel fut battu dans les sections qu'on crut bien disposées; les femmes devaient marcher en tête de l'émeute aux cris : « Du pain, du pain et la Constitution de 1793. » Déjà elles envahissaient les tribunes,

montant sur les bancs et accablant d'injures les membres de la Convention. Vernier présidait; il était vieux, sa faible voix ne pouvait dominer le tumulte; Boissy d'Anglas prit le fauteuil. Derrière les femmes arrivaient les émeutiers, nombreux et pour la plupart armés; quelques représentants s'étaient avancés pour leur barrer le passage; l'un d'eux, nommé Féraud, député des Hautes-Pyrénées, jeune et courageux, avait tenté d'inutiles efforts pour faire évacuer la salle; les femmes demandaient son nom. Elles crurent avoir affaire à Fréron, et leur rage redoubla; les furies avaient été chassées d'une tribune par le secours d'un officier supérieur que le président ne connaissait pas, mais dont il avait requis le concours; c'était un Écossais nommé Fox, depuis longtemps au service de la France : il n'avait point de troupes et la porte commençait à craquer sur ses gonds; elle tomba, la multitude fit irruption dans la première salle. Un certain nombre de députés étaient armés, quelques gardes nationaux arrivaient; la section de Grenelle, la baïonnette au bout du fusil, fit reculer les séditieux; mais les flots toujours montants de la foule pressaient les combattants, on luttait à la porte même de la Convention. Féraud était toujours au premier rang des défenseurs. « Tuez-moi, disait-il en découvrant sa poitrine, je ne crains pas la mort, je l'ai affrontée parmi les ennemis; respectez le sanctuaire des lois. » Il tomba et fut foulé aux pieds, on passait sur son corps pour entrer dans la salle des séances; elle fut envahie, les sabres brillaient au-dessus des têtes. Personne n'avait encore été blessé, les coups de feu que les insurgés avaient tirés par la porte n'avaient pas atteint les représentants; on criait toujours : « Du pain, et la Constitution de 1793. » Une femme se trompa et demanda la Constitution de 1789 : on voulut la massacrer comme royaliste. La multitude entourait la tribune, refoulant les représentants chassés de leurs bancs; un jeune homme, fils du représentant Mailly, avait été frappé d'une balle; on mettait le bureau en joue. Féraud s'avança chancelant, à demi mort des coups qu'il avait reçus; il couvrit de son corps le président : il fut repoussé; un officier de la garde nationale saisit l'émeutier, celui-ci tira : Féraud tomba au pied de la tribune; les femmes se précipitèrent sur lui et l'achevèrent à coups de couteau ; elles le foulaient sous les talons de leurs souliers. Son cadavre fut traîné hors de la salle; quelques instants plus tard un homme rentra, portant au bout d'une pique la tête du malheureux député. Boissy d'Anglas n'avait pas bougé de son fauteuil, les menaces et les cris retentis-

saient autour de lui; la tête de Féraud lui fut présentée. Le président s'était couvert; il se souleva à demi sur son siége, portant la main à son chapeau avec un grave respect, puis il écarta de la main l'homme et sa pique. Il voulait parler. « On nous endort depuis trois mois, criaient les séditieux, nous voulons du pain à la minute! Faites l'appel nominal, nous saurons bien quels députés il faut arrêter! Rendez-nous les patriotes! Du pain, du pain! Qu'avez-vous fait de notre argent? Allez-vous-en! Nous sommes la Convention! »

Les Montagnards s'étaient mêlés dans la foule, cherchant à organiser le désordre et à faire évacuer la salle par la multitude; les gardes nationaux en petit nombre, qui étaient arrivés au bruit du rappel, n'osaient pas engager la lutte sans officiers et sans ordres; les femmes refusaient de sortir; plusieurs étaient montées à la tribune et voulaient parler. Cependant les meneurs du côté gauche, Romme, Duroy, Goujon, avaient repris place sur les bancs; les émeutiers occupaient tous les gradins supérieurs, ils prétendaient délibérer. Boissy d'Anglas s'était retiré. Vernier avait repris le fauteuil, les séditieux votaient les décrets proposés par les représentants de la Montagne. La majorité, immobile à son poste, attendait en silence; quatre commissaires venaient d'être nommés pour remplacer le Comité de sûreté générale. Ils sortirent de la salle pour s'emparer des papiers. Un détachement de la garde nationale entra au même instant. Quelques députés, Legendre, Auguis, Kervelegan, marchaient à leur tête. Prieur de la Marne voulut les arrêter. « Avez-vous l'ordre du président pour entrer dans la salle? demanda-t-il impudemment. — Je n'ai pas de comptes à te rendre, repartit le commandant Raffet, » et il poussa en avant. « A moi, les sans-culottes! » cria Prieur. Les séditieux, naguère transformés en assemblée délibérante, descendirent brusquement des gradins; ils repoussaient le petit corps des gardes nationaux; le flux et le reflux de la lutte rejetaient hors de la salle tantôt l'un, tantôt l'autre des deux partis; les Montagnards se crurent les maîtres, déjà ils criaient : « Victoire! Victoire! » Mais au dehors se faisaient entendre le battement régulier du tambour, les pas fermes des soldats, et de temps à autre un cri : « Vive la Convention! »

Les colonnes des gardes nationaux entraient dans la salle, la baïonnette en avant, sans provocation et sans faiblesse; déjà le désordre s'était mis parmi les assaillants, on grimpait pour fuir jusqu'aux derniers bancs, on escaladait les tribunes, on passait par les fenêtres. La

foule s'étouffait aux portes qu'elle assiégeait naguère; les pauvres affamés, les ouvriers sans ouvrage avaient été entraînés par quelques meneurs d'émeute; ils demandaient du pain, leur ardeur patriotique était en partie factice, ils reculèrent devant la force armée. Les Montagnards voyaient s'écouler leurs soldats, ils restaient seuls exposés à la vengeance de leurs ennemis, aussi acharnés qu'ils l'étaient eux-mêmes à s'emparer définitivement du pouvoir. L'humiliation se mêlait à la colère. Les plus modérés des conventionnels étaient emportés par leur indignation. « Vous n'avez encore pris que des demi-mesures, s'écriait Thibaudeau, il n'y a plus aucun espoir de réconciliation avec une minorité turbulente et factieuse. Eh bien! puisque le glaive a été tiré, puisque le fourreau est jeté si loin, il faut combattre, il faut profiter de la circonstance pour rétablir la paix dans la Convention et dans la République. Je demande que les mandataires infidèles qui ont, par leurs flagorneries, excité une portion du peuple contre le peuple entier, que les hommes qui ont fait ces propositions soient arrêtés. Je demande que les Comités de gouvernement présentent des mesures sévères contre les députés qui ont trahi leur serment. »

Les colères de la peur sont cruelles; la Convention s'était vue menacée, sans défense; quelques-uns de ses membres avaient joué sous ses yeux la comédie d'une délibération au service de l'émeute, un député avait été massacré dans son enceinte, aucune justice ne protégeait plus ceux qui avaient permis ou dirigé ces outrages; tous les crimes de leur vie passée étaient, les uns après les autres, jetés à la face des accusés par des hommes dont les mains n'étaient pas plus pures que les leurs. Bourbotte, Goujon, Albitte, Duroy étaient déjà arrêtés; Prieur de la Marne, Romme, Puyssard, Soubrany subirent le même sort. Les représentants des départements désolés naguère par la tyrannie des commissaires de la Convention réclamèrent leur châtiment; Pontécoulant fit remarquer qu'ils n'avaient pas pris une part active aux événements de la journée, on passa outre; Pinet, Borie, Fayan, Lecarpentier furent décrétés d'accusation; déjà s'effaçait la douceur dont Fréron s'était vanté lors de l'arrêt rendu contre Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Barère. Tallien apostrophait les accusés qui venaient de descendre à la barre. « Malgré les assassinats, malgré les proscriptions que vous avez organisés, misérables, la République vivra. Mais, représentants, songez que le mouvement d'aujourd'hui devait rouvrir les Jacobins et rétablir l'infâme Commune. Il faut faire justice

de ce qui en reste; il faut que Pache et Bouchotte, les chefs de cette faction abominable, périssent. »

Le champ de bataille n'était plus dans la salle de la Convention, mais l'émotion populaire n'était pas encore calmée, et l'inquiétude excitait la violence des délibérations et des résolutions. Déjà, après le 12 germinal, le désarmement des *patriotes* avait été décrété; la sédition nouvelle prouvait l'inefficacité de la mesure: elle fut réitérée et les sections chargées de veiller à l'exécution. On entendait toujours dans le lointain le roulement du tambour: pendant que l'Assemblée votait solennellement des lois impraticables, le recensement général des grains et le transport à Paris de tout l'excédant des approvisionnements, la révolte restait en armes dans le faubourg Saint-Antoine; les forces dirigées contre elle se trouvèrent arrêtées par des barricades et menacées d'être à leur tour enveloppées. Le général Dubois qui les commandait se retira; il avait laissé passer les sections rebelles, le Carrousel se trouvait envahi, les canonniers chargés de la garde de la Convention fraternisaient déjà avec les nouveaux arrivants; pour la seconde fois l'Assemblée était en danger. Une députation de dix représentants descendit sur la place pour conférer avec les rebelles. « Si cette mesure échoue, nous aurons fait notre devoir, et ce sera au destin d'en décider, » dit Legendre. Lanjuinais releva la tête: « A Dieu seul! » dit-il d'un accent solennel.

La multitude ne paraissait pas animée d'intentions violentes, les pétitionnaires furent introduits; à leurs demandes antérieures: « Du pain et la Constitution de 1793! » ils ajoutaient maintenant la libération des députés patriotes. Le président lut le décret de la Convention sur les grains, il embrassa l'orateur populaire, la foule s'écoulait peu à peu, les canonniers avaient emmené leurs pièces, la Convention était délivrée; mais le soir, l'assassin de Féraud, marchant au supplice, fut enlevé sous les yeux du bourreau et malgré sa résistance. La patience des Comités de gouvernement se lassa, leur méfiance à l'égard des Jacobins l'emporta enfin sur la méfiance plus ancienne et plus profonde que leur inspiraient toujours les *complots royalistes;* les sections fidèles furent réunies, pourvues d'artillerie et de munitions, placées sous les ordres du brave général Kilmaine, délivré de sa prison au lendemain du 9 thermidor. Un décret de la Convention ordonnait aux habitants du faubourg Saint-Antoine de livrer sur-le-champ l'assassin du représentant Féraud, et de remettre leurs canons au général commandant,

faute de quoi il était ordonné à toutes les sections de Paris de réduire les rebelles par la force. Une petite armée s'avançait déjà contre le faubourg Saint-Antoine. On parlait tout haut du bombardement.

Les séditieux n'étaient ni si résolus, ni si imprudents; ils ne tentèrent aucune résistance et obéirent à toutes les réquisitions. Un certain nombre de mutins furent livrés, une commission extraordinaire fut chargée de les juger, trente et un furent condamnés à mort, six à la déportation, cinq à une année de fers, dix-neuf à la détention. Fréron vint annoncer à la Convention le couronnement de sa victoire; désormais toute sa colère se portait contre les Montagnards. Vingt-sept déjà avaient été décrétés d'arrestation depuis le 12 germinal. Les chefs de la révolte furent traduits devant une commission militaire. Un soulèvement sanglant avait eu lieu à Toulon, quatre représentants de gauche furent accusés d'agiter le Midi. Pache et quelques agents obscurs furent renvoyés devant le tribunal d'Eure-et-Loir. Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Vadier et Barère furent soumis à une nouvelle procédure devant le tribunal de la Charente-Inférieure. Larivière demanda que tous les membres des anciens comités fussent arrêtés. « Ne pas empêcher le crime, c'est le commettre, s'écria-t-il en s'adressant à Carnot; je ne demande pas ta tête, mais je veux que tu ne siéges plus parmi nous. » Carnot, étonné, se défendait avec embarras. Un cri s'éleva dans l'assemblée : « Il a organisé la victoire! » C'était l'axiome courant en Europe. L'Assemblée passa à l'ordre du jour. Robert Lindet et Jean Bon Saint-André furent moins heureux: malgré leurs services sérieux, ils furent mis en accusation, ainsi que Jacot, Élie Lacoste, la Viconterie, David, Dubarron et Bernard de Saintes. La conduite des représentants en mission devint l'objet d'une douloureuse enquête; jusqu'alors les horreurs commises par Carrier, par Joseph Lebon, par Maignet avaient effacé les crimes moins éclatants de leurs collègues; la liste s'en déroulait épouvantable dans sa monotonie, en même temps le nombre des accusés allait chaque jour croissant. Quelques modérés réclamaient en leur faveur la juridiction régulière; le tribunal révolutionnaire venait d'être aboli. « Être juste, toujours juste, disait Lesage d'Eure-et-Loir, tel est le seul moyen d'assurer le succès d'une république. Ils voulaient vous livrer au fer des assassins, vous les conduirez devant les tribunaux, et toutes les formes protectrices de l'innocence seront strictement observées: la vérité constatée de leur crime décidera seule de leur sort. » Les accusés furent envoyés

devant la commission militaire. Un certain nombre avaient réussi à se dérober aux poursuites. Ruhl s'était tué, comme les agents de police mettaient la main sur lui.

Le même sort attendait les condamnés. Six d'entre eux, Romme, Duguesnay, Bourbotte, Goujon, Soubrany et Duroy avaient été jugés dignes du dernier supplice; leur procès dura cinq jours, ils ne cherchèrent pas à nier les faits qui leur étaient imputés. Comme on les ramenait en prison après la sentence, ils s'affaissèrent presque au même instant sur l'escalier; deux mauvais couteaux, passés de main en main, avaient suffi à leur suicide. Duroy et Bourbotte vivaient encore; Soubrany, expirant, réclamait la mort; tous trois furent portés à l'échafaud. L'exaltation de leurs sentiments politiques et le ferme courage de leurs derniers moments avaient presque effacé les cruautés de leur vie : ceux qui étaient morts du premier coup et de leur propre main n'avaient participé aux crimes de leur époque que par l'ardeur déréglée de leurs opinions. Un moment, Soubrany pouvait s'échapper; il était intimement lié avec Romme, homme instruit et laborieux, celui-ci venait d'être arrêté. « Je ne puis séparer mon sort du sien, » dit-il, et il se laissa prendre. Goujon venait d'avoir vingt-neuf ans; il était beau, et avait déployé dans l'Assemblée une certaine éloquence au service d'un jugement faux et des passions les plus violentes. Peut-être avait-il trempé dans le soulèvement du 1er prairial plus efficacement que ses collègues; on ne trouva aucune trace de leur complicité avec la conjuration antérieure. A la Convention, ils avaient accepté l'insurrection et tenté de s'en servir pour conquérir le pouvoir; c'était ce crime qu'ils expiaient sur l'échafaud. Désormais l'autorité tombait sans conteste entre les mains des Thermidoriens, bientôt divisés à leur tour et rejetés par la réaction croissante dans les rangs des modérés ou parmi les restes des Jacobins.

La Constitution de 1793 n'avait jamais régi le pays, et déjà elle était déclarée inapplicable par ceux-là mêmes qui l'avaient discutée et votée. « Méditée par des ambitieux, rédigée par des intrigants, dictée par la tyrannie, acceptée par la terreur, la Constitution de 1793 ne fut qu'une consécration formelle de tous les éléments de désordre, une anarchie organisée; vous ensevelirez l'œuvre odieuse de vos tyrans dans la même tombe qui les a dévorés. » Tel était le langage du rapport de Boissy d'Anglas, présentant à la Convention le projet de la nouvelle Constitution dite de l'an III. Onze députés, tous choisis parmi les

plus modérés, avaient été chargés de la rédiger; apres de longues discussions, partagés entre la crainte de ce qui rappelait le pouvoir royal et la juste terreur de l'anarchie, les rédacteurs de la Constitution s'étaient arrêtés à cette idée des deux chambres, si vivement rejetée par l'Assemblée constituante; leur sagesse n'avait pas su accorder aux nouveaux conseils cette origine et cette organisation diverses qui devaient assurer un contrôle efficace au gouvernement comme au pouvoir législatif. Le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens devaient être élus directement par les assemblées primaires; les membres du Conseil des Anciens devaient être âgés de quarante ans au moins, mariés ou veufs. Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire composé de cinq membres, renouvelables par cinquième tous les ans. « Au Directoire seront remis l'administration suprême de la république, l'exécution des lois, la disposition de la force armée, le soin et la conduite des négociations; il aura l'initiative de la guerre comme l'avait réglé la Constitution de 1791. » Par une précaution méfiante envers le pouvoir nouveau, l'administration du trésor restait indépendante. Aucune armée ne pouvait être commandée par un directeur; un article spécial du dernier chapitre de la Constitution consacrait solennellement la haine républicaine à l'égard des émigrés : « La nation française déclare que dans aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 1er juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés; elle interdit au Corps législatif de créer de nouvelles exceptions sur ce point. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république. »

C'était la tache originelle, empreinte au front de tous les actes de la Révolution française, dénaturant les plus nobles mouvements de l'esprit de liberté et de justice, qui reparaissait dans les dernières et grandes discussions de cette Assemblée souillée de tant de crimes et battue par tant d'orages. Elle voulait désormais conserver, mais sa sollicitude ne s'attachait qu'aux droits conquis ou reconnus par la Révolution : elle laissait dans l'ombre l'histoire de la France comme si elle n'eût jamais existé. Dans sa pensée, la vie de la patrie datait de la réunion des États généraux en 1789; seule la sourde méfiance et la constante rancune envers l'ancien régime trahissaient cette vérité éternelle de la solidarité indestructible d'une nation avec son passé; l'ancienne France était morte, disait-on, on la détestait encore comme une vivante,

redoutable et redoutée. La Convention avait hautement proclamé les devoirs des hommes en même temps que leurs droits ; elle ne reconnaissait aucun droit aux siècles écoulés, aucun devoir des enfants envers leurs ancêtres. Le germe de la tyrannie et de la division restait caché au fond de la Constitution de l'an III comme de ses devancières.

Pendant qu'on discutait dans la commission et dans l'Assemblée les importantes questions de l'acte constitutionnel, pendant que Siéyes professait solennellement des théories sages et proposait des institutions impossibles, les négociations de paix avec l'Espagne qui se poursuivaient à Bâle étaient tout à coup tristement facilitées par la mort d'un pauvre enfant qui expirait enfin dans la Tour du Temple, après un martyre qui avait duré près de deux ans. Les plénipotentiaires du roi Charles IV avaient ordre de leur maître de réclamer la mise en liberté des enfants de Louis XVI, la Convention s'obstinait à refuser. « Un ennemi est moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il passe aux mains de ceux qui soutiennent sa cause, » avait dit froidement Cambacérès dans son rapport sur ce sujet. M. d'Yriarte insistait toujours au nom du roi d'Espagne. « C'est pour nous un devoir, une religion, un fanatisme, si vous voulez, » disait-il à M. Barthélemy. Une note au bas d'une dépêche, comme un post-scriptum sans importance, trancha la difficulté et assura momentanément la paix aux deux pays. « On a annoncé ce matin à la Convention nationale la mort du fils de Capet, qui a été entendue avec indifférence, et la capitulation de Luxembourg, qui a été entendue avec les plus vifs transports. »

L'enfant royal, séparé de sa mère le 3 juillet 1793, avait été jeté dès l'abord entre des mains infâmes. C'était à un cordonnier connu de Marat, son voisin et son admirateur passionné, que le fils de Louis XVI, naguère encore « l'enfant de France », avait été livré. Froidement cruel, acharné à détruire chez l'enfant cette supériorité de sa race et de son éducation qui froissait les passions jalouses de son âme, Simon l'accabla d'abord de mauvais traitements; un jour cependant l'inquiétude le prit, il se rendit au Comité de sûreté générale. « Le louveteau est appris à être insolent, dit-il, je saurai le mâter; mais s'il crève, je n'en réponds pas. Voulez-vous le tuer? — Non. — L'empoisonner? — Non. — Le déporter? — Non. — Vous en défaire? » Le silence répondit seul à Simon ; il était libre.

J'ai horreur des récits et des spectacles de la cruauté humaine, et

cette cruauté systématiquement exercée sur un enfant offre un caractère si odieux, que je n'ai garde de m'y arrêter longtemps. Simon voulait dégrader l'âme, avilir l'esprit de l'enfant royal dont il était chargé; il l'enivrait et le forçait à répéter les chants dont il souillait lui-même ses lèvres; il avait ainsi obtenu une signature, peut-être contrainte, à l'interrogatoire infâme produit devant les juges de Marie-Antoinette. Mais peu à peu l'enfant s'affaiblissait, la honte et l'horreur de sa situation l'accablaient, il n'avait plus la force de résister, il avait celle de souffrir en silence; il ne parlait pas, il ne se plaignait pas; la méfiance de tout ce qui l'entourait gardait seule cette pauvre âme abandonnée; il faisait encore sa prière, malgré les cruches d'eau froide que Simon versait alors sur lui. Lorsque son bourreau eut l'honneur d'entrer au tribunal révolutionnaire, les membres de la commission n'accordèrent pas même un geôlier au fils de Louis XVI; l'ancienne chambre du fidèle Cléry fut métamorphosée en cachot, la porte fut fermée, le pain et l'eau passaient par un guichet, l'enfant resta seul. Sa sœur a raconté les souffrances du petit roi, dans un isolement qu'il ne lui fut jamais permis de rompre, et qui l'accablait de douleur dans sa prison voisine.

« Il n'avait d'autre secours qu'une mauvaise sonnette qu'il ne tirait jamais, tant il avait frayeur des gens qu'il aurait appelés, aimant mieux manquer de tout que de demander la moindre chose à ses persécuteurs. Il était dans un lit qu'on ne remua pas pendant plus de six mois et qu'il n'avait plus la force de faire. Les puces et les punaises le couvraient, son linge et sa personne en étaient pleins, on ne l'a pas changé de chemise et de bas pendant plus d'un an. Sa fenêtre, fermée au cadenas, n'était jamais ouverte. On ne pouvait tenir dans cette chambre infecte, ce malheureux enfant mourait de peur. Il ne demandait rien, tant ses gardiens le faisaient trembler. Il passait les journées sans rien faire. On ne lui donnait pas de lumière; on ne peut pas s'étonner qu'il soit tombé dans un marasme effrayant. Avoir résisté si longtemps à tant de cruautés prouve qu'il avait une bonne constitution. »

Au lendemain du 9 thermidor, Barras vint au Temple, recommandant la vigilance à l'égard des prisonniers. La Commune de Paris en avait été seule responsable; après sa défaite, on donna au petit prince un geôlier; celui-ci enfonça la porte du cachot, car l'enfant ne répondait à aucun appel; il recula d'effroi en apercevant son prisonnier pâle, couvert de guenilles, ses grands yeux bleus ouverts sans mouvement,

constante haine des révolutionnaires. Seule Madame Royale se trouvait encore aux mains des bourreaux de sa race; les réclamations combinées de l'Espagne et de l'Autriche allaient lui rendre la liberté. Une des rares prières de Louis XVII avait été adressée à son geôlier Génin. « Je voudrais la revoir encore une fois avant de mourir, » avait-il supplié. La requête avait été refusée; lorsque la fille de Louis XVI prit le chemin de l'exil qu'elle devait suivre plus d'une fois, elle n'avait pas revu l'enfant qui venait de mourir au Temple. L'orgueil républicain n'avait pas permis d'inscrire dans un traité la libération de la princesse; elle fut échangée contre les ambassadeurs Semonville et Maret et les commissaires de la Convention livrés à l'Autriche par Dumouriez. « Sans doute, tout n'est pas égal ici, disaient les négociateurs; en ordonnant la réclusion de la famille de Capet nous avons exercé un droit politique incontestable, nous avons obéi à la loi du peuple, tandis que les citoyens que nous réclamons sont retenus par des actes de violence que rien ne peut légitimer; mais dans cet échange nous nous désistons d'un droit pour faire cesser une injustice qui pèse sur nos cœurs. » Au même moment, un décret de la Convention autorisait les membres de la maison de Bourbon à quitter le sol de la République; la duchesse d'Orléans et ses deux fils cadets, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon recouvraient ainsi la liberté.

Dans leur prison, à Marseille, le comte de Beaujolais et le duc de Montpensier avaient été témoins d'un horrible massacre; la Compagnie du Soleil, comme s'intitulaient les brigands de la réaction, avait exercé la plus atroce vengeance sur les Jacobins vaincus et détenus dans le fort Saint-Jean. « Nous entendîmes enfoncer la porte des cachots, écrit le duc de Montpensier, et bientôt après des cris affreux, des gémissements déchirants mêlés à des hurlements de joie. Le commandant du fort désarmé et son adjudant blessé et mourant étaient enfermés dans notre chambre; nous entendions toujours les cris des victimes et les coups de pistolet, de sabre ou de massue des égorgeurs. Vers sept heures, nous entendîmes un coup de canon : c'étaient les assassins qui l'avaient tiré contre la porte d'un cachot où les prisonniers, au nombre de trente, furent mitraillés ou brûlés; car, pour que la besogne allât encore plus vite, suivant leur odieuse expression, ils avaient imaginé de mettre le feu au cachot, après avoir fait entrer beaucoup de paille par les soupiraux.

« Il était près de neuf heures et nuit close, lorsque nous entendîmes

crier : Voici les représentants, il faut baisser le pont, car ils menacent de nous traiter en rebelles. — Je me moque des représentants, dit en jurant un des assassins, je brûle la cervelle au premier lâche qui leur obéira. Allons, camarades, à la besogne, nous aurons bientôt fini. — Les représentants arrivaient; Isnard cria : « Malheureux, cessez votre horrible carnage; au nom de la loi, cessez de vous livrer à d'odieuses vengeances. — Cinq ou six massacreurs se présentèrent, tout couverts de sang. — Représentants, dirent-ils, laissez-nous achever notre affaire, vous vous en trouverez bien. Le vin est tiré, il faut le boire; nous n'avons fait que venger nos pères, nos frères, nos amis, et c'est vous-mêmes qui nous avez excités. — Qu'on arrête ces scélérats, » dirent les représentants. On en saisit enfin quelques-uns. Le lendemain le fort était jonché de cadavres et de mourants comme un champ de bataille, on y voyait d'affreuses mares de sang, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots incendiés. Plusieurs victimes survivaient encore à leurs blessures, et leurs souffrances étaient d'autant plus affreuses, que nul ne s'empressait à leur donner des secours. »

Tandis que la cruauté de la « bête humaine », dans tous les partis et au nom de toutes les causes, se révélait avec tant d'horreur dans le midi de la France, la guerre recommençait en Vendée, secondée par les secours de l'Angleterre, encouragée par le souffle de réaction qui commençait à se manifester en France, et que les agents royalistes représentaient sous de fausses couleurs aux princes émigrés. En vain Mallet du Pan, clairvoyant et sensé, écrivait au roi Louis XVIII, comme on appelait le comte de Provence depuis la mort du petit prince : « Il n'y a à espérer aucune insurrection spontanée à Paris ni ailleurs en faveur de la monarchie; la Convention maîtrise le peuple; tout ce qui n'est pas peuple frémit à l'idée d'une nouvelle secousse. La guerre civile est une chimère du même genre; il n'y a ni princes, ni grands, ni généraux puissants qui entraînent dans leur parti des provinces ou des armées; tout emploi de la force contrarierait les causes lentes qui font rebrousser la révolution vers la monarchie. Les royalistes de l'intérieur sont au désespoir de la conduite du roi et des émigrés; ils se plaignent que ceux-ci jouent aux dés la tête de leurs parents et de leurs amis, qu'ils ne se forment aucune idée de ce qu'est devenue la France. Les monarchistes se défendent contre la Convention pour échapper à la tyrannie beaucoup plus que pour faire la royauté: on la désire sans

dévouement, et l'on fait au dehors tout ce qu'il faut pour en éteindre les semences. » Les tentatives de Vendée et de Bretagne venaient de se terminer d'une manière désastreuse par la déroute et les supplices de Quiberon; les populations étaient restées sourdes aux appels des émigrés.

L'opinion publique avait naguère servi la Convention au 9 thermidor, au 12 germinal, au 1er prairial; elle la devançait et l'inquiétait aujourd'hui; la lutte devenait chaque jour plus vive dans l'Assemblée; elle était excitée au dehors par les décrets sur les élections, qui venaient d'être publiés. En même temps qu'elle avait promulgué (15 août 1795) la Constitution de l'an III, la Convention avait déclaré, par une prétention étrangement hardie, que les deux tiers des assemblées nouvelles devaient être pris dans son sein, élus les premiers par les assemblées primaires. Sur une seconde liste, librement formée, la Convention devait elle-même choisir au scrutin le complément du Conseil des Anciens et des Cinq-Cents. D'avance, et pour écarter un certain nombre de leurs collègues, les membres de la majorité avaient fait mettre en accusation la plupart des représentants en mission, convaincus d'une odieuse tyrannie. Joseph Lebon venait enfin de subir le dernier supplice.

Un lien indissoluble et terrible unissait entre eux presque tous les membres de cette Assemblée qui faisait encore acte d'autorité tout en se dissolvant, et qui prétendait imposer sa puissance à la nation dans d'autres corps législatifs et sous un autre nom; Dubois-Crancé l'avait dit dans un violent discours contre la réaction et le royalisme : « Ne prenez point le change; il est une classe d'hommes en France pour qui vous êtes tous des terroristes, car tous vous avez déclaré le roi coupable de haute trahison, et voté la république; aux yeux de ces hommes, ce grand acte de justice est un crime ineffaçable. » En vain, depuis le 9 thermidor, la Convention travaillait à revenir sur un passé anarchique et à rétablir l'autorité de la justice; en vain la rétroactivité des lois de succession était abolie, les réquisitions supprimées, la loi des suspects rapportée, les sociétés populaires interdites; en vain, dans son grand rapport sur la Constitution, Boissy d'Anglas avait fait appel à l'union au nom de tout ce qui avait été détruit, au nom de tout ce qui restait à relever : « Mettons à profit les crimes de l'ancienne monarchie, les erreurs de l'Assemblée constituante, les vacillations de l'Assemblée législative, les forfaits

de la tyrannie décemvirale, les calamités de l'anarchie, les malheurs de la Convention, les horreurs de la guerre civile. » Cette cruelle expérience n'encourageait pas la nation à conserver le pouvoir aux mains des hommes qui en avaient si souvent abusé, et dont les meilleurs étaient dans une grande mesure liés par le passé. A Paris surtout, où le mouvement des esprits devançait toujours celui de la province, où les intrigues étaient plus actives et la réaction alors plus prononcée, les sections s'irritèrent de se voir dicter des choix par un décret; les troupes, qui s'approchaient de Paris, excitèrent encore la colère et l'inquiétude; les députations se succédaient à la barre de la Convention, réclamant contre la forme et les entraves imposées aux élections. « Depuis le 1er prairial, la nation est rentrée dans ses droits, disait la section du Mail, elle ne souffrira point une usurpation. » « Il ne faut point qu'on voie paraître des insignes de terreur au milieu des délibérations où le peuple va exercer sa souveraineté, déclara la section des Champs-Élysées, par la bouche de Lacretelle. Méritez le choix du peuple et ne le commandez pas. » « Nous voulons tous la liberté et la république, disait la section Lepelletier, mais nous les voulons pour tous les Français, et non pour le profit de quelques ambitieux. » L'agitation devenait si vive, que les comités prirent à la hâte d'importantes mesures pour maintenir l'ordre public. Les adresses envoyées à la Convention par les armées étaient menaçantes pour les fauteurs de réaction. Ce qui était plus significatif encore sur l'état des esprits en France, tandis que les décrets sur les élections étaient rejetés à Paris par toutes les sections, sauf une seule, ils étaient acceptés dans tous les départements par une majorité énorme. La Convention fit proclamer, le 28 septembre 1795 (1er vendémiaire), que la Constitution était acceptée et devenait la loi fondamentale de la République; une seconde déclaration convoquait les assemblées primaires à l'occasion des élections législatives pour le 20 vendémiaire; les décrets sanctionnés par le peuple français devaient être la règle des élections.

Les sections de Paris contestaient l'exactitude des chiffres proclamés et se refusaient à admettre l'acceptation des décrets; l'irritation s'accroissait des deux parts. Les Thermidoriens, maîtres du pouvoir, et qui ne voulaient y renoncer à aucun prix, s'inquiétaient du mouvement des esprits, regrettaient les mesures conciliantes qu'ils avaient adoptées, les autorisations de rentrée qu'ils avaient accordées à des

émigrés, ou, comme l'on disait alors, à des *fugitifs*, amis douteux de la Révolution. C'était à ce titre, et grâce à l'influence de Mme de Staël, que M. de Talleyrand était revenu en France. Les sections s'indignaient de voir les terroristes, naguère emprisonnés par mesure de police, peu à peu libérés et se mêlant librement aux assemblées électorales. Déjà un certain désordre régnait dans les rues; des rixes avaient eu lieu; on avait échangé quelques coups de feu. La Convention reprit ses séances du soir. Quelques assemblées des sections s'étaient déclarées en permanence; bientôt la Convention en fit autant. Le mouvement de résistance à la longue puissance de la Convention, aux abus qu'on redoutait de son pouvoir expirant, rejetait de plus en plus la majorité des Thermidoriens vers le parti exalté de la révolution; les intrigues des royalistes avaient en réalité peu d'action dans Paris et peu de part à l'effort d'opposition tenté par les sections. La lutte était mêlée de crainte et de colère, animée par des passions confuses et compliquées; l'insurrection n'était pas savamment combinée et préparée de longue main, comme le déclaraient à la Convention Tallien et ses amis; ses forces s'accroissaient peu à peu par le mécontentement et l'inquiétude publique; la section Lepelletier avait convoqué pour le 12 vendémiaire les assemblées primaires du département de la Seine; cette même proposition avait été votée par un grand nombre de sections. La majorité de la Convention faisait un appel à la concorde et on célébrait solennellement l'anniversaire de la mort des vingt-deux Girondins; en même temps, elle interdisait les assemblées convoquées par les sections. Malgré son décret, les électeurs avaient été désignés par plusieurs quartiers; quarante-trois sections sur quarante-huit s'étaient, disait-on, ralliées au manifeste de la section Lepelletier; elles avaient choisi pour président le vieux duc de Nivernais, ou le citoyen Mancini, comme on l'appelait alors. C'en était assez pour justifier, du moins en apparence, toutes les accusations des Thermidoriens contre la réaction royaliste. Les comités de la Convention nommèrent une commission de cinq membres chargés de maintenir l'ordre public · Barras et Colombel, du Comité de sûreté générale; Daunou, Letourneur et Merlin de Douai, au nom du Comité de salut public. « Le bataillon sacré de 1789, » les vétérans des anciennes insurrections, rassemblés contre une insurrection nouvelle et rivale, entouraient Barras lorsqu'il marcha contre la réunion des électeurs siégeant au Théâtre-Français. Mais déjà la petite assemblée s'était

dispersée : une pétition avait été adressée à la Convention par vingt-six sections, elle circulait dans Paris. « Mandataires du peuple, disait-elle, vous avez été convoqués pour proposer une constitution aux Français : cette constitution est faite : elle a été universellement accueillie ; vos fonctions se bornent aujourd'hui à l'action du gouvernement. Le mot odieux de conspiration retentit dans Paris, retentit dans vos comités. Le peuple conspire-t-il contre lui-même ? La Convention conspire-t-elle contre le peuple ? Loin de nous cette idée. Vos comités conspirent-ils contre le peuple et la Convention ? C'est la question que nous venons vous faire au nom des sections de Paris. Des bataillons de troupes de ligne cernent cette commune, des assassins arrêtés par vos décrets sont relâchés par ordre de vos comités. Un nouveau code pénal est proclamé contre les présidents et les secrétaires des assemblées primaires ; des députés journalistes prêchent la guerre civile ; Charette, dit-on, est à Paris ; les Parisiens sont des Chouans ; cent cinquante mille hommes, qui acceptent une constitution républicaine, ont des meneurs royalistes. Sur quoi repose tout cet appareil de crimes ? Sur l'opinion généralement répandue à Paris que le décret du 5 fructidor n'a pas obtenu le vœu de la majorité des Français. Peu nous importe que quelques ambitieux veuillent se perpétuer dans le pouvoir ; l'essentiel pour nous est de rester libres et de vous sauver vous-mêmes des menées d'une faction audacieuse. Les assemblées primaires vous demandent la réincarcération des voleurs et des assassins rendus à la liberté sans jugement, et l'examen de la conduite de vos comités de gouvernement. »

Le mouvement de la force armée contre le Théâtre-Français avait accru la fermentation, partout on répétait que la Convention se jetait dans les bras des terroristes et des buveurs de sang ; d'horribles et récents souvenirs soulevaient les âmes ; en vain les comités, justement alarmés du soulèvement qu'ils avaient provoqué, déclaraient hautement la modération de leurs intentions : ils se virent contraints d'appeler des troupes. Le 22 vendémiaire, vers huit heures du soir, le général de Menou s'avança vers l'ancien couvent des Filles Saint-Thomas, centre de réunion de la section Lepelletier. Une foule considérable encombrait les rues, sept ou huit cents hommes de la garde nationale occupaient les portes, ils furent sommés de rendre leurs armes ; un jeune homme s'avança. « Que nous demandez-vous ? dit-il ; nos armes ? Nous ne les avons jamais employées

que pour votre défense. Quels sont vos défenseurs? Ceux qui voulaient vous égorger et que nous avions désarmés par vos ordres. Quels canons amenez-vous contre nous? Les nôtres, que nous vous avons volontairement rendus. Que nous reprochez-nous? L'exercice légitime de nos droits. Nous avons, au prix de notre sang, maintenu la liberté de vos délibérations, et vous violez les nôtres au mépris de toutes les lois. »

Les gardes nationaux avaient refusé de se rendre, le rassemblement devenait d'instant en instant plus nombreux, la circulation était impossible dans les rues adjacentes, les gardes nationales accouraient de toutes les sections. Le général de Menou trouva la situation mauvaise, il voulut négocier; mais les meneurs de la section Lepelletier n'étaient plus les maîtres; le général interdit de charger, comme l'avait ordonné le représentant Laporte. « Le premier qui sortira des rangs sans mon commandement, je lui passerai mon sabre au travers du corps, » dit-il tout haut; bientôt il se vit forcé de se retirer. A la Convention on criait à la trahison. Il était quatre heures du matin lorsque Barras fut nommé commandant de la force armée; les sections avaient choisi pour chef le général Danicau, naguère employé dans la guerre de Vendée et destitué pour cause de modération. Il avait protesté contre les décrets et donné sa démission lorsque l'armée avait été appelée à les accepter. Il conseillait aux sections de rester sur la défensive; on était fort animé dans les assemblées, on se croyait assuré que les soldats ne tireraient pas sur leurs concitoyens. De toutes parts les gardes nationaux arrivaient en armes, se massant sur le perron de Saint-Roch, à l'hôtel de Noailles et sous les galeries du Théâtre-Français. Leurs avant-postes s'étendaient par la rue de l'Échelle jusqu'à une place qu'on appelait alors le Petit-Carrousel.

Le général de Menou et ses lieutenants avaient été arrêtés ou destitués; tout général qu'il était, Barras n'avait aucune expérience militaire; il eut le bon sens de le sentir. Il avait vu naguère, à Toulon, Napoléon Bonaparte tout jeune, et qui avait déjà fait preuve de génie; soutenu par Pontécoulant et Letourneur, l'officier d'artillerie avait fait son chemin et brillamment conduit les opérations de l'armée d'Italie; il conservait le désir d'y retourner. Lorsque le général Hoche avait été envoyé dans l'Ouest, Bonaparte avait été désigné pour diriger l'artillerie; il avait refusé, et le Comité de salut public l'avait rayé de la liste des officiers généraux, « attendu son refus de se rendre à son poste. »

Il avait été rappelé au bureau de topographie, et ce fut là que Barras le retrouva, le chargeant d'organiser les troupes et de combiner les mesures à prendre; le général de la Convention ne pouvait indiquer ni les points menacés ni l'étendue du danger.

Cinq ou six mille hommes seulement entouraient la Convention; Bonaparte avait transmis les ordres au nom de Barras. Comme il sortait de grand matin avec son fidèle aide de camp Junot pour se rendre aux Tuileries, il haussait les épaules en suivant de l'œil les mouvements des sections. « Comme il serait facile de mettre la main sur la Convention ! » disait-il; cependant les mesures qu'il avait prises commençaient à en assurer la protection. Il venait d'être nommé commandant en second; des armes encombraient les antichambres de l'Assemblée, préparées pour le belliqueux zèle des représentants; on échangeait des proclamations; à quatre heures on entendit crier : « Aux armes! » Les députés étaient à leur poste; quelques-uns s'étaient mêlés aux troupes, le bruit de la fusillade retentissait dans la ville. Les premiers coups de feu étaient partis, comme de coutume, sans ordre patent et d'une main inconnue; le combat s'était trouvé engagé à l'improviste, le bataillon de la section Lepelletier avait fait reculer les troupes qui occupaient le Pont-Neuf. Mais c'était surtout contre les postes de Saint-Roch que se dirigeait l'effort des généraux de la Convention; la canonnade balayait en partie le perron, les sectionnaires entretenaient contre les canonniers un feu meurtrier. Un assez grand nombre de morts jonchaient les marches de l'église et la rue Saint-Honoré; peu à peu cependant les rangs des gardes nationaux s'éclaircissaient, partout les troupes avaient triomphé. Bientôt quelques volontaires, sans chef et sans appui, restèrent seuls en butte à la fusillade.

Merlin de Douai entra dans la salle de la Convention, pâle et la voix tremblante. « Je viens, dit-il, vous annoncer le succès des défenseurs de la République contre les révoltés. Ce n'est pas sans douleur que je vous parle, car le sang français a coulé. » Le président imposa silence aux applaudissements qui éclataient dans les tribunes. La violence se trahit dans les discours et dans les actes des Comités. Une série de propositions oppressives pour la liberté publique, favorables aux Jacobins encore détenus ou accusés, furent successivement présentées, bruyamment appuyées par la populace que les Montagnards, anciens ou nouveaux, avaient recommencé à ameuter dans les tribunes. Lanjuinais s'emporta, et se tournant vers le président : « Faites donc cesser ces

hurlements! » s'écria-t-il. Dans une discussion avec Tallien, il avait parlé du « massacre du 13 vendémiaire »; les modérés de la Convention n'avaient pas approuvé le soulèvement des sections, ils résistaient de toutes leurs forces aux conséquences qu'en voulait tirer la petite cabale des thermidoriens, Tallien et Barras en tête. Une tentative fut faite pour compromettre Lanjuinais, Boissy d'Anglas et quelques autres dans un projet de conjuration; la force armée, qui obéissait à Barras, entourait l'Assemblée; on faisait le procès du général de Menou. Une nouvelle commission des Cinq avait été nommée, chargée d'empêcher que « la glorieuse Révolution, qui avait coûté tant de sang et de trésors, fût étouffée par un trône ». On parlait de casser les opérations électorales de Paris et de plusieurs autres départements, de retarder la réunion du Corps législatif; Thibaudeau attaqua courageusement ces tentatives de dictature. « La Terreur plane de nouveau sur cette enceinte, dit-il; avant la fin de cette séance, il faut qu'elle fasse place à la sécurité. Des hommes dont l'amour-propre est irrité, parce qu'ils ne sont pas les premiers dans la confiance nationale, ne cessent depuis plusieurs jours d'insulter les hommes les plus respectables de cette Assemblée. Des hommes qui ont changé de masque aux diverses époques de la Révolution, qui placés à droite dénoncent la gauche, qui placés à gauche dénoncent la droite. C'est de Tallien que je parle...», ajouta l'orateur en réponse aux cris furieux des tribunes; je le déclare, on peut retenir ici le pouvoir constituant aussi longtemps qu'on le voudra, mais aucune puissance humaine ne pourra me forcer d'être, le 5 brumaire, membre de la Convention. » La petite faction avait tenté un effort désespéré, mais factice; dans la Convention même, elle ne trouvait qu'une faveur momentanée; dans le pays, la lassitude et l'effroi se manifestaient avec éclat. Lanjuinais avait été élu dans soixante-treize colléges, Boissy d'Anglas dans soixante-douze, Pelet de la Lozère dans soixante et onze. L'armée, ardemment républicaine, flattée par les Thermidoriens, répugnait cependant par instinct aux avances des terroristes; le conseil de guerre chargé de juger les prévenus du 13 vendémiaire témoignait hautement son indulgence; les contumaces seuls étaient condamnés, et on ne faisait contre eux aucune recherche. Bonaparte écrivit au général de Menou : « J'ai tout vu, on veut vous perdre; mais je ferai tout pour vous sauver, en dépit de la rage qu'ont certains représentants de faire retomber leur vengeance sur la tête des généraux. » Menou fut acquitté; la date de la convocation du Corps

législatif ne fut pas reculée, les modérés triomphaient sans violence, ils ne s'opposèrent pas au dernier effort de la persistante haine des Thermidoriens et des Montagnards contre les émigrés. Un décret fut rendu, protecteur de la République. « Tout individu qui, dans les assemblées primaires ou électorales, aurait provoqué ou signé des arrêtés liberticides, ne pourra exercer aucune fonction jusqu'à la paix. — Les individus non rayés de la liste des émigrés et les parents d'émigrés sont également exclus des fonctions publiques. — Ceux qui ne voudront pas vivre sous les lois de la République sont autorisés à quitter le territoire sous le délai de trois mois. Ils pourront toucher leurs revenus et même réaliser leur fortune; ils ne pourront plus rentrer en France sous peine d'être regardés comme émigrés. Les femmes divorcées d'émigrés et non remariées se retireront sous huit jours dans la commune de leur domicile et y resteront en surveillance. Les lois contre les prêtres réfractaires seront exécutées dans les vingt-quatre heures. Les administrateurs qui en négligeraient l'exécution seront punis de deux ans de fers. » En même temps, et par un autre décret qui faisait une seule exception contre les accusés du 13 vendémiaire, une amnistie générale fut proclamée pour les faits relatifs à la Révolution et n'ayant pas trait aux délits de droit commun. Les prisons s'ouvraient pour tous les partis; Barère et ses amis n'avaient pas été soumis au second procès qui eût entraîné leur condamnation à mort, ils venaient d'être embarqués pour Cayenne; l'ère de l'échafaud était terminée. « Quelle heure est-il? demandait Delleville. — L'heure de la justice! dit un Montagnard. — Non, s'écria la droite, l'heure de la Constitution. »

Depuis un mois, la Convention votait sans relâche des lois nouvelles, à peine lues, rarement discutées; elle touchait au terme de sa carrière. Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), à deux heures et demie, Génissieu, qui présidait l'Assemblée, se leva, non sans une émotion visible. « Je déclare, dit-il, que la séance est levée. Union, amitié, concorde entre tous les Français, c'est le moyen de sauver la République. » Il s'arrêta un moment, puis rappelé à la nécessité d'une formule officielle: « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée, » prononça-t-il. On criait : « Vive la République! » L'Assemblée venait de compléter les choix des assemblées primaires en désignant sur leurs listes les cent quatre députés qui manquaient encore à la formation du Corps législatif. Le

Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents étaient constitués.

La Convention nationale expirait après une session qui avait duré trois ans, la plus orageuse et peut-être la plus activement destructive de toutes les Assemblées révolutionnaires qu'ait jamais vues le monde. L'Assemblée constituante avait la première mis la cognée au tronc de l'ancienne société française; elle avait ardemment travaillé à constituer une société nouvelle, conforme non-seulement aux besoins, mais encore aux théories qui agitaient les esprits et les âmes; les passions humaines, bonnes et mauvaises, avaient souvent contrarié son œuvre; les hésitations, les médiocrités de l'Assemblée législative avaient plus d'une fois frappé de stérilité les germes féconds et puissants semés à pleines mains par l'Assemblée constituante; elle avait préparé les voies à l'absolutisme tantôt anarchique, tantôt despotique de la Convention nationale. Celle-ci avait accompli la Révolution commencée; elle avait proclamé la République et voté la mort du monarque en même temps que celle de la monarchie. Elle avait laissé échapper l'empire usurpé par les mains hardies et cruelles d'un dictateur; mais l'instinct puissant et hardi de la Révolution, l'horreur naturelle du crime et la crainte qu'inspiraient les tyrans s'étaient alliés pour amener leur perte; la Convention avait arrêté sur sa pente la Révolution constamment ballottée entre l'anarchie et la dictature; elle avait entravé ce qu'elle ne pouvait terminer; jusqu'à son dernier jour, elle se débattit contre la violence, tour à tour entraînée par les partis contraires, incapable de rétablir un état régulier et de fonder un gouvernement stable. Elle avait inondé la France de sang et de larmes, détruit les finances, et bouleversé jusque dans leurs racines les institutions qu'elle n'avait pu renverser; à travers ses fautes et les erreurs qui, sur ce point même, avaient signalé sa conduite, elle avait eu cet honneur de s'attacher avec passion à l'effort de la défense nationale et à un déploiement de force courageuse qui portait partout en Europe la terreur de la valeur française, comme la redoutable contagion de la Révolution. Son histoire nous pénètre d'une terreur souvent mélangée d'un certain respect. Bien des conventionnels, parmi ceux qui tombèrent successivement sous la hache du bourreau, avaient été sincères, passionnément dévoués à la patrie, tout en lui portant les coups les plus funestes; beaucoup avaient déployé un grand talent et un grand courage au service de cette divinité unique du salut public qu'ils avaient érigée sur les débris de tous les autels détruits. Au Dieu suprême de la foi reli-

gieuse, gouverné et gouvernant par des lois immuables et supérieures, la Révolution et la Convention avaient substitué une divinité créée à leur image, confuse et inégale jusque dans sa grandeur, et capable à un jour donné d'abdiquer entre les mains d'une dictature, bientôt fatalement condamnée par l'origine même de son autorité aux irrésistibles enivrements et aux chutes profondes du pouvoir absolu.

CHAPITRE IV

LA GUERRE CIVILE (1792-1796)

J'ai voulu poursuivre jusqu'à son terme l'histoire de la Convention, et retracer la vie parlementaire de la France pendant les trois années de son autorité; je n'ai pas voulu embarrasser ce récit par des épisodes divers, parfois concentrés sur un point du territoire, mais qui éclatèrent aussi dans des directions diverses, témoignant d'un sentiment général. Je réserve comme une consolation puissante et nécessaire le tableau de la défense nationale et des efforts victorieusement tentés par notre patrie, sanglante et déchirée, pour repousser l'ennemi qui menaçait son indépendance. Avant d'y mêler quelque douceur, je veux épuiser l'amertume de la coupe; à l'histoire des discordes civiles succède naturellement celle de la guerre civile, dont la France a été le théâtre de 1792 à 1796.

La guerre de Vendée et la guerre de Bretagne sont restées le type de la résistance royaliste et catholique à la puissance antireligieuse et

révolutionnaire qui avait résolu d'imposer son joug aux âmes comme aux corps, aux consciences comme aux vies. Les tentatives de soulèvement fédéraliste en Normandie et à Bordeaux, la résistance héroïque et un moment victorieuse de Lyon, la reddition de Toulon aux Anglais, les désordres sanglants du Midi, furent presque partout provoqués par la passion politique, par l'horreur ou par la crainte qu'inspiraient le gouvernement et ses actes. Avant de s'émouvoir pour leurs opinions politiques, avant de songer à défendre la royauté menacée et vaincue, les paysans du Poitou et de la Bretagne résistèrent à une double oppression, celle de la foi religieuse et de la liberté individuelle : ils ne voulaient pas entendre la messe célébrée par des prêtres étrangers à leurs paroisses ; ils ne voulaient pas quitter leurs demeures paisibles pour marcher, au nom de la Révolution, contre un ennemi lointain. En imposant au clergé français des engagements que repoussait sa conscience, l'Assemblée constituante avait semé le germe de la guerre civile dans l'Ouest; le mouvement patriotique, qui devait un instant créer dans les grandes villes le noble élan des engagements volontaires, fut constamment inconnu et impuissant dans les fermes éparses, dans les chaumières isolées du Bocage; les gentilshommes n'avaient pas émigré, les paysans restaient groupés autour d'eux; lorsque la Révolution atteignit les familles par ses réquisitions militaires comme elle avait atteint les consciences par le bouleversement de l'état religieux, les populations se soulevèrent, résistant avec passion à des exigences qui leur paraissaient également inouïes et violentes. Les Vendéens, qui devaient prodiguer leur sang à la guerre civile, le refusaient aveuglément à la défense nationale, dont ils ne comprenaient pas la nécessité; ils défendaient en même temps leurs prêtres et leurs enfants.

Dès 1791, deux commissaires envoyés par le gouvernement, Gallois et Gensonné, avaient rendu compte à l'Assemblée législative de la fermentation qui existait dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire ; ils l'attribuaient exclusivement à l'attachement des populations de la campagne pour leurs curés; le même sentiment n'existait pas, disaient-ils, dans les petites villes, presque toutes favorables au mouvement révolutionnaire, et disposées à la rigueur envers les prêtres qui avaient refusé le serment.

Déjà, au mois d'août 1792, un soulèvement avait eu lieu dans les environs de Bressuire, facilement réprimé par les gardes nationaux des petites villes environnantes, sans ramifications, ni entente géné-

rale. Au mois de mars 1793, l'appel de trois cent mille hommes excita sur-le-champ, et en masse, la résistance dans le Bocage, dans la contrée qui s'étend de Nantes et Saumur jusqu'au *Marais* descendant vers la mer. La partie de l'Anjou qui touche à la rive gauche de la Loire devança de quelques jours le mouvement général. Dans son premier élan, l'insurrection remporta d'importants succès : elle n'avait pas encore de chefs, et déjà Montaigu, la Roche-sur-Yon, l'île de Noirmoutier étaient tombés en son pouvoir. La prise de Machecoul fut le signal de cruautés heureusement très-rares dans l'histoire de la Vendée: trois cents républicains furent fusillés au bord des fosses ouvertes qui se refermaient sur eux. Les insurgés restèrent en possession du pays conquis.

Au début de la lutte, les paysans s'étaient spontanément réunis, sous les ordres de ceux des leurs dont ils reconnaissaient la supériorité native; le voiturier Cathelineau, le garde-chasse Stofflet, avaient commandé les premières attaques et remporté les premiers succès. A mesure que l'insurrection s'étendait, les populations s'adressèrent à leurs chefs naturels, aux gentilshommes qui vivaient avec eux de père en fils dans une intimité confiante et simple, inconnue à d'autres parties de la France, et qui avait porté ses fruits dès les premiers jours de la Révolution. Les relations des seigneurs et des paysans n'avaient pas été changées par le nouvel état des choses; les redevances féodales, légalement abolies, continuaient d'être volontairement payées; les gentilshommes avaient été nommés maires de leur village. Ce fut au même titre qu'on leur demanda de se mettre à la tête de l'insurrection. « Comment, monsieur Henri, est-ce que vous allez tirer au sort, quand tous les gars de Saint-Florent se feront casser la tête plutôt que de partir? » disait-on à M. de la Rochejaquelein. On vint chercher dans leurs châteaux MM. de Lescure, d'Elbée, de Bonchamps; celui-ci ne se faisait aucune illusion sur le sort qui lui était réservé. « Nous ne recueillerons même pas de gloire, disait-il, les guerres civiles n'en donnent pas. » Il accepta cependant, comme ses amis, le commandement des bandes de paysans insurgés, qui, avant même d'avoir conquis des armes, attaquaient et enlevaient les canons à la course et avec leurs bâtons. Nul ne pouvait les empêcher de se disperser après une expédition victorieuse pour rentrer chez eux, embrasser leurs femmes, jeter un coup d'œil à leurs champs, et prendre une miche de pain pour la campagne suivante. Les bourgs et les petites villes étaient presque par-

tout aux mains des insurgés; les gentilshommes avaient choisi pour général en chef Cathelineau, « le saint d'Anjou », comme l'appelaient les paysans. Le mouvement s'étendait sur les bords de la Sèvre Nantaise; MM. de Sapinaud et de Royrand commandaient dans cette région. Un ancien marin, M. Charette, d'une famille d'armateurs de Nantes, était à la tête du soulèvement du Marais. Les trois petits corps d'armée agissaient sans concert, attaquant à l'improviste les corps de gardes nationaux ou de volontaires envoyés contre eux, tiraillant derrière les haies, dans les chemins creux, et déjouant tous les efforts des généraux républicains par leur connaissance du pays et leur étroite intelligence avec la population. La Convention n'avait pas encore mesuré la gravité de l'insurrection; elle était d'ailleurs obligée de faire face à tant d'ennemis, que les soldats lui manquaient; les recrues faites sur les lieux étaient mauvaises; les plus hardis, les plus honnêtes parmi les paysans combattaient dans les rangs des insurgés; les volontaires venus de loin prenaient la fuite sous les coups des ennemis cachés derrière les arbres ou les maisons. « J'ai eu la douleur de voir la plupart des volontaires s'enfuir lâchement, écrivait le général Berruyer, qui commandait sur la rive gauche de la Loire; il est bien dur pour un ancien militaire de commander à de tels soldats, je ne peux compter sur eux; la plupart n'ont que de mauvais fusils de chasse sans baïonnette, très-peu savent ce que c'est qu'une arme. Je ne cesse de le dire, il est de la plus haute importance de faire cesser ces troubles, il ne faut pas laisser à cette rébellion le temps d'acquérir des forces imposantes. »

Les forces de l'insurrection allaient croissant; en vain le général Quétineau avait bravement défendu Bressuire : la ville avait été enlevée, et M. de Lescure, arrêté naguère au château de Clisson avec sa famille, avait été délivré. Thouars fut attaqué par l'armée *chrétienne*, nom glorieux qu'avait pris le corps d'armée principal; les paysans hésitaient à passer un pont sur la Toué, M. de Lescure s'élança le premier, malgré une pluie de balles; il enleva les troupes à sa suite, les Vendéens montaient sur les épaules les uns des autres pour escalader les murailles. La place prise, M. de Lescure chercha à retenir le général Quétineau. « Restez parmi nous, fût-ce comme prisonnier sur parole, disait-il, on vous fera là-bas un crime des échecs que vous ne pouviez pas empêcher. — Je ne saurais, monsieur, repartit gravement le général républicain; je prouverai à tous que j'ai fait mon devoir. » Il re-

tourna à Paris, où l'échafaud l'attendait. Déjà le général Marcé était en prison, Berruyer fut rappelé, les représentants Choudieu et Goupilleau prirent sa défense et lui sauvèrent la vie. Le général de Canclaux conservait le commandement de Nantes; la ville était en masse favorable à la Révolution et résolue à se défendre contre les Vendéens; ceux-ci se rapprochaient, marchant de triomphe en triomphe : ils avaient pris Fontenay et Saumur; le général de Biron venait d'être appelé des Alpes-Maritimes pour commander les forces républicaines, éparses sur une grande étendue, et presque exclusivement composées de volontaires; partout les mouvements des généraux étaient contrariés par les représentants en mission, arrogants et présomptueux, gonflés de leur autorité suprême, et sans respect pour les connaissances pratiques des militaires. « Je n'ai rien vu de plus effrayant et de plus effrayé que la foule immense réfugiée à Niort, écrivit Biron à la Convention; on a vainement battu la générale sans pouvoir rassembler la dixième partie des troupes retirées plutôt que logées chez les habitants. D'après ce que j'apprends des rebelles, de leurs moyens et de leur manière de faire la guerre, ils ne doivent leur force et leur existence qu'à l'épouvantable confusion et aux mesures incohérentes qu'on a prises partiellement contre eux; il faut même qu'ils ne soient pas à beaucoup près aussi dangereux qu'on le dit pour n'avoir pas profité d'aussi grands avantages et fait de plus grands progrès. »

A la suite de la prise de Saumur, Angers avait ouvert ses portes aux Vendéens. « Nos succès me confondent; tout vient de Dieu, » disait Henri de la Rochejaquelein, jugeant sainement la qualité de ses troupes, héroïques à de certains jours, impossibles à retenir longtemps sous les drapeaux, et sujettes à la panique comme à l'enthousiasme. Le général de Menou avait succédé au général Leygonnier; il avait été battu. Le général Berthier s'occupait, à Tours, de reformer une nouvelle armée. Les Vendéens étaient retournés dans leurs familles avant de tenter sur Nantes une grande attaque combinée avec Charette. Les agents des représentants en mission inondaient le pays. Le ministre de la guerre, Bouchotte, y avait dépêché son lieutenant Ronsin, dont la scandaleuse autorité accroissait le désordre. « Un abus que je dois dénoncer, écrivait Biron, c'est la quantité innombrable d'agents et de sous-agents des agents du pouvoir exécutif; ils vont partout enlevant chevaux et voitures, et insultant les propriétaires; ce révoltant pillage produit peu de ressources pour l'armée. La désertion des

gardes nationales est si nombreuse, que des bataillons entiers sont partis de nuit sans laisser un seul homme. » Les volontaires de la Gironde s'étaient retirés au lendemain du 31 mai, en apprenant l'arrestation de leurs représentants.

Jusqu'alors, et malgré les violences qui avaient éclaté des deux parts sur quelques points isolés, la guerre en Vendée et en Bretagne n'avait pas revêtu les caractères de la cruauté et de la dévastation. En convoquant les gardes nationales, les administrateurs de Maine-et-Loire leur avaient recommandé la modération. « En abusant de la victoire, en désolant les campagnes, en dévastant les propriétés, vous violeriez les lois que tout citoyen doit respecter, et vous vous rendriez coupables aux yeux de tous. » Les prisonniers des Vendéens rendaient hommage à l'humanité dont on usait à leur égard. « Nos malades sont aussi bien traités qu'ils pourraient l'être dans un hôpital militaire, » disaient les grenadiers de la garde nationale qui avaient été pris à Saumur. Un grand nombre de captifs avaient été mis en liberté, après avoir eu les cheveux rasés; il leur était interdit de porter les armes contre *l'armée chrétienne*. Cependant les Jacobins s'emparaient de la direction de la guerre; elle allait changer de caractère entre leurs mains; la ruine sanguinaire menaçait déjà les provinces soulevées. Westermann venait d'occuper Parthenay; il était entré dans le Bocage, proclamant qu'il brûlerait tous les villages qui fournissaient des hommes à la rébellion. « Cela est nécessaire pour faire trembler le paysan, disait-il, et pour arrêter le torrent qui perdrait la république. » Déjà la soif de la vengeance s'allumait chez les Vendéens, et les généraux retenaient avec peine leur colère. Les deux armées insurgées venaient d'échouer dans leur effort devant Nantes; Cathelineau avait été tué; les Vendéens refluèrent dans leurs prairies et leurs chemins creux. Saumur avait été abandonné par la Rochejacquelein; Lescure s'était replié sur Châtillon, dans la basse Vendée. Une attaque contre Luçon avait été repoussée; les paysans combattaient par petits corps, se dispersant souvent pour rentrer chez eux; leur obstination prolongeait une lutte désespérée, et qui aurait pu se terminer plus complétement et plus rapidement, sans l'ignorance, la présomption, et parfois la lâcheté des chefs que la Convention mettait successivement à la tête de ses armées. Biron avait été rappelé, pour être bientôt condamné à mort comme coupable de conspiration. Westermann avait fait arrêter un ancien ouvrier orfévre, nommé Rossignol, qu'on lui

avait envoyé de Paris, à la tête d'une légion de gendarmerie, et qui semait le mécontentement parmi ses soldats. La Convention acquitta Rossignol, qui fut promu, en deux jours, au grade de général de division ; Westermann fut mis en accusation. Les généraux expérimentés, accoutumés à maintenir parmi leurs troupes l'ordre et la discipline, demandaient tous à être employés sur la frontière et à quitter la Vendée. « J'ai le cœur navré, écrivait le général la Barollière, de la désobéissance de l'armée, de l'insouciance des officiers, du pillage et de l'ivrognerie des soldats ; il est dur, quand on a servi trente-six ans avec honneur, de voir le mal sans pouvoir y remédier. »

La Convention prenait, au même moment, des mesures qu'elle jugeait efficaces pour étouffer la rébellion. Les forces républicaines venaient d'être battues au Pont de Cé ; le Comité de salut public annonça les résolutions suivantes : « Épurer l'état-major et les commissaires des guerres pour leur substituer des généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé. — Choisir dans les communes les plus patriotes des compagnies de pionniers et d'ouvriers. Approvisionner des matières combustibles pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Abattre les forêts, détruire les repaires des rebelles ; faire couper les récoltes par les compagnies d'ouvriers, et les transporter sur les derrières de l'armée ; emmener les bestiaux. — Conduire dans l'intérieur les femmes, les enfants et les vieillards ; il sera pourvu à leur subsistance. — Aussitôt que l'armée sera réorganisée, les représentants du peuple se concerteront avec les administrateurs des départements circonvoisins pour faire sonner le tocsin dans les communes environnantes et pour faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante. »

Rossignol lui-même doutait de son succès, malgré les forces nouvelles que lui préparait la Convention. Comme tous les généraux qui l'avaient précédé, il demandait quinze mille hommes de troupes régulières. On lui faisait espérer les régiments de la garnison de Mayence ; le général de Custine venait de rendre la place après la plus courageuse défense ; le Comité de salut public fut assez sage pour ne pas faire tomber son ressentiment sur les troupes ; le général devait seul payer l'humiliation de la république. « Je me félicite d'avoir fait tomber Custine, écrivait Ronsin à Vincent, comme lui employé au ministère de la guerre ; j'ai un peu contribué à la chute de Biron ; achève sur Beauharnais et sur tous les nobles dont la proscription est

si nécessaire au maintien de la république. » — « Il sera beau, disait Tallien à la Convention, de voir Rossignol, sorti de cette classe tant dédaignée par la noblesse, succéder à Monseigneur le duc de Biron. » C'était par de semblables arguments, et en faisant appel aux passions les plus basses de la nature humaine, qu'on défendait devant l'Assemblée le nouveau général en chef de l'*armée des côtes de la Rochelle*, suspendu de son commandement par les représentants Bourdon et Goupilleau. « C'est un des vainqueurs de la Bastille, continuait Tallien; je n'examinerai point s'il a pillé, s'il s'enivre, mais si nos commissaires ont eu le droit de le destituer. Je sais que Biron ne pouvait souffrir l'âpreté de son caractère républicain ; il s'est montré un héros. Et que m'importent, à moi, quelques pillages particuliers de quelques maisons d'aristocrates? ce sont là les effets de la guerre. » Rossignol fut maintenu à la tête des armées, et les représentants qui l'avaient suspendu furent rappelés à Paris. La garnison de Mayence arrivait dans la Vendée, sous les ordres du général Aubert Dubayet. A la tête de leur avant-garde marchait Kléber, adjudant général pendant le siége de Mayence, et qui s'était fait remarquer par l'éclat de sa bravoure et de son génie militaire. Les représentants Rewbell et Merlin de Thionville. enfermés dans la place, avaient demandé pour lui le grade de général de brigade. Kléber refusa. « C'était, dit-il dans ses mémoires, un brevet pour marcher à l'échafaud, ou, ce qui était pis encore, pour languir dans une prison. le glaive suspendu sur la tête. » Le corps des Mayençais fut adjoint à l'armée de Canclaux. On décida de protéger Nantes, menacé par Charette et par les bandes de la basse Vendée; Rossignol et le corps qu'il commandait avaient été à plusieurs reprises battus par les Vendéens, qui avaient réuni toutes leurs forces pour cette lutte suprême. Le *favori* de la Convention manquait à l'appel, lorsque les généraux républicains opérèrent leur jonction au delà de Sèvre Nantaise; Charette y arrivait en même temps, suivi de toute la population du Marais, fuyant la dévastation et la déportation dont elle était menacée. Les paysans vendéens s'étaient levés comme eux; une foule confuse, traînant après elle ses meubles et son bétail, accompagnait constamment l'armée; les tirailleurs vendéens combattirent avec fureur à Torfou. « Jamais je ne vis un acharnement plus terrible, » disait Kléber; il avait arrêté la déroute avec sa division, en chargeant le commandant des chasseurs de Saône-et-Loire, nommé Chevardin, de défendre le passage du pont de Boussay. « Tu

COMBAT DANS LES RUES DE CHOLET

seras tué, lui dit-il, mais tu sauveras tes camarades. — Oui, mon général, » dit Chevardin, qui exécuta à la lettre sa consigne. L'artillerie resta au pouvoir des Vendéens. Les Mayençais, un moment surpris par le mode de combat familier aux paysans, avaient courageusement repris l'offensive; Châtillon et Bressuire avaient été reconquis, malgré des prodiges de valeur des chefs vendéens; leur corps avait gravement souffert. « L'armée de Mayence a plus fait en six jours que toutes les armées de l'Ouest en six mois, écrivait à la Convention le représentant Philippeaux. Le général Rossignol, qui depuis un mois annonce tant de prétendues victoires obtenues par sa vigilante bravoure, n'est pas sorti de son lit ou de sa baignoire, et n'a, par le fait, dirigé que des mouvements désastreux. » Rossignol fut envoyé à l'armée de Brest; Ronsin passait à la tête de l'armée révolutionnaire, détachée sur Lyon; mais, en même temps, les généraux de Canclaux et de Grouchy étaient suspendus; Aubert Dubayet était rappelé à Paris, et l'armée de l'Ouest tout entière était placée sous les ordres du général Léchelle, justement inconnu et obscur; « selon le témoignage, donné sans exagération, de tous ceux qui l'ont connu, c'était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers, le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vus. Il ne connaissait point la carte; savait à peine écrire son nom, et ne s'était pas une seule fois approché de l'ennemi à la portée du canon. Rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie et à son ineptie que son arrogance, sa brutalité et son entêtement[1]. »

Ce général, choisi avec tant de sollicitude par l'Assemblée, solennellement annoncé par une proclamation des représentants Hentz et Prieur de la Marne, avait eu le déplaisir d'entendre les soldats crier : « Vive Dubayet! » pendant qu'il passait la revue, et de se voir présenter par les officiers les projets d'attaque du général de Canclaux. Il ne se donna même pas la peine d'y jeter les yeux. « Oui, dit-il, ce projet est fort de mon goût, mais c'est sur le terrain qu'il faut se montrer, il faut marcher en ordre, majestueusement et en masse. » Les Mayençais étaient restés sous les ordres de Kléber.

Léchelle se tint prudemment loin du terrain du combat, lorsque, le 17 octobre, toute l'armée des Vendéens, forte encore de quarante mille hommes, vint *en masse* attaquer Cholet, où les républicains s'étaient retranchés; on se battit jusque dans les rues des faubourgs. Contre leur

[1] Mémoires de Kléber.

habitude, les paysans s'étaient formés en colonnes serrées. « Jamais, dit Kléber, les rebelles n'ont donné un combat si bien ordonné, mais qui leur ait été si funeste; ils combattaient comme des tigres, et nos soldats comme des lions. Dans les journées du 15 et du 17 octobre, je perdis quatorze chefs de brigade, chefs de bataillon ou officiers de mon état-major dans ma seule division, tous mes compagnons d'armes de Mayence et mes amis. » M. de Lescure était mortellement blessé; on portait MM. de Bonchamps et d'Elbée sur des brancards à la suite de l'armée vendéenne qui se repliait lentement vers la Loire, toujours courageuse et résolue malgré les douloureuses défaites qui avaient successivement éprouvé sa valeur. Les femmes et les enfants accompagnaient les soldats arrachés à leurs foyers par la ruine des espérances qu'ils avaient si longtemps conservées, prêts à passer avec eux le fleuve et à chercher dans une contrée amie la victoire ou un refuge contre les vengeances de la Convention. Tout ce qui restait de la population des campagnes était entassé à Saint-Florent; les hauteurs sur lesquelles était bâti le bourg s'étendaient en demi-cercle au bord de la Loire, laissant à leurs pieds une vaste étendue de sable; là se pressait une foule compacte, emportée par la terreur, chassée des villages en flammes et des champs ravagés; quelques barques traversaient péniblement le fleuve, chargées jusqu'au bord des plus habiles ou des plus robustes, empressés à se mettre en sûreté; on avait amené sur la rive cinq mille prisonniers républicains qu'on ne pouvait traîner au delà de la Loire : l'armée criait qu'il fallait les fusiller, tous les chefs étaient de cet avis. M. de Lescure était mourant; M. de Bonchamps se souleva sur son matelas, s'arrachant, par un suprême effort, aux premières angoisses de la mort. « Je demande qu'on leur donne la vie, dit-il; c'est bien certainement le dernier ordre que je donnerai, assurez-moi qu'il sera exécuté. » Jusque dans la ruine de tout ce qu'ils avaient voulu et tenté, les Vendéens conservaient encore des droits à leur glorieux titre d'armée *chrétienne;* les prisonniers furent épargnés. Quelques blessés ou quelques mourants restaient seuls dans les maisons ruinées de Saint-Florent. « Une solitude profonde règne actuellement dans le pays qu'occupaient les rebelles, écrivaient les représentants; on ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme ou une chaumière.... Nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres. » Rossignol avait reparu à la tête de l'armée, en remplacement de Léchelle qu'on n'avait jamais vu un jour

de combat. « Je fais tous mes efforts, écrivait-il, pour détruire tout ce qui attente à la liberté; mais il y a encore des gens humains, et en révolution c'est un défaut. » L'armée républicaine avait passé la Loire à la suite des Vendéens.

Les malheureux combattaient encore, par petits corps, sous les ordres des chefs que la mort ne leur avait pas ravis. A vingt ans, Henri de la Rochejaquelein se trouvait à la tête de l'armée, se débattant héroïquement au sein d'une multitude confuse, sans pain, sans abri, presque sans armes et sans munitions. Désormais privés des avantages que leur assuraient la connaissance du pays et la proximité des ressources, les Vendéens avançaient sans but, usant dans des entreprises mal combinées tout ce qui leur restait de force et de courage. Dans l'espoir de recevoir du secours des Anglais, ils avaient fait une pointe en Normandie et attaqué Granville; mais les paysans refusaient d'aller plus loin, et exigeaient impérieusement le retour vers la Loire; sur la route d'Angers à Rennes, un petit succès remporté à Pontorson leur ouvrit les portes d'Antrain; le général Rossignol avait été encore une fois repoussé; il se présenta devant le conseil des généraux et des représentants en mission : « Citoyens, dit-il, j'ai juré la république ou la mort; je tiendrai mon serment, mais je vous déclare que je ne suis pas fait pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon et je ferai mon devoir. Si on refuse ma démission, je croirai qu'on veut perdre la république. »

A ce témoignage, arraché par l'humiliation à la conscience peu scrupuleuse du général, le jacobin Prieur de la Marne se leva. « Non, dit-il, ta démission ne sera pas acceptée, Rossignol; quand tu perdrais encore vingt batailles, quand tu éprouverais encore vingt déroutes, tu n'en serais pas moins l'enfant chéri de la Révolution. Malheur aux généraux qui ne t'aideront pas de leurs conseils! S'ils t'égarent, nous les regarderons comme les auteurs de nos revers. » Marceau et Kléber s'emportèrent. Rossignol fut maintenu. Les Vendéens avaient vainement tenté de s'emparer d'Angers, ils avaient été obligés de se replier sur le Mans, où ils entrèrent de vive force, poursuivis par Westermann. Lorsque le combat s'engagea le lendemain, devant la ville, le découragement avait enfin saisi les paysans : ils se refusèrent à soutenir l'attaque tentée par Henri de la Rochejaquelein. On passa la nuit à tirailler dans les rues; au point du jour le gros de l'armée vendéenne, débandée et fugitive, avait évacué la place. Tout le jour, l'armée républicaine

massacra les femmes, les enfants, les blessés restés en arrière. « On ne saurait se figurer, dit Kléber, l'horrible carnage qui se fit ce jour-là, et le nombre des prisonniers de tout âge, de tout sexe et de tout état. » L'ivresse des représentants en mission enchérissait encore sur l'horreur de la réalité. « Tout ce qui était resté dans la ville tombe sous les coups de nos soldats, depuis quinze heures ce massacre dure encore. Dans l'espace de quatorze lieues, il n'y a pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu. »

Les chefs vendéens avaient rallié les malheureux restes de leurs soldats; ils se portèrent sur Laval, où ils avaient naguère trouvé un refuge, pour marcher ensuite vers Ancenis, dans l'espoir d'y passer la Loire. Un détachement de l'armée républicaine les surveillait. Henri de la Rochejaquelein et Stofflet se jetèrent avec quelques hommes dans une barque pour enlever celles qu'ils apercevaient sur l'autre rive, ils ne revinrent pas. Les Vendéens attendaient vainement leurs généraux et des bateaux; désespérés, ils s'enfuirent au hasard, commandés encore par M. de Fleuriot, et combattant sans relâche contre Westermann qui les poursuivait.

Marceau avait été nommé général en chef, par haine et par rancune des Jacobins contre les officiers mayençais; il obtint cependant de garder Kléber auprès de lui. « En acceptant le titre, dit-il à son ami, je prends les dégoûts et la responsabilité pour moi, je te laisserai le commandement véritable et les moyens de sauver l'armée. — Sois tranquille, repartit Kléber, nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble. »

C'était Kléber, en effet, qui commandait le 23 décembre 1793, lorsque l'armée républicaine enveloppa, auprès de Savenay, les Vendéens épuisés. Les meilleurs officiers avaient été tués ou fuyaient isolément; les paysans qui avaient commencé les hostilités, remplacés depuis longtemps par des recrues, n'étaient plus là pour soutenir l'effort des troupes républicaines; les Vendéens combattaient cependant avec une énergie désespérée. « Je les ai bien vus, bien examinés, écrivait le général Beaupuy à Merlin de Thionville; j'ai reconnu de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur contenance je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Cette guerre de brigands, de paysans, qu'on regardait comme ridicule et méprisable, m'a toujours paru pour la République française la grosse partie. »

La grande guerre de Vendée était finie, la guerre de combats et de

surprises, d'assauts et d'escalades ; les officiers qui subsistaient encore se mirent à la tête de quelques bandes ou rejoignirent Charette dans le bas Poitou. Chaque jour quelques-uns d'entre eux tombaient aux mains des républicains : les uns se mouraient de leurs blessures, comme M. d'Elbée, qu'on fut obligé d'attacher sur une chaise pour le fusiller; les autres restaient fièrement résolus jusqu'au dernier soupir, comme

MORT D'HENRI DE LA ROCHEJACQUELEIN.

le prince de Talmont, fils aîné du duc de la Trémoille, décapité devant son château de Laval, dont la grille porta longtemps sa tête sanglante. « J'ai fait mon devoir, faites votre métier, » avait-il dit aux bourreaux qui le promenaient enchaîné de ville en ville. Henri de la Rochejaquelein avait rassemblé autour de lui quelques centaines d'hommes, et combattait encore obscurément; il fut tué (28 janvier 1794) non loin de Cholet. Il avait livré avec succès un petit combat : deux chasseurs des *bleus*, comme les Vendéens appelaient les républicains, restaient encore sur la route; le jeune général s'avança pour leur parler; l'un

d'eux se retournant tira sur lui à bout portant; ses hommes s'élancèrent, le républicain et le vendéen étaient morts. On les ensevelit dans la même fosse, presque sous les yeux d'une colonne ennemie qu'on apercevait déjà. Pendant trois semaines, Charette et Stofflet, à la tête de leurs bandes, ignorèrent la mort de M. de la Rochejaquelein.

On combattait encore, malgré la lassitude et le désespoir; l'exaspération tenait lieu de force. Kléber avait conçu un projet pour enserrer Charette dans un cercle étroit où il devenait facile de le vaincre; il proposait de proclamer l'indulgence dans le reste du pays. Mais déjà Marceau n'était plus à la tête de l'armée, le général Turreau avait été choisi pour le remplacer; il parut seulement après l'affaire de Savenay. Kléber lui exposa son plan. « Ce n'est pas le mien, » répondit le nouveau général; il avait résolu d'exécuter, en les aggravant, les instructions naguère rédigées par Ronsin pour le Comité de salut public. Douze colonnes incendiaires se préparaient à parcourir en tout sens le pays; Carrier était à Nantes, naguère passionnément républicaine, consternée et dévastée par les horreurs qui se commettaient chaque jour dans ses murs; les prisonniers vendéens mouraient par centaines; parfois les rigueurs du proconsul atteignaient la population nantaise. Le général Turreau avait demandé à la Convention une dernière autorisation. « Mon intention est bien de tout incendier, écrivait-il au Comité de salut public, mais c'est vous qui devez prescrire cette grande mesure : je ne suis que l'instrument passif des volontés du Corps législatif représenté par vous. Vous devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes et des enfants. S'il faut les passer au fil de l'épée, j'ai besoin d'un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. » Le Comité de salut public restait muet, Turreau se décida enfin à agir. « Si mes intentions sont bien secondées, écrivit-il encore, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants que ceux qui, dans le fond des forêts, ont échappé aux plus scrupuleuses perquisitions. Car je dois faire remarquer que je désespère d'incendier les forêts; si vous ne vous décidez pas à les vendre pour les faire couper à bref délai, elles serviront longtemps d'asile impénétrable à un grand nombre de coquins. »

Les forêts restèrent debout, les pluies d'hiver contrariaient les travaux des colonnes incendiaires; les uns après les autres les villages étaient livrés aux flammes, mais les habitants couraient se réfugier dans les bois, les officiers insurgés retrouvaient des soldats. « On vous

disait, écrivait Turreau, que la guerre de la Vendée était finie, je n'en croyais rien, et j'avais bien raison. Je dois dire la vérité : il existe encore des rassemblements nombreux commandés par la Rochejaquelein, Stofflet et Charette. S'ils se réunissaient, je pourrais les trouver, les battre et les écraser ; mais, disséminés comme ils le sont, il est impossible de les atteindre ; ces coquins-là ont une connaissance parfaite du pays, ils se cachent au fond des forêts, filent imperceptiblement entre nos colonnes et viennent nous inquiéter sur nos derrières ; ils sont changés en voleurs de grand chemin, interceptent les routes et rendent la correspondance très-difficile. Non certes, elle n'est pas finie, cette malheureuse guerre ! »

La Convention et ses généraux apprenaient ce que peut devenir une population naturellement paisible, lorsqu'elle est poussée au désespoir par une tyrannie aveugle et sanguinaire ; les bandes se recrutaient chaque jour plus nombreuses et plus hardies. Elles avaient repris Cholet, les républicains furent obligés d'évacuer Bressuire ; l'armée vendéenne renaissait des cendres des villages, à côté des cadavres partout restés sans sépulture. « Je suis étonné, disait Turreau, de l'espèce de terreur qui s'empare de nos troupes, et du peu de mesures que savent prendre les généraux pour s'opposer aux progrès de l'ennemi. » Charette était insaisissable, comme ses soldats ; licenciées un jour, les bandes se reformaient le lendemain sur les rives de la Sèvre, dans le Bocage ou dans le Marais. Les républicains des villes et des bourgs commençaient à murmurer hautement : ils se trouvaient souvent enveloppés dans la dévastation de la contrée. « Les soldats qui se disent républicains se livrent à la débauche, à la dilapidation et à toutes les horreurs dont les cannibales eux-mêmes ne sont pas capables, » écrivait à Turreau le président du district de Cholet. A Luçon, la municipalité patriote fit arrêter le général Huché, lieutenant du commandant en chef. « Est-il possible, disait le Comité de salut public, quand nous battons toutes les armées de l'Europe, que nous soyons sans cesse tourmentés par des rebelles et des brigands sans moyens ? »

La vérité commençait à se faire jour, malgré les protestations férocement déclamatoires des commissaires et les inutiles cruautés de l'autorité militaire. Turreau fut destitué comme Rossignol, qui commandait sur la rive droite de la Loire, où il était harcelé par des bandes de *Chouans* devenues très-nombreuses. La situation des armées aux frontières exigeait de grands renforts de troupes ; Carnot profita des

protestations des représentants en mission dans l'Ouest. « Vous avez dit, écrivait-il, que la Vendée n'était plus qu'un désert qui ne contenait pas plus de douze mille personnes vivantes. Vous ne pouvez donc pas mettre obstacle au départ de vingt-cinq mille hommes de troupes qui iront grossir les rangs des armées de la Moselle, du Nord et des Pyrénées. » La guerre continuait sous les ordres de généraux obscurs, défensive et chaque jour moins cruelle, persistante cependant des deux côtés, par l'obstination des chefs rebelles et l'aveugle entêtement du Comité de salut public. « Il y a encore bien des combats à livrer et des brigands à détruire, écrivait le général Vimeux; non-seulement nous les trouvons en force, mais ils nous attaquent. Sans doute cette guerre n'est plus dangereuse pour la politique de la République; mais vous répondre qu'elle sera finie dans quelques décades, il faudrait être un ignoble charlatan pour vous tenir ce langage. »

Tout combat inutile avait été interdit aux troupes républicaines. Les colonnes infernales ne ravageaient plus le pays : désormais les réquisitions et les exactions venaient surtout des Vendéens; les paysans étaient las d'une guerre sans espoir, on leur promettait la vie sauve au prix de leur soumission. Les chefs de bandes n'étaient plus des gentilshommes marchant à la tête des populations rurales au milieu desquelles ils étaient nés, combattant pour l'honneur de leur nom autant que pour la défense de leur religion et de leur pays; ils étaient devenus des rebelles, élevant encore le drapeau royaliste, sans secours extérieur, et sans espérance de succès, condamnés à poursuivre jusqu'au bout une lutte qui ne pouvait aboutir pour eux qu'à la mort. Avec des alternatives d'ardeur et d'abattement, des retours de rigueur et d'indulgence, la situation se modifiait de jour en jour; le 9 thermidor ramena décidément la Convention dans les voies du bon sens et de la modération; les plaintes des administrations locales commençaient à être entendues; les crimes de Carrier à Nantes, les dévastations de Turreau dans les campagnes apparurent sous leur véritable jour. « La désorganisation, l'insubordination des troupes, le pillage, le meurtre précédèrent l'incendie général, » écrivaient les administrateurs de Cholet. « On commença par incendier des communes où les brigands ne s'étaient jamais tenus. On brûla particulièrement les vivres et les fourrages; plus de cent mille tonneaux de grains furent la proie des flammes, il ne resta plus à l'habitant des campagnes qu'à s'insurger de nouveau. S'il tentait de se réunir aux bons citoyens, il trouvait une

mort certaine; s'il restait chez lui, il la trouvait également. Notre malheureuse contrée, devenue un vaste champ de ruines, fut entièrement abandonnée à nos nouveaux ennemis, qui, par les barbaries exercées contre eux, furent animés de la rage et des fureurs du désespoir. » Les nouveaux commissaires de la Convention rétablissaient les faits et donnaient à connaître l'état du pays. « L'armée des rebelles, disaient-ils, se compose de deux éléments : le premier comprend les brigands aguerris qui ne quittent pas les drapeaux, un ramas d'émigrés, de prêtres, de gardes-chasse, de braconniers, de déserteurs et de contrebandiers; le second se compose des cultivateurs et des habitants du pays égarés par le fanatisme et dont le royalisme s'est servi. La plupart ne marchent maintenant que par contrainte. — L'acte de la Convention qui a traduit Carrier au tribunal révolutionnaire, les poursuites ordonnées contre les généraux ont déjà enlevé un grand nombre de partisans à Charette et à Stofflet. »

Le décret de la Convention accordait une amnistie générale « à toutes les personnes connues sous le nom de Rebelles de la Vendée et de Chouans, sans en excepter les chefs »; mais des succès récents avaient excité les espérances comme l'orgueil de Charette et de ses lieutenants; une rivalité naguère presque inconnue parmi les Vendéens divisait Charette et Stofflet; les représentants en mission comprirent qu'il ne suffisait pas de détacher les paysans de la cause de l'insurrection, mais qu'il fallait à tout prix gagner les meneurs. Charette demandait à traiter avec le général de Canclaux qui venait d'être rappelé à Nantes, le général Hoche commandait l'armée de l'Ouest; les commissaires de la Convention ne voulurent pas céder aux militaires le soin des négociations; les munitions comme les vivres manquaient dans le camp des insurgés, quelques-uns des lieutenants étaient hostiles à la paix. « Vous n'avez pas de quoi fournir à la subsistance de l'armée, dit Charette; vous savez que l'ordre est impossible à établir dans les distributions, et qu'un soldat consomme deux fois plus qu'un paysan. Donnez-moi du pain et je continuerai la guerre; puisque vous ne pouvez empêcher mes hommes de mourir de faim, je vais faire la paix. »

Il reçut, en effet, les représentants du peuple au château de la Jaunaye, non loin de Nantes, le 12 février 1795. Une tente avait été dressée sur la lande; le chef vendéen arriva seul, laissant derrière lui sa rude escorte, pauvrement équipée; les députés abandonnèrent également leurs riches voitures; on discuta les conditions, exorbitantes

d'abord du côté des Vendéens, graduellement adoucies, et finalement acceptées après une conférence qui dura cinq jours; les représentants y avaient mêlé de longs discours et des professions de foi républicaines auxquelles les Vendéens répondaient à peine. Le libre exercice du culte; une complète amnistie; la levée de tous les séquestres et confiscations; des secours pour la réparation des chaumières et le rétablissement de l'agriculture : tels furent les articles de la pacification acceptée par les insurgés, qui protestèrent, par une déclaration, de la justice de leur cause. Le manifeste se terminait cependant ainsi : « Réunis sous une même tente, nous avons senti plus fortement encore que nous étions Français, et que le bien général de la patrie pouvait seul nous animer. C'est dans ces sentiments que nous déclarons solennellement à la Convention nationale et à la France entière nous soumettre à la république française une et indivisible. Nous reconnaissons ses lois, et nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte. »

M. de Sapinaud et son état-major signèrent comme Charette et ses officiers. Déjà M. de Cormatin, principal chef des chouans de Bretagne et de Normandie, s'était engagé à accepter les mêmes conditions. C'était un intrigant ambitieux qui avait su capter toute la bienveillance de M. de Puisaye, l'infatigable artisan des négociations royalistes à l'étranger. Stofflet arriva à la Jaunaye lorsque tout était conclu; la répugnance pour la paix qu'il avait témoignée, et sa rivalité avec Charette, avaient empêché qu'il ne fût consulté sur le traité; il s'emporta violemment : « Au diable la république! au diable Charette! » criait-il. L'armée d'Anjou continuait de rester étrangère à la pacification; elle avait même protesté par deux pièces violentes, rédigées par l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, naguère ardemment engagé dans la guerre de Vendée, et toujours intimement lié avec Stofflet. Ce dernier résistait seul; il finit cependant par accepter la paix, et par évacuer la forêt de Vezin, où il avait caché ses magasins. Fausse ou sincère, cette apparence de paix causa une grande joie dans les pays naguère agités par la guerre civile. Charette parut à Nantes, portant fièrement la cocarde blanche, mais entouré des représentants en mission, à côté des généraux républicains. Hoche ne croyait pas à la pacification. « Nous ne devons pas nous dissimuler qu'il restera longtemps dans ces contrées des bandes de voleurs et d'assassins, disait-il à son collègue Aubert Dubayet, qui commandait l'armée de côtes de Cherbourg;

CHARETTE ET LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

la paix est bien signée; mais si les troupes continuent à aller prendre du grain dans les campagnes, ce qu'elles ne font jamais sans dégâts, nous devons nous attendre à la guerre. Pendant les conférences mêmes nous nous battions pour avoir des subsistances; le pays n'est pas abondant; plus on y enverra de troupes, plus il sera soulevé. » Dans les régions à droite de la Loire surtout, les déprédations des chouans n'avaient pas cessé un seul jour; Cormatin promettait des secours étrangers et poussait à un nouveau soulèvement; les administrateurs des districts se plaignaient amèrement. « Tandis que la Convention a montré de la clémence, écrivait-on de Vitré, les chouans ont montré de la fureur et de la barbarie. Ils ont plus volé, plus incendié, plus massacré de républicains qu'ils n'avaient fait auparavant. Nous avons publié la paix; juste ciel, quelle paix! Les chouans seuls en jouissent; les républicains ne l'ont pas. » Après de longues hésitations, et sur les instances des généraux, la Convention se décida à donner l'ordre d'arrêter les chefs des chouans, Cormatin en tête; en même temps, la guerre se rallumait contre les petits corps qui parcouraient toujours la Normandie et la Bretagne. Le général Hoche prévoyait une tentative des Anglais sur nos côtes; il était activement et ardemment préoccupé du désir d'étouffer à l'avance le mouvement royaliste qui se préparait. Une proclamation, partout répandue dans les campagnes, annonçait ses intentions; la fermeté de l'accent prouvait l'affaiblissement de la Convention et la part que l'autorité militaire commençait à prendre dans le gouvernement. Des colonnes mobiles parcouraient de nouveau le pays; mais la discipline la plus exacte maintenait les troupes dans le devoir. « Non, ce pays ne sera pas une Vendée, disait le général; depuis dix mois en butte à toutes les passions humaines, à tous les intérêts particuliers, j'ai combattu les royalistes, les terroristes et les voleurs; au nom de l'humanité, faites que les lois soient en vigueur. » Un chef de chouans, nommé Bois-Hardi, avait été tué dans une bataille; les soldats avaient porté sa tête au bout d'une pique; Hoche écrivit au commandant: « Je suis indigné de la conduite de ceux qui ont souffert qu'on promenât la tête d'un ennemi vaincu. Pensent-ils, ces êtres féroces, nous rendre témoins des affreuses scènes de la Vendée? Sans perdre un moment, vous ferez arrêter les officiers qui commandaient le détachement de grenadiers, et ceux d'entre eux qui ont coupé et promené la tête de Bois-Hardi. » Les décrets de la Convention secondaient les efforts des généraux; les hostilités continuaient cependant,

réduites à l'état d'une poursuite à main armée contre des bandes de pillards et de gens sans aveu, entretenant néanmoins l'agitation dans une partie des départements de l'Ouest, et faisant croire à une sérieuse hostilité contre le gouvernement de la République. La proclamation adressée au gouverneur de Belle-Isle par le commodore anglais Ellison en fut la preuve. Une escadre anglaise venait de paraître dans nos eaux; elle avait battu l'amiral Villaret-Joyeuse, et se préparait à protéger sur les côtes de Bretagne le débarquement d'une petite armée d'émigrés. « L'épuisement des ressources de la Convention, disait le commodore; le soulèvement des royalistes dans toutes les parties du royaume, et plus particulièrement en Bretagne, contre son pouvoir oppressif; l'armée de débarquement, composée uniquement de troupes françaises, qui vient se joindre aux royalistes; la victoire récente qui a presque achevé la destruction des forces navales de la république, toutes ces circonstances doivent vous porter à ne pas prolonger les calamités de votre pays. »

Le général Boucret répondit : « Monsieur, nous n'avons besoin ni de la protection, ni des vivres du roi votre maître. Nous ne manquons de rien ici; il ne tiendra qu'à vous de vous en convaincre. Vivre libre ou mourir en défendant la république une et indivisible, voilà mon vœu; c'est aussi celui de tous les braves républicains que je commande. » Les émigrés avaient déjà mis pied à terre dans la baie de Carnac, sur la presqu'île de Quiberon (26 juin 1795). Ils étaient munis d'armes et d'argent, par la munificence du gouvernement anglais. M. de Puisaye était depuis longtemps en rapport avec M. Windham; seul dans le ministère, cet homme d'État était activement favorable aux émigrés et disposé à servir leurs entreprises; il avait assuré que la Bretagne était non-seulement royaliste, mais prête à se soulever tout entière, pourvu qu'elle trouvât à l'extérieur des ressources pécuniaires et un point d'appui; il était entré en relations avec les chefs des chouans; il avait même tenté quelques négociations avec certains généraux républicains. L'armée émigrée, retranchée à Quiberon, et s'étendant de là sur le bord de la mer, devait soutenir l'insurrection bretonne. Georges Cadoudal et ses chouans étaient déjà sur la côte. Une foule de paysans venaient demander des armes; les gentilshommes, arrivant d'Angleterre, se mirent à leur tête. Les régiments émigrés, à la solde de l'Angleterre, étaient commandés par le comte d'Hervilly. La garnison du petit fort Penthièvre s'était rendue, et les soldats avaient été

incorporés dans l'armée royaliste. Les chouans s'avancèrent sans obstacle jusqu'à Auray. Les détachements des troupes républicaines se retirèrent frappés de stupeur.

Un moment suffit pour ranimer leur courage; le général Hoche avait partout envoyé l'ordre de marcher sur Quiberon; il avait demandé des renforts à Aubert Dubayet; le désordre se mit dans la petite armée des émigrés. M. de Puisaye, véritable meneur de l'expédition, ne possédait aucune autorité régulière, car il n'était pas au service de l'Angleterre. M. d'Hervilly refusa de soutenir par des troupes de ligne le mouvement des chouans; déjà ceux-ci avaient subi quelques échecs, leur nombre était fort diminué lorsqu'on voulut tenter une attaque contre les forces républicaines. Georges Cadoudal s'emporta. « Mes gens sont furieux, dit-il, ils ne veulent pas se battre; on ne leur est pas venu en aide, et je regrette d'avoir facilité cette descente, qui fera écraser notre parti. » Les chouans encombraient la petite presqu'île, déjà envahie par la population des campagnes fuyant devant les républicains. Ceux-ci avançaient toujours, malgré le secours que les chaloupes canonnières anglaises apportaient aux émigrés. A l'abri des forts, plusieurs détachements s'embarquèrent pour tenter un coup de main sur la côte. Un nouveau corps d'un millier d'hommes, commandés par M. de Sombreuil, venait d'arriver à Quiberon. M. d'Hervilly ne les avait pas attendus pour attaquer l'ennemi; il fut repoussé et mortellement blessé; ses lignes furent forcées; les pertes des émigrés égalaient leur bravoure; cinquante-trois officiers du régiment de la marine étaient restés sur le champ de bataille. A peine débarqué, M. de Sombreuil prit le commandement des tristes restes de l'expédition naguère entourée de tant d'espérance. Au même instant, pendant la nuit, deux colonnes républicaines, dont l'une s'avançait dans l'eau jusqu'à mi-corps, enveloppèrent le petit fort Penthièvre; elles étaient conduites par des prisonniers naguère captifs en Angleterre, enrôlés dans les régiments des émigrés, et qui rentraient avec empressement au service de la république. Au point du jour, M. de Sombreuil aperçut, de son camp retranché, le drapeau tricolore qui flottait sur le fort; les canonniers s'étaient faits tuer sur leurs pièces. Les émigrés restaient sans ressource et sans espoir de résistance; ils se replièrent sur Quiberon à la pointe de la presqu'île; les républicains s'étaient emparés de l'artillerie; déjà l'embarquement commençait; M. de Puisaye, offensé et dégoûté, remonta le premier sur les vaisseaux anglais.

Les chaloupes étaient peu nombreuses, la foule était grande; les paysans, leurs femmes et leurs enfants gênaient les mouvements des émigrés. Les républicains avaient reformé leurs colonnes, ils approchaient; une corvette anglaise, embossée à peu de distance, balayait à coups de canons la petite plage. Déjà, dans les rangs des royalistes, les hommes enrôlés en Angleterre parlaient de se rendre; les soldats républicains criaient : « Mettez bas les armes, on ne vous fera rien ! » Quelques officiers s'étaient avancés. « Français, rendez-vous, disaient-ils, ne vous faites pas massacrer; si quelqu'un des nôtres est encore frappé, le général commandera le feu ; faites donc finir les Anglais ! » Les chaloupes de l'escadre arrivaient luttant à grand' peine contre le vent et la mer. Les canons des républicains commençaient à répondre au feu de la corvette anglaise ; c'était sous le coup de ce double péril que les émigrés et les chouans cherchaient à s'embarquer. Le général Hoche et ses troupes se mêlaient déjà à cette foule confuse. M. de Quercy s'approcha du général. « J'irai à la nage faire cesser le feu des Anglais, dit-il, à condition que vous ne ferez pas tirer sur moi. » Hoche se pencha vers le brave gentilhomme. « Allez, dit-il, et ne revenez pas. » Quelques instants plus tard, M. de Quercy revenait, résolu à partager le sort de ses compagnons. Le petit corps des émigrés venait de se rendre, incapable de fuir comme de résister, trompé par les promesses de miséricorde des officiers et des soldats républicains. M. de Sombreuil avait offert sa vie au général Humbert en échange du salut de ses camarades. Il avait conçu quelque espoir; le général Hoche avait cependant répondu qu'il ne pouvait permettre l'embarquement. Les représentants en mission venaient d'arriver. M. de Sombreuil excusait la conduite des émigrés. « Monsieur, dit fièrement Tallien, nous avons tous été sous les couteaux; mais la pensée ne nous est pas venue de porter les armes contre la patrie. » Les chaloupes s'éloignaient, chargées à plein bord; quelques-unes avaient plusieurs fois fait le trajet, lorsque le convoi des prisonniers se forma tristement pour se diriger vers Auray. Leur garde était peu nombreuse; plusieurs auraient pu s'enfuir; ils comptaient sur une capitulation tacite; presque tous furent enfermés dans l'église. Déjà le général Hoche s'était retiré; Tallien allait reprendre la route de Paris, hésitant encore entre la miséricorde et la cruelle obligation de la nécessité; seul le représentant Blad restait chargé de l'horrible mission du supplice.

En arrivant à la Convention, Tallien avait pris son parti; son dis-

cours, emphatiquement farouche, servait les passions encore excitées contre les émigrés; les commissions militaires, qui se formaient déjà à Auray et à Vannes, reçurent tardivement de l'Assemblée quelques invitations à la clémence; déjà les exécutions se succédaient, non sans répugnance de la part des soldats, ni sans résistance de la part des officiers. Blad fut obligé de renouveler ses commissaires, qui agis-

LE GÉNÉRAL HOCHE.

saient avec lenteur. Un petit complot se forma dans Vannes pour faire évader les captifs; devant le tribunal, les chouans rencontraient quelque indulgence; tous les soldats, naguère prisonniers en Angleterre, furent de nouveau incorporés dans l'armée. Un millier d'émigrés restaient exposés aux rigueurs de la légalité révolutionnaire; ils excitaient partout la compassion. M. de Sombreuil en était particulièrement l'objet; jeune et charmant, il allait se marier, lorsqu'il avait accepté le commandement de l'expédition qui devait lui coûter la vie. Amené devant la commission militaire, il plaida hardiment la cause

de ses compagnons. « J'ai vécu et je mourrai royaliste, dit-il; prêt à paraître devant Dieu, je jure qu'il y a eu une capitulation, et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme des prisonniers de guerre. Vous le savez bien, dit-il en se tournant vers les grenadiers qui le gardaient, c'est devant vous que j'ai capitulé. »

Il fut condamné avec l'évêque de Dol, Joseph de Broglie, le comte de Senneville et douze autres émigrés ou chouans. Lorsqu'ils furent amenés à Vannes, M. de Sombreuil se refusa à s'agenouiller. « Je plie le genou devant Dieu, dit-il, j'adore sa justice, mais vous n'êtes que des assassins. » Comme on voulait lui bander les yeux : « J'aime à voir mes ennemis, » dit-il. Il criait encore aux soldats : « Visez à droite, » lorsqu'il tomba foudroyé sous les balles. Il avait passé sa dernière nuit à écrire à l'amiral Warren une lettre pleine d'amertume à l'égard de M. de Puisaye, déplorant l'abandon où il avait été laissé, et affirmant le fait des conditions qu'il avait obtenues avant de se rendre. « Je suis resté seul chargé du sort de ceux qui, la veille, avaient vingt chefs; je ne pouvais qu'employer les moyens qu'on m'avait laissés; ils étaient nuls. Ceux qui les avaient préparés auraient dû m'éviter cette responsabilité. Dans ce dernier moment j'éprouve encore une jouissance, l'estime de mes compagnons et celle même de l'ennemi qui nous a vaincus. Adieu, adieu à toute la terre! »

Les soldats se lassaient des massacres, qui avaient duré plus de quinze jours, et le cri public donnait le nom de *champ des Martyrs* à la prairie où reposaient les restes des victimes. Au moment même où la funeste expédition quittait les côtes d'Angleterre, Charette avait repris les armes, sollicité par *Monsieur* lui-même. Celui-ci lui avait écrit naguère : « Enfin, monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant, je puis communiquer directement avec vous, je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et votre gloire; je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais en attendant ce moment heureux, le concert avec celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie, et celui que sa naissance appelle à la gouverner, sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire à l'intérieur. C'est à vous de m'éclairer sur les moyens d'y parvenir.... Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre « Saint-Louis », et pour mot de ralliement « le Roi et la Régence ». Je compte-

rai être parmi vous le jour où mon nom sera associé à vos triomphes. »

Le petit roi était mort, et ce fut Louis XVIII que Charette proclama, le 23 juin 1795, au château de Belleville, où il avait réuni la plupart de ses officiers. Il leur annonça les ordres des princes, sans enthousiasme et sans trouver auprès d'eux l'écho d'une espérance qui n'existait plus dans leurs âmes. Le 27 juin, le poste des Essarts fut cependant enlevé; les anciens soldats obéissaient, mais la petite armée ne recevait pas de renfort; le général venait de publier un manifeste, en apologie auprès des royalistes et qui poussait les paysans à la révolte; la proclamation produisit si peu d'effet, que les amis personnels de Charette refusaient pour la plupart de croire à la rupture de la paix. Stofflet et l'abbé Bernier étaient restés inactifs; le titre de général en chef de l'armée catholique et royale, récemment accordé à Charette, n'encourageait pas ses rivaux à courir des aventures qu'ils jugeaient d'avance désastreuses. A la nouvelle de la défaite de Quiberon et des cruautés exercées contre les captifs, Charette fit venir deux prisonniers républicains : « Allez rendre compte aux généraux et aux autorités civiles de la manière dont vous avez été traités jusqu'ici dans mon armée, et des soins qu'on a pris de vous. C'est avec douleur que je suis forcé d'user de représailles pour venger la mort des prisonniers. Mais je dois prévenir, s'il est possible, le retour de pareilles barbaries; pas un de vos camarades ne sera en vie demain matin. J'en userai de même chaque fois qu'on égorgera des prisonniers royalistes. »

Depuis longtemps M. le comte d'Artois annonçait l'intention de se mettre à la tête des soulèvements de l'Ouest; on l'attendait vers la fin de septembre 1795. Charette et ses troupes se trouvaient le 24 au lieu du rendez-vous, au village de la Tranche, en Poitou. On attaqua le bourg de Saint-Cyr, un corps de républicains s'y était retranché; le prince n'arrivait pas, un des lieutenants de Charette fut tué. Le 2 octobre, le comte d'Artois débarqua à l'île d'Yeu; les royalistes se croyaient enfin assurés de son concours. La discorde et la lâcheté qui frappaient d'incapacité les conseillers du prince, refroidirent son courage: il reprit la mer sans avoir rien fait, sans s'être montré aux hommes qui combattaient depuis si longtemps pour sa cause. « Dites à Monsieur qu'il m'envoie l'arrêt de ma mort, dit Charette lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle; il ne me reste qu'à me cacher ou à périr les armes à la main; je périrai. » Les déprédations recommencèrent dans le Poitou et le Bocage, les soldats du général Hoche y répondaient

souvent par des représailles qui portaient la mort dans l'âme de leur chef. Hoche travaillait sans relâche à détacher les paysans de leurs anciens officiers, et les lieutenants de leur général. « Ce n'est pas seulement la force des armes que nous devons employer pour rendre à la patrie cette malheureuse partie de son territoire, disait-il, la persuasion, la douceur, l'aménité doivent aussi être les armes dont nous nous servirons avec succès. Malheur à quiconque, répandant inutilement le sang, voudrait ne voir que des ennemis dans les habitants des campagnes! Malheur à qui leur ferait le moindre tort! Mais aussi point de grâce à quiconque, trahissant son devoir, sous quelque prétexte que ce soit, favoriserait l'ennemi! »

Ce mélange de résolution et de clémence, de sévérité et de douceur, secondé par des moyens moins avouables, avait peu à peu miné l'influence de Charette, qui ne conservait plus autour de lui qu'une poignée d'hommes résolus. Chaque succès lui coûtait quelques-uns de ses soldats, et nul ne venait les remplacer. Enfin, le 23 mars 1796, épuisé de fatigue, malade, suivi seulement par trente-deux fidèles, Charette tomba dans un parti ennemi, près du bois de la Chaboterie, dans la commune des Brouzels; un coup de feu l'avait blessé à la tête, trois doigts d'une de ses mains furent abattus d'un coup de sabre; il se défendait encore lorsqu'il fut saisi. Traîné de ville en ville, condamné enfin le 29 par une commission militaire, il fut exécuté le soir même, intrépide et calme. « Pourquoi n'avez-vous pas cherché à quitter le sol de la Vendée? lui demanda-t-on. — Pour ne pas abandonner la cause que je défendais, » répondit-il avec quelque dédain. En partant de l'île d'Yeu, le comte d'Artois avait envoyé à l'indomptable chef de partisans un magnifique sabre avec cette devise : « Je ne cède jamais. » En mourant, Charette n'adressait pas un reproche aux princes que l'Europe entière cherchait depuis longtemps à ses côtés. Fidèle jusqu'au bout à sa haine traditionnelle : « Voilà donc où m'ont conduit ces gueux d'Anglais! » disait-il.

Un mois avant le jour du supplice de Charette, Stofflet avait été fusillé à Angers; il avait tardivement répondu à l'appel de ses compagnons d'armes, et son soulèvement avait eu peu d'importance. Seul depuis la mort de Cathelineau parmi les anciens chefs de l'armée vendéenne, il appartenait à la classe inférieure, et les cruautés qu'il avait souvent exercées avaient trahi la rudesse de ses mœurs primitives. Il s'était battu par goût de la guerre et du commandement plutôt que par

une conviction royaliste passionnée et raisonnée. « Au nom de qui combattiez-vous? lui demanda-t-on. — Au nom du roi, c'est-à-dire du premier homme qu'on aurait pu mettre sur le trône. » Il n'avait pas oublié en mourant le supplice auquel, de concert avec Charette, il avait naguère condamné un chef de l'armée vendéenne, Bernard de Marigny; tous deux en conservèrent le remords jusqu'à leur dernier sou-

CHARETTE

pir. La guerre des Chouans se terminait comme avait fini naguère la guerre civile: Georges Cadoudal et M. de Scépeaux s'étaient rendus, les bandes de pillards qui couvraient leurs brigandages d'un prétexte politique succombaient les unes après les autres, sous l'exacte surveillance et la rigueur de répression qu'exerçait le général Hoche. Depuis longtemps déjà la résistance au gouvernement républicain avait cessé dans tout le reste de la France; nulle part des sentiments plus nobles et plus désintéressés n'avaient animé les chefs; nulle part les soldats n'avaient manifesté plus de dévouement à leur cause qu'en Vendée; quelque

reflet de cette élévation morale illustra longtemps la résistance obstinée des provinces de l'Ouest; lorsqu'elle expira enfin, les germes de la guerre civile subsistaient encore, toute animosité n'était pas éteinte, mais la lassitude et le découragement avaient gagné toutes les âmes. « Les puissances européennes reconnaissent partout la République, disait Cadoudal, le pape même traite avec elle. Notre mère la Vendée est bien morte. »

J'ai voulu suivre jusqu'au dernier jour, et dans sa courageuse agonie, une tentative unique dans l'histoire de la Révolution française. Je quitte la guerre des gentilshommes et des paysans, la guerre des bois et des champs, étrangère aux villes et aux centres importants de population; je cherche sur les divers points du territoire les efforts de résistance tentés dans les grandes villes, émules ou rivales de Paris. Le mouvement fédéraliste de la Normandie et de la Bretagne, les sanglantes émeutes de Marseille, la résolution désespérée de Toulon, la lutte des partis à Lyon, la victoire momentanée et les cruelles souffrances des modérés dans cette ville, présentent des traits divers, caractéristiques des régions qui les produisirent. L'ensemble des événements prouva que la France n'accepta pas servilement un joug odieux; elle succomba sous la Terreur, mais elle avait combattu et souffert plus longtemps et plus courageusement qu'on ne l'a généralement cru.

C'est l'honneur des Girondins, longtemps entraînés ou trompés par des passions trop ardentes et des espérances trop étendues pour l'énergie de leur courage, d'avoir, au sein même de la Révolution, et toujours en son nom, relevé l'étendard de la résistance et tenté un tardif effort pour éviter ou retarder la Terreur. Plus encore que leur éloquence, plus encore que leur courage au pied de l'échafaud, cette tentative leur a valu le souvenir reconnaissant qui reste aveuglément attaché à leur nom. Jamais, à l'intérieur, les Jacobins ne se crurent plus sérieusement menacés qu'au moment où les Girondins, proscrits par la Convention, cherchèrent un refuge dans les provinces déjà soulevées et frémissantes. La Normandie n'était pas ardemment catholique et royaliste comme la Vendée et la Bretagne; la Révolution constitutionnelle et modérée, la Révolution de l'Assemblée constituante avait satisfait la masse de la population, qui acceptait, sans passion mais sans répugnance, le gouvernement de la République. Elle était résolue à ne pas subir le joug des terroristes, et ce fut dans ces départements traditionnellement sages et paisibles que s'organisa la première tentative

e résistance régulière. Elle dura peu et n'exerça aucune influence ur le cours de la Révolution; mais elle manifesta l'esprit des populaons, et elle explique comment des bandes de chouans purent se forer plus tard et se maintenir longtemps sur certains points de la Normandie. L'instinct des populations répugnait irrésistiblement aux vicnces révolutionnaires comme aux hommes qui les dirigeaient.

Sous l'influence de Buzot, le conseil général de l'Eure avait le premier donné le signal d'une protestation indignée contre les événements qui avaient décidé la proscription des Girondins; un mouvement e manifesta à Évreux, de petits corps commencèrent à se former; au même moment une députation du Calvados, envoyée à la Convention, revenait à Caen irritée et troublée; les députés girondins fugitifs y arrivèrent aussi, étonnés de l'animation qu'ils rencontraient, des projets qu'ils voyaient surgir dans tous les esprits; les premiers succès des Vendéens avaient enflammé les espérances. On conçut la pensée de rassembler une armée, afin de délivrer la Convention du joug des Jacobins; les administrations républicaines répondaient à l'appel de l'*Assemblée de résistance* qui venait de se former à Caen; presque tous les fonctionnaires publics en faisaient partie; deux représentants en mission, Romme et Prieur, avaient été arrêtés; les adhésions étaient nombreuses et lointaines; Bordeaux, directement offensé par les injures de ses représentants, s'emportait en déclarations violentes; Lyon passait déjà des paroles aux actions, et le sang coulait dans ses rues. Les Bretons levaient des troupes; plusieurs bataillons étaient arrivés à Caen; selon la prudente coutume des Normands, on délibérait beaucoup à l'hôtel de ville; les enrôlements volontaires n'étaient pas nombreux: le caractère franchement républicain de la protestation n'enflammait pas le courage des jeunes royalistes; on recruta quelques bandes accoutumées au désordre. L'*Assemblée de résistance* avait choisi pour son général M. de Wimpffen, naguère le vaillant défenseur de Thionville; celui-ci avait pris pour chef de son état-major M. de Puiraye. Tous les deux avaient été membres de l'Assemblée constituante, tous les deux étaient royalistes sans emportement, tous les deux crurent possible d'agir puissamment sur la Convention et sur la Révolution au nom des provinces soulevées. Ils ne tardèrent pas à sentir qu'ils étaient trompés, les officiers restaient sans soldats. Wimpffen reprit bientôt avec le ministre de la guerre des rapports qu'il avait naguère brusquement rompus. Au premier ordre de son chef qui l'appelait à Paris,

le général avait répondu : « J'y viendrai avec soixante mille hommes. Il ajouta bientôt : « Pour Dieu, révoquez les décrets; envoyez ici un homme qui ne soit pas abhorré; restez tranquille et laissez-moi faire.

Il avançait cependant, poussé par l'impatience de l'*Assemblée de résistance* : quelques bataillons bretons, un mauvais corps de pillards composaient son armée lorsqu'il marcha vers Pacy-sur-Eure. Les troupes républicaines étaient peu nombreuses, rassemblées à la hâte et mal aguerries; aux premiers coups de fusil, les soldats se débandèrent des deux côtés. M. de Puisaye avait en même temps évacué Évreux. Wimpffen ne put rallier son monde, il écrivait de Lisieux au général de la Convention : « Voulez-vous la guerre civile? Avancez. Ne la voulez-vous pas? N'enfreignez pas le territoire du Calvados. Sous peu l'on s'expliquera. En attendant, lisez les proclamations. J'ai voulu prévenir de grands malheurs. Voulez-vous les faire naître? »

Déjà se déliait le faisceau des volontés et des résistances : Robert Lindet avait entrepris la pacification du Calvados et y employait tous les moyens patents ou secrets; la Seine-Inférieure s'était refusée à prendre part au mouvement; seule Charlotte Corday était partie de Caen, comme une avant-garde indépendante et passionnée; son action était accomplie et elle était morte sur l'échafaud au moment où le général Wimpffen, sans gloire comme sans soldats, rentrait à Caen après une démonstration insignifiante. Son nom était déjà affiché sur les murailles, il était mis hors la loi. Les agents de la Convention avaient conclu leur traité avec les administrateurs du Calvados; l'*Assemblée de résistance* était dissoute, personne ne fut poursuivi et le tribunal révolutionnaire n'exerça jamais à Caen son odieux empire. Les chefs militaires de la rébellion se cachèrent; M. de Puisaye devait bientôt reparaître en Bretagne, où retournaient les bataillons de volontaires empressés à soutenir de plus sérieux combats. Les députés girondins se dispersèrent, quelques-uns cherchèrent un asile à Bordeaux; la résistance n'y était pas plus efficace qu'en Normandie; la vengeance y fut plus violente, Tallien y régnait en dictateur. La grande insurrection fédéraliste s'était évanouie, superficielle et sans action sérieuse. La sanglante lutte des partis à Lyon, l'indépendance que conservait encore Marseille, restaient des faits isolés et locaux. Le soulèvement de l'opinion publique en faveur des Girondins avait été aussi passager qu'infructueux. Ils n'étaient pas encore jugés, ils n'avaient pas encore payé de leur tête la rivalité dont ils avaient longtemps menacé les Jaco-

bins, et déjà leurs amis les avaient abandonnés comme des chefs impuissants et insuffisants contre un ennemi terrible. La Terreur commençait à étendre ses ombres funestes sur la France tout entière.

Lyon résistait encore. L'instinct honnête et ferme de la population s'était dès l'abord révolté contre l'institution du tribunal révolutionnaire, l'ardeur des deux partis était égale; en voyant dresser la guillotine, les hommes d'ordre s'étaient armés, la municipalité jacobine avait été renversée; le maire Châlier était en prison; en vain la Convention l'avait placé sous la sauvegarde des magistrats. Lyon proclamait hautement son indépendance; les représentants envoyés en mission avaient été contraints à la modération; ils n'avaient pas osé requérir les gardes nationaux. La sympathie pour les Girondins était générale; on avait envoyé des délégués à Bordeaux, afin de resserrer « la sainte coalition des gens de bien, résolus d'imposer silence à la horde qui voulait vivre dans le pillage et se désaltérer dans le sang ». Deux députés proscrits, Birotteau et Chasset, étaient arrivés à Lyon. Comme à Caen, une assemblée s'était formée sous le nom de « Commission populaire républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire ». Le mot d'ordre de l'autorité nouvelle était celui-ci : « Résistance à l'oppression, représentation nationale libre et entière. » Son premier acte fut le supplice de Châlier, aggravé par la violence de la population lyonnaise qui avait longtemps tremblé sous ses lois et par l'inexpérience du bourreau qui laissa cinq fois retomber sur sa tête le couteau fatal. Le malheureux prononçait encore le nom de la liberté lorsqu'il rendit enfin le dernier soupir.

En bravant l'autorité de la Convention, les rebelles de Lyon avaient compté sur l'appui de toutes les régions méridionales, mais Bordeaux restait dans l'inertie; une division de l'armée des Alpes, commandée par le général Carteaux, avait repoussé les bataillons des Marseillais. Un petit corps parti de Nîmes trouva le pont Saint-Esprit occupé; le Comtat-Venaissin était contenu par les troupes qui s'y étaient établies; le vide se faisait autour de la grande ville qui s'était hardiment emparée de son gouvernement intérieur, et qui avait osé provoquer au loin la résistance. Dubois-Crancé, commissaire de la Convention auprès de l'armée des Alpes, naguère à Lyon, timide et prudent, crut le jour du châtiment venu. Le courage des administrateurs faiblissait, les députés girondins avaient fui, les représentants arrêtés avaient été rendus à la liberté; on négociait déjà; le général Kellermann s'avança contre

Lyon à la tête de vingt mille hommes. Une proclamation de Dubois-Crancé fut aussitôt envoyée aux autorités. « Il faut que dans une heure vous ouvriez vos portes ou que vous soyez traités en rebelles. » Les décrets de la Convention mettaient en accusation les magistrats, hors la loi les administrateurs; les biens de tous les citoyens qui avaient pris part à la révolte en demeurant dans la ville étaient confisqués. Tout payement particulier ou public des sommes dues aux Lyonnais était suspendu.

Tant de menaces contre les personnes et contre les fortunes, tant de vengeances si rudement annoncées relevèrent le courage abattu des habitants de Lyon. Ils avaient d'avance pourvu à leur défense en rassemblant une petite armée de volontaires résolus commandée par M. de Précy, naguère retiré dans ses terres, où l'insurrection lyonnaise avait été le chercher. A l'unanimité, et par un mouvement spontané, les administrateurs repoussèrent les sommations de Dubois-Crancé. Ils écrivirent à la Convention : « Au moment où nos envoyés vous prouvent notre attachement à la République en vous portant notre acceptation de la Constitution, vous nous traitez en rebelles. Hier les hostilités ont commencé, le sang a coulé; Dubois-Crancé nous a donné une heure pour délibérer sur sa proclamation, et ce terme n'était pas expiré quand notre avant-garde a reçu une décharge d'artillerie. Nous avons imité cette violence et nous avons repoussé les assaillants. Vos commissaires ont outre-passé leurs pouvoirs. Rendez justice à Lyon, l'effusion du sang suivra nécessairement votre refus. Nous périrons tous, plutôt que de retomber sous le joug de l'anarchie. »

Lyon résistait en effet à l'anarchie, et l'insurrection n'était point royaliste comme on feignit de le croire. M. de Précy avait écrit naguère à Turin, où se trouvaient les princes; il savait qu'aucun secours ne viendrait de là; la population, consultée par les administrateurs, s'associa avec passion à l'effort de la défense. Dans cette grande ville, commerciale et riche, les plus petits étaient décidés à protéger leurs propriétés contre le pillage : la lente désorganisation des théories subversives n'avait pas encore agi sur les masses. « Ce ne sont plus les délégués du peuple de Lyon qui vous répondent, écrivit-on à Dubois-Crancé, c'est le peuple tout entier. Quarante mille hommes renfermés dans ces murs ont juré de défendre jusqu'à la mort les droits de l'homme, leur liberté, leurs propriétés et la sûreté des citoyens. » L'ordre du bombardement fut donné.

Une tentative de séduction avait été faite auprès de M. de Précy.

« Cela ne dépend pas de moi, répondit-il ; entre vous et nous il y a un abîme que la mort seule peut combler. La Convention a soif de sang, elle veut une expiation et une leçon ; Lyon est condamné, je le sais, mais vos soldats n'y entreront que sur des monceaux de cadavres. Combien de braves Lyonnais sont, comme moi, notés pour la hache du bourreau ! Mieux vaut la balle du soldat ; nous irons jusqu'au bout. — Jusqu'à l'échafaud ! reprit son interlocuteur, le commissaire des guerres Pâris. — Eh bien, oui, nous y monterons sans honte et sans crainte. C'est le chemin du ciel, comme a dit le confesseur du 21 janvier. — Général, reprit Pâris, les Vendéens sont vainqueurs dans leur Bocage, les étrangers ont entamé les frontières. La France est en danger d'être démembrée. — Jamais ! s'écria Précy, — et la même ardeur brillait dans les yeux du chef des insurgés et du commissaire de la Convention. — Jamais ! Les Lyonnais se feraient tuer jusqu'au dernier pour défendre le territoire de la patrie. Vous voyez ma cocarde, je l'ai prise quand je voyais mes frères d'armes et mes amis quitter la France, j'y suis resté pour lutter contre les dangers qui la menaçaient. Non, citoyen, les étrangers ne se partageront pas la France, elle est trop belle pour eux ; ils pourront la dévaster par le fer et le feu, elle restera sur la carte de l'Europe. »

Cette ardeur patriotique, partagée par tous les habitants de la ville assiégée, loin d'apaiser les Jacobins, irritait leurs colères contre ces modérés de la Révolution, qu'ils regardaient avec raison comme leurs plus dangereux ennemis. Un triumvirat de représentants, Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon, investis de pouvoirs illimités, fut délégué auprès de l'armée de Kellermann, dont on accusait déjà la faiblesse. Les troupes lyonnaises avaient fait plusieurs sorties, protégeant Montbrison et Saint-Étienne qui leur étaient alliées, et faisant même une incursion dans le Puy-de-Dôme. Couthon venait de s'établir à Clermont, qu'il accablait de réquisitions et livrait aux comités révolutionnaires, pressant le départ des levées en masse qu'il dirigea lui-même sur Lyon. Il avait appelé de l'armée des Alpes, et placé à la tête de ses recrues, le général Doppet, naguère médecin à Chambéry : « méchant, ennemi déclaré de tout ce qui avait du talent, sans aucune idée de la guerre, et qui n'était rien moins que brave[1]. » Couthon et Doppet disputaient l'autorité à Kellermann et à Dubois-Crancé.

[1] *Mémoires de Napoléon.*

Le bombardement ne s'était cependant pas ralenti, dévastant les édifices publics qui décoraient Lyon, menaçant impitoyablement l'hôpital lui-même, en dépit de la charité qui en avait ouvert les portes aux assiégeants blessés. Chaque jour le blocus se resserrait, les subsistances ne pénétraient plus dans la ville, les femmes servaient aux batteries et témoignaient un indomptable courage. Les maisons incendiées croulaient de toutes parts. « Attaquez cette ville rebelle à la pointe de la baïonnette et la torche à la main, écrivait le Comité de salut public; si les émigrés, les muscadins et les autres rebelles échappent de Lyon, faites-les poursuivre, faites sonner partout le tocsin contre les cruels ennemis de la patrie. »

L'instinct de la vengeance n'avait pas trompé les Jacobins de Paris. Lyon allait succomber et sa petite armée se préparait à fuir; le 7 octobre (1794) une proclamation de Couthon, adressée aux assemblées de section, décida les administrateurs de la ville assiégée à tenter une capitulation. Précy et ses braves soldats sortaient en même temps par la route de Bourgogne, mal défendue par les postes révolutionnaires; les volontaires lyonnais avaient dit adieu à leurs femmes et à leurs enfants, quelques-uns d'entre eux avaient assisté à une messe des morts; un des soldats avait revêtu les habits sacerdotaux, il était prêtre, et c'était dans un caveau qu'il avait célébré les saints offices. Déjà, malgré leur courage, les fugitifs étaient dispersés et taillés en pièces. M. de Virieu, qui commandait une des colonnes, avait été tué; Précy errait dans la campagne, caché de retraite en retraite; les anarchistes des villages couraient sus aux Lyonnais, dont la résistance avait attiré les armées et qui étaient, disait-on, chargés de trésors; on les ramenait par pelotons dans Lyon pour être fusillés, la ville était aux mains des troupes républicaines. Pendant que les administrateurs négociaient encore, la porte Saint-Clair avait été surprise, Couthon et Dubois-Crancé étaient entrés en triomphateurs dans la place conquise, après soixante-trois jours de siége. Ils restaient toujours rivaux d'autorité et divisés dans leur action, moins violente en conséquence contre les révoltés. Le Comité de salut public rappela Dubois-Crancé, qui fut mis en accusation; à la Convention, Barère éclata en imprécations. « Laisserez-vous subsister une ville qui, par sa rébellion, a fait couler le sang des patriotes? Ce n'est pas une ville, celle qui est habitée par des conspirateurs: elle doit être ensevelie sous ses ruines. Que devez-vous respecter dans votre vengeance? La maison de l'indigent persécuté par

fête en expiation de la mort de Châlier; mais les ouvriers ne se présentaient pas pour abattre les monuments; il fallait les requérir par force; le tribunal révolutionnaire procédait avec lenteur; les pauvres comme les riches s'étaient ardemment compromis dans la résistance; la modération de Couthon excitait la colère des révolutionnaires de Lyon, pressés de jouir de leurs vengeances. « Les formes doivent être bannies, disaient-ils, les faits seuls seront pesés; qu'ils se présentent, les assassins; nous siégeons armés, nous les tuerons d'abord, et nous ferons notre devoir après. » « La république ne pourra s'établir que sur le cadavre du dernier des honnêtes gens, » disait dans un club le représentant Javogues. Couthon fut appelé à Paris. Le long spectacle d'une courageuse résistance lui avait inspiré des craintes qui se trahissaient par une douceur inaccoutumée; il fut remplacé par Collot d'Herbois et par Fouché de Nantes, encore peu connu, sinon par l'ardeur sanguinaire qu'il avait déployée dans le Nivernais, naguère placé sous sa dictature. En partant, les deux représentants firent aux Jacobins cette solennelle promesse : « Nous reviendrons vous dire que le Midi est pacifié, et qu'il n'y reste que des patriotes, ou nous mourrons dans cette ville. » Déjà, en l'honneur de Châlier, une procession blasphématoire parcourait les rues de Lyon, traînant dans la fange la croix et l'Évangile. On célébrait la gloire du martyr de la liberté, « du Dieu sauveur mort pour la république. » « Les scélérats t'ont immolé, disait Fouché; le sang des scélérats est la seule eau lustrale qui puisse apaiser tes mânes irrités. Le sang des aristocrates te servira d'encens. »

L'œuvre commençait déjà, et la Terreur se répandait dans Lyon. Chaque jour un plus grand nombre de fugitifs parvenaient à s'échapper, bravant tous les dangers pour chercher la sûreté en Suisse; d'autres, comme M. de Fontanes, se cachaient dans les recoins obscurs de la grande ville, perdus à tous les regards pendant de longs mois. Les trois comités des *séquestres*, des *démolitions* et des *dénonciations* étaient entrés en fonctions; l'avidité excitait le zèle des deux premiers, pour assurer au troisième ses victimes. On établit un tarif des délations; chaque dénonciateur recevait trente livres; sur la tête d'un prêtre, d'un gentilhomme ou d'un riche, la récompense était doublée.

Les édifices et les maisons de Lyon tombaient sous la hache et la pioche avant que les habitants, éperdus, eussent pu quitter leurs demeures, ouvertement mises au pillage; mais les représentants de la

Convention trouvaient l'œuvre trop lente. « Il faut, écrivaient-ils, des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple. » La même pensée destructrice les animait contre les hommes. « Considérant, avaient-ils proclamé en arrivant à Lyon, que l'exercice de la justice n'a besoin d'autre forme que de l'expression de la volonté du peuple, et que cette volonté, énergiquement manifestée, doit être la conscience des juges, que presque tous ceux qui remplissent les prisons de cette commune ont conspiré l'anéantissement de la république, médité le massacre des patriotes, que, par conséquent, ils sont hors la loi, et que leur arrêt de mort est prononcé, les représentants arrêtent ce qui suit : Il sera établi une Commission révolutionnaire qui fera traduire les prévenus devant elle; l'innocent sera sur-le-champ mis en liberté, et les coupables envoyés au supplice. Tous les condamnés seront conduits en plein jour en face du lieu même où les patriotes furent assassinés, pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie trop longtemps criminelle. »

Les farouches agents du Comité de salut public étaient désormais rassurés sur leur sûreté personnelle et sur la soumission tremblante de la population lyonnaise; l'armée révolutionnaire de Paris venait d'arriver, sous les ordres de Ronsin. En faisant ses adieux aux Cordeliers, le général qui faisait naguère frémir la Vendée avait annoncé que la république telle que l'entendaient les vrais patriotes ne pouvait être établie sans exterminer un tiers de la population. A Nantes, Carrier était plus exigeant, et disait qu'il fallait aller aux deux tiers. Les Lyonnais s'étaient accoutumés à l'échafaud. « Les exécutions ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre, écrivait Collot d'Herbois à la Convention; le siége et les périls journaliers que chacun a courus ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disait : Cela n'est pas trop dur; que ferai-je pour être guillotiné? Si j'insultais les représentants? — Jugez combien ces dispositions sont dangereuses dans une population énergique! Nous nous occupons à forger la foudre. »

Le 4 septembre, les foudres de Collot d'Herbois étaient prêtes. Soixante-quatre jeunes gens passèrent devant la commission. Il avait fallu renouveler les premiers choix; trois sur cinq des membres désignés parmi les Jacobins venus de Paris avaient refusé les fonctions

qu'on leur destinait. Lorsqu'on amena les condamnés sur la place des Brotteaux, ils se trouvèrent placés entre deux fosses, bordées par une haie de troupes. Deux canons étaient braqués au bout de la funèbre allée. Lorsque la mitraille éclata sur les victimes, leurs voix s'élevaient encore retentissantes et fières :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

La foudre n'avait pas achevé son œuvre; beaucoup de blessés gémissaient encore, les canons tonnèrent une seconde fois, et la main moins assurée des soldats fut contrainte d'achever les mourants à coups de sabre. Le lendemain on eut recours à une fusillade en masse. L'horreur allait croissant, impossible à contenir, malgré les proclamations des représentants. Le colonel du cinquième régiment s'indigna de voir ses troupes deux fois commandées pour la boucherie; il fut mis en prison par Collot d'Herbois; le régiment se souleva, et le colonel fut délivré. Des combats avaient lieu chaque jour entre les troupes régulières et l'armée révolutionnaire de Ronsin. Quelques pétitionnaires hardis, entre autres M. de Fontanes, réclamèrent auprès de la Convention contre les atrocités chaque jour commises par ordre du tribunal révolutionnaire. Collot d'Herbois s'était rendu à Paris pour défendre lui-même ses actes; toutes les mesures prises par les représentants du peuple en mission à *Commune affranchie* furent approuvées. « Notre énergie et notre courage, disait Fouché, croissent sous les difficultés; nos ennemis ont besoin d'un exemple. La partie méridionale de la république a été enveloppée d'un tourbillon destructeur; il faut en former le tonnerre pour les écraser. Il faut que tous les amis des conspirateurs du Midi, tous les correspondants qu'ils avaient à Commune affranchie, tombent sous la foudre de la justice, et que leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le Rhône, offrent sur ses deux rives, à son embouchure, sous les murailles de l'infâme Toulon, aux yeux des féroces Anglais, l'impression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peuple français. »

Toulon succombait, en effet, après une lutte sanglante qui avait porté le caractère unique et douloureux d'une ville française ouvrant volontairement ses portes à l'étranger. Les excès odieux du tribunal révolutionnaire avaient d'abord soulevé une courageuse résistance; les

pages; les navires entrèrent dans le port, l'amiral Saint-Julien avait u [illegible] moment entraîné à sa suite quelques matelots; seize vaisseaux obé [illegible]rent à l'amiral Trogoff. L'amiral Hood prit possession de Toulon a[illegible] nom du roi Louis XVII. Saint-Julien se constitua prisonnier de guerr[illegible], une garnison mêlée des diverses nations alliées occupa les forts et [illegible] place sous les ordres du général O'Hara.

Marseille venait de succomber sous les forces du général Carteau[illegible], sa courte indépendance avait fait place à la lutte des deux partis; [illegible] division intérieure avait usé la résistance, la vengeance des Jacobi[illegible]s ensanglantait la ville; les réfugiés de Marseille, d'Avignon, d'Aix e[illegible]-combraient Toulon, dernier refuge de la réaction contre la Terreu[illegible]. Déjà Carteaux marchait contre la place, qui avait d'avance, par sa re[illegible]-dition à l'étranger, excusé les rigueurs. Doppet lui disputa bient[illegible] l'honneur du siége. « Quand donc finira-t-on de nous envoyer d[illegible]s peintres et des médecins pour nous commander[1]? » disaient l[illegible]s soldats.

C'était le 28 août 1793 que les Anglais avaient pris possession d[illegible]e Toulon; le 20 novembre, le général Dugommier, vieux militaire exp[illegible]-rimenté et habile, fut enfin chargé des opérations du siége. Les étra[illegible]-gers avaient profité de ce long retard pour fortifier la place; lorsque l[illegible]e chef de bataillon d'artillerie Napoléon Bonaparte proposa d'attaque[illegible]r le fort de l'Éguillette en démontrant l'importance de ce poste, les tra[illegible]-vaux récents le rendaient à peu près imprenable. Ce fut cependant su[illegible]r ce point que le génie militaire du jeune officier dirigea les efforts de[illegible]s assaillants. Par le naturel et libre ascendant de son esprit, il avait s[illegible] triompher de toutes les objections. « Mêlez-vous de votre métier, di[illegible]-sait-il aux représentants du peuple qui l'embarrassaient de leurs con[illegible]seils, laissez-moi faire le mien. Je vous réponds du succès sur ma tête. » Fréron et Barras écrivirent avec dépit au Comité de salut public : « Après quatre mois, Toulon n'est pas encore attaqué; il est à craindre que nous ne soyons obligés de nous retirer précipitamment et en désordre, ce que nous pourrions en ce moment opérer en règle et en ordre. »

Presque au même moment, l'attaque commençait; une batterie qui couvrait la ville venait d'être démasquée, coupant les communications de Toulon avec la mer. Le général Dugommier avait été repoussé à la

[1] Carteaux avait fait des études de peinture.

tête de la première colonne. « Je suis perdu! » s'écriait-il avec la prévision du sort cruel que la Convention réservait aux généraux malheureux. La fortune seconda la seconde attaque, les canonniers anglais furent tués sur leurs pièces et le fort de l'Éguillette était depuis plusieurs heures aux mains des troupes de la République, lorsque les représentants Salicetti et Robespierre jeune arrivèrent le sabre à la main. Le général Lagoype s'était en même temps emparé du fort Faron, principale défense de la place du côté du levant.

Depuis deux jours déjà, le général O'Hara était prisonnier des Français; la prise des forts rendait la défense de Toulon impossible, l'amiral Hood résolut de l'abandonner subitement, sans prévenir la population ni les autorités qui eussent assurément mis obstacle à ses projets. Pour éviter les vengeances des Jacobins, les sections de Toulon s'étaient livrées aux Anglais; les Anglais les condamnaient à subir toutes les vengeances des Jacobins, aggravées par le poids de la trahison et par les désastres qui menaçaient la marine française. Les matelots anglais, épars dans la ville, remontaient silencieusement à bord; on commençait à embarquer les malades. Le bruit se répandit dans Toulon que les Anglais allaient reprendre la mer. L'alarme devenait vive, le gouverneur restait sourd à toutes les questions. Les troupes qui occupaient les forts rentraient dans la ville, et l'on voyait, les uns après les autres, sauter les ouvrages qu'elles venaient d'abandonner.

Une terreur panique saisit les habitants; les torches qui éclairaient le visage des tambours proclamant dans les rues la tardive déclaration des Anglais jetaient en même temps leurs douteuses lueurs sur des mères cherchant leurs enfants, des maris appelant leurs femmes, sur des familles entières courant vers le fort, sans savoir comment elles pourraient fuir des ennemis redoutés. Les Anglais avaient d'abord dédaigneusement repoussé les suppliants; la détresse et l'horreur causées par leurs refus, l'exemple d'humanité que leur donnaient les Espagnols et les Napolitains firent révoquer ces ordres cruels. « Pauvres Français, disait l'amiral Langara, nous sommes venus pour les assassiner! » Les fugitifs s'entassaient sur des chaloupes étroites, insuffisantes pour leur nombre; plusieurs barques chavirèrent dans le port, les boulets des batteries assiégeantes balayaient le pont des petits navires. Les soldats étaient obligés de mettre la baïonnette au bout du fusil pour s'ouvrir un passage au travers de la foule. « Voici les républicains! » criait-on de toutes parts, et l'effroi aggravait le désordre.

Plus de vingt mille personnes étaient entassées sur le port d'embarquement.

L'escadre anglaise quittait la rade au moment où sir Sidney Smith, à la tête de six chaloupes canonnières, aborda sur le quai. Il marcha droit au chantier et à l'arsenal maritime, résolu d'y mettre le feu; les forçats et les ouvriers chargés de garder les établissements étaient sur pied; mais les portes furent forcées et les canons pointés contre les défenseurs. Les mèches incendiaires avaient été partout allumées par les Anglais lorsque ceux-ci reprirent la mer. Les navires français qui se trouvaient dans le port avaient été chargés de matières combustibles. L'ennemi avait à peine gagné le large, que déjà les détonations succédaient aux détonations; neuf vaisseaux de ligne et quatre frégates étaient en feu. La patrouille républicaine, qui venait d'entrer dans la ville, courut aux magasins; avec l'aide des forçats, on parvint à sauver la corderie; l'arsenal était devenu la proie des flammes.

Toulon était livrée aux excès de cette avant-garde de brigands et de pillards, lorsque le général en chef entra dans la place. Les représentants du peuple marchaient à la tête des colonnes, « la face illuminée d'une joie effroyable, l'œil étincelant et les narines gonflées comme aspirant déjà l'ardeur du carnage[1] ». « Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon, avaient-ils écrit le même jour à la Convention. Presque tous les habitants se sont sauvés; ceux qui sont restés serviront pour apaiser les mânes de nos braves frères qui ont combattu avec tant de vaillance. » Les premières victimes furent prises parmi les ouvriers des ateliers maritimes qui en avaient arraché les restes à l'incendie; après l'exécution, les caissons d'artillerie roulaient sur les cadavres. Une commission des patriotes prisonniers sur les navires de la rade avait été chargée de désigner les condamnés. Tout ce qui restait d'habitants dans Toulon avait été entassé sur les places; les Jacobins, naguère menacés de périr, circulaient dans les rangs. « Passez de ce côté, » disaient-ils à tous ceux que leur cupidité ou leurs vengeances personnelles destinaient à la mort. La fusillade recommençait chaque jour, sans autre forme de procès ou de constatation. « Déjà tous les officiers de marine sont exterminés, écrivaient les représentants. Tout ce qui se trouvait à Toulon et avait été employé dans l'administration navale ou militaire a été fusillé aux cris mille fois répétés de : Vive la République! Sans la crainte de faire périr d'innocentes créatu-

[1] *Mémoires du maréchal Victor, duc de Bellune.*

res, tels que les patriotes détenus, tout était passé au fil de l'épée; comme sans la crainte d'incendier l'arsenal et les magasins, la ville eût été livrée aux flammes; mais elle n'en disparaîtra pas moins du sol de la liberté. Demain et les jours suivants nous allons procéder au rasement, nous avons requis douze mille maçons des départements environnants pour exécuter les travaux. Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille; si on eût seulement fait fusiller, comme à Toulon, huit cents conspirateurs à l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste de ces scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes. Marseille est à jamais incurable, à moins d'une déportation de tous les habitants et d'une transfusion d'hommes du Nord. »

L'œuvre était achevée à Toulon. Fréron et Barras furent envoyés à Marseille pour y consommer les vengeances imparfaites; Danton l'avait dit : « Il faut donner une leçon à la grande aristocratie marchande dans la personne des Marseillais. Il faut que les commerçants qui ont vu avec plaisir l'abaissement des nobles et des prêtres, dans l'espoir de s'engraisser de leurs biens, et qui maintenant désirent la contre-révolution, soient à leur tour abaissés. C'est sur eux que doivent retomber les frais de cette guerre. » Les lettres des représentants étaient datées de « *Sans nom*, ci-devant Marseille. » La Convention avait décrété que Toulon s'appellerait désormais « le Port de la Montagne ». Dans leur passion fanatique, les Jacobins ignoraient que la mémoire est ce qu'il y a de plus difficile à détruire parmi les hommes, et que les têtes tombent sur l'échafaud plus aisément qu'on n'arrête un nom connu sur les lèvres des femmes et des petits enfants.

La guerre civile était terminée; seule la Vendée résistait encore, sanglante et décimée, sans être définitivement vaincue; les bandes de chouans parcouraient la Normandie et la Bretagne; mais les efforts des modérés, sincèrement républicains ou royalistes secrets, s'éteignaient les uns après les autres dans des flots de sang. La terreur s'emparait de toutes les âmes, attisant les haines silencieuses tout en étouffant la résistance et jusqu'à la plainte. Le joug des Jacobins pesait d'un poids inégal sur les différentes provinces; partout accablant, il devenait terrible lorsque les villes ou les contrées se trouvaient livrées aux fureurs d'un fanatique énergumène. Déjà se préparaient les réactions cruelles qui devaient ensanglanter, sous le Directoire, Marseille, Toulon, Avignon, déshonorant la cause de l'ordre et laissant dans les

cœurs des traces profondes que le temps n'a pas encore réussi à ef-
cer. Légers et mobiles dans leurs opinions et leurs attachements,
peuples conservent cependant longtemps le souvenir des maux qu'
ont subis, ils en redoutent le retour. Lorsque les flammes paraisse
éteintes, un nom suffit pour ranimer le feu couvant sous la cendr
justement ou injustement, les institutions portent longtemps le po
des crimes et des fautes commis sous leur drapeau.

drapeau, et déjà elle avait compris l'agitation que le bouleversement d'un grand État amènerait nécessairement dans les États voisins; tout en protestant de ses dispositions pacifiques, elle avait prévu la guerre imposée ou cherchée. « Si vous nous envoyez la guerre, nous vous enverrons la liberté, » tel avait été le défi superbe de l'Assemblée constituante aux souverains de l'Europe. Tous se sentaient menacés, les plus prudents ou les plus timides resserraient ou formaient leurs alliances, sourdement agités par l'émotion contagieuse de leurs peuples au bruit croissant de la Révolution française. Déjà le traité de Pilnitz (7 août 1791) avait uni l'Autriche et la Prusse dans une mutuelle pensée d'inquiétude personnelle et de bienveillance pour le roi Louis XVI, privé de sa liberté d'action. L'assassinat du roi Gustave de Suède avait retardé les mouvements plus hostiles des puissances du Nord. L'Angleterre avait été favorable au premier élan de la Révolution comme aux efforts d'un peuple cherchant cette liberté que la nation anglaise avait elle-même acquise aux prix de soulèvements si anciens, couronnés par deux révolutions successives; mais l'inquiétude commençait à gagner son gouvernement, modéré et sage, fermement attaché aux idées libérales comme aux principes conservateurs. M. Pitt restait encore neutre malgré les efforts contraires de M. Fox en faveur de la Révolution française et ceux de M. Burke pour une résistance passionnée au courant des idées nouvelles. L'Espagne n'avait pas encore renoué la chaîne du Pacte de famille; la cour de Turin était travaillée par M. le comte d'Artois, et la prudence habituelle à la maison de Savoie retenait seule Victor-Amédée. Agitée, inquiète, l'Europe entière nous contemplait avec une curiosité souvent malveillante et toujours soupçonneuse, prête à s'unir contre nous au premier prétexte. Les intrigues des émigrés et leurs démonstrations militaires entretenaient cette agitation, le nombre des officiers français réunis sur leur sol rassurait les étrangers en leur prouvant la désorganisation de notre armée. Secrètement instruit par le roi Louis XVI des difficultés de sa situation intérieure, l'empereur Léopold II avait constamment pesé du côté de la prudence et de la modération; il venait de mourir (1792), et les premières démarches de son neveu et successeur, François II, roi de Hongrie et de Bohême, avaient déjà excité l'irritation de l'Assemblée législative et du parti révolutionnaire en France. Le général Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, mais qui dirigeait en même temps les affaires de la guerre, avait conçu un plan d'invasion dans les Pays-Bas au tri-

chiens, récemment agités par des dissensions intérieures et depuis peu rentrés sous l'autorité de l'Empereur. L'état des esprits dans une grande partie de la population faisait espérer une faible résistance; on attendait l'occasion; les maladroites réclamations du premier ministre de François II, M. de Cobenzel, au nom des princes allemands possessionnés en Alsace, la fournit. La guerre était depuis longtemps imminente; elle éclata, destinée à décimer pendant vingt-cinq ans toutes les populations et à dévaster tous les États de l'Europe. Le 20 avril 1792, le roi Louis XVI proposa lui-même à l'Assemblée législative la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. Déjà trois armées étaient formées, occupant les frontières du nord et du nord-est: le maréchal de Rochambeau, le général la Fayette et le maréchal Lückner les commandaient. Tous trois avaient été récemment mandés à Paris. C'était au général la Fayette qu'avait été confié l'honneur de tenter l'invasion en Belgique. « Il s'agit là de révolution, Votre Majesté sait que M. de la Fayette s'y entend mieux que moi, » avait dit au roi le maréchal de Rochambeau.

La guerre qui s'ouvrait devait être glorieuse pour la France; elle débuta par une honteuse déroute, funeste signe du désordre qui régnait dans l'armée, désorganisée par la perte d'un grand nombre de ses chefs, divisée d'opinions et de tendances, sans être encore animée par la puissante impulsion de la Révolution. Les dragons du général de Biron, après avoir occupé Furnes, prirent la fuite devant Mons, sans avoir vu l'ennemi, tandis que les soldats du général Théobald Dillon, saisis de la même terreur panique, criaient à la trahison en apercevant auprès de Tournai un détachement autrichien, et rentraient dans Lille en désordre, après avoir massacré leur général. Le mouvement du général la Fayette sur la Belgique devenait impossible, il se replia sur la frontière. Lückner évacua Courtrai et Menin qu'il avait occupés. Le maréchal de Rochambeau, triste et découragé, donna sa démission. Les armées françaises restèrent sur la défensive. Elles n'y devaient pas demeurer longtemps oisives; l'invasion étrangère se préparait, contrariée et retardée par des motifs divers, inhérents à l'état des nations alliées comme aux projets de leurs souverains; elle se préparait cependant, et l'Assemblée législative n'avait pas devancé le mouvement hostile de l'Europe, lorsque le 11 juillet 1792 elle déclara solennellement que la patrie était en danger. « L'armée des avocats sera bientôt anéantie en Belgique, avait dit dédaigneusement le roi de Prusse en

passant au mois de mai une grande revue à Magdebourg; nous s[illegible] rons de retour chez nous avant la fin de l'automne. »

Un élément nouveau, dont les amis et les ennemis ignoraient e[illegible] core les ressources comme les dangers, tenait déjà une grande pla[illegible] dans cette armée de la Révolution que les souverains étrangers d[illegible] vaient bientôt apprendre à redouter. Sur les réclamations presq[illegible] unanimes des provinces contre le tirage au sort, l'Assemblée const[illegible] tuante avait substitué naguère les milices aux troupes provinciales [illegible] force auxiliaire de l'armée de ligne qu'elles avaient plus d'une fois se[illegible] condée activement. Les forces régulières recrutées uniquement par [illegible] l'enrôlement volontaire n'étant pas suffisantes en présence des éven[illegible] tualités de guerre, l'Assemblée avait ordonné la formation d'un corps [illegible] de cent mille auxiliaires; mais cette mesure resta inefficace, et le [illegible] 21 juin 1791, au lendemain de la fuite de Varennes, l'Assemblée con[illegible] stituante décréta l'organisation et la mise en activité de la garde na[illegible] tionale. Un contingent de volontaires devait être adjoint à l'armée ac[illegible] tive dans la proportion d'un sur vingt gardes nationaux, les officier[illegible] et les sous-officiers devant être nommés dans chaque compagnie à l[illegible] majorité des suffrages. Les enrôlements furent nombreux et témoi[illegible] gnèrent d'un sincère élan de zèle patriotique; malgré les lenteur[illegible] qu'éprouva la formation de certains corps, le désordre qui régna[illegible] dans la comptabilité et l'inexpérience des administrateurs départ[illegible] mentaux tout à coup chargés d'équiper des troupes, un grand nom[illegible] re de bataillons avaient rejoint les armées au commencement de l'an[illegible] 1792, lorsque le maréchal Lückner demanda formellement à l'Asse[illegible] blée législative l'autorisation d'incorporer les volontaires dans les troupes de ligne par des engagements d'une inégale durée toujours li[illegible] brement souscrits.

Déjà le ministre de la guerre, M. de Narbonne, était arrivé à la même conclusion, après une tournée d'inspection rapidement opérée dans toutes les places; il avait annoncé en même temps un déficit de plus de cinquante mille hommes dans le contingent de l'armée acti[illegible] e. « Profondément occupé du moyen de recruter les troupes, avait-il [illegible] it, j'ai pressenti sur ma route les soldats de la liberté sur mon désir de les voir concourir à renforcer les troupes de ligne et à accélérer l'i[illegible] nstant qui doit assurer à l'armée sa force et sa gloire. » Les constituti[illegible] onnels appuyaient l'avis du ministre. « Quelles sont les objections qu'on présente contre l'incorporation des volontaires nationaux? dit M. de

Jaucourt. C'est la crainte d'affaiblir l'armée de la liberté en faisant passer ceux qui la composent dans l'armée plus spécialement destinée à défendre le royaume contre les ennemis extérieurs, enfin la crainte de substituer au patriotisme des gardes nationales l'esprit militaire. Si cette crainte était fondée, il ne faudrait plus du tout recruter l'armée. Nous sommes environnés de puissances qui ont de grandes armées parfaitement bien exercées, et dont disposent des hommes qui haïssent profondément notre Révolution. Affaiblirez-vous vos moyens de résistance en vous exposant à un danger certain pour éviter un danger possible? Au moment où l'enthousiasme de la liberté embrase tous les cœurs, comment craindre de le voir disparaître chez les volontaires nationaux destinés à compléter l'armée de ligne? » Aubert Dubayet proposa, non l'incorporation des gardes nationaux dans les régiments de ligne, mais la réunion des bataillons. L'une et l'autre proposition étaient contraires aux illusions de l'opinion publique, aux jalousies et aux inquiétudes révolutionnaires à l'égard de l'armée; elles furent rejetées avec éclat. « Le Comité militaire, dit Carnot le jeune, pense qu'il faut chercher à rapprocher non le moment où les gardes nationales deviendront troupes de ligne, mais bien le moment où les troupes de ligne deviendront gardes nationales. » Les espérances théoriques du côté gauche de l'Assemblée ne s'arrêtaient pas là, elles réclamaient déjà la levée en masse. « Qu'est-ce que l'armée? disait Charrier. C'est la France entière. Tous les citoyens français en font partie. Pourquoi recruter l'armée? Le tocsin sonnant, tous les patriotes seront sous les armes!... »

La nécessité pratique et l'expérience des faits triomphent définitivement des théories erronées; les volontaires devaient à la longue, et par la force des choses, s'amalgamer avec les troupes de ligne, par un *embrigadement* qui aboutit souvent à placer les officiers de l'armée régulière à la tête de presque tous les bataillons; mais les funestes effets des idées fausses se font longuement et douloureusement sentir; lorsque au mois de juillet 1792 la guerre s'alluma décidément sur la frontière, les généraux appelés à commander nos armées se trouvaient encore chargés de forces désordonnées et confuses. Le décret nouveau (5 juillet) qui ordonnait aux gardes nationales de fournir des contingents destinés à marcher à l'ennemi, envoyait aux armées des hommes mal équipés, étrangers à la discipline militaire, et qui n'étaient déjà plus animés du premier élan des volontaires de 1791. « Ce

ne sont pas les recrues qui ont fait nos succès, disait plus tard l'empereur Napoléon, ce sont les cent quatre-vingt mille hommes de vieilles troupes et tous les anciens militaires que la Révolution a jetés aux frontières. Parmi les recrues, les uns ont déserté, les autres sont morts, et ce n'est qu'un petit nombre qui, avec le temps, a pu former de bons soldats. »

Le jugement de l'empereur Napoléon était sévère, et probablement exagéré dans le fond comme dans la forme; arrivé au faîte de la gloire et de la puissance par le secours de ces recrues devenues les meilleurs soldats du monde, et dont il faisait fi, il oubliait tous les chemins sanglants sur lesquels lui et ses lieutenants avaient semé, jusqu'au dernier, les anciens soldats de l'armée française. En 1792, au début de la grande guerre continentale, le reproche était fondé, et le général Dumouriez s'en aperçut le premier lorsque, en quittant le ministère, il prit le commandement du camp de Maulde, sous les ordres du maréchal Lückner; il passait ses troupes en revue, lorsqu'un grenadier cria derrière lui : « C'est ce coquin-là qui fait déclarer la guerre! » Le général se retourna brusquement. « Croyez-vous donc gagner la liberté sans vous battre? s'écria-t-il. Y a-t-il quelqu'un d'assez lâche pour être fâché de la guerre? »

L'insurrection du 10 août venait de renverser le trône; à travers beaucoup d'illusions personnelles et patriotiques, le général la Fayette avait constamment servi la cause de la monarchie constitutionnelle, il ne voulut pas porter à d'autres pouvoirs une allégeance assurément destinée à être mal accueillie; son armée, qui lui était attachée, était entraînée par le mouvement révolutionnaire; il se sentit privé de l'influence qui lui avait toujours été chère; il passa en Allemagne avec quelques amis, comptant prendre le chemin des États-Unis; il fut arrêté et successivement emmené de prison en prison; le général Dumouriez fut chargé du commandement. Les Prussiens venaient de franchir la frontière; sur la demande du roi Louis XVI, et d'après l'avis des souverains alliés eux-mêmes, les émigrés n'avaient pas été incorporés dans les armées étrangères, leurs colonnes d'attaque étaient commandées par le prince de Condé et par le duc de Castries. La prudence et les lenteurs du duc de Brunswick, général en chef de l'armée alliée, avaient retardé les mouvements des ennemis; cependant Longwy avait déjà capitulé après un bombardement de quelques heures; Verdun était sans défense et ne pouvait résister longtemps; le général Ar-

thur Dillon proposait de se retirer à Châlons, afin de protéger Paris en défendant le passage de la Marne; le conseil de guerre était de son avis. Dumouriez refusa de s'y rendre; il montrait à ses aides de camp la carte de la forêt de l'Argonne qui s'étendait sur un espace de quatorze à quinze lieues, coupant la route de Châlons. « Voilà, dit-il, les Thermopyles de la France; si j'y puis être avant les Prussiens, tout est sauvé. »

L'imagination de Dumouriez avait été saisie par le grand souvenir des défenseurs de la liberté grecque; il avait fait force de marche, et déjà il occupait avec ses lieutenants tous les passages de la forêt; le 4 septembre il se fortifiait au Grand-Pré, confiant les Islettes au général Dillon, et répétant à l'Assemblée législative les termes dans lesquels il avait d'avance formulé son opération. « Grand-Pré et les Islettes sont nos Thermopyles, écrivait-il, mais je serai plus heureux que Léonidas. »

Tant de hardiesse et de combinaisons habiles faillirent être déjouées par une négligence du général et la terreur momentanée des troupes. Un passage peu important était mal défendu; le duc de Brunswick le sut et s'en empara. Il avait longtemps hésité à accepter le commandement des troupes alliées; ses doutes avaient servi les projets de Dumouriez; mais l'insolence du manifeste qu'il avait signé tout en le désapprouvant, la réputation militaire dont il jouissait et la fermeté de ses résolutions avaient porté au loin la terreur de son nom. Dumouriez se voyait séparé de ses détachements, séparé de Kellermann dont il avait invoqué le secours; il résolut de battre en retraite sur Sainte-Menehould. Malgré le courage communicatif du général pendant la marche, deux fois les troupes étaient abattues et tristes; la peur les saisit et divers corps prirent la fuite, portant partout l'effroi et la confusion. Il fallut s'arrêter au milieu de la nuit et bivouaquer sous la pluie. Au point du jour, le mouvement recommença plus heureux que la veille; Kellermann se fit encore attendre pendant deux jours. Dumouriez avait écrit à l'Assemblée nationale : « J'ai été obligé d'abandonner le camp de Grand-Pré; la retraite était faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armée; dix mille hommes ont fui devant quinze cents hussards prussiens. La perte ne monte pas à cent cinquante hommes et quelques bagages; tout est réparé et je réponds de tout. » Dumouriez tenait peu de compte des terreurs qui saisissaient Paris, et n'en faisait pas plus de cas que de la panique de ses troupes.

Comme le Conseil exécutif s'inquiétait de la marche des Prussiens sur l'Argonne qui menaçait, disait-on, la capitale : « Les houlans vous harcèlent, écrivait Dumouriez; eh bien, tuez-les, cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas mon plan pour des housardailles. »

Le 20 septembre, les deux généraux s'étaient rejoints; Kellermann prit de suite position au moulin de Valmy, en face des plateaux de Sainte-Menehould et des Islettes qu'occupaient Dumouriez et Dillon. Les Prussiens étaient postés sur les hauteurs de la dune et de Giraucourt, négligées par les Français; la route de Châlons était coupée par l'armée ennemie, placée entre la France et ses défenseurs; l'artillerie prussienne commençait à battre les positions de Kellermann, un obus tomba dans un caisson de poudre, amenant une explosion qui causa un moment de trouble dans nos lignes; le roi de Prusse voulut en profiter pour attaquer. Kellermann passa lui-même devant les retranchements, donnant aux officiers ses derniers ordres; l'armée ennemie s'avançait au pas de charge avec l'assurance que donne une vieille discipline. « Vive la nation! s'écria le général de la Révolution. — Vive la nation! » répétèrent ses troupes, les jeunes soldats comme les vétérans. Le duc de Brunswick n'avait pas conseillé l'attaque; il regardait avec mécontentement la ferme attitude de l'armée française. « Nous ne nous battrons pas ici, dit-il, et il fit reculer ses bataillons, laissant à l'artillerie le soin de continuer le feu; les forces autrichiennes approchaient sous les ordres du général Clerfayt; l'assaut fut repris à quatre heures, toujours sans résultat. Lorsque le jour tomba, les alliés n'avaient pas gagné un pouce de terrain, les Français restaient à leur poste; malgré les vingt mille coups de canon échangés, les pertes n'étaient pas graves de part et d'autre. Mais la nouvelle armée française avait fait l'épreuve de son courage, elle était animée et confiante; les Prussiens étaient mécontents. « Dans dix jours l'armée ennemie sera obligée de se retirer, écrivait Dumouriez au ministre de la guerre Servan; tout ce que je demande pour récompense, c'est qu'il me soit permis de prendre mes quartiers d'hiver à Bruxelles. »

Dumouriez n'avançait pas, attendant l'accomplissement de ses prédictions, occupé de maintenir l'ordre dans son armée, retenant, non sans peine, Kellermann qui voulait se retirer. On souffrait dans le camp, mais les maladies et la disette sévissaient plus douloureusement encore dans les rangs de l'armée alliée, dont les convois étaient constamment coupés par nos cavaliers. Le général exigeait de ses sol-

l'énergie qu'il déployait lui-même. Il était malade lorsqu'il apprit que des murmures avaient éclaté dans quelques bataillons; il y courut. « Qui est-ce qui est assez lâche pour ne pas savoir supporter la faim? s'écria-t-il. Qu'on leur ôte armes et habits et qu'on les chasse. Eh bien! oui, vous n'aurez du pain que demain; montrez-vous bons soldats et sachez souffrir! » Les hommes criaient déjà : « Vive la liberté! » Dumouriez se retourna vers ses aides de camp. « Aux fédérés, maintenant! » dit-il. Là régnait constamment le désordre et souvent le crime; de leur camp à Châlons, qui faisait la terreur des populations environnantes, les fédérés avaient inondé les armées. Dumouriez les avait cantonnés à part. « Vous autres, que je ne veux appeler ni soldats, ni citoyens, ni mes enfants, dit-il, vous voyez devant vous ces canons et en arrière cette cavalerie? Vous vous êtes déshonorés par vos crimes. Je ne souffre ici ni assassins ni bourreaux; à la première mutinerie, je vous ferai tailler en pièces. Corrigez-vous, conduisez-vous bien, soyez dignes de la brave armée où vous avez l'honneur d'être admis, et je serai un bon père pour vous. Il y a parmi vous des hommes chargés de vous pousser au crime, chassez-les vous-mêmes ou dénoncez-les, vous en êtes responsables. » Les fédérés n'osèrent pas murmurer.

Cependant le temps devenait mauvais, l'humeur et l'hésitation s'accroissaient dans le camp des alliés, certaines avances avaient été faites à Dumouriez; des émissaires du duc de Brunswick s'étaient fait prendre aux avant-postes; ils avaient été ramenés par Westermann, venu de la part de Danton pour informer le général de l'état de Paris; les espérances que les émigrés avaient inspirées aux souverains étrangers étaient complétement déçues, la France et l'armée leur restaient également hostiles. Le duc de Brunswick demandait le rétablissement du roi Louis XVI et de la monarchie constitutionnelle pour prix de sa retraite et de la restitution des places conquises. Au fond de son âme, la pensée de Dumouriez s'accordait avec celle du général ennemi; mais la République était proclamée, aucune modification politique n'était possible à espérer; les agents du duc de Brunswick trouvaient les mêmes dispositions dans le camp de Kellermann, on commençait à négocier une convention militaire; les représentants du peuple arrivèrent au camp, inégalement instruits des secrètes menées; le Conseil exécutif envoya à Dumouriez cette réponse aux avances des alliés : « La République française ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire français. » En même

temps, et comme une insolente menace, le duc de Brunswick fit remettre à Dumouriez un nouveau manifeste, bruyante répétition des bravades qui avaient naguère indigné l'armée et la nation. Le général répondit en rompant la trêve. « Je ne me suis jamais adressé à M. le duc de Brunswick, dit-il, je ne négocie pas avec lui. Me prend-il donc pour un bourgmestre d'Amsterdam? Les hostilités sont reprises. J'en donne l'ordre devant vous. »

Le conseil des alliés était moins résolu que Dumouriez, les ministres du roi de Prusse étaient préoccupés du partage de la Pologne, les puissances maritimes maintenaient encore leur neutralité, la prolongation d'une guerre mal engagée menaçait de hâter la perte du roi Louis XVI. M. de Breteuil, agent personnel du malheureux souverain, s'était opposé au désir que manifestait Monsieur d'être déclaré régent; les négociations recommencèrent, voilées aujourd'hui encore de quelque obscurité; elles aboutirent cependant à la retraite des alliés sans que Dumouriez y mît aucun obstacle. Les chefs des émigrés n'avaient pas été prévenus, un détachement français tomba sur leur arrière-garde. Dumouriez remit le commandement à Kellermann; il se portait avec empressement au secours de Lille, assiégée par les Autrichiens; le bruit de son approche suffit pour délivrer cette place longtemps et courageusement défendue; Beurnonville entrait en Flandre lorsque Dumouriez, triomphant, arriva à Paris. Kellermann reprit possession des forteresses conquises par les étrangers; Verdun et Longwy avaient ouvert leurs portes; le duc de Brunswick proposa une conférence, il parlait de la paix. « Les bases en sont bien simples, dit Kellermann; reconnaissez authentiquement la République française, ne vous mêlez directement ni indirectement du roi ni des émigrés, les autres difficultés s'aplaniront. — Ainsi, dit le duc, nous nous retirerons chacun chez nous, comme les gens de la noce? — Pour moi, reprit le général républicain, je pense que les frais de la noce doivent être payés par l'Empereur, c'est lui qui a été l'agresseur. La France lui prendra les Pays-Bas. »

Dumouriez était dès longtemps résolu à exécuter la fière menace de son compagnon d'armes; froidement accueilli à Paris, il s'était appuyé de l'influence de Danton, tout-puissant alors, pour faire approuver son plan de campagne et pour obtenir de Servan et de Santerre les approvisionnements dont il avait besoin, inutiles à Paris où ils étaient entassés. Le général entra bientôt en campagne; ses forces étaient consi-

BATAILLE DE JEMMAPES

succès. L'Europe armée n'est pas capable de les effrayer, mais ils ont besoin de vêtements, d'armes, de chevaux et de subsistances. J'ai combattu en Champagne avec une poignée de monde, et cette formidable armée prussienne s'est évanouie devant le courage et la persévérance des soldats républicains. Toutes les parties de l'administration me secondaient, et je n'ai eu que des éloges à faire. La même armée vient d'enlever la Belgique au despote autrichien; elle manque de tout parce qu'on a désorganisé l'administration. Le bureau de la guerre est devenu un club, et ce n'est pas dans un club qu'on expédie les affaires. »

Lorsque Dumouriez repartit pour l'armée, il n'avait obtenu aucune satisfaction. « Quand on aura ruiné la Belgique, disait Cambon, chargé de l'administration des finances, quand on l'aura mise au même point de détresse que la France, il faudra bien que les Belges en viennent à la réunion. »

Le général méditait l'invasion des Provinces-Unies. Il comptait assiéger Maestricht, occupant ainsi l'armée autrichienne, tandis qu'il pénétrerait en Hollande par les côtes et prendrait possession des plus riches territoires. Il regardait cette conquête comme le coup de sa fortune et l'instrument dont il pouvait user pour influer sur les destinées politiques de la France. Ce fut donc avec un amer déplaisir qu'il vit ses ressources marchandées et son autorité compromise par les discussions de la Convention. « Il faut, disait Saint-Just, vaincre l'armée, si vous voulez qu'elle vainque à son tour. Si vous laissez les nominations entre les mains des généraux ou du pouvoir exécutif, vous les rendez puissants contre vous-mêmes, vous rétablissez la monarchie. Je ne considère ici que la liberté du peuple, le droit des soldats, l'abaissement de toute autorité devant le génie de l'indépendance populaire. Aussitôt qu'un homme est en place, il cesse de m'intéresser, je le crois dans un état de dépendance. Commandement est un mot impropre; on observe la loi, on ne commande pas. »

Tant d'erreurs sur les nécessités qui régissent la constitution des sociétés humaines, tant de mépris pour les droits et les devoirs que les dons divers de Dieu imposent à ceux qui les ont reçus devaient infailliblement porter leurs fruits. « Une révolution ne peut marcher sans la désorganisation, » disait-on sur les bancs de la Convention et dans les Comités exécutifs. Les maux sous lesquels gémissaient les Belges leur faisaient espérer quelque soulagement de la réunion à la France que certains partis commençaient à réclamer. Cambon promettait les mé-

mes avantages aux Hollandais. « La guerre fait momentanément le malheur des peuples, disait-il, mais ils en sont bien récompensés par l'établissement de la liberté et de l'égalité. La Hollande conserve encore un impôt sur le pain et la bière, la bière si nécessaire aux braves sans-culottes. Il ne faut pour être libres que du pain, de la bière et du fer. Vous donnerez aux sans-culottes bataves le moyen de danser autour de l'arbre de la liberté. Bientôt Amsterdam deviendra votre comptoir, les Hollandais auront leurs maisons de campagne à Paris et leurs maisons de banque à Amsterdam. C'est avec la déclaration des droits que nous rendrons la liberté aux peuples, c'est avec ces principes que nous ferons tomber l'Angleterre. Ces principes, nous les ferons triompher ou nous périrons; mais les Français libres ne pourront jamais périr. »

La Convention votait les décrets qui découlaient de ces théories, l'administration les prenait au sérieux et pourvoyait aux besoins de l'armée pour quinze jours seulement; les soldats ne songeaient qu'à marcher en avant, gaiement fiers et résolus, sans préoccupation politique, dans l'espoir de la conquête; mais en vain Bréda s'était rendu dès le 25 février 1793, Maestricht résistait encore sous les ordres d'un émigré français, le marquis d'Autichamp; les opérations des différents chefs de corps étaient mal combinées, le prince de Saxe-Cobourg, qui venait de prendre le commandement de l'armée autrichienne, s'avança vers la place investie, dont il fit lever le siége. Les forces qui devaient soutenir le général Miranda s'étaient repliées en désordre sur Liége, Aix-la-Chapelle avait été abandonnée, bientôt Liége même fut évacué, les impériaux marchaient toujours, dix mille hommes de troupes françaises avaient repassé la frontière. Dumouriez fut obligé de quitter la Hollande et de revenir précipitamment en Belgique; les détachements qui y rentraient étaient abattus et découragés, l'état du pays était violent; Danton était retourné à Paris; malgré la rigueur dont il avait usé en Belgique, il soutenait Dumouriez et ses lieutenants devant la Convention « Nous leur avions promis que l'armée recevrait un renfort de trente mille hommes avant le 1er février, rien n'est arrivé. Hâtons-nous de réparer nos fautes. » Des représentants furent envoyés en Belgique. Dumouriez avait hardiment rompu avec les meneurs anarchiques; l'un d'eux, Publicola Chaussard, avait donné l'ordre d'arrêter l'évêque d'Anvers et les magistrats, déjà les vases sacrés avaient été enlevés dans les églises et les meubles dans les châteaux; le général chassa le commissaire et fit fermer le club, ceux des officiers qui

avaient pris part à ces manifestations furent engagés à rentrer en France ; les représentants, troublés de tant d'audace, lui adressèrent des représentations. « Si la Convention applaudit à de tels crimes, dit Dumouriez, tant pis pour elle et pour notre malheureuse patrie; sachez que, s'il fallait commettre un crime pour sauver la Convention, je ne le commettrais pas. — Général, on vous accuse d'être César, s'écria Camus; si je le croyais, je serais Brutus et je vous poignarderais. » Dumouriez se mit à rire. « Mon cher Camus, je ne suis point César, vous n'êtes pas Brutus, et, si je ne dois périr que de votre main, c'est un brevet d'immortalité. »

En quittant la Hollande, Dumouriez avait écrit à la Convention une lettre à la fois véridique et violente, que le président n'osa pas lire à l'Assemblée. Les commissaires le pressaient de la retirer; Danton était revenu en Belgique pour l'y engager. La victoire était indispensable au général qui prétendait, au nom de la justice et de l'ordre public, traiter d'égal à égal avec le pouvoir révolutionnaire en lui imposant sa volonté personnelle. Après un combat heureux à Tirlemont, Dumouriez fut battu à Nerwinde le 18 mars. Déjà le prestige du succès lui avait échappé aux yeux de ses troupes, comme des étrangers. Son armée, divisée et mécontente, travaillée par les émissaires jacobins, se débandait, malgré les retours de fortune qui témoignaient encore de l'habileté du général et de la valeur des soldats ; la plupart des généraux et presque tous les officiers étaient résolus à servir la République, quelles que fussent les fautes de son gouvernement. Les commissaires de la Convention n'avaient pas attaqué Dumouriez devant l'Assemblée, ils avaient reconnu les griefs dont il avait le droit de se plaindre ; mais la fureur des luttes politiques allait croissant, la grande partie était engagée entre les Girondins et Robespierre, l'état des partis agissait sur l'armée, comme l'état de l'armée agissait sur les partis ; de jour en jour le général devenait plus sombre, son langage plus imprudent et la frivolité de ses espérances plus évidente. Il avait opéré sa retraite jusqu'à Louvain, où il était entré le 22 mars. Déjà il négociait secrètement avec le colonel Mack, chef d'état-major du prince de Cobourg; il fut convenu que les Français se replieraient sur Bruxelles, sans attaques sérieuses de la part des Impériaux. La convention était verbale, l'armée l'ignorait. Une des divisions, harcelée pendant la retraite, se débanda après une faible résistance; l'occupation de la Belgique devenait précaire; l'obéissance avait disparu comme la confiance. Du-

mourriez, désespéré, commit cette faute ineffaçable de chercher ou d'accepter l'appui des ennemis de son pays. Les forces sur lesquelles il avait compté pour tenter la contre-révolution s'écoulaient entre ses mains; dans le secret de son âme, et, malgré la hauteur de ses déclarations, il se sentait abandonné par son armée. Dans une seconde entrevue avec Mack, il expliqua son projet de marche sur Paris, promettant de livrer la ville de Condé aux Autrichiens, dans le cas où il croirait nécessaire de réclamer leur concours. Trois émissaires des Jacobins étaient venus le trouver, lui proposant hardiment de chasser la Convention; c'était bien la pensée du général, mais il rejetait avec horreur toute idée d'un tribunal révolutionnaire. « Je ne le souffrirai pas, tant que j'aurai quatre pouces de fer dans la main; je saurai bien empêcher cette horreur; si je ne fais pas la paix d'ici à trois semaines, les Autrichiens seront à Paris. La Convention n'a pas si longtemps à vivre. Je ne veux pas de la constitution de Condorcet, elle est trop bête; celle de 1791 vaut mieux, toute vicieuse qu'elle est.....

— Sans royauté? réclamaient les commissaires.

— Non, avec un roi, il en faut un absolument, qu'il s'appelle Louis ou Jacques...

— Ou Philippe? » interrompit Proly.

Dumouriez se fâcha. « On veut que je sois du parti d'Orléans, parce que j'ai rendu un compte avantageux de la conduite de ce jeune homme et que je le forme au métier; c'est encore une atrocité des Jacobins. Mon armée saura bien dire qu'elle veut un roi! mes mameluks, comme vous les appelez. Plus de la moitié de la France le désire. Et alors, moi, je ferai la paix en peu de temps et facilement. » Cette conversation imprudente et imprévoyante se termina par une parole qui révélait le fond de la pensée et le découragement secret du général. « Quand la Convention me décréterait d'accusation, je la défie de mettre son décret à exécution au milieu de mon armée. D'ailleurs, j'ai toujours la ressource d'un temps de galop vers les Autrichiens. »

On hésitait encore dans la Convention, malgré les rapports des commissaires et les provocations du général lui-même. Danton l'avait hautement abandonné. « Il n'y a plus rien à espérer de Dumouriez, dit-il; il est insolent envers le peuple, altier envers la Convention; il faut le décrocher de son armée, et puis nous en ferons justice. » Le général fut mandé à la barre de l'Assemblée, quatre commissaires chargés de pleins pouvoirs furent délégués auprès de l'armée:

le général Beurnonville, alors ministre de la guerre, les accompagna.

Déjà Dumouriez s'était vu menacé jusque dans son camp par les volontaires; six d'entre eux, du bataillon de la Marne, avaient inscrit sur leurs chapeaux le nom de la République et s'étaient présentés devant le général pour le sommer de se rendre à la barre de la Convention. Partout le même mécontentement se manifestait. Dumouriez eut la pensée de s'assurer des places voisines; mais les commissaires de la Convention étaient à Lille, ils s'entendaient avec les généraux. Valenciennes leur obéissait; seule Condé semblait fidèle au général; il était au camp de Saint-Amand lorsqu'on annonça les commissaires. L'état-major tout entier entourait Dumouriez. « Je ne puis présentement quitter l'armée, répondit le général aux sommations qui lui étaient adressées, j'ai besoin d'y rétablir l'ordre; vous êtes les maîtres de ma destinée, je suis tout prêt à donner ma démission.

— Et après? demanda Camus.

— Après, je ferai ce qui me conviendra; je ne porterai pas ma tête aux tigres qui la demandent. » Et comme Bancal insistait en citant l'histoire romaine. « Les Romains n'avaient ni club des Jacobins, ni tribunal révolutionnaire; je n'imiterai pas Curtius, je ne me jetterai pas dans le gouffre. »

La discussion durait depuis deux heures, sans aucun résultat. Les commissaires sortirent un instant; lorsqu'ils rentrèrent, Camus s'avança vers Dumouriez. Sa voix était ferme, tout en trahissant quelque émotion. « Citoyen général, demanda-t-il, voulez-vous obéir au décret de la Convention et vous rendre à Paris? — Je ne le puis en ce moment, reprit le général. — Eh bien! je vous déclare suspendu de vos fonctions. Vous n'êtes plus général, nul ne vous doit plus obéissance. Qu'on s'empare de lui et qu'on mette la main sur ses papiers. »

Camus promenait ses regards sur les officiers rassemblés autour de Dumouriez. Tous éclataient en protestations favorables à leur général. « C'en est assez, » dit celui-ci, élevant un peu la voix; puis en allemand aux hussards de Bercheny qui gardaient la porte : « Arrêtez ces quatre hommes, et qu'on ne leur fasse pas de mal. — Je demande à partager le sort des commissaires de la Convention, » s'écria Beurnonville. Dumouriez sourit; il avait de l'amitié pour Beurnonville, depuis longtemps suspect aux Jacobins. « Oui, dit-il, et je vous rends service, car je vous enlève au tribunal révolutionnaire. » Les prisonniers furent conduits à Tournai et remis au général Clerfayt. « Ce sont des otages, »

avait-il dit. Le sort en était jeté. Le général avec quelques officiers s'avança vers Condé; la garnison était agitée; un corps de volontaires commandés pour Valenciennes avait spontanément pris la route de Condé. Dumouriez les rencontra en chemin, il voulut entrer dans une maison pour écrire un ordre. Les volontaires coururent à lui, criant : «Arrête! arrête!» Le général était au bord du fossé; son cheval refusa de

DUMOURIEZ

sauter. Dumouriez descendit et passa dans l'eau, le domestique du duc de Chartres lui donna sa monture; la petite troupe piqua des deux; lorsque le général s'arrêta dans un village de Belgique, ce fut pour tenir une conférence avec le colonel Mack, parlant de ses projets comme s'il disposait encore de l'armée. Le lendemain il s'aventura dans le camp de Maulde, mais déjà les artilleurs s'étaient retirés, les troupes se rangeaient volontairement sous l'obéissance de la Convention; la vue des dragons impériaux qui accompagnaient le général avait assombri tous les visages. La partie était décidément perdue. Du-

mouriez se retira dans les quartiers autrichiens, accompagné par le duc de Chartres et son frère, par le colonel Thouvenot et un petit nombre d'officiers. Il refusa les offres que lui faisaient les alliés et se retira en Suisse. Il devait vivre trente ans encore, témoin des malheurs comme des gloires de la patrie qu'il aimait et dont il avait réservé de changer les destinées. Cet honneur était réservé à une main plus ferme et à une volonté moins mobile; la France et l'histoire ont justement puni Dumouriez d'avoir un seul jour, dans l'entraînement chimérique de son ambition, recherché l'alliance des ennemis qu'il avait tant de fois vaincus.

J'ai suivi jusqu'à son terme une carrière longtemps obscure, éclatante un instant, et qui se terminait tristement; mais le général Dumouriez n'avait pas été le seul qui eût donné à la République naissante les joies du succès et la leçon des vicissitudes de la fortune. Sur le Rhin, le général de Custine avait porté d'abord des armes triomphantes; il s'était emparé de Spire et de Worms; instruit de la fermentation qui existait dans Mayence, il s'était hardiment présenté devant la place; la garnison était insuffisante, elle avait capitulé. Francfort avait été frappée d'une contribution de guerre; mais les forces dont disposait le général français n'étaient pas proportionnées à son entreprise; il négligea de s'assurer de Coblentz, les alliés s'y rassemblèrent; le duc de Brunswick mit le siége devant Mayence, Custine fut obligé de repasser le Rhin. Il était en butte aux calomnies des Jacobins, dont l'influence subversive le poursuivait au milieu de son armée; il luttait par la discipline contre la désorganisation, mais il était las de la tyrannique intervention des représentants en mission. « Je ne puis commander les armées qui me sont confiées après avoir perdu l'appui des citoyens Ruamps, Montaut et Soubrany, écrivit-il à la Convention; ils m'ont traduit en jugement devant eux en me donnant pour partie adverse un lieutenant-colonel, vil perturbateur auquel j'ai dû imposer silence. Aujourd'hui j'ai été interpellé en présence de plusieurs officiers, au sujet d'une lettre que j'ai écrite au duc de Brunswick, dont je vous envoie copie. J'ai répondu d'abord avec modération; mais l'un des trois commissaires m'ayant accusé d'avoir, dans cette lettre, montré des sentiments peu dignes d'un républicain, je ne puis, après une telle injure, continuer à commander les armées de la République. »

L'éclat des succès de Custine en Allemagne le protégeait encore, la

conquête de ce territoire; celle du comté de Nice, par le général Anselme qu'il y avait dépêché, accrut sa gloire; la destitution fut retardée. Lorsque l'ordre fatal fut enfin lancé, Montesquiou était à Genève, occupé d'une négociation avec la Suisse; accusé de trahison, il se retira en sûreté à Bremgarten, dans le canton de Zurich, et il y demeura jusqu'au 9 thermidor, échappant ainsi à l'échafaud.

Une plus illustre victime y devait bientôt monter, changeant par son supplice la face des affaires en Europe. La mort de Louis XVI n'émut pas profondément les armées révolutionnaires, absorbées par la défense nationale et chaque jour opposées aux ennemis qui menaçaient nos frontières; elle porta le dernier coup aux scrupules qui avaient longtemps retenu le gouvernement anglais, et délia les mains des princes allemands, parents ou alliés du malheureux monarque. Déjà l'ambassadeur de France à Londres, M. de Chauvelin, avait reçu ses passeports. « Pour l'honneur de la nature humaine, avait dit M. Pitt, il faudrait, s'il était possible, bannir de notre mémoire un tel acte, l'effacer des pages de l'histoire et le cacher aux yeux du monde présent et à venir. Mais quels que soient nos sentiments à ce sujet, puisqu'il n'est pas possible, hélas! que notre temps ne soit pas souillé par ce crime, puisqu'il n'est pas possible que la voix de la tradition n'en porte pas le souvenir à la postérité, c'est un devoir que nous sommes tenus de remplir de protester solennellement, au nom de tous les principes des hommes honnêtes et droits, contre le forfait le plus atroce qui ait jamais été raconté par l'histoire. »

Ainsi se formait contre la Révolution française, envahissante et contagieuse, la grande coalition européenne. La Convention devança toutes les déclarations hostiles. Dès le mois de novembre 1792, elle avait promis sa protection à tous les peuples qui voudraient renverser leurs gouvernements; le 1er février 1793, elle proclama hautement sa résolution de soutenir la guerre contre l'Europe entière. Déjà la Prusse, l'Autriche et la Sardaigne étaient entrées dans la lice; à Rome, l'assassinat populaire du consul de France Basseville (13 janvier 1793) avait engagé le pape dans la lutte; l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne étaient désormais rangées parmi les ennemis de la République française. Les jours de l'arrogance de Louis XIV avaient reparu, la France était seule contre tous. La Convention décréta la levée de trois cent mille hommes de troupes; le fardeau militaire allait, pour la première fois, peser d'un poids égal sur toutes les populations françaises, guer-

rières ou pacifiques. Le moment des suprêmes efforts était venu; Condé avait succombé à la famine; Valenciennes était assiégée par le duc d'York, à la tête de dix mille Anglais; le prince de Cobourg et son armée couvraient les assiégeants. La garnison et le général Ferrand résistèrent héroïquement; les femmes, les enfants, les vieillards avaient été mis à l'abri dans les caves. Lorsqu'elle capitula enfin le 28 juillet, Valenciennes avait été bombardée pendant quarante et un jours. Mayence venait de succomber, les représentants Merlin et Rewbell s'étaient fait honneur par leur courage; mais la disette était arrivée à son comble, aucune nouvelle ne parvenait à l'intérieur de la place, restée sans aucun secours. La garnison de Mayence, les *Mayençais*, comme on appela les braves soldats qui avaient combattu sous les ordres d'Aubert Dubayet et de Kléber, évacuèrent, le 23 juillet, la place qu'ils avaient défendue trois mois contre l'armée prussienne tout entière; les honneurs de la guerre leur furent accordés; une seule condition leur avait été imposée : pendant une année ils ne devaient pas porter les armes contre les coalisés. Les Mayençais partirent pour la Vendée.

Sous l'inspiration de Paoli, revenu dans sa patrie dès 1789, la Corse venait de se soulever contre la domination française; elle avait appelé les Anglais à son secours et un gouvernement mixte s'était formé, confié surtout au jeune Pozzo di Borgo, le rival héréditaire de la famille Bonaparte. Les marins anglais occupaient Toulon comme Ajaccio, la guerre civile sévissait encore à Lyon et à Marseille, les supplices ou la retraite avaient peu à peu privé l'armée de ses chefs anciens et expérimentés. La génération nouvelle apparaissait à peine, et déjà les dangers du commandement en affaiblissaient à ses yeux les séductions; la loi démocratique de l'avancement à l'ancienneté plaçait souvent à la tête des soldats des vétérans incapables de les diriger. « On a voulu, écrivait le représentant Calès, qu'on avançât à grade égal par l'ancienneté de service; mais souvent le plus ancien est un homme illettré qui va occuper un poste dont il ne peut remplir les fonctions, et bientôt pas un de vos officiers ne saura ni lire ni écrire. » Le 12 février 1794, la Convention rendit un décret déclarant qu'aucun citoyen ne pourrait être promu « depuis le grade de caporal jusqu'à celui de général en chef, s'il ne savait lire et écrire ».

Au sein de ces désordres, en face de ces dangers, du dedans et du dehors, la Convention décréta la levée en masse.

Nous avons vu de nos yeux les illusions funestes que peut créer une

héroïque espérance; l'histoire a prouvé que les mouvements tumultueux et généraux provoqués par l'enthousiasme patriotique sous le nom de *levée en masse* restaient éphémères ou inefficaces. La Convention elle-même en jugea ainsi : bientôt sous le titre populaire de levée en masse elle cacha des réquisitions régulières sévèrement exigées. Elle eut cet honneur d'imposer partout à la nation un puissant effort, et de soutenir par cet effort même le courage des armées. Sous sa lourde main, le génie militaire de la France se débattit contre le désordre et l'anarchie, en même temps qu'il luttait contre les ennemis. Lorsqu'il triompha enfin, la grande armée française était née, formée des éléments confus des volontaires et des réquisitionnaires, amalgamés avec les restes de l'ancienne armée royale, digne de l'illustre génération des généraux qui avaient grandi avec elle pour la défense et pour la gloire de la patrie.

Au milieu de l'année 1793, au lendemain de l'agitation causée par la chute des Girondins, en présence de l'ennemi triomphant sur tous les points, le péril était imminent, et l'Assemblée eut le courage de n'en pas cacher au pays toute l'étendue. Barère l'avait dit dans son rapport : « Ce serait vous abuser que de vous dissimuler les grandes mesures réclamées au nom de la République menacée. Les côtes des deux mers bloquées par les escadres espagnoles et anglaises; les Pyrénées franchies par les armées de l'Espagne; les passages des Alpes disputés par les armées piémontaises; l'Autriche et la Prusse dévastant le territoire des provinces du Nord, assiégeant les places fortes, dont quelques-unes sont tombées déjà entre leurs mains, l'Angleterre achetant la trahison, les royalistes faisant des sectaires, le fanatisme redoublant d'efforts, les Vendéens déchirant le sein de la patrie, les administrations fédéralistes secouant de nouveaux brandons de guerre civile, la Corse se livrant aux Anglais.... Où donc est la République au milieu de tant de périls et de crimes? Où elle est? Dans une Constitution solennellement jurée, dans la fermeté de ses représentants, dans le courage de ses soldats, dans le patriotisme des envoyés du peuple souverain réunis dans cette enceinte. La République française va s'élever à ses glorieuses destinées ou tomber dans un gouffre de calamités. »

Les phrases des rhéteurs ne sauraient créer un mouvement national sérieux et durable; l'éloquence de Barère ne donnait pas une valeur militaire aux paysans poussés hors de leurs foyers par la levée en masse;

l'autorité despotique de la Convention, la terreur qu'inspiraient ses émissaires, l'habileté et le zèle de certains membres du gouvernement, avaient déjà relevé les courages abattus. Désormais Carnot avait pris la direction de l'administration de la guerre; il venait de rendre à la défense nationale l'important service de placer à la tête des armées le général Jourdan, dont il avait reconnu le mérite. Le 8 septembre, après une série de combats contestés, le général Houchard remporta sur les Anglais une importante victoire à Hondschoote. Au lendemain de la victoire, le siége de Dunkerque fut levé : l'adjudant général Hoche s'y était fait grand honneur; mais, le Quesnoy étant tombé au pouvoir du prince de Cobourg, une terreur panique saisit les jeunes troupes sorties de Menin, qui s'enfuirent jusque sous les murs de Lille. Ces échecs avaient obscurci la gloire du général Houchard : il fut accusé devant le tribunal révolutionnaire, au moment où les Prussiens et les Autrichiens, agissant de concert, s'avançaient sur les deux versants des Vosges, menaçant les lignes de Wissembourg; mal défendues par un chef incapable, elles furent bientôt forcées; le siége fut mis devant Landau. Le général Hoche, placé à la tête de l'armée de la Moselle par le Comité de salut public, fut battu à Kaiserslautern. Mais Carnot avait bien jugé de ses talents militaires : malgré l'humeur de Saint-Just, alors en mission en Alsace, le général vaincu fut encouragé et maintenu à son poste. Déjà les Piémontais, qui avaient un moment occupé la Savoie, étaient de nouveau rejetés au delà des Alpes par Kellermann; après quelques succès sur la Tet, les Espagnols avaient été repoussés; le général Jourdan à la tête de l'armée du Nord venait de gagner la bataille de Wattignies, il avait débloqué Maubeuge; les armées du Rhin et de la Moselle s'étaient réunies sous les ordres du général Hoche; les soldats marchaient aux cris répétés de : « Landau ou la mort! » L'ardent effort des troupes fut irrésistible : le vieux général autrichien Würmser ne put parvenir à enlever ses bataillons, il fut repoussé. Wissembourg fut repris, Landau débloqué; l'armée du Rhin sous les ordres de Pichegru pénétra dans le Palatinat pour y prendre ses quartiers d'hiver, le général Hoche retourna sur la Moselle. Le Comité de salut public, désormais l'unique et tout-puissant gouvernement de la France, eut quelque peine à accepter les raisons du général Jourdan, soutenu par Carnot, et à ne pas exiger des armées une campagne d'hiver; Jourdan fut cependant privé de son commandement. Pichegru lui succéda à la tête de l'armée du Nord. Mais bientôt les vicissitudes de la faveur révo-

lutionnaire atteignirent à son tour le général Hoche, qui avait eu le malheur de s'attirer l'animosité de Saint-Just; envoyé à l'armée d'Italie, il fut arrêté sur son chemin, ramené à Paris et emprisonné. Jourdan fut appelé à le remplacer, et peu après à commander la grande armée de Sambre-et-Meuse. La campagne de 1794 débuta par la prise de Charleroi. Les Anglais avaient été obligés d'évacuer Toulon.

Tant de courage et d'indomptable persévérance contre les revers, tant d'ardeur et d'audace dans la victoire étonnaient et troublaient les généraux ennemis, comme leurs gouvernements. Les Autrichiens et les Prussiens, entre eux jaloux et ombrageux, combinaient mal leurs mouvements et opéraient avec lenteur; le duc de Brunswick avait quitté son commandement. Déjà les conseillers du roi de Prusse assaillaient ses oreilles de projets pacifiques. L'Autriche préparait un grand effort, mais au fond de sa pensée l'empereur aspirait au repos. Seule l'Angleterre, intervenue tard dans la lutte, et mieux instruite que les princes allemands des dissensions intestines de la Révolution française, restait acharnée au combat, sagement généreuse envers ses alliés, et proclamant hautement les dangers qui menaçaient l'Europe entière tant que la France restait au pouvoir des Jacobins. « La guerre actuelle n'a jamais eu pour but la conquête ou la gloire, disait M. Pitt au Parlement, elle ne poursuit pas des avantages commerciaux ou l'établissement d'une forme de gouvernement; la lutte est engagée pour la sécurité, la tranquillité et l'existence même de la Grande-Bretagne, comme de tous les gouvernements établis et de toutes les nations en Europe. D'heure en heure, la nécessité et la justice en sont plus clairement démontrées. »

Déjà les Anglais avaient porté à notre marine des coups funestes; la plupart des colonies françaises avaient été conquises, Saint-Domingue ruinée et dévastée; la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie nous avaient été enlevées. Le 20 mai 1794, la flotte française, commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse avait mis à la mer, pour protéger l'arrivée d'un convoi venant d'Amérique; les équipages étaient incomplets, les navires commandés par des officiers sans expérience; nulle part la Révolution n'avait amené une plus complète désorganisation que dans les forces navales. Le courage et le zèle des nouveaux commandants ne pouvaient suppléer à leur défaut de connaissances pratiques; les représentants en mission exerçaient à bord leur autorité ignorante et contradictoire. Jean Bon-Saint-André disputait le commandement à l'a-

miral, lorsque, le 1er juin, l'escadre française rencontra la flotte de la Manche, sous les ordres de l'amiral Howe. Le combat s'engagea aussitôt, héroïque dans son inégalité; six vaisseaux français furent capturés, le *Vengeur* coula avec son équipage sans s'être rendu, aux cris de « Vive la République! » Les Anglais avaient subi de graves pertes : ils se retirèrent, et le convoi américain passa sans obstacle à travers les débris qui couvraient la mer. L'instinct guerrier s'était réveillé en Angleterre, désormais il appuyait l'inébranlable résolution du gouvernement; M. Pitt régnait sur les esprits dans la nation comme dans le Parlement.

Tout l'effort de l'Angleterre suffisait à peine à la tâche. Un succès du prince de Cobourg, qui s'était emparé de Landrecies, avait excité les espérances des alliés; mais le général Clerfayt avait été battu à Mouscron. l'archiduc Charles à Tourcoing; Menin et Courtray étaient entre nos mains; Ypres assiégée succomba le 17 juin. Le duc d'York défendait l'Escaut, et le général Clerfayt occupait le camp de Thielt, lorsque le prince de Cobourg avec toutes les troupes autrichiennes s'avança au secours de Charleroi.

Plusieurs fois déjà l'investissement et le bombardement de la place avaient été tentés avant l'arrivée de Jourdan et sur les ordres impatiemment péremptoires de Saint-Just. Beaucoup de soldats avaient péri et le général, qui venait de commencer les opérations régulières, avait grand'peine à défendre ses lieutenants contre les rigueurs du triumvir. Le gouverneur de Charleroi demanda à capituler. « Ce n'est pas un chiffon de papier qu'il me faut, dit Saint-Just en recevant sa lettre, c'est la ville que je demande. Hier on aurait pu vous écouter, aujourd'hui il faut vous rendre à discrétion ; j'ai parlé, je compte sur le concours de l'armée. »

Saint-Just n'avait pas prévenu Jourdan ; le général, averti d'un mouvement des forces ennemies, s'était porté jusqu'à Fleurus, ce fut de là qu'il aperçut les feux de la place qui s'éteignaient. Rappelant précipitamment les corps qu'il avait déjà détachés, il revint sur ses pas afin de ratifier au plus tôt la capitulation ; la garnison fut admise aux honneurs de la guerre. Le lendemain 26 juin, la victoire de Fleurus confirmait les succès de l'armée française. L'empereur d'Autriche prêta l'oreille aux conseils de découragement, il retourna à Vienne ; les armées françaises occupaient la Belgique sur plusieurs points : Moreau était à Nieuport, Pichegru s'était emparé de Bruges, d'Ostende

et de Gand; le 10 juillet, il se retrouva avec Jourdan devant Bruxelles. La capitale des Pays-Bas n'était pas défendue et ne fit aucune résistance. Les Autrichiens combattaient à peine; Condé, Landrecies, Valenciennes et le Quesnoy furent investis. Le Comité de salut public décréta que les garnisons se rendraient sur-le-champ ou seraient passées au fil de l'épée. L'armée répugnait à ces ordres barbares. Déjà elle avait reçu pour consigne de massacrer tous les prisonniers anglais. Un sergent en ramenait quelques-uns dans le camp. « Pourquoi les as-tu pris » demanda un officier. — Parce que ce sont autant de coups de fusil de moins à recevoir. — Oui, mais les représentants vont nous obliger les fusiller. — Ah! pour ça, non, repartit vivement le soldat; ça le regarde : envoyez-les aux représentants, qu'ils les tuent et qu'ils les mangent s'ils veulent, comme des sauvages qu'ils sont. » Le commandant de Condé se défendait héroïquement; « une nation n'a pas le droit décréter le déshonneur d'une autre, » répondit-il à la sommation la Convention. La Belgique tout entière était désormais à nous Robespierre venait de tomber, la Convention redoublait d'efforts pour couronner glorieusement la campagne. Sur l'insistance du gouvernement anglais, les alliés s'étaient retranchés sur la Meuse; le général Clerfayt avait remplacé le prince de Cobourg dans le commandement en chef; le duc d'York, indécis et malhabile, s'était retiré sous Bois-le-Duc; fut bientôt obligé par Pichegru de passer la Meuse à Graves. Le général Schérer avait battu les Autrichiens à Lourthe (le 18 septembre). Clerfayt fut contraint de se replier sur la Roer le 2 octobre; la bataille qui porte ce nom, gagnée par le général Jourdan, contraignit les Autrichiens à reculer jusqu'à Cologne. Le 6 octobre, Jourdan y entra sur ses pas; le 20, il occupait Bonn, s'étendant ainsi sur la ligne du Rhin. Kléber mettait le siége devant Maestricht, pendant que Pichegru s'emparait de Bois-le-Duc et, passant la Meuse le 18 octobre, s'avançait jusqu'au Wahal, bras principal du Rhin près de son embouchure; le duc d'York s'était retiré dans le camp de Nimègue. Maestricht et Venlo tombèrent en notre pouvoir. Malgré les avantages de sa position et les forces qui couvraient la place, Nimègue succomba à son tour. Les Anglais se retirèrent sur l'autre rive du Wahal. Laissant au gouverneur de la garnison le soin de juger de la gravité du danger; il abandonna aussitôt la place, ses soldats se rendirent. Kléber assiégeait Mayence.

Tant et de si rapides victoires n'avaient pas assuré aux armées françaises des vivres et des vêtements. La Belgique était ruinée par

guerre, par les réquisitions et par le régime du *maximum;* les assignats, de plus en plus dépréciés, avaient difficilement cours, et le Comité de salut public ne fournissait à ses soldats que de la poudre et des balles. Encore, pour suffire à la fabrication de la poudre, avait-il fallu, depuis plus d'une année, établir partout des réquisitions de salpêtre. Les troupes avaient besoin de repos, l'hiver venait et se montrait cruel: un coup de main tenté sur l'île de Bommel n'avait pas réussi. Au commencement de décembre, l'armée prit ses cantonnements, menaçant la Hollande comme une sentinelle terrible. Le duc d'York partit pour l'Angleterre, laissant ses troupes sous les ordres du général Walmoden.

L'ardeur guerrière des Français et le génie militaire de leurs généraux ne permettaient aux ennemis ni repos, ni négligence; le général Pichegru, voyant la Meuse et le Rhin chargés de glaçons, reprit hardiment l'offensive; à peine ses soldats avaient-ils pris quelques jours de repos, et déjà, passant la Meuse sur la glace, ils enlevaient l'île de Bommel. Bréda avait été forcée de se rendre, les Hollandais, comme les Anglais, avaient opéré leur mouvement de retraite; le prince d'Orange n'avait pas quitté Gorcum; il sentait son autorité chancelante: le parti républicain, tant de fois vainqueur de sa maison, tendait la main aux révolutionnaires français; il proposa une trêve au général Pichegru, avec la neutralité et une indemnité de guerre. La Convention repoussa les offres du prince. Une glace épaisse couvrait enfin le Wahal; le 8 janvier 1795, les Français passèrent le fleuve sur plusieurs points. La ville de Graves, qui résistait encore, se rendit; les Anglais se replièrent sur le Hanovre. Le prince d'Orange avait jusqu'alors refusé de découvrir la route d'Amsterdam en quittant Gorcum pour tenter une attaque générale; se voyant abandonné, il partit pour la Haye, protesta devant les États qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver la patrie; il fallait céder pour éviter les dernières infortunes. Le stathouder mit à la voile pour l'Angleterre. Les états généraux, travaillés par les partis contraires, ouvrirent aux armées françaises les places de sûreté. Déjà elles s'étaient emparées d'Utrecht et d'Arnhem; la ville d'Amsterdam, de tout temps hostile à la maison d'Orange, reçut les Français avec empressement. Les soldats, bien vêtus, bien nourris, commencèrent à se reposer de leurs fatigues. Partout les provinces se soumettaient aux vainqueurs; la Zélande capitula fièrement et obtint des conditions favorables. Des corps de cavalerie traversèrent le Zuyderzée couvert de glace pour sommer de se rendre les

vaisseaux retenus à leur ancrage. Les Anglais avaient été repoussés au-delà de l'Yssel et de l'Ems. La Hollande tout entière était conquise; les représentants en mission proclamèrent que toutes les propriétés seraient respectées, à l'exception de celles du stathouder. La France ne prétendait imposer aucune loi aux Hollandais redevenus libres; aux États seuls appartenait le droit de gouverner leur pays.

La modération qui commençait à pénétrer à Paris dans les conseils de la Convention agissait dans ses armées et s'étendait à ses conquêtes. Le désir de la paix se manifestait de jour en jour plus hautement parmi les petits princes allemands; ils avaient déclaré à la diète qu'il était temps de mettre fin par une paix acceptable à une guerre ruineuse, et que l'empire germanique n'avait jamais eu l'intention de se mêler du gouvernement intérieur de la France. On avait été jusqu'à proposer la médiation de la Suède, constamment étrangère à la guerre; les avances du roi de Prusse aboutirent à un commencement de négociations. Le Comité de salut public exigeait la cession de toute la rive gauche du Rhin, y compris Mayence. « La république, disait-on, ne s'oppose pas à ce que la Prusse ou les princes d'Allemagne auxquels cette cession enlèverait des portions de territoire, cherchent les moyens de s'indemniser, soit aux dépens de la maison d'Autriche, soit dans la sécularisation des États ecclésiastiques. »

Tandis que la République française disposait ainsi arrogamment des biens de ceux qui avaient naguère menacé son existence, les succès de ses armes préparaient la paix au midi comme au centre de l'Europe. Les opérations sur les Alpes et dans le nord de l'Italie, habilement conduites par Bonaparte, devenu général de brigade, avaient tenu en échec le Piémont, définitivement dépouillé de la Savoie et du comté de Nice. Le grand-duc de Toscane, naguère arraché à sa neutralité par la violente pression de l'Angleterre, négociait déjà avec la France et devait être le premier parmi les princes de l'Europe à reconnaître officiellement la République (7 février 1795). L'Espagne fléchissait sous le poids de ses revers. Le général Dugommier avait été tué en attaquant les lignes du général La Union; mais Augereau, Moncey, Pérignon, avaient victorieusement soutenu la lutte. Les Espagnols avaient évacué le camp et la place de Figuiera; Fontarabie, Saint-Sébastien, Tolosa, étaient tombées entre nos mains. L'influence de l'Angleterre et le généreux désir du roi Charles IV d'obtenir la liberté des orphelins royaux, encore prisonniers au Temple, retenaient seuls l'Espagne dans

Flandre hollandaise, Maestricht, Venloo et Flessingue devaient recevoir une garnison française ; une contribution de guerre de cent mille florins devait être payée par les états généraux, qui abandonnaient au gouvernement français les biens, meubles et immeubles, du prince d'Orange. « Jamais les Jacobins ne nous auraient assuré cette paix, » disaient à Paris les partisans de la réaction modérée. Les négociations furent reprises avec l'Espagne.

Le Comité de salut public avait appelé dans ses conseils M. de Bourgoing, dernier agent français accrédité à Madrid; les premières conditions dictées par la Convention étaient inadmissibles.—Point d'armistice, défense de rien entendre sur l'article des enfants de Louis XVI. — Indemnité pour les treize vaisseaux brûlés à Toulon, la cession de la Cerdagne, de Fontarabie, du port du Passage, du Guipuscoa, de la vallée d'Aran, de la Louisiane et de la partie espagnole de Saint-Domingue. Cette dernière concession fut la seule qu'exigea définitivement la République; toutes les conquêtes faites en Espagne furent abandonnées; le petit Louis XVII venait de succomber dans sa prison du Temple; une négociation était ouverte avec l'Autriche pour l'échange de Mme Royale avec les représentants et les généraux retenus à Vienne. Le traité fut signé à Bâle le 22 juillet 1795. Désormais la République française, reconnue par l'une des branches de la maison de Bourbon, se trouvait en relations pacifiques avec la Prusse, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Sublime Porte, les républiques de Venise et de Gênes, le grand-duc de Toscane, les villes Hanséatiques, le Danemark, la Suède, la Confédération helvétique et la République batave. L'expédition tentée par les émigrés à la presqu'île de Quiberon venait d'échouer; le général Jourdan avait passé le Rhin et s'avançait vers la Lahn. Pichegru s'était emparé de Manheim; l'armée des Pyrénées, dégagée par la paix avec l'Espagne, se trouvait en mesure de se porter sur l'Italie, comme le désirait depuis longtemps le général Bonaparte; la Convention avait décrété (le 1er octobre) la réunion de la Belgique à la France. Malgré ses liens de famille avec l'Autriche et l'influence prépondérante de l'Angleterre, la cour de Naples avait réclamé de l'Espagne la faveur de ses bons offices auprès de la Convention expirante. Désormais l'Europe admettait la République française au rang des États constitués, libres de se gouverner à leur gré, tout en conservant leurs relations avec les puissances anciennement établies. Seuls l'Angleterre et l'empereur d'Autriche luttaient encore contre cet État

nouveau grandissant sur les ruines de l'ancienne France, terrible déjà comme aux grands jours de la monarchie, funeste aux nations voisines par la contagion de ses principes comme par ses armes. La Révolution française avait commencé par se défendre, elle avait vengé le sol de la patrie des insultes de ses ennemis ; déjà elle portait au loin ses armes, la passion des conquêtes allait bientôt la saisir. Sous un autre nom, avec des prétentions plus arrogantes et une plus injuste ambition, elle devait faire subir à l'Europe des maux inouïs. A l'intérieur, le pouvoir passait entre des mains nouvelles, la Convention avait cessé d'exister ; c'était désormais au Directoire et aux deux Conseils du pouvoir législatif qu'il appartenait de tenter un effort pour tirer du chaos la nouvelle société française.

CHAPITRE VI

LE DIRECTOIRE (1795-1799)

La Convention nationale avait beaucoup détruit sans parvenir à rien fonder sur le sol mouvant de la Révolution ; elle avait cessé d'exister, et le pouvoir nouveau qui s'élevait derrière elle portait encore la terrible empreinte du bouleversement politique et social : les cinq membres du Directoire désignés par les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents avaient tous voté la mort du roi Louis XVI, ils étaient tous les cinq engagés d'avance dans la majorité de l'assemblée, hostile à la réaction qui se préparait et se faisait déjà pressentir. Le nouveau *tiers* avait été presque entièrement choisi parmi les modérés ; les Jacobins restaient encore les plus nombreux, mais ils sentaient leur puissance chancelante. Un an plus tard, la réélection du second tiers promettait le triomphe aux constitutionnels ; c'était donc au Directoire exécutif que les révolutionnaires avaient donné leur confiance, c'était à son autorité qu'ils avaient délégué le soin de lutter contre l'instinct national

de plus en plus favorable à l'ordre régulier, à la paix durable, à cette Constitution, librement rédigée et votée, qui devait nécessairement consommer leur défaite. Partout régnait la confusion: le mouvement royaliste était sans forces, ses tentatives armées cessaient peu à peu; les conseils du Corps législatif n'offraient à la réaction qu'un point de résistance inconstant et faible. Le Directoire s'était emparé du pouvoir, résolu à violer les lois de la Révolution comme celles de la justice, toutes les fois que cela lui serait utile pour maintenir son autorité; mais on voyait à l'horizon apparaître la puissance de l'armée et la figure vague encore, mais déjà saisissante, du jeune officier qui avait dirigé le siége de Toulon et vaincu les efforts des libéraux au 13 vendémiaire. Son ancien patron, Barras, était directeur comme La Révellière-Lépeaux, Carnot, Rewbell et Letourneur; mais déjà, de Paris, le général Bonaparte dirigeait le plan des opérations générales de la guerre. Le 26 février 1796, il faisait fermer la réunion des Jacobins au Panthéon; les principaux meneurs avaient été appelés. « Je connais tous vos noms, dit le général, j'ai la force; au moindre tapage, je m'en prends à vous et vous m'en répondrez sur vos têtes. » La porte du club avait été fermée, et Bonaparte s'était promené dans la rue, sans qu'on essayât le moindre rassemblement. Le 6 mars, il était nommé commandant en chef de l'armée d'Italie et il partait pour le théâtre de sa première et pure gloire. Il venait d'épouser Joséphine de Tascher de la Pagerie, veuve du général de Beauharnais, mort sur l'échafaud pendant la Terreur.

En elle-même et par la tendance de ses principaux acteurs, l'histoire du Directoire est l'histoire d'une confusion obstinément anarchique; elle s'éclaire d'une instructive clarté lorsqu'on y sait lire l'effort persistant de la puissance révolutionnaire contre une autre puissance qu'elle a d'abord appelée à son secours, pour s'en voir bientôt dominée et vaincue. « Que les amis de la liberté ne l'oublient pas, a dit M. Guizot, les peuples préfèrent le pouvoir absolu à l'anarchie. » La Révolution française avait lassé la France par son sanglant désordre; le Directoire avait désarmé l'échafaud, mais il restait révolutionnaire, et toujours enclin à briser ce qu'il avait naguère adoré et servi; le pouvoir despotique grandissait avec la gloire, prêt à étourdir notre patrie du bruit de ses triomphes, comme des trompeuses espérances de l'ordre et de la paix.

Le Directoire prenait possession du pouvoir au sein du plus cruel

désordre ; à l'extérieur, nos armées avaient subi des échecs. Sous les ordres du général Jourdan, nos soldats, lancés en avant après l'occupation de Manheim, mal soutenus par le général Pichegru, qui était perfidement entré en correspondance avec le prince de Condé, s'étaient vus obligés de repasser le Rhin : ils avaient été battus devant Mayence, et les deux corps se trouvaient divisés ; en Vendée, une nouvelle descente des émigrés menaçait le général Hoche. Lorsque les Directeurs s'étaient installés au Luxembourg, à peine avaient-ils trouvé une table et une feuille de papier pour écrire leurs ordres. Le déplorable état des finances répondait au délabrement des établissements publics ; après avoir imprimé, à la hâte, quelques milliards de nouveaux assignats qui sortaient tout humides des presses nationales, pour subvenir sur-le-champ aux plus pressants besoins, le Directoire ordonna un nouvel emprunt forcé. La dépréciation des assignats était excessive : elle était comptée au taux de deux cents pour un. Divers systèmes furent tentés pour relever le crédit : on lança des *mandats* nouveaux hypothéqués sur des biens nationaux dont la valeur était désignée ; mais la confiance commerciale ne renaissait pas, la circulation du papier-monnaie devenait chaque jour plus difficile et l'agiotage plus scandaleux ; le luxe, qui reparaissait, était plus honteusement alimenté à de mauvaises sources. Dans les conseils, la majorité était acquise aux Directeurs ; ils en avaient usé pour remettre en vigueur toutes les lois hostiles aux prêtres qui n'avaient pas prêté serment : ils étaient assimilés aux émigrés. Un ministère de la police avait été créé, confié dès l'abord à Merlin de Douai, naguère le rédacteur de la loi *des suspects*.

Au sein de cette fermentation désordonnée et malsaine, à la tête d'un gouvernement qui ne pouvait rester fort qu'à l'aide de la tyrannie révolutionnaire, le Directoire, secondé par le général Bonaparte, avait fait fermer tous les clubs, jacobins ou réactionnaires. La mesure était nécessaire : plus d'une conspiration se tramait dans l'ombre. Aucune n'était aussi dangereuse que celle de Gracchus Babeuf, naguère compromis dans l'émeute de Prairial, et rédacteur d'un journal intitulé le *Tribun du Peuple ;* les plus violents parmi les Conventionnels non réélus s'y trouvaient engagés. Les doctrines égalitaires de la fortune, comme des droits, formaient désormais le thème de la Révolution nouvelle. « Nous ne voulons pas seulement l'égalité écrite dans les Droits de l'homme, disaient les proclamations préparées par Babeuf, nous

la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour l'obtenir; pour elle, nous ferons table rase. Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle. Législateurs et gouvernants, propriétaires riches et sans entrailles, vous essayez en vain de neutraliser notre sainte entreprise ; vous dites: Ils veulent la loi agraire si souvent demandée avant eux. Taisez-vous, calomniateurs! la loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades inspirées par l'instinct et non par la raison. Nous demandons quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le bien commun ou la communauté des biens. Plus de propriété individuelle, la terre n'est à personne, les fruits sont à tout le monde. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune, dressée par la nature pour tous ses enfants. Peuple de France, ouvre les yeux et le cœur à la plénitude du bonheur, reconnais et proclame avec nous la république des égaux ! »

La conspiration avait préparé son armée ; elle comptait sur un premier noyau de dix-sept mille hommes ; la *légion de la police* de Paris avait refusé de marcher à l'ennemi et venait d'être dissoute; elle devait fournir six mille hommes; les révolutionnaires, quatre mille; les membres des anciennes autorités, quinze cents; les canonniers de la garde nationale, mille; les officiers destitués, cinq cents; les délégués des départements, mille; les grenadiers du Corps législatif, mille; les militaires détenus, cinq cents; les invalides, mille. L'embauchage s'exerçait silencieusement dans les régiments. « Pour mettre les soldats en mouvement, disait le comité directeur, il ne faut ni beaux, ni longs discours, le vin et l'espoir du pillage suffisent. » Les projets étaient arrêtés comme les moyens d'action. « Tuer les Cinq, les sept ministres, le général de l'armée de l'intérieur et son état-major. — S'emparer des salles des Anciens et des Cinq-Cents, et faire main basse sur tout ce qui s'y rendra. — Il sera répandu des écrits propres à soulever le peuple; les agents le pousseront à se venger lui-même de tous ses ennemis. Il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple, et qu'il commette des actes qui l'empêchent de rétrograder. Si quelques royalistes voulaient faire résistance, qu'une colonne armée de torches se porte à l'instant sur eux, qu'ils soient sommés de rendre leurs armes, ou que les flammes vengent sur-le-champ la liberté et la souveraineté du peuple. »

L'insurrection devait éclater le 11 mai 1796; le 10, au matin, les conspirateurs furent arrêtés dans leurs diverses retraites. Drouet, l'ancien maître de poste de Varennes, naguère prisonnier en Allemagne et récemment échangé contre la fille du roi Louis XVI, était gravement compromis dans le complot. Comme membre du Conseil des Cinq-Cents, il devait être jugé par la haute Cour; elle se forma à Vendôme. A peine en prison, Babeuf avait écrit au Directoire. « Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens directeurs, de traiter avec moi de puissance à puissance? Vous avez vu de quel vaste parti je suis le centre, et qu'il peut balancer le vôtre. Vous ne tenez rien, quoique je sois dans votre main; je ne suis pas toute la conspiration, je ne suis qu'un simple point de la chaîne dont elle se compose. Est-il de votre intérêt, de l'intérêt de la patrie, de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? Je ne le pense pas. Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour? Ce procès ne serait pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs. On pourrait me condamner à la déportation ou à la mort. Mon échafaud figurerait glorieusement à côté de celui de Barneveldt et de Sidney. Dès le lendemain, on me dresserait des autels à côté de ceux où l'on révère aujourd'hui Robespierre et Goujon, ces illustres martyrs.

« J'ai réfléchi qu'au bout du compte vous n'avez pas été constamment des ennemis de la république Vous avez même été des républicains de bonne foi; pourquoi ne le seriez-vous pas encore? Déclarez qu'il n'y a pas eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant généreux, peuvent sauver la patrie. Je vous réponds que désormais les patriotes vous couvriront de leur corps, vous n'aurez plus besoin d'armée pour vous défendre. »

Le Directoire ne tint aucun compte de cette lettre, parmi les conjurés, il avait su distinguer ses amis égarés des irréconciliables ennemis; les Montagnards, compromis dans le complot, voulaient, comme les Directeurs, s'assurer le pouvoir sur la Révolution, les *égaux* voulaient la recommencer, en porter plus avant les atteintes, bouleverser les assises qui subsistaient encore dans la société. La procédure de la haute Cour démontra les intentions du gouvernement, seuls Babeuf et son lieutenant Darthé furent condamnés à mort. Ils se poignardèrent en apprenant leur sentence, ils étaient mourants lorsqu'on les porta sur l'échafaud. Drouet s'était évadé de prison.

Les actes d'autorité, fussent-ils obligés, consolident le pouvoir, et le pouvoir inspire nécessairement le besoin de l'ordre; corrompus ou trompés, les Directeurs avaient néanmoins protégé le repos de la société frémissante contre les criminelles folies de Babeuf. Les modérés conçurent plus de confiance; un accord apparent s'établit entre les Conseils et le pouvoir exécutif. Le général Hoche achevait la pacification de la Vendée, le succès accompagnait de nouveau nos armes. Quelques velléités pacifiques de la part de l'Angleterre avaient bientôt fait place au ferme dessein de soutenir, contre la Révolution toujours menaçante, une lutte acharnée. Le général Bonaparte venait d'entrer en Italie; le 3 novembre, la campagne de 1795 s'était terminée par une victoire remportée à Loano. Le général en chef Schérer y avait pris peu de part; l'honneur revint à ses lieutenants Augereau, Masséna et Sérurier. L'armée était réduite à la plus extrême détresse; le nouveau général n'avait pas d'argent, il ne disposait pour ses troupes d'aucune ressource. Il leur parla. « Soldats, dit-il, vous êtes mal vêtus, mal nourris. Le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables, mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir. Vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats de l'armée d'Italie, manqueriez-vous de courage et de constance? »

Les troupes répondirent à ce séduisant appel: quatre jours de combats acharnés livrèrent aux Français le passage au-dessus de Savone, à la jonction des Alpes et des Apennins; l'armée autrichienne fut battue à Montenotte, à Millesimo; à Dego l'armée piémontaise se replia sur Turin; déjà le mécontentement et l'inquiétude avaient divisé la cour de Sardaigne; la place de Cherasco venait de se rendre. Le roi envoya le gouverneur de Turin au général Bonaparte; celui-ci parut hautain et dur; au fond de son âme il était résolu à traiter, mais il usait de la terreur inspirée par ses victoires. Pendant qu'on négociait, trois émissaires vinrent successivement pousser le comte de Latour à conclure. « Vous voyez, dit le général Bonaparte, qu'à Turin on est plus pressé de signer que vous. » L'armistice fut décidé; Ceva, Coni, Tortone ou Alexandrie devaient être remises au vainqueur, les milices licenciées et les troupes régulières dispersées. « Si vous ne vous accordez pas avec le roi de Sardaigne, écrivit Bonaparte au Directoire, je gardera

les places fortes et je marcherai sur Turin. En attendant, je m'avance demain contre Beaulieu, je l'oblige à repasser le Pô, je le passe immédiatement après. Je m'empare de toute la Lombardie, et avant un mois j'espère être sur les montagnes du Tyrol, trouver l'armée du Rhin et porter la guerre en Bavière. Ce projet est digne de l'armée et des destinées de la France. »

A son départ de Paris, le Directoire avait recommandé au général de provoquer des soulèvements dans le Piémont. « Vous ne devez pas compter sur une révolution, écrivait Bonaparte ; elle viendra, mais il s'en faut que l'esprit de ces peuples soit disposé pour cela. Si pour protéger les principes de la liberté on allume une guerre civile, si on soulève la populace contre les nobles et les prêtres, on deviendra responsable des excès qui accompagnent toujours une pareille lutte. Lorsque l'armée sera maîtresse de tous les États de l'Autriche en Italie et de ceux du pape en deçà de l'Apennin, elle sera en position de proclamer la liberté et d'exciter le patriotisme italien contre la domination étrangère. Le mot *Italiam, Italiam*, proclamé à Milan, à Bologne et à Vérone produira un effet magique. » Déjà les troupes françaises avaient envahi le Milanais.

Le traité fut signé le 15 mai 1796 ; la Savoie et le comté de Nice, tous les passages des Alpes, étaient cédés à la France. Les places fortes restaient entre nos mains jusqu'à la paix générale. Le vainqueur publia une proclamation à ses troupes : « Soldats, vous avez remporté en quinze jours six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, et conquis la plus riche partie du Piémont. Vous égalez aujourd'hui par vos services les armées de Hollande et du Rhin. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir tout ce que vous avez souffert. Mais vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire ; Milan n'est point à vous. Les cendres des vainqueurs des Tarquins sont encore foulées par les assassins de Basseville. On dit qu'il en est parmi vous dont le courage faiblit : je ne puis le croire. Les vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi, brûlent de porter au loin la gloire du nom français. »

Le traité avec la Sardaigne n'était pas encore signé, et déjà l'armée française avait enlevé le pont de Lodi sur l'Adda (le 10 mai 1796). Cette

victoire lui livrait Milan; les administrations autrichiennes avaient évacué la ville; le comte Melzi vint à la tête d'une députation pour implorer la clémence du vainqueur. La Lombardie tout entière était soumise. Au sein de la joie causée en France par ces triomphes, le Directoire prit peur de l'éclat inouï qui entourait le nom du général Bonaparte. Carnot lui écrivit pour indiquer un plan de campagne, en annonçant l'intention de diviser l'armée et de confier le commandement de l'un des corps à Kellermann. Bonaparte répondit sur-le-champ:

« Je crois très-impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie, il est contraire aux intérêts de la république d'y mettre deux généraux différents. J'ai fait la campagne sans consulter personne; je n'eusse rien en fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre. J'ai remporté quelques avantages sur des forces supérieures et dans un dénûment absolu de tout, parce que, persuadé que votre confiance reposait sur moi, ma marche a été aussi prompte que ma pensée.

« Si vous m'imposez des entraves de toute espèce, s'il faut que je me réfère de tous mes pas à des commissaires du gouvernement, s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez rien de bon; si vous affaiblissez vos moyens en partageant mes forces, si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire, je vous le dis avec douleur, vous avez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie. »

En même temps il écrivait à Carnot, le seul dans le Directoire qui connût sérieusement les affaires de la guerre : « Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi. Les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée, personne n'en est plus convaincu que moi; mais réunir Kellermann et moi, c'est vouloir tout perdre. Un mauvais général vaut mieux que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact.

« Je ne puis vous être utile qu'investi de la même confiance que vous me témoigniez à Paris. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent; servir la patrie, mériter une page dans notre histoire, donner au gouvernement des preuves de mon dévouement, voilà toute mon ambition; mais j'ai fort à cœur de ne pas perdre en huit jours deux mois de fatigue, de peines et de dangers. J'ai commencé avec quelque gloire, je ne veux pas être entravé. »

A cet accent impérieux, à ces raisons péremptoires, le Directoi-

comprit qu'il fallait céder : le général Bonaparte resta seul maître de l'Italie; Kellermann, qui occupait la Savoie, reçut bientôt douze cent mille francs envoyés par son glorieux rival et destinés à solder son armée. Les ducs de Parme et de Modène avaient racheté la sûreté de leurs États par une forte contribution pécuniaire et par l'abandon de leurs trésors artistiques. Le duc de Parme avait proposé une rançon de deux millions pour le *Saint Jérôme* du Corrège réclamé par le général. « Il ne resterait bientôt plus rien des deux millions, répondit Bonaparte, tandis que ce trophée ornera Paris pendant des siècles et enfantera d'autres chefs-d'œuvre. » Le duc de Modène s'était enfui avec ses trésors. « Il n'a ni forteresses, ni fusils, écrivit le vainqueur, je n'ai pu lui en demander. » Seul le château de Milan tenait encore. Quelques soulèvements sur différents points de la Lombardie furent causés par le pillage et la mauvaise administration ; mais, à mesure que les contributions de guerre étaient payées et la solde des troupes liquidée, le bon ordre et la discipline se rétablissaient. Bonaparte réprima rudement l'insurrection de Pavie. La puissance de son génie éclatait déjà dans les détails de l'organisation militaire. Son armée n'avait pas suspendu sa marche; il s'avança vers Mantoue, toujours pressé de passer l'Adige, de rejeter les forces autrichiennes hors de l'Italie et de rejoindre l'armée du Rhin dans une union triomphante. « Vous vous êtes précipités comme un torrent du haut de l'Apennin, disait-il à ses soldats, vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. Le Piémont s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France. Milan est à vous, et le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne devront leur existence politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous menaçait avec orgueil ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage. Vos mères, vos sœurs, vos épouses, se réjouissent de vos succès et se vantent de vous appartenir. Dira-t-on de nous que nous avons su vaincre et que nous n'avons pas su profiter de la victoire? Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en France, qui ont lâchement assassiné nos ministres, qui ont incendié nos vaisseaux à Toulon, tremblent; l'heure de la vengeance a sonné! Mais que les peuples soient sans inquiétude, nous sommes amis de tous les peuples, et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros, ré-

veiller le peuple romain engourdi depuis tant de siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires : elles feront époque dans la postérité.» Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle contrée de l'Europe. Le peuple français libre, respecté du monde entier, donnera à l'Europe une paix glorieuse. Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant : Il était de l'armée d'Italie. »

Cette paix glorieuse que Bonaparte promettait à la France et qu'elle devait attendre si longtemps encore, était l'objet des espérances des modérés; mais le Directoire s'appuyait désormais sur les armées : il avait besoin des victoires et des généraux ; c'était à la France et à l'Italie que parlait Bonaparte dans ses proclamations, bien plus qu'à ses soldats, ardemment et simplement pressés de combattre et de vaincre. L'instinct de l'Italien se mêlait chez lui à la passion du général français; en même temps qu'il affermissait l'indépendance de la France, il prenait plaisir à chasser les Autrichiens du sol de l'Italie. Déjà le territoire de Venise, sur la terre ferme, était envahi ; les Français occupaient Brescia et Bergame, mais les protestations du général accompagnaient son irruption. « Les débris de l'armée ennemie se sont retirés au delà du Mincio, l'armée française passe pour les poursuivre sur le territoire de la république de Venise, mais elle n'oubliera pas qu'une longue amitié unit les deux républiques. La religion, le gouvernement, les usages, les propriétés seront respectés. Le soldat français n'est terrible que pour les ennemis de la liberté et de son gouvernement. »

Dans ses instructions au général en chef, le Directoire n'avait manifesté aucune bienveillance pour l'antique aristocratie vénitienne. « La république de Venise sera traitée comme une puissance neutre, mais ne doit pas s'attendre à l'être comme une puissance amie : elle n'a rien fait pour mériter nos égards. »

Venise avait ce malheur de la faiblesse unie à de grands souvenirs; elle inspirait encore la jalousie et l'inquiétude sans conserver la force de se défendre ; les Autrichiens avaient occupé Peschiera ; lorsqu'ils en furent chassés par les Français, le Sénat vénitien envoya à Bonaparte une ambassade suppliante. Les reproches furent sévères. La république, disait le général, avait laissé violer sa neutralité sans opposer aux Autrichiens aucune résistance ; elle avait donné asile à Monsieur, devenu le roi Louis XVIII, d'abord à Venise même, puis à Vérone.

« Je n'ai pas caché aux habitants, écrivait-il en quittant cette dernière place, que si le prétendu roi de France n'avait évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une cité assez audacieuse pour se croire la capitale de l'Empire français. »

Depuis deux mois déjà Louis XVIII avait quitté le territoire vénitien, pressé par les injonctions formelles du Sénat. « Je partirai,

LE SÉNAT VÉNITIEN ENVOIE UNE AMBASSADE A BONAPARTE

avait-il dit, mais je demande qu'on me présente le livre d'or où est inscrit le nom de ma famille, je veux le rayer de ma main ; je demande aussi qu'on me rende l'armure de mon aïeul Henri IV, dont il avait fait présent à la république en gage d'amitié. »

Le général Bonaparte n'ignorait pas ces détails ; sa colère contre Venise était factice et calculée. « Si votre projet est de tirer cinq ou six millions de Venise, écrivait-il au Directoire, je vous ai ménagé exprès cette espèce de brouillerie ; si vous avez des intentions plus prononcées, instruisez-moi de ce que vous voulez faire, afin d'attendre

le moment favorable selon les circonstances, car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois. Les émigrés fuient l'Italie, plus de quinze cents sont partis quinze jours avant notre arrivée. Ils courent en Allemagne porter leurs remords et leur misère. »

L'une après l'autre, toutes les lignes avaient été forcées; Bonaparte était maître de l'Adige, le général autrichien Beaulieu s'était replié sur le Tyrol italien. Seule Mantoue résistait encore, l'armée française investit la place.

L'inquiétude gagnait ceux des princes italiens qui n'avaient pas encore subi le joug du vainqueur : la cour de Naples avait envoyé un plénipotentiaire pour négocier un armistice. Les États Romains étaient déjà envahis lorsque le Directoire autorisa le général Bonaparte à traiter avec le « Prince de Rome ». La Révellière-Lépeaux, ardemment ennemi de la foi catholique, chef d'une secte qu'il intitulait les *Théophilanthropes*, avait pressé le général de pousser jusqu'à Rome. Les opérations militaires ne le permettaient pas; la violence antireligieuse des révolutionnaires ne rencontrait aucun écho dans l'esprit froid et ferme de Bonaparte : il se contenta d'occuper Bologne, Ferrare et Ancône. Malgré les bons rapports de la République française avec le grand-duc de Toscane, la neutralité du port de Livourne couvrait le commerce de l'Angleterre dans la Méditerranée. La ville fut prise par le général Murat, et le port fermé à nos ennemis; les magasins qui leur appartenaient furent confisqués avec les marchandises. Le général veillait à la stricte exécution des traités; il imposait aux commissaires de la République de justes égards pour les gouvernements vaincus. « Je vous prie, écrivait-il à l'un d'eux, nommé Garreau, de vous restreindre désormais dans les bornes des fonctions qui vous sont prescrites, sans quoi je serai obligé de mettre à l'ordre de l'armée qu'il est défendu d'obtempérer à vos réquisitions. Quand vous étiez représentant du peuple, vous aviez des pouvoirs illimités, tout le monde vous obéissait; aujourd'hui vous êtes commissaire du gouvernement; une instruction positive a réglé vos fonctions, tenez-vous-y. Je sais bien que vous répéterez le propos que je ferai comme Dumouriez. Il est clair qu'un général qui a la présomption de commander l'armée que le gouvernement lui a confiée sans un arrêté des commissaires, ne peut être qu'un conspirateur. »

Sous l'action de la volonté puissante et de la minutieuse attention du général en chef, l'administration des pays conquis devenait régu-

et régulière, l'artillerie était en bon état, l'ennemi était tenu en respect. Desaix repassa le Rhin à Fribourg, tandis que Moreau couvrait les positions : le 26 octobre, l'armée tout entière était rentrée en France; désormais l'effort des Autrichiens portait exclusivement sur l'Italie.

La lutte y avait été constante et acharnée ; dès le mois de juillet, le général Würmser, à la tête d'une nombreuse armée, avait quitté Trente, divisant ses forces en trois corps qui devaient attaquer Vérone, la ligne de l'Adige et Brescia. Bonaparte avait précipitamment levé le siége de Mantoue, résolu à attaquer successivement les corps autrichiens. Le premier avait déjà été chassé de Brescia sans avoir eu le temps de s'y installer, lorsque la bataille de Castiglione, gagnée le 8 août, réduisit le général Würmser à se contenter du ravitaillement de Mantoue ; il se replia sur Trente. Vérone fut occupée de nouveau par les Français ; les rives du Mincio furent reprises et le lac de Garde défendu ; la flotille autrichienne, qui venait d'y arriver, avait été brûlée par les ordres de Würmser. Le général Bonaparte se préparait à envahir le Tyrol. « Nous n'attendons que les premières nouvelles du général Moreau, écrivit-il. Au commencement de septembre, il prit lui-même l'initiative du mouvement, et marcha sur Trente, restée sans défense à la suite du combat de Roveredo. Würmser en était sorti et s'avançait contre Vérone. Après deux jours de marche forcée, Bonaparte le rejoignit à Primolano ; les Autrichiens furent mis en déroute ; ils n'avaient pas eu le temps de se reformer à Bassano et déjà ils étaient vaincus de nouveau. Les communications de Würmser étaient coupées; il courut à Mantoue, après sa jonction avec la garnison, et tenta encore une fois le sort des armes à Saint-Georges, le 19 septembre. Réduit à s'enfermer dans Mantoue avec le reste de son armée, il se préparait à la plus vigoureuse défense; au commencement d'octobre la ville fut de nouveau armée, la saison des pluies commençait. « Le siége ne sera pas faisable avant le mois de janvier, écrivit le général Bonaparte au Directoire. — J'ai dix-neuf mille hommes à l'armée d'observation, neuf mille à l'armée de siége. Je vous laisse à penser, si je ne reçois pas de secours, s'il est possible que je résiste cet hiver à l'empereur, qui aura cinquante mille hommes dans six semaines. — Notre position en Italie est incertaine et notre système politique très-mauvais. Rome arme, fanatise les peuples; on se coalise de tous côtés contre nous, on attend le moment pour agir, et l'on agira avec succès dès que l'armée de l'empereur sera renforcée.

La paix avec Naples est essentielle, l'alliance avec Gênes ou la cour de Turin nécessaire. Faites la paix avec Parme, déclarez que la France prend sous sa protection les peuples de la Lombardie, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare; adoptez un système qui puisse vous donner des amis soit du côté des princes, soit du côté des peuples. Diminuez vos ennemis. L'influence de Rome est incalculable, on a très-mal fait de rompre avec cette puissance. Si j'avais été consulté, j'aurais retardé la négociation. Toutes les fois que votre général en Italie ne sera pas le maître de tout, vous courrez de très-grands risques. On ne doit pas attribuer ce langage à l'ambition : je n'ai que trop d'honneurs; ma santé est tellement délabrée, que je crois être obligé de vous demander un successeur; je ne peux plus monter à cheval; il ne me reste que du courage, ce qui est insuffisant dans un poste comme celui-ci.

« Des troupes! des troupes! si vous voulez conserver l'Italie! »

Le Directoire avait eu, en effet, beaucoup de peine à accepter une négociation avec la cour de Rome; lorsqu'il y avait consenti, ses exigences avaient été de nature à rompre dès l'abord les pourparlers. Sans reconnaître l'existence légale du culte catholique, le Directoire réclamait du pape la révocation de tous les brefs qui avaient condamné la Constitution civile du clergé. Six jours seulement étaient accordés pour la réponse; Pie VI refusa et se retourna vers l'Autriche. Carnot obtint difficilement la reprise des relations avec Naples. Le traité fut signé le 10 octobre. Les Anglais venaient d'évacuer la Corse, renonçant hautement à toute tentative dans la Méditerranée. Le général en chef étendit son empire sur cette île, sa patrie, qu'il était décidé à voir française[1]. « Vous accorderez un pardon général à tous ceux qui n'ont été qu'égarés, écrivait-il au général Gentile; vous ferez arrêter et juger par une commission militaire les quatre députés qui ont porté la couronne au roi d'Angleterre, les membres du gouvernement et les meneurs de cette infâme trahison. » Pozzo di Borgo était le premier désigné à « la vengeance nationale ».

Une nouvelle armée autrichienne venait d'entrer dans le Tyrol, sous les ordres du général Alvinzy; elle avait forcé les passages défendus par le général Vaubois. La division française se retirait, Bonaparte courut à Rivoli, où elle venait d'arriver. « Soldats, s'écria-t-il en passant les troupes en revue, je ne suis pas content de vous; vous n'avez

[1] Né en 1768, Bonaparte fixa toujours la date de sa naissance à l'année 1769, apres la cession de la Corse à la France par la république de Gênes.

montré ni discipline, ni constance, ni bravoure; aucune position n'a pu vous rallier; vous vous êtes abandonnés à une terreur paniqu e. vous vous êtes laissé chasser de positions où une poignée de brav es devait arrêter une armée. Soldats de la 39e et de la 85e, vous n'êt es plus des soldats français. Général, chef de l'état-major, faites écri re sur les drapeaux : *Ils ne sont plus de l'armée d'Italie.* »

Entraînant ou sévère, le langage du général pénétrait jusqu'au cœur du soldat; les larmes coulaient sur les joues des vieux grenadiers. « On nous a calomniés, criaient-ils; mettez-nous à l'avant-garde, et vous verrez si nous sommes de l'armée d'Italie! » Quelques jours plus tard, les deux régiments se distinguaient par leur irrésistible ardeur. L'attaque de Bonaparte contre les hauteurs de Caldiero fut cependant repoussée. Le temps était mauvais; le découragement gagnait les troupes; le général écrivit au Directoire : « L'armée est excédée de fatigue et n'a point de souliers. Je l'ai ramenée à Vérone. Deux corps autrichiens descendent du Tyrol : l'un se dirige sur Brescia, l'autre marche pour se joindre à l'armée d'Alvinzy. Pour résister à tout cela, je n'ai que dix-huit mille hommes, et l'ennemi en a cinquante mille. Je désespère d'empêcher la levée du blocus de Mantoue. Si ce malheur arrive, nous serons bientôt derrière l'Adda, et plus loin s'il ne nous vient pas de troupes Les blessés sont l'élite de l'armée; tous nos officiers supérieurs, tous nos généraux d'élite sont hors de combat. Tous ceux qui m'arrivent sont ineptes et n'ont pas la confiance du soldat. Les héros de Lodi, de Castiglione, de Bassano sont morts pour la patrie ou sont à l'hôpital. Les corps n'ont plus que leur réputation et leur orgueil. Nous sommes abandonnés au fond de l'Italie; ce qui me reste de braves voit la mort infaillible, au milieu de chances si continuelles et avec des forces si inférieures. Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier est prête à sonner. Alors! alors! que deviendront ces braves gens? Cette idée me rend réservé, je n'ose plus affronter la mort, elle serait un sujet de découragement et de malheur pour l'armée, objet de mes sollicitudes. Sous peu de jours, nous essayerons un dernier effort; si la fortune nous sourit, Mantoue sera pris, et avec lui l'Italie. Renforcé par mon armée de siége il n'est rien que je ne puisse tenter. Si j'avais reçu la 85e, forte de trois mille cinq cents hommes connus à l'armée, j'aurais répondu de tout; peut-être dans trois jours ne sera-ce pas assez de quarante mille hommes. »

L'armée n'était pas instruite des projets de son général; dans son abattement croissant, elle prévoyait la retraite. Le 12 octobre, l'ordre de marche fut donné, avec des précautions inusitées; l'inquiétude était grande comme la curiosité, les officiers eux-mêmes ne comprenaient pas leurs instructions. On suivait la rive droite de l'Adige, un pont avait été jeté à Ronco; les soldats s'aperçurent qu'ils allaient tourner les hauteurs de Caldiero qu'ils avaient naguère attaquées sans succès: un vaste marais s'étendait devant eux sur la rive gauche, mais les chaussées n'en étaient pas gardées. Les Français poussèrent jusqu'à la petite rivière de l'Alpon; là, en face du village d'Arcole, se trouvait un pont; les Croates le défendaient.

La bataille commença, ardente, acharnée; le général Alvinzy avait envoyé plusieurs divisions, qui furent repoussées; les deux armées étaient engagées dans le marais; le pont était là, impossible à franchir; la fusillade des Croates rejetait au loin les corps qui tentaient l'attaque. Le général en chef, à cheval malgré le mauvais état de sa santé, criait aux soldats : « Souvenez-vous du pont de Lodi! » Déjà Augereau avait planté le drapeau à l'entrée du pont sans parvenir à enlever les troupes; le général Bonaparte saisit à son tour un guidon, et, mettant pied à terre, il s'avança seul à travers les balles et les boulets. Une division s'ébranlait pour le suivre, lorsque le feu des ennemis la prit en flanc; les soldats reculèrent. Bonaparte était seul sur le pont, appelant à lui ses troupes; quelques officiers s'élancèrent, et, le saisissant par le bras, ils l'attirèrent de force sur le talus. Lannes blessé naguère, malade encore, venait de se faire mettre à cheval, afin de partager les périls du général en chef; une balle le frappa de nouveau. Les officiers tombaient autour de lui. Bonaparte lui-même fut renversé de cheval, et tomba dans le marais; les grenadiers s'enfoncèrent dans la boue jusqu'à mi-corps, repoussant la colonne ennemie qui s'avançait sur le pont; ils ramenèrent leur général. Arcole n'avait pas été enlevé, mais Alvinzy l'évacua pendant la nuit, se reposant sur ses positions de Caldiero. L'armée française s'y établit, et le combat recommença; l'obstination héroïque des Français l'emporta enfin : Alvinzy était lassé, les Croates furent culbutés dans le marais. Masséna marchait en tête de sa division, battant la charge sur un tambour avec le pommeau de son épée; les Autrichiens commencèrent leur retraite sur Vérone, abandonnant enfin Caldiero. L'armée française et le général ne prirent aucun repos; Davidovitch attaquait les positions de Vaubois à Basso-

lungo, il fut repoussé, et contraint de se replier sur le Tyrol. Le suprême effort de Bonaparte et de ses soldats avait chèrement acheté la victoire. « C'était vraiment un combat à mort, écrivait-il au Directoire; pas un des généraux qui n'ait ses habits criblés de balles. »

Le Directoire était à la fois joyeux et embarrassé des succès inattendus qui venaient de relever en Italie les affaires de la France. Depuis un mois, lord Malmesbury était à Paris, chargé par M. Pitt d'ouvertures pacifiques : l'état de l'Europe inquiétait l'habile ministre de la Grande-Bretagne. Déjà la République avait traité avec les princes italiens. Elle venait de conclure avec l'Espagne le traité de Saint-Ildefonse (19 août 1796) ; renouvelant avec les régicides les conditions du Pacte de famille, le roi Charles IV, sous l'empire de son favori, le prince de la Paix, avait déclaré la guerre à l'Angleterre. L'Autriche était secrètement sollicitée de traiter une paix séparée. A Brest, une expédition se préparait, ostensiblement destinée à défendre nos colonies ravagées par les Anglais, secrètement confiée au général Hoche, qui devait opérer un débarquement en Irlande ; le commerce anglais, partout refoulé par l'invasion française, souffrait avec colère : l'opinion réclamait la paix. Sans se bercer d'espérances illusoires, M. Pitt résolut de tenter une négociation. Lord Malmesbury était habile et prudent; il fut chargé de gagner du temps : chaque conversation exigeait l'expédition d'un courrier; le ministère anglais tardait à répondre; le Directoire refusa de traiter une paix générale. Il était disposé à accorder un armistice à l'Autriche; le général Clarke fut envoyé au quartier général de Bonaparte, chargé de surveiller le tout-puissant vainqueur. Celui-ci ne lui en laissa pas le temps; il était vivement opposé à l'armistice, qui menaçait de lui enlever le prix de ses victoires en dégageant Mantoue. « Si vous venez ici pour faire ma volonté, tout ira bien, dit-il au nouveau négociateur; sans cela vous pouvez retourner vers ceux qui vous ont envoyés. » Clarke resta, bientôt gagné par le mélange d'autorité et de séduction qu'exerçait sur lui le général en chef. Les généraux autrichiens consultés sur la question de l'armistice, s'en référèrent au Conseil aulique : l'Autriche refusa de traiter sans la participation de l'Angleterre. Clarke négociait vainement à Vienne et à Turin ; l'expédition du général Hoche avait quitté la rade de Brest, le Directoire réclamait péremptoirement l'ultimatum de lord Malmesbury. Les négociations avaient été orageuses, échappant souvent aux mains polies du ministre des affaires

Kehl, devant lequel l'archiduc Charles s'entêtait depuis trois mois (9 janvier 1797). Les Autrichiens assiégeaient maintenant la tête du pont à Huningue, mais c'était vers l'Italie que se portaient tous les efforts. De nouveaux et importants renforts avaient rejoint l'armée d'Alvinzy. Quatre mille volontaires, partis de Vienne, avaient reçu des drapeaux brodés des mains de l'impératrice. On encourageait Würmser à tenir dans Mantoue pour en sortir au moment favorable, afin de se joindre à l'armée qui se préparait dans les États Romains. La cour de Naples faisait espérer sa complicité.

Bonaparte avait de son côté reçu des troupes; son armée s'était reposée; elle restait inférieure en nombre à l'armée autrichienne. Lorsque, au milieu de janvier, Alvinzy commença son mouvement, il commandait un corps de quarante-cinq mille hommes; le général Provera, qui établit son quartier général à Padoue, en avait vingt-cinq mille. Toutes les forces d'Alvinzy attaquèrent le général Joubert qui protégeait avec dix mille hommes le plateau de Rivoli. Bonaparte s'y porta sur-le-champ, appelant en même temps les divisions de Masséna et de Ney; Joubert combattait depuis deux jours. Dans la nuit du 15 janvier, par un magnifique clair de lune, le général en chef contemplait les feux des ennemis : « Ils veulent nous tourner et nous couper la retraite, » disait-il à ses aides de camp. La bataille s'engagea avant le jour; la colonne de Masséna arrivait à peine, elle n'avait pas eu le temps de prendre du repos. Bonaparte courut au-devant d'elle et la conduisit au combat, délivrant le corps de Joubert qui commençait à plier, et reprenant possession de la chapelle de Saint-Marco, qui dominait toute la position. Presque en même temps une colonne autrichienne commandée par M. de Lusignan, officier émigré au service de l'Autriche, avait atteint par un long détour les derrières de l'armée française. Au premier abord, en débouchant par la route de Vérone, dans la confusion du combat, les nouveaux arrivants crurent à la déroute des troupes républicaines. « Nous les tenons, » disaient les officiers. Bonaparte les voyait venir ; avec cet imperturbable sang-froid des grands hommes de guerre auxquels[1] « la fumée fait voir plus clair et le canon mieux entendre », il se tourna à son tour vers les soldats qui l'entouraient : « Ils sont à nous! » dit-il, en faisant pointer les canons contre la division de Lusignan ; elle fut décimée et mit bas les armes. Le désordre gagnait tous les corps autrichiens, le plateau était

[1] Expression du maréchal Lannes.

dégagé, le général Joubert poursuivit l'ennemi qui se retirait; le soir, treize mille prisonniers encombraient les quartiers français.

Bonaparte n'avait pas pris le temps de compter les fruits de sa victoire; à la tête de la division de Masséna qui marchait ou combattait déjà depuis deux jours, il avait pris le chemin de Mantoue. Le général Provera l'avait devancé; trompant la vigilance d'Augereau qui s'était jeté sur ses derrières et lui avait fait deux mille prisonniers, il avait attaqué le faubourg Saint-Georges, défendu par le général Miollis. Würmser préparait une sortie.

La rapidité des mouvements du général en chef déjoua le projet de l'ennemi; Sérurier repoussa l'attaque de Würmser; le général Victor, à la tête de la 57e demi-brigade, qui reçut ce jour-là le nom de *terrible*, soutint d'abord l'effort de Provera, bientôt enveloppé par Augereau et Masséna. Le général autrichien fut contraint de se rendre avec six mille soldats; Würmser s'était renfermé dans Mantoue.

La place était à bout de munitions, la garnison et la ville manquaient de vivres. Le vieux maréchal envoya un de ses aides de camp au général Sérurier. Pendant que les deux négociateurs discutaient les conditions de la capitulation, Sérurier jetait souvent un coup d'œil dans le fond de la chambre; un officier, enveloppé d'un grand manteau, écrivait assis devant la table. L'Autrichien assurait que Mantoue possédait encore d'abondantes ressources. « Nous avons des vivres pour trois mois, » disait-il. Le témoin silencieux de la conférence se leva, il tenait à la main un papier qui contenait les propositions du maréchal Würmser. « Voilà les conditions que j'offre à votre général, dit Bonaparte à M. de Klenau ; s'il avait seulement pour quinze jours de vivres, et qu'il parlât de se rendre, il ne mériterait pas une capitulation honorable. Puisqu'il vous envoie, c'est qu'il est réduit à l'extrémité. Je respecte l'âge, la bravoure et les malheurs du maréchal. S'il ouvre ses portes demain, s'il tarde quinze jours, un mois, deux mois, il aura encore les mêmes conditions, il peut attendre jusqu'à son dernier morceau de pain. Je pars à l'instant pour passer le Pô, et je marche sur Rome. Allez dire mes intentions à votre général. »

M. de Klenau était resté confondu; Bonaparte sortit. Les conditions offertes au maréchal Würmser étaient honorables pour la garnison, généreuses à l'égard du commandant en chef et des officiers; les portes de Mantoue s'ouvrirent le lendemain. Bonaparte était déjà en marche pour Bologne : ce fut devant le général Sérurier et son état-major que

les vaincus furent appelés à défiler. Le général en chef avait donné l'ordre qu'on fermât les yeux sur le grand nombre des émigrés français faisant partie de la garnison. Vingt-sept mille hommes avaient péri dans Mantoue pendant le siége, douze mille seulement restaient en état de combattre. « L'histoire dira que le maréchal Würmser a montré une constance et un courage rares, écrivit Bonaparte au Directoire. Enveloppé de tous côtés, ayant perdu le Tyrol et la plus grande partie de son armée, il a osé concevoir l'espérance de se réfugier dans Mantoue, dont il était éloigné de quatre journées; il a passé l'Adige, culbuté notre avant-garde et il est entré dans Mantoue. Ses sorties ont été malheureuses, mais à chaque fois il était en tête. Ses soldats étaient découragés et affaiblis, mais sa fermeté s'est soutenue jusqu'au dernier moment. Je me suis attaché à montrer la générosité française envers ce vieillard. »

Bonaparte marchait au même moment contre un autre vieillard entraîné par sa pente naturelle, comme par l'avis de ses conseillers, dans le parti hostile à la France. Lorsque le cardinal Mattei, au nom du pape, était venu au lendemain de la bataille de Castiglione confesser les violations que la cour de Rome avait commises contre l'armistice, à ce mot du légat : *Peccavi!* le vainqueur s'était adouci, se contentant de retenir l'envoyé dans un séminaire, d'où il n'avait pas tardé à le faire sortir. Désormais la vengeance de la République menaçait le pape Pie VI; le sacré collége cherchait à soulever une guerre de religion. « Nous ferons dans la Romagne une Vendée, une autre dans les montagnes de la Ligurie, toute l'Italie sera une Vendée, » avait dit le cardinal Busca à l'habile ministre de France, M. Cacault. Le général en chef avait dès l'abord réclamé le droit de diriger lui-même les négociations avec la cour de Rome; il proclama ses intentions dès que ses troupes mirent le pied dans les États pontificaux : « L'armée française va entrer sur le territoire du pape, elle protégera la religion et le peuple. Malheur à ceux qui, séduits par des hypocrites, attireront sur leur maison la vengeance d'une armée qui en six mois a fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'empereur, pris quatre cents pièces de canon, cent dix drapeaux et détruit cinq armées. »

Le général Lannes dispersa sans peine les troupes papales; elles s'enfuirent en désordre jusqu'à Faenza, dont il fallut enfoncer les portes; la population criait des injures aux soldats, le général en chef eut quelque peine à maintenir l'ordre. Le lendemain matin, il fit ras-

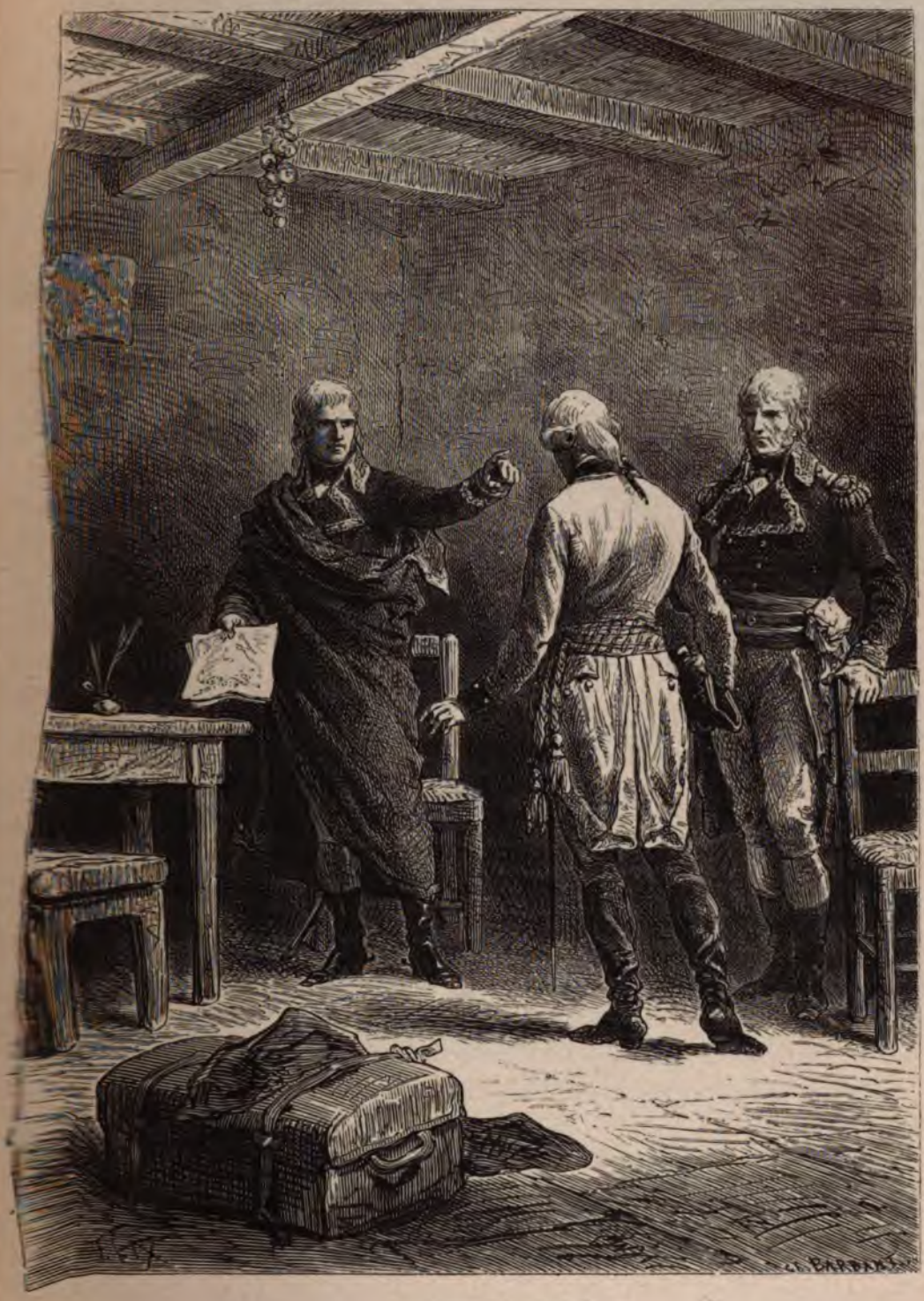

REDDITION DE MANTOUE

mbler dans un jardin tous les prisonniers, il y vint lui-même, parnt italien à ces malheureux tremblants. « Je suis l'ami de tous les uples d'Italie, leur dit-il, et surtout des Romains. Je suis venu pour tre bien, vous êtes libres, retournez dans vos familles, dites-leur que s Français sont les amis de la religion, du bon ordre et du pauvre uple. » Tous tombèrent à ses pieds. Les officiers avaient été charmés r une bonne grâce familière et confiante; les villes ne faisaient plus cune résistance, le clergé commençait à se rassurer. Bonaparte mara sur Ancône; le général autrichien Colli avait été chargé de commander la petite armée qui protégeait la place; il se démit: les troupes pales, n'ayant plus de chef, se rendirent sans tirer un coup de fusil. es prisonniers, renvoyés dans leurs foyers, répandirent partout les proamations françaises. Une Madone versait des larmes, Monge reconut par quel artifice; le chapelain fut arrêté et la fausseté du miracle montrée aux assistants. Les divisions françaises occupèrent Lorette; statue de la Vierge, objet de la vénération des pèlerins de toute l'Europe, fut envoyée à Paris, et déposée à la Bibliothèque nationale jusu'au jour où le premier consul, maître de consulter uniquement son on sens et sa modération personnelle, la restitua au pape à l'époque u Concordat. Le trésor de la chapelle avait été transporté à Rome.

Bonaparte en avait assez vu; il était assuré de la faiblesse et des terurs de la cour de Rome; il ne voulait point user de violence, ni squer le courroux de l'Espagne et de Naples. « La seule gloire que armée française recherche dans cette expédition, écrivait-il, c'est donner un exemple éclatant de son respect pour la liberté des ltes, pour les personnes et les propriétés. » Il avait hautement bravé s préjugés révolutionnaires, en ordonnant aux couvents des États omains d'entretenir convenablement les prêtres français réfugiés ans leur enceinte et que la plupart des communautés se préparaient renvoyer. « Ces prêtres nous sont fort attachés et beaucoup moins natiques que les Romains, disait-il; ils ont été accoutumés en rance à voir un état de choses où les prêtres ne gouvernent point, et 'est déjà beaucoup. Ils sont très-misérables, la plupart pleurent dès u'ils voient un Français. Si nous continuons à les traquer de royaume en royaume, ils finiront par aller se cacher en France. Comme ici nous ne touchons rien à la religion, il vaut beaucoup mieux qu'ils y restent. Je puis tirer de ces gens-là un grand parti en Italie. »

A Rome, on commençait à se rassurer; les voitures chargées ne

partaient pas; Bonaparte avait accordé cinq jours pour l'envoi des plénipotentiaires. Le pape écrivit au général en chef, en désignant ses envoyés; les conférences s'ouvrirent à Tolentino, au quartier général des Français.

La négociation ne pouvait être longue; les exigences de Bonaparte étaient dures, elles n'étaient pas intolérables: il consentit à ne porter aucune atteinte au pouvoir spirituel de la papauté. Pie VI renonça à tous ses droits sur le Comtat Venaissin, livrant les Légations à la France qui continuerait jusqu'à la paix générale d'occuper la ville et le port d'Ancône. Les contributions de guerre arriérées ou nouvellement imposées s'élevaient à trente millions. Les objets d'art désignés lors de la signature de l'armistice devaient être sur-le-champ expédiés à Paris. Le général écrivit au pape : « Très-saint Père, je dois remercier Votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donnée la peine de m'écrire. La paix entre la République française et Votre Sainteté vient d'être signée (19 février 1797).

« Je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage Votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France ou se laissant guider par des passions haineuses qui entraînent toujours la chute des États. La République française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome. J'envoie mon aide de camp (Junot) pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaite que j'ai pour sa personne et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner dans toutes les occasions les preuves de respect et de vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur. »

Le traité de Tolentino et l'attitude du général furent approuvés en France par l'opinion publique; le Directoire et ses amis y étaient au fond hostiles. Bonaparte leur avait exposé les raisons de sa conduite avec une fermeté sèche qui n'admettait pas la discussion : « Je préfère l'accommodement à aller à Rome: 1° parce que cela m'évitera une discussion qui peut être fort sérieuse avec le roi de Naples; 2° parce que, le pape et tous les grands seigneurs se sauvant de Rome, je ne pourrais jamais en tirer ce que je demande; 3° parce que le gouvernement pontifical ne peut exister longtemps dépouillé de ses belles provinces; une révolution s'y fera toute seule; 4° la cour de Rome nous cédant dès à présent ces provinces, on ne pourra pas, en discutant une pacification générale, regarder leur occupation comme un fait militaire et provi-

soire. Enfin, parce que je pourrai disposer de la division qui est ici pour les opérations du point où la lutte avec les Autrichiens va recommencer. »

La guerre recommençait en effet. Au fond de la pensée des ministres autrichiens, du premier ministre M. de Thugut en particulier, la nouvelle campagne était un acheminement nécessaire vers la paix. L'archiduc Charles venait d'être nommé général en chef de toutes les forces autrichiennes. Le Conseil aulique lui prescrivit de masser ses troupes dans le Frioul. Des deux parts, les armées d'Allemagne envoyaient des renforts aux généraux chargés de soutenir l'effort de la lutte ; Bernadotte amena vingt mille hommes à Bonaparte. Les forces qu'attendait l'archiduc arrivaient lentement.

Trois routes s'ouvraient devant les Français les conduisant à Vienne, à travers la neige et les montagnes, l'une passant par le Tyrol, l'autre par la Carinthie, la troisième par la Carniole. L'archiduc Charles occupait ce dernier passage ; il était chargé de couvrir Trieste. Bonaparte marcha tout droit vers lui, envoyant Masséna dans la Carinthie et Joubert dans le Tyrol. Appuyé par les armées du Rhin sous les ordres de Moreau et de Hoche, il pouvait espérer d'arriver à Vienne. Ce fut au bord du Tagliamento qu'il rencontra l'ennemi ; l'armée autrichienne était en bataille sur la rive, les soldats français entrèrent dans l'eau. « Soldats du Rhin, criait Bernadotte, l'armée d'Italie vous regarde ! » Les régiments rivalisaient d'efforts, partout ils prenaient terre, s'élançant sur les Autrichiens dès que les corps étaient reformés ; après un combat acharné, toute la ligne du Tagliamento se trouva dégagée (16 mars 1797) L'archiduc Charles descendait vers l'Izonzo pour en disputer le passage. Le 19 mars, la ville de Gradisca était enlevée, et les Français avaient franchi la rivière ; l'archiduc courut dans la Carinthie où Masséna avait déjà forcé le col de Tarwis en passant sur le corps des deux divisions autrichiennes qui l'occupaient. Le combat s'engagea au sommet des Alpes Noriques, passionnément acharné des deux parts ; enfin les Autrichiens furent contraints de se retirer, en abandonnant une division enveloppée par les forces nouvelles qui débouchaient dans la montagne sous les ordres de Bonaparte. Joubert avait triomphé dans le Tyrol, rejetant l'ennemi au delà du Brenner ; il s'avançait à marches forcées pour rejoindre le général en chef. Celui-ci venait de porter son quartier général à Klagenfurt.

Il se trouvait à soixante lieues de Vienne, sans autres forces que son

invincible armée, et il attendait le secours des armées d'Allemagne pour achever sa conquête, lorsqu'il reçut des nouvelles du Directoire. Le déplorable état des finances n'avait pas permis de hâter les préparatifs; les troupes de Moreau et de Hoche étaient impatientes de marcher, mais Carnot n'avait pu rassembler les bateaux nécessaires pour le passage du Rhin. Les vainqueurs de l'Autriche ne devaient pas compter sur une assistance efficace et prompte. Bonaparte attribua ce retard à la jalouse inquiétude du Directoire, et, prenant sur-le-champ sa résolution, il écrivit de sa main à l'archiduc Charles :

« Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous tué assez de monde et infligé assez de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française, les a posées. Votre nation reste seule, et cependant le sang va couler plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes et il faudra bien finir par s'entendre, parce que tout a un terme, même les passions haineuses.

« N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre, malgré l'intervention de la cour de Londres? Continuerons-nous à nous égorger pour les intérêts d'une nation étrangère aux maux de la guerre? Vous, monsieur le général en chef, qui par votre naissance approchez si près du trône, vous qui êtes au-dessus des petites passions qui animent souvent les ministres et les cabinets, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité, à être le vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas que j'entende par là qu'il ne soit pas possible de la sauver par la force des armes; mais, dans la supposition que les chances de la guerre vous soient favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que j'aurai méritée que de la triste gloire des triomphes militaires. »

Le conseil de l'empereur avait déjà reconnu la nécessité de la paix; le ministre d'Angleterre à Vienne avait été informé de la résolution prise à ce sujet. L'archiduc Charles fut donc autorisé à répondre sur-le-champ à Bonaparte : « Assurément, tout en faisant la guerre, monsieur le général en chef, et en suivant la vocation de l'honneur et

devoir, je désire, ainsi que vous, la paix pour le bonheur des peuples et de l'humanité. Comme néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des puissances belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de S. M. l'Empereur, d'aucun pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, monsieur le général, que je n'entre là-dessus avec vous dans aucune négociation et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance et qui n'est pas de mon ressort. Quelles que soient au reste les chances futures de la guerre, je vous prie d'être persuadé, monsieur le général, de mon estime et de ma considération distinguée. »

Les routes restaient ouvertes à l'armée française, elle poussa en avant. Le 1er avril, la bataille de Neumark valut à Bonaparte douze cents prisonniers et le passage des montagnes. L'archiduc demanda une suspension d'armes; « le général ne s'arrêtera que pour traiter, » telle fut la réponse dont fut chargé Berthier; il indiquait en même temps les bases indispensables de la négociation : la cession des Pays-Bas autrichiens et de la rive gauche du Rhin, l'indépendance de la Lombardie. Un nouveau combat eut lieu à Unzmark le 3 avril ; le 7, Bonaparte établissait son quartier général à Léoben. Joubert annonçait son approche ; Masséna s'était porté à Simmering, à vingt-cinq lieues de Vienne.

Le même jour, deux envoyés de l'empereur arrivaient à Léoben pour demander une suspension d'armes, préliminaire d'une négociation. « Dans la position des deux armées, une suspension d'armes est toute contraire à l'armée française, répondit Bonaparte ; mais si elle doit être un acheminement à la paix tant désirée par les deux peuples, je consens sans peine à vos désirs. Pendant cinq jours je n'avancerai pas. »

L'archiduc Charles n'avait pas voulu répondre aux ouvertures de Bonaparte sans consulter le Conseil aulique ; le général français n'était point muni de pouvoirs diplomatiques, et le négociateur désigné par le Directoire ne se trouvait pas au quartier général. Peu importait au vainqueur, assuré d'imposer sa volonté au gouvernement français comme au cabinet autrichien. Il rendit compte de ses intentions au Directoire. « Je leur ai fait savoir que la clause préliminaire à la négociation devait être la cession jusqu'au Rhin ; j'ai refusé une explication sur l'Italie. Nous sommes seuls exposés aux efforts d'une des premières puissances de l'Europe. Les Vénitiens arment tous leurs paysans, mettent

veut passer le Rhin, il le passera ; s'il l'avait passé, nous serions en état de dicter les conditions de la paix d'une manière impérieuse et sans courir aucune chance; mais qui craint de perdre sa gloire est sûr de la perdre. J'ai passé les Alpes Juliennes et les Alpes Noriques sur trois pieds de glace ; j'ai fait passer mon artillerie par des chemins où jamais chariot n'avait passé. Si je n'eusse vu que la tranquillité de l'armée et mon intérêt particulier, je me serais arrêté après avoir passé l'Izonzo. Je me suis précipité en Allemagne pour dégager les armées du Rhin et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive. Je suis aux portes de Vienne, et cette cour insolente et orgueilleuse a ses plénipotentiaires à mon quartier général. Il faut que les armées du Rhin n'aient pas de sang dans les veines. Si elles me laissent seul, je retournerai en Italie; elles auront sur le corps toutes les forces de l'empereur, elles en seront accablées, et ce sera leur faute. »

Hoche et Moreau n'avaient pas mérité les amers reproches du général Bonaparte; le jour même où celui-ci signait les préliminaires de la paix à Léoben, Hoche passait le Rhin à Neuwied, attaquant et battant aussitôt à Heddershorf le général Kray. Il arrivait devant Francfort le 22 avril, lorsqu'il apprit à la fois la négociation et sa conclusion ; il accepta sur-le-champ un armistice, renonçant tristement à ces espérances d'une gloire éclatante qui semblait constamment le fuir. Le général Moreau en fit autant; il avait passé le Rhin au-dessous de Strasbourg, dans un endroit difficile et qui n'était pas défendu; le village de Diersheim sur la rive droite avait été enlevé. La nouvelle du double succès des armées d'Allemagne parvint à Paris en même temps que la signature du traité, irrégulière dans la forme et qui causa beaucoup d'irritation au Directoire. Carnot insistait auprès de ses collègues sur les avantages de la paix conclue par le vainqueur. Bonaparte avait écrit aux Directeurs : « Si je me fusse, au commencement de la campagne, obstiné à aller à Turin, je n'aurais jamais passé le Pô ; si je m'étais obstiné à aller à Rome, j'aurais perdu Milan ; si je m'étais obstiné à aller à Vienne, peut-être aurais-je perdu la République. Le vrai plan de campagne pour détruire l'empereur était celui que j'ai adopté. Vous m'avez donné plein pouvoir sur toutes les questions militaires, et dans la position des choses, les préliminaires de la paix, même avec l'empereur, sont devenus une opération militaire. »

Les conditions du traité n'avaient pas été publiées : on apprit cependant bientôt que l'Autriche avait renoncé aux Pays-Bas, et accepté la

limite du Rhin, qu'elle abandonnait ses possessions en deçà de l'Oglio et reconnaissait la République Cisalpine ou lombarde; en dédommagement de tant de sacrifices, la Dalmatie, l'Istrie et les territoires de terre ferme appartenant à la république de Venise, situés entre l'Oglio, le Pô et la mer Adriatique, passaient entre les mains de l'empereur; les Vénitiens devaient être indemnisés par la cession des Légations.

Ce dernier article n'était qu'une feinte cachant la résolution du vainqueur de détruire l'antique puissance de la petite république commerciale et aristocratique qui avait si longtemps pesé dans les conseils de l'Europe. Dès les premiers jours de la guerre italienne, Venise avait prudemment cherché à conserver sa neutralité; elle n'avait pu cacher la crainte et la répugnance que lui inspiraient les principes comme les actes de la Révolution française. Les armées ennemies avaient partout violé son territoire; lorsque le général Bonaparte avait tourné ses armes vers l'Allemagne, il avait proposé une alliance au Sénat vénitien qui s'en était timidement défendu; déjà une grande fermentation existait sur le territoire de la république; le gouvernement, longtemps tyrannique et dur, était devenu faible sans se relâcher de ses exigences absolutistes; le vent des révolutions soufflait à Venise. Bergame et Brescia étaient en pleine insurrection lorsque le provéditeur Pesaro parut au camp de Bonaparte à Goritz. « J'ai tenu parole, dit le général, les Autrichiens ne sont plus sur votre territoire. Que veut votre république? accepte-t-elle l'alliance de la France?

— Venise se réjouit de vos triomphes, dit Pesaro. Elle sait qu'elle ne peut exister sans la France, mais c'est notre ancienne et sage politique de rester neutres. Jadis nos armées pouvaient être de quelque poids sur le champ de bataille. Aujourd'hui quel cas pourriez-vous faire de nos secours?

— Vous voulez rester neutres, j'y consens, reprit Bonaparte; mais mes soldats sont assassinés, mes convois interceptés, mes communications interrompues, sachez que votre république cessera d'exister: elle aura elle-même prononcé sa sentence. »

Bonaparte avait repris sa marche, et déjà ce qu'il avait prévu s'accomplissait. Le général autrichien Laudon avait occupé le Tyrol, que Joubert avait traversé de victoire en victoire sans laisser derrière lui de garnisons; le bruit se répandait qu'il avait été vaincu comme l'armée d'Italie et que les généraux français étaient repoussés sur le Rhin.

Les espérances s'enflammèrent à Venise; des émissaires, ecclésiastiques ou laïques, parcouraient les provinces, excitant les populations, criant: « Mort aux Français et aux Jacobins! » Au sein de cette effervescence, le général Junot parut devant le Sénat vénitien porteur d'une lettre de Bonaparte. Elle était datée de Léoben du 9 avril.

« Dans toute la terre ferme, les sujets de la sérénissime république sont sous les armes; leur cri de ralliement est : Mort aux Français! Le nombre des soldats d'Italie qui ont été leurs victimes monte déjà à plusieurs centaines. Croyez-vous donc que parce que je suis éloigné et au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas le pouvoir de faire respecter les soldats du premier peuple du monde. Pensez-vous que les légions d'Italie puissent laisser impunis les massacres que vous excitez? Le sang de mes frères d'armes sera vengé. Le Sénat de Venise a répondu par la perfidie la plus noire aux procédés généreux que nous avons toujours eus envers lui. La guerre ou la paix! Si vous ne prenez pas sur-le-champ les moyens de dissiper les rassemblements, si vous ne faites pas arrêter et livrer entre mes mains les auteurs des assassinats, la guerre est déclarée. Nous ne sommes plus au temps de Charles VIII. Si, contre le vœu du gouvernement français, vous me réduisez à vous faire la guerre, ne croyez pas qu'à l'exemple des soldats que vous avez armés, les soldats français ravagent les campagnes d'un peuple innocent et infortuné. Je le protégerai, et il bénira peut-être un jour les crimes qui auront obligé l'armée française à le soustraire à votre gouvernement tyrannique. »

En même temps, le général Kilmaine recevait l'ordre de transporter son quartier général de Milan à Mantoue; le soulèvement des populations contre le gouvernement de la république était prévu et d'avance encouragé. Une proclamation était préparée : « Si le Sénat de Venise a sur vous droit de conquête, je vous en affranchirai, disait le général en chef; s'il a sur vous le droit d'usurpation, je vous restituerai vos droits. » En vain le Sénat vénitien protesta-t-il de son repentir et de sa soumission, Bonaparte refusa de recevoir les députés qui lui étaient envoyés.

L'habile prévoyance du général ne l'avait pas trompé et sa colère devenait juste; en cherchant à préserver son territoire de la contagion révolutionnaire, Venise avait encouru la vengeance de la France. A Vérone, le parti fidèle aux institutions anciennes était animé et fort: le roi Louis XVIII y avait longtemps vécu, entouré d'émigrés; les habi-

tants supportaient avec peine l'occupation française. Un complot s'ourdit, on entra en relations avec les Autrichiens; un corps d'Esclavons pénétra dans la ville. Le général Balland, qui commandait la garnison, protesta contre l'arrivée de ces troupes mercenaires, qui composaient depuis longtemps l'armée de la république de Venise. La fermentation allait augmentant; partout les paysans se rassemblaient sur les places et dans les rues. Le lundi de Pâques (27 avril 1797), le tocsin retentit tout à coup; on sortait des églises, les vêpres finissaient; dans les maisons, dans les carrefours, jusque dans les hôpitaux, les Français furent massacrés. Le général Balland se renferma dans la citadelle et bombarda la ville; les autorités municipales tentèrent de parlementer, mais la furie de la populace était à son comble. Deux mille Esclavons venaient d'arriver de Vicence; le comte de Neipperg approchait avec une division autrichienne, lorsque le général Chabran parut avec ses troupes. Le combat fut acharné autour de la place, le comte de Neipperg venait d'envoyer la nouvelle de l'armistice. Le provéditeur vénitien avait disparu.

L'émeute était vaincue, elle devenait suppliante; le général Kilmaine ordonna que les Français retenus dans les prisons fussent délivrés, que les paysans sortissent de la ville, et que les principaux habitants lui fussent remis comme otages. A cette nouvelle, les magistrats prirent la fuite; la ville restait sans gouvernement, livrée aux fantaisies féroces des Esclavons et des paysans. Les généraux hésitaient à s'emparer des portes de vive force; les femmes, les enfants, les prisonniers sans défense, pouvaient payer de leur vie une attaque soudaine. Le général Victor parut avec sa division, les forces françaises devenaient écrasantes; les insurgés prirent peur, les Français furent délivrés; tous les rapports accusaient avec plus ou moins de véhémence les autorités vénitiennes. Partout sur le territoire de la république les Français avaient subi de graves outrages, un grand nombre avaient été assassinés. A Venise même, on avait tiré sur un navire qui venait d'entrer dans le port, et le capitaine avait été tué. Les explications du Sénat étaient embarrassées et timides. « Je ne puis vous recevoir tout couverts du sang français, répondit Bonaparte; je vous écouterai quand vous m'aurez livré les trois inquisiteurs d'État, le commandant du Lido et l'officier chargé de la police de Venise. » Une déclaration de guerre, du 2 mai, jeta l'épouvante dans la république vénitienne. Bonaparte usait du droit que lui reconnaissait la

constitution de répondre aux hostilités par les hostilités ; il énumérait les griefs du gouvernement français contre le Sénat de Venise, qu'il accusait d'avoir excité tous les désordres. « Vu les griefs ci-dessus et l'urgence des circonstances, le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise de sortir de cette ville. Ordonne aux différents agents de la république de Venise dans la Lombardie et

MASSACRE DES FRANÇAIS A VENISE

la terre ferme de l'évacuer avant vingt-quatre heures. Ordonne aux généraux de division de traiter en ennemis les troupes de la république et de faire abattre dans toutes les villes de la terre ferme le lion de Saint-Marc. » Déjà, dans les villes qui dépendaient naguère du Sénat vénitien, les magistrats avaient été chassés et remplacés par une municipalité démocratique. « Quand ils seront concentrés dans leur petite île, le gouvernement de Venise ne sera pas de longue durée, » avait dit le vainqueur. Partout régnait le désordre, qui engendrait le pillage.

haque place, chaque village voulait s'ériger en républiqu
ndante et libre. La révolution était déchaînée.
C'en était trop pour le gouvernement vieilli du Sénat vénitien. l
vait obtenu un armistice de douze jours du général en chef, reven
d'Allemagne, et qui s'était de nouveau installé à Milan. Le généra
Baraguay-d'Hilliers, chargé de faire exécuter ses instructions, exigea
la dissolution du Sénat et du Conseil des Dix. On promettait au par
démocratique une Constitution nouvelle, mais déjà, et sans attendre
réponse aux propositions qu'ils avaient envoyées au quartier génér
le doge Manini et les vieux patriciens épouvantés et lassés s'étai
démis de la puissance qu'on leur disputait. Sept cent quarante-qua
voix contre cinq avaient prononcé que le gouvernement de la répu
blique serait remis à une commission de dix membres agréés par
général Bonaparte. Les démocrates s'assemblèrent et nommère
soixante magistrats; les Esclavons étaient soulevés.
C'est le propre des mouvements révolutionnaires de révéler
courants contraires habituellement cachés sous les dehors d'un é
régulier. En opposition au parti démocratique, la populace de Veni
prit fait et cause pour le gouvernement traditionnel de la républiqu
soutenue par les Esclavons qui se refusaient à évacuer Venise, e
arbora l'antique drapeau vénitien, criant : « Vive saint Marc! »
pillant les demeures des démocrates. Les cris : « A mort les Français
se mêlaient aux appels populaires. La lutte s'engagea dans les ru
elle fut sanglante et cessa seulement lorsque le général Baragu
d'Hilliers à la tête de sa division pénétra dans la ville, le 16 mai,
pointe du jour. Pendant la nuit il s'était emparé de tous les passa
Le gouvernement démocratique fut solennellement installé. La r
blique de Venise avait abdiqué entre les mains de Bonaparte. Dé
mais elle n'existait plus. Les intrigues tentées auprès du Direct
avaient échoué; le vainqueur ne tint pas compte des instructions
lui étaient venues de Paris, il régnait et voulait régner seul sur l'I
disposant à son gré des territoires conquis ou soulevés. Déjà la
blique Cisalpine était formée; Venise vaincue et démembrée ét
tinée à subir le joug étranger; la république aristocratique d
subsistait encore, alliée de la France et docilement sou
lontés du général en chef. Sans goût véritable pour la d
ment ennemi du désordre, Bonaparte savait qu
bouleversements révolutionnaires; il

secrètement les meneurs du club démocratique de Gênes; lorsque ceux-ci provoquèrent une insurrection, ce fut autour de M. Faypoult, alors ministre de France, qu'ils cherchèrent à se grouper. Un parti populaire soutenait le doge et le conseil; on se battit, et plusieurs Français avaient déjà été tués; la petite escadre française se vit refuser l'entrée du port. Le général Bonaparte dirigea sur Gênes un corps de troupes; son aide de camp, M. de Lavalette, fut chargé d'une lettre qu'il devait remettre au doge en plein Sénat.

Les usages de la république s'opposaient à ce qu'un étranger fût admis dans le petit conseil. M. de Lavalette se mit à rire. « Ce qui serait inouï, ce serait qu'un ordre du général Bonaparte ne fût pas exécuté, dit-il. Je me rendrai dans une heure au palais et j'entrerai au Sénat sans m'occuper de l'étiquette. » Lorsqu'il fut introduit dans la salle du conseil, tous les fronts étaient sombres; le message dont il était chargé n'était pas de nature à les dérider. « Si vingt-quatre heures après la réception de la présente lettre vous n'avez pas délivré tous les Français qui sont détenus dans vos prisons, si vous n'avez pas fait arrêter les hommes qui excitent le peuple contre les Français, si enfin vous ne désarmez pas une populace qui sera la première à se tourner contre vous lorsqu'elle connaîtra les conséquences terribles qui résulteront pour elle de l'égarement où vous l'aurez entraînée, le ministre de France sortira de Gênes et l'aristocratie aura cessé d'exister. Les têtes des sénateurs me répondront de la sûreté de tous les Français qui sont à Gênes, comme les États entiers de la république me répondront de leurs propriétés. »

Lorsque M. de Lavalette sortit, quelques voix avaient murmuré : *Ci batteremo* (nous nous battrons); personne ne se battit, ni le Sénat, ni la populace. Les Français furent aussitôt délivrés, et les insurgés se laissèrent désarmer sans résistance. Un moment, le conseil se refusa à l'arrestation des inquisiteurs d'État et à l'acceptation d'une constitution démocratique; le ministre de France demanda ses passe-ports. La crainte devint la plus forte; trois patriciens furent délégués au quartier général de Montebello pour apprendre les volontés du vainqueur. Ils rapportèrent un projet de constitution, modéré dans la forme, mais qui ruinait de fond en comble le gouvernement traditionnel de la république. La population l'accueillit par des cris de joie; déjà les meneurs révolutionnaires avaient fait brûler le Livre d'or, ils renversèrent la statue d'André Doria. Le général n'admettait pas qu'on insultât

la mémoire des grands hommes, il ordonna le rétablissement de la statue.

Ainsi de ville en ville et d'État en État, par la contagion naturelle des principes venus de France et sous l'influence, toujours cachée mais toujours présente, du général en chef, la révolution s'étendait en Italie, sapant dans leurs fondements tous les gouvernements ennemis ou alliés de la république française. La cour de Rome était inquiète et agitée, le roi de Sardaigne sentait constamment sa puissance menacée; « l'idée d'asservir les États du roi à la révolution de tout le nord de l'Italie éclate de toutes parts, écrivait M. Miot, ministre de France ; il faut sans doute attribuer cette agitation à la situation politique du pays, au voisinage de la République Cisalpine et à l'influence de son exemple. » En même temps la Valteline se révoltait contre la république des Grisons et demandait à être incorporée à la Cisalpine. « Un État ne peut être sujet d'un autre État, » prononça le général Bonaparte, et il se rendit au désir des insurgés. Au-dessus de tous ces mouvements révolutionnaires qu'il excitait et contenait à la fois, la domination du tout-puissant vainqueur allait grandissant, sans résistance et sans contestation. Une cour empressée l'entourait; madame Bonaparte s'était établie à Montebello. Tout cédait à sa volonté suprême, sauf les passions qu'il avait lui-même déchaînées. Au sein du bouleversement général, son instinct puissant le portait à établir des principes d'ordre et de bonne administration trop souvent méconnus et violés. Ses lieutenants mêmes échappaient quelquefois à son influence. De loin, et sous l'action d'une préoccupation jalouse, le Directoire résistait souvent à ses désirs ; c'était à grand'peine qu'on avait accepté les préliminaires de Léoben ; la déclaration de guerre faite à Venise avait excité des réclamations dans le Conseil des Cinq-Cents; des exigences nouvelles avaient été mises en avant à l'égard de l'Autriche ; les négociations pour une paix définitive n'avançaient pas.

L'agitation régnait à Paris : une conspiration royaliste avait été découverte, sans moyens d'action, sans projets définis, concentrée entre les mains d'un ancien magistrat, Berthelot de la Villeheurnais, d'un ecclésiastique, l'abbé Brottier, et d'un ancien mousquetaire nommé Duverne de Presle, personnages obscurs et intrigants, munis cependant des pouvoirs du *roi Louis XVIII* et qui avaient fait quelques ouvertures à des chefs militaires. Le gouvernement mit beaucoup d'acharnement à les poursuivre, le ministère public réclama

contre eux la peine de mort; le conseil de guerre admit des circonstances atténuantes et condamna les accusés à quelques années de réclusion. De plus grands événements se préparaient. L'époque approchait des élections du nouveau tiers pour le Corps législatif. Le Directoire savait d'avance qu'elles lui seraient contraires; mais quel que fût son mépris pour les formes judiciaires, quelque audace qu'il eût souvent témoignée contre les lois, il accorda une entière liberté aux électeurs. Le Conseil des Cinq-Cents refusa d'écouter les réclamations contre les désordres qui pouvaient se produire dans les assemblées électorales. Un même esprit animait la France entière et les conventionnels eux-mêmes reconnaissaient l'impossibilité de lutter contre le désir universel de la paix, de la modération, du retour à une liberté sage, égale pour tous les citoyens. Malgré les clameurs des anciens meneurs de la Révolution, les préoccupations monarchiques tenaient encore peu de place dans le courant de l'opinion publique. Un très-petit nombre de royalistes déclarés furent élus, ma s partout des hommes qui n'avaient pas pris part aux affaires publiques depuis le 10 août, des *modérés* estimés et connus, parfois même des adversaires prononcés du Directoire, furent désignés par les électeurs; la députation de Paris portait surtout ce caractère: MM. Quatremère de Quincy, Boissy d'Anglas, Bonnières, marchaient depuis longtemps à la tête du parti de la réaction. MM. Camille Jordan et Royer-Collard paraissaient pour la première fois dans les assemblées; ils étaient jeunes, le dernier avait été naguère représentant de la Commune de Paris; comme secrétaire adjoint, il avait souvent courageusement protesté contre les actes qu'il enregistrait. L'éloquence de Camille Jordan le fit bientôt remarquer. Les tendances du Corps législatif éclatèrent dès le premier jour : la présidence du Conseil des Cinq-Cents fut décernée au général Pichegru, destitué par le Directoire et soupçonné de royalisme, sans que ses trahisons fussent encore découvertes; le Conseil des Anciens élut M. de Barbé-Marbois, ancien magistrat considéré et considérable. L'un des Directeurs devait en même temps être remplacé. Le sort désigna Letourneur de la Manche: il appartenait au parti modéré; les Conseils nommèrent à sa place M. Barthélemy, négociateur des traités de Bâle et ministre de France en Suisse, plus prononcé dans le même sens. On avait craint un refus : M. Barthélemy accepta, et partit sur-le-champ pour Paris.

C'était une résurrection des modérés; depuis longtemps accoutumés à la défaite, ils en profitèrent d'abord avec sagesse. Le premier effort

tendit et devait tendre à la réforme de la législation révolutionnaire. Nulle loi ne pesait plus arbitrairement sur les consciences que les entraves apportées à la liberté des cultes; avec le retour de la liberté, des pétitions nombreuses furent adressées au Corps législatif, qui les renvoya à une commission. Camille Jordan fut nommé rapporteur. Il défendit la foi et la pratique religieuses au nom de la liberté et de la justice comme de leur action salutaire sur l'humanité. « Depuis quelques années, nous avons décrété des milliers de lois, dit-il, nous avons réformé tous les codes, et jamais plus de crimes n'ont ravagé notre belle patrie. Pourquoi? C'est qu'on a fait disparaître du cœur des Français cette grande loi, qui seule enseigne le juste et l'injuste, cette loi qui donne la sanction à toutes les autres. Faites revivre cette loi puissante; donnez à tous les cultes la faculté de la rappeler dans les cœurs. Nous n'aurons plus besoin de tant d'ordonnances et de peines; les lois ne sont que le supplément de la morale des peuples. Le sentiment religieux donnera aux citoyens le courage de mourir pour la patrie. Ah! je conçois pourquoi les tyrans qui ont couvert la France de tombeaux les dépouillaient de leur pompe! pourquoi ils jetaient avec tant d'indécence les déplorables restes de l'homme dans la fosse du cimetière! Ils avaient besoin de mépriser l'humanité, il leur fallait étouffer les sentiments généreux, dont la réaction devait être terrible. »

Engendrée dans le principe par les idées philosophiques du XVIIIe siècle, la Révolution, en se corrompant, était devenue hautement antichrétienne; c'était l'attaquer en face et dans ses forces vives que de réclamer la liberté religieuse et le rétablissement du culte. En élevant ce noble drapeau, Camille Jordan causa une grande irritation parmi les conventionnels. Ils étaient en même temps menacés sur un point non moins sensible: le désordre des finances, la dilapidation des deniers publics furent hardiment dénoncés par Gibert Desmolières; il attaqua les marchés et les transactions commerciales du Directoire, et il proposa de garantir désormais de toute malversation le trésor public en confiant cette administration aux commissaires de la trésorerie naguère institués par l'Assemblée constituante et désignés par le Corps législatif. Le Directoire devenait ainsi étranger au maniement des fonds. L'insulte était éclatante, les rouages administratifs étaient compliqués; après une vive discussion, le Conseil des Cinq-Cents vota la loi. Le lendemain la minorité voulut revenir sur la décision; une lutte

s'engagea, tellement violente, que plusieurs députés en vinrent aux mains. Le Conseil des Anciens, toujours plus modéré, rejeta la proposition, mais chaque jour les attaques contre le pouvoir exécutif devenaient plus vives et plus directes. Les paysans et les ouvriers alsaciens, naguère admis à rentrer en France par la Convention, n'avaient pas tous profité de cette autorisation dans le délai qui leur avait été accordé ; ils réitéraient leurs demandes, comme les fugitifs de Toulon, rejetés dans la catégorie fatale des émigrés, après la réaction terroriste qui avait suivi le 13 vendémiaire. Les conventionnels s'élevaient impitoyablement contre toute indulgence. « Le peuple a proscrit les émigrés en masse, disaient-ils, vous n'avez pas le droit de faire une seule exception. Nous ne cesserons de répéter que, pour nous, la volonté générale est la règle du juste et de l'injuste. » La loi fut cependant votée, malgré la manœuvre des chefs révolutionnaires qui avaient quitté la salle avec la plupart de leurs partisans.

La même lutte se renouvela au sujet des prêtres déportés ou proscrits; pendant que le général Bonaparte prenait sous sa protection les prêtres français réfugiés en Italie, le général Jourdan attaquait au Conseil des Cinq-Cents la proposition de rendre à tous les ecclésiastiques leurs droits de citoyens. « Une révolution constitue deux partis en état de guerre, disait-il; dans un tel moment on fait des lois qui sont justes à cause des circonstances et qui dans un temps tranquille et ordinaire paraissent injustes. » M. Royer-Collard, montant pour une seule fois à la tribune du Conseil des Cinq-Cents, lui répondit : « Au cri féroce de la démagogie invoquant « l'audace! » nous opposerons le cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France : « la justice, et puis la justice, et encore la justice! » La loi qui faisait cesser la déportation des prêtres *insermentés* fut votée à une grande majorité.

A côté des nobles efforts justement tentés pour réparer les criminelles erreurs du passé, des attaques inspirées par l'esprit de parti, de jour en jour plus violent, creusaient un abîme entre la majorité du Directoire et la majorité des deux Conseils. Les clubs y apportaient l'appoint de leur violence accoutumée ; le *Cercle Constitutionnel*, composé en grande partie d'écrivains sincèrement républicains, et la réunion de Clichy, où les députés seuls avaient le droit de se rendre, rivalisaient d'outrages réciproques. Ce fut dans cette dernière assemblée qu'on résolut d'attaquer la déclaration de guerre lancée contre Venise par le général Bonaparte. Un député de la majorité, M. Dumolard, se

chargea de ce soin malgré les efforts des hommes prudents de son parti; l'orateur affecta de rejeter toute la responsabilité de l'acte sur le Directoire. Le général en chef avait été comblé d'éloges; il ne se laissa pas séduire par cet appât, et sa colère éclata violemment. « L'armée reçoit une grande partie des journaux qu'on imprime à Paris, surtout les plus mauvais, écrivit-il le 15 juillet au Directoire, mais cela produit un effet tout contraire à celui qu'ils se promettent; l'indignation est à son comble; le soldat demande à grands cris si, pour prix de ses fatigues et de six ans de guerre, il doit être à son retour assassiné dans ses foyers comme sont menacés de l'être tous les patriotes. Pour moi, il est impossible que je puisse vivre au milieu des passions les plus hostiles. Le club de Clichy veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République; s'il n'y a point de remède pour faire finir les maux de la patrie, pour mettre un terme aux assassinats et à l'influence de Louis XVIII, je demande ma démission. »

Les proclamations à l'armée d'Italie n'étaient pas moins vives que les appels au Directoire. « Soldats, disait le général, je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France: vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains.

« Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant où ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons sur les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons guerre implacable aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III. »

Des adresses au Directoire furent signées dans tous les régiments; celle du corps d'Augereau était adressée aux soldats de l'intérieur. « Tremblez, disait-il aux conspirateurs, vos iniquités sont comptées et le prix en est au bout de nos baïonnettes ! »

Tant d'agitations, éclatantes ou sourdes, inquiétaient les hommes prudents; ils firent une démarche auprès de Barras, toujours accessible à tous les partis, capable de changer tout à coup de vues, par intérêt personnel ou par fantaisie; son influence sur ses collègues était grande, sa voix suffisait à faire pencher la balance dans les Conseils du Directoire. Carnot et Barthélemy, tous les deux honnêtes et

sincères, sans intimité ancienne ou naturelle, étaient nécessairement paralysés par la volonté de leurs collègues. Un instant, les modérés se crurent assurés de l'appui de Barras ; il avait promis des modifications dans le ministère, lorsqu'elles s'accomplirent, les conventionnels triomphèrent; Merlin de Douai restait à la justice et le général Hoche arrivait au ministère de la guerre. On vit dans cette nomination les signes précurseurs d'un coup d'État ; déjà des régiments de l'armée de Sambre-et-Meuse avaient reçu leur feuille de route pour les environs de Paris; Carnot et Barthélemy n'avaient pas été consultés sur le mouvement des troupes Des interpellations du Conseil des Cinq-Cents demandèrent raison au Directoire de la violation de la loi qui interdisait l'approche des troupes à moins de quinze lieues de la résidence du Corps législatif. Les excuses du gouvernement furent embarrassées; le général Pichegru fit aussitôt une proposition pour l'organisation de la garde nationale. L'éveil était donné et les espérances du Directoire déçues. Hoche se retira ; il n'avait pas encore trente ans et par conséquent il n'avait légalement pas le droit d'occuper un ministère; triste et découragé, il retourna auprès de son armée; sa santé s'altérait visiblement. Schérer le remplaça à la guerre. Les directeurs entrèrent secrètement en pourparlers avec le général Bonaparte.

Celui-ci hésitait encore; le régime parlementaire n'avait pour lui aucun attrait; un gouvernement issu des Chambres ne lui offrait point de place assez grande pour son ambition; éloigné de la France, vivant dans les camps, il redoutait la réaction royaliste et la croyait menaçante ; il avait besoin de la Révolution pour sa grandeur personnelle, comme pour le maintien de l'œuvre à laquelle il travaillait depuis six ans. Il voulut savoir la vérité sur l'état des partis, et il envoya à Paris son aide de camp de confiance, M. de Lavalette. Celui-ci appartenait par sa naissance au parti monarchique ; il vit Carnot, comme Barras; le premier était triste et se sentait impuissant, le second était tout prêt à tenter un coup de main. Lavalette lui avait promis de l'argent; l'animosité était profonde entre les deux fractions du Directoire. Les lettres de l'aide de camp n'étaient pas favorables au complot qui se tramait. Barras avait demandé qu'on chargeât Augereau d'une commission pour la France. Bonaparte y consentit, il écrivit en même temps à M. de Lavalette : « Augereau se rend à Paris, ne vous livrez pas à lui, il a jeté le désordre dans l'armée, c'est un factieux. » L'impression des directeurs fut conforme au jugement du général

Bonaparte; ils avaient besoin d'un factieux : Augereau fut nommé commandant de la division militaire de Paris. Sa vanité s'exalta, il affectait un ton protecteur à l'égard du général en chef de l'armée d'Italie. « Ce sera un bon général, disait-il, mais il manque d'expérience; je lui ai vu perdre la tête plus d'une fois. » Et comme on lui demandait s'il était vrai que Bonaparte songeât à se faire roi d'Italie, « Non certes, c'est un jeune homme trop bien élevé pour cela. »

Bonaparte envoya Bernadotte à Paris comme contrepoids aux passions jacobines d'Augereau. Bernadotte était sincèrement républicain, mais son esprit était froid et son caractère calme; comme M. de Lavalette il détournait le général Bonaparte de prendre parti dans les événements qui se préparaient; il constatait, non sans tristesse, les progrès des modérés. « J'ai trouvé l'esprit républicain attiédi, disait-il; la contre-révolution se fait dans les esprits; il y a, dit-on, dans les Cinq-Cents un parti décidé à rétablir la royauté; un autre parti médite un mouvement contre la faction royaliste; s'il a lieu, la commotion sera terrible. Ceux qui l'auront voulue ne pourront plus la diriger à travers ces fluctuations. Jouissez de votre position, mon général, n'empoisonnez pas votre existence par des réflexions tristes. Les républicains ont les yeux sur vous, les royalistes vous observent avec respect et frémissement. . »

Le général Bonaparte ne s'était pas prononcé, et son nom était mêlé aux conjectures inquiètes des partis; mais chaque jour la conviction d'un danger prochain et pressant devenait plus vive dans tous les esprits. L'excitation croissait avec les craintes; le parti modéré, désarmé d'avance devant l'autorité militaire, redoublait la violence de son langage et de ses attaques parlementaires; quelques rapprochements avaient été tentés par les amis de Mme de Staël et dans son salon, ils échouèrent devant le déchaînement des passions contraires. « Quelle garantie vous faudrait-il? disait le général Mathieu Dumas à Treilhard. — Une seule, répondit le régicide; montez à la tribune, et déclarez que si vous aviez été membre de la Convention, vous auriez, comme nous, voté la mort du roi; » et comme son interlocuteur se récriait, « La partie n'est pas égale, reprit Treilhard, nos têtes sont en jeu. »

La partie n'était pas égale, en effet, et les conventionnels pouvaient se rassurer; la tradition de la violence comme les moyens d'exécution manquaient également à leurs adversaires. En vain les modérés cherchaient dans la garde du Corps législatif quelques éléments de résistance: en vain quelques-uns concevaient des projets plus hardis

— Vous vous êtes mis dans le cas d'être traduit devant un conseil de guerre et fusillé. Je vous mets aux arrêts. » Ramel se retirait en répétant : « J'ai fait mon devoir ; » il fut insulté et maltraité par les hommes qui entouraient Augereau. Le général intervint : « Ne le tuez pas, dit-il, je vous promets qu'il sera fusillé demain. » Ramel fut emmené au Temple.

Ordre avait été donné de s'assurer des deux directeurs étrangers et hostiles au coup d'État. Carnot avait été prévenu à temps ; il s'enfuit, se cacha et parvint à se réfugier en Suisse. Barthélemy était resté chez lui; à trois heures du matin, une garde fut placée à sa porte; le général Chérin entra bientôt dans son appartement. « Quand j'ai accepté ma nomination au Directoire, lui dit Barthélemy, je savais bien que c'était me sacrifier et me présenter aux baïonnettes ; » et comme Chérin protestait : « Je sais ce que je puis attendre d'un militaire aux ordres du Directoire, » reprit Barthélemy. Il écrivit à ses collègues pour se plaindre de l'illégalité de son arrestation. Barras dirigeait seul toutes les résolutions; Rewbell se troublait dans les occasions graves; la Révellière-Lépeaux s'était enfermé chez lui, et ne voulait voir personne. Pichegru venait d'être arrêté avec les autres inspecteurs dans la salle des Cinq-Cents. « Te voilà donc, général des brigands! cria l'officier révolutionnaire chargé de l'exécution du mandat. — Oui, repartit Pichegru avec calme, quand je te commandais. » Le président du Conseil des Anciens, M. Lafond de Ladébat, ayant refusé de quitter son fauteuil, en fut violemment arraché. Quelques-uns des membres se réunirent chez M. de Barbé-Marbois; ils tentèrent vainement une démonstration pour faire ouvrir leur salle; tous furent arrêtés, comme les membres du Conseil des Cinq-Cents réunis chez M. André de la Lozère. « La loi, c'est le sabre, » avait déclaré l'officier qui commandait les troupes. Les prisonniers furent conduits au Temple.

Cependant la minorité des deux Conseils, favorable au Directoire, s'était réunie dans la salle de l'Odéon et à l'École de Médecine; ce fut à ces débris de la représentation nationale que Barras adressa son message, et les détails de la grande conspiration royaliste déjouée par le coup d'État. « Non, disait-il, des élus de Blankenburg [1], usurpant le nom d'élus du peuple, des émigrés, des chefs de chouans, des chefs de conspiration, des hommes qui ont trahi leur devoir dans d'importantes fonctions, ne vous enlèveront pas le fruit de vos travaux.

[1] *Monsieur* habitait alors Blankenburg, sur le territoire du duc de Brunswick.

Le Corps législatif en saura faire une sage distinction. Que votre élan généreux ne prenne pas une marche irrégulière et mal assurée, sinon vous en perdrez tout le fruit, si même vous n'en éprouvez de tristes conséquences, comme il est arrivé tant de fois. » En même temps une liste d'accusation était déposée sur le bureau du Conseil des Cinq-Cents.

ARRESTATION DE PICHEGRU AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

La discussion s'engagea sur le rapport de M. Boulay; il avait établi en principe que la peine de mort ne devait plus être appliquée en matière politique. « La déportation sera désormais le seul moyen de salut public, avait-il dit; c'est la peine que doivent subir tous les ennemis irréconciliables de la République. Cette mesure est commandée par la politique, autorisée par la justice, avouée par l'humanité. C'est par là que nous nous débarrasserons des émigrés et des prêtres; les émigrés seront bannis à perpétuité, tous ceux qui rentreront seront déportés, un lieu sera déterminé où l'on transportera tous

ceux dont les préjugés, les prétentions et, pour dire le vrai mot, dont l'existence est incompatible avec le gouvernement républicain. »

Les conditions de sécurité réclamées par M. Boulay étaient assurées; c'était à la Guyane que le Directoire envoyait ses ennemis, comptant sur le climat pour l'en délivrer promptement. Quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents, onze membres du Conseil des Anciens, Cochon de Lapparent, naguère ministre de la police, les auteurs du complot royaliste, Laville Heurnois, Brottier et Duverne de Presle, les généraux Pichegru, Miranda et Morgan, le commandant Ramel, l'ancien conventionnel Mailhe et M. Suard de l'Académie française, telle fut la liste arrêtée par le Conseil des Cinq-Cents; quelques-uns des représentants les plus estimés pour leur talent ou leur caractère, Boissy d'Anglas, Barthélemy, Carnot, Siméon, Camille Jordan, Portalis, Barbé-Marbois, Lafond de Ladébat, Tronson du Coudray, en faisaient partie. En même temps, et pour tracer du premier coup la ligne de conduite désormais adoptée par le Directoire, la législation révolutionnaire naguère modifiée par les deux Conseils rentrait en vigueur : les émigrés revenus en France et qui n'auraient pas évacué le territoire de la République avant quinze jours étaient condamnés à mort; la loi qui rappelait les prêtres déportés était abrogée. La liberté de la presse était abolie pour un an. Le Directoire reprenait le pouvoir de mettre une commune en état de siége. Ce fut seulement après deux séances orageuses, et sous le poids de l'intimidation, que le Conseil des Anciens, prudent et modéré jusque dans sa mutilation, consentit enfin à voter les propositions que lui avait adressées le Conseil des Cinq-Cents. Une nouvelle mesure atteignit les rédacteurs des journaux réactionnaires, modérés ou royalistes : quarante-deux furent condamnés à la déportation; M. de Fontanes était du nombre. Presque tous avaient pris la fuite; ceux qui furent arrêtés restèrent détenus à l'île d'Oléron. Nulle voix ne pouvait désormais s'élever contre la tyrannie; la liberté de la presse comme celle de la tribune avaient disparu. Le Directoire songeait à se compléter. Merlin de Douai et François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, plus lettré que politique, remplacèrent Carnot et Barthélemy. On avait fait à celui-ci des ouvertures : « Si vous consentez à donner votre démission, vous ne serez pas poursuivi, » lui avait dit le général Chérin. « Je n'ai point souhaité d'être directeur, répondit le prisonnier, je ne voulais point accepter cette place;

voilà le premier jour que je tiens à la conserver. Je suis entré avec honneur au Luxembourg, je veux en sortir de même. »

Déjà le convoi des condamnés s'était mis en marche ; la basse violence des agents subalternes avait aggravé les rigueurs ; c'était dans des cages de fer que les hommes les plus estimés par la nation se dirigeaient vers le port d'embarquement. A peine Mme de Marbois, faible et malade, arrivée par un grand effort à Blois pour dire adieu à son mari, fut-elle admise à le voir pendant un quart d'heure ; on menaça de tirer sur le fils de M. Lafond de Ladébat, accourant de Paris pour embrasser encore une fois son père. Les ordres les plus sévères avaient été donnés aux officiers qui commandaient l'escorte, comme au capitaine du navire qui devait emmener les déportés à Cayenne. Lorsqu'ils arrivèrent à Sinnamari, le point le plus malsain de toute la colonie, le commandant du canton répondit au chef de l'escorte qui lui amenait les prisonniers : « Condamnés, dites-vous? ces messieurs n'ont pas été jugés. » L'honnête colon fut renvoyé. M. de Murinais demanda à être logé le plus près possible du cimetière ; il mourut peu de jours après son arrivée ; Tronson du Coudray et Bourdon de l'Oise ne tardèrent pas à le suivre. Le Directoire avait proclamé bien haut que le coup d'État du 18 Fructidor n'avait pas coûté une goutte de sang ; les vies qui s'éteignaient lentement dans des marais pestilentiels protestaient silencieusement contre cette déclaration ; le convoi des prêtres qui suivit celui des déportés politiques fut tout entier moissonné. Huit des condamnés parvinrent à s'échapper : Pichegru et Barthélemy étaient du nombre.

Le Directoire ne put longtemps conserver ses illusions sur le succès populaire de son acte de violence ; sans journaux et sans tribune, la grande voix de l'opinion publique sait se faire entendre. En vain les Conseils mutilés rivalisaient de docilité ; en vain la loi proposée par Siéyes sur le bannissement absolu de tous les gentilshommes était-elle destinée à intimider les partisans du passé ; en vain le général Bonaparte écrivait-il officiellement à Augereau et aux directeurs pour les féliciter de leur énergie, son opinion véritable éclatait comme celle de la France entière. La loi contre la noblesse était mutilée et dépouillée de toute action sérieuse ; les amis du général en chef de l'armée d'Italie ne se faisaient pas faute de répéter hautement sa pensée : « Que Pichegru, Willot, Imbert-Colomès et deux ou trois autres eussent été mis en accusation et envoyés à l'échafaud pour

pier leur trahison, qu'on eût destitué de leurs fonctions Carnot [illegible], arthélemy et une cinquantaine de députés, en les tenant en surveil[illegible] ance dans quelques villes de l'intérieur, il n'y avait rien là qu'il n[illegible]e ût à propos de faire ; il fallait en rester là. Mais les magistra[illegible]ts suprêmes de la République, Carnot et Barthélemy; des hommes de gra[illegible]nd talent et d'opinion sage, Portalis, Tronson du Coudray, Fontanes; d[illegible]es patriotes tels que Boissy d'Anglas, Dumolard, Murinais, condamnés s[illegible]ns acte d'accusation, sans jugement, à périr dans les marais de Sinnama[illegible]i! mais prodiguer la déportation à une foule de journalistes sans imp[illegible]r- tance réelle qui ne devaient être punis que par le mépris, c'[illegible]st renouveler les proscriptions des triumvirs de Rome ou le règne de [illegible] la Terreur, c'est se montrer plus arbitraire et plus cruel que Fouqui[illegible]r- Tinville, qui du moins entendait les accusés et les condamnait fra[illegible]n- chement à mort! » M. de Lavalette arrivait au quartier général; [illegible] il avait été mal accueilli par le Directoire, qui s'inquiétait de l'attitu[illegible]le de Bonaparte. « La fermeté aurait suffi, répétait le général; la for[illegible]ce quand on ne peut faire autrement; mais quand on est le maître, [illegible] la justice vaut mieux. »

Hoche venait de mourir à trente ans, usé avant l'âge par des exc[illegible]cès de fatigue et de plaisirs ; le bruit courait qu'il avait été empoisonn[illegible]é; le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse fut donné à Au[illegible]ge- reau, on y joignit bientôt celui de l'armée du Rhin. Moreau avait [illegible]été appelé à Paris pour s'expliquer sur le secret qu'il avait gardé ap[illegible]rès avoir découvert la trahison de Pichegru. Par une des erreurs [illegible]de conduite qui troublèrent plus d'une fois la carrière de ce grand m[illegible]ili- taire, Moreau avait rendu public le crime de son ancien camarade [illegible]au moment même où celui-ci était prisonnier et proscrit ; la va[illegible]nité d'Augereau s'était accrue : il demanda six cents mille francs à la cai[illegible]ss de l'armée d'Italie sans donner aucune raison de sa requête; [illegible] agents abondaient dans les régiments, expliquant et vantant le 18 Fr[illegible] tidor. Le général Clarke, toujours chargé des négociations a[illegible] l'Autriche, fut rappelé à Paris. Bonaparte s'emporta et demanda à [illegible] retirer : « Le gouvernement en agit à peu près envers moi com[illegible] envers Pichegru après Vendémiaire. La situation de mon âme a bes[illegible] de se retremper dans la masse des citoyens; depuis trop longtemps [illegible] grand pouvoir est confié dans mes mains. Je m'en suis servi, dans tou- les circonstances, pour le bien de la patrie; tant pis pour ceux qui croient pas à la vertu et qui pourraient avoir suspecté la mienne.

Le général Bonaparte avait voulu effrayer le Directoire et il y réussit; il avait besoin de toute son autorité et de sa liberté pour conclure les négociations avec l'Autriche, qui recommençaient, après avoir traîné pendant plusieurs mois. Les conférences que l'Angleterre avait acceptées et qui s'étaient ouvertes à Lille, le 4 juillet, venaient d'être subitement rompues; Treilhard et Bonnier avaient succédé comme plénipotentiaires français à Maret et à Letourneur; les diplomates avaient exigé la restitution de toutes les conquêtes faites par l'Angleterre sur la Hollande et l'Espagne. « Avez-vous des pouvoirs pour restituer à la République française et à ses alliés toutes leurs colonies? demanda Treilhard. — Non, repartit lord Malmesbury. — Eh bien! allez en chercher, » s'écria arrogamment l'envoyé du Directoire. Pour la seconde fois, l'ambassadeur d'Angleterre reçut ses passeports et l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Le Directoire ne voulait pas la paix et, dans le fond de son âme, M. Pitt ne la voulait pas plus que le Directoire. Le gouvernement révolutionnaire de la France n'offrait à l'Europe aucune garantie, l'ambition de ses généraux comme celle de ses politiques inquiétaient les esprits prévoyants; avant de mourir, le général Hoche avait conçu le projet d'une république cisrhénane.

Les instructions du Directoire au général en chef de l'armée d'Italie étaient contraires aux préliminaires de Léoben. « Termine la paix, écrivait Barras, mais une paix honorable; que le Rhin soit notre limite, que Mantoue soit à la république cisalpine et que Venise ne soit pas à la maison d'Autriche. » M. de Talleyrand ajoutait: « Le Directoire ne veut pas ratifier le traité passé avec le roi de Sardaigne; un des articles garantit à ce prince la sûreté de son royaume. Or nous ne pouvons pas donner aux rois une garantie contre les peuples; un tel engagement nous conduirait à faire la guerre aux principes pour lesquels nous avons combattu jusqu'à présent. Le Piémont deviendra ce qu'il pourra, entre la France et l'Italie, l'une et l'autre libres. »

Le général Bonaparte avait pris son parti; il voulait sérieusement la paix et ne cachait pas au Directoire les raisons qui l'avaient déterminé. « Si votre ultimatum est de ne pas comprendre la ville de Venise dans la part de l'Empereur, je doute que la paix se fasse et les hostilités recommenceraient au mois d'octobre. Je ferai revenir les dix mille hommes que je renvoyais dans l'intérieur, et il faudra ratifier le traité passé avec la Sardaigne, ce qui me donnera huit mille hommes. Malgré

ces mesures, l'ennemi sera encore plus fort que moi. Si je prends l'o fensive, je le bats, et quinze jours après le premier coup de fusil, j suis sous les murs de Vienne ; s'il prend l'offensive avant moi, tou devient très-douteux.

« Mais lorsque j'approcherai de Vienne, j'aurai sur les bras tout l reste des forces autrichiennes ; il faudra donc que les deux armées du Rhin, réunies en une seule, soient en Bavière pour presser l'ennemi entre deux masses.

« Vous ne connaissez pas les Italiens, ils ne méritent pas qu'on fass tuer quarante mille Français pour eux. Je vois par vos lettres que vous partez toujours d'une fausse hypothèse ; vous vous imaginez que la liberté fait faire de grandes choses à un peuple mou, superstitieux hautain et lâche. Vous désirez que je fasse des miracles, je n'en sais pas faire. Je n'ai pas à mon armée un seul Italien, excepté quinze cen polissons ramassés dans les rues de différentes villes d'Italie, qui pillent et ne sont bons à rien. Le roi de Sardaigne avec un de ses bataillons et un de ses escadrons de cavalerie est plus fort que toute la Cisalpine réunie. »

Bonaparte n'attendit pas l'ultimatum qu'il demandait au Directoire il avait gardé auprès de lui le général Clarke menacé à Paris, et s'en servait dans ses négociations ; les émissaires que lui envoyaient les directeurs, les instructions qu'il recevait précipitaient ses démarches. Les propositions qu'il avait transmises à l'Autriche étaient conciliantes. L'empereur François-Joseph chargea M. de Cobentzel de se rendre Udine pour conférer avec le général : « il est en possession de ma confiance la plus étendue, instruit de toutes mes intentions et muni de pouvoirs les plus amples, écrivait l'empereur. Je l'ai autorisé à écouter et à recevoir toute proposition tendant au rapprochement des deux parties, d'après les principes d'équité et de convenance réciproque, et à conclure en conséquence. »

M. de Cobentzel avait l'esprit fin et la pratique des affaires diplomatiques ; il n'était ni assez résolu ni assez hardi pour soutenir la lutte avec le négociateur terrible qui « tenait la paix entre ses mains », comme disait l'empereur lui-même ; intimidé et troublé, il discutait et argumentait vainement, lançant des propositions extravagantes aux yeux de son interlocuteur, et les abandonnant bientôt sans obstination et sans colère. « Je vous envoie le projet confidentiel que m'a remis le comte de Cobentzel, écrivit Bonaparte à M. de Talleyrand ; je lui a

témoigné toute l'indignation que vous sentiriez en le lisant; je lui répondrai par la note ci-jointe. Dans trois ou quatre jours tout sera terminé, la paix ou la guerre. Je vous avoue que je ferai tout pour la paix, vu la saison avancée et le peu d'espérance de faire de grandes choses. »

Il avait revu tous les états de son armée. « Voilà bien quatre-vingt mille hommes, disait-il ; je les nourris, je les paye, mais je n'en aurai pas soixante mille un jour de bataille ; je la gagnerai, mais j'aurai en tués, ou blessés, ou prisonniers, vingt mille hommes de moins. Comment résister à toutes les forces autrichiennes qui marchent au secours de Vienne ? Il faut plus d'un mois pour que les armées du Rhin me viennent en aide. Dans quinze jours, les neiges encombreront les routes et les passages. C'est fini, je fais la paix. Venise payera les frais de guerre et la limite du Rhin. Le Directoire et les avocats diront ce qu'ils voudront. » Puis jetant un coup d'œil sur les montagnes couvertes de la neige tombée pendant la nuit : « Déjà ! avant la mi-octobre ! » Il répéta : « C'est fini, il faut faire la paix. »

On négociait alternativement à Passeriano, devenu le quartier général de Bonaparte, et chez M. de Cobentzel à Udine. Le 16 octobre, le plénipotentiaire autrichien s'obstinait à refuser la ligne de l'Adige. « L'Empereur est irrévocablement résolu à s'exposer à toutes les chances de la guerre, à fuir même de sa capitale, disait-il, plutôt que de consentir à une paix aussi honteuse. La Russie lui offre ses troupes, elles sont prêtes à accourir à son secours ; on verra ce que sont les troupes russes. Vous ne voulez point la paix, tout le sang qui coulera dans cette nouvelle guerre retombera sur vous ; je partirai cette nuit. »

Bonaparte écoutait silencieusement, résolu de terminer d'un seul coup la négociation et le traité ; il se leva, toujours sans parler, et prenant sur une table un cabaret de porcelaine que l'impératrice Catherine avait donné naguère à M. de Cobentzel, il le souleva dans ses deux mains nerveuses. « Eh bien, dit-il, la trêve est donc rompue et la guerre déclarée ; mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne j'aurai brisé votre monarchie comme cette porcelaine. » Les précieuses tasses tombèrent en débris sur le parquet, le général était sorti de la chambre. Quelques instants plus tard, il avait repris le chemin de son quartier général, et un aide de camp partait pour annoncer à l'archiduc Charles le renouvellement immédiat des hostilités.

C'en était trop pour la résolution de M. de Cobentzel ; la crainte le

saisit, il céda ; le lendemain 17 octobre, le plénipotentiaire autrichien accepta l'ultimatum du général Bonaparte, et le traité fut signé à Passeriano. Il portait la date de Campo-Formio, petit village neutralisé situé entre Udine et le quartier général français, trop pauvre pour offrir une maison convenable aux plénipotentiaires. Monge et le général Berthier furent envoyés à Paris, porteurs du traité. Le Directoire accepta à la fois la paix et l'impérieuse volonté du général vainqueur. M. de Talleyrand lui écrivit : « Voilà donc la paix faite, une paix à la Bonaparte. Le Directoire est content, le public enchanté ; tout est au mieux ; on aura peut-être quelques criailleries d'Italiens, mais c'est égal. Adieu, général pacificateur, adieu ! amitié, admiration, respect, reconnaissance ; on ne sait où s'arrêter dans cette énumération. »

Le traité de Campo-Formio assurait à la République française les Pays-Bas autrichiens, la limite du Rhin, Mayence et les îles Ioniennes. Il reconnaissait la république Cisalpine, comprenant la Romagne, les Légations, le duché de Modène, la Lombardie, la Valteline, Bergame, Brescia et Mantoue. Quelques dédommagements étaient stipulés pour le duc de Modène et le stathouder. Un congrès convoqué à Rastatt devait régler toutes les questions qui regardaient l'Empire. L'Autriche recevait le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie et la Vénétie. Bonaparte lui-même devait négocier à Rastatt. Avant de signer le traité et par une convention séparée, le vainqueur avait stipulé la liberté de M. de la Fayette et de ses compagnons de captivité.

L'œuvre était achevée et le général victorieux ne prolongea pas son séjour sur la terre étrangère. Il avait achevé l'organisation de la république Cisalpine en lui donnant une constitution analogue à celle de l'an III. « Divisés et pliés depuis tant d'années à la tyrannie, dit-il dans ses adieux aux Cisalpins, vous n'eussiez point conquis votre liberté ; mais bientôt, fussiez-vous abandonnés à vous-mêmes, nulle puissance de la terre ne sera assez forte pour vous l'ôter. Jusqu'alors la grande nation vous protégera contre les attaques de vos voisins. » Les patriotes vénitiens gémissaient ; le général ne prêta pas l'oreille à leurs appels ; il poursuivit sa marche triomphale à travers la Suisse, partout accueilli comme le protecteur et le héros de la Révolution. Arrivé le 25 novembre à Rastatt, il y conclut sur-le-champ la convention militaire, puis, laissant aux plénipotentiaires du Directoire, Treilhard et Bonnier, le soin de régler les difficultés relatives aux

indemnités et aux sécularisations, il reprit la route de Paris, où il arriva le 5 décembre, dans sa petite maison de la rue Chantereine ou de la rue de la Victoire, comme l'appelait déjà la voix publique. Le 10, le Directoire reçut publiquement au Luxembourg le traité de Campo-Formio.

L'appareil était magnifique et cachait habilement aux yeux du public les dissentiments qui avaient existé entre le général et les directeurs. Un discours adroitement flatteur de M. de Talleyrand rappela, sans les exagérer, les glorieux services du vainqueur de l'Italie, pour en faire honneur au génie de la Révolution. Bonaparte répondit par quelques paroles simples et graves. « Citoyens directeurs, dit-il, le peuple français pour être libre avait les rois à combattre ; pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre. La constitution de l'an III et vous, vous avez triomphé de tous les obstacles. La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement depuis vingt siècles gouverné l'Europe, mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère des gouvernements représentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites.

« J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-Formio et ratifié par Sa Majesté l'Empereur.

« La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la république. Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Des applaudissements unanimes couvrirent les derniers mots; l'immense foule qui n'avait pas entendu le discours saluait avec transport l'auteur de la paix; deux généraux s'avançaient en même temps au son des chœurs du Conservatoire, Joubert et Andréossy, portant le drapeau que le Directoire décernait à l'armée d'Italie. Une inscription couvrait la soie des trois couleurs : « L'armée d'Italie a fait cent cinquante mille prisonniers, elle a pris cent soixante-six drapeaux, cinq cent cinquante pièces d'artillerie de siége, six cents pièces de campagne, cinq équipages de pont, neuf vaisseaux, douze frégates, douze corvettes, dix-huit galères. — Armistices avec les rois de Sardaigne, de Naples, le Pape, les ducs de Parme et de Modène. — Préliminaires de Léoben. Convention de Montebello avec la république de Gênes. Traités de paix de Tolentino , de Campo-Formio. — Donné la

liberté aux peuples de Bologne, de Ferrare, de Modène, de Massa-Ca rara, de la Romagne, de la Lombardie, de Brescia, de Bergame, c Mantoue, de Crémone, d'une partie du Véronais, de Chiavenna, c Bormio et de la Valteline, aux peuples de Gênes, aux fiefs impériau aux peuples des départements de Corcyre, de la mer Egée et d'Ithaqu — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, d Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, de l'Albane, des Carraches, d Raphaël, de Léonard de Vinci, etc. — Triomphé en dix-huit bataill rangées, Montenotte, Millesimo, Mondovi, Lodi, Borghetto, Lonato, Ca tiglione, Roveredo, Bassano, Saint-Georges, Fontana-Niva, Caldiero Arcole, Rivoli, la Favorite, le Tagliamento, Tarwis, Neumark. — Livr soixante-sept combats. »

Lorsque Bonaparte eut reçu le drapeau qui lui avait été décern ainsi qu'à Augereau au lendemain de la bataille d'Arcole, il l'envoy à Lannes avec ces paroles :

« Le Corps législatif me donne un drapeau en souvenir de la batail d'Arcole; il fut aux champs d'Arcole un instant où la victoire ince taine eut besoin de toute l'audace des chefs. Plein de sang et couve de trois blessures, vous quittâtes l'ambulance, résolu de vaincre ou d mourir. Je vous vis constamment dans cette journée au premier ran des braves. C'est vous également qui, à la tête de la colonne infernale arrivâtes le premier à Dego, passâtes le Pô et l'Adda, c'est à vous d'êtr dépositaire de cet honorable drapeau qui couvre de gloire les gren diers que vous avez constamment commandés. »

C'est ainsi que le général Bonaparte distribuait à ses camarades d gloire les honneurs qui lui étaient décernés, comme déjà si assu du premier rang que toute rivalité avec lui fût impossible. Modeste c réservé dans son attitude, il paraissait rarement en public; même alo il était toujours revêtu de cet habit de l'Institut, qu'il avait accepté la place de Carnot violemment destitué. Il surveillait cependant atten tivement les menées du Directoire jaloux et soupçonneux de sa gloir comme de son ambition. Une grande armée se préparait sur les côte destinée, annonçait-on, à opérer une descente en Angleterre; Bon parte en avait été nommé général en chef; Desaix était désigné comm son chef d'état-major. il devait ce choix à l'amitié de Bonaparte. Da la pensée réfléchie de celui-ci, l'invasion sur les côtes anglaises éta impossible, et les moyens qu'on préparait absolument insuffisant mais déjà il avait conçu un autre projet, plus sérieux, croyait-il, pl

hardi et plus séduisant pour une imagination toujours aventureuse malgré sa froideur; seuls les plus intimes parmi ses amis en avaient ouï parler. Tous les soins du général semblaient consacrés à l'expédition contre l'Angleterre; il avait visité la côte d'Étaples à Walcheren, interrogeant les pêcheurs et les contrebandiers, examinant les anses et les rochers. « C'est un coup de dé trop chanceux, dit-il en revenant; je ne le hasarderai pas, je ne veux pas jouer ainsi le sort de la France. » Sept ans plus tard, maître de toutes les ressources d'un gouvernement affermi, les difficultés de l'entreprise devaient encore une fois triompher de sa volonté passionnée; en 1805, pour se venger des éléments rebelles, il devait fondre sur l'Allemagne; en 1798, il jeta ses vues sur l'Orient.

« Je ne veux pas rester ici, avait-il déjà dit, il n'y a rien à faire, ils ne veulent entendre à rien; je vois que, si je reste, je serai coulé dans peu. Tout s'use ici, je n'ai déjà plus de gloire. Cette petite Europe n'en fournit pas assez; il faut aller en Orient, toutes les grandes gloires viennent de là. Si la réussite d'une descente en Angleterre me paraît douteuse, comme je le crains, l'armée d'Angleterre deviendra l'armée d'Orient, et je vais en Égypte. »

Naguère un autre esprit, aussi vaste et moins pratique que celui de Bonaparte, avait conçu la même pensée. Leibnitz avait dit à Louis XIV, armé contre les Hollandais : « Ce n'est pas chez eux, sire, que vous pourrez vaincre ces républicains, vous ne franchirez pas leurs digues et vous rangerez toute l'Europe de leur côté. C'est en Égypte qu'il faut les frapper. Là vous trouverez la véritable route du commerce de l'Inde, vous enlèverez ce commerce aux Hollandais, vous assurerez l'éternelle domination de la France dans le Levant, vous réjouirez toute la chrétienté, vous remplirez le monde d'étonnement et d'admiration; l'Europe vous applaudira, loin de se liguer contre vous. »

Louis XIV avait su se venger des Hollandais sans se laisser séduire par le grandiose et chimérique projet de Leibnitz; le Directoire se refusait à admettre les raisons que faisait valoir le général Bonaparte. L'état depuis longtemps précaire de la Porte Ottomane, l'importance de l'Égypte pour les Anglais, et par conséquent pour la France, les facilités qu'on trouverait à s'assurer de l'île de Malte, tels étaient les arguments et les espérances que ce fertile et puissant esprit faisait tour à tour chatoyer aux yeux des membres du gouvernement, hésitants et méfiants. La guerre renaissait déjà, et la République française prou-

vait en Suisse et en Italie que Bonaparte n'était pas le seul oppresseur des libertés nationales qu'il prétendait affranchir. L'empereur s'inquiétait et le ministère anglais répétait au parlement. « Il n'y a pas de paix possible avec la République. »

Le général Berthier avait été chargé de commander l'armée d'Italie et Joseph Bonaparte représentait la France à Rome. Les révolutionnaires français et les démocrates italiens n'avaient pas renoncé à renverser la puissance papale, hostile à tous leurs principes, inconciliable avec toutes leurs espérances, la population des États Romains était excitable, le gouvernement sujet à beaucoup d'abus; l'ambassadeur cherchait à modérer l'irritation croissante. Le 28 décembre, une tentative de soulèvement, facilement réprimée, refoula les insurgés jusque dans le palais Corsini, habité par Joseph Bonaparte; un certain nombre d'artistes français y avaient pris part. L'ambassadeur parut avec ses attachés et le général Duphot, jeune et déjà distingué pendant la guerre d'Italie; il allait épouser une belle-sœur de Joseph Bonaparte. Une patrouille de cavalerie avait pénétré dans les cours du palais à la suite des fugitifs; le combat s'engagea; le général Duphot et quelques autres militaires se jetèrent entre les parties. Duphot fut tué; les troupes papales se retirèrent, on tirait encore dans les rues. La colère et la douleur naturelles de l'ambassadeur s'accrurent de l'irritation et de l'inquiétude des révolutionnaires romains; il demanda ses passeports, refusant les explications du gouvernement du pape, se rendit à Florence. Le ministre de France, M. Cacault, bien instruit de l'état des affaires à Rome, le reçut par ces mots : « Je vous avais prédit cela; si vous n'aviez pas reçu chez vous des révolutionnaires que j'avais constamment chassés de chez moi, tout cela ne serait pas arrivé. Le général Duphot a été tué par sa faute. Au surplus, on a voulu des prétextes contre Rome, on en a à présent. »

Déjà le général Berthier avait reçu l'ordre de marcher sur Rome. Il n'était pas et ne se sentait pas propre aux entreprises révolutionnaires; naturellement honnête, sincèrement attaché à son devoir, sans esprit d'initiative, malgré son infatigable activité, il avait conjuré Bonaparte de le décharger d'un si pesant fardeau. « Je vous demande en grâce, tirez-moi de ce commandement; je ne l'ai accepté que parce que vous me l'aviez proposé et en supposant qu'il ne durerait pas plus d'un mois; je vous l'ai toujours dit, je veux sortir des révolutions; quatre années en Amérique, dix en France, c'est assez. Je me battrai

comme soldat, tant que la patrie aura des ennemis à combattre, mais je ne veux point me mêler de la politique révolutionnaire. » Il marchait cependant, obéissant comme toujours, sans bien comprendre quelle était la mission dont on l'avait chargé. « Les troupes sont pieds nus; je n'ai pas le sou, les généraux ne songent qu'à s'en aller en France : il en résulte une désorganisation funeste aux opérations du

LE GÉNÉRAL BERTHIER

moment. Je ferai cependant en sorte que notre vengeance soit sans tache, c'est-à-dire sans pillage. » Ni l'Autriche ni Naples n'avaient consenti à intervenir entre la cour de Rome et la République française. Le pape ne fit aucune tentative de résistance; on se borna aux mesures de bon ordre, des prières furent ordonnées dans toutes les églises. « Je suis à Rome depuis ce matin, écrivait le général Berthier à Bonaparte, le 10 février 1798; je n'ai trouvé dans ce pays que la plus profonde consternation et pas une lueur de l'esprit de liberté. Un seul patriote est venu se présenter à moi et m'a offert de mettre

en liberté deux mille galériens; vous jugez comme je l'ai reçu. Je pense que les opérations militaires deviennent superflues et qu'on n'a besoin ici que de négociateurs. Je juge donc ma présence inutile. Je réitère la demande que je vous ai déjà faite de me rappeler auprès de vous. » Le même jour, sans souci des instructions du Directoire, ni des commissaires qui lui étaient envoyés, le général accorda au pape une capitulation. Pie VI s'était refusé à quitter Rome, un détachement de cinq cents hommes fut affecté à la garde de sa personne; cinq jours plus tard, un groupe de séditieux se portait au Vatican, criant : « Vive la république! à bas le pape! » Une foule nombreuse s'était réunie au Forum; la république romaine fut proclamée. Selon les injonctions du Directoire, le général en chef restait spectateur du mouvement, depuis longtemps préparé par l'action de la France, encouragé et soutenu par la présence des troupes françaises. « Vous emploierez toute votre influence à organiser la république romaine, en évitant cependant tout ce qui pourrait ostensiblement prouver que vous agissez d'après les ordres du gouvernement. » Le sacré collége comme le pape courbèrent la tête devant le sort qu'ils avaient prévu; quatorze cardinaux assistèrent au *Te Deum* qui fut solennellement chanté pour célébrer la proclamation de la République. Ce fut encore au général Bonaparte que Berthier rendit compte de sa conduite envers la république nouvelle. « L'armée française s'est montrée, dit-il, et Rome est libre. Le peuple de cette immense capitale réuni a déclaré son indépendance et repris ses droits; une députation m'a porté son vœu; parvenu au Capitole, j'ai reconnu la République romaine au nom de la République française. Des députés m'ont présenté une couronne au nom du peuple romain. Je leur ai dit en la recevant qu'elle appartenait au général Bonaparte, dont les exploits avaient préparé la liberté, et que je la recevais pour lui. »

Le pape au Vatican et les cérémonies religieuses maintenues, c'en était trop pour les passions révolutionnaires et antichrétiennes du Directoire; des instructions péremptoires furent aussitôt envoyées. « La prétendue capitulation relative au pape, arrêtée par le général Berthier, est annulée. — Le général Berthier fera saisir le pape et sa famille et le fera transporter sur-le-champ en Portugal sur un bâtiment parlementaire. Il fera pareillement transporter par mer, hors du territoire de l'État de Rome, tous les cardinaux et prélats qui faisaient partie du gouvernement de Rome; il pourra les faire débarquer sur le ter-

ritoire des Deux-Siciles. Il formera sur-le-champ un gouvernement provisoire, et il se concertera avec les commissaires du Directoire pour établir sans délai le gouvernement définitif. » En même temps le général Masséna recevait l'ordre de marcher sur Rome et d'y prendre le commandement de l'armée, désormais divisée en deux corps. La Révolution régnait à Rome, le pape refusa de choisir le lieu de sa résidence, comme d'arborer la cocarde tricolore. « Je ne connais pas, dit-il, d'autres insignes que ceux dont l'Église m'a décoré ; mon corps est à vous, mon âme est à Dieu. Je reconnais la main qui frappe le troupeau et le pasteur, je l'adore et je me résigne. Vous m'offrez une pension, je n'en ai pas besoin. Un sac pour me couvrir, une pierre pour reposer ma tête, voilà tout ce qu'il me faut : c'est assez pour un vieillard qui veut finir ses jours dans la pénitence. » Et comme on insistait pour le décider à partir : « Je suis vieux et très-malade, reprit Pie VI, je ne puis abandonner mon peuple et mes devoirs, je veux mourir ici. — On meurt partout, » répondit rudement le trésorier de l'armée, Haller. Dans la nuit du 20 février, le pape fut enlevé du Vatican et conduit à Sienne. Ballotté d'exil en exil, Pie VI devait quinze mois plus tard arriver à Valence (14 juillet 1799) pour y mourir enfin, le 29 août, doucement et obstinément indomptable. Une volonté plus puissante que celle du Directoire devait en vain opprimer son successeur.

Rome cependant était la proie du plus violent désordre ; depuis que la main de fer et l'infatigable vigilance du général en chef avaient cessé de contenir le pillage, des concussions effroyables avaient été partout exercées sur les municipalités et sur les habitants ; les généraux et les commissaires s'enrichissaient, pendant que les troupes restaient sans solde, sans habits, presque sans nourriture ; déjà des insurrections militaires avaient eu lieu à Crémone et à Mantoue. Dès que le général Masséna eut reçu le commandement, une sédition plus grave éclata à Rome. Il était accusé d'une avidité insatiable, en douloureuse contradiction avec l'héroïsme de sa conduite guerrière. Une assemblée d'officiers réclama contre la nomination du nouveau général, sollicitant Berthier de ne pas quitter le commandement. Les soldats se plaignaient des exactions commises au nom de l'armée, sans qu'elle en retirât même la solde qui lui était due. Berthier n'était plus à Rome, Masséna fut obligé de se retirer à Monte Rosso. Il quitta un instant ce refuge pour réprimer à la tête des trou-

pes une insurrection de la population romaine. Mais l'irritation de l'armée ne s'était pas apaisée ; déjà Gouvion Saint-Cyr était en marche pour prendre le commandement ; l'armée d'Italie tout entière avait été replacée sous les ordres de Berthier ; trois cents officiers avaient signé la proclamation contre Masséna ; vingt et un seulement furent arrêtés, et conduits au château Saint-Ange. Ils finirent par désavouer leur signature ; le Directoire n'était pas assez puissant ni assez hardi pour sévir contre l'armée, unique appui de son autorité chancelante ; les séditieux ne furent pas punis. Le général Gouvion Saint-Cyr était aimé et estimé des soldats, l'ordre se rétablit, toujours précaire dans l'armée comme chez les populations conquises. Les commissaires du Directoire, Monge, Florent, Faypoult et Daunou, étaient accablés par les difficultés de leur tâche, l'argent manquait. « Nos ressources sont presque nulles, écrivait Berthier. Rome est pauvre en écus et il faut de l'argent pour assurer ses subsistances et pour soutenir son nouveau gouvernement. Il y a dans la ville cinquante mille mendiants. Le désordre était aussi grand dans la République cisalpine.

En Suisse, sous l'influence des principes révolutionnaires, à l'instigation de Mengaud, depuis peu ministre de France, les habitants des territoires, sujets de quelques cantons, ceux du pays de Vaud en particulier, s'agitaient vivement, pressés de secouer le joug ; les meneurs de ce mouvement avaient des raisons de compter sur l'appui du Directoire. Un Bâlois, riche et considérable, M. Ochs, et un avocat vaudois, naguère précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin de Russie, le colonel Laharpe, étaient entrés en relation avec le gouvernement de la République française ; une constitution nouvelle, réunissant tous les cantons sous un pouvoir central, fut communiquée aux directeurs, qui l'approuvèrent. Ils déclarèrent, le 28 décembre 1797, que la République française prenait sous sa protection les réclamations soulevées contre la souveraineté de Berne et de Fribourg. Un corps de troupes françaises prenait en même temps possession du territoire de Bienne, dépendant de l'évêché de Bâle et depuis longtemps réclamé par la France. Les résolutions votées par la Diète réunie à Aarau n'avaient pas été exécutées. La révolution gagnait successivement tous les cantons ; partout une constitution démocratique était proclamée. Mais en vain les patriotes crurent-ils échapper ainsi à l'intervention de la République française ; sous prétexte de soutenir l'insurrection du pays de Vaud, le général Mesnard établit son quartier général à Lausanne ; malgré les réclama-

tions du grand conseil de Berne, le général Schauenbourg, détaché de l'armée du Rhin avec dix-sept mille hommes, s'avança vers la frontière de Soleure; le général Brune venait d'être nommé commandant en chef de l'armée d'Helvétie. Dans les conférences qu'il ouvrit sur-le-champ à Bâle, puis à Payerne, le général put se convaincre que la contagion de la révolution française n'avait pas gagné la Suisse tout entière; le vieux patriotisme helvétique, l'attachement passionné à la foi catholique subsistaient encore dans les montagnes des petits cantons; sous la direction de l'aristocratie bernoise la résistance s'organisait. La désunion politique et les illusions soigneusement entretenues par le général Brune sur les intentions ultérieures du Directoire affaiblirent les ressources et contrarièrent les opérations de M. d'Erlach, chargé de commander les troupes suisses; l'armée bernoise fut battue au passage de la Sénie par le général Schauenbourg. M. d'Erlach subit le même sort à Fraubrunnen; il faillit périr dans la retraite sous les coups des paysans qui l'accusaient de trahison, le même danger menaça l'avocat Steiger, héroïque défenseur des libertés suisses malgré son grand âge. Les généraux français, maîtres de Berne, reconnaissaient hautement le courage dont leurs adversaires avaient fait preuve. « C'est une chose admirable, disait Schauenbourg, que des troupes qui n'ont pas fait la guerre depuis deux siècles, aient pu soutenir cinq combats consécutifs, et être à peine chassées d'un poste qu'elles ne tentassent d'en reprendre un autre et de s'y défendre. » — « Sachant que la Suisse était une pépinière de soldats et ses villes de vastes casernes, j'avais tout à redouter des affaires de poste, écrivit Brune au général Bonaparte. Je les ai éloignées par des négociations que je savais n'être pas sincères de la part des Bernois; enfin prenant une résolution, je l'ai exécutée avec une célérité qui en assurait la réussite. »

A peine entré à Berne, le général Brune avait proclamé la constitution démocratique; elle avait été partout répandue en Suisse, et les assemblées des cantons insurgés l'acceptèrent sans résistance; les petits cantons étaient passionnément attachés au régime traditionnel de leur patrie et repoussèrent hautement la constitution unitaire. Un moment Brune fut autorisé par le Directoire à constituer en Suisse trois républiques: l'*Helvétie*, la *Rhodanie* et la *Tellgurie*, l'intrigue unitaire fit échouer ce projet; Brune fut envoyé en Italie, non sans avoir été contraint de proclamer l'unité de la République helvétique. Des combats acharnés et prolongés témoignèrent de l'obstina-

tion patriotique des montagnards; ils furent enfin réduits au silence; au mois de mai 1798, la constitution nouvelle, calquée sur le modèle de la constitution française, était partout en vigueur. Genève était réunie à la France; la ville libre de Mulhouse avait subi le même sort. Les trésors lentement amassés par la soigneuse administration des conseils cantonaux ou fédéraux avaient été confisqués au profit de la République française; la protection du Directoire revêtait les allures et réclamait les droits de la conquête. Un commissaire français, nommé Rapinat et beau-frère de Rewbell, avait partout fait enlever les scellés apposés sur les caisses et les magasins par les autorités cantonales; de lourdes amendes avaient été imposées aux familles anciennes et riches accusées d'avoir provoqué la guerre; des réquisitions en nature furent exigées des villes. Les exactions devinrent si énormes et les procédés de Rapinat si violents, que le Directoire se vit obligé de le rappeler. Une alliance offensive et défensive fut conclue entre les Républiques helvétique et française (19 août 1798); deux grandes routes militaires traversant le territoire suisse ouvrirent aux armées françaises le chemin de l'Allemagne et de l'Italie; les bailliages italiens avaient été annexés à la République cisalpine. Ainsi se développaient, autour de la République française, les républiques alliées ou soumises. La République batave restait agitée par de graves divisions intérieures; en Hollande comme en Suisse, l'attachement au passé luttait contre les passions et l'entraînement démocratiques; les anciens patriciens hollandais comme les partisans de la maison d'Orange étaient contraires au gouvernement unitaire établi par la révolution et les armes françaises; plusieurs fois des coups d'État contradictoires avaient agité la république nouvelle; partout la France devait user de sa force prépondérante pour protéger l'œuvre fragile et précaire de sa politique. Les conférences du congrès de Rastatt restaient inefficaces. En vain le général Bernadotte était envoyé comme ambassadeur à Vienne, et Siéyes à Berlin; l'illustre conventionnel n'exerçait aucune influence sur le cabinet prussien et vivait dans l'isolement, étranger et suspect à ses collègues du corps diplomatique. Sur l'ordre du Directoire, Bernadotte avait insisté pour arborer devant la porte de son palais le drapeau tricolore contre l'usage des puissances étrangères à Vienne; une émeute populaire avait déchiré le drapeau et tenu l'ambassadeur quelque temps assiégé. Bernadotte demanda ses passeports et quitta l'Autriche. On s'adressa au général Bonaparte. « Si vous

vouliez la guerre, dit-il au Directoire, il aurait fallu vous y préparer indépendamment de l'aventure de Bernadotte. Il ne fallait pas envoyer vos troupes en Suisse, dans l'Italie méridionale, sur les côtes de l'Océan; ces mesures indiquent que vous avez compté sur la paix. Bernadotte a matériellement tort. En déclarant la guerre, vous jouez le jeu de l'Angleterre. Soyez sûrs que l'Autriche vous donnera toute satisfaction. » Il offrait en même temps de se rendre à Rastatt pour traiter, mais le Directoire redoutait son influence, prépondérante dans les conseils diplomatiques comme à la tête des armées; il avait reconnu les avantages que lui offrait l'expédition d'Égypte pour éloigner un serviteur qui menaçait de devenir un maître. Ordre fut donné au général Bonaparte de partir pour Toulon. Un moment, il hésita à quitter l'Europe. L'humeur que lui témoignait le Directoire l'avait piqué au vif. Il parlait de donner sa démission. Rewbell lui tendit une plume. « Écrivez-la, dit-il. Vous voulez vous retirer du service? La République perdra en vous un brave et habile général, mais elle a encore des enfants qui ne l'abandonneront pas. » Merlin de Douai déchira le papier.

« C'est fini, dit Bonaparte en rentrant chez lui; j'ai tout essayé avec eux, ils ne veulent pas de moi; il faudrait les renverser et me faire roi, mais il ne faut pas y penser encore ; les nobles n'y consentiraient jamais, j'ai sondé le terrain. La poire n'est pas mûre, le temps n'est pas venu. Je serais seul, il faut encore éblouir ce pays-ci. »

Barras l'avait dit naguère au vainqueur de l'Italie, tout rempli de son triomphe. « On aurait voulu me faire roi d'Italie ou duc de Milan, racontait Bonaparte, mais je ne pense à rien de semblable dans aucun pays. — Vous faites bien de n'y pas songer en France, repartit le gentilhomme, devenu directeur de la République, car si le Directoire vous envoyait demain au Temple, il n'y aurait pas quatre personnes qui s'y opposeraient. » Le 3 mai 1798, le général Bonaparte partit pour Toulon.

Ce fut le 19 mai seulement que la flotte mit à la voile sous les ordres de l'amiral Brueys; elle comptait treize vaisseaux de ligne français, deux vénitiens, quatorze frégates vénitiennes ou françaises, soixante-douze navires de moindre importance, et quatre cents bâtiments de transport. Cinquante mille hommes s'étaient embarqués, émus et excités par la proclamation de leur général :

« Soldats,

« Vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre, vous avez fait la

guerre de montagnes, de plaines et de siége; il vous reste à faire la guerre maritime.

« Les légions romaines que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur cette mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter la fatigue, disciplinées et unies entre elles.

« Soldats! l'Europe a les yeux sur vous; vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre; vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes et votre propre gloire.

« Soldats, matelots, fantassins, canonniers, cavaliers, soyez unis; souvenez-vous que le jour d'une bataille vous avez besoin les uns des autres.

« Soldats, matelots, vous avez été jusqu'ici négligés, aujourd'hui la plus grande sollicitude de la République est pour vous : vous serez dignes de l'armée dont vous faites partie.

« Le génie de la liberté qui a rendu, dès sa naissance, la République l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des nations les plus lointaines. »

Les soldats ignoraient encore leur destination, l'Angleterre l'ignorait comme eux; la Méditerranée était libre. Nelson avait reçu l'ordre de renforcer le blocus de Cadix et de croiser devant Toulon. La tempête l'avait rejeté vers les îles Saint-Pierre; lorsqu'il reparut sur nos côtes, les divisions sorties de Civita Vecchia et d'Ajaccio avaient déjà fait voile pour Malte; le 9 juin, la grande escadre les rejoignit en vue de cette île.

Les jours éclatants de l'ordre des Hospitaliers avaient pris fin; déchirés par des divisions intestines, ballottés de la domination de la langue française à celle de la langue allemande, les chevaliers avaient reconnu pour leur protecteur l'empereur Paul Ier de Russie. Dans les rêveries de son cerveau malade, le czar avait même conçu la pensée de se faire nommer grand maître. Le comte d'Homspech, alors à la tête de l'ordre, était vieux et faible : il n'avait pas voulu croire aux avis du bailli de Schenau délégué auprès du congrès de Rastatt et qui assurait que le Directoire avait des vues sur l'île de Malte. Lorsque l'immense escadre parut enfin, et que le général Bonaparte fit demander l'entrée de la rade, le désordre s'empara de tous les esprits

et de tous les conseils; les préparatifs de défense confusément tentés par les chevaliers étaient contrariés par la population de l'île, qui criait à la trahison. L'entrée des ports fut refusée à la flotte française; déjà le débarquement et l'attaque se préparaient, les bordées succédaient aux bordées, accroissant l'effroi et la confusion. Le général avait envoyé au consul de France une lettre adressée au grand maître, annonçant l'intention de s'assurer par la force ce que l'ordre des Hospitaliers refusait à l'humanité. En même temps le commandeur de Bosredon donnait sa démission, déclarant au grand maître qu'il avait fait vœu de combattre les Turcs et non pas les Français. Il fut aussitôt envoyé en prison. Déjà les généraux Desaix, Baraguay d'Hilliers et Vaubois avaient emporté les redoutes et mis pied à terre. La population se réfugiait dans la cité Valette.

Les autorités municipales firent savoir au grand maître qu'elles allaient demander une suspension d'armes au général Bonaparte; les chevaliers s'emportaient en injures, menaçant de faire pendre les jurats. « On pend les voleurs et les assassins, dirent hardiment les délégués, on écoute les députés de la nation. » Ferdinand de Hompsecht céda à la crainte d'une rébellion populaire contre l'ordre; le consul de Hollande fut chargé de demander une suspension d'armes; le commandeur de Dolomieu, membre de l'ordre et qui faisait partie de l'expédition scientifique attachée à l'armée française, fit valoir auprès du général les arguments en faveur de la clémence. Bonaparte n'avait jamais eu l'intention d'user de rigueur. Les plénipotentiaires se présentèrent bientôt à son bord. « Vous faites bien d'arriver, messieurs, dit Bonaparte, le bombardement allait commencer. » L'île de Malte fut officiellement cédée à la République française. Les chevaliers se défendaient de toute alliance avec la Russie. « Jamais ils n'auraient consenti, disaient-ils, à passer sous la domination d'un prince schismatique. — Que cela soit ou ne soit pas, dit le général Bonaparte, nous y avons pourvu. » Il traita généreusement le grand maître et les chevaliers de langue française; des pensions leur furent assurées. Le général promit d'user de ses bons offices auprès des puissances de l'Europe pour assurer les mêmes avantages à tous les membres de l'ordre. Quarante-quatre chevaliers obtinrent de servir dans l'armée française.

Le général Bonaparte était entré dans la cité Valette au milieu de l'irritation de la population; il reçut froidement le grand maître, qui

devait bientôt quitter l'île. La place était si forte, que les militaires s'étonnaient de l'avoir vue si peu défendue. « Nous sommes bien heureux qu'il y ait eu quelqu'un pour nous ouvrir la porte, disait le général Caffarelli; sans cela, nous ne serions pas entrés. »

Huit jours plus tard, le 19 juin, l'escadre française reprenait la mer, laissant le gouvernement nouveau de l'île sous la direction du général Vaubois. Les prisonniers avaient été délivrés, embarqués en grand nombre sur la flotte ou renvoyés dans leur pays natal; trente chevaliers vieux ou malades restaient seuls à Malte, pour la plupart employés au service de la France; les marchandises anglaises, russes et portugaises avaient été saisies; l'ordre de Malte était aboli. C'était depuis la paix de Campo-Formio, le troisième gouvernement ancien, respecté détruit par la Révolution française, sans provocation et sans autre prétexte que l'instinct de la conquête. Au même moment, Nelson arrivait à Naples, poursuivant l'ennemi qui lui échappait. Une épaisse brume voila un instant notre escadre; sur ce grand chemin de la mer, où les navires se heurtent si souvent, les deux flottes se croisèrent sans s'apercevoir. Nelson avait devancé à Alexandrie les vaisseaux français; ardent à les suivre, il fit voile vers les Dardanelles. Bonaparte parut devant Alexandrie le 1er juillet 1798.

Il pressait le débarquement, car il prévoyait le retour des Anglais. Une voile parut à l'horizon. Le général crut voir l'avant-garde de la flotte anglaise. « Fortune! s'écria-t-il, tu m'abandonnes! Quoi! pas seulement cinq jours! » Bientôt on reconnut le pavillon tricolore; cinq mille hommes seulement avaient mis pied à terre; le temps était mauvais, on n'avait pas pu débarquer les chevaux. Malgré la nuit tombante, Bonaparte se mit en marche pour Alexandrie, à pied, à la tête de ses troupes; le général Caffarelli l'accompagnait bravement dans les sables : il avait une jambe de bois. « Caffarelli ne craint rien, disaient les soldats, il a toujours un pied en France. » On arriva devant Alexandrie à la pointe du jour.

L'antique cité d'Alexandre tombait en ruines et servait d'habitation à quelques Arabes; la cité nouvelle, riche et commerçante, était à peine défendue. Bonaparte en fut bientôt maître. Kléber, blessé pendant l'assaut, fut chargé de commander la garnison; le gros de l'armée s'enfonça dans les sables pour marcher sur le Caire.

La capitale de l'Égypte était protégée par l'armée des Mamelouks; naguère constitués par la Porte ottomane comme la garde du pacha

chargé de gouverner l'Égypte, ils étaient devenus les maîtres du pays, sans considération pour le sultan et pour ses représentants. Les Mamelouks, au nombre de douze ou treize mille, servis, comme les anciens chevaliers, par des hommes d'armes arabes, n'obéissaient qu'à leurs chefs ou *beys*. Les plus puissants d'entre ces beys étaient Ibrahim, alors chargé de l'administration intérieure, et Mourad, qui dirigeait les affaires militaires; la population cophte obéissait aux Mamelouks et se livrait au commerce; les Arabes, nombreux et considérables, leur étaient asservis avec colère. Bonaparte démêla dès l'abord cette animosité des deux races; il s'adressa aux scheiks arabes, annonçant son dessein de renverser la tyrannie des Mamelouks; partout ses proclamations appelaient les Arabes à se placer sous sa protection. « Peuples d'Égypte, disait-il, on vous dira que je viens pour détruire votre religion, ne le croyez pas; répondez que je viens pour vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mamelouks, Dieu, son prophète et le Coran. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux Musulmans? Trois fois heureux ceux qui seront avec nous! Heureux encore ceux qui resteront neutres! Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mamelouks et combattront contre nous! Dieu les a maudits, comme des usurpateurs et des tyrans. — Y a-t-il une belle terre, elle appartient aux Mamelouks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison, cela appartient aux Mamelouks. Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur en a fait; Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple, il a ordonné que l'empire des Mamelouks finît. »

Les soldats avaient reçu les instructions de leur général et se conformaient en riant à la tolérance qu'il exigeait d'eux à l'égard de l'islamisme; indifférents à toute foi religieuse, ils contemplaient avec quelque étonnement les signes de la piété musulmane; leur courage et leur patience étaient à la fois mis à l'épreuve, au milieu d'un pays étranger à leurs habitudes et à leurs mœurs; isolés au sein d'une population immense et qui pouvait tout à coup devenir hostile, ils traversaient sans magasins, sans fourgons, un vaste désert qui leur refusait jusqu'à une goutte d'eau, car tous les puits avaient été détruits par les Arabes. Les officiers eux-mêmes étaient irrités et découragés; seul

le général en chef, indomptable et infatigable, animait son armée de sa puissante volonté. On était arrivé au bord du Nil, et sa vue avait rendu des forces aux soldats. L'apparition d'un petit corps ennemi près du village de Chebreïss ranima mieux encore leur courage. « Un peu dégoûtés de fatigues, comme il arrive toujours quand on a assez de gloire, dit Bonaparte, je trouvais toujours les soldats admirables au feu. » Les Mamelouks, conduits par Mourad-Bey, s'abattirent sans succès sur nos inébranlables colonnes ; ils se retirèrent pour rejoindre l'armée turque à la hauteur du Caire. Dix mille Mamelouks étaient réunis pour la défense de la capitale.

Déjà on apercevait les minarets dorés du Caire et, dans le lointain, sur la droite, les vieilles pyramides, œuvre impérissable des esclaves hébreux, s'élevant comme les sentinelles de l'Égypte à la porte du désert. La forte imagination de Bonaparte en fut frappée. « Soldats ! s'écria-t-il en étendant la main, songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent ! » A côté du général marchaient les savants illustres qui l'accompagnaient, aussi hardis et aussi infatigables que lui. Les troupes avaient conçu pour eux un grand respect depuis le combat de Chebreïss ; Monge et Berthollet, attaqués les premiers sur la flotille, avaient fait preuve d'un calme héroïque. Sur la rive gauche du Nil, en face du Caire, Mourad-Bey attendait les envahisseurs venus d'Occident. Il s'était retranché dans le village d'Embabeh : les fellahs et les janissaires défendaient les remparts; les Mamelouks s'étendaient entre le fleuve et les pyramides.

L'armée française se forma en cinq carrés, composés chacun d'une division. Les baïonnettes étincelaient au soleil comme un mur infranchissable ; lorsque les Mamelouks se précipitèrent pour attaquer, ordre avait été donné d'attendre l'assaut et de tirer à bout portant. De division en division, de forteresse en forteresse, les terribles escadrons successivement repoussés commençaient à s'ébranler en désordre. Les janissaires et les fellahs étaient sortis au-devant d'eux ; ils furent attaqués par deux divisions françaises, Embabeh fut enlevé, les Mamelouks avaient pris la fuite, mettant le feu à leur camp et aux barques qui portaient leurs richesses ; la bataille des Pyramides (21 juillet) était gagnée ; les soldats s'occupaient à dépouiller les morts, accumulant facilement d'opulentes dépouilles. Les scheiks ouvrirent aux vainqueurs les portes du Caire ; Bonaparte s'établit dans le palais de Mourad-Bey.

C'était l'instinct puissant du nouveau maître de l'Égypte d'organiser sur-le-champ l'administration de ses conquêtes ; assuré de l'appui des scheiks, et les Mamelouks rejetés dans la Syrie ou la haute Égypte, il constitua un conseil ou *divan* composé des principaux habitants du Caire, et qui devait recevoir des délégués de toutes les villes ; il prit part à la fête nationale de la rupture de la digue du Nil au moment de l'inondation annuelle ; enfin il établit parmi les savants qui l'accompagnaient un Institut d'Égypte, chargé de rechercher quels progrès les découvertes modernes pouvaient imprimer à l'antique civilisation de l'Orient. Le pacha du Caire s'était retiré avec Ibrahim-Bey à Belbeys ; Bonaparte l'assura, ainsi que les autres pachas, de l'intimité qui unissait la France à la Sublime Porte : « Le sultan n'a point d'autre allié en Europe, » disait-il.

Les événements se préparaient à lui donner un cruel démenti et à porter un coup terrible à l'édifice étincelant de ses succès ; en quittant Alexandrie, Bonaparte avait chargé l'amiral Brueys du soin de la flotte. Les grands vaisseaux ne pouvaient entrer dans le port d'Alexandrie ; l'amiral s'embossa dans la baie d'Aboukir, assuré, croyait-il, d'avoir pris une position qui ne permettait pas à l'ennemi de le couper du côté de la terre. Il n'avait pas détaché ses navires légers comme éclaireurs pour surveiller la flotte anglaise. Nelson apparut tout d'un coup sans que nos marins eussent prévu son approche.

Les vaisseaux anglais étaient plus petits que les nôtres ; Nelson risqua la manœuvre que l'amiral Brueys avait jugée impossible. « Si nous réussissons, qu'en pensera le monde? lui dit son capitaine de pavillon. — Il n'y a pas de *si* dans l'affaire, repartit Nelson, nous réussirons ; quant à savoir si nous survivrons pour la raconter, c'est une autre question. » (1er août.)

Un navire anglais avait échoué, un second fut contraint d'amener son pavillon, mais l'intrépide obstination de l'amiral anglais avait porté ses fruits : la ligne française était tournée, Brueys se trouvait placé entre deux feux. Il avait été grièvement blessé, sans consentir à quitter le pont de son vaisseau ; un boulet l'emporta. Quelques instants plus tard, l'incendie gagna le navire amiral, et l'*Orient* sauta avec le plus épouvantable fracas. Le *Franklin* et le *Tonnant* combattaient à ses côtés ; l'amiral du Chayla blessé revint à lui après un long évanouissement. « Pourquoi ne tirez-vous plus? s'écria-t-il. — Amiral, il n'y a plus que trois canons. — Tirez toujours jusqu'au dernier

boulet. » Le capitaine du Petit-Thouars avait eu les deux cuisses emportées; debout dans un baril de son, il commandait encore le feu; un boulet lui emporta le bras, il tomba: « Ne vous rendez jamais! » murmurait-il en expirant. Lorsque le *Tonnant*, démâté et jeté à la côte, fut capturé par les Anglais, le pavillon tricolore flottait encore à ses vergues, les cadavres couvraient seuls le pont.

Tant d'héroïques efforts n'avaient pu sauver la flotte française; seule l'aile droite, sous les ordres de l'amiral Villeneuve, n'avait pas pris part au combat; elle fit voile vers la France. L'escadre anglaise avait gravement souffert. Nelson était blessé, il avait refusé de se laisser panser. « A mon tour, avait-il dit, quand vous aurez fini avec ces braves gens. » Il se dirigea vers la baie de Naples, où il fut salué par les applaudissements de la cour, chaque jour plus effrayée et plus irritée par les redoutables envahissements de la République française.

L'armée d'Égypte restait seule, sans aucun moyen pour reprendre le chemin de l'Europe en cas d'échecs, privée des ressources que sa flotte lui devait assurer. « Nous voilà obligés de mourir ici, ou d'en sortir grands comme les anciens, écrivit Bonaparte au général Kléber toujours à la tête de la garnison d'Alexandrie. — Oui, répondit Kléber, il faut faire de grandes choses; » et il ajoutait avec un curieux instinct de son indolence naturelle: « J'y prépare mes facultés. » Déjà, pour ranimer le courage de ses soldats, le général en chef leur avait fait faire plusieurs expéditions; le 1er vendémiaire, jour anniversaire de la proclamation de la République, il fit inscrire sur la colonne de Pompée les noms des quarante soldats morts les premiers en Égypte; il rappelait en même temps par une proclamation les glorieux souvenirs d'un court passé.

« Soldats, dit-il, nous célébrons le premier jour de l'an VII de la République. Il y a cinq ans, l'indépendance du peuple français était menacée; mais vous prîtes Toulon, ce fut le présage de la ruine de vos ennemis. Un an après, vous battiez les Autrichiens à Dego.

« L'année suivante vous étiez sur le sommet des Alpes. — Vous luttiez contre Mantoue, il y a deux ans, et vous remportiez la célèbre victoire de Saint-Georges.

« L'an passé vous étiez aux sources de la Drave et de l'Isonzo, au retour d'Allemagne. Qui eût dit alors que vous seriez aujourd'hui sur le bords du Nil, au centre de l'ancien continent?

« Depuis l'Anglais, célèbre dans les arts et le commerce, jusqu'au

hideux et féroce Bédouin, vous avez fixé les regards du monde.

« Soldats, votre destinée est belle, parce que vous êtes dignes de ce que vous avez fait et de l'opinion qu'on a de vous. Vous mourrez avec honneur, comme les braves dont les noms sont inscrits sur cette pyramide, ou vous retournerez dans votre patrie couverts de lauriers et de l'admiration de tous les peuples. »

BATAILLE D'ABOUKIR

Desaix avait poursuivi Mourad-Bey dans la haute Égypte et s'en était rendu le maître, après un combat sanglant livré le 1er octobre à Sédiman ; son caractère ferme et doux lui avait valu le titre du *sultan juste*. Les Arabes appelaient Bonaparte le *sultan de feu* ou le *favori de la victoire*. Celui-ci s'était avancé jusqu'à Belbeys contre Ibrahim-Bey ; une violente insurrection soulevée au Caire contre les Français avait été sévèrement réprimée, mais déjà la Porte s'armait contre la République, irritée et inquiète de se voir enlever une province qu'elle ne gouvernait plus, mais sur laquelle elle n'avait point abdiqué ses

droits. L'Angleterre avait mis au service de la Turquie des troupes [illegible] une flotte. Ibrahim-Bey avait trouvé un refuge auprès du pacha d'Acre [illegible] Djezzar, séraskier de l'armée de Syrie. Bonaparte conçut l'idée d'attaquer les corps qui se préparaient, avant qu'ils fussent organisés et prêts à combattre. Dans le secret de sa pensée, chimérique et puissante, [illegible] méditait l'espoir de pousser jusqu'à Constantinople, de s'en emparer [illegible] de devenir le maître de l'Europe en l'attaquant du côté de l'Orient. C'était à la conquête du monde qu'il marchait en s'avançant contre Jaffa.

La forteresse d'El-Arish avait été enlevée le 19 février; le 7 mars, Jaffa succomba après un assaut meurtrier, la garnison fut passée au fil de l'épée. Le siége fut mis devant Saint-Jean d'Acre.

La scène était changée : les vainqueurs de l'Europe, triomphants contre les Mamelouks, ne se trouvaient plus uniquement en présence des Orientaux; toujours héroïques derrière des murailles, ceux-ci, ignorants et mal armés, avaient reçu des Anglais un renfort d'ingénieurs et de canonniers; ils disposaient de l'artillerie préparée par Bonaparte pour le siége de la place, enlevée en mer par le commodore sir Sidney Smith. Après un premier assaut bravement repoussé, pendant que le général faisait commencer des mines, il détacha Kléber avec sa division du côté du Jourdain pour disputer le passage à l'armée turque qui venait de Damas au secours de Saint-Jean d'Acre. Bientôt instruit de la force de l'ennemi, il se mit lui-même en marche pour soutenir Kléber. Le combat était déjà engagé au pied du mont Thabor (16 avril 1799), lorsque le général en chef déboucha sur la plaine. Une montagne de cadavres entourait les carrés des Français et leur assurait un horrible rempart; à l'abri du feu et de la fumée, les troupes nouvelles formèrent à leur tour des colonnes d'attaque, et les Turcs se trouvèrent assaillis dans toutes les directions; le village de Fouli, situé au pied de la montagne, fut enlevé à la baïonnette; la multitude des ennemis, saisie de terreur, prit la fuite, abandonnant son camp au pillage des Français. Bonaparte revint à Saint-Jean d'Acre. De nouveaux renforts venaient d'arriver dans le port, le général en chef voulut tenter l'assaut avant le débarquement. Un instant la brèche fut ouverte (8 mai), un petit corps de grenadiers avait pénétré dans la place, mais les forces qui venaient de mettre pied à terre s'unirent aux assiégés; les Français furent repoussés; l'avant-garde, enfermée dans une mosquée, se défendit avec tant d'acharnement, que sir Sidney

ith lui-même demanda pour eux une capitulation. L'assaut fut nouvelé le 10 mai avec le même résultat. Bonaparte se décida à er le siége, amèrement pénétré de son échec, et convaincu que la se de Saint-Jean d'Acre lui eût ouvert la route de la Turquie. Plus ne fois, au faîte de la puissance et de la gloire, il répéta douloureusement en prononçant le nom de Sidney Smith : « Cet homme-là a fait manquer ma fortune. »

Les soldats étaient tristes comme leur général : accoutumés comme à la victoire, ils avaient commencé leur retraite avec humeur; grand nombre de blessés encombraient la marche; un jour, dans désert, sous le soleil brûlant qui les dévorait, les hommes chargés porter les brancards se refusèrent à avancer. C'était dans la division de Kléber que se produisait ce désordre; le général courut au lieu les soldats irrités entouraient les brancards, ils s'étaient assis par re; Kléber marcha vers eux. Il était bronzé comme ses hommes par soleil d'Afrique, il les dépassait presque tous de la tête; son noble fier visage était enflammé d'une généreuse colère ; le contact avec tes les nations de l'Europe n'avait jamais affaibli son accent alsan; il s'arrêta devant les soldats. « Ah ! coquins, s'écria-t-il, vous yez que faire la guerre, c'est piller, c'est voler, c'est tuer, c'est faire t son plaisir? Non, vous dis-je, faire la guerre, c'est avoir faim, c'est ir soif, c'est souffrir, c'est mourir, c'est obéir ; entendez-vous, uins ! » Les soldats se levèrent, confondus et soumis; on n'entent plus un murmure ; les hommes se chargèrent des brancards et les ssés furent ramenés au Caire. Pendant la marche, un grand nombre soldats succombèrent à la peste dont ils avaient contracté le germe ant Jaffa. L'hôpital de cette ville était rempli de ces malheureux; naparte avait résolu d'abandonner la place, dont il fit sauter les nparts. La pensée vint de donner aux pestiférés une dose d'opium ur terminer leurs souffrances. « Mon métier est de guérir et non de r, » répondit le médecin Desgenettes. On abandonna les malades à ir douloureux sort.

Bonaparte s'était de nouveau établi au Caire, ramenant par sa ésence l'ordre menacé, imposant également silence aux murmures ses troupes et au mécontentement des officiers. On était depuis ngtemps privé de toutes nouvelles d'Europe; le bruit de la reprise des ostilités était seul parvenu jusqu'à l'armée isolée dans sa gloire. 'insupportable sentiment de l'exil commençait à la gagner; les plus

hardis demandaient des permissions pour retourner en Europe ; d[illegible] Kléber avait laissé éclater son humeur, bientôt adoucie par l'admi[illegible] tion involontaire que lui inspirait le général Bonaparte. La secon[illegible] armée turque, réunie à Rhodes, venait de mouiller devant Abou[illegible] (11 juillet 1799). Marmont, chargé d'empêcher le débarquement, ava[illegible] trouvé la tâche au-dessus de ses forces ; Bonaparte y courut à marche[illegible] forcées. Le 25 juillet il arrivait à l'entrée de la presqu'île, enlevant successivement les deux lignes ennemies, après un carnage affreux et sous le feu des redoutes et des canonniers ; lorsqu'il eut refoulé les faibles restes des Turcs dans le fort d'Aboukir, la mer était couverte de cadavres, et le général Kléber, qui venait d'arriver sur le champ de bataille à la fin de la journée, saisit Bonaparte dans ses bras, l'enlevant en triomphe de son cheval. « Général ! s'écria-t-il, vous êtes grand comme le monde ! »

Ce fut la dernière victoire, c'était le dernier combat que Bonaparte dût livrer dans cette Égypte dont il avait voulu se faire une porte sur l'Europe et sur l'Asie. Par une politesse malicieuse, sir Sidney Smith, qui avait escorté l'armée turque devant Aboukir, prit soin d'envoyer au général français un paquet de journaux récemment arrivés d'Europe. Bonaparte lut toute la nuit ; au jour, sa résolution était prise. On se battait en Europe, douloureusement, tristement pour la France ; il revit la voie ouverte et les ardeurs de l'ambition saisirent son âme. Sans parler à personne de son dessein, il retourna au Caire, y passant quelques jours pour faire secrètement ses préparatifs ; il rédigea ses instructions pour Kléber, auquel il voulait confier l'armée. L'amiral Ganteaume avait reçu ses ordres et tenait deux frégates en état de mettre à la voile ; le 22 août, vers le soir, quelques canots se détachèrent de la rive, emportant, avec le général en chef, Berthier, Lannes, Murat, Andréossy, Berthollet et Monge. Un moment le calme sembla les retenir près de la côte. « Ne craignez rien, dit Bonaparte, nous partirons. » Les navires étaient mauvais, les croisières anglaises nombreuses ; tant de périls n'avaient pas troublé la volonté du général, ils n'entravèrent pas son voyage. Le 9 octobre au matin, le petit convoi qui ramenait le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte parut en vue de Saint-Raphaël, à une demi-lieue de Fréjus. En Provence comme à Ajaccio où le mauvais temps l'avait obligé de relâcher, les autorités municipales refusèrent de le soumettre à la quarantaine. « Il vient pour sauver la patrie ! » criait-on partout sur son passage.

La patrie était en danger; bien des maux l'avaient successivement accablée depuis que le général Bonaparte avait quitté Toulon quinze mois auparavant, à la poursuite d'un rêve éclatant de gloire, et ces maux étaient les fruits amers d'une longue série de fautes et de crimes. L'état intérieur du pays, l'état extérieur des affaires militaires étaient également douloureux et menaçants. Ils motivaient l'entraînement qui

KLÉBER

ramenait de l'Orient le grand ambitieux, sincèrement attaché à cette fortune de la France qu'il allait pour longtemps lier étroitement à la sienne.

Malgré les exactions exercées sur tous les pays conquis ou soumis, malgré les richesses trouvées dans le trésor des cantons suisses, les finances de la République étaient arrivées à cette déplorable situation qui amène et oblige la banqueroute. La Convention avait naguère réduit à la même situation tous les créanciers de l'État, quelle que fût leur origine, en inscrivant leurs créances sur le grand-livre; long-

temps ils avaient été payés irrégulièrement, on les avait soldés en bon des trois-quarts. Après le 18 Fructidor, le Directoire proposa de consolider, sur les fonds d'État, un tiers de la dette publique, seul payable en numéraire; les deux autres tiers devaient être acquittés en bons sur les domaines nationaux, tous les jours plus difficiles à écouler et qui n'avaient point de valeur au cours. Les fournisseurs, les indemnités, les dettes des services publics, devaient être réglés d'après même système; de nombreux et lourds impôts vinrent s'ajouter à banqueroute pour aggraver la douloureuse situation du commerce et des affaires en France. La loi du 19 fructidor, qui obligeait tout émigré rentré en France à sortir immédiatement du territoire, achevait de jeter le trouble dans toutes les familles et dans toutes les situations. Les élections nouvelles ne paraissant pas favorables au Directoire, malgré la pression qu'il avait exercée, deux lois successives modifièrent le procédé de la vérification des pouvoirs et altérèrent la majorité dans les conseils. Treilhard remplaça François de Neufchâteau comme directeur; il avait été l'un des plénipotentiaires français à Lille et à Rastatt, comme l'un des plus actifs coopérateurs du 18 Fructidor. Le Directoire restait hautement et résolûment révolutionnaire, partout contraire à l'ordre établi et aux pouvoirs constitués en Europe, cassant et tyrannique avec ses alliés naturels, prétendant entraver le commerce des États-Unis avec l'Angleterre, malhabile dans ses avances diplomatiques avec le Portugal comme avec l'Autriche, inconciliable enfin avec le repos du monde. Les efforts de l'Angleterre pour renouer contre la France une coalition nouvelle étaient partout et puissamment secondés par la France elle-même.

La résolution de l'Autriche était déjà prise; longtemps les conférences pacifiques avaient continué à Rastatt avec les nouveaux plénipotentiaires de la République, Jean Debry et Roberjot, à Seltz avec François de Neufchâteau; elles restaient partout également inefficaces. L'empereur de Russie, Paul Ier, qui venait de succéder à sa mère Catherine II, s'était prononcé avec hauteur contre la Révolution et la République française; de concert avec l'Autriche, il cherchait en vain à entraîner le roi de Prusse dans la coalition; l'occupation de Malte par Bonaparte aggrava son irritation comme celle de l'Angleterre. L'état de l'Italie inquiétait tous les jours davantage les princes qui y conservaient encore leurs États; la République cisalpine venait de subir une révolution nouvelle qui la plaçait sous la dépendance absolue de la

France; un désordre odieux régnait à Rome et dans la République romaine, entretenant aux portes du royaume de Naples un continuel foyer d'insurrection.

C'était en effet sur Naples que devaient tomber les premiers coups. Les exigences du Directoire et le sentiment de ses dangers avaient jeté la reine Caroline dans une agitation qui se trahissait par de grands préparatifs guerriers. Les alliances de famille avec l'Autriche s'étaient resserrées par un traité, le général Mack fut envoyé à Naples pour commander les troupes napolitaines. La cour avait ordonné la levée d'un cinquième de la population; la victoire de Nelson à Aboukir acheva d'exalter sa confiance; le héros anglais était enchaîné à la cause napolitaine par de honteux liens; l'enthousiasme allait croissant. Un manifeste du roi de Naples répondit le 22 novembre 1798 aux attaques des journaux français; la défense et la tranquillité de ses États, le rétablissement du saint-père à Rome, telle était, disait-il, la cause des armements qu'il avait été contraint d'ordonner. Cinq colonnes d'attaque entrèrent dans les États Romains, sans point de ralliement, ni centre d'opération ; les Français furent partout assaillis à la fois. Le général Championnet, qui venait de prendre le commandement de l'armée, n'étant pas en état de défendre Rome, laissa une garnison au château Saint-Ange et se retira à Civita-Castellana. Le roi de Naples entra à Rome, au sein du plus affreux désordre; les partisans des Français furent emprisonnés ou massacrés; leurs maisons furent livrées au pillage. Mais déjà les colonnes napolitaines avaient été battues sur plusieurs points ; Mack assiégeait le château Saint-Ange, il avait envoyé à la garnison cette odieuse proclamation : « Les Français malades dans les hôpitaux de Rome seront considérés comme otages. Chaque coup de canon qui partira du château causera la mort de l'un d'eux, il sera abandonné à la juste colère du peuple. » Le général autrichien se vit forcé de marcher au secours de ses lieutenants italiens; Rome fut confiée à la garde du roi de Naples. Une série d'échecs atteignit les petits corps qui divisaient les forces napolitaines; partout vaincu, le général Mack se replia sur Rome; ses troupes, indisciplinées et sans courage, criaient à la trahison. Le roi de Naples s'était déjà retiré à Albano, il reprit le chemin de sa capitale. Lorsque Mack se fut décidé à évacuer Rome, Championnet occupa de nouveau la ville éternelle; à peine accorda-t-il quelques jours de repos à ses troupes; déjà, et malgré les forces supérieures du général autrichien, il avait

conçu l'audacieuse pensée d'envahir le royaume de Naples. Le général Duhesme avait obtenu quelques succès dans les Abruzzes; les soldats de la République exprimaient d'ailleurs sur les troupes napolitaines l'opinion que leur roi en conservait lui-même lorsqu'il disait, dans sa vieillesse, au prince son fils : « Habille-les comme tu voudras, tu ne les empêcheras pas de se sauver. » L'armée française entra sur le territoire napolitain.

Le roi avait soulevé la population tout entière; l'insurrection des paysans retardait partout la marche de l'armée française; les soldats isolés étaient assassinés, les détachements étaient surpris sur les routes. Le fanatisme religieux s'ajoutait aux terreurs patriotiques : à Naples même, les lazzaroni s'étaient armés pour la défense de saint Janvier.

Ils tournèrent bientôt leurs forces contre des ennemis plus connus et plus détestés que les Français. Le peuple napolitain se croyait trahi par la cour, il avait pris en main le gouvernement et prétendait diriger seul la défense; un petit parti républicain excitait les passions populaires. Les courtisans prirent peur; ils pressèrent le roi de fuir, Nelson lui donnait le même conseil; un serviteur du roi chargé d'un message pour l'amiral anglais fut massacré sous les fenêtres du palais. Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1790, le roi, la reine et leurs enfants, le général Acton, favori de la reine, et son amie Lady Hamilton, montaient à bord du vaisseau amiral anglais, pour se rendre en Sicile. Retenu pendant trois jours par des vents contraires, le roi refusa de recevoir les délégués de toutes les classes de la population qui le conjuraient de ne pas abandonner sa capitale. Il avait emporté tous les objets précieux des palais, les joyaux de la couronne et l'argent du trésor; le feu fut mis aux vaisseaux qui se trouvaient dans le port, et la famille royale quitta la rade de Naples. Le gouvernement fut confié au prince Pignatelli.

Championnet avait été arrêté par la résistance inattendue de Capoue; aussitôt après la fuite du roi, Pignatelli lui fit proposer un armistice; la citadelle de Capoue fut livrée aux Français, et une contribution de guerre promise dans le délai de douze jours. Les détachements de l'armée française s'étaient réunis autour du général en chef; lorsque la nouvelle de la capitulation parvint à Naples, un soulèvement général chassa le gouverneur, qui s'enfuit en Sicile, où le roi le fit mettre en prison. L'indignation nationale contraignit en même temps le général Mack de chercher un refuge dans le camp français; les insurgés, maîtres

de Naples, choisirent d'abord pour chefs le prince Moliterne et le duc de Rocca-Romana. Ceux-ci firent à Championnet des ouvertures pacifiques qui furent repoussées. La colère de la populace leur enleva le commandement. Un marchand de farine et un garçon cabaretier nommé Michel le Fou gouvernaient à Naples; les tranchées étaient abandonnées comme les préparatifs de défense; on pillait les palais; le duc della Torre et son frère furent brûlés vifs dans la rue; le sénat avait donné sa démission et les grands seigneurs prenaient la fuite. L'armée française approchait, les républicains de Naples lui livrèrent le fort Saint-Elme.

Le 21 janvier 1799, vingt-deux mille Français attaquèrent à la fois les diverses portes de la ville; lorsque l'entrée en fut forcée, une résistance acharnée entrava quelque temps le passage dans les rues. Le général Championnet avait envoyé aux autorités un message conciliant; les autorités n'existaient plus, aucune influence ne gouvernait la populace déchaînée. Le général fit planter une bannière blanche sur la principale place, promettant au peuple de Naples la liberté et la prospérité, assurant en même temps les lazzaroni de son respect pour la religion et pour le bienheureux saint Janvier. Michel le Fou demanda une garde pour le patron de la ville; deux compagnies de grenadiers furent détachées sur la cathédrale. Les soldats criaient : « Vive saint Janvier! » et la populace répondait : « Vivent les Français! »

Quelques jours plus tard, la République parthénopéenne était proclamée aux applaudissements de la population de Naples tout entière. Le Vésuve parut entouré de flammes, ce qu'on regardait comme un heureux présage; la cour était oubliée à Palerme. L'Autriche n'avait accordé aucun secours aux tentatives guerrières du roi de Naples; le roi de Sardaigne comme le grand-duc de Toscane avaient constamment résisté aux efforts des Napolitains pour les engager à entamer les hostilités contre la France, mais l'Italie tout entière devait subir le joug de la République. Les révolutionnaires français ou italiens travaillaient à soulever les populations; quelques exilés piémontais réfugiés sur le territoire de la République ligurienne, dans un petit district appartenant naguère au Piémont, servaient de centre aux manœuvres des jacobins; des soldats génois et quelques officiers français du corps de Brune se joignirent à eux; les provinces de Novare et de Verceil étaient menacées; des troupes piémontaises marchèrent contre ces bandes, elles furent battues. Les prisonniers étaient rassemblés à Casale; sur

instructions du Directoire; Charles-Emmanuel se retira librement en Sardaigne, dont la possession lui était abandonnée. Un gouvernement provisoire fut institué, modéré et prudent, nécessairement soumis à l'influence française, et qui demanda bientôt la réunion à la France; malgré des soulèvements populaires et la répugnance patriotique de la nation, l'annexion fut en effet prononcée; un vote dérisoire la ratifia;

MOREAU

quelques semaines plus tard, en dépit de sa docilité envers le Directoire, le grand-duc de Toscane fut obligé de quitter ses États avec toute sa famille. « Les déterminations de la cour de Vienne entraînent celles de la cour de Toscane, avait déclaré le gouvernement français, et il n'est pas permis au Directoire de séparer l'une de l'autre. » Naguère le grand-duc, le premier de tous les princes européens, avait reconnu la République française; un commissaire français, M. Reinhart, fut chargé du gouvernement de la Toscane.

On conférait encore à Rastatt et déjà la guerre éclatait de toutes

parts; l'Italie avait plié sans réserve sous le joug de la France; les troupes françaises occupaient les Grisons, les armées russes se mettaient en marche; depuis la paix de Campo-Formio, l'Autriche travaillait à réorganiser et à accroître ses forces. Le Directoire n'avait pas négligé des préparatifs analogues; mais, constamment absorbé par des guerres partielles, il avait vu ses armées privées de leurs corps d'élite par l'expédition d'Égypte, et les anciennes troupes peu à peu affaiblies par la désertion comme par la mort. L'Europe se soulevait contre la République envahissante et révolutionnaire; une loi nouvelle proposée par le général Jourdan, au mois de janvier 1798, avait établi la conscription militaire pour les hommes de vingt à vingt-cinq ans, mais les deux premières classes ne suffisaient pas à fournir les deux cent mille hommes nécessaires au complément des cadres. Toutes les exemptions avaient été suspendues; le Corps législatif autorisa le Directoire à anticiper l'appel; les jeunes gens de vingt à vingt-deux ans pouvaient seuls y répondre; tous ceux qui avaient atteint en 1793 l'âge de dix-huit ans avaient fait partie de la levée en masse et se trouvaient encore sous les drapeaux. La population de la Belgique refusa d'obéir à la réquisition; un soulèvement éclata, qu'il fallut réprimer à main armée. Au même moment, les forces que le Directoire avait envoyées au secours de l'insurrection qui venait d'éclater en Irlande furent battues par lord Cornwallis; le général Humbert fut obligé de se rendre avec quinze cents hommes (3 septembre 1798).

Partout et sur tous les points le Directoire avait tenu une conduite qui devait nécessairement amener la reprise des hostilités; il la redoutait néanmoins et désirait la retarder. A Rastatt, ses plénipotentiaires s'étaient relâchés de leurs exigences à l'égard de l'Empire et croyaient encore disposer à leur gré de la paix et de la guerre; les armées s'organisaient cependant et le gouvernement français désignait ses généraux. Par cet aveuglement qui subordonne souvent les opérations militaires aux considérations de la politique révolutionnaire, les chefs les plus illustres et qui possédaient la confiance des troupes se trouvaient relégués à des postes secondaires. Moreau et Joubert furent placés dans l'armée d'Italie sous les ordres du général Schérer, vieux et impopulaire; Bernadotte avait refusé ce commandement, il fut envoyé sur le Rhin; Championnet, qui avait hardiment contrarié le gouvernement du commissaire du Directoire à Naples, fut destitué; Jourdan fut placé à la tête de l'armée du Danube; Masséna commandait l'armée d'Hel-

vétie. Partout les forces étaient insuffisantes, et disséminées sur un territoire immense; sans facilités pour combiner leurs opérations, partout déçus sur le nombre des troupes et les ressources militaires qui leur avaient été promises, mal servis par le recrutement qui s'opérait lentement, les généraux français commençaient la guerre dans des conditions désavantageuses; ils étaient soutenus par l'habitude de la victoire et par leur héroïque courage, tout en restant convaincus de la difficulté de la tâche qu'ils entreprenaient. En France, l'opinion publique n'était pas favorable à la guerre. Elle se taisait tristement. Déjà Jourdan et Bernadotte avaient passé le Rhin et l'archiduc Charles s'avançait contre l'armée du Danube; Masséna avait occupé la ville de Coire, lorsque le Directoire proposa enfin la déclaration de guerre au Corps législatif (14 mars 1799). « L'Autriche, disait le message, avait constamment violé la paix qui lui avait été magnanimement accordée à Campo-Formio; le moment était venu où le Directoire n'était plus le maître de temporiser et de tenir un langage qui aurait compromis la dignité nationale et la sûreté de l'État. Un délai avait été fixé à Sa Majesté Impériale pour donner une réponse catégorique et satisfaisante, faute de laquelle son silence devait être regardé comme un acte hostile. Le délai était expiré depuis le 15 février et aucune réponse n'était parvenue. » Le Corps législatif vota sans hésiter la déclaration de guerre. Quelques jours plus tard, Jourdan, avec des forces manifestement insuffisantes, engageait le combat entre Liptingen et Stockach contre l'archiduc Charles (25 mars). Malgré sa vigoureuse résistance, il se vit repoussé, séparé de quelques-unes de ses divisions et obligé de battre en retraite. Masséna restait sans communication avec l'armée du Danube qu'il n'avait pas pu soutenir, contenu qu'il était par un corps détaché de l'armée autrichienne; il se vit contraint de se replier dans l'intérieur de la Suisse. Malgré ses succès dans la Valteline, le général Lecourbe, laissé sans secours, avait également opéré sa retraite.

Les projets du Directoire avaient tristement échoué en Allemagne; les revers de l'armée d'Italie étaient plus graves encore. Selon les ordres qu'il avait reçus, Schérer avait résolu de passer l'Adige; il enleva le 26 mars le camp autrichien de Pastrengo, mais il ne profita pas de cet avantage; ses forces étaient disséminées. Le général Sérurier avait été repoussé par Kray près de Legnano le 5 avril; les Français furent battus à Magnano; un habile mouvement de Moreau sauva

une partie de l'armée; mais les prisonniers étaient nombreux; les forces, déjà inférieures à celles de l'ennemi, étaient amoindries; l'armée était mécontente; le général en chef, indécis et troublé, se retira sur l'Oglio, puis sur l'Adda. Avant même d'avoir reçu les ordres du Directoire, il remit le commandement à Moreau; celui-ci fut vaincu à Cassano, et l'armée française rentra à Milan. L'armée russe, sous les ordres du général Souwarov, ne tarda pas à l'y suivre ; Moreau passa le Pô entre Alexandrie et Valenza; il ne disposait plus que de vingt mille hommes. Les Russes avaient remonté la rive gauche du Pô jusqu'à Turin, où ils venaient d'entrer; partout les insurrections locales secondaient les efforts des alliés. Le 7 mai, Macdonald avait évacué Naples, en conservant jusqu'au dernier moment le secret de ses mouvements; la ville était livrée à toutes les horreurs d'une réaction sanglante; il rallia, chemin faisant, plusieurs divisions. En se rapprochant de Moreau, les deux généraux crurent pouvoir profiter de la dissémination des forces de Souwarov; l'armée de Naples avait chassé les Autrichiens de Modène, lorsque les Russes vinrent se placer entre les deux corps d'armée. Le 18 juin, sur les rives de la Trébie, Macdonald combattit avec trente mille hommes contre quarante-cinq mille ennemis; blessé, malade, porté à la tête de ses troupes sur un brancard, il disputa deux jours le passage de la rivière à Souwarov, soutenu par les généraux autrichiens Ott et Mélas; vaincu enfin et repoussé, il ne put opérer sa jonction avec Moreau, qui avait battu le général Bellegarde; la citadelle de Turin s'était rendue. Seul Masséna tenait en Suisse le long de la chaîne de l'Albis. L'archiduc Charles occupait Schaffhouse et Zurich.

Un crime, dont l'histoire n'a pas encore découvert l'origine et les véritables auteurs, avait accru en France les colères et les tristesses patriotiques. Les plénipotentiaires du Directoire avaient longtemps prolongé leur séjour à Rastatt; la guerre était partout engagée, lorsque, le 28 avril au soir, MM. Jean Debry, Bonnier et Roberjot, accompagnés de leurs familles, avaient enfin quitté le siége du congrès. Plusieurs membres du corps diplomatique avaient conçu des craintes sur leur sûreté. On avait demandé un sauf-conduit au colonel autrichien Barbaczi qui commandait les hussards; celui-ci fit répondre au baron d'Albini, ministre de la ville de Mayence, qu'il n'avait pas le temps d'écrire, mais que les plénipotentiaires français pouvaient voyager sans danger; il exigeait en même temps qu'ils partissent dans les vingt-quatre

heures. Les hussards escortèrent les voitures jusqu'aux portes de la ville.

Il était neuf heures et le convoi avait depuis peu quitté Rastatt, lorsque la voiture de M. Jean Debry fut arrêtée par des hussards qui tombèrent sur lui à coups de sabre ; ils le crurent mort et pillèrent ses bagages, sans attaquer Mme Debry et ses filles. Dans le même instant, Bonnier succombait criblé de blessures et Roberjot était tué dans

MASSACRES DES PLÉNIPOTENTIAIRES

les bras de sa femme. Le lendemain à la pointe du jour, au bruit de l'outrage qui venait d'être commis, des patrouilles s'étant répandues dans les environs de la ville, on retrouva M. Jean Debry, qui vivait encore. Sur la protestation du congrès, le malheureux plénipotentiaire et sa famille, ainsi que les veuves de ses collègues, furent ramenés à Strasbourg, accompagnés d'une escorte badoise. « C'est un malheur, disait le capitaine commandant a Rastatt, mais à qui la faute ? On ne l'avait point commandé. » Et il ajoutait avec une naïveté cynique : « A nous aussi, on nous a tué des généraux. »

L'absence de toute enquête et de tout châtiment pour les auteurs du crime laissa peser de graves soupçons sur le gouvernement autrichien, qu'on accusa d'avoir voulu détruire la preuve des menées contraires aux intérêts généraux de l'Empire. En France, on imputait au Directoire les mêmes intentions coupables. Ses ennemis devenaient chaque jour plus nombreux et plus hardis. En détruisant dans le Corps législatif le parti modéré, le 18 Fructidor avait délivré de toute entrave les révolutionnaires avérés et obstinés; en vain le Directoire avait cherché à les satisfaire, en flattant leurs passions et leurs ressentiments, en proscrivant de nouveau les émigrés et en renouvelant la guerre; il ne pouvait échapper à cet accablant fardeau du pouvoir qui l'obligeait à lutter contre l'anarchie. Les Jacobins étaient devenus ses adversaires comme les modérés; les élections de 1799 lui furent généralement contraires, mais il n'avait plus la force d'imposer au Corps législatif des invalidations arbitraires. Dans son propre sein, le sort, toujours docile au vent du jour, venait de désigner Rewbell comme membre sortant du Directoire; il fut remplacé par Siéyes, hautement hostile à la Constitution de 1796, prêt, croyait-on, à servir ceux qui lui offriraient l'occasion d'appliquer ses plans de gouvernement.

A peine le Conseil des Cinq-Cents était-il réuni que l'attaque commença contre le Directoire. La douloureuse situation des affaires fournissait d'abondants prétextes à l'opposition. le déficit du budget, les atteintes portées à la liberté de la pensée, la fâcheuse direction des opérations militaires, furent successivement l'objet de la discussion. Sans être positivement engagé dans aucun parti, Lucien Bonaparte se faisait remarquer par ses efforts pour acquérir une influence hostile au gouvernement. L'élection de Treilhard au Directoire avait été naguère contestée, l'année exigée par la Constitution depuis le moment où il avait quitté le Corps législatif n'étant pas complétement révolue lorsqu'il avait été nommé directeur; on reprit la querelle, et les Conseils résolurent de le remplacer comme membre du Directoire. Le candidat des Jacobins, Gohier, fut élu. Un message du Directoire avait réclamé la confiance du Corps législatif; il peignait sous les plus sombres couleurs l'état intérieur de la France. « Les revers des armées, les doutes sur les intentions du gouvernement, les fausses nouvelles, les présages sinistres répandent une agitation croissante qu'envenime la lutte des opinions passionnées. Le double fanatisme du trône et de

ı tel éclate avec violence, il se fortifie par l'espoir placé sur le succès armées étrangères. Le pillage des caisses publiques, les attaques igées contre les fonctionnaires, l'inertie d'un grand nombre d'entre ɛ, l'assassinat des républicains, tel est l'aspect que présentent plu-urs départements. Dans l'Ouest, les chouans font des tentatives ur se réunir; dans quelques parties du Midi, les assassins se réorga-sent; partout se répandent l'effroi et la consternation. Pour écraser coalition impie du despotisme et de la barbarie, il faut un grand fort et des mesures énergiques. Que ce moment signalé comme celui e la discorde et de la scission des pouvoirs de l'État, le soit au con-aire par leur rapprochement et leur harmonie! »

La colère du Conseil des Cinq-Cents répondit aux avances concilia-ices du Directoire. « Vous nous proposez un accord! s'écria M. Bou-y, naguère activement engagé dans le coup d'État du 18 fructidor; uel accord peut-il y avoir entre le Corps législatif travaillant au lut de la République et des hommes qui ne négligent rien pour érer sa perte? » Une commission de onze membres fut nommée our examiner les actes du Directoire. Les généraux Augereau et urdan en faisaient partie. Jourdan venait d'être vaincu; Augereau, stitué de son commandement de l'armée du Rhin, où il s'était en-uré des plus ardents Jacobins, avait été rappelé de Perpignan par le oix des électeurs. Bientôt on conçut la pensée d'achever la transfor-ation du Directoire en exigeant la démission de Merlin et de la Rével-ère-Lépeaux. Déjà Barras était gagné aux combinaisons nouvelles; ı Révellière résista; le jour de l'installation de Gohier, une scène iolente s'éleva entre lui et Barras. « C'en est fait, les sabres sont rés! » s'écria le gentilhomme toujours cyniquement hardi. « Que arles-tu de sabres, misérable? riposta la Révellière; il n'y a ici que es couteaux, et ils sont dirigés contre des hommes irréprochables ue vous voulez égorger, ne pouvant les entraîner à une faiblesse. »

La Révellière céda enfin, avec dignité et désintéressement (30 prai-ial); Merlin suivit son exemple. Contre le vœu secret de Siéyes, les onseils nommèrent Roger-Ducos et le général Moulin, l'un et l'autre nsignifiants et médiocres, mais ardemment engagés dans les rangs es patriotes révolutionnaires.

Siéyes l'avait dit à Gohier dès le premier jour: « Nous voilà mem-es d'un gouvernement qui est, nous ne pouvons nous le dissimuler, enacé de sa chute prochaine; mais quand la glace se rompt, les

pilotes habiles savent échapper à la débâcle. Un gouvernement qui tombe n'entraîne pas toujours dans sa perte ceux qui sont à sa tête ».

En attendant le jour où les projets de Siéyes, souvent vagues et toujours mystérieux, devaient agir sur les destinées de la France, les passions révolutionnaires, ranimées par l'espoir du succès à l'intérieur comme par le danger qui menaçait les armées, imposaient au Directoire et au Corps législatif des mesures violentes dignes du pouvoir arbitraire de la Convention. Les conscrits de toutes les classes étaient appelés sous les drapeaux et, pour suffire aux dépenses de la guerre, un emprunt forcé et progressif devait être levé sur les gens riches. En même temps, et pour étouffer les mouvements royalistes qui se manifestaient dans les provinces de l'Ouest et sur quelques points du Midi, une loi, dite des otages, jeta dans les prisons les familles des émigrés, soupçonnés de fomenter l'insurrection. Dans le cas de l'assassinat d'un fonctionnaire public ou d'un acquéreur de biens nationaux, quatre otages devaient être déportés à Cayenne ; sur divers points, les chouans avaient usé de représailles et s'assuraient à leur tour des otages.

Dans ce premier retour du pouvoir hostile aux Directeurs constitués, Championnet fut chargé de former l'armée des Alpes, Bernadotte devint ministre de la guerre, Joubert reçut le commandement de l'armée d'Italie. Le mariage du jeune général avec Mlle de Sémonville l'avait enrôlé dans les rangs des politiques; Siéyes comptait sur lui dans l'événement d'un coup d'État; il était plus empressé de courir à l'armée; déjà il avait trop longtemps tardé. Toujours modeste et patriotiquement dévoué, Moreau, qui se voyait encore une fois enlever le commandement de l'armée qu'il avait sauvée, accueillit avec bienveillance son jeune collègue; celui-ci lui demanda ses conseils. Mantoue, Tortone, Alexandrie, étaient assiégées par l'armée austro-russe et sur le point de succomber; mais « les plus grands ennemis n'étaient cependant pas les Russes, ni les Autrichiens, ni les bandes des brigands piémontais, dit Gouvion Saint-Cyr dans ses Mémoires. C'était la pénurie d'argent, de vivres, d'habillements, de chaussures, de charrois, d'artillerie, et souvent de munitions. Jamais armée n'avait été aussi abandonnée du gouvernement et n'avait souffert plus de privations. » Moins habile dans la conduite d'une campagne qu'héroïquement entêté sur le champ de bataille, Souwarov n'avait pas su profiter de sa victoire de la Trébie. Le retard des opérations françaises allait lui rendre ses avantages.

Joubert attendait encore, luttant contre son ardeur naturelle. « Il ne faut pas, disait-il, que je donne lieu de dire : Voilà un jeune étourdi échappé du collége qui vient se faire battre. » Le 14 juin, il occupait la plaine qui s'étend entre Tortone et Alexandrie ; devant lui se trouvait l'armée russe ; le corps du général Kray, rendu disponible par la reddition de Mantoue, venait d'opérer sa jonction avec Souwarov. Le général Mélas arrivait avec des renforts. Joubert n'avait pas prévu la force de ses adversaires, ses calculs se trouvaient faux ; il était triste et indécis, projetant une retraite au lieu du coup d'éclat qu'il avait médité. Le 15, de grand matin, Souwarov attaqua l'avant-garde ; Joubert y courut avec Moreau. « Jetons-nous parmi les tirailleurs, » dit-il à ses aides de camp ; au même moment, il tomba frappé d'une balle. En quittant Paris il avait dit à sa femme : « Tu me reverras mort ou victorieux. »

Le général Moreau prit aussitôt le commandement, habilement soutenu par Gouvion Saint-Cyr qui occupait la petite ville de Novi. La victoire, longtemps et bravement disputée, pencha enfin du côté du nombre ; plusieurs généraux d'artillerie tombèrent entre les mains du général Kray ; Moreau fut obligé de se retirer vers Gavi, défendant encore la route de Gênes. Les dissentiments qui régnaient entre les vues militaires du conseil aulique et les brusques procédés de Souwarov entravaient et retardaient les opérations des alliés ; le général russe appelait les populations italiennes à se soulever contre le joug étranger ; l'Autriche s'inquiéta des conséquences de cette conduite et Souwarov fut dirigé contre la Suisse ; le général Korsakov l'y avait devancé avec trente mille hommes.

L'archiduc Charles avait échoué dans ses efforts pour débusquer Masséna de ses positions entre l'Aar et la Limmat. Les Français étaient redevenus maîtres du Saint-Gothard, ils occupaient aussi le passage du Simplon ; une division s'étendit dans le Valais. Détachant de son armée un corps commandé par le général Hatz qu'il laissa en Suisse, l'archiduc s'avança vers le Rhin, où Moreau venait d'être envoyé ; la Suisse était confiée aux Russes ; Souwarov, Korsakov et les restes de l'armée de Condé, désormais au service de la Russie, menaçaient à la fois le général Masséna.

Il n'attendit pas le redoutable effort de tant d'ennemis réunis ; devançant le mouvement de Souwarov toujours arrogamment convaincu de sa supériorité, Masséna attaqua dans la nuit du 24 au 25 septembre

(1799) les postes russes qui défendaient la Limmat, auprès de Zurich; en même temps, le général Soult avait passé la Linth entre le lac de Zurich et le lac de Wallenstadt; les deux rives avaient été reliées par des ponts de bateaux; le 25 toute la rive droite était aux mains des Français. Après des sommations d'évacuer la ville, Masséna enleva Zurich d'assaut le 26 septembre; l'armée de Korsakov entièrement défaite se replia sur Winterthur; Souwarov approchait, Masséna se porta à sa rencontre. Après une série de combats constamment heureux, il le repoussa au-dessous des Grisons. Marchant alors contre les restes de l'armée de Korsakov ralliés au corps des émigrés, il rejeta l'ennemi sur la rive droite du Rhin et parvint à occuper la ville de Constance. Souwarov avait vu ses soldats décimés par les souffrances de la campagne comme par le feu de l'ennemi. « Une bataille de quinze jours sur une ligne de soixante lieues de développement contre trois armées combinées conduites par des généraux de grande réputation, occupant des positions réputées inexpugnables, telles ont été les opérations de l'armée d'Helvétie, » écrivait Masséna dans son rapport au Directoire. La face des affaires avait changé; l'héroïque obstination de Masséna avait délivré la Suisse et mis à l'abri d'un coup de main le passage des Alpes et des Apennins. L'ennemie la plus acharnée de la République française venait de subir en même temps un grave échec. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'Angleterre avait voulu intervenir dans la guerre par une expédition sur le continent. Dans les premiers jours d'août, le général Abercromby avait envahi la Hollande avec quinze mille hommes; le général Brune l'avait arrêté devant Alkmaar. Le duc d'York amena des renforts; un corps russe l'avait rejoint; repoussé par Brune, le 19 septembre, le prince se retira dans les dunes. Cantonné à Kastrikum dans une saison mauvaise et sous un climat humide et froid, le duc d'York proposa une capitulation; le gouvernement anglais avait compté sur un soulèvement de la population, il avait été déçu dans ses espérances; seuls les marins avaient cédé aux intrigues des agents du prince d'Orange. Une partie de la flotte s'était rendue, d'autres navires avaient été capturés; la destruction de cette marine célèbre, qui avait si longtemps lutté contre la sienne, fut le seul avantage que l'Angleterre retira de cette campagne, sévèrement jugée chez elle par l'opinion publique.

Encore une fois, l'effort de la coalition avait échoué devant le courage éprouvé des armées françaises, mais les restes de notre puissance

BATAILLE DE ZURICH

en Italie étaient gravement menacés; l'archiduc Charles occupait la rive du Rhin avec des forces écrasantes. A l'intérieur, le désordre allait croissant; les patriotes avaient rouvert un club des Jacobins dans cette salle du manége des Tuileries où siégaient naguère les grandes assemblées de la Révolution, la violence de leur langage égalait celle de leurs terribles devanciers. La division allait chaque jour s'accentuant dans le Directoire; les modérés et les politiques se groupaient autour de Siéyes, dénoncé par les anarchistes, et qui avait su s'attacher Roger-Ducos, ancien girondin d'un esprit naturellement modéré. Gohier et le général Moulin leur étaient violemment hostiles; Barras intriguait encore entre les deux partis, mais il inclinait déjà vers les politiques. Le Conseil des Cinq-Cents subissait l'influence des agitations révolutionnaires. Les Anciens restaient fidèles à leur modération accoutumée; ce fut avec leur appui que le Directoire imposa silence au nouveau club des Jacobins. D'abord au manége, puis à la rue du Bac, dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, les réunions anarchiques furent interdites; Bernadotte avait été adroitement écarté du ministère de la guerre et la police confiée à Fouché. Avant que les succès de Masséna en Suisse eussent calmé l'inquiétude générale, les patriotes avaient voulu déclarer la patrie en danger; la majorité du Directoire s'y apposa vivement: c'était contre lui qu'était dirigée la proposition, qui fut rejetée; mais déjà l'instinct précurseur d'une révolution nouvelle pesait sur tous les esprits. Le Directoire triompherait-il des Jacobins, dans son sein, dans les assemblées, hors des assemblées? Serait-il vaincu par ces éternels ennemis de l'ordre et du gouvernement régulier? Que méditait Siéyes? Le savait-il lui-même? Il l'avait plusieurs fois répété : « La France ne sera sauvée que par une tête et une épée. » Il avait déjà choisi son rôle et sa place, mais l'épée lui manquait encore. Quelques voix assuraient qu'il avait écrit au général Bonaparte en lui ordonnant de revenir en France; d'autres racontaient que ses amis les plus confidents ayant conseillé ce rappel, Siéyes avait répondu dédaigneusement: « Le remède serait pire que le mal. » Au sein de ce désordre et de ces agitations confuses, sans avoir reçu de lettres, ni d'ordre de rappel, le 16 octobre 1799, à sept heures du matin, le général Bonaparte arriva à Paris. Prudent et défiant, il avait écrit à sa femme qu'il prendrait la route de Bourgogne. Elle courut à sa rencontre, accompagnée de ses beaux-frères. Le général les avait devancés à Paris par une autre

La première visite de Bonaparte fut pour Gohier, alors président du Directoire. « Les nouvelles qui me sont parvenues en Égypte étaient, dit-il, tellement alarmantes, que je n'ai pas balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls. »

« Général, repartit Gohier, ils étaient grands, mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez pour célébrer les triomphes de vos compagnons d'armes. »

Bonaparte ne s'était pas trompé sur les sentiments que son retour en France inspirerait aux Directeurs. L'inquiétude et le soupçon transpiraient dans leurs actes comme dans leurs paroles; les transports de la confiance et de la joie publique accroissaient leur mécontentement. Le général se montrait froid et réservé; il recevait peu de monde : des anciens amis ou des savants; il avait repris en public l'habit de l'Institut. Sa résolution de devenir le maître était prise au fond et depuis longtemps, il n'était pas encore complétement éclairé sur les moyens. Il avait songé à se faire nommer Directeur, à la place de Siéyes. Celui-ci avait repoussé la proposition de Gohier et de Moulin qui voulaient renvoyer Bonaparte à l'armée d'Italie. « Félicitons-nous de son inactivité, dit-il; il ne faut pas mettre des armes entre les mains de celui dont nous ne connaissons pas les desseins. Ne le replaçons pas sur un théâtre de gloire, ne nous occupons pas de lui, tâchons de le faire oublier. » Barras l'avait dit ironiquement: « Le petit caporal a assez bien fait ses affaires en Italie pour qu'il n'ait pas besoin d'y retourner. » Lorsqu'un commandement en chef fut enfin offert à Bonaparte, il refusa sèchement sous prétexte de santé. Dès lors cependant il commençait à sonder Barras et Siéyes.

Nulle sympathie n'unissait ces trois hommes; malgré les anciennes relations qui avaient existé entre eux et les services que Barras avait naguère rendus à Bonaparte, il n'aimait pas le général et ne devança pas les démarches qu'il prévoyait de sa part. « La République périt, dit-il un jour qu'ils se trouvaient seuls, il faut faire un grand changement et nommer Hédouville président de la République. Vous irez à l'armée. Quant à moi, je suis malade, dépopularisé, usé. Je ne suis plus bon qu'à la vie privée. » Bonaparte avait haussé les épaules sans rien dire; le général Hédouville était un honnête homme sans esprit et sans ambition.

Longtemps Siéyes avait résisté aux instances des amis qui le pressaient de nouer avec Bonaparte des relations plus intimes. En se ren-

contrant dans le monde, le général avait affecté de ne pas remarquer le Directeur. « Voyez-vous ce petit insolent? avait dit Siéyes : il n'a pas même salué le membre d'un gouvernement qui aurait dû le faire fusiller. » Lorsque Siéyes eût enfin cédé aux prières de Cabanis et de Joseph Bonaparte, il éprouvait encore une vive humeur. « Vous le voulez, dit-il, mais je sais le sort qui m'attend ; quand il aura réussi, il écartera ses collègues et les rejettera en arrière, comme cela. » Il repoussait en même temps ses deux interlocuteurs, qui persistèrent dans leur opinion. La partie fut bientôt définitivement liée entre le général et le Directeur.

Bonaparte s'était assuré le concours de plusieurs généraux. Bernadotte était resté sourd à toutes les insinuations, mais Macdonald et Sérurier avaient promis leur appui. Moreau n'avait pas voulu écouter les explications de Bonaparte. « Je n'ai pas besoin de savoir tout cela, avait-il dit ; mais je suis aussi las que vous du joug des avocats, et je suis tout prêt à vous seconder. » Gohier et Moulin ne savaient rien ; Mme Bonaparte paraissait vivre en grande intimité avec la femme de Gohier. Celui-ci présidait le banquet que le Corps législatif avait offert au vainqueur de l'Égypte. Dans le Conseil des Cinq-Cents, un grand nombre de membres étaient hostiles à Bonaparte et soupçonnaient ses desseins; la fête fut triste, tous les convives étaient silencieux. Le général avait fait apporter une bouteille de vin et un morceau de pain ; il ne toucha pas aux mets qui lui furent offerts. Déjà les derniers préparatifs de la conspiration étaient arrêtés. L'opinion publique s'étonnait de tant de retards. « Il est ici depuis quinze jours, disait-on, et il n'a pas encore renversé le Directoire ! » La foudre ne devait pas tarder à éclater.

Le 18 brumaire (9 novembre), avant le jour, la petite maison du général Bonaparte était encombrée par tous les généraux qui se trouvaient à Paris; les officiers attendaient dans la cour. Lefebvre, qui commandait la division de Paris, avait été averti tard ; il s'étonna de rencontrer dans les rues des troupes qu'il n'avait pas commandées. Lorsqu'il entra, Bonaparte vint à lui. « Vous êtes un des soutiens de la République, Lefebvre, lui dit-il, vous ne voulez pas la laisser périr entre les mains de ces avocats? Tenez, voilà le sabre que je portais aux Pyramides; je vous le donne en signe d'estime et de confiance. Lefebvre était un honnête et rude soldat. « Jetons les avocats à la rivière, » répondit-il. Bernadotte persista à refuser son concours. Augereau

n'avait pas été convoqué, il se présenta dans la journée. « Tu ne comptes donc plus sur ton petit Augereau? » demanda-t-il avec reproche à son ancien compagnon d'armes. Le général n'exigeait de lui qu'une abstention silencieuse; Jourdan était dans le même cas.

Le Conseil des Anciens comme les généraux avait été convoqué extraordinairement; les membres favorables au parti révolutionnaire n'avait pas été appelés. La commission des inspecteurs proposa un décret qui ordonnait la translation du Corps législatif à Saint-Cloud, seul moyen, disait-on, d'échapper à la conspiration jacobine qui menaçait la liberté des délibérations. Un autre article confiait au général Bonaparte le commandement de toutes les forces qui se trouvaient à Paris. Appelé au sein du Conseil pour prêter serment, avant même de se rendre à cette invitation, le nouveau général en chef réclama le concours et le fidèle appui de tous ses camarades de l'armée. Ce fut accompagné des anciens rivaux de sa gloire que Bonaparte parut au Conseil.

Après la lecture du décret et sans avoir prêté serment, il prit la parole. « Citoyens représentants, dit-il, la République périssait, vous l'avez su, votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche. Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du XVIIIe siècle; rien dans la fin du XVIIIe siècle ne ressemble au moment actuel. Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale; nous l'aurons, je le jure en mon nom et au nom de mes compagnons d'armes. » Tous les généraux s'écrièrent; « Je le jure! » Les troupes occupaient la place de la Révolution, le Carrousel, le jardin des Tuileries; le premier, le régiment de dragons du colonel Sébastiani salua de ses acclamations le général Bonaparte ; tous les corps imitèrent son exemple, les applaudissements de la foule éclataient de toutes parts. Déjà Siéyes et Roger-Ducos avaient remis leur démission au nouveau régulateur des fortunes de la République; Barras était tranquillement resté dans un bain, son secrétaire Bottot fut chargé de porter au général Bonaparte la lettre que MM. de Talleyrand et Rœderer avaient réussi à lui arracher. Lorsque Bottot entra aux Tuileries, Bonaparte s'avança vers lui, la voix haute, le geste menaçant, parlant pour le public et non pour les assis-

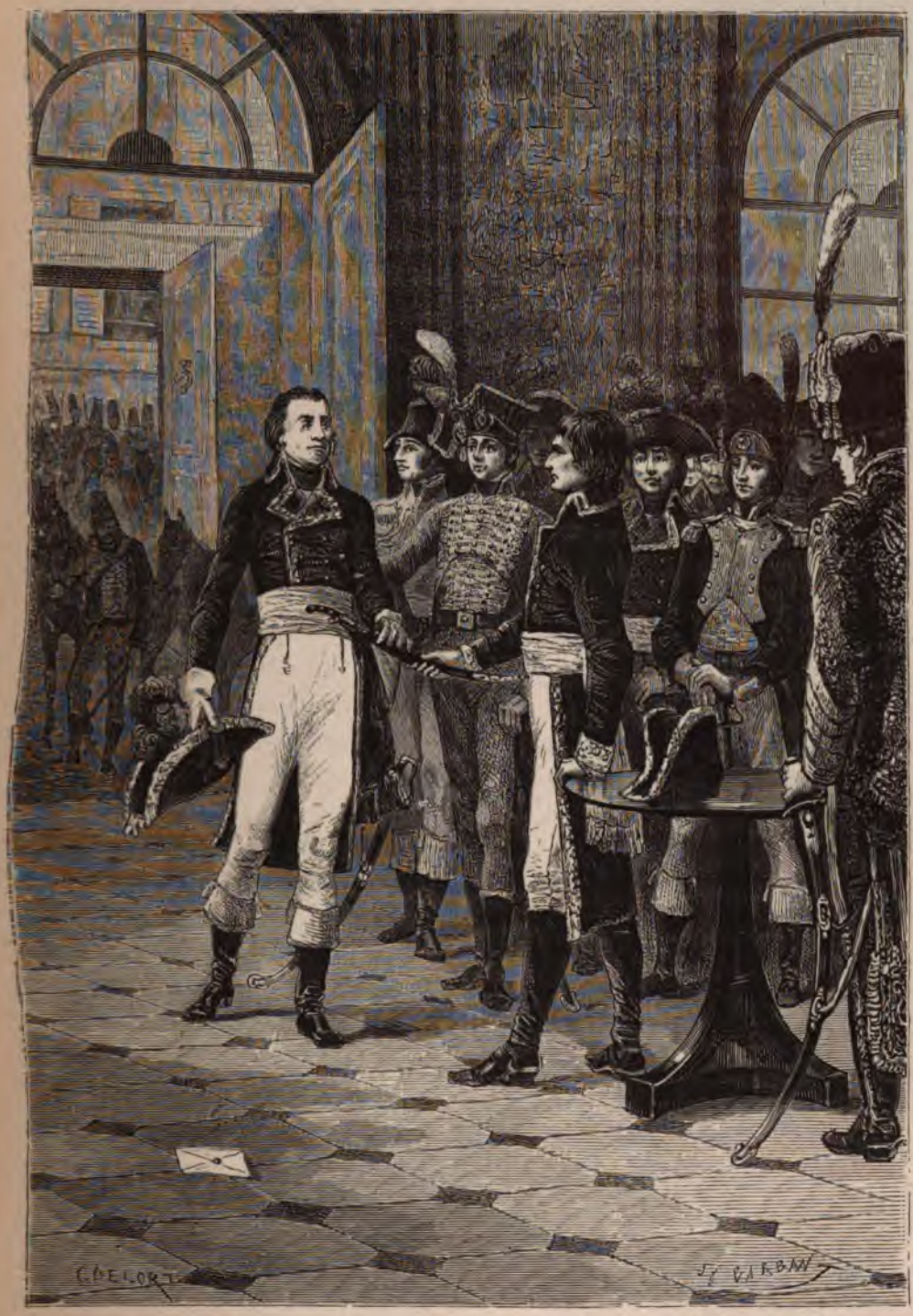

TENEZ, VOILA LE SABRE QUE JE PORTAIS AUX PYRAMIDES, JE VOUS LE DONNE EN SIGNE D'ESTIME ET DE CONFIANCE

ıts et demandant compte de leur conduite aux Directeurs, absents ou mplices. « Qu'avez-vous fait, s'écria-t-il, de cette France que j'avais ıdue si brillante? Je vous avais laissé des victoires, j'ai retrouvé s revers; je vous ai laissé les millions de l'Italie, je retrouve des lois ›liatrices et partout la misère. Que sont devenus cent mille hommes i ont disparu du sol français? Ils sont morts et c'étaient mes comgnons d'armes! Un tel état de choses ne peut durer; avant trois ans, nous mènerait au despotisme par l'anarchie. »

Il parlait encore, lorsque Gohier entra accompagné de Moulin; tous ux étaient encore confondus par ce qu'ils venaient d'apprendre; résistaient et refusaient de donner leur démission. « Il n'y a plus Directoire, répondit le général Bonaparte. Il faut sauver la Républiıe, je le veux. » Moreau fut chargé de garder Gohier, qui était rentré ı Luxembourg; le général Moulin s'était échappé.

Le premier pas était fait, important et décisif en ce qui regardait le ırectoire et l'armée; le succès dans le Corps législatif restait encore ›uteux aux yeux des plus résolus. Siéyes insistait pour l'arrestation nmédiate de quarante membres de l'opposition. « Non, dit Bonaarte, couvrant son audace d'un scrupule; j'ai juré ce matin de proger la représentation nationale, je ne veux pas violer mon serment. » repoussa également tous les petits moyens matériels qui pouvaient rmer l'entrée de la salle aux députés mal disposés. « Pourquoi tant précautions? dit-il. Notre triomphe ne doit pas ressembler à celui une minorité factieuse. » Lorsque la réunion se sépara, on était nvenu de former un gouvernement provisoire composé de trois conıls, Bonaparte, Siéyes et Roger-Ducos. Le Corps législatif devait être ourné à trois mois. Le général était sorti, seul muni d'un pouvoir gal, absolu et souverain; les conjurés se regardaient. « Vous avez un aître, » dit froidement Siéyes en se levant à son tour. Fouché haussait les épaules : « Que voulez-vous? C'est fait! » dit-il.

Le lendemain, à une heure, les deux Conseils étaient rassemblés. ucune tentative de soulèvement n'avait été essayée par les Jacobins. rsque la séance des Cinq-Cents fut ouverte, sur la proposition de forer une commission pour délibérer sur la situation de la République, s cris s'élevèrent: « La Constitution! la Constitution! Point de dictare! » On réclama l'appel nominal et un nouveau serment de fidélité à Constitution. M. de Lavalette apporta cette nouvelle au général naparte, qui se trouvait seul avec Siéyes dans un salon du château.

Il se tourna brusquement vers l'ancien Directeur : « Vous voyez ce qu'ils font ! » Siéyes restait impassible. « Jurer une partie de la Constitution, passe, dit-il; mais la jurer tout entière, c'est trop. »

Bonaparte était sorti, les généraux l'attendaient, il frappait le sol de sa cravache. « Il faut en finir, » dit-il. Fouché l'avait fait prévenir : « Mes précautions sont prises : le premier qui bouge sera jeté à la rivière. Je réponds de Paris. Veillez sur Saint-Cloud. Sans quoi les toges pourraient bien l'emporter sur les baïonnettes. » Augereau était partagé entre des sentiments divers. Il sortait du Conseil des Cinq-Cents. « Te voilà dans une jolie position, » dit-il à son ancien chef. « C'était bien pis à Arcole, repartit Bonaparte. Va dire à tes amis que le vin est tiré et qu'il faut le boire. » Il entrait en même temps au Conseil des Cinq-Cents, réunis dans la grande galerie du château.

Jamais Bonaparte ne posséda le don de la parole autrement que par boutades et dans les élans d'un emportement parfois éloquent; il était troublé et irrité, la puissance naturelle de sa pensée lui échappait devant cette assemblée de *discuteurs* et d'*avocats*, favorables cependant pour la plupart à ses desseins. Les interruptions l'embarrassaient; ses phrases coupées, confuses et souvent incohérentes, exprimaient mal la résolution hardie qui avait inspiré sa conduite. « César, Cromwell, dit-il, on m'a donné ces noms : c'est une calomnie ; j'aurais pu faire comme eux au retour d'Italie, je ne l'ai pas voulu, je ne le veux pas aujourd'hui. Vous réclamez la Constitution ? Vous l'avez violée au 18 fructidor, vous l'avez violée au 22 floréal, vous l'avez violée au 20 prairial. Elle ne peut plus être un moyen de salut, puisqu'elle n'obtient plus le respect de personne; nous ne pouvons le lui rendre. Que chaque citoyen retrouve la liberté qui lui est due et que cette Constitution n'a pu lui garantir. »

Les opposants insistaient; Bonaparte invoqua les noms contradictoires de Barras et de Moulin. « Tous les deux m'ont demandé de me mettre à la tête des hommes dont les opinions sont vraiment libérales; toute la France pense comme eux que la Constitution ne peut pas sauver la patrie. » Il s'échauffait en parlant. « Si quelque orateur payé par l'étranger, s'écria-t-il enfin, osait proposer de me mettre hors la loi, qu'il prenne garde de porter cet arrrêt contre lui-même ! S'il parlait de me mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes. à vous, grenadiers, dont je vois ici les bonnets, à vous, braves soldats, dont j'aperçois ici les baïonnettes. Songez que je

marche accompagné du Dieu de la fortune et du Dieu de la guerre! »

Tant de menaces et d'arrogance soutenaient mal des raisons que tous devinaient, mais que Bonaparte lui-même n'osait pas exprimer devant les représentants de la nation; en entrant au Conseil des Cinq-Cents, le général fut aussitôt accueilli par des murmures qui devinrent bientôt des cris. Les grenadiers étaient entrés en même temps que lui dans la salle. « Quoi! s'écria-t-on, des soldats ici? Des armes? Que veut-on? A bas le dictateur! » Le député Destremx l'avait pris par le bras. « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » Poussé et pressé en tous sens, rudement injurié et questionné, Bonaparte avait été rejoint au milieu de la foule par les grenadiers, inquiets pour leur général; Lefebvre s'avança et l'entraîna hors de la salle.

Lucien Bonaparte présidait ce jour-là le Conseil des Cinq-Cents ; son frère le fit appeler. En vain avait-il cherché à excuser le coup d'État, les clameurs étouffaient sa voix; il se dépouilla de sa robe et de sa toque; « je renonce à ces insignes, puisque je ne puis être entendu, » dit-il, et il suivit les grenadiers chargés de l'amener auprès du général. Les soldats eux-mêmes semblaient hésiter. Lucien monta à cheval et les harangua vivement. « Il n'y a plus de président, dit-il; la majorité de vos représentants est écrasée par la terreur que lui causent les brigands; que les baïonnettes les délivrent des stylets, je vous confie ce soin; vous ne reconnaîtrez pour législateurs que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Ceux qui resteront dans l'Orangerie doivent être expulsés, ils ne sont plus les représentants du peuple! »

La plupart des soldats criaient: « Vive Bonaparte! » L'assentiment cependant n'était pas unanime. « Faut-il entrer dans la salle? » demanda Murat en s'avançant. « Oui, » répondit le général. « Citoyens représentants, s'écria le colonel Dujardin en mettant le pied sur le seuil de l'Orangerie, je vous invite à vous retirer : on ne répond plus de la sûreté du Conseil! » Deux fois les grenadiers traversèrent la salle; en revenant sur leurs pas, le tambour battait aux champs et les soldats repoussaient devant eux les représentants; les manteaux rouges et les toques disparaissaient peu à peu : les plus obstinés résistaient à peine, un grand nombre passaient par les fenêtres. Lorsqu'il avait affronté seul la colère des Cinq-Cents, nul attentat n'avait menacé la personne du général Bonaparte; nulle sérieuse violence ne fut déployée contre les représentants; la population les vit sans émotion chassés de leur salle. La France était lasse de tant de secousses; la faiblesse du

Directoire, succédant aux emportements révolutionnaires, la jetait abattue et indifférente dans les bras du maître nouveau, auquel elle n'avait pas donné le pouvoir qu'elle laissait usurper. Il lui avait tant de fois assuré les joies de la victoire, qu'elle concevait l'espoir de lui devoir enfin quelque repos.

Le même soir, et dans une réunion peu nombreuse du Conseil des Anciens, une loi fut votée constituant « une commission consulaire exécutive composée des citoyens Siéyes, Roger-Ducos et Bonaparte. Cette commission était investie de la plénitude du pouvoir dictatorial et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure et de procurer une paix honorable et solide. »

Une commission de vingt-cinq membres choisie dans chacun des deux Conseils devait assister le pouvoir exécutif dans cette lourde tâche. Le règne des assemblées était pour longtemps fini, la dictature commençait.

CHAPITRE VII

LE CONSULAT (1799-1804)

Depuis plus de dix ans, à travers des secousses et des souffrances inouïes, la France cherchait un gouvernement régulier et libre, lui assurant les droits nouveaux qu'elle avait douloureusement conquis ; elle avait renversé la monarchie et tenté la République, elle avait accepté et laissé tomber trois constitutions ; tout en repoussant seule l'effort de l'Europe liguée contre elle, elle avait subi les violences de la Terreur, les passions contradictoires des assemblées, et la faiblesse incohérente du Directoire ; pour la première fois, depuis la mort du roi Louis XIV, son histoire retrouvait un centre et se déroulait désormais autour d'un seul homme. Pendant quinze ans, victorieuses ou vaincues, au comble de la gloire ou de l'abaissement, la France et l'Europe, entraînées par une volonté indomptable et une passion effrénée du pouvoir, devaient payer de tout leur sang et de tous leurs trésors cette page dans l'histoire universelle qu'ambitionnait le général Bonaparte et qu'il a su couvrir de tant de gloire et de crimes.

Au lendemain du 18 brumaire, dans l'incertitude des partis, en face d'une constitution audacieusement violée et d'un gouvernement tout provisoire, la nation était plus émue qu'agitée et inquiète ; elle avait entrevu cette puissance naturelle et cet ascendant libre du génie auxquels les hommes s'abandonnent volontiers avec une confiance que n'ont pu lasser les plus amères déceptions. Les républicains ardents et sincères, de moins en moins nombreux, se sentaient vaincus d'avance, par un instinct sûr que n'égaraient pas les protestations de leurs adversaires. Ils pliaient sous un pouvoir nouveau auquel ne s'attachaient pas leurs vieilles haines, qu'ils croyaient en quelque sorte créé de leurs mains et dont ils n'avaient pas encore mesuré l'audace. Le fond de la population, la France véritable, accueillait avec joie l'espérance de l'ordre et de l'administration régulière et forte. On n'était pas préoccupé de la savante Constitution depuis si longtemps annoncée par Siéyes ; aux yeux du pays, le gouvernement se concentrait déjà entre les mains du général Bonaparte ; c'était à lui qu'on se fiait pour le repos au dedans, pour la gloire et pour la paix au dehors.

Il gouvernait déjà en effet, négligeant les discussions prolongées des deux commissions législatives et les profonds développements des projets de Siéyes exposés par M. Boulay ; avant que la Constitution de l'an VIII reçût l'empreinte de sa volonté dominante, il avait abrogé la loi des otages, rappelé de l'île d'Oléron les prêtres proscrits et de Sinnamari la plupart des déportés du 18 Fructidor ; il avait réformé le ministère, et distribué à son gré les grands commandements de l'armée. Moreau l'avait servi dans son coup d'État, il fut placé à la tête de l'armée du Rhin jointe à l'armée d'Helvétie, enlevée à Masséna au lendemain des plus éclatantes victoires. La méfiance et l'humeur luttaient avec l'admiration dans l'âme du vainqueur de Zurich ; il fut envoyé à l'armée d'Italie, toujours dévouée à Bonaparte. Berthier restait à Paris en qualité de ministre de la guerre. Fouché fut placé à la police et M. de Talleyrand reprit les affaires étrangères ; par une fantaisie d'esprit qui ne devait pas résister à la pratique du gouvernement, l'illustre mathématicien M. de Laplace fut appelé au ministère de l'intérieur ; M. Gaudin devint ministre des finances : il remplaça sur-le-champ l'emprunt forcé par un accroissement de l'impôt direct, et introduisit dans le système de la perception des deniers publics des améliorations importantes qui préparèrent notre grande organisation financière.

« Elle sera chère aux citoyens si les lois, si les actes de l'autorité sont toujours empreints de l'esprit d'ordre, de justice et de modération.

« La République sera imposante aux étrangers si elle sait respecter dans leur indépendance le titre de sa propre indépendance, si ses engagements, préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité.

« Elle sera enfin formidable à ses ennemis si ses armées de terre et de mer sont fortement constituées, si chacun de ses défenseurs trouve une famille dans le corps auquel il appartient et dans cette famille un héritage de vertu et de gloire; si l'officier, formé par de longues études, obtient, par un avancement régulier, la récompense due à ses talents et à ses travaux.

« A ces principes tiennent la stabilité du gouvernement, les succès du commerce et de l'agriculture, la grandeur et la prospérité des nations.

« Nous avons tracé la règle qui doit nous juger, Français, nous avons dit nos devoirs. Ce sera vous qui nous direz si nous les avons remplis. »

« Que voulez-vous? avait dit le premier consul à M. de la Fayette; Siéyes n'avait mis partout que des ombres : ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement; il fallait bien de la substance quelque part : ma foi, je l'ai mise là! » Le préambule même de la Constitution affirmait le changement radical survenu dans la direction des affaires. « Les pouvoirs aujourd'hui institués seront forts et stables, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits des citoyens et les intérêts de l'État. Citoyens, la Révolution est fixée aux mêmes principes qui l'ont commencée, elle est finie! »

Ce n'était plus l'apothéose, mais la fin de la Révolution qu'annonçaient arrogamment les auteurs de la Constitution de l'an VIII; dans le premier instinct d'un grand esprit placé en face d'une tâche immense et difficile, Bonaparte conçut la pensée de terminer la guerre comme la révolution et de rétablir pour quelque temps au moins cette paix dont il avait besoin pour gouverner la France. Dédaigneux des formes ordinaires de la diplomatie, il écrivit directement à Georges III, comme il avait naguère écrit à l'archiduc Charles (le 18 décembre 1799) :

« Appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

« La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans ces ouvertures que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la deuxième fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des États faibles, ne décèlent dans les États forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. »

En même temps et presque dans les mêmes termes, Bonaparte écrivait à l'empereur François. Il avait traité naguère avec ce souverain et ne l'aurait peut-être pas trouvé inflexible; mais M. Pitt ne croyait pas la révolution finie, et n'éprouvait aucune confiance pour l'homme qui venait de saisir d'une main victorieuse la direction des destinées de la France. Une lettre froidement polie adressée par lord Granville au ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, repoussa les avances du premier consul. L'Angleterre préparait alors un nouvel armement destiné à soutenir les tentatives momentanément renouvelées dans l'Ouest par les royalistes. En énumérant les causes de la méfiance européenne à l'égard de la France, lord Granville ajoutait : « Le meilleur garant, le garant le plus naturel de la réalité et de la permanence des intentions pacifiques du gouvernement français, serait la restauration de cette dynastie royale qui a maintenu pendant tant de siècles la prospérité intérieure de la France et qui l'a fait respecter et considérer au dehors; un tel événement écarterait tous les obstacles qui s'opposeraient à une négociation de paix, il assurerait à la France la possession tranquille de son territoire ancien et il donnerait à toutes les

nations de l'Europe cette sécurité qu'elles sont obligées de chercher aujourd'hui par d'autres moyens. »

Durant la violente discussion soulevée dans le Parlement par les propositions pacifiques du premier consul, M. Pitt basa tous ses raisonnements sur l'instabilité et l'insécurité d'une paix traitée avec la Révolution française, quel que fût le nom de ses gouvernants. « Depuis quand a-t-on découvert que les dangers du jacobinisme aient cessé d'exister? s'écria-t-il. Depuis quand a-t-on découvert que le jacobinisme de Robespierre, de Barère, des cinq directeurs, du triumvirat ait tout d'un coup disparu parce qu'il s'est concentré dans un seul homme, élevé et nourri dans son sein, couvert de gloire sous ses auspices, et qui a été à la fois le fils et le champion de toutes ses atrocités?... C'est parce que j'aime sincèrement la paix que je ne puis me contenter d'un vain mot, c'est parce que j'aime sincèrement la paix que je ne veux pas la sacrifier en saisissant l'ombre lorsque la réalité n'est pas à ma portée. *Cur igitur pacem nolo? Quia infida est, quia periculosa, quia esse non potest!* »

Plus modérée dans la forme, l'Autriche avait au fond répondu comme l'Angleterre; la guerre était inévitable, et dans le désordre intérieur où le Directoire avait laissé les affaires, dans les embarras financiers et le douloureux état des armées, le premier consul sentait lourdement retomber sur ses épaules le poids d'un gouvernement depuis longtemps incohérent et faible. Son premier soin fut d'achever la pacification de l'Ouest, toujours agité par la passion royaliste. Un instant, les chefs du parti avaient cru possible d'engager le général Bonaparte au service de la Restauration monarchique; ils avaient été bientôt détrompés. Mais le premier consul avait su se servir en Vendée de l'influence de l'ancien curé de Saint-Laud, l'abbé Bernier; il avait fait appel aux prêtres, qui rentraient de toutes parts dans leurs provinces. « Les ministres d'un Dieu de paix, disait la proclamation du 28 décembre 1799, seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde; qu'ils parlent aux cœurs le langage qu'ils apprirent à l'école de leur Maître! Qu'ils aillent dans les temples, qui se rouvrent pour eux, offrir pour leurs concitoyens le sacrifice qui expiera le crime de la guerre et le sang qu'elle a fait verser! » Toujours intimement unis avec le sentiment religieux des populations qui combattaient sous leurs ordres, les chefs vendéens répondirent à cet appel : ils déposèrent les armes. En Bretagne et en Normandie, Georges Cadoudal et M. de Frotté conti-

nuèrent les hostilités ; des instructions sévères furent envoyées, d'abord au général Hédouville, puis au général Brune. « Les consuls pensent que les généraux doivent faire fusiller sur-le-champ les principaux rebelles pris les armes à la main. Quelque rusés que soient les chouans, ils ne le sont pas autant que les Arabes du désert. Le premier consul croit que ce serait donner un exemple salutaire que de brûler deux ou trois grosses communes choisies parmi celles qui se comporteront le plus mal. » Six semaines plus tard, l'insurrection était partout vaincue ; M. de Frotté et son jeune aide de camp M. de Toustain avaient été fusillés ; Bourmont avait accepté les offres du premier consul et s'enrôlait à son service ; Georges Cadoudal, appelé à Paris, résista à toutes les avances de celui qu'il devait bientôt poursuivre de sa haine jusqu'à tenter un crime. « Quelle faute j'ai commise de ne pas l'étouffer dans mes bras ! » répétait le hardi chef des chouans en quittant le général Bonaparte. Il se retira en Angleterre. La guerre civile était terminée ; les troupes qui avaient occupé les provinces de l'Ouest pouvaient rejoindre aux frontières les armées qui s'y préparaient. Carnot, qui venait de rentrer en France, remplaça au ministère de la guerre le général Berthier appelé au service actif. C'étaient les grands souvenirs rattachés à son nom plutôt que l'espoir d'une coopération efficace et active qui avaient décidé le premier consul à lui confier ce poste ; peut-être avait-il voulu l'écarter du petit groupe des libéraux obstinés, justement inquiets des dangers dont ils voyaient la liberté menacée. Déjà les journaux avaient été supprimés, à l'exception de treize ; les lois étaient votées sans conteste et « dans un véritable tourbillon d'urgence » ; le gouvernement prétendit régler la durée des discussions du Tribunat. M. Benjamin Constant, jeune encore et connu depuis peu comme publiciste, s'éleva éloquemment contre l'atteinte portée à la liberté des délibérations. « Sans doute, dit-il, l'harmonie est désirable entre les autorités de la République, mais l'indépendance du Tribunat n'est pas moins nécessaire à cette harmonie que l'autorité constitutionnelle du gouvernement ; sans l'indépendance du Tribunat il n'y aurait plus ni harmonie ni constitution, il n'y aurait plus que servitude et silence, silence que toute l'Europe entendrait. »

Les violences passées des assemblées et leurs fréquentes inconséquences avaient lassé les âmes faibles et aveuglé les esprits imprévoyants. Le discours de M. Benjamin Constant valut à son amie Mme de Staël un éloignement obligé de Paris ; la loi fut votée à une grande ma-

jorité, et les adulations des flatteurs abondèrent aux pieds du premie: consul. Il jugeait lui-même plus sainement de sa situation qu'il croyai encore précaire. Établi aux Tuileries avec un grand appareil le 19 fé vrier 1800, il dit en entrant à son secrétaire. « Eh bien! Bourienne nous voilà aux Tuileries ; maintenant il faut y rester. »

Déjà, et par le seul effort d'une volonté souveraine qui semblai s'instruire en s'exerçant, le pouvoir, naguère épars dans des main obscures, s'était concentré à Paris sous la direction d'une administra tion centrale soudainement organisée ; des exactions difficilemen supportées avaient recueilli d'abondantes ressources dans les pay: conquis ou annexés, à Gênes, en Hollande, à Hambourg. Le jeune ro de Prusse, sensé et prudent, avait refusé de transformer sa neutralit en alliance, mais il avait usé de son influence sur les petits États d l'Empire pour obtenir d'eux la même attitude. L'empereur Paul Ier, ballotté par les mouvements impétueux de son esprit ardent et maladif, avait été piqué par les défaites du général Souwarov et offensé par l'insuffisance des secours de l'Autriche ; il était mécontent du gouvernement anglais et se tenait avec humeur à l'écart de la coalition. La reprise des hostilités était imminente et les grands projets du premier consul commençaient à se dérouler. L'effort des préparatifs avait été jusqu'alors réservé à l'armée du Rhin, confiée à Moreau. L'armée de Ligurie, placée sous les ordres de Masséna et dont le centre d'opérations se trouvait à Gênes, n'avait reçu ni renforts ni munitions ; elle devai protéger les passages de l'Apennin contre M. de Mélas, tandis qu Moreau attaquerait sur le Rhin l'armée de Souabe, commandée par l maréchal Kray. L'occupation de la Suisse par l'armée française gêna les mouvements des coalisés en les obligeant à éloigner l'une de l'autr leurs deux armées ; le premier consul méditait un mouvement qu devait lui donner tout l'avantage de cet éloignement. Moreau en Alle magne, Masséna en Italie, étaient chargés à tout prix de retenir le ennemis. Bonaparte formait silencieusement une troisième armée don il dispersait habilement les corps, tout en amusant l'Europe du cam de l'armée de réserve établi à Dijon. Déjà se préparait la grande cam pagne qui devait porter sa gloire au faîte et fonder sa puissance par la victoire. Tout était sacrifié dans sa pensée à l'éclat personnel de ses succès. Il avait conçu un projet d'attaque pour le passage du Rhin. Moreau, modeste et désintéressé, acceptait le plan général de la guerre et subordonnait ses opérations à celles du premier consul, militaire-

ment indépendant et résolu, il s'obstinait à passer le Rhin à sa fantaisie. Bonaparte s'emporta. « Moreau ne saurait me comprendre! » s'écria-t-il. Il céda cependant aux observations du général Dessoles, et toujours habile à subjuguer ceux dont il avait besoin, il écrivit à Moreau pour lui rendre sa liberté d'action : « Dessoles vous dira que personne ne s'intéresse plus que moi à votre gloire personnelle et à votre bonheur. Les Anglais embarquent à force: que veulent-ils? Je suis aujourd'hui une espèce de mannequin qui a perdu sa liberté et son bonheur. Les grandeurs sont belles, mais en perspective et en imagination; j'envie votre bonheur : vous allez avec des braves faire de belles choses; je troquerais volontiers ma pourpre consulaire contre une épaulette de chef de brigade sous vos ordres. » (16 mars 1800.)

L'armée d'Italie souffrait depuis longtemps avec un héroïque courage; le chef bien connu qui prenait le commandement était plus que tout autre propre à obtenir d'elle les derniers efforts du dévouement; la première elle devait subir l'attaque des forces coalisées. Les troupes de Masséna étaient encore disséminées, lorsqu'il fut assailli par M. de Mélas. La crainte d'épuiser d'avance les ressources insuffisantes de Gênes l'avait empêché de suivre les sages conseils de Bonaparte en massant ses corps autour de cette place. Après une série de combats acharnés sur la haute Bormida, la ligne française se trouva coupée par les Autrichiens, le général Suchet fut obligé de se replier sur Nice, Masséna rentra dans Gênes. Un nouvel effort rejeta le général de Mélas au delà de l'Apennin; la tentative de rejoindre le corps du général Suchet ayant échoué, Masséna se vit contraint de s'enfermer dans la place, au sein d'une population divisée d'opinion, mais dont il avait su déjà conquérir la confiance. Résolu d'occuper par sa résistance et par ses sorties toutes les forces des coalisés, le général fit ses préparatifs pour soutenir le siége jusqu'à la dernière extrémité. Tous les approvisionnements de la place étaient rassemblés dans les magasins militaires; l'ordre le plus sévère régnait dans les distributions, mais déjà la disette commençait. Les forces de Masséna, épuisées par de fréquents combats, diminuaient chaque jour; le pain manquait et l'héroïque obstination du général obligeait seule les Autrichiens à conserver un corps d'armée considérable devant une place affamée (5 mai 1800). Mélas avait en vain tenté de forcer les lignes du Var derrière lesquelles le général Suchet, trop faible pour défendre Nice, s'était habilement retranché.

eau tardait à entrer en campagne; son matériel était insuffisant, ace et la Suisse, à bout de ressources, ne pouvaient lui fournir les yens de transport nécessaires à son mouvement. Le premier consul pressait. « Ayez le plus tôt possible un avantage, afin de pouvoir par ne diversion quelconque favoriser les opérations d'Italie, lui écri-vait-il le 24 avril; tous les jours de retard sont extrêmement funestes pour nous. » Le 25 avril, Moreau passa le Rhin à Strasbourg, à Brisach et à Bâle, trompant ainsi le général Kray qui défendait les défilés de la Forêt-Noire, pendant que les diverses divisions de l'armée française remontaient et repassaient le Rhin pour le franchir de nouveau sans difficulté à Schaffouse. Les Autrichiens n'avaient pas encore rassemblé leurs forces, dispersées par les mouvements inattendus qu'ils s'étaient vus obligés d'exécuter; les corps francais étaient eux-mêmes dispersés lorsque le combat s'engagea, le 3 mai, à Engen. Après une lutte acharnée sur plusieurs points, l'avantage resta avec éclat au général Moreau; deux jours plus tard la même fortune couronna la bataille de Mœsskirch; les pertes étaient grandes des deux parts. L'action n'avait pas été bien combinée : le maréchal Kray s'était d'abord replié derrière le Danube; l'avis de son conseil de guerre le décida à défendre les magasins de Biberach : il repassa le fleuve, et offrit le combat au corps du général Gouvion Saint-Cyr, alors brouillé avec le général Moreau et supportant difficilement sa direction. Les posi-tions occupées par les Autrichiens furent partout attaquées à la fois; leurs troupes, déjà démoralisées par plusieurs défaites, se reti-rèrent en désordre. M. de Kray se replia vers Ulm, où l'attendait un camp retranché; le général Moreau avait été contraint d'affaiblir son armée en détachant un corps de dix-huit mille hommes nécessaires aux opérations du premier consul; il tenta sans succès un mouvement pour tourner le général Kray, et résolut de le bloquer dans ses posi-tions en attendant le résultat des manœuvres de Bonaparte. Le 27 mai il écrivit à celui-ci : « Nous attendons avec impatience l'annonce de vos succès. M. de Kray et moi, nous tâtonnons ici, lui pour tenir autou d'Ulm, moi pour qu'il quitte le poste. — Il eût été dangereux, pour v surtout, que je portasse la guerre sur la rive gauche du Danube. N position actuelle a forcé M. le prince de Reuss à se porter aux d chés du Tyrol, aux sources du Lech et de l'Iller; ainsi il n'est pa gereux pour vous. Si M. de Kray vient à moi, je recule encore Meiningen, je m'y fais joindre par le général Lecourbe et n

battrons. S'il marche sur Augsbourg, j'y marche également, il quittera son appui d'Ulm, et puis nous verrons ce qu'il y aura à faire pour vous couvrir. — Nous aurions plus d'avantages à guerroyer sur la rive gauche du Danube et à faire contribuer le Wurtemberg et la Franconie, mais cela ne vous arrangerait pas, puisque l'ennemi pourrait faire descendre des détachements en Italie en nous laissant ravager les provinces de l'Empire.

« Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, et mandez-moi tout ce qu'il est possible de faire pour vous. »

Tout était ainsi préparé en Allemagne et en Italie pour le succès de cette campagne du premier consul que l'ennemi ignorait encore. Toujours trompés par les concentrations fictives qui s'opéraient à Dijon, les Autrichiens virent sans inquiétude le départ de Bonaparte quittant, disait-on, Paris pour quelques jours afin de passer en revue l'armée de réserve. Le public français partageait la même illusion ; les préparatifs, ardemment pressés par le premier consul, étaient demeurés secrets; il partit au dernier moment, laissant à regret et non sans inquiétude son gouvernement à peine fondé et les nouvelles institutions mal assises. « Tenez-vous bien, disait-il à Cambacérès et à Lebrun; si un événement survient, ne vous troublez pas. Je reviendrai comme la foudre accabler les audacieux qui oseraient porter la main sur le gouvernement. » Il avait d'avance et dans la puissante conception de son génie combiné tout le plan de ses opérations et deviné les mouvements de ses ennemis. Couché sur ses cartes, et désignant du doigt les positions des différents corps, il murmurait à demi-voix : « Ce pauvre M. de Mélas passera par Turin, il se repliera vers Alexandrie. Je passerai le Pô, je le rejoindrai sur la route de Plaisance, dans les plaines de la Scrivia, et je le battrai là, et puis là. » Le Tribunat avait émis ce vœu que le premier consul revînt bientôt, « vainqueur et pacificateur ». Un article de la Constitution lui interdisait de prendre le commandement des armées, Berthier reçut le titre de général en chef. Le premier consul passa en revue l'armée de conscrits et d'invalides rassemblée à Dijon ; le 13 mai, il réunissait à Genève les forces actives; les troupes venant d'Allemagne sous les ordres du général Moncey n'étaient pas encore arrivées, elles devaient passer par le Saint-Gothard; le général Marescot avait été chargé de la reconnaissance des Alpes; le passage du Saint-Bernard, plus difficile que celui du Simplon ou du Mont-Cenis, était plus court et le débouché en devait être peu défendu.

« Difficile, soit, répondit le premier consul au rapport de Marescot; mais est-ce possible? — Je le crois, repartit le général, avec des efforts extraordinaires. — Eh bien, partons! » dit Bonaparte.

De Genève à Villeneuve, le voyage était aisé, et des bateaux avaient transporté jusque-là des approvisionnements. Le premier consul avait soigneusement préparé le long de la route les points de ravitaillement; à Montigny, une partie des mulets réquisitionnés à grands frais dans les environs furent chargés de vivres et de munitions; les autres furent attelés aux affûts démontés des canons, qui devaient être remis en état à Saint-Remi, de l'autre côté du col. Les canons eux-mêmes furent enveloppés dans des troncs d'arbres creusés, ce qui permit de les faire glisser sur la glace et la neige. Le nombre des mulets se trouvant insuffisant et les paysans se refusant à ce rude travail, les soldats s'attelèrent aux pièces de canon et les traînèrent à travers la montagne, sans vouloir accepter les récompenses promises par le premier consul. Il marchait en tête de l'arrière-garde, monté sur un mulet, enveloppé dans une capote grise, causant familièrement avec son guide et soutenant le courage de l'armée par son inaltérable sang-froid. Après quelques heures de repos dans l'hospice du mont Saint-Bernard, la descente commença, plus difficile encore que l'ascension; du 15 au 20 mai les divisions se succédèrent. Lannes et Berthier qui commandaient l'avant-garde s'étaient déjà avancés jusqu'à Aoste, lorsqu'ils se trouvèrent arrêtés par le petit fort de Bard, bâti sur un rocher à pic et dont l'artillerie commandait le défilé. La nuit était venue, une couche de fumier et de paille fut répandue sur le sentier glacé, les roues des chariots furent garnies d'étoupes; au point du jour le passage était franchi; l'armée française, descendant comme un torrent dans la vallée, s'empara d'Ivrée et repoussa les Autrichiens à la Chiusella (26 mai). Toutes les divisions de Bonaparte se réunissaient peu à peu; le corps de Moncey déboucha par le Saint-Gothard, quatre mille hommes sous les ordres du général Thureeau avaient franchi le Mont-Cenis. Le général de Mélas se refusait encore à croire au danger qui le menaçait, et déjà une armée imposante s'avançait contre ses forces amoindries et divisées. Déjà Lannes avait battu le général Ott à Montebello, après un combat vivement disputé. « J'entendais les os craquer comme la grêle sur les toits, » disait le vainqueur.

Bonaparte s'était porté sur Milan, négligeant Gênes qu'il eût pu délivrer sans risque, et condamnant par là Masséna et son armée aux souf-

frances d'un siége prolongé, terminé par une douloureuse défaite. Il avait conçu des projets plus vastes et le dessein d'écraser d'un seul coup l'armée autrichienne. Tout cédait devant la considération du succès personnel et la soif égoïste de la gloire. La population lombarde avait accueilli le premier consul avec transport, heureuse de se voir délivrée du joug autrichien et bercée d'avance par l'espoir de la liberté. Le général Mélas était à Alexandrie, rappelant auprès de lui les forces qui attaquaient Suchet sur le Var, et les troupes du général Ott toujours retenues par le siége de Gênes. Il était assuré de l'impossibilité où se trouvait le maréchal Kray de lui prêter aucun secours. Il fallait vaincre ou mourir. Dans la prison où le retenait l'armée autrichienne, Masséna avait deviné la situation des ennemis. Il espérait encore les secours qui lui avaient été promis; déjà le général Ott lui avait envoyé un parlementaire. « Donnez-moi seulement deux jours, un jour de vivres, disait-il aux Génois, et je vous sauve du joug autrichien, j'épargne à mon armée la douleur de se rendre. »

Toutes les ressources étaient épuisées, les horreurs de la famine avaient lassé le courage des habitants, l'abattement gagnait même les soldats. « Avant de se rendre, disaient-ils, le général nous fera manger ses bottes. » Depuis longtemps, la garnison vivait d'un pain malsain pétri d'amidon, de graine de lin et de cacao, qui suffisait à peine à soutenir l'existence des soldats ; la population, réduite à une soupe d'herbes arrachées sur les remparts, expirait par centaines ; les prisonniers, cantonnés dans le port sur de vieux navires démâtés, poussaient des cris de souffrance qui retentissaient jusqu'aux oreilles de leurs anciens généraux. Ceux-ci avaient refusé de leur faire parvenir des vivres malgré la promesse de Masséna de les leur réserver. Les derniers aliments étaient épuisés ; le 3 juin, le général consentit à recevoir le parlementaire. Il exigeait et il obtint les honneurs de la guerre ; l'armée fut autorisée à sortir de Gênes avec armes et bagages, enseignes déployées, libre de se diriger vers le corps du général Suchet. « Sans cela, je sortirai les armes à la main, dit Masséna, et on verra ce que peuvent faire huit mille hommes affamés. » La guerre et la famine avaient réduit à ce nombre les soldats en état de porter les armes. Après leur guérison, les malades qui encombraient les hôpitaux devaient être renvoyés jusqu'au quartier général de Suchet. Masséna défendit les intérêts des Génois et réclama en leur faveur le gouvernement libre. Les généraux autrichiens refusèrent de s'en-

gager. « Avant quinze jours je serai de retour dans Gênes, déclara le général français. — Vous y trouverez des hommes auxquels vous avez appris à la défendre, » repartit l'un des plénipotentiaires, M. de Saint-Julien. Le général Soult restait dans la place gravement blessé. C'était sur le Var que Masséna ramenait ses troupes épuisées; au fond de leur âme, généraux et soldats conservaient un amer ressentiment de l'abandon où ils avaient été laissés. Lorsque les corps autrichiens battus par Suchet se furent retirés vers Alexandrie, Masséna ne lui permit pas de les poursuivre : il se bornait à garder les portes de la France.

Bonaparte venait de quitter Stradella qu'il avait occupé en quittant Milan : il avait été obligé de disperser ses forces afin de couper tous les passages à l'ennemi; lorsqu'il déboucha le 13 juin dans la plaine qui s'étend entre la Scrivia et la Bormida, près du petit village de Marengo, il était mal instruit des mouvements de l'ennemi, comme des ressources du terrain. Le 14 au matin, le général de Mélas contraint par la nécessité sortit d'Alexandrie et, passant la Bormida sur trois ponts, il attaqua le général Victor devant Marengo. Lannes était en même temps enveloppé de toutes parts, obligé de reculer malgré des prodiges de courage. Marengo avait été enlevé par l'artillerie ennemie, lorsque Bonaparte arriva sur le champ de bataille avec sa garde et son état-major, entraînant sur-le-champ contre lui le principal effort du combat. Cependant la retraite continuait, l'armée allait être coupée; le général autrichien, vieux et fatigué, se croyant assuré de la victoire, rentra dans Alexandrie; il était trois heures. Bonaparte espérait encore et combattait toujours. Il avait expédié un aide de camp à Desaix, débarqué depuis deux jours d'Égypte et qu'il avait détaché dans la direction de Novi ; de son retour dépendait la fortune de la journée. Desaix l'avait deviné, il avait devancé l'appel de Bonaparte : avant qu'on pût l'attendre il arrivait auprès de lui ; le général l'interrogeait du regard. « Eh bien, dit Desaix, après avoir rapidement examiné la situation des divers corps, c'est une bataille perdue; mais il n'est pas tard, nous avons le temps d'en gagner une autre. » Ses régiments se formaient pendant qu'il parlait ainsi, arrêtant la marche des Autrichiens. « Mes amis, dit le premier consul aux soldats ranimés, souvenez-vous que j'ai l'habitude de coucher sur le champ de bataille. »

Au même instant, Desaix s'avançait à la tête de ses troupes. « Allez dire au premier consul que je charge, dit-il à son aide de camp Savary; j'ai besoin d'être appuyé par la cavalerie. » Il avait franchi un pli

de terrain, lorsqu'une balle le frappa dans la poitrine ; dès le matin il avait conçu de sombres pressentiments. « J'ai trop longtemps fait la guerre en Afrique, disait-il, les boulets d'Europe ne me connaîtront plus. » En tombant, il dit au général Boudet : « Cachez ma mort, cela pourrait ébranler les troupes. » Les soldats l'avaient aperçu et s'élançaient en avant pour le venger. Kellermann arrivait au même instant,

MORT DE DESAIX

poussé par une de ces inspirations subites qui décident les grands généraux ; lançant ses dragons sur la cavalerie autrichienne qu'ils traversent, il attaque la colonne des grenadiers qui soutenait avec effort l'assaut de la division de Desaix. Le désordre gagne leurs rangs, un corps tout entier met bas les armes. Le général Zach, chargé du commandement en l'absence de M. de Mélas, avait été forcé de rendre son épée. Lorsque le vieux général accourut tout troublé, la bataille était perdue ; les troupes autrichiennes repoussées, culbutées, pressées sur les rives de la Bormida, s'étouffaient sur les ponts, ou se jetaient dans

la rivière, partout poursuivies par les Français victorieux; ceux des canons qui s'étaient embourbés dans la Bormida étaient tombés aux mains des vainqueurs. L'état-major était décimé.

Le premier consul regretta Desaix, le seul parmi les compagnons de sa jeunesse qui eût paru lui inspirer une affection particulière. Il triomphait cependant et cette grande journée lui rendait en fait l'empire de l'Italie. Il eut la sagesse de le sentir; les besoins du gouvernement le rappelaient en France; les conditions qu'il fit proposer à M. de Mélas étaient acceptables, quoique dures. L'armée autrichienne était autorisée à se retirer avec les honneurs de la guerre, mais elle devait rendre aux troupes françaises toutes les places de la Ligurie, du Piémont, de la Lombardie et des Légations, en évacuant le territoire italien jusqu'au Mincio. Aux réclamations de M. de Mélas Bonaparte répondit par un refus formel. « Monsieur, dit-il, mes conditions sont irrévocables. Ce n'est pas d'hier que je fais la guerre, votre position m'est aussi connue qu'à vous-même. Vous êtes dans Alexandrie, encombrés de morts, de blessés, de malades, dépourvus de vivres, privés de l'élite de votre armée, entourés de toutes parts; je pourrais tout exiger, je ne vous demande que ce qu'exige impérieusement la situation des affaires. Retournez à Alexandrie, vous n'aurez pas d'autres conditions. »

M. de Mélas signa, engageant sa parole jusqu'au moment où il pourrait recevoir une réponse de Vienne. Le soir même, avant d'avoir quitté le champ de bataille, le premier consul écrivit pour la seconde fois à l'empereur François-Joseph. Il avait été ému, jusques dans le fond de son âme impassible et hautaine, par le spectacle du carnage et l'acharnement du combat. Rentré dans le calme, il regretta peut-être sa lettre. « C'est sur le champ de bataille de Marengo, disait-il, au milieu des souffrances et environné de quinze mille cadavres, que je conjure Votre Majesté d'écouter le cri de l'humanité et de ne pas permettre que la génération de deux braves et puissantes nations s'entr'égorge pour des intérêts qui lui sont étrangers. — C'est à moi de presser Votre Majesté, puisque je suis plus près qu'elle du théâtre de la guerre. Son cœur ne peut pas être si vivement frappé que le mien. — Les armes de Votre Majesté ont assez de gloire; elle gouverne un très-grand nombre d'États. Que peuvent donc alléguer ceux qui dans le cabinet de Votre Majesté veulent la continuation des hostilités? Les intérêts de la religion et de l'Église? Pourquoi ne conseille-t-on pas à Votre Majesté de faire la

au sujet de la paix définitive. Major général des armées impériales et peu versé dans les usages diplomatiques, il avoua simplement son ignorance à M. de Talleyrand. Celui-ci en profita pour engager l'envoyé autrichien à signer des articles préliminaires. « Soit, dit M. de Saint-Julien, mais ils n'auront de valeur qu'après la ratification de mon souverain. » Le major général n'était pas autorisé à traiter, et les conventions qu'il avait acceptées, restées vagues sur le point le plus important, la délimitation des frontières en Italie, furent aussitôt désavouées à Vienne. M. de Thugut proposa l'ouverture d'un congrès, auquel l'Angleterre était disposée à prendre part. Le général Duroc, aide de camp du premier consul, qui avait accompagné M. de Saint-Julien lors de son retour à Vienne, ne fut pas admis à négocier et se vit contraint de rentrer à Paris.

L'humeur de Bonaparte était vive, son irritation contre l'Angleterre était ancienne et invétérée; depuis plus de deux ans cette puissance entravait le succès de ses entreprises favorites, et il la poursuivait dans ses intérêts commerciaux comme dans ses efforts militaires avec une persévérance digne de M. Pitt. Déjà il avait rallié les États-Unis à la doctrine de la plupart des États européens sur les droits des neutres et conclu avec leurs diplomates le traité de Morfontaine; il travaillait alors à susciter contre l'Angleterre une coalition redoutable, à la tête de laquelle venait de se placer l'empereur Paul Ier. Fort adouci à l'égard de la France par l'offre que lui avait faite le premier consul de lui céder Malte, assiégée par les Anglais, le czar reçut avec satisfaction les six mille prisonniers russes que Bonaparte lui renvoya sans rançon, après avoir vainement sollicité des échanges avec l'Angleterre et la Russie. Les puissances maritimes du nord de l'Europe avaient à se plaindre des vexations commises par l'Angleterre sur les navires de commerce. Le droit des mers, disaient-elles, les autorisait à faire le commerce de puissance à puissance, les marchandises de guerre seules exceptées, et, le pavillon couvrant la marchandise, les vaisseaux anglais ne pouvaient légitimement arrêter et visiter les navires des pays neutres pour saisir à leur bord les denrées françaises ou espagnoles. La théorie de l'Angleterre était différente, elle servait ses intérêts commerciaux et militaires. En 1800, l'empereur Paul embrassa la cause des puissances maritimes et forma contre l'Angleterre la ligue des neutres, pendant qu'il entrait avec le premier consul dans des relations amicales et une sorte d'alliance. En même temps, Bonaparte négociait avec le roi d'Espagne.

vait; les conditions honorables que le général français avait acceptées naguère étaient déjà en voie d'exécution : plusieurs places avaient été remises aux Turcs, le vizir s'était avancé. Kléber n'hésita pas cependant : il publia dans l'armée la lettre du commodore anglais, avec ces paroles : « Soldats ! on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre ! »

C'est un noble spectacle que celui d'hommes résolus réduits à l'extrémité sans fléchir devant le danger. Le 20 mars, l'armée française sortit du Caire ; amoindrie par la mort et les maladies, elle ne comptait pas plus de douze mille soldats, qui se formèrent en carrés, selon l'ancienne tactique des troupes d'Égypte, en face des ruines antiques d'Héliopolis. Kléber estimait à soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes l'armée turque qui devait l'assaillir. « Mes amis, disait-il en parcourant les rangs, vous ne possédez plus en Égypte que le terrain que vous avez sous vos pieds ! si vous reculez d'un pas, vous êtes perdus ! » En parlant ainsi, il donna l'ordre d'enlever le village retranché d'El Matarièh ; les petites redoutes étaient en notre possession, lorsque les janissaires vinrent fondre les premiers sur la division Friant. Les carrés restaient immobiles, maintenant un feu continu, enveloppés de fumée, et distinguant à peine la masse des ennemis qui venaient tomber à leurs pieds. Lorsque les nuages commencèrent à se dissiper, un rempart de cadavres entourait tous les corps français ; on voyait au loin l'ennemi qui fuyait. Kléber ordonna la poursuite, continuée pendant trois jours. Lorsque le général en chef parvint enfin au camp du vizir à Salahièh, il ne trouva plus que quelques détachements ennemis qui demandèrent grâce. Les chefs avaient disparu dans le désert avec leurs meilleures troupes. Les soldats français pillèrent les tentes ; ils étaient chargés de riches dépouilles lorsqu'ils reprirent le chemin du Caire.

La capitale de l'Égypte, toujours mal soumise et soulevée par des insurrections fréquentes, s'était révoltée à l'annonce de l'évacuation et du départ de l'armée française ; des crimes avaient été commis, et les chrétiens avaient été massacrés dans plusieurs quartiers. Kléber en fit le siége; la résistance fut longue et acharnée ; ce fut en vainqueurs que les Français rentrèrent dans cette cité qui leur avait naguère coûté si peu d'efforts. Toutes les villes rebelles de la basse Égypte étaient rentrées sous l'obéissance de la France; les indemnités de guerre et les prises faites sur l'ennemi avaient rétabli les finances.

administrations italiennes, qui se disaient victimes de graves exactions; Masséna avait été accusé : au fond de l'âme il était mécontent et restait toujours peu favorable au premier consul. Brune l'avait remplacé. A l'expiration de l'armistice et malgré des tentatives nouvelles de négociations, les troupes entrèrent en campagne. Le général Bonaparte était resté à Paris, prêt à se porter au besoin sur les points menacés. Tous les regards étaient fixés sur l'Allemagne; par un instinct commun, on attendait sur ce théâtre les grands événements militaires.

L'archiduc Jean était jeune et hardi : il conçut l'espoir de couper l'armée du général Moreau, et franchissant imprudemment l'Inn dont les Français redoutaient le difficile passage, il s'avança aussitôt vers l'Isar, dans l'intention de remonter le fleuve sur nos derrières. Mais déjà les inconvénients de l'entreprise se faisaient sentir; le jeune général résolut de donner aussitôt la bataille. Un avantage remporté le 1er décembre sur l'aile gauche de l'armée francaise l'enhardit au point de pousser en avant à travers la forêt de Hohenlinden, dans le vain espoir de ne rencontrer aucune résistance. Le général Moreau l'attendait dans la plaine entre Hohenlinden et Harthofen; les généraux Richepanse et Decaen avaient été chargés de prendre les Autrichiens par derrière. Moreau avait exactement calculé le temps nécessaire pour cette opération. Le combat était déjà engagé à l'issue de la forêt; à mesure qu'ils débouchaient dans la plaine, les corps autrichiens subissaient l'attaque de nos troupes. A travers la neige qui tombait à gros flocons, le général en chef distingua un peu de trouble dans les rangs ennemis. « Voilà le moment de charger, s'écrie-t-il. Richepanse les a pris en queue. » Le général Ney s'élança à la tête de sa division; il rejoignit ses compagnons au centre du défilé, mêlés à la foule confuse des ennemis qu'ils poussaient devant eux. Le centre de l'armée autrichienne était complétement enveloppé, l'aile gauche avait été rejetée sur l'Inn par Decaen. Les divisions françaises qui tenaient à droite, un moment repoussées, avaient à leur tour forcé les Autrichiens de redescendre dans le vallon; la plaine de Hohenlinden restait aux mains de l'armée française. L'ennemi avait perdu huit mille hommes, tués ou blessés, douze mille prisonniers et quatre-vingt-sept pièces de canon. Le général Lecourbe passa l'Inn à la suite de l'archiduc Jean, la division Decaen avait franchi la Salza et seconda le mouvement de Lecourbe; le général Moreau avait passé la Traun et s'avançait vers l'Ens. L'archiduc Charles, arraché à sa disgrâce par le danger de sa

SULEIMAN LE FRAPPA PLUSIEURS FOIS DE SON POIGNARD

le canon modifiait chaque jour les conditions. Le succès de ses armées et l'attitude des puissances du Nord avaient accru les prétentions du premier consul; le plénipotentiaire autrichien défendait encore avec un persévérant courage la limite de l'Adda et le rétablissement des princes italiens dans leurs États, lorsque les instructions de Bonaparte à son frère furent tout à coup modifiées : ordre fut donné de tarder à conclure; en même temps, et comme pour mettre l'Autriche en demeure d'obéir à l'impérieuse nécessité, le premier consul envoya au Corps législatif un message, hardi témoignage des procédés nouveaux de sa diplomatie.

« Législateurs, la République triomphe et ses ennemis implorent encore une fois sa modération.

« La victoire de Hohenlinden a retenti dans toute l'Europe, elle sera comptée par l'histoire au nombre des plus belles journées qui aient illustré la valeur française ; mais à peine avait-elle été comptée par nos défenseurs, qui ne croient avoir vaincu que quand la patrie n'a plus d'ennemis. — L'armée du Rhin a passé l'Inn, chaque jour a été un combat, et chaque combat un triomphe. L'armée gallo-batave a vaincu à Bamberg ; l'armée des Grisons, à travers les neiges et les glaces, a franchi le Splügen pour tourner les redoutables lignes du Mincio et de l'Adige. L'armée d'Italie a emporté de vive force le passage du Mincio et bloque Mantoue. Enfin Moreau n'est plus qu'à cinq journées de Vienne, maître d'un pays immense et de tous les magasins des ennemis.

« C'est là qu'a été demandé par l'archiduc Charles, et accordé par le général en chef de l'armée du Rhin, l'armistice dont les conditions vont être mises sous vos yeux.

« M. de Cobentzel, plénipotentiaire de l'Empereur à Lunéville, a déclaré qu'il était prêt à ouvrir les négociations pour une paix séparée; ainsi l'Autriche est affranchie de l'influence du gouvernement anglais.

« Le gouvernement, fidèle à ses principes et au vœu de l'humanité, dépose dans votre sein et proclame à la France et à l'Europe entière les intentions qui l'animent.

« La rive gauche du Rhin sera la limite de la République française; elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'Empereur passe l'Adige. L'indépendance des républiques helvétique et batave sera assurée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien aux prétentions du peuple français. L'Autriche ne doit pas

Saltzbourg, assuré comme indemnité au grand-duc de Toscane, et en Italie les territoires de ce prince dévolus au duc de Parme. Les articles ne faisaient aucune mention du Piémont, de Naples, ni des États Pontificaux : le premier consul n'avait pas voulu s'engager sur ce point, ni affronter les lenteurs d'un congrès. L'empereur d'Autriche avait traité pour l'Empire comme pour lui-même : la Diète réunie à Ratisbonne ratifia simplement les conditions du traité. Désormais l'Angleterre se trouvait isolée en Europe, comme la France l'avait été en 1793. Le duel continuait entre Bonaparte et M. Pitt.

Tant d'éclat à l'extérieur, tant de gloire et de succès aboutissant à une paix presque générale, n'absorbaient pas toutes les pensées du premier consul et n'avaient pas encore réussi à fonder son pouvoir sur des bases durables. Il le sentait amèrement, et l'irritation qu'il éprouvait se manifestait habituellement contre les restes du parti jacobin, ennemis déclarés de l'ordre de choses qu'il voulait établir, capables, pensait-il, de tous les crimes et dont il avait pu juger les œuvres. Cette préoccupation exclusive détournait parfois son attention de périls plus pressants et d'ennemis alors plus hardis. Une conspiration à laquelle la police s'était prêtée et qui avaité choué sans qu'aucun des complices osât porter la main sur ses armes, avait éveillé, au mois d'octobre 1800, l'attention publique sur les dangers que courait le premier consul ; on avait depuis lors saisi chez un mécanicien nommé Chevalier une machine explosible qui avait donné lieu à de certains soupçons, mais aucune tentative n'avait éclaté, et les complots qui se tramaient dans l'ombre n'étaient encore connus que du ministre de la police, Fouché, habile et prévoyant, constamment hostile aux anciens ennemis de la république et plus inquiet que le premier consul des manœuvres royalistes. C'était aux chouans et à leurs pareils que la police attribuait les brigandages qui infestaient les routes dans les départements de l'Ouest, du Centre et du Midi ; c'étaient les descentes de leurs anciens chefs sur les côtes normandes qui préoccupaient Fouché. Quelque temps, les royalistes avaient cru le général Bonaparte susceptible de jouer le rôle de Monk, et capable d'accepter cette ambition modeste. Le 20 février 1800, Louis XVIII lui avait écrit de sa main : « Quelle que soit leur conduite apparente, des hommes tels que vous, monsieur, n'inspirent jamais d'inquiétude. Vous avez accepté une place éminente, et je vous en sais gré. Mieux que personne, vous savez ce qu'il faut de force et de puissance pour faire le bonheur d'une grande nation.

le premier consul daignait promettre sa bienveillance aux descendants d'Henri IV et ne conservait aucun effroi des intrigues royalistes en France. Depuis que les troubles avaient cessé dans l'Ouest, seul Georges Cadoudal avait continué d'attirer quelquefois sa pensée. Une lettre du mois de juillet avait ordonné à Bernadotte de le poursuivre : « Faites donc arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges, » avait-il écrit. Georges était retourné en Angleterre.

Il était revenu en France le 24 décembre 1800, lorsque la voiture du premier consul fut arrêtée dans la rue Saint-Nicaise par une petite charette qui barrait le passage ; le cocher pressa ses chevaux et passa ; au même instant une détonation se fit entendre, les morts et les blessés tombaient autour de la voiture de Bonaparte soulevée par la violence du choc, toutes les glaces étaient brisées ; il fit arrêter, et comprenant sur-le-champ la cause de l'accident : « Allez à l'Opéra ! » dit-il. Madame Bonaparte l'y attendait ; le public rassuré par sa présence, il retourna aux Tuileries. Un baril de poudre chargé de mitraille avait été placé sur sa route, les victimes étaient nombreuses, les assassins s'étaient enfuis.

L'effroi général servit la colère et l'émotion du premier consul ; les ennemis de Fouché dénonçaient une police partout favorable aux anciens jacobins ; les soupçons de Bonaparte étaient tous dirigés contre ces ennemis connus et acharnés de sa personne et de sa politique ; il s'emporta dans son irritation, dédaignant, selon sa coutume, les formes légales et la justice des tribunaux. « Il faut égaler le nombre des coupables à celui des victimes, s'écria-t-il, et déporter tous leurs adhérents. Je ne veux pas laisser miner successivement tous les quartiers de Paris ; ce sont toujours les septembriseurs, des scélérats couverts de crimes, en bataillon carré contre tous les gouvernements successifs. Il faut pourtant en finir. » Fouché, silencieux mais imperturbable, depuis longtemps sur la trace du complot, s'obstinait à voir dans la machine infernale l'œuvre des agents de la chouannerie. Le Conseil d'État proposa d'instituer une commission militaire et d'autoriser le premier consul à éloigner les hommes qui paraîtraient dangereux. Bonaparte s'irrita de cette lenteur de la justice. « L'action d'un tribunal spécial sera lente, dit-il, elle n'atteindra pas les vrais coupables ; il ne s'agit pas de faire ici de la métaphysique judiciaire. Il y a en France dix mille scélérats qui ont persécuté tous les honnêtes gens et qui se sont souillés de sang. Tous ne sont pas coupables au même degré, tant s'en faut.

défaire des scélérats qui troublent la République, soit; mais des scélérats, il y en a de plus d'un genre; les émigrés rentrés menacent les acquéreurs de biens nationaux, les chouans infestent les grandes routes, les prêtres enflamment les passions du peuple, on corrompt l'esprit public par des pamphlets. » Le premier consul rougit violemment à cette allusion; le souvenir de la malheureuse tentative de Lucien Bonaparte accrut sa colère, il s'avança vers l'amiral. « De quels pamphlets parlez-vous? » s'écria-t-il. « Vous les connaissez aussi bien que moi, » repartit sans faiblir le brave marin.

Le premier consul allait et venait dans la salle, les conseillers d'État se regardaient, reconnaissant vaguement dans les boutades de la colère du maître l'instinct puissant de gouvernement qui discernait l'hostilité permanente des révolutionnaires, sans pouvoir se débarrasser de leurs principes, ni de leurs modes d'action. « Nous prend-on pour des enfants? s'écriait-il; croit-on nous entraîner avec ces déclamations contre les émigrés, les chouans, les prêtres? Parce qu'il y a encore quelques attentats partiels dans la Vendée, va-t-on nous demander de déclarer la patrie en danger? Si les chouans commettent des crimes, je les ferai fusiller! Mais faut-il que je recommence à proscrire pour une qualité, que je frappe ceux-ci parce qu'ils sont prêtres, ceux-là parce qu'ils sont anciens nobles? Faut-il que je renvoie en exil dix mille vieillards qui ne demandent qu'à vivre paisibles en respectant les lois établies? Ne savez-vous pas, messieurs les membres du Conseil, qu'excepté deux ou trois vous passez tous pour des royalistes? Vous, citoyen Defermon, ne vous prend-on pas pour un partisan des Bourbons? Faut-il que j'envoie le citoyen Portalis à Sinnamari, le citoyen Devaisne à Madagascar, et puis que je me compose un conseil à la Babeuf? Non, non, citoyen Truguet, on ne me fera pas prendre le change, il n'y a ici à craindre que les septembriseurs. Ils ne vous épargnent pas vous-même, et vous auriez beau leur dire que vous les avez défendus au Conseil d'État, ils vous égorgeraient tout comme moi, comme vos collègues. »

Il sortit, sans laisser à personne le temps de répondre. Cambacérès, modéré et prévoyant, également habile à conseiller et à céder lorsque les conseils devenaient inutiles, avait jugé la colère du premier consul trop vive pour admettre la contradiction. Le Conseil d'État, plusieurs fois consulté, fut ramené avec répugnance à l'idée d'une mesure extraordinaire. Le premier consul voulait une loi, il était décidé à compro-

MM. de Limoëlan et de Saint-Réjant, naguère mêlés aux guerres civiles, s'étaient associés à un homme de bas étage nommé Carbon. Il avait acheté la charrette, le cheval, la poudre. On le trouva caché dans Paris; Limoëlan s'était enfui à l'étranger; Saint-Réjant, qui avait mis le feu à la machine infernale, était depuis lors malade de ses blessures; Carbon trahit le lieu de sa retraite et tous les détails de la conspiration; tous deux furent exécutés. La pénétration dont Fouché avait seul fait preuve l'affermit dans la confiance du premier consul. « Il avait raison, répétait Bonaparte, il a mieux jugé que les autres : il faut avoir l'œil ouvert sur les émigrés rentrés, sur les chouans et sur tous les gens de ce parti. Je ne suis cependant pas fâché d'être débarrassé de l'état-major des jacobins. »

Ni la déportation des anciens révolutionnaires, ni la condamnation des auteurs de la machine infernale, n'avaient troublé le repos de l'opinion publique, alors et tout entier lié au pouvoir régulier et ferme qui régissait la France. Les principes abstraits de la justice s'étaient effacés dans la masse des esprits; le besoin de la liberté et de ses garanties avait fait place à la soif du repos, on savait gré au gouvernement de l'énergie qu'il avait déployée contre les fauteurs de désordre; les lois oppressives avaient été modifiées, la prospérité reparaissait. L'état des finances devenait plus satisfaisant: une partie des rentes avaient été payées; celles qui restaient encore pendantes, même après la banqueroute des deux tiers, venaient d'être inscrites sur le grand-livre; les intéressés acceptaient sans trop de peine le retard que devait subir le premier payement des intérêts. Les biens nationaux qui n'étaient pas encore vendus furent concédés à la caisse d'amortissement chargée de la liquidation. Une partie de ces biens fut consacrée à la dotation du service de l'instruction publique et à l'entretien des Invalides. Partout s'ouvraient ou se réparaient des routes, les travaux de canalisation étaient repris, trois ponts nouveaux se construisaient sur la Seine. Malgré la formation des tribunaux extraordinaires, le grand Code des lois civiles s'élaborait lentement, destiné à régir la France et à étendre au loin son utile action. Un agent peu connu du saint-siége, récemment arrivé à Paris, traitait déjà avec l'abbé Bernier les grandes questions d'ordre et d'organisation religieuse qui devaient amener le Concordat. Partout la paix, même partielle et précaire, portait ses fruits; à l'intérieur, la France déployait cette merveilleuse puissance de résurrection, si fréquemment et si douloureusement mise à

put soutenir tant d'agitations; il resta fidèle à ses convictions, mais il subit un accès momentané de folie. Lorsqu'il recouvra ses facultés, M. Pitt, ému jusqu'au fond de l'âme par le trouble qu'il avait causé au vieux souverain, inquiet des maux qui menaçaient l'Angleterre sous la régence du prince de Galles, s'engagea à ne jamais soulever la question de l'émancipation des catholiques du vivant du roi Georges III; il resta néanmoins étranger à la formation du nouveau cabinet, notoirement incapable et insuffisant pour la tâche difficile qu'il avait entreprise, soumis encore dans ses débuts à l'action de M. Pitt et suivant la ligne politique qu'il avait tracée. A peine M. Addington était-il premier ministre, qu'une tentative depuis longtemps projetée contre le Danemark fut mise à exécution. Nelson la dirigeait sous le commandement supérieur de sir Hyde Parker, plus ancien que lui dans l'ordre de promotion. « Ce n'est pas le moment d'avoir des nerfs, dit Nelson à son supérieur comme on mettait à la voile; peu importent les nuits sombres et les montagnes de glace, il faut prendre courage contre l'ennemi ».

Le détroit du Sund était franchi et l'escadre anglaise bloquait la flotte qui protégeait Copenhague. Les Danois se défendaient héroïquement; l'amiral Parker, vieux et inquiet, donna le signal de cesser l'action. Nelson se mit en colère : « Le diable m'emporte si j'en fais rien, s'écria-t-il. J'ai le droit de ne pas voir clair, — et il approchait sa lunette de l'œil qu'il avait perdu à Aboukir, — je ne vois pas le signal; clouez le mien au mât; qu'on serre de plus près l'ennemi, voilà comme je réponds à de semblables signaux. » La bataille gagnée, ce fut encore Nelson qui traita avec le prince royal de Danemark l'armistice qui détachait son pays de la ligne des neutres.

La coalition des puissances maritimes subissait presque au même moment un plus fatal échec. Depuis quelques mois, la bizarrerie d'esprit de l'empereur Paul Ier s'était rapidement développée; tout tremblait devant lui : l'impératrice elle-même ainsi que ses fils s'étaient vus menacés d'être envoyés en Sibérie ; une caricature circulait représentant le czar tenant d'une main un papier sur lequel était inscrit le mot *ordre*, dans l'autre le mot *contre-ordre;* sur son front se lisait le mot *désordre*. Une conspiration s'était formée, parmi les plus grands seigneurs et les plus intimes familiers de sa maison. « On conspire contre moi, Pahlen, » avait dit l'empereur au gouverneur de Saint-Pétersbourg. « Que Votre Majesté soit tranquille, répon-

versaire qui réveillait dans son âme des remords mal assoupis.

« C'est le mode de destitution usité en Russie, » dit froidement M. de Talleyrand lorsqu'il apprit l'assassinat de l'empereur. La colère du premier consul ne laissa pas subsister la pleine liberté de son jugement. « Les misérables! s'écria-t-il; ils m'ont manqué ici le 5 nivôse, mais ils ne m'ont pas manqué à Pétersbourg ! » Et poursuivant jusque dans le *Moniteur* une pensée insultante pour ses ennemis, il y fit insérer cette note : « Paul Ier est mort dans la nuit du 23 au 24 mars ; l'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'histoire nous apprendra le rapport qui peut exister entre ces deux événements. »

L'histoire a fait justice de ces insinuations mensongères, indignes de celui même qui les prononçait ; l'amiral Nelson ne conçut aucune joie de la mort de l'empereur Paul qui rompait effectivement la ligue des neutres et lui enlevait sur la marine russe un triomphe facile dont il s'était cru assuré ; elle servit cependant l'Angleterre et contribua à favoriser les désirs pacifiques qui commençaient à s'éveiller dans l'esprit du premier consul. A peine l'empereur de Russie était-il mort, que déjà le Piémont, longtemps protégé par sa faveur, était réduit à la condition d'un département français; mais ce fut en vain que Bonaparte feignait de compter sur l'alliance du jeune tzar, en vain qu'il expédia Duroc à Saint-Pétersbourg avec une mission de confiance: il ne se trompait pas sur l'instinct qui portait l'empereur Alexandre à s'allier avec l'Angleterre. Déjà depuis quelques semaines, M. Otto, chargé de traiter à Londres l'échange des prisonniers, avait été autorisé à prêter l'oreille aux propositions de négociations qu'avait faites lord Hawkesbury, alors ministre des affaires étrangères. Des deux parts, on cherchait à gagner du temps; la grande question qui divisait encore la France et l'Angleterre, la possession de l'Égypte, restait indécise : des deux parts on était résolu à la trancher. Le 7 mars 1801, l'escadre anglaise de la Méditerranée, longtemps stationnaire à Mahon, et qui s'était depuis peu dirigée vers Malte, jeta tout à coup sur la plage d'Aboukir un corps de dix-huit mille soldats sous les ordres de sir Ralph Abercromby. Un contingent turc était en mer, ainsi que les régiments des cipayes venus de l'Inde ; soixante mille hommes se réunissaient contre l'armée d'occupation réduite à quinze ou dix-huit mille combattants, commandés par des officiers mécontents et par des généraux divisés et rivaux. Inhabile dans ses relations avec ses compagnons d'armes, maladroitement exigeant dans ses rap-

M. DE PALHEN ANNONÇANT A L'EMPEREUR ALEXANDRE LA MORT DE PAUL 1er

de l'ennemi, qui devint maître de l'embouchure du Nil. Les chaloupes canonnières remontèrent jusqu'au poste de Fouèh qui fut bientôt enlevé. Les généraux Lagrange et Morand occupaient la position de Ramanièh; le général Menou avait promis des secours, il tarda; Lagrange se replia sur le Caire; les communications avec Alexandrie étaient coupées. Le général Billiard, qui commandait dans la capitale de l'Égypte, fit une sortie pour repousser les troupes du vizir; malgré plusieurs escarmouches, il ne put atteindre le gros de l'armée; il rentra dans la place et demanda à capituler. Les Anglais étaient pressés de conclure; ils redoutaient encore l'un de ces retours de fortune qui avaient si souvent relevé les armes françaises; les conditions les plus honorables furent accordées au corps d'armée : les troupes évacuant l'Égypte avec armes et bagages devaient être transportées en France aux frais et sur les navires de l'Angleterre (27 juin 1801). Presque au même moment (24 juin), l'amiral Ganteaume, avec une escadre amoindrie par suite des maladies, mouillait enfin devant Derne, à quelques marches d'Alexandrie; les habitants de la côte s'opposèrent au débarquement; l'entreprise était hasardeuse, la campagne à travers les terres difficile; l'amiral reprit la mer, heureux de rencontrer dans le canal de Candie un vaisseau anglais qu'il captura et ramena triomphalement à Toulon. Seul le général Menou, enfermé dans Alexandrie, s'entêtait à une résistance héroïquement inutile. Lorsqu'il rendit enfin Alexandrie le 30 août, il était depuis longtemps oublié dans son isolement; malgré les fréquents retours de la pensée de Bonaparte vers cette conquête éclatante et chimérique de sa jeunesse, l'Égypte était définitivement perdue pour la France.

Les négociations avec l'Angleterre avaient subi les fluctuations attachées aux vicissitudes d'une guerre lointaine, dont les événements restaient encore douteux pour l'Europe plusieurs semaines après leur dénoûment. Les succès remportés par l'amiral Linois contre les Anglais devant Algésiras et devant Cadix, le danger du Portugal menacé par l'armée espagnole, influèrent sans doute sur le cabinet anglais; il restait cependant hautain et exigeant. Le premier consul rédigea lui-même une note pour le ministère des affaires étrangères, résumant l'étendue des concessions qu'il était disposé à accepter: « Le gouvernement français ne veut rien oublier de ce qui peut mener à la paix générale, parce qu'elle est à la fois dans l'intérêt de l'humanité et dans celui des alliés. — C'est au roi d'Angleterre à calculer si

Les concessions étaient grandes en effet et le premier consul avait abandonné des points depuis longtemps en litige, l'Égypte, Malte et l'île de Ceylan; il s'irrita et s'indigna lorsque lord Hawkesbury refusa d'admettre le principe des restitutions complètes en Amérique. Des articles menaçants furent insérés au *Moniteur*, et Bonaparte pressa devant Boulogne les préparatifs d'une flotille de canonnières destinées, disait-on, à l'invasion de l'Angleterre. C'était depuis longtemps la pensée du premier consul d'intimider ainsi le gouvernement anglais; la population des côtes seule conçut des alarmes sérieuses; Nelson l'avait écrit sur-le-champ au conseil de l'amirauté: « Même en partant des ports de France, la descente est inexécutable quand il n'y aurait que les obstacles provenant des contre-courants de la marée. Quant au projet de traverser à la rame, il est impraticable, humainement parlant. » La pensée de tenter un immense débarquement sur les côtes anglaises devait s'établir plus tard dans l'esprit de Bonaparte; il usait alors de ses armements pour inquiéter le gouvernement de la Grande-Bretagne. Deux fois Nelson entreprit de détruire notre flottille, deux fois il échoua complétement, et dans la seconde attaque, commencée de nuit et vigoureusement poussée jusqu'à l'abordage, l'amiral Latouche-Tréville contraignit les navires anglais à se retirer après leur avoir infligé d'assez graves pertes. Cependant l'Angleterre insistait encore pour obtenir la possession de l'île de la Trinité, qui appartenait à l'Espagne. Le premier consul refusa longtemps, mais le prince de la Paix avait trahi les espérances de son impérieux allié. Bonaparte avait assuré le trône d'*Étrurie* au jeune duc de Parme; il venait de recevoir à Paris le nouveau souverain et sa femme, fille du roi d'Espagne; il avait constaté aux yeux de la France que le prince était un enfant sans esprit, destiné à plier sous son joug. En retour de tant de faveurs, les troupes espagnoles avaient à peine conquis quelques provinces, et déjà le roi Charles IV, s'apaisant envers son gendre le roi de Portugal, concluait le traité de Badajoz qui fermait les ports aux Anglais et accordait vingt millions d'indemnité à la France. La colère du premier consul fut extrême; il avait compté sur les menaces d'une guerre en Portugal pour exercer une influence prépondérante dans les négociations de Londres. Il exigea d'abord la rupture du traité. « C'est au moment, disait-il, où le premier consul place un prince de la maison d'Espagne sur un trône, fruit des victoires de la nation française, que l'on se conduit envers la République française comme on pourrait le

haine du gouvernement anglais ; le triomphe que remporte sur lui la France me cause une joie difficile à cacher ».

La joie et les espérances publiques, en France comme en Angleterre, étaient fondées sur des motifs supérieurs à ceux qui inspiraient la satisfaction de M. Fox ; elles n'étaient ni plus solides ni plus prévoyantes. Au lendemain de la signature des préliminaires de Londres et comme pour accroître l'éclat de ses succès, le premier consul prit plaisir à conclure successivement des traités avec le Portugal, la Sublime Porte, les deys d'Alger et de Tunis, avec la Bavière et enfin avec la Russie. Une clause de ce dernier traité stipulait que les deux souverains interdiraient toutes manœuvres coupables aux sujets émigrés de l'un et l'autre pays. La maison de Bourbon et les Polonais étaient également privés d'un utile appui. La situation du roi de Sardaigne devait être réglée « avec tous les égards possibles dans l'état actuel des choses ». Chacune des conventions, et par excellence la paix traitée avec l'Angleterre, contenait des réticences et des obscurités fécondes en prétextes de guerre et en interprétations malveillantes. Le premier consul avait voulu s'assurer un temps de repos et le loisir de consolider ses conquêtes au dedans et au dehors ; il n'avait pas renoncé au projet glorieux et confus de l'empire toujours croissant qu'il prétendait exercer en Europe. « Si l'Angleterre renouvelait une coalition avait-il écrit naguère à M. Otto, cela n'aurait d'autre résultat que de renouveler l'histoire de la grandeur de Rome. »

Ce fut l'honneur du premier consul, au sein de cette gloire éclatante de sa politique et de ses armes, et malgré les emportements dangereusement illimités de sa pensée, d'avoir compris que la paix rétablie, la joie de la victoire et l'espérance d'un gouvernement régulier ne pouvaient satisfaire tous les besoins ni régler tous les mouvements de l'âme humaine. Personnellement étranger aux préoccupations comme aux émotions religieuses, libre de toute attache avec les coteries philosophiques, Bonaparte ne se borna pas à sentir l'appui que la religion pouvait prêter en France à l'ordre nouveau qu'il voulait établir ; il comprit les besoins supérieurs des esprits et des consciences et la loi suprême qui place dans le ciel le régulateur de la vie humaine. Les doctrines du christianisme comme les divisions intérieures de la chrétienté lui étaient indifférentes, il n'en concevait pas l'importance, et il en eût volontiers fait bon marché ; mais il savait que, malgré les efforts de la philosophie du XVIIIe siècle, malgré les

M. Spina, envoyé d'abord à Turin, avait suivi à Paris le premier consul; il traitait avec l'abbé Bernier, habile agent des négociations qui avaient amené la pacification de la Vendée, plus ambitieux que convaincu, et résolu à servir le gouvernement qui pouvait l'élever à la pourpre épiscopale. Les pourparlers se prolongeaient, la situation était difficile, les pouvoirs nouveaux fondés en France par la Révolution et par la victoire élevaient des prétentions contraires à la tradition romaine ; ils étaient d'ailleurs embarrassés par la situation diverse des ecclésiastiques qui exerçaient en France leur saint ministère : les uns avaient accepté les exigences républicaines plutôt que de quitter leur patrie et leurs troupeaux; les autres avaient cru devoir tout sacrifier à leurs serments antérieurs. Proscrits, mis hors la loi, ils avaient longtemps prêché, dit la messe, donné les sacrements en dépit d'une persécution acharnée; un grand nombre s'étaient décidés à fuir; ils rentraient maintenant et les fidèles se partageaient entre eux et les prêtres restés en France. Ces derniers avaient désobéi aux injonctions de la cour de Rome ; mais le pouvoir civil ne pouvait les envisager du même œil que l'autorité ecclésiastique ; les projets de Concordat succédèrent aux projets. Presque seul, à Paris et parmi les hommes dont il avait coutume de consulter les lumières, le premier consul persévérait dans la pensée de rattacher l'Église française à l'ensemble de la catholicité. Sa patience s'épuisait cependant en face des lenteurs du sacré-collége; il résolut d'avoir recours à des moyens plus efficaces et plus en accord avec son caractère. Le 13 mai 1801, il écrivit à M. Cacault, ministre de France à Rome, qu'il était décidé à ne plus admettre les irrésolutions et les procédés dilatoires de la cour de Rome ; si dans cinq jours le projet envoyé de Paris et longuement discuté par le sacré-collége n'était pas accepté, M. Cacault devait quitter Rome pour se rendre à Florence auprès du général Murat, commandant en chef de l'armée d'Italie.

L'émotion fut grande au Vatican. Naguère, en donnant à M. Cacault ses dernières instructions, le premier consul lui avait dit: « N'oubliez pas de traiter le pape comme s'il avait deux cent mille hommes à ses ordres. » Le ministre de France avait été fidèle à cette injonction qui s'accordait avec ses opinions personnelles; il savait les obstacles qui séparaient encore le nouveau maître de la France et la cour romaine. Le projet d'organisation ecclésiastique proposé par Bonaparte était simple : soixante évêques nommés par le pouvoir civil et confirmés

Paris, il arrivera peu de temps après ma dépêche, il ira extrêmement vite. Le malheureux sent bien que s'il échouait, il serait perdu sans ressource, et que tout serait perdu pour Rome. Il est pressé de savoir son sort. — J'avais essayé à Rome d'amener le pape à signer seulement le Concordat, et s'il m'eût accordé ce point, je ne serais pas parti de Rome; mais cette idée ne m'a pas réussi.

« Vous jugez bien que le cardinal n'est pas envoyé à Paris pour signer ce que le pape a refusé de signer à Rome, mais il est premier ministre de Sa Sainteté et son favori, c'est l'âme du pape qui va entrer en communication avec vous. J'espère qu'il en résultera un accord concernant les modifications. Il s'agit de phrases, de paroles qu'on peut retourner de tant de manières qu'à la fin on saisira la bonne. »

Le premier consul avait résolu de frapper tout d'abord l'esprit de l'envoyé pontifical par le déploiement de sa puissance. Le cardinal avait à peine mis pied à terre lorsqu'il reçut la visite de l'abbé Bernier qu'il chargea aussitôt de demander pour lui une audience. Le jour même, aux Tuileries, devant la foule des courtisans qui se pressaient à une réception d'apparat, le cardinal Consalvi fut présenté au premier consul. « Mon étonnement, dit Consalvi dans sa correspondance, fut pareil à celui que fait éprouver au théâtre un changement subit de décoration, lorsque d'une chaumière, d'une prison ou d'un bois on passe au spectacle éblouissant de la cour la plus magnifique. Il ne sera pas difficile d'imaginer qu'une personne arrivée à Paris la nuit précédente, sans être prévenue, sans rien savoir des usages, des coutumes et des dispositions de ceux devant lesquels elle paraissait et qui était regardée en quelque sorte comme responsable du mauvais résultat des négociations poursuivies jusqu'alors, dût, à la vue d'un tel appareil aussi imposant qu'imprévu, ressentir non-seulement une émotion profonde, mais encore un trop visible embarras. » Comme le cardinal s'approchait des trois consuls, seuls au milieu d'un magnifique salon rempli d'une foule brillante, Bonaparte ne lui laissa pas le temps de prendre la parole. « Je sais le motif de votre voyage en France, dit-il. Je veux qu'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous laisse cinq jours de temps, et je vous préviens que si, à l'expiration du cinquième jour, les négociations ne sont pas terminées, vous devrez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai mon parti pris pour une telle hypothèse! »

rétablissement du culte catholique en France et de la profession *particulière* qu'en faisaient les consuls de la République. Il consentit en même temps à réclamer la démission des anciens évêques titulaires, la démission des évêques constitutionnels étant assurée. Le premier consul avait écrit à Pie VII : « Très-saint Père, le cardinal Consalvi m'a remis la lettre de Votre Sainteté. J'y ai reconnu les sentiments évangéliques qui la distinguent. — Le cardinal Consalvi fera connaître à Votre Sainteté les dispositions où je suis de faire tout ce qui pourra contribuer à son bonheur. Il ne dépendra que de vous de retrouver dans le gouvernement français l'appui qu'il a toujours accordé à vos prédécesseurs, lorsqu'ils ont mis au rang de leurs premiers devoirs de prêcher les maximes tendant à raffermir la paix, les bonnes mœurs et l'obéissance au pouvoir civil.

« Il ne dépend pas de moi que les larmes de l'Europe se tarissent, que la paix générale et l'ordre succèdent aux révolutions et aux guerres.

« Dans toutes les occasions, je prie Votre Sainteté de compter sur le concours de son dévoué fils. »

Le cardinal Consalvi avait cédé sur divers points, et les négociateurs français avaient, plus d'une fois, étendu à leur gré le sens précis de ses concessions; il se refusait absolument à confier la réglementation du culte public à l'autorité civile. En présence de la consciencieuse obstination du cardinal, le premier consul avait enfin accepté des modifications importantes à cet article. Le jour de la signature était venu; Joseph Bonaparte, comme toujours mêlé aux négociations diplomatiques, devait avoir l'honneur d'apposer son nom au bas du Concordat. Le cardinal se rendit chez lui avec l'abbé Bernier; tous deux avaient apporté une copie de l'acte ; au moment où l'envoyé du pape prenait la plume, il jeta les yeux sur le texte de la convention et s'aperçut que l'article relatif à l'exercice du culte avait été rétabli dans la forme qu'il avait combattue. En continuant de lire, il vérifia d'autres changements et additions. Le cardinal se récria; Joseph Bonaparte affirmait son étonnement et son ignorance ; l'abbé Bernier prit la parole. « Le premier consul l'a ainsi voulu, dit-il avec embarras; il assure qu'on est toujours maître de changer tant qu'on n'a pas signé. D'ailleurs la rédaction convenue lui déplaît et il exige que les articles soient ainsi modifiés. »

Le temps était court ; le premier consul avait annoncé l'intention

leurs diocèses les prélats nommés pendant les fêtes de Pâques. Le légat réclamait doucement la soumission que les évêques constitutionnels avaient promise. « Il y a de l'orgueil à la demander, s'écria Bonaparte, il y aurait lâcheté à la souscrire. » La conduite des prélats constitutionnels resta douteuse; dix furent cependant désignés. Le cardinal Caprara était à la fois moins résolu et moins pénétrant que Consalvi; il se laissait tour à tour effrayer et séduire. Malgré sa résistance, « ses cris et ses larmes, » il finit par céder aux exigences du premier consul. Le 18 avril 1802, jour de Pâques, le Concordat fut proclamé dans les rues de Paris; à onze heures, une foule immense se pressait à Notre-Dame, curieuse de voir officier le légat et de contempler de nouveau les pompes de la religion catholique, plus avide encore d'apercevoir le premier consul dans l'éclat de son triomphe et de son pouvoir, entouré de ses compagnons d'armes, contraints par sa volonté d'assister tous à cette cérémonie qui froissait les opinions de quelques-uns d'entre eux. Les concessions de la cour de Rome et l'obéissance des généraux couvraient mal les divisions profondes qui séparaient la France révolutionnaire de la tradition religieuse du passé. Bonaparte le sentit. Il avait voulu le Concordat dont il comprenait la haute portée et l'utilité pratique; il avait concédé en apparence plus qu'il ne comptait accorder en réalité. Le *Te Deum* était chanté, les évêques avaient été confirmés, ils étaient partis pour leur diocèse. Partout avec le Concordat et comme revêtus de la même sanction, le premier consul fit publier une série d'*articles organiques* réglant en détail les relations du pouvoir civil avec l'autorité religieuse. D'avance, en discutant le Concordat, le négociateur du saint-siége avait repoussé la plupart des prétentions de Bonaparte à ce sujet. Il les reproduisait aujourd'hui, transformées, par le seul effet de sa volonté, en mesures administratives, votées comme le Concordat par le Corps législatif, égales dans leurs prescriptions pour l'église catholique, l'église protestante et le culte israélite. La colère et la douleur de la cour de Rome ne réussirent pas à modifier la résolution du premier consul. Le cardinal Caprara passait sans cesse de la soumission au désespoir. « Celui qui est destiné à traiter avec le premier consul, écrivait-il au cardinal Consalvi, doit avoir toujours présent à la pensée qu'il traite avec un homme qui est l'arbitre des choses de la terre, un homme qui a paralysé, on peut le dire, toutes les autres puissances de l'Europe, qui a conçu des projets dont l'exécution paraissait impossible et qui les a

toires, comme le système du gouvernement intérieur de l'Église protestante. Le principe qui égalait, sous ce rapport, le culte protestant au culte catholique, fut salué avec satisfaction par les réformés. Les Juifs établis en France furent admis à jouir des mêmes priviléges.

En même temps que l'alliance se rétablissait en France entre la religion et l'État, M. de Chateaubriand, tout jeune encore, publiait le *Génie du Christianisme*. Le sentiment de la poésie chrétienne se réveilla dans les âmes; le succès du livre fut juste et grand; il marqua dans l'histoire de notre temps l'époque de l'admiration littéraire pour les grandeurs et les beautés de l'Évangile. Nous avons tristement appris à reconnaître la superficielle stérilité de cette admiration.

La paix semblait rétablie dans le monde et dans l'Église; malgré quelques difficultés et quelques ombrages, le traité définitif avec l'Angleterre allait enfin être signé à Amiens, mais déjà le repos semblait peser au maître nouveau de la France, et l'ambition croissante de son pouvoir ne pouvait laisser d'illusion aux esprits prévoyants sur les causes sans cesse renaissantes du trouble européen. A peine les préliminaires de la paix étaient-ils signés à Londres, que le gouvernement de la République batave, naguère composé, à l'exemple de la République française, d'un Directoire et de deux Chambres législatives, se trouva de nouveau soumis à une révolution, contre-coup obligé du changement qui s'était opéré en France. Une constitution nouvelle fut proposée aux Chambres, qui la rejetèrent. Le Directoire hollandais s'aida du concours du général Augereau pour accomplir à La Haye, au mois de septembre 1800, le coup d'État qui avait eu lieu à Paris le 18 brumaire; les représentants furent chassés et le peuple fut convoqué pour prononcer sur la Constitution nouvelle. Cinquante mille votants seulement sur quatre cent mille électeurs se présentèrent dans les assemblées. Un président fut élu pour trois mois. L'autorité absolue du premier consul était assurée dans la République batave.

En Suisse, une agitation soigneusement entretenue dans tous les cantons y rendait le gouvernement impossible; le ministre de France à Berne, « conciliateur impuissant des partis divisés, » au dire de Bonaparte, recevait de lui des instructions secrètes; « le citoyen Verninac doit, dans toutes les circonstances et publiquement, dire que le gouvernement actuel ne peut être considéré que comme provisoire et faire sentir que, non-seulement le gouvernement français ne l'appuie pas, mais même n'est point satisfait de sa composition et de sa marche.

çant que les petits cantons et le Sénat avaient demandé la médiation du premier consul, qui l'avait accordée; mais une poignée d'hommes, amis du trouble et indifférents aux maux de leur patrie, ayant trompé et égaré une portion du peuple, le premier consul était obligé de se mettre en marche pour dissiper ces insensés et les punir s'ils avaient persisté dans leur rébellion. » En même temps et sur un appel impérieux, les chefs de l'aristocratie suisse, MM. de Mulinen, d'Affry, de Watteville, rejoignaient à Paris les députés radicaux; la discussion ne pouvait être longue, car le plan de la Constitution helvétique était arrêté dans l'esprit du premier consul; il avait reconnu les inconvénients du gouvernement unitaire; il rétablit les institutions anciennes et indépendantes des cantons, en affaiblissant systématiquement le pouvoir central; la Diète, composée de vingt-cinq députés, devait siéger alternativement dans les six principaux cantons; il désigna en même temps M. d'Affry comme président de la Confédération helvétique, non sans avoir eu le soin de s'assurer ses services. Désormais, les cantons suisses, libres dans leur gouvernement intérieur, tombaient comme État sous la domination de la France. « Je ne souffrirai jamais en Suisse d'autre influence que la mienne, dût-il m'en coûter cent mille hommes, avait dit Bonaparte aux députés rassemblés auprès de lui. Il est reconnu par l'Europe que l'Italie, la Hollande et la Suisse sont à la disposition de la France. » A la même époque (11 septembre 1802), et comme pour justifier cette déclaration hautaine, le territoire du Piémont était divisé pour former six départements français, l'île d'Elbe était réunie à la France (26 août 1802) et le duché de Parme était définitivement occupé par nos troupes.

Depuis longtemps, le nord de l'Italie subissait les lois de son vainqueur: il en faisait arrogamment retomber sur elle tout le poids. Lorsque le congrès d'Amiens avait commencé ses séances, M. de Talleyrand avait intimé à Joseph Bonaparte la défense absolue d'accepter la discussion sur les empiètements de la France en Europe. « Vous regarderez comme positif que le gouvernement français ne veut entendre parler ni du roi de Sardaigne, ni du stathouder, ni de ce qui concerne les affaires intérieures de la Batavie, de l'Allemagne, de l'Helvétie et des républiques d'Italie. Tous ces objets sont absolument étrangers à nos discussions avec l'Angleterre. »

L'Angleterre admettait la trêve dont elle avait besoin; elle accepta tacitement les réticences des négociateurs, et ce fut sans réclamations

de sa part que le premier consul partit pour Lyon, où il avait convoqué les cinq cents membres de la Consulte italienne. Comblée des dons de son conquérant, la République cisalpine allait recevoir de ses mains une constitution définitive. La Lombardie jusqu'à l'Adige, les Légations, le duché de Modène avaient envoyé leurs députés en France, prêts à voter par acclamation le projet de constitution dès longtemps élaboré sous les yeux du premier consul par quelques Italiens de marque. Déjà la Consulte de Milan avait accepté; Bonaparte s'était réservé le soin de diriger le choix des fonctionnaires et l'importante nomination du président de la République. Lyon tout entier était en fêtes, encombré par les Italiens et de nombreux corps de troupes. L'ancienne armée d'Italie, arrivant d'Égypte, avait été dirigée sur Lyon; les transports de la population saluèrent l'arrivée du premier consul, dont la personne avait toujours été populaire. La session de la Consulte s'ouvrit avec éclat; bientôt les députés italiens comprirent quel était le président que leur destinait la sollicitude du général Bonaparte. Ils acceptèrent sans répugnance sa proclamation. « La Consulte a nommé un comité de trente individus, écrit le premier consul à ses collègues; ils lui ont fait un rapport que, vu les circonstances intérieures et extérieures de la Cisalpine, il était indispensable de me laisser gérer la première magistrature, jusqu'à ce que la situation permette et que je juge convenable de nommer un successeur. » A la requête humblement formulée par la Consulte, le général répondit : « Je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, qui ait enfin rendu d'assez grands services à son pays pour lui confier la première magistrature. » Le comte Melzi accepta la vice-présidence de la République. Le 28 janvier, après avoir passé en revue l'armée d'Égypte, le premier consul, président de la République italienne, repartit pour Paris.

Il attendait les nouvelles de l'expédition qu'il avait récemment envoyée à Saint-Domingue. Aux horreurs qui avaient signalé la violente émancipation des noirs et leur prise de possession du territoire, avait succédé un état à peu près régulier, dû, en grande partie, à l'autorité imprévue d'un nègre, naguère esclave, chez lequel s'étaient déployées les facultés les plus rares parmi les hommes de sa race. Dans son difficile gouvernement, Toussaint Louverture avait fait preuve d'une action sur les hommes, d'une prévoyance, d'un courage et d'une douceur qui lui donnaient le droit d'écrire au général Bona-

parte, objet de son admiration passionnée : « Le premier des noirs au premier des blancs. » Toussaint Louverture aimait la France ; il lui avait rendu hommage en chassant de l'île les troupes espagnoles et anglaises. Il réclamait la ratification de sa Constitution, et il avait envoyé ses fils en France pour y recevoir une bonne éducation.

Les instructions que le premier consul avait données à son beau-frère, le général Leclerc, sont restées secrètes; il avait placé sous son commandement vingt mille hommes d'excellentes troupes, empruntées à l'ancienne armée du Rhin, dont les généraux et les officiers ne semblaient pas disposés à accepter la soumission dans le repos. L'escadre, confiée à l'amiral Villaret-Joyeuse, était considérable. Les Anglais avaient été instruits de l'expédition par une note signée de M. de Talleyrand, mais rédigée par Bonaparte lui-même. « Faites savoir à l'Angleterre, disait-il, que dans le parti que j'ai pris d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des noirs, j'ai moins été guidé par des considérations de commerce et de finances que par la nécessité d'étouffer, dans toutes les parties du monde, toute espèce d'inquiétude et de troubles; qu'un des principaux bienfaits de la paix, dans l'époque actuelle, pour l'Angleterre, était d'être conclue dans un temps où le gouvernement français n'avait pas encore reconnu l'organisation de Saint-Domingue, et dès lors le pouvoir des noirs; la liberté des noirs, reconnue à Saint-Domingue et légitimée par le gouvernement français, serait, dans tous les temps, un point d'appui pour la République dans le Nouveau-Monde; dans ce cas, le sceptre du Nouveau-Monde serait tôt ou tard tombé aux mains des noirs; la secousse qui en résulterait pour l'Angleterre est incalculable, tandis que la secousse de l'empire des noirs, relativement à la France, s'était confondue avec la Révolution. »

En même temps et contrairement aux intentions qu'il annonçait à l'Angleterre, Bonaparte écrivit à Toussaint Louverture : « Nous avons conçu pour vous de l'estime et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte encore sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et par la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte du Dieu de qui tout émane. La Constitution que vous avez faite contient beaucoup de bonnes choses; les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés

conduite. Comptez sans réserve sur notre estime et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde. »

C'est un des maux incurables d'une longue servitude que la méfiance engendrée parmi ceux qui l'ont subie; c'est en même temps la défense et la protection instinctive de la faiblesse. A travers son admiration pour le premier consul et son attachement traditionnel pour la France, Toussaint Louverture restait inquiet et soupçonneux comme un ancien esclave. Déjà se préparait, sous les ordres du général Richepanse, l'expédition qui devait rétablir l'esclavage à la Guadeloupe, malgré les décrets de l'Assemblée constituante et la déclaration formelle du premier consul dans l'exposé de l'état de la République (30 novembre 1801). Lorsque l'escadre française fut signalée à Saint-Domingue, et que le dictateur noir put constater quelles forces écrasantes allaient lui imposer la volonté de la métropole, il fit des préparatifs de défense, chargea son lieutenant Christophe de la garde de la côte et de la ville du Cap; il lui ordonna de s'opposer au débarquement en menaçant la population blanche de l'incendie et de la dévastation si elle prêtait son concours aux troupes françaises. Toussaint avait compté sur l'effet des menaces, il n'avait pas mesuré la sauvage horreur de l'esclavage qui animait ses compagnons et la férocité que pouvaient déployer les hommes de sa race déchaînés contre leurs anciens maîtres. L'escadre française s'embossa dans la rade et commença son feu; les nègres incendièrent la ville, enchaînèrent les principaux d'entre les blancs et se retirèrent dans les montagnes ou mornes. Toussaint les y avait devancés; l'armée des noirs se reforma autour de lui. Mais déjà la côte était aux mains du général Leclerc, la population blanche s'était soulevée; un grand nombre de noirs avaient pris peur et accepté les conditions qu'offrait le capitaine général; peu à peu, après s'être défendus sur quelques points, plusieurs des lieutenants de Toussaint avaient fait leur soumission. Le plus féroce d'entre eux, Dessalines, venait d'être chassé de Saint-Marc, où il avait commis de grandes atrocités. Toussaint fut poursuivi dans sa retraite, ses retranchements furent enlevés; il accepta une capitulation et se retira dans sa plantation d'Ennery. Le climat de Saint-Domingue exerçait sur l'armée française les plus terribles ravages; l'affaiblissement de son armée redoublait les craintes du général Leclerc; il était d'ailleurs muni d'ordres péremptoires, dont il atténua souvent la rigueur. « Suivez

dix ans pour que nous fussions citoyens, s'écria Chénier, et nous sommes devenus des sujets! Ainsi s'est accompli le vœu de la double coalition! » Le traité fut néanmoins ratifié à une immense majorité, mais la colère du maître avait été soulevée: « les tribuns sont des *chiens* que je rencontre partout, » disait-il souvent. Le Tribunat et le Corps législatif venaient d'encourir de nouveau son mécontentement, l'un en discutant, l'autre en rejetant quelques articles préliminaires du nouveau Code civil. Le premier consul avait assisté aux discussions du Conseil d'État, y prenant part souvent avec une verve et une pénétration singulières, quelquefois faussées par des préoccupations personnelles ou politiques. Il avait adopté comme sienne l'œuvre des savants jurisconsultes qui avaient rédigé et compilé pour l'honneur et l'utilité de la France les plus sages comme les plus simples doctrines du droit civil et commercial. « Nous pouvons risquer encore deux batailles, dit Bonaparte après le rejet du premier titre du code. Si nous les gagnons, nous continuerons la marche commencée. Si nous les perdons, nous entrerons dans nos quartiers d'hiver et nous aviserons au parti à prendre. »

Le second titre du Code fut voté; le troisième, relatif à la privation des droits civils, était excessif dans sa rigueur, il fut rejeté. En même temps et comme pour faire preuve d' indépendance, le Corps législatif, qui venait de choisir pour son président M. Dupuis, auteur d'un ouvrage philosophique alors fameux sur *l'Origine de tous les cultes*, porta comme candidats au Sénat l'abbé Grégoire et M. Daunou. Le premier s'était démis de sa charge d'évêque constitutionnel au moment du Concordat; le second était honoré de tous, modéré dans une opposition très-ferme. L'abbé Grégoire fut élu. Le premier consul avait présenté les généraux Jourdan, Lamartillière et Berruyer, en accompagnant leur candidature d'un message. Il s'emporta violemment pendant une séance du Sénat. « Je vous déclare, s'écria-t-il, que si vous nommez Daunou sénateur, je le prendrai pour une injure personnelle, et vous savez que je n'en ai jamais souffert! » Le général Lamartillière fut nommé, mais la velléité d'indépendance des corps constitués avait troublé et mécontenté Bonaparte; il recula devant les chances que couraient le Concordat et le grand projet d'instruction publique présentés à l'acceptation du Corps législatif; le 8 janvier 1802, un message fut apporté pendant la séance. « Législateurs, disait le premier consul, le gouvernement a résolu de retirer les projets de loi du Code civil. C'est avec peine qu'il

porter la parole, prit enfin l'initiative; son président, Chabot de l'Allier, ami de Cambacérès, émit cette proposition : « Le Sénat est invité à donner aux consuls un témoignage de la reconnaissance nationale. » Ce vœu, immédiatement transmis au Sénat, fut en même temps porté aux Tuileries; M. Siméon avait été chargé de le présenter au premier consul. « Je ne désire d'autre gloire que celle d'avoir rempli tout entière la tâche qui m'était imposée, répondit celui-ci; je n'ambitionne d'autre récompense que l'affection de mes concitoyens; la vie ne m'est chère que par les services que je puis rendre à ma patrie; la mort même n'aura point d'amertume pour moi, si mes derniers regards peuvent voir le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire. »

Tant de protestations de désintéressement ne trompaient personne; la soif du pouvoir se trahissait dans les paroles mêmes les plus modestes; par ignorance ou par inquiétude prévoyante, le Sénat se trompa sur la mesure d'une ambition qui n'en connaissait aucune. Il vota pour le général Bonaparte une prolongation de ses pouvoirs pendant dix années. Seul M. Lanjuinais protesta contre la dictature, comme il l'avait fait naguère contre la démagogie; les officieux mal informés coururent avec empressement aux Tuileries. Ils furent accueillis par une humeur visible. Le premier mouvement de Bonaparte fut de refuser la proposition du Sénat. De prudents conseils lui ouvrirent une autre voie.

Ce fut de la Malmaison, jolie maison de campagne chère à madame Bonaparte, que le premier consul répondit au message du Sénat. « Sénateurs, disait-il, la preuve honorable d'estime consignée dans votre délibération du 18 sera toujours gravée dans mon cœur. — Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la République, mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années!

« L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée.

« Mais vous jugez que je dois faire au peuple un nouveau sacrifice; je le ferai si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Dans tous les temps et sous toutes les formes du gouvernement

arbitraire, démocratique ou absolu, l'appel au peuple a offert au pouvoir un facile recours; Cambacérès l'avait habilement suggéré au premier consul. En exposant au Conseil d'État les raisons qui rendaient le vote du Sénat inacceptable, il formula sur-le-champ la proposition qui devait être posée à la nation : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? » A cette première question, M. Rœderer

JOSÉPHINE

proposa d'en ajouter une seconde, aussitôt repoussée par la volonté formelle du premier consul lui-même : « Aura-t-il le droit de désigner son successeur? » Pendant trois semaines, dans toutes les villes, dans tous les villages, les registres de vote restèrent ouverts. Le Tribunat et le Corps législatif se rendirent en corps aux Tuileries, afin de voter entre les mains du premier consul. Le Sénat eut cet honneur de recenser les votes. Il était resté muet et impuissant à la suite de sa maladroite proposition. « Venez au secours de gens qui se sont trompés en voulant trop vous deviner, » dit Cambacérès au premier

consul. 3 577 259 *Oui* avaient accepté le consulat à vie. Un peu plus de 800 *Non* représentaient seuls l'opposition. M. de la Fayette avait refusé son assentiment. « Je ne saurais voter une telle magistrature tant que la liberté politique ne sera pas garantie, » avait-il écrit sur le registre des voix.

Les faibles et insuffisantes garanties de la liberté politique allaient subir de nouvelles atteintes. En recevant des mains du Sénat le recensement des votes, le premier consul avait dit : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée, j'obéis à sa volonté. En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes. » Un sénatus-consulte réformant la Constitution de l'an VIII substitua aux listes de notabilité la formation des colléges de canton, d'arrondissement et de département dont les membres peu nombreux et nommés à vie par les assemblées de canton devaient désigner des candidats au choix du pouvoir exécutif. Le Tribunat ne comptait plus que cinquante membres ; le Conseil d'État voyait son importance diminuée par la formation d'un conseil privé. Le nombre des sénateurs était porté à quatre-vingts, et le premier consul restait libre d'y ajouter à son choix quarante membres. Cette assurance de la docilité de l'assemblée ne suffisait pas. Le Sénat était revêtu du droit d'interpréter la Constitution, de la suspendre au besoin, de dissoudre le Tribunat et le Corps législatif, mais il ne pouvait adopter aucune mesure sans l'initiative du gouvernement. Le premier consul s'était réservé le droit de grâce et le soin de nommer son successeur ; cette dernière clause lui avait été imposée par la raison d'État ; il la repoussa longtemps : seul le principe de l'hérédité pouvait satisfaire son esprit ; il n'avait point d'enfants. Madame Bonaparte redoutait le divorce dont le premier consul avait soutenu le principe dans le Conseil d'État avec une remarquable vivacité ; le choix du successeur restait une question ouverte qui permettait toutes les espérances ; les frères du premier consul furent comblés d'honneurs ; la famille du maître prenait rang à part au moment même où le nom qu'elle portait en commun paraissait accolé à un prénom qui devait en partie éclipser son éclat. A l'imitation de la Consulte italienne, le Sénat avait proclamé *Napoléon Bonaparte* consul à vie.

Quelques amis prévoyants de la liberté commençaient à s'inquiéter,

nous menacerait-on? De la guerre maritime? Mais notre commerce vient à peine de renaître, et la proie que nous livrerions aux Anglais serait de bien peu de valeur. Nos Antilles sont fournies de soldats acclimatés. Saint-Domingue seul en contient vingt-cinq mille. On bloquerait nos ports, il est vrai, mais, à l'instant même de la déclaration de guerre, l'Angleterre se trouverait bloquée à son tour. Les côtes du Hanovre, de la Hollande, du Portugal, de l'Italie jusqu'à Tarente, seraient occupées par nos troupes. Les contrées que l'on nous accuse de dominer trop ouvertement, la Ligurie, la Lombardie, la Suisse, la Hollande, au lieu d'être laissées dans cette situation incertaine où elles nous suscitent mille embarras, seraient converties en provinces françaises dont nous tirerions d'immenses ressources, et on nous forcerait à réaliser ainsi cet empire des Gaules dont on veut sans cesse effrayer l'Europe. Et qu'arriverait-il si le premier consul, quittant Paris pour aller s'établir à Lille ou à Saint-Omer, réunissant tous les bateaux plats des Flandres et de la Hollande, préparant des moyens de transport pour cent mille hommes, faisait vivre l'Angleterre dans les angoisses d'une invasion toujours possible, presque certaine? L'Angleterre susciterait-elle une guerre continentale? Mais où trouverait-elle des alliés? En tout cas, si on renouvelait la guerre du continent, ce serait l'Angleterre qui nous aurait obligés de conquérir l'Europe. Le premier consul n'a que trente-trois ans, il n'a encore détruit que des États de second ordre! Qui sait ce qu'il lui faudrait de temps, s'il y était forcé, pour changer de nouveau la face de l'Europe et ressusciter l'Empire d'Occident? »

La violence des paroles dépassait la pensée du premier consul et la volonté de recommencer les hostilités n'était pas encore fermement arrêtée dans son esprit; la France soumise, l'Europe silencieuse et résignée, acceptant sans bruit les empiètements de son ambition, telles étaient pour lui les conditions de la paix; l'Angleterre ne pouvait pas les accepter. En présence du Piémont et de l'île d'Elbe annexés à la France, de la Hollande et de la Suisse asservies, du duché de Parme occupé, elle avait éludé les conventions relatives à l'île de Malte; profitant des difficultés qui s'opposaient à la reconstitution de l'ordre garanti par les grandes puissances, elle avait retenu entre ses mains ce gage de l'empire dans la Méditerranée. C'était l'objet des continuelles réclamations du premier consul et le prétexte de ses colères. « Tout le le traité d'Amiens, rien que le traité d'Amiens, » répétait sans cesse

M. Otto à lord Hawkesbury; le ministre des affaires étrangères répondait par une affirmation également péremptoire : « L'état du continent à l'époque du traité d'Amiens, rien que cet état. » Les sous-entendus et les réticences qui avaient permis de conclure une trêve s'évanouissaient peu à peu. La vérité commençait à se faire jour. Une mission du général Sébastiani en Égypte acheva de jeter le trouble dans les esprits.

Le rapport de l'envoyé du premier consul fut textuellement publié dans le *Moniteur;* il énumérait les forces dont l'Angleterre et la Turquie disposaient en Orient, et résumait son opinion par ces paroles : « Six mille Français suffiraient aujourd'hui pour reconquérir l'Égypte. »

C'était peut-être en dire plus que Napoléon Bonaparte n'avait résolu, et la flatterie de l'ambassadeur avait répondu aux lointains et vagues désirs du maître; l'Angleterre en conçut une vive inquiétude, bientôt accrue par les hautaines déclarations du premier consul dans l'exposé de l'état de la République. « En Angleterre, disait-il, deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix et paraît décidé à la maintenir; l'autre a juré à la France une haine implacable. Tant que durera cette lutte des partis, il est des mesures que la prudence commande au gouvernement de la République; cinq cent mille hommes doivent être et seront prêts à la défendre et à la venger. Quel que soit le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans des ligues nouvelles, et le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter avec la France. » La fière indignation du peuple anglais l'emporta sur la modération et la faiblesse du gouvernement. Un message de Georges III fut envoyé au Parlement. « Vu les préparatifs militaires qui se font dans les ports de France et de Hollande, le roi a cru devoir adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États. Ces préparatifs sont, il est vrai, officiellement destinés à des expéditions coloniales; cependant, comme il existe entre Sa Majesté et le gouvernement français d'importants dissentiments, Sa Majesté a cru nécessaire de s'adresser à son Parlement, comptant sur son concours pour assurer toutes les mesures qu'exigeaient l'honneur et l'intérêt du peuple anglais. » La voix publique réclamait le retour de M. Pitt au pouvoir. « C'est un fait étonnant et triste, disait son ancien adversaire, sir Philip Francis, que, dans un moment comme celui-ci, tous les hommes éminents de l'Angleterre soient exclus de son gouvernement et de ses conseils. Par

d'Égypte, était devenue l'objet de ses plus sérieuses espérances. Jeter cent cinquante mille hommes en Angleterre par un temps calme, au moyen d'une flotille de bateaux plats qui marcheraient à la rame, tandis que les grands vaisseaux de la marine anglaise seraient immobilisés par l'absence de vent, telle était la conception primitive de l'entreprise. Bonaparte la préparait avec cette activité persévérante et cette merveilleuse préoccupation des détails en vue d'un plan d'ensemble qu'il sut constamment porter dans l'administration comme dans la guerre. Au projet original du Directoire il avait ajouté des combinaisons plus savantes, et qui restaient encore secrètes; une escadre se préparait à Brest sous les ordres de l'amiral Ganteaume; les vaisseaux hollandais, commandés par l'amiral Verhuell, étaient réunis au Texel; l'amiral Latouche-Tréville, habile et hardi, devait diriger l'escadre de Toulon, destinée à une manœuvre décisive; l'amiral Brueix était chargé de conduire la flotille de la Manche; partout les bateaux avaient été réquisitionnés, des canonnières et des péniches étaient en construction; les départements, les villes, les corps constitués offraient en don des vaisseaux ou des approvisionnements maritimes; les forêts des départements du Nord tombaient sous la hache. Des camps avaient été formés à Boulogne, à Étaples, à Saint-Omer; des fortifications s'élevaient sur la côte; le premier consul avait entrepris un voyage dans les départements flamands et belges; il était accompagné par madame Bonaparte et par tout l'éclat d'une maison royale. La présence du Légat dans le cortége devait imprimer le respect et la confiance dans l'âme des populations dévotes du Nord. Le premier point où Napoléon Bonaparte s'arrêta fut Boulogne; il pressa les travaux convenus, en ordonna de nouveaux. Au retour de la marche triomphale qu'il poursuivit jusqu'à Bruxelles, il reprit lui-même la direction de sa grande entreprise. Établi dans le petit château du Pont de Briques, à la porte de Boulogne, il accourait à Saint-Cloud et en revenait avec une rapidité qui ne connaissait pas la fatigue; sans cesse sur la plage, dans les ateliers, dans les camps, il animait marins, ouvriers et soldats de la dévorante activité de son âme. Le ministre de la marine, Decrès, habile, pénétrant, d'un naturel sombre et triste, suggérait toutes les difficultés de l'expédition et cédait à la volonté impérieuse qui dominait la France tout entière. L'amiral Bruix, déjà malade et bientôt mourant, s'était installé dans une petite maison qui dominait la mer, assistant de là aux fréquentes expériences tentées sur les

rale ; les hommes considérables dans la politique ou dans la magistrature, M. Pitt et M. Addington comme les grands seigneurs et les grands juges, revêtaient l'uniforme et commandaient des régiments. M. Pitt avait proposé de fortifier Londres. Des mouvements insurrectionnels se préparaient en Irlande ; l'escadre française de Brest était destinée à les soutenir.

Au sein de cette agitation guerrière et patriotique, il était naturel que l'excitation gagnât un parti naturellement remuant et crédule. Les émigrés français ne pouvaient échapper au besoin d'agir, à l'espoir de prendre une part active dans la lutte générale, engagée contre l'ennemi qui les retenait loin de la patrie par le fait même de son existence et de son pouvoir. Le premier consul avait offert l'amnistie à tous les émigrés, rendu leurs biens à quelques-uns, attiré un certain nombre d'entre eux autour de sa personne ; il avait rappelé les prêtres et rétabli le culte catholique, mais il avait repoussé les avances de la maison de Bourbon ; son hostilité contre la restauration de la monarchie avait toujours été flagrante ; le trône pouvait être relevé, mais il le serait à son profit. Seul il mettait obstacle aux espérances que conservaient les princes exilés et leurs amis, en présence du rétablissement de l'ordre et de la prospérité publique. Délivrée du joug qu'il faisait peser sur elle, la France saluerait avec enthousiasme le retour de son souverain légitime.

C'était en Angleterre même et autour de M. le comte d'Artois qu'on se livrait ainsi à des espérances et à des illusions ignorantes du véritable état des esprits en France. Les princes de la maison de Condé, enrôlés naguère avec leur petite armée au service de l'Angleterre, se tenaient prêts à combattre sans conspirer. Louis XVIII vivait en Allemagne, éloigné du centre des préparatifs guerriers ; il était froid, sensé et prudent ; il faisait peu de cas des complots et jugeait plus sainement que son frère des chances qui pouvaient relever sa fortune. Les ressources actives, les agents bruyants de l'émigration étaient réunis en Angleterre. Là se trouvaient les chefs des chouans, Georges Cadoudal en tête ; là vivaient les généraux qui avaient eu ce malheur d'abandonner leur patrie ou de trahir leur honneur, Willot, Dumouriez, Pichegru. Là se tramèrent des projets chimériques, empreints dès l'abord des erreurs fatales et de la terrible ignorance qui frappent d'une stérilité inévitable les espérances et les tentatives des exilés.

Par ses conseils ou par ses ordres, Georges Cadoudal avait pris part

culés qui couvrirent longtemps la jalousie secrète du premier consul à l'égard de son glorieux compagnon d'armes. Au faîte du pouvoir et de la gloire, Napoléon Bonaparte ne fût jamais exempt d'un souvenir de rivalité à l'égard des chefs anciens de l'armée républicaine, naguère ses émules, et qui n'avaient pas fléchi sous le prestige de sa supériorité reconnue. Il n'aima ni Kléber, ni Masséna, ni Gouvion Saint-Cyr; il éprouvait à l'égard de Moreau une inquiétude cachée; c'était le seul nom militaire qu'on eût jamais cité en face du sien comme celui d'un successeur possible; des susceptibilités blessées, des querelles de femmes avaient aggravé une situation naturellement délicate et tendue. Moreau était fier autant que modeste; il se sentait offensé, il vivait à la campagne, menant une grande existence, recherché par les mécontents et parlant de Bonaparte sans beaucoup de réserve. Les conspirateurs émigrés crurent les circonstances favorables pour l'engager dans leurs desseins. Le général Pichegru avait naguère été son ami. Moreau avait longtemps caché les preuves de sa trahison : il avait peut-être regretté de les avoir livrées au moment de la juste disgrâce de son camarade; on le savait favorable au retour de Pichegru en France. Ce fut au nom de Pichegru et dans son intérêt qu'on l'aborda. Le premier agent envoyé auprès de Moreau fut bientôt arrêté; il l'a dit dans ses Mémoires : « Moreau ne voulait point faire de conspiration et disait qu'il fallait laisser user les choses et les hommes. » D'autres émissaires n'eurent pas un succès plus sérieux; un intrigant actif, le général Lajolais, ancien ami de Pichegru, était cependant parti de Paris pour Londres; on répétait des paroles amères de Moreau sur le premier consul : elles créaient des illusions et des espérances. Le 21 août 1803, Georges débarqua à la falaise de Biville, franchissant les rochers par des sentiers de contrebandiers; la police était depuis longtemps sur la trace du complot; elle y était peut-être activement mêlée; quelques chouans, obscurs compagnons de Cadoudal, furent arrêtés et mis en prison, sans qu'on fît leur procès; le chef parvint en sûreté à Paris, où il se cacha. Deux débarquements successifs complétèrent la bande des conjurés; le 16 janvier 1804, le général Pichegru, le marquis de la Rivière, MM. Jules et Armand de Polignac mirent le pied en France. Le même jour, et par une coïncidence qui fait croire à une certaine connaissance de la situation, le premier consul avait dit dans l'exposé de l'état de la République :

« Le gouvernement britannique tentera de jeter, et il a peut-être

avait ardemment embrassé l'espérance de poursuivre et d'abattre du même coup des ennemis d'origine diverse, dangereux à différents titres. Parmi les chouans arrêtés au mois d'août, deux étaient restés obstinément silencieux et avaient été fusillés; un troisième fut moins courageux. « J'ai des renseignements secrets qui me font croire qu'ils n'étaient venus ici que pour m'assassiner, » avait écrit Bonaparte à Cambacérès. Querelle révéla tout ce qu'il savait du complot, il désigna le point du débarquement; le général Savary y fut envoyé sous un déguisement, chargé d'attendre cette arrivée d'un prince qu'on avait promise aux conjurés. Déjà son sort était fixé dans l'esprit du premier consul.

De nouvelles arrestations avaient eu lieu dans Paris; un domestique de Georges avait parlé; un de ses principaux officiers, Bouvet de Lozier, tenta vainement de se tuer; rappelé à la vie, il fit demander le grand-juge; Régnier envoya à sa place le conseiller d'État Réal, plus pénétrant et plus habile que lui. On a supposé que celui-ci ne fut pas étranger à la rédaction de la déposition de Bouvet, qui mettait en cause le général Moreau de la manière la plus grave. « C'est un homme qui sort des portes du tombeau, encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il se trouve. — Envoyé pour soutenir la cause des Bourbons, il se trouve obligé ou de combattre pour Moreau, ou de renoncer à une entreprise qui était l'unique objet de sa mission. Monsieur devait passer en France pour se mettre à la tête du parti royaliste, Moreau promettait de se réunir à la cause des Bourbons; les royalistes rendus en France, Moreau se rétracte. — Il leur propose de travailler pour lui et de le faire nommer dictateur... De là l'hésitation, la dissension et la perte presque totale du parti royaliste. Je ne sais quel poids aura auprès de vous l'assertion d'un homme arraché depuis une heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement offensé lui réserve. Mais je ne puis retenir le cri du désespoir et ne pas attaquer un homme qui m'y réduit. »

Réal courut aux Tuileries; le premier consul était moins étonné que lui; il était instruit des entrevues de Moreau et de Pichegru; il n'ignorait pas que les opinions de Moreau étaient absolument opposées à toute pensée de restauration monarchique. Le général revenait à Paris, après une course à Grosbois, le 15 février au matin; il fut arrêté sur

par la rivière garnie de bateaux armés; le Corps législatif vota une mesure condamnant à mort quiconque recélerait les conspirateurs, au nombre de soixante. Quiconque les connaîtrait sans les dénoncer était passible de six ans de fers. Une nuit, le général Pichegru vint demander asile à M. de Barbé-Marbois, naguère intendant de Saint-Domingue, déporté comme lui à Sinnamari et devenu ministre du premier consul; M. de Barbé-Marbois n'hésita pas à le recevoir. Lorsqu'il l'avoua plus tard à Napoléon, celui-ci l'en félicita hautement.

Quelques jours s'écoulèrent; le général Pichegru, honteusement trahi par l'un de ses anciens officiers, fut arrêté le 28 février; il résista hardiment aux agents de police. Georges, saisi dans la rue le 9 mars, brûla la cervelle au premier gendarme qui saisit la bride de son cheval. MM. de la Rivière et de Polignac étaient également en prison. Moreau avait renoncé à son système de dénégations absolues; à la prière de sa femme et de ses amis, il écrivit au premier consul, racontant simplement ses relations avec Pichegru, sans demander grâce et sans renier son passé, cherchant à dégager sa cause de la conjuration royaliste, moins fier cependant qu'il n'avait paru jusqu'alors; Bonaparte fit joindre la lettre au dossier du procès. Il avait paru ému de la situation de Pichegru. « Belle fin! dit-il à M. Réal, belle fin pour le vainqueur de la Hollande! Il ne faut pas que les hommes de la Révolution se dévorent entre eux. Il y a longtemps que je songe à Cayenne; c'est le plus beau pays de la terre pour y fonder une colonie. Pichegru y a été proscrit, il le connaît; demandez-lui combien il lui faut d'hommes et de millions pour y créer un grand établissement, je les lui donnerai, et il ira refaire sa gloire en rendant service à la France. » Le général n'avait pas repoussé la proposition, mais il persistait dans son silence. « Je parlerai devant le tribunal, » avait-il dit. Avant le jour suprême où le procès devait se dénouer devant la justice humaine, Pichegru avait comparu devant un tribunal plus auguste : le 6 avril au matin, il avait été trouvé mort dans son lit, étranglé de ses propres mains, disait-on.

Les conjurés royalistes avouèrent d'abord hautement le but de leur entreprise. « Que veniez-vous faire à Paris? demanda le préfet de police à Georges Cadoudal. — Je venais pour attaquer le premier consul. — Quels étaient vos moyens? — J'en avais encore bien peu, je comptais en réunir. — De quelle nature étaient vos moyens d'attaque? — Des moyens de vive force. — Où comptiez-vous trouver cette

ARRESTATION DE GEORGES CADOUDAL

force-là? — Dans toute la France. — Et quel était votre projet? — De mettre un Bourbon à la place du premier consul. — Aviez-vous beaucoup de monde avec vous? — Non, parce que je ne devais attaquer le premier consul que lorsqu'il y aurait un prince français à Paris, et il n'y est point encore. »

C'était le prince que le général Savary attendait en vain depuis près d'un mois à la falaise de Biville; la colère du premier consul allait croissant. « Les Bourbons croient qu'on peut me faire tuer comme un chien, disait-il; mon sang vaut bien le leur; je ne fais pas plus de cas d'eux que de Moreau ou de Pichegru; le premier de leurs princes qui me tombera sous la main, je le ferai fusiller impitoyablement. » Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient annoncés, et n'arrivaient pas. Napoléon étendit le bras pour saisir un prince innocent dont le malheur était de se trouver à sa portée. Le 10 mars 1804, il écrivit au général Berthier : « Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner ordre au général Ordener, que je mets à votre disposition, de se rendre dans la nuit, en poste, à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien, il verra le général de la division. — Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais et tout autre individu qui serait à leur suite. Le général de division, le maréchal des logis de gendarmerie qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le commissaire de police, lui donneront tous les renseignements nécessaires. »

Le jeune duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon et petit-fils du prince de Condé, résidait en effet à Ettenheim, dans le grand-duché de Bade; attiré parfois à Strasbourg par son goût pour le théâtre, il était ramené dans cette petite ville par un attachement passionné pour la princesse Charlotte de Rohan qui y vivait. Il était jeune et brave, il attendait un appel d'Angleterre pour prendre part à la guerre; il n'avait point trempé dans le complot tramé autour du comte d'Artois et l'ignorait absolument. Quelques émigrés en très-petit nombre et sans importance politique résidaient auprès de lui; l'un d'eux s'appelait le marquis de Thumery; son nom défiguré par l'accent allemand donna naissance à l'erreur qui faisait croire à la présence de Dumouriez à Ettenheim. Cette supposition put un moment égarer le premier consul sur la complicité du duc d'Enghien; il était éclairé lorsque, après avoir violé le territoire du grand-duc de Bade (ce dont M. de Talleyrand eut soin de l'excuser), il apprit l'arrivée du malheureux prince à Strasbourg;

tous les papiers saisis à Ettenheim étaient entre ses mains.

Le premier mouvement du duc d'Enghien avait été de se défendre. « Êtes-vous compromis? » lui avait demandé un officier allemand qui se trouvait chez lui. « Non! » répondit avec étonnement le jeune homme. La résistance était inutile; il se rendit. Un seul chef d'accusation existait contre lui. Comme tous les princes de sa maison et des milliers d'émigrés, il avait porté les armes contre la France; presque tous les gentilshommes avaient été admis à fouler le sol de la patrie; seul il allait expier la faute de tous. Le ministre de France à Bade, M. de Massias, s'était empressé de témoigner que « la conduite du duc avait toujours été innocente et mesurée ». Quelques jours plus tard le *Moniteur* devait annoncer des rassemblements d'émigrés, d'un état-major et des bureaux réunis autour d'un prince de Bourbon. M. de Massias avait d'avance démenti ce bruit. Le duc d'Enghien venait d'être amené à Paris; retenu à la barrière pendant quelques heures, il fut ensuite conduit au château de Vincennes. Le matin même, le premier consul avait envoyé cet ordre à son beau-frère, le général Murat, qu'il venait de nommer gouverneur de Paris: « Général, d'après les ordres du premier consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exigera la sûreté de ce détenu tant à Vincennes que sur la route de Meaux par laquelle il vient. Le premier consul a ordonné que le nom de ce détenu et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très-secret. En conséquence, l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit : il voyage sous le nom de Plessis. »

Bonaparte était à la Malmaison, sombre et agité; depuis le jour où l'ordre avait été donné d'arrêter le duc d'Enghien, les confidents qui entouraient le premier consul n'avaient pas douté de sa résolution funeste. Cambacérès avait vivement insisté sur les déplorables conséquences d'un pareil acte; Mme Bonaparte s'était jetée aux pieds de son époux, il l'avait relevée avec humeur. « Vous êtes devenu bien avare du sang des Bourbons, avait-il dit amèrement à Cambacérès. Je ne me laisserai pas tuer sans me défendre. » Le moment fatal approchait; Mme de Rémusat, jouant aux échecs avec Napoléon, l'entendit réciter à demi-voix les nobles paroles d'Auguste faisant grâce à Cinna; elle crut le prince sauvé: il venait d'entrer dans le château de Vincennes et déjà ses juges l'attendaient.

l'ex-général Dumouriez, et s'il a eu des relations avec lui. — A répondu : Pas davantage, je ne l'ai jamais vu. — A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu des correspondances dans l'intérieur de la République. — A répondu : J'ai écrit à quelques amis qui me sont encore attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et pour les miennes; ces correspondances ne sont pas, je crois, celles dont on veut parler. »

Sur la minute de l'interrogatoire, au-dessous de sa signature, le duc d'Enghien avait écrit : « Je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande. » La requête était prévue et la consigne donnée; sous aucun prétexte, le premier consul ne voulait recevoir le duc d'Enghien.

A deux heures du matin, la commission militaire était réunie, présidée par le général Hullin, naguère garde du corps de Louis XVI et l'un des chefs insurgés devant la Bastille. Les mêmes questions furent adressées au prince, plus brèves, moins explicites, comme si le temps était court et l'ennemi menaçant. Quelquefois le président intervint avec une apparence de rude bienveillance. Le général Savary n'avait pas parlé. Lorsque l'interrogatoire fut terminé, il se leva. « Maintenant, cela me regarde, » dit-il. Les juges avaient délibéré un moment. L'arrêt signé en blanc reposait d'avance entre leurs mains. Le gouverneur de Vincennes, Harel, parut à la porte ; il tenait une lumière. Il avait livré naguère à Bonaparte les conjurés du complot d'Aréna et Topino-Lebrun; aujourd'hui il précédait dans les corridors sombres le prisonnier escorté d'un piquet de troupes. Le prince n'avait pas pâli, il avait réitéré sa demande d'une audience. Elle fut durement repoussée. Déjà la terre était creusée dans les fossés du château, un détachement de gendarmes attendait le condamné.

Le duc s'arrêta. « Camarades, dit-il à haute voix, il y a sans doute parmi vous un homme d'honneur qui se chargera de recevoir et de transmettre ma dernière pensée? » Et comme un jeune officier sortait des rangs : « Personne n'a-t-il des ciseaux? » demanda le prince. Il coupa une mèche de ses cheveux, et, les joignant à une bague, il prononça à voix basse le nom de la personne à laquelle il destinait ce souvenir; puis, repoussant de la main le bandeau dont on voulait couvrir ses yeux, il fit un pas vers les soldats. Ceux-ci tirèrent, il était

MORT DU DUC D'ENGHIEN

mort. Le général Savary alla dire à son maître qu'il était obéi.

Shakespeare a dépeint le remords avec cette vérité terrible qui porte dans nos âmes l'effroi du crime. Lady Macbeth a passé devant nous, obsédée par un songe et lavant sans cesse ses mains teintes de sang. Durant toute sa vie et jusque dans son exil, Napoléon a vainement cherché à se laver du sang innocent et illustre qu'il avait versé dans les fossés de Vincennes, le 20 mars 1804. Les hommes qu'il avait employés comme instruments de son forfait se sont débattus, comme lui, sous cette responsabilité terrible. En vain Bonaparte a-t-il reproché à M. de Talleyrand de l'avoir perfidement poussé dans la voie fatale; en vain M. Réal a-t-il affirmé qu'un ordre parvenu chez lui pendant la nuit assurait au prisonnier un interrogatoire nouveau, malheureusement devancé par la mort; toutes les explications et toutes les accusations ont échoué devant la sévère justice de l'histoire et l'infaillible instinct de la conscience publique. Le fardeau odieux d'un lâche assassinat devait constamment peser sur celui qui l'avait ordonné. Le sang de sa victime creusait autour de lui un abîme que tous les efforts de la suprême puissance ne devaient jamais suffire à combler.

Lorsque la nouvelle se répandit dans Paris le 21 mars, elle fut accueillie par la stupeur; on pleurait, même à la Malmaison; M. de Caulaincourt, chargé naguère de la lettre explicative pour l'électeur de Bade, se plaignait amèrement de la tache imprimée à son honneur. Fourcroy avait été envoyé au Corps législatif pour le dissoudre; M. de Fontanes, qui présidait l'assemblée, répondit au conseiller d'État sans faire allusion à la catastrophe dont celui-ci avait mêlé la nouvelle aux questions d'affaires. Son discours fut modifié au *Moniteur*. M. de Fontanes eut le courage de réclamer contre l'approbation qui lui avait été attribuée. On lisait dans le même journal l'arrêt de la commission militaire qui avait condamné le duc d'Enghien; comme le discours de M. de Fontanes, l'arrêt avait été altéré.

Seul parmi les fonctionnaires publics de tout rang et de toute origine, le jeune M. de Chateaubriand, ministre de France auprès de la république du Valais, se crut obligé de donner sa démission. Louis XVIII renvoya le collier de la Toison d'or au roi d'Espagne qui restait l'allié de Napoléon. Les cours de Russie et de Suède prirent le deuil du duc d'Enghien.

Ainsi se préparait en Europe, sous l'impulsion de l'opinion publique la troisième coalition qui devait unir contre la France tous les sou-

spirateurs, par les ambitieux. Vous l'êtes dans un autre sens par une inquiétude qui agite tous les Français. Vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser la France entière en lui donnant des institutions qui cimentent votre édifice et prolongent, pour les enfants, ce que vous fîtes pour les pères. Dans les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les Français l'un après l'autre, il n'y en a aucun qui ne vous dît ainsi que nous : Grand homme, achevez votre ouvrage en le rendant immortel comme votre gloire ; vous nous avez tirés du chaos du passé, vous nous faites bénir les bienfaits du présent, garantissez-nous l'avenir. »

L'habile manœuvre de Fouché mettait Napoléon en demeure de se prononcer ; il avait voulu être provoqué ; sa réponse n'était pas et ne pouvait pas être préparée ; il demanda au Sénat le temps de réfléchir ; cependant il faisait sonder les cours de l'Europe. Au lendemain de l'insulte qu'il avait faite à tous les souverains par le meurtre du duc d'Enghien, leur bienveillance était douteuse ; l'adhésion empressée de la Prusse et de l'Autriche l'étonna et le satisfit ; il était en guerre avec l'Angleterre, brouillé avec la Russie ; le reste de l'Europe semblait à ses pieds. Habile à ménager ceux dont il avait besoin, il voulut s'assurer des dispositions de l'armée, encore émue de l'arrestation de Moreau. Il écrivit au général Soult, qui commandait le camp de Saint-Omer : « Citoyen général Soult, j'ai reçu votre lettre. Les conseils généraux des départements, les colléges électoraux et tous les grands corps de l'État demandent que l'on mette enfin terme aux espérances des Bourbons, en plaçant la République à l'abri des secousses des élections et de l'incertitude de la vie d'un homme. Mais jusqu'à cet instant je ne me suis encore décidé à rien ; cependant je désire que vous m'instruisiez, en grand détail, de l'opinion de l'armée sur une mesure de cette nature. Vous sentez que je n'y serais porté que dans le seul but de l'intérêt de la nation, car le peuple français m'a fait si grand et si puissant que je ne puis plus rien désirer. »

Les mécontents de l'armée se turent ; les ambitieux, les courtisans, les serviteurs fidèles et dévoués du grand général lui apportèrent les protestations de leur dévouement ; les adresses des départements se succédaient en grand nombre ; le 25 avril, le premier consul envoya au Sénat un message. « Votre adresse du 6 germinal n'a pas cessé d'être présente à ma pensée, disait-il. Vous avez jugé l'hérédité de la

suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots de nos ennemis et des agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont, en même temps, paru devoir être perfectionnées pour assurer, sans retour, le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, et offrir au gouvernement et à la nation la double garantie dont ils ont besoin. A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, j'ai senti, de plus en plus, que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre sagesse et de votre expérience m'étaient nécessaires pour fixer toutes mes idées. Je vous invite donc à me faire connaître votre pensée tout entière. — Je désire que, le 14 juillet de cette année, nous puissions dire au peuple français : Il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes, vous acquîtes la liberté, l'égalité et la gloire. Aujourd'hui, ces premiers biens des nations, assurés sans retour, sont à l'abri de toutes les tempêtes; des institutions conçues et commencées au sein des orages de la guerre intérieure et extérieure, développées avec constance, viennent de se terminer, au bruit des attentats et des complots de nos plus mortels ennemis, par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits que la nation avait jugés nécessaires à sa dignité, à sa liberté et à son bonheur. »

Au lendemain du 14 juillet 1789, le duc de la Rochefoucauld, ardemment et sincèrement libéral, l'avait dit avec une prophétique tristesse : « Il est bien difficile d'entrer dans la véritable liberté par une pareille porte. » Le général Bonaparte s'était chargé de confirmer cette vérité solennelle, si souvent et si douloureusement méconnue par notre patrie. La France, épuisée et dégoûtée par les entraînements de la démagogie et la tyrannie sanglante de la Terreur, s'était jetée de secousse en secousse entre les bras du vainqueur qui lui promettait l'ordre et l'énergie dans le gouvernement; elle avait oublié pour un temps les grandes et salutaires conquêtes de la liberté qu'elle abdiquait sans réserve à ses pieds.

Seul, et par un tardif retour vers les convictions de son passé, Carnot éleva la voix dans le Tribunat en souvenir de la République, abandonnée de tous, au nom de cette liberté qu'il lui assimilait à tort. « La liberté fut-elle donc toujours montrée à l'homme sans qu'il en pût jouir? Fut-elle sans cesse offerte à ses vœux comme un fruit auquel il ne peut porter la main sans être en danger de mort? Non, je ne puis

consentir à regarder ce bien, si universellement préférable à tous les autres, sans lequel les autres ne sont rien, comme une simple illusion. Mon cœur me dit que la liberté est possible, que le régime en est facile et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire ou oligarchique. Vous dites que Bonaparte a opéré le salut de son pays, qu'il a restauré la liberté publique : est-ce donc une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette même liberté ? »

Le 3 mai, sur la proposition de M. Curée et le rapport de M. Jard-Panvillier, le Tribunat envoya au Sénat conservateur un vœu ainsi conçu : « Premièrement, que Napoléon Bonaparte, actuellement consul à vie, fût nommé empereur, et en cette qualité chargé du gouvernement de la République française. — Secondement, que le titre d'empereur et le pouvoir impérial fussent héréditaires dans sa famille, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. — Troisièmement enfin, qu'en apportant à l'organisation des autorités constituées les modifications que commandait l'établissement du pouvoir héréditaire, l'égalité, la liberté, les droits du peuple fussent conservés dans leur intégrité. »

Le Sénat était résolu à ne point perdre les fruits de son initiative; le projet du sénatus-consulte était prêt et fut aussitôt porté au premier consul accompagné des vœux de tous les grands corps de l'État. Lorsqu'il revint au Sénat, amendé et modifié par la volonté du chef suprême, l'autorité que les sénateurs avaient cherché à s'arroger leur avait été enlevée. « Les sénateurs, si on les laissait faire, iraient jusqu'à absorber le Corps législatif, et qui sait? peut-être jusqu'à ramener les Bourbons, avait dit le premier consul au Conseil d'État. Ils voulaient à la fois légiférer, juger et gouverner. Une telle réunion de pouvoirs serait monstrueuse : je ne le souffrirai pas! » Le Tribunat cessait d'exister comme assemblée et ne pouvait plus discuter que par sections; le Corps législatif retrouvait la parole dans les comités secrets seulement; une haute Cour devait être appelée à juger les crimes des personnages trop importants pour la juridiction des tribunaux ordinaires. Pour satisfaire la vanité de Joseph et Louis Bonaparte, seuls appelés à la succession de l'empire, deux charges étaient empruntées à la constitution imaginée par Siéyes et à l'histoire du moyen âge : l'un devint grand électeur et l'autre connétable. Sagace et docile conseiller du premier consul dans leur égalité apparente, Cambacérès fut nommé archi chancelier de l'empire, Lebrun devint archi trésorier.

Quatre[1] maréchaux honoraires et quatorze[2] maréchaux en activité de service se groupèrent autour du trône relevé. Seul et d'avance, le Sénat décidait des destinées de la France, arrogamment appelée à ratifier des volontés sur lesquelles elle n'exerçait aucune action; le 19 mai 1804, à l'issue de la séance, tous les sénateurs coururent à Saint-Cloud et, par la voix de Cambacérès, ils supplièrent Sa *Majesté Impériale* d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution : « Pour la gloire comme pour le bonheur de la république, nous proclamons à l'instant même Napoléon Bonaparte empereur des Français. »

Les assistants crièrent : « Vive l'empereur ! » Seule la sanction de la loi de l'hérédité fut soumise au vote populaire. Plus complétement que l'Italie ou l'Égypte, par la force de son génie autant que par l'éclat de sa gloire militaire, l'empereur Napoléon avait conquis la France.

[1] Kellermann, Pérignon, Lefèvre, Sérurier.

[2] Murat, Berthier, Masséna, Lannes, Soult, Brune, Ney, Augereau, Moncey, Mortier, Davout, Jourdan, Bernadotte, Bessières.

course. Napoléon n'avait trouvé ni Brutus ni Cassius; il régnait sans conteste, triomphalement acclamé par 3 572 329 suffrages contre 2569 *Non*. Le pays s'empressait à saluer son nouveau maître avec une curiosité mêlée de confiance dans les ressources inattendues de son génie. Seuls, autour de lui, les courtisans qui n'avaient pas trouvé place dans la prodigue distribution des honneurs, murmuraient sourdement. Ils servaient cependant; M. de Talleyrand resta ministre des affaires étrangères lors même que les charges importantes de l'empire eurent toutes échappé à ses désirs.

Plus calmes et plus fiers que les gens de cour, Moreau et les conspirateurs royalistes attendaient dans leur prison le jour du jugement. Napoléon était pressé comme eux; il avait hâte de se délivrer d'un embarras qui pouvait devenir un danger. A mesure que la procédure avançait, la cause de Moreau se dégageait plus évidemment de celle des autres accusés, Le système de défense adopté par les royalistes tendait tout entier à prouver son innocence. « Nous sommes venus en France trompés par de faux bruits, disaient-ils, et dans l'espoir d'effectuer une restauration; le général Moreau nous a refusé son concours, et nos projets ont été déçus. » Le général n'avait pas paru troublé par la juridiction irrégulière devant laquelle il était renvoyé. « Tâche, écrivait-il à sa femme, qu'on s'assure si ceux qui doivent me juger sont des hommes justes, incapables de trahir leur conscience. Si je suis jugé par d'honnêtes gens, je ne puis pas me plaindre, quoiqu'il paraisse qu'on a supprimé le jury. »

L'intérêt public était vif, hautement manifesté en dépit de l'humeur évidente de l'empereur. Les amis des accusés royalistes étaient nombreux et ardents; admirateur ou indifférent, le public croyait le général Moreau innocent de toute conspiration et l'excusait du mécontentement ou de l'ambition qu'il avait pu ressentir. Les compagnons de sa gloire, Dessoles, Gouvion Saint-Cyr, Macdonald, Lecourbe, assistaient fidèlement à toutes les séances. J'emprunte aux intéressants souvenirs de Mme Récamier le tableau du spectacle qui s'offrait aux regards dans cette salle du Palais de Justice dont toutes les avenues étaient encombrées par la multitude : « Les accusés étaient au nombre de quarante-sept, la plupart inconnus les uns aux autres; ils remplissaient les gradins élevés en face de ceux où siégeaient les juges. Chaque accusé était assis entre deux gendarmes; ceux qui étaient auprès de Moreau montraient de la déférence dans toute leur attitude. Au moment où je

relevai mon voile, le général me reconnut, se leva et me salua. Je lui rendis son salut avec émotion et respect. J'étais profondément touchée de voir traiter en criminel ce grand capitaine dont la gloire était alors si imposante et si pure. Il n'était plus question de république et de républicains. C'était, excepté Moreau, qui, j'en ai la conviction, était complétement étranger à la conspiration, c'était la fidélité royaliste qui seule se défendait encore contre le pouvoir nouveau. Toutefois cette cause de l'ancienne monarchie avait pour chef un homme du peuple, Georges Cadoudal.

« Cet intrépide Georges! on le contemplait avec la pensée que cette tête, si librement, si énergiquement dévouée, allait tomber sur l'échafaud, que seul peut-être il ne serait pas sauvé, car il ne faisait rien pour l'être. Dédaignant de se défendre, il ne défendait que ses amis. Aussi, lorsqu'on voulut l'engager à suivre l'exemple des autres accusés et à faire demander sa grâce : « Me promettez-vous, répondit-il, une plus belle occasion de mourir? »

« On distinguait encore, dans les rangs des prévenus, MM. de Polignac et de Rivière, qui intéressaient par leur jeunesse et par leur dévouement; Pichegru, dont le nom restera dans l'histoire lié à celui de Moreau, manquait pourtant à côté de lui, ou plutôt on croyait y voir son ombre, car on savait qu'il manquait aussi dans la prison.

« Un autre souvenir, la mort du duc d'Enghien, ajoutait au deuil et à l'effroi d'un grand nombre d'esprits, même parmi les partisans les plus dévoués de Bonaparte. »

Dans l'ensemble et malgré l'embarras que causait la persistance de deux ou trois accusateurs, l'interrogatoire public fut favorable au général Moreau. On lui reprochait d'avoir consenti à se réconcilier avec le traître Pichegru. « Depuis le commencement de la Révolution, répondit Moreau, il y a eu beaucoup de traîtres. Il y a eu des hommes traîtres en 1789, qui ne l'ont pas été en 1793. D'autres l'ont été en 93 qui ne l'ont pas été en 95, d'autres qui l'ont été en 95, ne l'ont pas été depuis. Beaucoup furent républicains qui ne le sont plus maintenant! Le général Pichegru peut avoir eu des relations avec Condé en l'an IV. Je crois qu'il en a eu, mais il a été enveloppé dans la proscription de Fructidor; on doit le considérer comme un de ces proscrits-là. Quand j'ai vu les fructidoriens à la tête des autorités de l'État, quand l'armée de Condé remplissait les salons de Paris et ceux du premier consul, je pouvais bien m'occuper de rendre à la France le vainqueur de la Hol-

lande! On me prête un projet ridicule, ajouta-t-il, de me servir des royalistes dans l'espoir que s'ils étaient victorieux, ils me remettraient le pouvoir; j'ai fait dix ans la guerre, et pendant ces dix ans je ne sache pas que j'aie fait des choses ridicules. » Et comme on insistait sur son entrevue avec Pichegru et Georges : « Un quart d'heure, dit-il, c'est peu pour discuter un plan de gouvernement! On dit que Pichegru était mécontent, c'est apparemment que nous n'étions pas d'accord! » Le président regrettait qu'il n'eût pas dénoncé Pichegru et les royalistes : « Vous le deviez à un gouvernement qui vous comble de bienfaits. » « Le vainqueur de Hohenlinden n'est pas un dénonciateur, monsieur le président, s'écria Moreau; ne mettez pas en balance mes services et ma fortune, il n'y a pas de comparaison possible entre de telles choses. j'aurais cinquante millions aujourd'hui, si j'avais usé de la victoire comme beaucoup d'autres! »

Moreau voulut plaider lui-même la cause de sa vie et de sa gloire. « Ce n'est que par la voix de mes défenseurs que je veux parler à la justice, dit-il, — et l'illustre général promenait ses regards sur la foule attentive qui l'entourait, — mais je sens le besoin de parler moi-même et à vous et à moi. — Des circonstances malheureuses produites par le hasard ou préparées par la haine peuvent obscurcir pendant quelques instants la vie du plus honnête homme; avec beaucoup d'adresse, un criminel peut éloigner de lui les soupçons et les preuves de ses crimes. Une vie entière est toujours le plus sûr témoignage contre et en faveur d'un accusé. C'est donc ma vie entière que j'oppose aux accusateurs qui me poursuivent; elle a été assez publique pour être connue; je n'en rappellerai que quelques époques, et les témoins que j'invoquerai seront le peuple français et les peuples que la France a vaincus. — J'étais voué à l'étude des lois au commencement de cette révolution qui devait fonder la liberté du peuple français; elle changea la destination de ma vie, je la vouai aux armes. Je devins guerrier parce que j'étais citoyen, je portai ce caractère sous les drapeaux, je l'y ai toujours conservé. — J'avançai assez rapidement, mais toujours de grade en grade et sans en franchir aucun; toujours en servant la patrie, jamais en flattant les comités. Parvenu au commandement en chef, lorsque la victoire nous faisait avancer au milieu des nations ennemies, je ne m'appliquai pas moins à faire respecter le caractère du peuple qu'à faire redouter ses armes. La guerre, sous mes ordres, ne fut un fléau que sur le champ de bataille. J'ose croire que la nation n'a pas oublié mes services d'alors;

arrestation mes ennemis n'ont jamais pu ni me trouver ni me chercher d'autre crime que la liberté de mes discours. Ceux qui conspirent blâment-ils si hautement ce qu'ils n'approuvent pas? Tant de franchise ne se concilie guère avec les mystères et les attentats de la politique. — Si j'avais voulu concevoir et suivre des plans de conspirations, j'aurais dissimulé mes sentiments et sollicité tous les emplois qui m'auraient replacé au milieu des forces de la nation. Pour me tracer cette marche, au défaut du génie politique que je n'eus jamais, j'avais des exemples connus de tout le monde et rendus imposants par des succès. Je savais peut-être bien que Monk ne s'était pas éloigné des armées lorsqu'il avait voulu conspirer et que Cassius et Brutus s'étaient rapprochés du cœur de César pour le percer! »

Les plaidoyers étaient finis, l'empereur et le public attendaient avec anxiété la sentence; le fait de la conspiration royaliste était prouvé et la condamnation des accusés certaine; l'inquiétude et l'espérance se concentraient sur Moreau. « Vers la fin du procès, toute affaire était suspendue, dit Mme Récamier, la population tout entière était dehors, on ne s'entretenait que de Moreau. » L'empereur avait fait savoir aux juges qu'il ne réclamait la condamnation capitale du général que dans l'intérêt de la justice et d'un salutaire exemple, son intention arrêtée étant de faire grâce. L'un des membres du tribunal, M. Clavier, était un homme aussi vertueux qu'érudit; il se leva en entendant les propositions du général Murat. « Et qui nous fera grâce à nous-mêmes, s'écria-t-il, si nous jugeons et condamnons sans l'aveu de notre conscience? » Dans la première délibération du tribunal, sept juges sur douze se prononcèrent pour l'acquittement pur et simple; on redouta la colère de Napoléon et la sentence condamna Moreau à deux ans de prison. « Le voilà donc puni comme un voleur de mouchoirs! » s'écria l'empereur avec emportement. D'habiles conseils le ramenèrent à une clémence prudente. Moreau, à demi ruiné par les frais généraux du procès, aussi irrité que Napoléon par la sentence, se refusait à demander aucune faveur. « S'il était constant que j'avais pris part à la conspiration, s'écriait-il, je devais être condamné à mort comme le chef. Je subis le comble de l'horreur et de l'infamie. Personne ne croira que j'aie joué le rôle d'un caporal. »

Mme Moreau était jeune et charmante; elle était sur le point d'accoucher; elle demanda et obtint l'autorisation de passer en Amérique avec son mari. Retenue à Cadix par ses couches, elle était pressée de partir

en un mot, les ministres du roi d'Angleterre et qu'on vous apprît que le pape passe en ce moment les Alpes pour sacrer l'empereur des Français, regarderiez-vous cela comme un triomphe pour l'Angleterre ou pour la France? »

Le Conseil d'État n'avait pas insisté et la cour de Rome sentait sa force de résistance s'ébranler chaque jour. La mort du duc d'Enghien avait profondément attristé le pape. « Mes larmes coulent sur la mort de l'un et sur l'attentat de l'autre, » avait dit Pie VII. Les évêques français non démissionnaires avaient renouvelé leurs protestations contre le Concordat. Le sacré-collége, consulté sur la question du voyage du saint-père, s'était divisé. Cinq cardinaux avaient déclaré que le pape ratifierait ainsi toutes les usurpations dont le nouvel empereur des Français s'était rendu coupable; quinze s'étaient montrés moins sévères, mais tous insistaient pour entourer la faveur sollicitée de nombreuses conditions. « L'utilité positive de la religion présentée en termes exprès dans l'invitation que Sa Sainteté doit recevoir, et réellement atteinte en résultat, peut seule mettre l'abandon momentané de son siége à l'abri du blâme des catholiques, écrivit le cardinal Consalvi au cardinal Caprara; la dignité et l'honneur du chef de la religion l'exigent également; » et ailleurs : « La formule du serment prêté par l'empereur soulève de grandes difficultés. On ne peut admettre le serment *de respecter et de faire respecter les lois du Concordat*, ce qui n'est autre chose que de dire que l'on observera et fera observer les articles organiques. *Respecter et faire respecter la liberté des cultes* suppose l'engagement, non de tolérer et de permettre, mais de soutenir et de protéger, et s'étend non-seulement aux personnes, mais à la chose, c'est-à-dire à tous les cultes. Or un catholique ne peut protéger l'erreur des faux cultes. »

Le cardinal Caprara, comme légat du pape à Paris, et le cardinal Fesch, comme ambassadeur de France à Rome, atténuaient ou éludaient les difficultés. Le légat, toujours timide et facilement séduit, laissait concevoir des espérances qu'il n'était pas toujours en mesure de réaliser; le cardinal, hautain et violent, partagé entre le dévouement au service de son tout-puissant neveu et son retour personnel aux pratiques et aux sentiments ecclésiastiques, répandait à Rome les largesses et les menaces. Il conseillait en même temps à la cour de Rome de réclamer les Légations, quels que fussent les scrupules du pape à mêler des questions temporelles aux concessions spirituelles.

Habile à se servir des arrière-pensées qu'il connaissait, sans prendre au nom de son gouvernement aucun engagement formel, le cardinal Fesch avait enfin triomphé des répugnances du pape en esquivant la plupart des conditions du sacré-collége, et, le 30 septembre 1804, il présenta à Pie VII le général Caffarelli, député par l'empereur à Rome, au lieu des deux évêques réclamés naguère. Moins explicite encore que son ambassadeur, Napoléon ne faisait pas espérer au saint-père les concessions importantes dont celui-ci aimait à se bercer. « Très-saint Père, disait l'empereur, l'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne, me porte à prier Votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation, dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et sur nos peuples la bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles.

« Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps, et par là elle doit juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves.

« Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère la sainte Église.

Votre dévot fils,
NAPOLÉON.

Le pape était résolu à partir, convaincu que la résistance lui était impossible, harassé par des inquiétudes sérieuses dont l'avenir devait affirmer la gravité, et par les craintes vagues d'un vieillard souffrant : il était offensé par les termes méprisants que les ambassadeurs étrangers appliquaient à la condescendance de celui qu'ils appelaient le *chapelain de l'empereur des Français;* sa finesse italienne était inquiétée, sa bienveillance naturelle était froissée par la sécheresse du message impérial ; « c'est du poison que vous m'apportez là, » dit-il au général Caffarelli après avoir lu la lettre de Napoléon. Il partit cependant, refusant obstinément d'emmener avec lui le cardinal Consalvi, entre les mains duquel il avait remis son abdication. « Si on me retient ici,

dit-il un jour à Paris, on se trouvera n'avoir entre les mains qu'un misérable moine, nommé Barnabé Chiaramonti. »

Le départ du pape avait été précipité par les instances réitérées de l'empereur, son voyage le fut également par les mêmes causes. L'époque de la cérémonie avait été fixée sans le consulter; « on fit galoper le saint-père de Rome à Paris comme un aumônier que son maître appelle pour dire la messe, » dit le cardinal Consalvi dans ses Mémoires.

Le 25 novembre 1804, vers le milieu du jour, l'empereur chassait à courre dans la forêt de Fontainebleau; il prit le chemin de la Croix de Saint-Herem, vers le moment où la voiture du pape arrivait au même endroit; le carrosse s'arrêta, « le saint-père sortit par la portière de gauche, avec son costume blanc; il y avait de la boue, il n'osait mettre à terre son pied chaussé de soie blanche. » Il descendit cependant, tandis que l'empereur, quittant son cheval, s'avançait vers lui et l'embrassait. La rencontre avait été habilement calculée, afin d'éviter au nouveau maître de la France les ennuis d'une déférence qu'il jugeait excessive. Les deux portières de la voiture impériale s'ouvrirent à la fois; Napoléon était monté à droite, Pie VII prit naturellement la gauche. L'impératrice et la famille impériale attendaient le pape sur le grand perron du château. L'empereur paraissait triomphant. Le pape était ému et doux, touché par l'accueil que lui avaient fait les populations pendant son voyage. « J'ai traversé tout un peuple à genoux, » disait-il.

L'empereur Napoléon n'était pas à genoux. Pie VII le sentit bientôt; diverses questions étaient restées indécises avant le départ du saint-père pour la France; la volonté de Napoléon les avait tranchées d'avance, il ne céda que sur un seul point. Ballotté encore, dans les incertitudes de sa pensée, entre l'affection qu'il éprouvait pour l'impératrice Joséphine, les intrigues de sa famille qui lui était hostile et le désir passionné de posséder un fils héritier de sa couronne, il avait été quelques jours auparavant sur le point de réclamer le divorce. Une confidence de l'impératrice au pape amena au contraire la confirmation de son union avec elle; la veille du couronnement, dans le plus profond secret, le mariage religieux de l'empereur avec Joséphine fut célébré par le cardinal Fesch. Pie VII avait déclaré qu'il lui était impossible de procéder à la cérémonie du double sacre tant que cet acte de réparation n'aurait pas été accompli.

Les soigneux ordonnateurs du grand spectacle, l'abbé Bernier, deve-

à un empire qui est le prix de dix années de guerres sanglantes soutenues avec un admirable courage et des plus malheureuses agitations supportées avec une constance sans égale. Il lui est encore moins permis de diminuer le territoire d'un État étranger qui, en lui confiant le soin de le gouverner, lui a imposé le devoir de le protéger. » Quelques phrases ajoutées par l'empereur à la pièce diplomatique laissaient vaguement espérer certaines consolations. Les illusions de Pie VII commençaient à se dissiper; sans compensation et sans récompense, il avait travaillé à consolider momentanément le trône du vainqueur; les conquêtes qu'il avait remportées n'étaient pas de ce monde; la complète soumission des évêques constitutionnels et le respect affectueux dont la population française l'entoura constamment étaient dus à la vénération personnelle qu'il inspirait. Lorsqu'il franchit enfin les monts, l'empereur Napoléon l'avait devancé en Italie; comme pour affirmer avec plus d'éclat la condescendance dont le souverain pontife avait usé à son égard, ce fut à Turin qu'il prit définitivement congé de Pie VII, le laissant retourner à Rome pendant qu'il prenait dans la cathédrale de Milan la couronne de fer des rois lombards. Lorsqu'il la posa sur sa tête, aux yeux d'une foule immense, ce fut avec les mots traditionnels de la vieille monarchie lombarde : « Dieu me la donne, gare à qui la touche! »

La République cisalpine n'existait plus, et l'empereur des Français, roi d'Italie, vantait la modération dont il avait fait preuve en maintenant la séparation des deux couronnes. Un moment, il avait compté élever son frère Joseph au trône nouveau, celui-ci avait craint de compromettre ses droits de succession à la couronne impériale. Louis Bonaparte avait refusé de gouverner au nom de l'enfant que lui avait donné Hortense de Beauharnais, fille du premier mariage de l'impératrice Joséphine, qu'il avait épousée à regret. Contraint de réunir sur sa propre tête les deux couronnes de France et d'Italie, Napoléon confia le soin du gouvernement à son beau-fils, Eugène de Beauharnais. Ses protestations respectueuses pour l'indépendance des peuples alliés ne l'empêchèrent pas d'annexer au royaume d'Italie le territoire de Gênes, tandis qu'il érigeait en principauté les domaines de Lucques et de Piombino en faveur de sa sœur aînée, Élisa Baciocchi. Déjà la foudre menaçait le faible gouvernement de Naples; la reine, obséquieuse dans ses terreurs, avait envoyé à Milan un ambassadeur pour féliciter l'empereur et roi. « Dites à votre reine, s'écria Napoléon, que

avait fait demander par la Prusse des passeports pour son envoyé. Napoléon était en Italie; il ne pouvait, disait-il, recevoir M. de Nowosiltzoff avant le mois de juillet. « Je n'attends rien de cette médiation, écrivit-il au roi de Prusse : Alexandre est trop incertain et trop faible; la Russie est trop loin, trop étrangère aux intérêts coloniaux et maritimes, les Woronzov trop vendus à l'Angleterre, pour que raisonnablement on puisse espérer rien de bon pour la paix générale. Toutes les fois qu'on fait passer les propositions à Saint-Pétersbourg pour arriver à Paris, on ne veut pas s'entendre; on veut à Londres gagner du temps, fasciner les yeux à tous les peuples, peut-être essayer de nouer une coalition qui tournerait bien autrement à la honte de l'Angleterre. Monsieur mon frère, je veux la paix, mais je ne veux pas souscrire à ce que mon peuple soit déshérité du commerce du monde. Je n'ai point d'ambition; j'ai deux fois évacué le tiers de l'Europe sans y être contraint. Je ne dois à la Russie sur les affaires d'Italie que les comptes qu'elle me doit sur les affaires de la Turquie et de la Perse. La Russie n'a le droit de prendre ce ton avec personne, avec moi moins encore qu'avec qui que ce soit. »

L'empereur Napoléon avait d'avance répondu à l'Europe ; l'annexion du territoire de Gênes et les menaces au gouvernement napolitain témoignaient assez de ses intentions; le traité, provisoirement signé, le 11 avril, entre l'Angleterre et l'empereur Alexandre, fut confirmé; le 9 août, l'Autriche, déjà secrètement engagée envers la Russie, adhéra à l'alliance anglo-russe; la Suède ne tarda pas à s'y joindre, la troisième coalition se trouva formée. La Prusse resta le point de mire de toutes les négociations et de toutes les avances. Napoléon lui faisait espérer la possession du Hanovre.

Il venait de partir pour Boulogne, toujours le centre de ses opérations aventureuses. Déjà, l'année précédente, il avait cru le moment venu d'accomplir le projet longuement mûri et préparé avec ce mélange de prévoyance et de téméraire audace qui fit tant de fois le succès imprévu de ses entreprises. Ses immenses préparatifs étaient enfin terminés; seule l'escadre hollandaise tardait encore; l'empereur trompait l'impatience des troupes et sa propre agitation par des revues et des cérémonies militaires. Dès le 2 juillet, il avait écrit à l'amiral Latouche-Tréville qu'il avait placé à la tête de son escadre de Toulon :

« Par le retour du courrier, faites-moi connaître le jour où il vous sera possible, abstraction faite du temps, de lever l'ancre. Faites-moi

le projet que vous m'avez annoncé et que vous m'enverrez pa[illegible]ai le retour du courrier. Il faut embarquer le plus de vivres pos[illegible]os sible, afin que, dans aucune circonstance, vous ne soyez gêné pa[illegible]a rien. »

C'est la faiblesse comme l'honneur des entreprises humaines de dé[illegible]lé pendre de la vie et des forces d'un homme. Avant que l'amiral Latou[illegible]u che-Tréville eût pu profiter d'un coup de mistral pour sortir de Tou[illegible]u lon en trompant Nelson, il avait succombé au mal qui le dévorait de[illegible]le- puis l'expédition de Saint-Domingue (20 août 1804), et l'expéditio[illegible]on projetée contre les côtes d'Angleterre était indéfiniment retardée. « L[illegible] La flottille a été considérée comme temporaire, écrivit l'empereur au m[illegible]ni- nistre de la marine Decrès, il faut la considérer désormais comme ét[illegible]ta- blissement fixe et, dès ce moment, porter la plus grande attention[illegible]n à tout ce qui est immuable, en la régissant par d'autres règles q[illegible]ue l'escadre. »

C'était en même temps l'effort de l'empereur de détourner la pe[illegible]en- sée des Anglais de ses projets de descente; à travers les préoccup[illegible]pa- tions du sacre et les négociations diplomatiques, tout en écriva[illegible]ant une lettre particulière au roi d'Angleterre pour lui proposer po[illegible]m- peusement la paix, il avait formé d'autres desseins et préparé de n[illegible]ou- veaux plans pour effectuer enfin sa grande entreprise.

Ce n'était plus sur les côtes de France ou d'Espagne, mais au lo[illegible]in, dans les parages des Antilles, que les escadres françaises de Toul[illegible]n, de Brest et de Rochefort devaient opérer leur jonction et concent[illegible]rer leurs forces. L'espoir de Napoléon était de voir les Anglais, trom[illegible]pés par leur éloignement, s'élancer à leur poursuite et courir au secours [illegible]des Indes. L'empereur avait un moment pensé à porter contre cet em[illegible]ire lointain et nouveau les coups de sa marine réunie; revenu au pr[illegible]jet de descente en Angleterre, il avait fait partir l'amiral de Villene[illegible]ve dès le 30 mars. Celui-ci devait rallier à Cadix l'amiral espagnol G[illegible]ra- vina et rejoindre à la Martinique l'amiral Missiessy, sorti de Roch[illegible]fot depuis le 11 janvier. L'amiral Ganteaume, profitant du premier mo- ment où les Anglais seraient obligés par les vents de s'éloigner de Brest, devait à son tour faire voile pour la Martinique; l'escadre, alors forte de cinquante ou soixante vaisseaux, assurée de triompher de toutes les forces anglaises si elles avaient osé l'affronter, reviendrait dans la Manche couvrir le départ de la flottille. « Les Anglais ne savent pas ce qui leur pend à l'oreille, écrivait Napoléon le 4 août à

l'amiral Decrès. Si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, l'Angleterre a vécu. »

Racine l'avait dit naguère par la bouche de Mithridate :

> Mais, pour être approuvés,
> De semblables projets veulent être achevés.

Villeneuve l'avait répété au ministre de la marine en recevant la confidence des plans formés par l'empereur. Cette douloureuse prévoyance hanta sans doute plus d'une fois les pensées de l'amiral lorsqu'il se trouva en mer, mécontent et inquiet. « Nous avons de mauvais mâts, de mauvaises voiles, de mauvais gréements, de mauvais officiers, de mauvais matelots, » disait-il. Parvenu le 14 mai à la Martinique, il n'y trouva plus l'amiral Missiessy, mais ses ordres l'obligeaient d'attendre l'arrivée de Ganteaume. Un calme persistant empêchait celui-ci de sortir de Brest où le bloquaient les Anglais. Aux deux bouts du monde, le découragement gagnait les amiraux réduits à l'inaction par des obstacles imprévus, survenus dans l'exécution d'un plan qui ne tenait aucun compte des accidents du vent ou de la mer. En vain Napoléon écrivait-il à Ganteaume : « Vous tenez dans vos mains les destinées du monde, » le malheureux commandant de l'escadre de Brest communiquait son désespoir au ministre de la marine : « Je juge, mon ami, que tu partages tout ce que j'éprouve. Chaque jour qui s'écoule est un jour de tourment pour moi, et je tremble d'être à la fin obligé de faire quelque grosse sottise. La longueur des jours et la beauté de la saison me font désespérer de l'expédition. » Au milieu de mai, l'amiral Magon fut dépêché à la Martinique pour donner à Villeneuve l'ordre de revenir avec son escadre, de débloquer le Ferrol, de toucher à Rochefort pour rallier l'amiral Missiessy et de se présenter devant Brest pour forcer le blocus, avec l'aide de Ganteaume; toutes les flottes réunies devaient alors faire voile vers la Manche.

Sur terre et jusqu'au jour où le succès et la présomption troublèrent la lucidité de son jugement et le pénétrant éclair de son génie, Napoléon avait accoutumé de juger sainement les obstacles qu'il comptait et pouvait vaincre. Sans expérience maritime, et luttant contre la supériorité reconnue de la marine anglaise, il commit constamment cette erreur de compter sur les fautes de ses ennemis et d'égaler les chefs de ses escadres au talent de Nelson. A peine celui-ci avait-il su avec certitude la direction de Villeneuve, qu'il s'était élancé à sa pour-

suite, peu soucieux du nombre des vaisseaux qu'il allait affronter. Napoléon avait mal calculé la longueur du voyage. « Nelson aura été d'abord à Surinam, de là à la Trinité, ensuite à la Barbade, écrivait-il le 28 juin à l'amiral Decrès; il perdra deux jours au cap Vert, il perdra beaucoup de temps à se faire rallier par les vaisseaux et frégates qu'il fera chasser sur sa route. Quand il apprendra que Villeneuve n'est pas aux îles du Vent, il ira à la Jamaïque et, pendant les jours qu'il perdra à s'approvisionner et à l'attendre, les grands coups seront portés. Voilà mon calcul. Nelson est en Amérique et Collingwood aux grandes Indes. Nelson ne s'aventurera pas devant la Martinique, il s'arrêtera à la Barbade pour méditer sa réunion avec Cochrane. »

Nelson avait déjà quitté la Barbade et poursuivait son adversaire de mouillage en mouillage. Troublé par cette proximité redoutable et pressé par les ordres formels qui lui enjoignaient de porter ses efforts dans les mers d'Europe, l'amiral Villeneuve fit force de voiles vers le Ferrol; Nelson le suivit bientôt, dirigeant sa course vers la Méditerranée, mais soigneux d'avertir le Conseil de l'Amirauté, qui détacha l'amiral Calder avec quinze vaisseaux à la hauteur du cap Finistère.

Ce fut dans ces eaux que Villeneuve le rencontra le 22 juillet 1805. Le temps était brumeux et la mer mauvaise; le combat resta sans résultat important, deux navires espagnols furent capturés par les Anglais. Villeneuve fit librement voile vers le Ferrol, il n'entra pas dans la passe, l'ordre lui étant arrivé de faire aussitôt route sur Brest; mais il s'attarda à la Corogne, convaincu que Nelson avait rejoint l'amiral Calder et que tous deux se réuniraient à lord Cornwallis pour l'écraser. En reprenant la mer, il avait laissé croire qu'il partait pour Brest; le général Lauriston, aide de camp de l'empereur et qui l'avait accompagné dans son expédition, l'écrivit sur-le-champ à Napoléon; mais le découragement de Villeneuve, plus profond que jamais depuis le combat du Ferrol, s'était trahi dans une lettre à son ami l'amiral Decrès. « On me rend l'arbitre des plus grands intérêts, écrivait-il; mon désespoir redouble d'autant plus que l'on me témoigne plus de confiance, parce que je ne puis prétendre à aucun succès, quelque parti que je prenne. Il n'est bien démontré que les marines de France et d'Espagne ne peuvent pas se montrer en grandes escadre Des divisions de trois, quatre ou cinq vaisseaux au plus, c'est tout que nous pouvons faire que d'être capables de les conduire. Que G teaume sorte, et il en jugera. L'opinion publique sera fixée. Je

partir, mais je ne sais ce que je ferai. Huit vaisseaux se tiennent en vue de la côte à quelques lieues. Ils nous suivront, je ne pourrai pas les joindre, et ils iront se rallier aux escadres devant Brest ou Cadix, suivant que je ferai route vers l'un ou l'autre de ces ports. Il s'en faut beaucoup que, sortant d'ici avec vingt-neuf vaisseaux, je puisse être considéré comme pouvant lutter contre un nombre de vaisseaux approchant; je ne crains pas de vous le dire à vous, je serais bien fâché d'en rencontrer vingt. »

Depuis trois semaines, l'empereur était à Boulogne, dévoré d'impatience, exerçant chaque jour les troupes, répétant les manœuvres d'embarquement, les regards fixés vers la mer, et prêt à livrer sa flottille et son armée au gré des flots dès que ses escadres paraîtraient enfin dans la Manche. Les jours s'écoulaient; en vain, navires sur navires étaient expédiés à l'amiral Villeneuve, porteurs des ordres les plus pressants. « Si vous paraissez ici trois jours, n'y paraîtriez-vous que vingt-quatre heures, écrivait Napoléon, votre mission sera remplie. Les Anglais ne sont pas aussi nombreux que vous le pensez; ils sont partout tenus en haleine. Jamais pour un plus grand but une escadre n'aura couru quelques hasards, et jamais nos soldats de terre et de mer n'auront pu répandre leur sang pour un plus grand et un plus noble résultat. Pour ce grand objet de favoriser une descente chez cette puissance qui depuis six siècles opprime la France, nous pouvons tous mourir sans regretter la vie. »

Homme de mer habile et expérimenté, doué d'un esprit froid et prévoyant, le ministre de la marine n'avait jamais approuvé les projets de Napoléon, et il avait constamment cherché à l'en détourner. La conviction qui s'établissait dans son âme de l'impossibilité du succès et du douloureux découragement qui poussait Villeneuve vers Cadix plutôt que vers Brest, accroissait ses inquiétudes comme la colère de l'empereur. Établi dans une barraque au bord de la mer tandis que Napoléon résidait au château du Pont de Briques, Decrès écrivit à son terrible maître : « Je me suis mis aux pieds de Votre Majesté pour la supplier de ne pas associer aux opérations de ses escadres les vaisseaux espagnols. Loin d'avoir obtenu quelque chose à cet égard, Votre Majesté entend que cette association s'accroisse des vaisseaux de Cadix et de Carthagène. Dans cet état de choses, où Votre Majesté ne compte pour rien mon raisonnement et mon expérience, je ne connais pas de situation plus pénible que la mienne. Je désire que Votre Ma-

jesté veuille bien prendre en considération que je n'ai d'autre intérêt que celui de son pavillon et que l'honneur de ses armes, et si son escadre est à Cadix, je la supplie de considérer cet événement comme un arrêt du destin qui la réserve à d'autres opérations. Je la supplie de ne point la faire venir de Cadix dans la Manche, parce que ce ne sera qu'avec des malheurs que s'en fera la tentative dans ce moment. Je me reproche de ne pas savoir persuader Votre Majesté. Je doute qu'un homme seul y parvienne. Veuillez sur les opérations de mer vous former un conseil, une amirauté, tout ce qui pourra convenir à Votre Majesté, mais pour moi, je sens qu'au lieu de me fortifier, je faiblis tous les jours. Et il faut être vrai, un ministre de la marine, subjugué par Votre Majesté en ce qui concerne la mer, vous sert mal et devient nul pour la gloire de vos armes, s'il ne lui devient nuisible. »

Un seul mot de l'empereur répondit à l'appel désespéré de son ministre : « Élevez-vous à la hauteur des circonstances et de la situation où se trouvent la France et l'Angleterre ; ne m'écrivez plus de lettres comme celle que vous m'avez écrite, cela ne signifie rien. Pour moi, je n'ai qu'un besoin, c'est de réussir. »

Au fond de son âme et dans le secret de sa pensée, Napoléon se sentait vaincu par le concours des circonstances qu'il n'avait pas voulu prévoir. Sa colère restait violente contre les instruments qui avaient failli à ses imprudents desseins ; il demandait cependant à Decrès quels seraient ses plans dans le cas où l'amiral Villeneuve se trouverait à Cadix, comme il se refusait encore à le croire. Le 13 août, il écrivait à M. de Talleyrand : « Plus je réfléchis à la situation de l'Europe, plus je vois qu'il est urgent de prendre un parti décisif. Je n'ai en réalité rien à attendre de l'explication de l'Autriche. Elle répond par de belles phrases et gagnera du temps, afin que je ne puisse rien faire cet hiver. Son traité de subsides et son acte de coalition seront signés cet hiver sous le prétexte d'une neutralité armée, et en avril je trouverai cent mille Russes en Pologne, nourris par l'Angleterre, avec les équipages de chevaux, d'artillerie, etc., quinze à vingt mille Anglais à Malte et quinze mille Russes à Corfou. Je me trouverai alors dans une situation critique. Mon parti est pris.

« Mon escadre est sortie du Ferrol le 29 thermidor avec trente-quatre vaisseaux. Elle n'avait point d'ennemis en vue. Si elle suit ses instructions, se joint à l'escadre de Brest et entre dans la Manche, il est encore temps, je suis le maître de l'Angleterre. Si, au contraire,

mes amiraux hésitent, manœuvrent mal et ne remplissent pas leur but, je n'ai d'autre ressource que d'attendre l'hiver pour passer avec la flottille. L'opération est hasardeuse. Elle le serait davantage si, pressé par le temps, les événements politiques me mettaient dans l'obligation de passer d'ici au mois d'avril. Dans cet état de choses, je cours au plus pressé ; je lève mes camps et je fais remplacer mes bataillons de guerre

M. DE TALLEYRAND

par mon 3e bataillon, ce qui m'offre toujours une armée assez redoutable à Boulogne, et au 1er vendémiaire je me trouve avec deux cent mille hommes en Allemagne et vingt-cinq mille hommes dans le royaume de Naples. Je marche sur Vienne et ne pose les armes que je n'aie Naples et Venise, et augmenté tellement les États de l'électeur de Bavière que je n'aie plus rien à craindre de l'Autriche. Elle sera pacifiée certainement de cette manière pendant l'hiver. Je ne reviens point à Paris que je n'aie touché barre. »

Ce fut toujours l'une des forces de l'empereur Napoléon, et peut-être

la plus rare, que la merveilleuse fécondité de son esprit et l'inépuisable variété des projets et des conceptions qui se succédaient dans sa pensée, se soutenant et se complétant réciproquement. On a méconnu ce caractère de son génie et l'on a fait peu d'honneur à sa prévoyance lorsqu'on l'a dépeint pris en quelque sorte au dépourvu par l'échec de ses plans maritimes, contraint d'improviser par un suprême effort la direction de sa campagne d'Allemagne. Dès les derniers jours d'août, pendant qu'il était encore incertain sur les mouvements de ses escadres, tous les ordres étaient déjà donnés pour la concentration de ses armées : Bernadotte devait se porter vers Gœttingue avec l'armée du Hanovre; le prince Eugène réunissait ses forces sur l'Adige ; Gouvion Saint-Cyr était prêt à marcher sur Naples, et Marmont à s'avancer du Texel sur Mayence. Le général Duroc était parti pour Berlin, chargé de proposer une alliance. « Mon intention n'est pas de laisser l'Autriche et la Russie se combiner avec l'Angleterre, disait Napoléon. Ma conduite dans cette circonstance sera celle du grand Frédéric dans sa première guerre. » Il écrivait au maréchal Berthier le 25 août : « Le moment décisif est arrivé, vous sentez quelle est l'importance d'un jour dans cette affaire. L'Autriche ne se contient plus; elle croit sans doute que nous sommes tous noyés dans l'Océan. »

Le doute n'était plus possible, le temps s'écoulait; aucune nouvelle n'arrivait de l'escadre, Villeneuve s'était évidemment retiré à Cadix. La violence et l'injustice des expressions de l'empereur désespérant l'amiral Decrès. « Villeneuve est un misérable qu'il faut chasser ignominieusement, s'écriait-il, sans combinaisons, sans courage, sans intérêt général ; il sacrifierait tout pourvu qu'il sauve sa peau. » Il s'emportait ainsi devant Monge, pour lequel il avait conservé une véritable amitié, malgré les opinions connues du savant, qui était demeuré républicain. Troublé par la colère de Napoléon, Monge alla prévenir M. Daru, alors principal commis de la guerre. Daru se rendit chez l'empereur. Mal instruit des intentions du maître et des causes de son mécontentement, il attendait silencieusement ; l'empereur vint à lui. « Savez-vous où est Villeneuve? s'écria-t-il. Il est à Cadix! » Et déroulant devant M. Daru tous les projets qu'il avait nourris depuis six mois, attribuant leur échec à la lâcheté et à l'incapacité des hommes qu'il avait employés, il se répandait en invectives et en récriminations. Tout à coup, et comme s'il avait soulagé son âme par le débordement de sa passion, « asseyez-vous là, dit-il à M. Daru, écrivez. » Un puissant

effort et le jeu naturel d'une imagination féconde l'avaient rappelé aux combinaisons qui devaient faire trembler ses ennemis et lui assurer sur l'Autriche le triomphe qui lui échappait contre l'Angleterre. Le plan de sa campagne était fixé; toutes ses pensées se tournèrent vers une foudroyante exécution de sa volonté.

Le secret avait été soigneusement gardé et déjà les armées françaises menaçaient de toutes parts l'ennemi, lorsque le 1er vendémiaire l'empereur ouvrit la session du Sénat. « Les vœux des éternels ennemis du Continent sont accomplis, dit-il : la guerre a commencé au milieu de l'Allemagne, l'Autriche et la Russie se sont réunies à l'Angleterre et notre génération est entraînée de nouveau dans toutes les calamités de la guerre. Il y a peu de jours, j'espérais encore que la paix ne serait point troublée; les menaces et les outrages m'avaient trouvé impassible, mais l'armée autrichienne a passé l'Inn, Munich est envahie, l'électeur de Bavière est chassé de sa capitale; toutes mes espérances se sont évanouies. — Sénateurs, quand, à votre vœu, à la voix du peuple français tout entier, j'ai placé sur ma tête la couronne impériale, j'ai reçu de vous, de tous les citoyens, l'engagement de la maintenir pure et sans tache. Toutes les promesses que je vous ai faites, je les ai tenues; le peuple français à son tour n'a pris aucun engagement avec moi qu'il n'ait dépassé. Français, votre empereur fera son devoir, mes soldats feront le leur, vous ferez le vôtre. »

Le général Mack était entré à Ulm, et l'empereur était encore à Saint-Cloud; les mouvements de nos troupes continuaient sans éclat, lorsque Napoléon conçut la pensée de cerner l'ennemi en Souabe, en coupant toutes ses communications avec l'Autriche. Une note de sa main, écrite le 22 septembre, indiquait d'avance les positions de tous les corps d'armée. Le 27, il arrivait à Strasbourg, y prolongeant sa résidence afin de tromper le général autrichien qui tenait toujours ses regards fixés vers la Forêt-Noire. Le 30, de Strasbourg, l'empereur adressa à ses troupes une proclamation simple et ferme, animée de ce souffle guerrier qui entraîna toujours les armées à sa voix : « Soldats, la guerre de la troisième coalition est commencée. L'armée autrichienne a passé l'Inn, violé les traités, attaqué et chassé de sa capitale notre allié. Vous-mêmes vous avez dû accourir à marches forcées à la défense de nos frontières. Mais déjà vous avez passé le Rhin. Nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons assuré l'indépendance du corps germanique, secouru nos alliés et confondu l'orgueil des injustes agresseurs. Nous ne ferons

plus de paix sans garantie. Notre générosité ne trompera plus notre politique. — Soldats, votre empereur est au milieu de vous, vous n'êtes que l'avant-garde du grand peuple; s'il est nécessaire, il se lèvera tout entier à ma voix pour confondre et dissoudre cette ligue nouvelle qu'ont tissue la haine et l'or de l'Angleterre. Mais, soldats, nous avons des marches forcées à faire, des fatigues et des privations de toute espèce à endurer. Quelques obstacles qu'on nous oppose, nous les vaincrons, et nous ne prendrons point de repos que nous n'ayons planté nos aigles sur le territoire de nos ennemis. »

Napoléon l'avait dit, « je compte me servir des jambes de mes soldats plus encore que de leurs baïonnettes. » Le cercle fatal se resserrait autour du général Mack, par les rapides mouvements des troupes françaises, sans qu'il parût en comprendre le but, ni deviner le danger qui le menaçait. Le 8 octobre, il écrivait encore que jamais armée n'avait été postée d'une manière plus propre à assurer sa supériorité. Le même jour, s'avançant sur Gunzbourg, les maréchaux Lannes et Murat rencontrèrent à Wutingen un corps autrichien qui marchait tardivement au secours du général Kienmayer déjà débusqué des ponts du Danube et du Lech ; l'engagement fut court et brillant, les fugitifs portèrent enfin à Ulm la conviction des forces écrasantes qui menaçaient l'armée autrichienne. L'empereur Napoléon était arrivé à Donauwerth. Le premier bulletin de la grande armée était daté du 7 octobre, expliquant toutes les opérations militaires : « Ce grand et vaste mouvement nous a portés en peu de jours en Bavière, nous a fait éviter les Montagnes Noires, la ligne de rivières parallèles qui se jettent dans la vallée du Danube, l'inconvénient attaché à un système d'opérations qui aurait toujours en flanc les débouchés du Tyrol, et enfin nous a placés à quelques marches derrière l'ennemi, qui n'a pas de temps à perdre pour éviter sa perte entière. »

C'était vers le Tyrol que Napoléon portait sa sollicitude, car il avait arrêté dans sa pensée que le général Mack chercherait une issue de ce côté pour échapper au blocus dont il était menacé. Les petits princes allemands, effrayés ou séduits, avaient subi le joug de Napoléon et acceptaient son alliance; les troupes françaises avaient impunément violé des territoires neutres; les armées russes faisaient enfin force de marche, elles pénétraient à peine en Allemagne. Un moment Mack parut découvrir le point faible de la ligne ennemie : la rive gauche du Danube à Albech était occupée par les divisions Dupont et Baraguey

d'Hilliers, insuffisantes pour résister à une violente attaque. Murat, qui commandait les trois divisions postées auprès d'Ulm, donna l'ordre à Ney de rappeler toutes les troupes placées sur la rive gauche. Le maréchal s'indigna, s'emporta ; il obéit cependant, mais le général Dupont n'avait pas achevé son mouvement lorsqu'il fut assailli par un corps de vingt-cinq mille Autrichiens commandé par l'archiduc Ferdinand. L'héroïque résistance des troupes françaises leur permit de se replier sur Albech avec 1500 prisonniers. Les ennemis se contentèrent d'occuper la petite ville d'Elchingen et de brûler le pont.

Napoléon avait quitté Augsbourg ; le maréchal Soult venait de recevoir la capitulation de Meiningen ; l'empereur ordonna à Ney de reprendre les positions d'Elchingen. Les pilotis du pont n'avaient pas été brûlés ; sous le feu des Autrichiens, le tablier fut rétabli, et les troupes s'élancèrent à l'attaque du village ; le couvent qui couronnait la hauteur fut enlevé à la baïonnette. Poussant toujours l'ennemi devant lui, Ney s'empara du plateau de Michelsberg. Le feu de ses canons couvrait la place d'Ulm. L'empereur en personne venait d'arriver au camp.

L'archiduc Ferdinand était parvenu à s'échapper pendant la nuit. En dépit d'un temps affreux, il avait gagné Biberach et rejoint Wernek en Bohême. Murat le poursuivit, pendant que le maréchal Soult occupait Biberach.

Désormais Mack se trouvait sans ressources. « Le général en chef était dans la ville, dit le 6e bulletin de la grande armée. C'est la destinée des généraux opposés à l'empereur d'être pris dans des places. On se souvient qu'après les belles manœuvres de la Brenta, le vieux feld-maréchal Wurmser fut fait prisonnier dans Mantoue, Mélas le fut dans Alexandrie, Mack l'est dans Ulm. »

L'empereur avait fait appeler le prince de Lichtenstein, major général de l'armée autrichienne. « Je désire, dit-il, que la place capitule ; si je la prends d'assaut, je serai obligé de faire ce que j'ai fait à Jaffa, où la garnison fut passée au fil de l'épée. C'est le triste droit de la guerre, je voudrais qu'on m'épargnât, ainsi qu'à la brave nation autrichienne, la nécessité d'un acte aussi effrayant. La place n'est pas tenable. »

Mack consentit à se rendre s'il n'était pas secouru avant le 25 octobre. La pluie tombait par torrents. Depuis huit jours l'empereur ne s'était pas débotté. Les prisonniers autrichiens s'étonnaient de le voir

« trempé, couvert de boue, autant et plus fatigué que le dernier tambour de son armée. » Un aide de camp répéta à Napoléon les remarques des officiers ennemis. Napoléon se retourna vivement. « Votre maître a voulu me faire ressouvenir que j'étais un soldat, dit-il; j'espère qu'il conviendra que le trône et la pourpre impériale ne m'ont pas fait oublier mon premier métier. »

Wernek avait mis bas les armes à Nordlingen; l'archiduc Ferdinand fuyait en Bohême devant la cavalerie de Murat; le corps de Jellachich dans le Tyrol, celui de Kienmayer au delà de l'Inn ne pouvaient apporter aucun secours au général Mack. Pressé d'échapper à l'horreur de sa situation, il devança le jour fixé pour la capitulation; le 20 octobre 1805, la garnison d'Ulm, qui comptait encore vingt-quatre ou vingt-cinq mille hommes, défila lentement devant le vainqueur; les troupes étaient prisonnières de guerre, les canons et les drapeaux avaient été abandonnés, sept lieutenants généraux, huit généraux et le général en chef, Mack, retenus à côté de l'empereur, assistaient, la mort dans l'âme, au cérémonial qui constatait leur défaite. « En quinze jours nous avons fait une campagne, disait la proclamation de Napoléon à ses soldats. Ce que nous nous proposions est rempli. Nous avons chassé les troupes de la maison d'Autriche de la Bavière et rétabli notre allié dans la souveraineté de ses États. Cette armée qui avec autant d'ostentation que d'imprudence était venue se placer sur nos frontières est anéantie. Mais qu'importe à l'Angleterre? Son but est rempli, nous ne sommes plus à Boulogne et le subside qu'elle accorde à l'Autriche ne sera ni plus ni moins grand. »

L'Angleterre ressentait l'échec de son alliée plus vivement que ne le disait Napoléon dans l'amertume de sa haine. Le bruit de la capitulation d'Ulm avait couru à Londres; le 2 novembre Lord Malmesbury se trouvait à table à côté de M. Pitt et lui parla des rumeurs qu'il avait recueillies. « N'en croyez pas un mot, c'est un pur mensonge, » dit Pitt brusquement, élevant la voix de manière à se faire entendre par ceux qui l'entouraient. « Mais le lendemain dimanche 3, continue Lord Malmesbury dans son journal, il entra chez moi avec Lord Mulgrave, il était environ une heure, et ils apportaient un journal hollandais qui contenait tout au long la capitulation d'Ulm. Ni l'un ni l'autre ne savaient cette langue, et tous les employés étaient absents; je traduisis l'article de mon mieux, et je vis trop clairement l'effet qu'il produisit sur Pitt, malgré tous les efforts que faisait celui-ci pour le cacher. Co

fut la dernière fois que je le vis. Cette visite laissa sur moi une impression profonde, tant ses manières et ses regards étaient altérés; j'en conçus, malgré moi, le triste pressentiment du malheur qui nous menaçait. »

M. Pitt devait encore, pour un jour seulement, goûter un instant de joie patriotique, amèrement mélangée de regret. Seuls, et malgré la

CAPITULATION D'ULM

bravoure à laquelle Napoléon ne rendait pas toujours justice, les marins français, inexpérimentés et mal commandés, avaient failli aux grands projets qui leur étaient confiés et déjoué l'espérance de l'empereur. Avant de partir pour Strasbourg, il avait ordonné que la flotte de Brest formât plusieurs croisières, et que la flotte de Cadix portât les troupes qui se trouvaient à son bord à l'appui du mouvement de Gouvion Saint-Cyr dans le golfe de Naples. « Elle pourrait prendre un vaisseau anglais et une frégate russe qui s'y trouvent; elle resterait dans les parages de Naples tout le temps nécessaire pour faire le plus

de mal possible à l'ennemi et intercepter le convoi qu'il a le projet d'envoyer à Malte. Après cette expédition, elle se rendra à Toulon, où elle fera pour moi une puissante diversion. J'estime donc qu'il faut faire deux choses : 1° envoyer un courrier extraordinaire à l'amiral Villeneuve pour lui prescrire cette manœuvre ; 2° comme son excessive pusillanimité l'empêchera de l'entreprendre, vous enverrez pour le remplacer l'amiral Rosily, qui sera porteur de lettres enjoignant à l'amiral Villeneuve de se rendre en France pour rendre compte de sa conduite. »

Le ministre de la marine était ami de Villeneuve; en lui annonçant le départ de l'amiral Rosily, il ne lui fit point connaître sa propre disgrâce ; livrant les événements au hasard, il avait renoncé à influer sur les impérieuses volontés de Napoléon à l'égard de ses escadres, et n'osa pas donner des instructions à Villeneuve. Villeneuve devina ce que lui cachait son ami. « Les marins de Paris et des départements seront bien indignes et bien fous s'ils me jettent la pierre, écrivit-il à Decrès. Ils auront préparé eux-mêmes la condamnation qui les frappera plus tard. Qu'ils viennent à bord des escadres, et ils verront avec quels éléments ils sont exposés à combattre. Du reste, si la marine française, comme on le prétend, n'a manqué que d'audace, l'empereur sera prochainement satisfait et il peut compter sur les plus brillants succès. »

Au milieu d'octobre, sans avoir rallié l'escadre espagnole de Carthagène, ni les vaisseaux qu'il avait naguère imprudemment détachés sous les ordres du capitaine Allemand, Villeneuve sortit de Cadix en compagnie de l'amiral Gravina et des vaisseaux espagnols; ceux-ci étaient grands et lourds, difficiles à manœuvrer et montés par les plus médiocres équipages. L'escadre de bataille, commandée par l'amiral Villeneuve et le vice-amiral espagnol Alava, comptait vingt et un vaisseaux. L'escadre de réserve, composée de douze vaisseaux, avait été placée sous les ordres de l'amiral Gravina.

Les forces de Nelson égalaient numériquement celles de Villeneuve; elles lui étaient infiniment supérieures par la qualité des vaisseaux et des équipages. L'illustre amiral anglais était malade; pendant quelques semaines il avait cherché du repos en Angleterre. Lorsqu'il avait offert de reprendre le commandement de l'escadre, il était pénétré de la pensée qu'il ne reverrait pas sa patrie. Il passa chez l'ouvrier chargé d'achever un cercueil que le capitaine Hollowell avait fait faire avec

n fragment de la quille du vaisseau français l'*Orient*[1]. « Gravez sur ı plaque l'histoire de cette bière, dit-il, j'en aurai probablement esoin sous peu. » Lorsqu'il parut enfin à son bord, les transports des ıatelots le saluèrent comme l'assurance de la victoire. L'amiral anglais vait soigneusement dissimulé le nombre de ses vaisseaux, craignant hésitation de Villeneuve à la vue de ses forces. Le 21, l'escadre franco-spagnole était tout entière à la mer, naviguant en ordre de bataille. es Anglais s'étaient formés en deux colonnes; l'amiral Collingwood, sur ɜ *Royal-Sovereign*, commandait la première; Nelson, à bord du *Victory*, irigeait la seconde. Il avait ordonné qu'on se portât sur les lignes rançaises afin de les couper. « La partie de la flotte ennemie que vous ıisserez en dehors du combat viendra difficilement au secours de la artie attaquée, disait-il, et vous aurez vaincu avant qu'elle arrive. » e même signal était partout arboré sur sa flotte : « L'Angleterre espère ue chacun fera son devoir. » Villeneuve n'avait pas moins noblement nnoncé ses intentions à ses officiers. « On ne doit pas attendre les ignaux de l'amiral, avait-il ordonné; dans la confusion d'une bataille ıavale, il ne peut souvent ni voir ce qui se passe, ni donner des ordres, ıi surtout les faire parvenir; chacun ne doit écouter que la voix de honneur et se porter au plus fort du danger. Tout capitaine est à son ıoste s'il est au feu. » Ce fut le malheur de l'amiral Villeneuve dans la ıataille de Trafalgar de n'avoir pas maintenu ses premières instructions. Gravina avait demandé l'autorisation de manœuvrer d'une maıière indépendante. Villeneuve s'y opposa et lui ordonna de se placer n ligne. Déjà, à midi, l'amiral Collingwood séparé de sa colonne par ı vitesse supérieure du *Royal-Sovereign* engageait si vivement le comat contre le *Santa-Anna*, navire amiral de l'espagnol Alava, qu'il se rouva bientôt seul au milieu des ennemis. « Voyez comme ce brave ollingwood s'élance à l'action, » disait Nelson à son capitaine de pavilɔn, tandis qu'à son bord, au milieu des boulets qui pleuvaient autour e lui, Collingwood s'écriait : Nelson donnerait tout au monde pour tre ici ! » La plupart des capitaines espagnols avaient offert une faible ésistance, et Collingwood avait déjà coupé la ligne de bataille. Gravina ır le *Prince-des-Asturies* était entouré par les vaisseaux anglais. Le *'ougueux*, le *Pluton*, l'*Algésiras*, commandés par le contre-amiral Magon, ésistaient héroïquement à des attaques supérieures. Le *Redoutable*, le

[1] L'*Orient*, monté par l'amiral Brueys, avait sombré à Aboukir.

Santissima-Trinidad et le vaisseau amiral français, le *Bucentaure*, serrés les uns contre les autres, attendaient l'assaut de la seconde colonne que Nelson amenait contre eux. Comme Collingwood, il avait pris les devants sur son escadre. Les officiers l'avaient conjuré de laisser l'avant-garde au *Téméraire*. « Je veux bien, dit Nelson, que le *Téméraire* passe devant, s'il le peut. » Et, couvrant le *Victory* de toutes ses voiles, il s'avança le premier vers l'ennemi. Déjà une décharge avait frappé son mât de hune, cinquante hommes se trouvaient hors de combat. L'amiral anglais avait donné l'ordre de séparer le *Bucentaure* du *Redoutable;* mais le capitaine Lucas qui commandait ce vaisseau avait profité d'un dernier souffle de vent, et son beaupré avait frappé la poupe du *Bucentaure*. Nelson s'attacha alors au *Redoutable*, le heurtant d'un choc si violent que tous deux furent lancés hors de la ligne; le *Bucentaure* et le *Santissima-Trinidad* furent aussitôt entourés par les Anglais. La lutte continuait entre Nelson et son courageux adversaire; les flammes éclataient à tout instant sur le navire français. « Hardy, ceci est trop chaud pour durer longtemps, » avait dit Nelson à son capitaine de pavillon; bientôt une balle partie des hunes du *Redoutable* frappa l'illustre marin dans les reins. Il tomba, s'appuyant encore sur une main. « C'est fait de moi, Hardy, dit-il. — Non, pas encore! s'écria le capitaine qui cherchait à le relever. — Oui, reprit Nelson, l'épine dorsale est atteinte, » et tirant son mouchoir de sa poche, il couvrit lui-même son visage et ses décorations afin de dissimuler sa chute à son équipage. « Faites attention, dit-il, comme on l'emportait, le câble du gouvernail est coupé. « L'entrepont était encombré par les blessés et les mourants. « Occupez-vous de ceux que vous pouvez sauver, dit-il aux chirurgiens; pour moi, il n'y a rien à faire. » Il écoutait cependant, suivant avec anxiété les décharges d'artillerie, cherchant à deviner le sort du combat. Le *Redoutable* avait été attaqué par le *Téméraire* et le *Neptune*, au moment où les matelots français se préparaient à monter à l'abordage du *Victory;* le capitaine Lucas avait été contraint d'amener son pavillon; sur les 660 hommes de son équipage, 522 étaient hors de combat. Le *Bucentaure*, engagé par son beaupré dans la galerie du *Santissima-Trinidad*, était accablé par les ennemis, et cloué à sa position par le vaisseau espagnol complétement démâté. Déjà le capitaine de pavillon et deux lieutenants avaient été blessés à côté de l'amiral Villeneuve, qui appelait en vain la mort. Le *Bucentaure* était rasé comme un ponton. L'amiral voulut passer sur un autre vaisseau. Pas un seul canot ne lui restait. Lorsqu'il

amena enfin son pavillon, Villeneuve ne pouvait plus riposter par un seul coup de coup de canon aux navires anglais qui s'acharnaient à l'écraser.

Nelson respirait encore. « Où est Hardy? répétait-il; s'il ne vient pas, c'est qu'il est mort. » Le capitaine descendit enfin, trop ému pour prononcer une parole. « Où en sommes-nous? demanda le mourant. — Tout va bien, dit Hardy; dix vaisseaux ont déjà amené leur pavillon, j'aperçois là-bas le signal de virer de bord que les Français donnent à leur avant-garde; s'ils viennent contre le *Victory*, nous appellerons du secours et nous les frotterons! — J'espère qu'aucun des nôtres ne s'est rendu? dit Nelson. — Il n'y a pas de danger, » répliqua Hardy, qui retourna à son poste. Lorsqu'il reparut, Nelson avait les yeux fermés; le capitaine se pencha vers lui : « Nous avons quinze prises, dit-il. — J'avais compté sur vingt, » murmura le mourant; puis se ranimant : « Jetez l'ancre, Hardy, jetez l'ancre, faites le signal! Embrassez-moi... Je suis content; Dieu merci, j'ai fait mon devoir. » Il expira; il venait d'avoir quarante-sept ans.

L'amiral français Magon défendait encore l'*Algésiras* attaqué par le *Tonnant;* il avait voulu monter à l'abordage, la mitraille d'ennemis nouveaux était venue balayer son pont. Menacé lui-même d'être abordé, l'amiral avait repoussé les Anglais la hache à la main en tête de ses matelots. Il était criblé de blessures; M. de la Bretonnière, devenu capitaine de pavillon après la mort de ses anciens, suppliait Magon de se faire panser; comme il cédait à ses prières, un biscaïen, pénétrant dans l'entrepont, le frappa à la poitrine : il était mort. L'*Algésiras* avait enfin amené son pavillon au moment où l'*Achille*, depuis longtemps la proie des flammes sans que l'équipage, occupé de combattre, eût pris soin de les éteindre, sauta tout à coup avec un fracas épouvantable. La bataille était finie. L'amiral Gravina avait rallié autour de lui onze vaisseaux; quelques-uns s'étaient de bonne heure dérobés au combat; l'amiral Dumanoir, qui n'avait pas réussi à engager son avant-garde, s'était déjà retiré. Les Anglais traînaient à leur suite dix-sept vaisseaux, pour la plupart hors d'état de manœuvrer. Le malheureux amiral français avait été accueilli par les vainqueurs avec les honneurs dus à sa bravoure. Quelques mois plus tard, relâché par les ennemis, Villeneuve, désespéré, devait mourir de sa propre main dans une auberge de Rennes, écrivant au dernier instant de sa vie ces mots déchirants : « Quel bonheur que je n'aie point d'enfant pour recueillir

mon horrible héritage et qui reste chargé du poids de mon nom! »

Le dernier ordre de Nelson mourant avait recommandé de mouiller l'escadre; Collingwood en jugea autrement, il attendait le jour. Déjà l'amiral Gravina ramenait ses vaisseaux dans le port de Cadix, lorsque la tempête s'éleva, furieuse, irrésistible pour des bâtiments cruellement endommagés pendant le combat; les Anglais, préoccupés de leur propre salut, ne pouvaient plus veiller sur leurs prises; les officiers chargés de garder le *Bucentaure* le remirent aux commandants français; le malheureux vaisseau périt sur la côte en face de la pointe du Diamant.

Indomptables dans la défaite comme dans le combat, les officiers et les matelots de l'*Algésiras* forcèrent leurs gardiens à leur rendre le navire. Ils échappèrent enfin à la mort après deux nuits d'angoisse et de lutte; à côté d'eux, tout couvert de ses fanaux, son équipage désespéré sur le pont, l'*Indomptable*, rompant ses ancres par la force de l'ouragan, était venu se briser contre les rochers. Les Anglais avaient perdu leurs prises. Quatre vaisseaux seulement les suivaient: encore furent-ils obligés de couler le *Swiftsure*, naguère capturé par l'amiral Ganteaume et qu'ils s'étaient attachés à reconquérir sur nous.

Nelson l'avait demandé en expirant: « Ne jetez pas mon pauvre corps à la mer. » Les honneurs les plus extraordinaires attendaient en Angleterre les restes du grand homme de mer; le mât brisé de son vaisseau amiral et l'un des boulets français qui l'avaient frappé attirent encore les regards dans un salon de Windsor. La nation entière porta son deuil, les politiques oublièrent les embarras qu'il leur avait plus d'une fois causé et qui avait arraché à l'un d'eux cette exclamation : « C'est un badaud héroïque! » L'éclat de son génie militaire, son dévouement à son pays, la noble simplicité de son caractère, pénétrèrent de respect toutes les âmes. C'était le héros de la lutte contre la France qui succombait au faîte de sa gloire. Il avait pris part à presque toutes les victoires maritimes qui avaient signalé la guerre: les noms d'Aboukir, de Copenhague et de Trafalgar illustrent sa mémoire.

L'empereur avait ressenti le coup de sa défaite, sans faire paraître ni abattement, ni colère. « Cela ne change rien à mes projets de croisière, écrit-il le 18 novembre à l'amiral Decrès; je suis même fâché que tout ne soit pas prêt, il faut qu'elles partent sans délai. Faites venir, par terre, toutes les troupes de terre qui sont à bord de l'escadre, elles attendront mes ordres à la première ville de France. »

Napoléon était alors à Znaïm en Moravie, et la date de sa lettre racontait l'histoire de ses étonnants succès. Abandonné en fait par le roi de Prusse, auprès duquel les Autrichiens et les Russes avaient fait valoir la violation de son territoire, il se préparait à disputer le Hanovre à de nouveaux ennemis, sans modifier son plan général et sans renoncer à sa marche sur Vienne. Seule l'armée russe de Kutuzof lui barrait le passage; mais déjà elle commençait un habile mouvement de retraite, ne combattant jamais sans nécessité, ferme et résolue cependant dans les rencontres. Les Russes avaient passé le Danube à Krems, détruisant derrière eux les ponts. Ils avaient exercé de grands ravages pendant leur marche et mécontenté les corps autrichiens qui se trouvaient avec eux. Ceux-ci se replièrent sur Vienne. Mais une grave imprudence avait détaché le général Mortier sur la rive gauche du Danube; il fut attaqué par la plus grande partie de l'armée russe, au moment même où il se trouvait séparé de la division Dupont. Malgré l'héroïque résistance des soldats français, le danger était imminent. On pressait Mortier de gagner une embarcation et de ne pas livrer aux ennemis un maréchal de France. « On ne se sépare pas de si braves gens, repartit Mortier. On se sauve ou on périt avec eux. » Il s'était ouvert une route à travers les Russes jusqu'au village de Dernstein; les soldats du général Dupont y pénétrèrent en même temps par une autre route. Ils accouraient à marches forcées au secours du maréchal. Napoléon fit retomber sa colère sur Murat, qu'il accusait non sans raison d'une légèreté vaniteuse. Déjà le brillant général de cavalerie s'était présenté aux portes de Vienne. L'empereur François n'avait pas voulu exposer sa capitale aux horreurs d'un siége; lorsqu'il avait vu rejeter les propositions d'armistice qu'il avait adressées à Napoléon (8 novembre). il s'était préparé à quitter Vienne. Moins menaçant qu'à Ulm, le vainqueur n'invitait plus l'empereur d'Autriche à méditer sur la fin des empires : il lui rappelait que la guerre actuelle n'était pour la Russie qu'une guerre de fantaisie, « pour votre Majesté et pour moi c'est une guerre qui absorbe tous nos moyens, tous nos sentiments, toutes nos facultés. » Quinze jours plus tard, Napoléon entrait au palais de Schœnbrunn. Grâce à une ruse plus hardie que loyale, Murat avait réussi à s'emparer des ponts de Vienne au moment où les artificiers se préparaient à les faire sauter; il était en marche sur la Moravie, poursuivant les Russes avec le concours de Mortier et de Bernadotte.

C'était l'habileté supérieure de l'empereur Napoléon de frapper à la

fois ses ennemis de terreur et d'étonnement, paralysant leurs forces par l'inquiétude des coups imprévus qu'il allait porter. L'archiduc Charles était longtemps resté immobile sur l'Adige; lorsqu'il commença enfin son mouvement de retraite, il marchait au secours de l'empire menacé et il était poursuivi par Masséna. Le maréchal l'avait attaqué dans son camp de Caldiero après avoir enlevé de nuit Vérone, il l'avait combattu sur les rives du Tagliamento, et il se rapprochait de Marmont qui occupait les Alpes Styriennes. L'archiduc Charles, ralliant les restes de l'armée de son frère l'archiduc Jean, s'était engagé avec lui en Hongrie afin de rejoindre l'armée russe en Moravie. Avant que les deux masses ennemies pussent atteindre Brünn et malgré l'habile manœuvre de Kutusof qui parvint devant Hollabrunn à dérober à Murat et à Lannes le gros de son armée, les Français étaient le 19 novembre en possession de la capitale de la Moravie. Napoléon y entra le lendemain.

L'empereur Alexandre avait rejoint à Olmütz l'empereur d'Autriche. Fier de ses succès diplomatiques à Berlin et convaincu que sa visite au roi de Prusse avait seule décidé celui-ci à se rattacher à la coalition, il se berçait d'une ambition militaire soigneusement encouragée par ses jeunes favoris. L'empereur François avait envoyé à Brünn MM. de Stadion et de Giulay, chargés de traiter des conditions de la paix; Napoléon les avait référés à M. de Talleyrand qu'il avait fait venir à Vienne. « Ils savent l'état de la question par ce que je leur ai dit en peu de mots, écrivit-il, mais vous devez la traiter doucement et longuement. Mon intention est absolument d'avoir l'État de Venise et de le réunir au royaume d'Italie; j'ai tout lieu de penser que la cour de Vienne a pris son parti là-dessus. »

Napoléon voulait la paix; il la voulait prompte, glorieuse, féconde; il avait vainement tenté de ramener les Autrichiens des Russes, il ne pouvait pas douter des intentions hostiles de la Prusse; les explications mêmes que venait de lui donner M. de Haugwitz sur les motifs de l'entrée à Hanovre d'une armée prussienne annonçaient assez de prochaines hostilités; une victoire éclatante devançant la réunion des forces allemandes et russes devenait nécessaire. Depuis quelques jours, les soldats s'étaient reposés, reprenant des forces après leurs longues et périlleuses marches. L'impatience de l'empereur Alexandre avait déjà porté le quartier général des coalisés à Wischau. Ce fut là que se présenta le général Savary, chargé de vains pourparlers qui lui permirent d'exami-

ner l'état de l'armée austro-russe. Le prince Dolgorouki, envoyé à Brünn avec la réponse de l'empereur Alexandre, fut reçu aux avants-postes. Le jeune favori était étourdi et hautain. « Que veut-on de moi? dit Napoléon. Pourquoi l'empereur Alexandre me fait-il la guerre? Est-il jaloux de l'accroissement de la France? Eh bien! qu'il étende ses frontières aux dépens de ses voisins, du côté de la Turquie, et toutes les querelles sont terminées! » Dolgorouki protestait du désintéressement de son maître. « L'empereur veut, dit-il, l'indépendance de l'Europe, l'évacuation de la Hollande et de la Suisse, une indemnité pour le roi de Sardaigne, et des barrières autour de la France protectrices de ses voisins. « Napoléon s'emporta. » Je ne céderai jamais rien en Italie, dit-il, lors même que les Russes camperaient sur les hauteurs de Montmartre. » Il renvoya le négociateur, qui avait aperçu les mouvements de troupes se repliant autour de Brünn. Ignorant le grand principe qui dirigeait les campagnes de Napoléon, *diviser pour vivre, concentrer pour combattre*, il crut deviner des préparatifs de retraite. L'ardeur s'était accrue dans l'armée russe. Elle s'avançait vers les positions dès longtemps étudiées par Napoléon et qu'il destinait à devenir son champ de bataille. D'après le plan du général autrichien Weirother, en grande faveur auprès de l'empereur Alexandre, les coalisés avaient résolu de tourner la droite de l'armée française afin de lui couper la route de Vienne, en l'isolant des corps nombreux dispersés en Autriche et en Styrie. Déjà les deux empereurs et leurs états-majors occupaient le château et le village d'Austerlitz. Le 1er décembre 1805, les alliés s'établirent sur le plateau de Platzen : Napoléon l'avait à dessein laissé libre. Devinant avec le sûr instinct d'un génie supérieur la manœuvre de ses ennemis, il les avait habilement attirés dans le piége. Sa proclamation aux troupes annonçait tout le plan de la bataille.

« Soldats, disait-il, l'armée russe se présente devant vous pour venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes bataillons que vous avez battus à Hollabrunn, et que depuis vous avez constamment poursuivis jusqu'ici.

« Les positions que nous occupons sont formidables, et pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc.

« Soldats, je dirigerai moi-même vos bataillons. Je me tiendrai loin du feu, si, avec votre bravoure accoutumée, vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis. Mais si la victoire était un moment

incertaine, vous verriez votre empereur s'exposer aux premiers coups, car la victoire finira la campagne et nous pourrons reprendre nos quartiers d'hiver, où nous serons joints par les nouvelles armées qui se forment en France, et alors la paix que je ferai sera digne de mon peuple, de vous et de moi. »

Il était tard, l'empereur venait de congédier M. d'Haugwitz qu'il avait renvoyé à Vienne. « Je vous reverrai, si je ne suis pas emporté demain par un boulet de canon, avait-il dit ; il sera temps alors de nous entendre. » Napoléon était sorti, il voulait visiter les soldats au bivouac. Une grande ardeur animait les troupes ; on avait rappelé que le 2 décembre était l'anniversaire du couronnement de l'empereur : les soldats ramassant la paille sur laquelle ils étaient étendus, en firent des faisceaux qu'ils allumèrent au bout des perches ; une illumination subite éclaira le camp. « Sois tranquille, dit un vieux grenadier s'avançant vers le chef qui avait tant de fois conduit ses camarades à la victoire, je te promets que nous t'amènerons demain les drapeaux et les canons de l'armée russe pour fêter l'anniversaire du 2 décembre ! »

Les feux s'éteignirent, les ennemis avaient cru y voir l'indice d'une retraite nocturne. Réunis autour d'une carte, les généraux coalisés écoutaient Weirother qui développait son plan de bataille « avec un air de jactance qui annonçait en lui la persuasion intime de son mérite et de notre incapacité », dit le général Langeron, officier français émigré servant dans l'armée russe. Le vieux Kutuzof dormait. « Si Bonaparte avait pu nous attaquer, il l'aurait fait aujourd'hui, assurait Weirother. — Vous ne le croyez donc pas fort ? — C'est beaucoup s'il a quarante mille hommes. — Il a éteint ses feux, on entend beaucoup de bruit dans son camp. — C'est qu'il se retire ou qu'il change de position ; s'il prend celle de Turas, il nous épargnera beaucoup de peine et les dispositions restent les mêmes. » Le jour commençait à peine (2 décembre 1805) lorsque l'armée coalisée se mit en marche. Le bruit des préparatifs dans les camps avait rassuré Napoléon sur la direction que prenaient les ennemis. La veille au soir, en écoutant la docte leçon de Weirother, le prince Bagration, naguère l'héroïque défenseur des positions d'Hollabrunn, avait murmuré sous sa longue moustache : « La bataille est perdue ! » En voyant ses ennemis s'avancer vers la droite comme il l'avait lui-même annoncé à ses soldats, Napoléon ne put retenir les signes de sa joie. Il tenait la victoire entre ses mains. Il attendait patiemment que ses ennemis eussent déployé leur ligne.

Le soleil venait de se lever, éclatant au sein du brouillard qu'il dispersait de ses brillants rayons. Le plateau de Pratzen était en partie abandonné; l'empereur donna le signal et l'armée française s'ébranla tout entière, formant une masse énorme et compacte, ardente à s'élancer sur l'ennemi désigné d'avance à ses coups. « Voyez comme les Français gravissent la hauteur sans s'arrêter pour répondre à notre feu! » dit le prince Czartoriski qui observait le combat auprès des deux empereurs. Il parlait encore et déjà les colonnes alliées, rejetées l'une après l'autre sur le versant, se trouvaient arrêtées dans leur mouvement et séparées des deux ailes de l'armée. Le vieux Kutuzof, grièvement blessé, s'efforçait en vain d'envoyer du secours au centre débandé. « Voilà, voilà la blessure qui est mortelle, » s'écriait-il en étendant le bras vers Pratzen.

Pendant ce temps la droite, commandée par le maréchal Davout, disputait aux Russes la ligne de Goldbach, dégageant avec la division Friant le général Legrand un moment débordé. Murat et Lannes attaquaient à gauche quatre-vingt-deux escadrons russes et autrichiens sous les ordres du prince Jean de Lichtenstein. Les fantassins s'avançaient au pas contre les ulhans lancés sur eux, bientôt dispersés par la cavalerie légère de Kellermann; les batteries russes avaient abattu tous les tambours du premier régiment de la division Cafarelli. Le général Valhubert avait la cuisse fracassée, ses soldats voulaient l'emporter. « Restez à votre poste, dit-il avec calme. Je saurai bien mourir tout seul. Il ne faut pas pour un homme en perdre six. » La garde russe s'était enfin dirigée vers Pratzen; un bataillon français s'était laissé entraîner à la poursuite, il était en danger. Napoléon s'était porté au centre avec l'infanterie de sa garde et le corps de Bernadotte; il aperçut le désordre. « Menez là les mameluks et les chasseurs de la garde, » dit-il à Rapp. Lorsque celui-ci revint auprès de l'empereur, il était blessé, mais les Russes étaient repoussés et le prince Repnin prisonnier. Une division russe isolée à Sokolnitz venait de se rendre; deux colonnes avaient été rejetées au delà des étangs. Le pont se rompit sous le poids de l'artillerie. Le froid était intense; les soldats crurent se sauver en s'élançant sur la glace, mais déjà les boulets français la rompaient sous leurs pieds; ils s'abîmèrent dans les eaux du lac en poussant des cris de désespoir. Les généraux Doctoroff et Keinmayer effectuèrent leur cruelle retraite sous le feu de nos batteries, par une digue étroite séparant les deux étangs de Melnitz et de Falnitz. Seul

le corps du prince Bagration conservait encore son ordre de combat, le maréchal Lannes ayant retenu ses troupes qui s'élançaient à la poursuite.

Il était tard, le jour était tombé, les deux empereurs avaient abandonné le terrible champ de bataille; derrière eux retentisssaient les cris de victoire des Français; autour d'eux, devant eux, ils entendaient les imprécations des fuyards, les gémissements des blessés incapables de poursuivre plus longtemps leur course, les plaintes des paysans brutalement dépouillés par les soldats furieux. Ils arrivèrent ainsi jusqu'au château impérial d'Halitsch, où ils se trouvèrent le lendemain pressés par le maréchal Davout. Austerlitz était devenu le quartier général du vainqueur.

Avant même d'avoir atteint un refuge, l'empereur François, sombre et calme, avait intérieurement pris son parti : le prince Jean de Lichtenstein avait été chargé de demander à Napoléon un armistice et une entrevue. Le vainqueur parcourait encore le champ de bataille, attentif à procurer à ses soldats les soins que méritait leur bravoure. « L'entrevue, quand l'empereur voudra, après-demain, à nos avant-postes, dit-il à l'envoyé autrichien; jusque-là point d'armistice. » Pendant que Napoléon parlait à son armée et à l'Europe, le maréchal Lannes et la cavalerie poursuivaient déjà les ennemis vaincus.

« Soldats, je suis content de vous, dit-il dans sa proclamation du 3 décembre 1805. Vous avez à la journée d'Austerlitz justifié tout ce que j'attendais de votre intrépidité. Une armée de cent mille hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en moins de quatre heures ou coupée ou dispersée, et ce qui a échappé à votre fer s'est noyé dans les lacs. Quarante drapeaux, les étendards de la garde impériale de Russie, cent vingt pièces de canon, vingt généraux, plus de trente mille prisonniers sont le résultat de cette journée à jamais célèbre. En trois mois, cette troisième coalition a été vaincue et dissoute. Soldats, lorsque tout ce qui est nécessaire pour assurer le bonheur et la prospérité de notre patrie sera accompli, je vous ramènerai en France; là vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes. Mon peuple vous reverra avec joie, et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave. »

L'armée se reposait, ivre d'orgueil et de joie; les pertes, considérables en elles-mêmes, l'étaient peu en comparaison des désastres

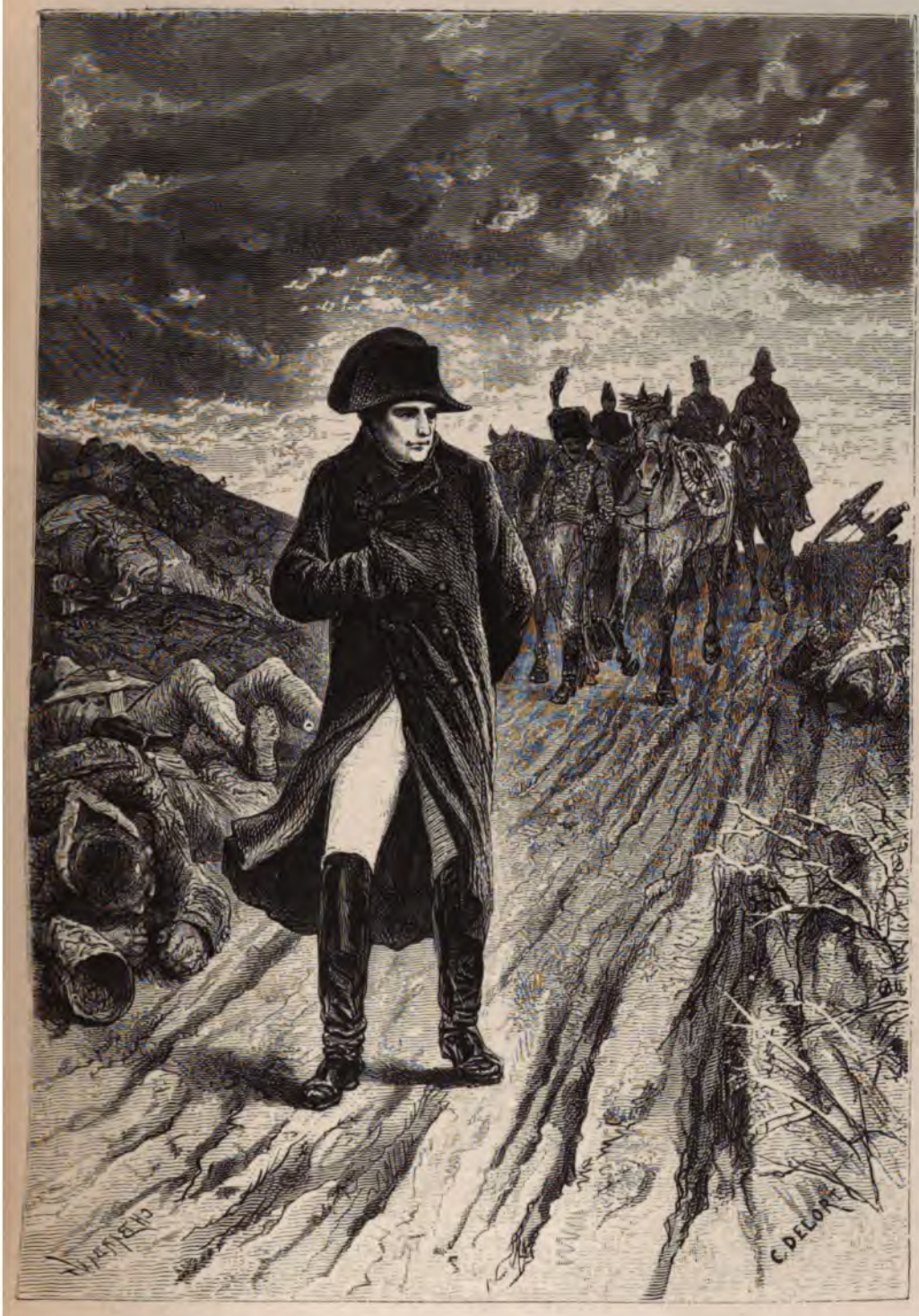

LE VAINQUEUR PARCOURAIT LE CHAMP DE BATAILLE.

infligés à la coalition; l'arrogance des Russes avait subi le plus douloureux échec, les jeunes illusions de leur tzar s'évanouissaient durement. L'empereur d'Autriche lui avait fait part de ses intentions pacifiques; Alexandre s'empressa de délier son allié de ses serments; il avait hâte de se retirer et de dégager son peuple d'une guerre qui ne pouvait lui procurer d'autres avantages qu'une gloire vainement espérée.

Napoléon le répéta à l'empereur François lorsqu'ils se rencontrèrent le lendemain au moulin de Paleny, entre Nasiedlowitz et Urschitz. « Ne confondez pas votre cause avec celle de l'empereur Alexandre. La Russie seule peut faire aujourd'hui une guerre de fantaisie. Vaincue, elle se retire dans ses déserts et vous payez tous les frais de guerre. » Puis, revenant avec grâce aux courtoisies mondaines, le tout-puissant vainqueur s'excusa du pauvre lieu où il était contraint de recevoir son hôte illustre.

« Ce sont là, dit-il, les palais que votre Majesté me force d'habiter depuis trois mois.

— Le séjour vous réussit assez pour que vous n'ayez pas le droit de m'en vouloir, » repartit l'empereur François. Les deux monarques s'embrassèrent, l'armistice était conclu; les Russes devaient se retirer par étapes, le siége des négociations était fixé à Brünn. Il fallut un ordre formel de Napoléon pour arrêter la marche du maréchal Davout à la poursuite de l'armée russe. Le général Savary fut chargé de cet ordre; il avait apporté au tzar les conditions de l'armistice. « Je suis satisfait, puisque mon allié est satisfait, » répondit Alexandre, et il laissa échapper l'expression d'une admiration qui devait longtemps exercer sur lui une profonde influence. « Votre maître s'est montré bien grand, » dit-il à Savary.

Napoléon avait laissé M. de Talleyrand à Brünn aux prises avec MM. de Stadion et de Giulay; il était retourné à Vienne, où l'attendait M. de Haugwitz. Imparfaitement instruit de l'alliance conclue le 3 novembre à Potsdam entre le roi de Prusse et les coalisés, il en savait assez pour s'emporter en violents reproches contre la perfidie du gouvernement prussien. Et comme M. de Haugwitz s'excusait et protestait, l'empereur lui proposa tout à coup cette union avec la France dont il avait été tant de fois question; le Hanovre en devait être le prix. La Prusse était inquiète, épouvantée, divisée dès lors dans ses conseils : elle accepta; le marquisat d'Anspach, la principauté de Neuchâtel et le duché de

Clèves furent cédés à la France, et le traité fut signé à Schœnbrunn le 15 décembre 1805. La Prusse avait reconnu toutes les conquêtes de Napoléon; les deux souverains s'étaient réciproquement garanti leurs possessions.

M. de Talleyrand venait de quitter Brünn, devenu malsain par l'encombrement des hôpitaux; les négociations se poursuivaient à Presbourg. Malgré les sages et prévoyants conseils de son ministre, Napoléon était résolu à exiger de l'Autriche plus encore qu'il n'avait annoncé devant Ulm. La défection de la Prusse avait atterré les plénipotentiaires de l'empereur François. Les armées françaises se concentraient de nouveau autour de Vienne. Napoléon redoublait de hauteur, menaçant de recommencer la guerre; les négociateurs cédèrent enfin à la nécessité. Le 26 décembre 1805, la paix fut signée à Presbourg entre la France et l'Autriche. L'empereur François abandonnait au vainqueur Venise, l'Istrie, le Frioul, la Dalmatie, qui devenaient partie du royaume d'Italie; le Tyrol et le Vorarlberg, dont Napoléon faisait don à la Bavière; les enclaves de la Souabe, destinées au Wurtemberg; le Brisgau, l'Ortenau et la ville de Constance, qui s'ajoutaient aux territoires de l'électeur de Bade. Napoléon lui cédait la principauté de Wurtzbourg pour l'un des archiducs; la sécularisation de l'Ordre teutonique était convenue au profit de l'Autriche; cette puissance devait payer une contribution de guerre de quarante millions.

Les petits princes allemands, qui voyaient leurs possessions agrandies et leurs titres enorgueillis par la puissante main du vainqueur, devaient à leur tour payer le prix de la terrible alliance qui pesait sur eux. Les nouveaux rois de Wurtemberg et de Bavière se virent obligés de donner leurs filles à Jérome Bonaparte et à Eugène de Beauharnais; le mariage que le premier avait contracté en Amérique, les engagements de la princesse de Bavière avec le fils de l'électeur de Bade, ne pesaient pas dans la balance, comparés avec la volonté suprême de Napoléon; intimidé et inquiet, l'électeur de Bade rompit lui-même le mariage de son fils, acceptant pour celui-ci la main de Mlle Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine. Avant de reprendre le chemin de la France, l'empereur assista à l'union du vice-roi d'Italie avec la princesse dont il avait quelques jours auparavant vu le portrait sur une tasse de porcelaine; tout avait cédé devant sa puissance, les souverains, les familles et les cœurs. Seules la Russie et l'Angleterre restaient encore ouvertement ennemies. « Reposez-vous, mes enfants, avait dit

l'archiduc Charles en licenciant son armée, reposez-vous jusqu'à ce que nous recommencions ! »

J'ai voulu conduire le général Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon, jusqu'au faîte populaire de sa gloire. Il l'avait déjà entachée par bien des actes de violence et par une exclusive préoccupation personnelle au mépris de la justice et de la liberté. Il avait cependant rendu l'ordre à la France et lui assurait la victoire. Désormais et sous les funestes inspirations d'une ambition effrénée, la victoire elle-même allait devenir une séduction fatale qui nous attirait vers la ruine par d'inévitables degrés. Grande et terrible leçon de la justice divine pour la moralité des peuples ! A partir de la violation de la paix d'Amiens et malgré l'éclat du soleil d'Austerlitz, l'histoire de la gloire du conquérant contient en germe celle de sa décadence et des malheurs toujours croissants de la France !

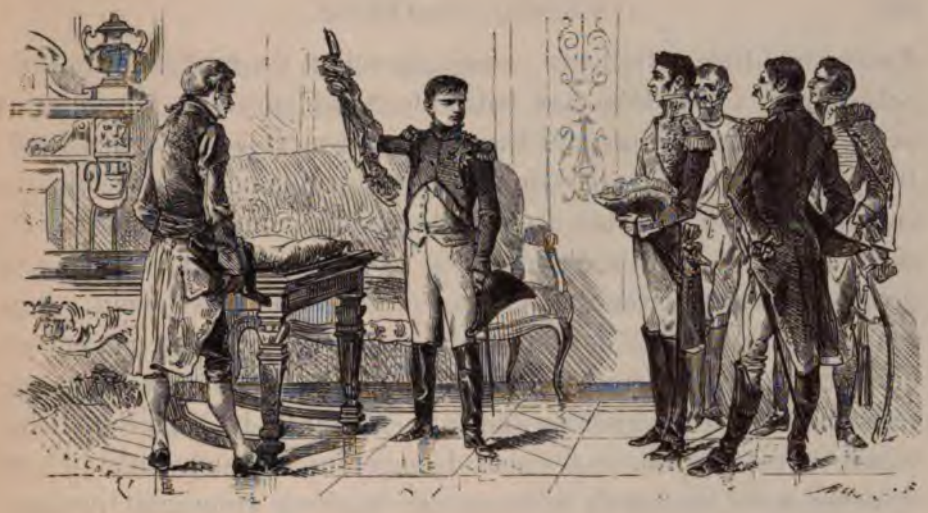

CHAPITRE XI.

LA GLOIRE ET LA CONQUÊTE (1805-1808).

M. Guizot l'a dit au début de son étude sur Washington : « Il y a un spectacle aussi beau et non moins salutaire que celui d'un homme vertueux aux prises avec l'adversité : c'est le spectacle d'un homme vertueux à la tête d'une bonne cause et assurant son triomphe. »

Il y a un spectacle douloureux et triste, salutaire aussi à contempler dans ses austères enseignements : c'est celui d'un homme de génie emportant à sa suite une nation enthousiaste, et prodiguant toutes les forces vives de son génie et de son pays au service d'une ambition insensée, fatale au souverain comme au peuple, tous deux follement entraînés, par une vision de gloire, vers des injustices et des crimes qu'ils n'avaient pas d'abord prévus : c'est le spectacle que nous offre l'histoire de l'empereur Napoléon et de la France au lendemain de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg.

Un moment, la stupeur parut gagner l'Europe tout entière : la

Prusse, humiliée et indignée, venait cependant de ratifier le traité de Schœnbrunn; l'Autriche était haletante et vaincue; l'Angleterre avait perdu son grand ministre: William Pitt était mort le 23 janvier 1806, frappé au cœur dans sa passion patriotique par la nouvelle victoire du conquérant qu'il redoutait pour la liberté du monde. « Roulez cette carte d'Europe, avait-il dit lorsqu'on le rapportait expirant dans sa petite maison de Putney, de dix ans on n'en aura plus besoin. » Déjà son rival lui avait succédé au pouvoir, et Fox ne prévoyait pas encore qu'il serait bientôt irrésistiblement amené à adopter la politique de résistance contre la puissance toujours croissante de Napoléon. Il lui faisait alors de cordiales avances. L'empereur Alexandre n'avait pas désarmé, mais les appels de la cour de Naples le trouvaient inaccessible. Déjà les Bourbons chancelaient sur les trônes qu'ils occupaient encore.

Napoléon l'avait annoncé dans son trente-septième bulletin daté de Vienne : « Le général Saint-Cyr marche à grandes journées vers Naples pour punir la trahison de la reine et précipiter du trône cette femme criminelle qui a violé tout ce qui est sacré parmi les hommes! On a voulu intercéder pour elle auprès de l'empereur. Il a répondu : Les hostilités dussent-elles recommencer et la nation soutenir une guerre de trente ans, une si atroce perfidie ne peut être pardonnée. »

Dans cette lutte de la violence et de la trahison, l'issue ne pouvait rester longtemps douteuse. Sous le nom de Joseph Bonaparte, Masséna commandait l'armée qui venait prendre possession du royaume de Naples. Pour la seconde fois, le roi Ferdinand et la reine Caroline se réfugièrent en Sicile. « L'intérêt de la France est de s'assurer le royaume de Naples par une conquête utile et facile, » avait annoncé naguère le *Moniteur* en publiant le traité de neutralité consenti par la maison de Bourbon. L'œuvre était accomplie; le 30 mars, Joseph Bonaparte fut proclamé roi des Deux-Siciles. La ville de Gaëte seule devait prolonger sa résistance.

Deux mois plus tard, avec l'apparence du consentement national, Napoléon éleva son frère Louis au trône qu'il instituait pour lui en Hollande. Le prince avait été chargé de protéger ce pays menacé par l'armée anglo-suédoise. Après la bataille d'Austerlitz, il se présenta devant l'empereur. « Pourquoi avez-vous quitté la Hollande? » lui demanda brusquement celui-ci. On vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester. — Des bruits d'une transformation monarchique coururent

en Hollande, repartit Louis Bonaparte; ils ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable, et ils ne me plaisent pas davantage. »

Napoléon s'emporta. « Il me fit entendre, dit le prince Louis dans ses mémoires, que si je n'étais pas plus consulté sur cette affaire, c'est qu'un sujet ne pouvait qu'obéir. » En même temps, l'empereur écrivait à M. de Talleyrand: « J'ai vu ce soir l'amiral Verhuell. Voici en deux mots à quoi j'ai réduit la question. La Hollande est sans pouvoir exécutif. Il lui en faut un, je lui donnerai le prince Louis. Au lieu du grand pensionnaire (Schimmelpennink), il y aura un roi. Les arguments sont que, sans cela, je ne ferai rendre aucune colonie à la paix. Il faut qu'avant vingt jours le prince Louis fasse son entrée à Amsterdam. » L'accession au trône du nouveau monarque fut célébrée le 5 juin 1806.

Napoléon disposait à son gré des couronnes et des apanages, élevant ou abaissant les rois, dotant magnifiquement les compagnons de sa vie militaire et les serviteurs de sa politique. Il avait en même temps conçu la pensée de former autour de ses États une barrière qui les séparât des grandes puissances allemandes toujours secrètement hostiles. Les ducs et les électeurs qu'il avait faits rois, les princes dont il avait agrandi les domaines, devaient s'unir en une confédération protectrice de l'état nouveau de l'Allemagne. Le siége en fut établi à Francfort. La ville de Ratisbonne, jadis honorée des réunions de la Diète germanique, avait été cédée à la Bavière. La Diète fut officiellement prévenue que l'empereur Napoléon ne la reconnaissait plus. La Prusse reçut l'autorisation dérisoire de former à son tour une confédération du Nord. La plupart de ses États allemands lui ayant été ravis, François II se démit volontairement du vain titre qu'il portait encore; il cessa d'être empereur d'Allemagne et devint empereur d'Autriche.

Cependant les ouvertures de M. Fox vis-à-vis de la France étaient jusqu'alors restées sans résultat. L'Angleterre se refusait à traiter sans la Russie, que l'empereur ne voulait pas admettre à une négociation commune. « Les regrets sont inutiles, écrivait M. Fox à M. de Talleyrand le 10 avril 1806; mais si le grand homme que vous servez pouvait voir, du même œil dont je l'envisage, la vraie gloire qu'il serait en droit d'acquérir par une paix modérée et juste, que de bonheur n'en résulterait-il pas pour la France et pour l'Europe entière? »

Au fond de son âme et dans le secret de sa pensée, Napoléon désirait alors la paix. Parmi les prisonniers anglais détenus en France

après la rupture du traité d'Amiens, quelques-uns avaient été échangés lors de l'avénement de M. Fox au ministère; l'un d'eux, Lord Yarmouth, depuis Lord Hertford, élégant et dissipé, avait été chargé par son gouvernement de causer familièrement avec M. de Talleyrand des chances pacifiques qui subsistaient encore pour les deux nations. Napoléon avait concédé le Hanovre à la Prusse comme prix de la paix; il était prêt à le rétrocéder à l'Angleterre, quitte à dédommager la Prusse aux dépens de l'Allemagne. La négociation se poursuivait secrètement, mondaine autant que diplomatique. Un envoyé de l'empereur Alexandre, M. d'Oubril, venait d'arriver à Paris, chargé de rassurer la France au sujet d'un accident qui s'était récemment produit en Dalmatie. L'amiral russe Sinavin, animé d'un zèle intempestif, s'était emparé des bouches du Cattaro avec l'aide des Monténégrins, les officiers autrichiens chargés de remettre le territoire aux Français n'avaient pas opposé de résistance aux Russes. Les deux empereurs d'Autriche et de Russie s'empressèrent de désavouer leurs agents: le 20 juillet, M. d'Oubril signa avec la France une paix séparée.

C'était manquer de loyauté envers l'Angleterre, qui avait refusé de traiter sans son alliée. L'empereur de Russie le sentit; il avait cru le cabinet de Londres plus enclin à conclure la paix à tout prix; la santé de M. Fox était chancelante, et ses successeurs devaient être moins favorables que lui aux exigences de Napoléon; Alexandre déclara qu'il ne ratifierait pas le traité négocié par M. d'Oubril. Cette nouvelle parvint à Paris le 3 septembre 1806; le 13 du même mois, M. Fox expirait à Londres, aimable et aimé jusqu'au dernier jour, ardemment dévoué à ses amis, à la liberté, aux causes nobles et généreuses, grand orateur et grand discuteur, faible dans sa conduite politique jusque dans l'opposition, incapable de gouverner et de soutenir la grande lutte qui agitait depuis si longtemps l'Europe. A sa mort, le parti de la résistance reprit le pouvoir en Angleterre; en Allemagne, le secret des négociations à l'égard du Hanovre avait transpiré; le mépris de la foi jurée que la Prusse avait plus d'une fois pratiqué pendant la guerre retombait sur elle d'un poids accablant; Napoléon ne faisait aucun cas de ses engagements, il avait détaché de ses alliés naturels le roi Frédéric-Guillaume et se montrait disposé à lui ravir le prix de sa condescendance; la nation et le roi avaient à grand'peine accepté le traité négocié par M. d'Haugwitz, l'indignation éclata de toutes parts. Elle s'était déjà trahie depuis quelques semaines par des pamphlets

« Soldats, l'ordre pour votre rentrée en France était parti, vous vous en étiez déjà rapprochés de plusieurs marches. Des fêtes triomphales vous attendaient et les préparatifs pour vous recevoir étaient déjà commencés dans la capitale.

« Mais lorsque nous nous abandonnions à cette trop confiante sécurité, de nouvelles trames s'ourdissaient sous le masque de l'amitié et de l'alliance. Des cris de guerre se sont fait entendre à Berlin. Depuis deux mois, nous sommes provoqués chaque jour davantage.

« La même faction, le même esprit de vertige qui, à la faveur de nos dissensions intestines, conduisit, il y a quatorze ans, les Prussiens au milieu des plaines de la Champagne, domine dans leurs conseils; si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler et renverser jusque dans ses fondements, c'est aujourd'hui leur drapeau qu'ils veulent planter dans les capitales de nos alliés, c'est la Saxe qu'ils veulent obliger à renoncer, par une transaction honteuse, à son indépendance, en la rangeant au nombre de leurs provinces; c'est enfin vos lauriers qu'ils veulent arracher de votre front. Ils veulent que nous évacuions l'Allemagne à l'aspect de leurs armes. Les insensés! Eh quoi? Aurions-nous donc bravé les saisons, les mers, les déserts, vaincu l'Europe plusieurs fois coalisée contre nous, porté notre gloire de l'Orient à l'Occident, pour retourner aujourd'hui dans notre patrie comme des transfuges, après avoir abandonné nos alliés et pour entendre dire que l'aigle française a fui épouvantée à l'aspect des armées prussiennes! »

C'était, en effet, une quatrième coalition continentale qui commençait à se former contre la France. La Prusse seule était alors en scène; longtemps prudente et circonspecte dans sa conduite, elle était entraînée cette fois, malgré sa faiblesse, par une colère et une indignation irrésistibles. Napoléon ne redoutait pas la guerre. « J'ai près de cent cinquante mille hommes en Allemagne, écrivait-il au roi Joseph; avec cela je puis soumettre Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg. » La réponse qu'il daigna enfin adresser au roi de Prusse, du camp de Géra, respirait la plus hautaine assurance. Quelques engagements avaient déjà eu lieu : « Monsieur mon frère, écrit Napoléon à Frédéric-Guillaume, je n'ai reçu que le 7 la lettre de Votre Majesté du 25 septembre. Je suis fâché qu'on lui ait fait signer cette espèce de pamphlet. Elle m'a donné rendez-vous le 8. En bon chevalier, je lui ai tenu parole, je suis au milieu de la Saxe; qu'Elle m'en croie, j'ai des forces telles, que toutes ses forces ne peuvent longtemps

toutes les ressources des Prussiens, soldats courageux et bien disciplinés, mais depuis longtemps peu exercés à la guerre. Ses précautions étaient prises sur tous les points de son vaste territoire, il avait appelé sous les drapeaux des troupes nouvelles; partout il tenait en échec ses ennemis secrets ou déclarés. Un moment il avait pensé à tendre la main à l'Autriche, il avait écrit à son ambassadeur à Vienne, M. de la Rochefoucauld : « Ma position et mes forces sont telles, que je n'ai à redouter personne; mais enfin tous ces efforts chargent mes peuples. Des trois puissances, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, il m'en faut une pour alliée. Dans aucun cas, on ne peut se fier à la Prusse, il ne reste que l'Autriche. La marine a fleuri autrefois en France par le bien que nous a fait l'alliance de l'Autriche. Cette puissance a d'ailleurs besoin de rester tranquille, sentiment que je partage aussi de cœur. La maison d'Autriche m'ayant fait faire souvent des insinuations, le moment actuel, si elle sait en profiter, est le plus favorable. »

L'Autriche restait immobile, spectatrice inquiète des événements qui se préparaient; les Russes n'avaient pas quitté leurs positions sur la Vistule; déjà les Prussiens avaient envahi la Saxe, obligeant cette petite puissance à leur fournir un corps de vingt mille hommes. Le vieux duc de Brunswick ralliait en même temps le contingent de l'électeur de Hesse-Cassel, qui avait en vain cherché à maintenir sa neutralité. L'armée française occupait la Franconie; c'était au travers de ces défilés montagneux que Napoléon avait résolu de marcher contre l'ennemi divisé en deux corps sous les ordres du duc de Brunswick et du prince de Hohenlohe. Déjà les maréchaux Davout et Bernadotte s'étaient établis sur la rive gauche de la Saale. Les troupes du prince de Hohenlohe occupaient la route de Weimar à Iéna. Le maréchal Lannes avait pris possession des hauteurs qui dominent cette dernière ville. Le 14 octobre au matin, le combat s'engagea contre le corps du prince de Hohenlohe; supérieurs en nombre aux troupes dont disposait l'empereur Napoléon, mais surpris par une attaque dont ils n'avaient pas prévu la vigueur, les soldats prussiens furent bientôt entraînés par une terreur panique. Les deux ailes de l'armée française, commandées par Soult et par Augereau, enveloppaient déjà l'ennemi lorsque Napoléon lança la garde et les réserves. Le centre de l'armée prussienne plia sous cette masse énorme, la retraite se changea en une déroute. Au même moment le maréchal Bieche1 arrivait à

marches forcées au secours du prince de Hohenlohe, il amenait vingt mille hommes; mais en vain s'efforça-t-il de rallier et de contenir les fuyards, il fut entraîné et repoussé par les vaincus comme par les vainqueurs; Français et Allemands entrèrent à la fois dans Weimar; déjà la foule des prisonniers entravait la marche de l'armée victorieuse.

A la même heure, le même jour, avec des forces moins considérables, le maréchal Davout luttait seul près d'Auerstadt contre le corps ennemi commandé par le duc de Brunswick et par le roi Frédéric-Guillaume. Le maréchal Bernadotte l'avait quitté, obéissant à la lettre aux ordres de l'empereur qui lui enjoignaient d'occuper Hambourg, peu soucieux peut-être du danger auquel il exposait son compagnon d'armes. Davout coupait le chemin aux Prussiens dans le défilé de Kœsen. Le duc de Brunswick, marchant lui-même en tête de ses troupes, se jeta sur lui, attaquant violemment nos carrés immobiles sous un feu meurtrier. Le vieux général tomba mortellement blessé; l'effort du prince Guillaume et du roi resta également infructueux. Profitant du trouble causé par sa résistance, Davout lança ses troupes en avant et s'empara des hauteurs d'Eckartsberg; là, protégé par l'artillerie, il pouvait encore défendre ses positions. Le roi de Prusse avait donné l'ordre de se retirer sur Weimar; il comptait rallier le corps du prince de Hohenlohe pour renouveler l'attaque avec toutes ses forces. Déjà il avait parcouru une partie de la route sans être inquiété par le maréchal Davout, dont les troupes étaient épuisées, mais Bernadotte lui barrait le passage; les flots confus des fuyards d'Iéna se précipitaient dans les rangs de leurs amis et de leurs compatriotes. Derrière eux apparaissaient les soldats français, ardents à la poursuite. Le roi inclina brusquement du côté de Sommerda, l'obscurité allait croissant et le désordre augmentait avec l'obscurité; en un seul jour, l'armée prussienne tout entière était détruite. « Il ne s'en réunira que des débris, » disait Napoléon.

Il avait pris soin d'écraser partout ces tristes restes d'un généreux et patriotique effort, tandis que ses lieutenants poursuivaient les détachements errants de l'armée prussienne, l'empereur frappait d'une contribution de cent cinquante-neuf millions la nation qu'il venait de vaincre, il envoyait à Metz l'électeur de Hesse, annonçant dans une lettre au maréchal Mortier son intention que la maison de Hesse cessât de régner et fût effacée du nombre des puissances. Les prison-

niers saxons, au contraire, étaient renvoyés libres à leur souverain. Partout les marchandises anglaises qui se trouvaient dans les ports et les entrepôts furent confisquées au profit de l'armée. Le commerce prussien était ruiné comme l'État.

Napoléon s'avançait sur Berlin ; le roi de Prusse cherchait à gagner Magdebourg, constamment accompagné par la reine, dont l'ardeur guerrière et patriotique excitait le courroux et les insultes de l'empereur. « La reine de Prusse a été plusieurs fois en vue de nos postes, dit le 8e bulletin de la grande armée; elle est dans des transes et dans des alarmes continuelles. La veille, elle avait passé son régiment en revue; elle excitait sans cesse le roi et les généraux, elle voulait du sang. Le sang le plus précieux a coulé; les généraux les plus marquants sont ceux sur qui sont tombés les premiers coups. » Des insinuations grossières aggravaient ces rudes allusions. « Tous les Prussiens accusent le voyage de l'empereur Alexandre des malheurs de la Prusse. Le changement qui s'est dès lors opéré dans l'esprit de la reine qui, de femme timide et modeste, s'occupant de son intérieur, est devenue turbulente et guerrière, a été une révolution subite. Elle a voulu tout à coup avoir un régiment, aller au Conseil, et elle a si bien mené la monarchie qu'en peu de jours elle l'a conduite au bord du précipice. »

Quelques combats avaient en dernier lieu ouvert partout les voies au triomphateur; Magdebourg était investie, Erfurt s'était rendue, le maréchal Davout occupait Wittemberg et Lannes Dessau ; Bernadotte s'était porté sur Halle, que défendait encore le prince Eugène de Wurtemberg. La résistance avait été vive; lorsque l'empereur vint visiter le champ de bataille, il reconnut parmi les cadavres encore épars sur le sol les uniformes de la 32e demi-brigade . « Encore la 32e ! s'écria-t-il. J'en ai tant fait tuer en Egypte, en Italie, partout, qu'il ne devrait plus en être question! » C'était avec le même accent d'une réflexion indifférente et froide qu'il devait dire plus tard en contemplant son fils endormi : « Que de temps il faut pour faire un homme! J'en ai cependant vu enlever quatorze d'un coup de canon ! »

Napoléon était à Potsdam, dans le palais du grand Frédéric; le génie militaire de ce prince excitait depuis longtemps son admiration. « On a trouvé à Potsdam l'épée du grand Frédéric, la ceinture de général qu'il portait à la guerre de Sept Ans et son cordon de l'Aigle noir, dit le 19e bulletin. L'empereur s'est saisi de ces trophées avec em-

parvint à fléchir la colère du vainqueur. « C'est bien l'écriture de votre mari? » dit-il à la pauvre femme qui se soutenait à peine; et comme elle n'osait pas nier : « Jetez au feu cette lettre, ajouta Napoléon, et je ne serai plus assez puissant pour le faire mourir. » C'était le maréchal Duroc qui avait pris sur lui d'introduire au palais la princesse de Hatzfeld.

Le prince de Hohenlohe, poursuivi l'épée dans les reins par Murat et par le maréchal Lannes, avait capitulé devant Prenzlow le 28 octobre; le général Blücher, qui s'était emparé de force de la ville libre de Lubeck dans l'espoir d'y trouver un point d'appui, fut contraint, le 7 novembre, de suivre son exemple. Le 8, Magdebourg se rendit au maréchal Ney. Lannes occupait Stettin, et Davout Custrin. « Sire, écrivit Lannes à Napoléon, j'ai lu votre proclamation aux soldats; ils se sont tous mis à crier : Vive l'empereur d'Occident! Je prie Votre Majesté de me faire savoir si Elle veut qu'à l'avenir j'adresse mes dépêches à l'empereur d'Occident, et je le demande au nom de mon corps d'armée. »

Napoléon ne répondit pas; ce rêve de la gloire suprême qu'il avait conçu sur les traces de Charlemagne lui paraissait sans doute encore au-dessus de sa portée. Plus d'un indice trahissait cependant chez lui cette persévérante espérance qu'il ne devait jamais réaliser. Seules la raison et l'utilité générale soutiennent efficacement le génie dans les entreprises extraordinaires. De jour en jour et de succès en succès, ces grands appuis de l'esprit humain faisaient de plus en plus défaut à l'empereur Napoléon.

Le Hanovre et les villes anséatiques étaient occupées par l'armée française; la Prusse demandait une suspension d'armes, afin de traiter de la paix. Mais l'empereur avait conçu un projet nouveau. Dans le mouvement incessant de sa pensée, l'Angleterre lui apparaissait avec raison comme l'ennemie implacable et invincible qui dirigeait et excitait contre lui l'animosité de l'Europe. Ce fut contre l'Angleterre qu'il tourna désormais ses efforts. « Je vais reconquérir les colonies par la terre, » écrit-il au roi de Hollande. Ce fut dans le même esprit qu'il rédigea sa déclaration au Sénat : « Nous avons pris pour principes invariables de notre conduite de ne point évacuer ni Berlin, ni Varsovie, ni les provinces que la force des armes a fait tomber entre nos mains, avant que la paix générale ne soit conclue, que les colonies espagnoles, hollandaises et françaises ne soient rendues, que les fondements de la puissance ottomane ne soient raffermis, et l'indépendance absolue de ce

« JETEZ AU FEU CETTE LETTRE »

empire, premier intérêt de notre peuple, irrévocablement consacrée. »

Ces gages éclatants de la victoire que Napoléon conservait entre ses mains comme des otages destinés à obtenir la soumission de l'Angleterre ne lui paraissaient cependant pas suffisants; il résolut de porter à la richesse de son ennemie un coup mortel qui pût tarir ses forces dans leur source. Le 21 novembre 1806, il envoya de Berlin à M. de Talleyrand un décret mettant l'Angleterre à l'index de l'Europe, du moins de toute la partie de l'Europe qui pliait sous ses lois. Le blocus continental était établi et réglé dans les termes suivants :

« Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

« Tout commerce et toute correspondance avec les Iles Britanniques sont interdits. En conséquence, les lettres ou paquets adressés en Angleterre ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'auront pas cours aux postes et seront saisis.

« Tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

« Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre sera déclarée de bonne prise.

« Le commerce des marchandises anglaises est défendu; aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port. »

C'était avec raison que l'empereur Napoléon avait reconnu dans sa déclaration au Sénat qu'il était douloureux, après tant d'années de civilisation, de revenir aux principes qui caractérisaient la barbarie des premiers âges des nations, et les prétextes qu'il invoquait pour cette nécessité étaient aussi insuffisants qu'étaient odieuses les conséquences qu'il en faisait découler. Plus d'une fois les Anglais avaient répondu par des procédés violents et rudes aux procédés de même nature dont Napoléon usait depuis longtemps sur toutes les mers; ils avaient prétendu interdire le commerce des neutres par des *ordonnances du Conseil*, imprudentes et injustes, une iniquité plus inexcusable encore entravait d'un seul coup le négoce européen dans toutes ses branches, portant la gêne dans toutes les familles et modifiant arbitrairement les conditions de toutes les existences. Désormais dans le plus pauvre ménage, nul ne pouvait oublier un seul jour la puissance et la ven-

geance de l'empereur Napoléon, comme la lutte à mort engagée entre lui et l'Angleterre. L'entreprise est terrible pour le plus puissant des hommes de changer partout les habitudes de la vie et de porter la main sur les intérêts journaliers de tous. Le blocus continental était entre les mains de Napoléon une arme redoutable contre son ennemie; l'obstination de l'Angleterre et la souffrance générale la devaient cruellement retourner contre son propre sein.

Ce n'était pas encore assez, et Napoléon avait résolu d'en finir enfin avec tous ses adversaires. Seule la Russie, silencieuse et immobile, restait l'alliée de l'Angleterre et son dernier appui. Ses armées occupaient la Pologne, toujours frémissante sous la main de ses oppresseurs, prête à se soulever contre eux au premier appel. C'était sur la Vistule que l'empereur avait résolu d'aller chercher les Russes, enivrant d'avance les Polonais de l'espoir d'une reconstitution de leur patrie, assuré de trouver chez eux des ressources inépuisables de vivres, de munitions, de soldats. « Un Polonais n'est pas un homme, avait-il coutume de dire, c'est un sabre. » Il comptait sur tous ces sabres prêts à sortir du fourreau à sa voix pour le service de la Pologne. Aux inquiétudes de la cour de Vienne au sujet des soulèvements qui pouvaient se produire en Galicie, Napoléon répondait d'avance par la promesse de la Silésie. « L'insurrection de la Pologne est une suite de ma guerre avec la Russie et la Prusse, écrivait-il au général Andréossy récemment envoyé à Vienne; je n'ai jamais reconnu le partage de la Pologne; mais, fidèle observateur des traités, en favorisant l'insurrection des Polognes prussienne et russe, je ne me mêlerai en rien de la Pologne autrichienne. L'Autriche veut-elle conserver la Galicie? Veut-elle en céder une partie? Je suis prêt à donner toutes les facilités qu'elle peut désirer. Veut-elle traiter publiquement, secrètement? Après ces manifestations, je dois dire que je ne crains personne. »

En même temps qu'il entrait en Pologne, Napoléon excitait les sentiments hostiles de la Porte contre la Russie; le général Sébastiani était chargé de dire au sultan Sélim : « La Prusse qui s'était liguée avec la Russie a disparu, j'ai détruit ses armées et je suis maître de ses places fortes. Mes armées sont sur la Vistule et Varsovie est en mon pouvoir. La Pologne prussienne et russe se lève et forme ses armées pour reconquérir son indépendance, c'est le moment de reconquérir la tienne. J'ai donné ordre à mon ambassadeur de con-

tracter avec toi tous les engagements nécessaires. Si tu as été prudent jusqu'à cette heure, une plus longue condescendance envers la Russie serait faiblesse et perdrait ton empire »

Le roi de Prusse avait refusé d'accepter les dures conditions de l'armistice; il avait résolu de lutter jusqu'au bout et de joindre le reste de ses forces à l'armée de l'empereur Alexandre. « Votre Majesté m'a fait déclarer qu'elle se jetait dans les bras des Russes, écrivit Napoléon au roi Frédéric-Guillaume. L'avenir fera connaître si elle a choisi le meilleur parti et le plus efficace. Elle a pris le cornet et joué aux dés, les dés en décideront. »

Déjà les armées françaises étaient entrées en Pologne, mais elles n'y étaient pas seules; deux corps russes, sous les ordres du général Benningsen et du général Buxhouden, avaient franchi le Niémen et s'avançaient vers la Vistule, et bientôt ils entrèrent à Varsovie. Les maréchaux Davout et Lannes envoyaient des rapports, contradictoires en apparence, mais qui s'accordaient au fond sur l'état des esprits en Pologne. Davout avait trouvé à Posen un extrême enthousiasme: à peine pouvait-il fournir des armes à ceux qui s'empressaient pour en réclamer; le même sentiment animait la population de Varsovie lorsqu'il y fit son entrée à la suite des Russes qui se repliaient devant lui. Cependant il écrivait à l'empereur, le 1er décembre : « Les levées d'hommes se font très-facilement, mais il manque des personnes qui puissent diriger leur instruction et leur organisation. Il manque aussi des fusils. L'esprit est excellent à Varsovie, mais les grands se servent de leur influence pour calmer l'ardeur qui est générale dans les classes moyennes. L'incertitude de l'avenir les effraye, et ils laissent assez entendre qu'ils ne se déclareront ouvertement que lorsque, en déclarant leur indépendance, on aura pris l'engagement tacite de la garantir. »

Lannes regrettait la campagne en Pologne ; il avait conseillé de s'établir sur l'Oder, et faisait ressortir les inconvénients et les dangers de l'entreprise qu'on allait tenter dans un pays stérile et désert. « Ils sont toujours les mêmes, légers, divisés, anarchiques; nous épuiserons inutilement notre sang pour eux, sans rien fonder de durable. »

Murat rêvait de s'asseoir sur le trône de Pologne relevé, et il s'irritait de la méfiance des grands seigneurs; Napoléon lisait dans sa correspondance une pensée que le brillant chef d'avant-garde n'osait pas exprimer; il l'avait dit à Davout au début de la campagne : « Quand je verrai quarante mille Polonais sur pied, je déclarerai leur indépen-

dance, pas avant. » A leur tour les Polonais, longtemps écrasés par une dure servitude, demandaient des garanties au conquérant qui n'avait jamais délivré que pour asservir de nouveau. « Ceux qui montrent tant de circonspection et demandent tant de garanties avant de se déclarer, sont des égoïstes que l'amour de la patrie n'enflamme pas, écrivait l'empereur à Murat, déjà grand-duc de Berg depuis plusieurs mois. Je suis vieux dans la connaissance des hommes. Ma grandeur n'est pas fondée sur le secours de quelques milliers de Polonais. C'est à eux à profiter avec enthousiame de la circonstance actuelle, ce n'est pas à moi à faire le premier pas. Qu'ils montrent une ferme résolution à se rendre indépendants, qu'ils s'engagent à soutenir le roi qui leur serait donné, et alors je verrai ce que j'aurai à faire. Faites bien sentir que je ne viens pas mendier un trône pour un des miens; je ne manque pas de trônes à donner à ma famille. »

Dans cette conversation avec le monde qu'il entretenait par les bulletins de sa grande armée, Napoléon tenait un autre langage sur les Polonais, mais il ne livrait pas davantage le secret de sa pensée. « L'armée est entrée dans Varsovie, écrit-il de Posen le 1er décembre. Il est difficile de peindre l'enthousiasme des Polonais. Notre entrée dans cette grande ville était un triomphe, et les sentiments que les Polonais de toutes les classes montrent depuis notre arrivée ne sauraient s'exprimer. L'amour de la patrie et le sentiment national est non-seulement conservé en entier dans le cœur du peuple, mais il a été retrempé par le malheur. Sa première passion, son premier désir est de redevenir nation. Les plus riches sortent de leurs châteaux pour venir demander à grands cris le rétablissement de la nation et offrir leurs enfants, leur fortune, leur influence. Ce spectacle est vraiment touchant. Déjà ils ont partout repris leur ancien costume, leurs anciennes habitudes.

« Le trône de Pologne se rétablira-t-il et cette grande nation reprendra-t-elle son existence et son indépendance? Du fond de son tombeau renaîtra-t-elle à la vie? Dieu seul qui tient dans ses mains les combinaisons de tous les événements, est l'arbitre de ce grand problème politique. »

Sous la main de Dieu qu'il reconnaissait souvent au fond de son âme, l'empereur Napoléon se croyait alors l'arbitre du grand problème de l'indépendance de la Pologne. Il y restait personnellement indifférent, résolu à poursuivre son propre intérêt et sa propre pensée

au service ou au mépris des intérêts et des aspirations des Polonais.

Malgré l'empressement généreux de la population, qui prodiguait ses ressources à ceux dont elle espérait la délivrance, Napoléon et ses troupes se sentaient entrés dans le désert. « Nos soldats trouvent que les solitudes de la Pologne contrastent avec les campagnes riantes de leur patrie, écrivait l'empereur ; mais ils ajoutent aussitôt : Ce sont de bonnes gens que les Polonais. » Avant de s'établir pour l'hiver dans ce pays sauvage, sous ce ciel glacé, sur ce sol humide et froid, il fallait repousser au loin l'ennemi. Napoléon ne fit que passer à Varsovie et s'avança vers les Russes retranchés derrière la Narew et l'Ukra. Déjà ses lieutenants, Davout, Augereau, Ney, avaient pris des positions d'attaque. Des combats acharnés à Czarnovo, à Pultusk, à Golymin, à Soldau, obligèrent les Russes à se replier sur la Prégel, sans désastre pour leurs corps d'armée, bien qu'ils eussent été constamment battus. La rigueur de la saison avait empêché les grandes concentrations de forces et les coups d'éclat auxquels Napoléon se complaisait d'ordinaire; les troupes avançaient avec peine à travers d'impénétrables forêts, détrempées par la pluie; les hommes succombaient en grand nombre sans combat. Au mois de janvier 1807, l'empereur prit enfin ses quartiers d'hiver, fortifiant soigneusement ses positions et mettant le siége devant les places qui lui résistaient encore en Silésie. Breslau, Glogau, Brieg succombèrent successivement. Le vieux maréchal Lefebvre avait été chargé du siége de Dantzick.

Cependant les Russes, désormais concentrés sous les ordres du général Bennigsen et moins affectés que les Français par des intempéries auxquelles ils étaient accoutumés, n'avaient pas suspendu leurs opérations militaires; bientôt le maréchal Ney, dans l'une des reconnaissances à main armée qu'il risquait souvent sans ordres, put s'assurer que l'ennemi se rapprochait de nous par un long mouvement qui devait le porter sur le littoral de la Baltique. Déjà quelques combats avaient eu lieu. Le temps devenait froid, la glace succédait à la boue; Napoléon quitta Varsovie le 30 janvier, résolu de marcher contre l'ennemi. « Depuis quand les vaincus ont-ils le droit de choisir les plus beaux pays pour leurs quartiers d'hiver? » disait la proclamation à l'armée. Deux fois, une grande bataille parut imminente; deux fois, un mouvement de retraite des Russes les déroba aux forces accablantes que Napoléon avait su réunir; quelques escarmouches signalèrent

peine les positions d'Eylau; Davout soutenait une lutte acharnée contre l'aile gauche des Russes; les Prussiens, sous les ordres du général Lestocq, devançant d'une heure le maréchal Ney qui les poursuivait depuis plusieurs jours, venaient d'apparaître sur le champ de bataille. Les morts et les mourants formaient autour de l'empereur un sinistre rempart; sombre et calme, il contemplait l'attaque des Prussiens et

LA CAVALERIE S'ÉLANÇA AUSSITOT EN AVANT.

des Russes ralliés en grand nombre et qui s'étaient portés contre le maréchal Davout. Celui-ci parcourait les rangs de ses troupes. « Les lâches iront mourir en Sibérie, disait-il, les braves mourront ici en gens d'honneur. » L'effort des ennemis expira contre l'héroïque résistance des divisions françaises, qui conservèrent leurs positions.

La nuit tombait, le massacre était horrible; malgré le sérieux avantage des troupes françaises, le général Benningsen se préparait à tenter un nouvel assaut, lorsqu'il apprit l'arrivée du maréchal Ney, qui débouchait vers Althof. Le mauvais temps et la distance avaient retardé

l'effet des combinaisons de l'empereur. Elles avaient fait verser beaucoup de sang; la victoire lui demeurait cependant, les Russes et les Prussiens battaient décidément en retraite. Les Français restaient maîtres du champ de bataille le plus sanglant, dépourvus de vivres, sans abri sous un ciel humide et froid. Le maréchal Ney, qui n'avait point pris part à l'action dont il avait cependant assuré le succès, parcourait la plaine couverte de cadavres et inondée de sang. « Il se détourna de cet affreux spectacle, dit M. de Fezensac, en s'écriant : Quel massacre et sans résultat! » Les Russes s'étaient retirés derrière la Prégel pour couvrir Kœnigsberg. Napoléon rentra dans ses cantonnements. Il établit son quartier général au petit bourg d'Osterode, dirigeant de ce poste avancé les travaux de défense sur la Vistule et la Passarge, en même temps que les préparatifs du siége de Dantzick. En y arrivant, il écrivait au roi Joseph : « Officiers d'état-major, colonels, officiers ne se sont pas déshabillés depuis deux mois et quelques-uns depuis quatre; j'ai été moi-même quinze jours sans ôter mes bottes, Nous sommes au milieu de la neige, et de la boue, sans vin, sans eau-de-vie, sans pain, mangeant des pommes de terre et de la viande, faisant de longues marches et contre-marches, sans aucune espèce de douceurs, et nous battant à la baïonnette et sous la mitraille; très-souvent les blessés obligés de s'évacuer en traîneau, en plein air, pendant cinquante lieues. Après avoir détruit la monarchie prussienne, nous nous battons contre le reste de la Prusse, contre les Russes, les Kalmouks, les Cosaques et les peuplades du Nord qui envahirent jadis l'empire romain; nous faisons la guerre dans toute son énergie et son horreur.» Cette vivante expression n'était pas permise à tous : « Les peintures rembrunies qu'on vous a tracées de notre situation, écrivait Napoléon à Fouché le 13 avril, ont pour auteurs quelques bavards de Paris qui sont juste des têtes à tableaux. Jamais la position de la France n'a été plus grande et plus belle. Quant à Eylau, j'ai dit et redit que le bulletin avait exagéré la perte, et qu'est-ce que deux mille hommes tués pour une grande bataille? Il n'y aucune des batailles de Louis XIV et de Louis XV qui n'ait coûté bien davantage. Quand je ramènerai mon armée en France et sur le Rhin, on verra qu'il n'en manque pas beaucoup à l'appel. »

C'était contre la Russie et contre la vigueur de sa résistance que Napoléon concentrait alors tout son effort. Des hostilités tardives s'étaient enfin engagées entre la Porte et la Russie. Un instant, le Sul-

tan avait paru hésiter devant les exigences des Anglais unies à celles des Russes; l'amiral Duckworth avait forcé les Dardanelles à la tête d'une escadre, et il avait détruit la division turque mouillée au cap Nagara. Malgré la terreur qui régnait dans Constantinople, l'énergique influence du général Sébastiani l'emporta. Les prétentions de la légation anglaise furent repoussées; la capitale s'arma tout d'un coup, sous la direction des officiers français. Lorsque l'amiral Duckworth parut devant la place, il la trouva en bon état de défense; aussi l'escadre anglaise ne put sortir du détroit des Dardanelles sans subir de graves dommages. Le mal était petit pour la marine britannique, l'effet moral ne laissa pas d'exercer quelque action. L'empereur Napoléon chercha à profiter de cette circonstance pour entrer de nouveau en négociations avec l'Autriche. Au lendemain de la bataille d'Eylau, il avait envoyé le général Bertrand au roi de Prusse, offrant de lui rendre ses États jusqu'à l'Elbe. Le messager était chargé de cette insinuation significative : «Vous laisseriez entrevoir que, quant à la Pologne, depuis que l'empereur la connaît, il n'y attache plus aucun prix.» Le sacrifice d'un quart de la monarchie prussienne avait paru trop amer au roi Frédéric-Guillaume; il avait répondu à l'envoyé par des phrases évasives. Napoléon restait dédaigneux à l'égard des Prussiens. C'était avec l'Autriche qu'il entendait désormais traiter les affaires de la Prusse « Voici quel est mon plan et ce que vous direz à M. de Vincent, écrivait-il le 9 mars 1807 à M. de Talleyrand : Restituer au roi de Prusse son trône et ses États et maintenir l'intégrité de la Porte. Quant à la Pologne, cela se trouve contenu dans la première partie de la phrase Si ces bases de paix conviennent à l'Autriche, nous pourrions nous entendre. Quant à l'observation de M. de Vincent que l'abattement de la Prusse est tel qu'elle ne peut pas se tirer d'affaire, elle est raisonnable. La fin de tout ceci sera un système entre la France et l'Autriche ou entre la France et la Russie; car il n'y aura de repos pour les peuples, qui en ont tous besoin, que par cette union. »

L'Autriche répondit par des offres de médiation à ces propositions d'alliance; en même temps et sans ostentation, par mesure de prévoyance, elle se préparait à la guerre et commençait sourdement ses armements. Les petites places du nord de la Prusse étaient tombées les unes après les autres; seule Dantzick attendait encore l'armée qui devait l'assiéger. Les Prussiens avaient profité de ce retard pour mettre la place dans un bel état de défense. Partout Napoléon réunis-

sait de nouvelles forces, comme résolu à terrifier ses ennemis secrets et à écraser ses ennemis déclarés. La classe de 1808 fut appelée en France par une anticipation de près de deux années; les régiments italiens, les corps auxiliaires allemands durent se concentrer sur la Vistule; l'empereur alla même jusqu'à demander à l'Espagne le contingent que le prince de la Paix lui avait offert au lendemain de la bataille d'Iéna; naguère, le ministre espagnol avait conçu d'autres pensées et comptait servir les Prussiens; il s'empressa cependant d'expédier dix mille hommes au tout-puissant vainqueur. Une armée de réserve venait d'être créée sur l'Elbe; au milieu de mars, la place de Dantzick se trouva complètement investie.

Je n'ai garde de raconter en détail les incidents d'un siège qui dura plus de deux mois et qui fut savamment conduit par MM. de Chasseloup et Lariboisière. Le maréchal Lefebvre se lassait des longs et habiles préparatifs de ses collaborateurs et voulait absolument donner l'assaut. L'autorisation en fut demandée à l'empereur. « Vous ne savez que vous plaindre, injurier vos alliés et changer d'avis au gré du premier venu, écrivit Napoléon au vieux militaire; vous traitez les alliés sans aucun ménagement; ils ne sont pas habitués au feu, mais cela viendra. Croyez-vous que nous fussions aussi braves en 92 que nous le sommes aujourd'hui après quinze ans de guerre? La poitrine de vos grenadiers que vous voulez mettre partout ne renversera pas des murailles; il faut laisser faire vos ingénieurs, et, en attendant, sachez avoir de la patience. Quelques jours perdus que je ne saurais comment employer aujourd'hui ne méritent pas que vous fassiez tuer quelques mille hommes dont il est possible d'économiser la vie. Votre gloire est de prendre Dantzick; quand ce sera fait, vous serez content de moi. »

Cependant les Russes et les Prussiens avaient résolu de tenter un effort pour débloquer Dantzick : un corps considérable vint attaquer le camp français devant le fort de Weichselmunde. Repoussés après un combat acharné, et grâce aux renforts qui étaient venus seconder le maréchal Lefebvre, les alliés virent également échouer la tentative des corvettes anglaises pour ravitailler la place. Une attaque des Suédois sur Stralsund n'avait naguère amené aucun résultat définitif, et leur général Essen avait été contraint de conclure un armistice. Dantzick capitula enfin le 26 mai, sans avoir subi l'assaut que les soldats français demandaient à grands cris. Dès le 22, Napoléon avait écrit au

maréchal Lefebvre : « J'autorise à sortir pour le maréchal Kalbreuth des règles ordinaires, voulant donner à ce général une preuve particulière d'estime; cependant la capitulation de Mayence ne peut être prise pour base, le siége étant moins avancé que celui de Dantzick l'est aujourd'hui; j'ai fait dans le temps une capitulation honorable au général Wurmser renfermé dans Mantoue; je veux en accorder une plus avantageuse au général Kalbreuth, qui tiendra le milieu entre celle de Mayence et celle de Mantoue. »

Tous les corps d'armée français occupaient des campements retranchés, prudemment défendus contre les attaques ennemies; ils souffraient des rigueurs de l'hiver et les grands approvisionnements de vin trouvés à Dantzick furent une importante ressource pour les soldats. Les tentatives de médiation de l'Autriche avaient avorté; la campagne de 1809 se préparait; partout l'herbe poussait dans les prairies, offrant aux cavaliers la nourriture nécessaire à leurs montures; les cygnes sauvages reparaissaient par troupes sur les rives de la Passarge. L'empereur Napoléon avait fixé la reprise des hostilités au 10 juin.

Les Russes le devancèrent. Alexandre avait envoyé sa garde au général Benningsen. « Frères! faites-vous honneur! » avait dit le jeune empereur à ses soldats qui se mettaient en marche. « Nous ferons tout ce qui sera possible! s'écrièrent les troupes; adieu, seigneur! » Déjà Benningsen s'avançait contre le corps de Ney, qui occupait les avant-postes, mais les habiles et prévoyantes dispositions de Napoléon avaient préparé la retraite de ses lieutenants; sans désordre et sans faiblesse, combattant toujours victorieusement, le maréchal Ney se replia sur Deppen; deux autres attaques sur les ponts de Lanutten et de Spanden furent également repoussées; la concentration des corps d'armée français commençait à s'opérer sur Saafeldt, lorsque le général Benningsen changea tout à coup son plan de campagne: passant de l'offensive à la défensive, il se décida à repasser l'Alle, afin de protéger le camp retranché d'Heilsberg et par là même la place de Kœnigsberg, dernier refuge des ressources et des approvisionnements de la Prusse. Le 7 juin au soir, la retraite des Russes avait commencé.

Napoléon les suivait avec son armée presque tout entière; des combats partiels avaient plus d'une fois engagé les détachements d'avant-garde et d'arrière-garde, lorsque le 10 juin, au soir, l'armée française

déboucha devant le camp retranché d'Heilsberg, fortement appuyé sur les deux rives de l'Alle. L'affaire s'engagea aussitôt, sanglante, acharnée, sans être décisive; les Français ne parvinrent pas à s'emparer des redoutes. Au jour, les Russes abandonnèrent Heilsberg, qui ne présentait pas un point d'appui suffisant pour la résistance; ils marchaient vers Kœnigsberg par la rive droite de l'Alle. Napoléon suivait la rive gauche, cherchant à devancer l'ennemi au confluent de l'Alle et de la Prégel, dans l'espoir d'enlever Kœnigsberg avant que la place pût être secourue. Déjà Murat et Davout menaçaient la ville.

C'était le trait supérieur du génie de Napoléon qu'une indomptable persévérance dans des projets savamment calculés n'excluait pas les coups de foudre d'une merveilleuse promptitude de résolution et de combinaisons. L'incertitude et l'imprévoyance régnaient au contraire dans les conseils militaires des Russes. Le général Benningsen, naguère dans une attitude offensive, revenu à une marche défensive et projetant la défense de Kœnigsberg, crut tout à coup nécessaire de se protéger contre une attaque de flanc; il traversa l'Alle sous les yeux des Français et, les rejoignant sur la rive gauche du fleuve, il s'avança vers le corps du maréchal Lannes que l'empereur avait envoyé sur Domnau; un fort détachement russe chassa de Friedland le régiment de hussards français qui s'y était établi. L'armée russe tout entière attaqua le maréchal Lannes, qui venait de rallier quelques renforts.

C'était mal juger de l'habile prudence de l'empereur Napoléon qu'espérer le tête-à-tête avec un seul corps de sa grande armée. Lannes tint jusqu'à midi sur le champ de bataille avec une héroïque adresse; il envoyait cependant exprès sur exprès à l'empereur, qui arrivait au galop, le visage rayonnant d'avance des joies de la victoire. « C'est le 14 juin! disait-il, l'anniversaire de Marengo; c'est un jour heureux pour nous! »

Napoléon et son état-major avaient devancé la marche des troupes; Lannes et ses soldats reprirent des forces en présence du chef invincible qui les avait tant de fois conduits au triomphe. « Donnez-moi seulement un renfort, sire, criait Oudinot, dont l'habit était criblé de balles, et bien que mes grenadiers n'en puissent plus, nous jetterons tous les Russes dans l'eau. »

C'était le but de l'empereur comme celui de ses soldats, et les positions qu'avait prises le général Benningsen concentré dans un coude de la rivière rendaient l'entreprise praticable. La journée était avancée, et

au long crépuscule; il était dix heures du soir lorsque le combat cessa. La victoire était complète; les restes de l'armée russe se retirèrent sur la Prégel sans que Napoléon parvînt à les rejoindre. Ils gagnèrent bientôt le Niémen. Cependant le maréchal Soult avait occupé Kœnigsberg évacué par les généraux Lestocq et Kaminsky. Le roi de Prusse ne possédait plus que la petite ville de Memel.

L'empereur Alexandre avait rejoint ses troupes vaincues et décimées malgré leur courage; le roi Frédéric-Guillaume se rendit auprès de son allié à Tilsitt. La paix était devenue nécessaire aux Russes; elle l'était depuis longtemps pour les Prussiens. Napoléon résolut de la traiter lui-même. En réponse à la demande d'un armistice, il proposa une entrevue à l'empereur Alexandre. Ce fut au milieu du Niémen, sur un radeau construit à cet effet, que les deux empereurs se rencontrèrent.

Alexandre était jeune, aimable, séduisant, entraîné parfois par des sentiments et des enthousiasmes chevaleresques ou mystiques, soumis à d'autres jours aux goûts et aux passions de l'Orient. Nul n'était plus capable de subir le charme d'un génie supérieur et d'une destinée extraordinaire, et l'ascendant personnel d'un homme qui savait à la fois plaire et troubler.

Napoléon voulut séduire son ennemi vaincu dont il désirait faire son allié; il y réussit sans peine. Maître des destinées du monde, dans sa propre pensée plus encore qu'il ne l'était dans la réalité, il avait résolu d'offrir à Alexandre des compensations qui pussent le satisfaire en le distrayant des conquêtes ou des empiétements qu'il se réservait personnellement. A la veille d'Austerlitz, Napoléon avait dit au prince Dolgorouki : « Eh bien! que la Russie s'étende aux dépens de ses voisins! » C'était la même pensée qu'il allait présenter au jeune souverain humilié et vaincu, qu'il voulait relever à ses propres yeux, afin de le mieux aveugler.

Les Russes et les Prussiens étaient également irrités contre l'Angleterre. Elle leur avait accordé de l'argent, mais ses efforts militaires n'avaient pas répondu à ses promesses, et c'était à sa haine obstinée contre la France que les deux monarques faisaient remonter l'origine de leurs échecs. « Si vous en voulez à l'Angleterre, dit Alexandre, nous nous entendrons sans peine, car j'ai à m'en plaindre autant que vous. » Ce fut, dans ce premier entretien, tout l'effort de Napoléon de développer dans l'âme de son interlocuteur les sentiments de

CE FUT AU MILIEU DU NIEMEN QUE LES DEUX EMPEREURS SE RENCONTRÈRENT

colère et de lassitude que lui avaient inspirés l'égoïsme qu'il imputait à la Grande-Bretagne, l'impuissance et la faiblesse qu'il reconnaissait chez la Prusse, et de l'engager à se rapprocher de la seule puissance qui pût lui offrir une alliance glorieuse et profitable. Dans la pensée de l'empereur, nous l'avons déjà dit, la nécessité d'une union continentale s'était depuis longtemps fait sentir. « L'Autriche ou la Russie, » avait-il dit à M. de Talleyrand. Napoléon tendait la main à l'empereur Alexandre.

La ville de Tilsit avait été neutralisée, et les deux empereurs y avaient établi leurs quartiers. Avant de quitter la rive opposée du Niémen, Alexandre avait présenté le roi de Prusse à Napoléon dans ce pavillon flottant du fleuve qui restait indivis entre les deux nations. Honnête, modéré et digne jusque dans son profond abattement, Frédéric-Guillaume n'éprouvait ni n'exerçait en aucune mesure la séduction à laquelle succombait l'empereur Alexandre et qu'il était à son tour capable d'inspirer. Il réclamait de son allié des efforts constants et persévérants auxquels Alexandre se tenait pour obligé, non sans une secrète humeur. C'était avec une ostentation de bonne grâce et de condescendance que Napoléon rappelait sans cesse au jeune tzar qu'il n'accordait quelque faveur au roi de Prusse que par égard pour ses instances.

« Au milieu de la guerre que la Russie et la France se sont faite, écrivait Napoléon le 4 juillet 1807, l'un et l'autre souverain, éclairés sur la situation et la vraie politique de leurs empires, ont désiré le rétablissement non-seulement de la paix, mais même, comme d'un commun accord et par la force de la raison et de la vérité, ont voulu former des liens et passer dans un seul instant d'une guerre ouverte aux plus intimes relations. L'amitié et la confiance sans bornes qu'ont inspirées à l'empereur Napoléon les hautes qualités de l'empereur Alexandre, ont fait sceller par le cœur ce qu'avait déjà approuvé et ratifié la raison. La protection de l'empereur fera rentrer le roi de Prusse dans la possession de tous les pays qui bordent les deux Haff, qui vont depuis les sources de l'Oder jusqu'à la mer. Un grand nombre de places fortes, par le seul désir de lui plaire, seront remises au roi de Prusse. La politique de l'empereur Napoléon est que son influence immédiate ne doit pas dépasser l'Elbe, et cette politique, il l'a adoptée parce que c'est la seule qui puisse se concilier avec le système d'amitié sincère et constant qu'il veut contracter avec le grand empire du Nord. »

Sous le voile de cette modération apparente, les prétentions ou les résolutions de l'empereur Napoléon se résumaient ainsi : Le roi Frédéric-Guillaume recouvrerait la vieille Prusse, la Poméranie, le Brandebourg, la haute et la basse Silésie ; il abandonnerait toutes les provinces à la gauche de l'Elbe, qui devaient constituer, avec le grand-duché de Hesse, un royaume de Westphalie destiné à Jérôme Bonaparte. Les duchés de Posen et de Varsovie enlevés à la Pologne russe devaient former un État polonais sous le titre de Grand-duché de Varsovie ; l'électeur de Saxe, récemment élevé à la dignité royale, en recevait la dotation, à charge de maintenir une route militaire à travers la Silésie. Tous les États fondés par Napoléon devaient être reconnus. La Russie se trouvait chargée de la médiation entre la France et l'Angleterre. La France devenait arbitre entre la Russie et la Porte.

C'était beaucoup, c'était trop pour la Prusse, déchirée sans être complétement détruite, réduite à la moitié de son territoire et privée de ses places les plus importantes, car Dantzick devenait ville libre et Magdebourg faisait partie du nouveau royaume de Westphalie. Dès que ces dures conditions furent révélées à Frédéric-Guillaume par l'empereur Alexandre, le malheureux roi protesta contre une ruine aussi complète. Il conçut un instant le vain espoir d'obtenir de Napoléon quelques concessions en essayant auprès de lui le pouvoir de l'esprit et de la beauté de la reine Louise. Cette princesse quitta Memel pour se rendre à Tilsit; « elle est charmante, » écrivit Napoléon à l'impératrice Joséphine; mais cette froide appréciation des agréments de la femme n'exerçait aucune influence sur les résolutions du conquérant et du politique. La reine déploya en vain toutes les ressources de son esprit et de sa bonne grâce; en vain, présentant au vainqueur une rose qu'elle venait de cueillir, s'aventura-t-elle à demander Magdebourg en échange de sa fleur: « C'est vous qui me l'avez offerte, madame, » dit durement Napoléon. La reine Louise quitta Memel, humiliée et triste jusqu'au fond de l'âme. Ses enfants et son peuple ne devaient pas nous pardonner ses injures.

Alexandre avait loyalement défendu son allié et se croyait assuré d'avoir obtenu pour lui tout ce qu'il pouvait obtenir; dans le secret de sa pensée, il se consolait des concessions qu'il avait été contraint de faire pour les autres comme pour lui-même, grâce aux perspectives éblouissantes que Napoléon avait su faire briller à ses yeux. Au nord et au midi, le jeune tzar se croyait déjà maître de territoires

nouveaux, objet d'une longue ambition pour l'empire russe. Le sultan Sélim venait de tomber à Constantinople sous une révolte des janissaires, il était prisonnier dans son palais, et le gouvernement qui allait lui succéder devait naturellement être hostile à l'influence française. Napoléon se trouvait donc libre d'abandonner à la Russie une large part de cet Empire Ottoman toujours convoité par elle. « Constantinople! jamais! avait dit l'empereur dans une exclamation intime entendue par l'un de ses secrétaires; l'empire du monde est a Constantinople! » Mais les débris de la puissance turque étaient de nature à satisfaire tous les prétendants, et dans le cas où la Turquie n'accepterait pas la paix, le traité occulte conclu entre la France et la Russie assurait au tzar toutes les provinces d'Europe, à l'exception de Constantinople et de la Roumélie. Dans le cas du refus par le cabinet de Londres d'une médiation de la Russie, Alexandre s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre. Le Portugal et la Suède également soumis à l'influence anglaise pouvant participer à ce même refus, il était convenu que l'empereur Napoléon enverrait une armée en Portugal et que l'empereur Alexandre entrerait en Suède. La Finlande était fort à la convenance de l'empire russe. « Le roi de Suède est à la vérité votre beau-frère et votre allié, disait Napoléon : qu'il suive les changements de votre politique, ou qu'il subisse les conséquences de sa mauvaise volonté. La Suède est l'ennemie géographique de la Russie. Pétersbourg se trouve trop près de la Finlande. Il ne faut plus que les belles Russes entendent de leurs palais de Pétersbourg le canon des Suédois. »

Le traité de Tilsit avait été conclu le 7 juillet 1807, il fut signé le 8. Le roi et la reine de Prusse repartirent aussitôt, amèrement tristes et découragés. Les deux empereurs se séparèrent le 9, avec une cordialité sincère alors dans son ostentation. Plus d'une fois ils avaient ensemble passé la revue de leurs troupes; une fois encore ils se montrèrent aux deux armées; Napoléon décora de sa main un soldat de l'armée russe, qui lui fut désigné par le tzar. Il l'accompagna ensuite jusqu'au bord du Niémen, attendant sur la rive que son ami et son allié eût touché terre. Montant alors en voiture, il reprit le chemin de Kœnigsberg, et bientôt celui de la France, chargeant Berthier et le maréchal Kalbreuth de régler les détails de l'évacuation de la Prusse et le payement des contributions de guerre dont les pays vaincus devaient être écrasés. Le 27 juillet, à six heures du matin, l'empereur

rentrait à Paris, qu'il avait quitté l'année précédente et qu'il avait depuis lors tant de fois enivré du bruit de ses victoires. La gloire militaire était éclatante, éblouissante même; l'œuvre politique restait précaire par sa nature comme par son immensité. Les empires fondés sur la conquête sont nécessairement fragiles, la guerre eût-elle pris naissance dans des motifs sérieux et légitimes. Lorsqu'elle repose sur l'ambition d'un homme ou d'un peuple, au mépris du droit et de la justice, lorsqu'elle lèse à la fois les intérêts, la fierté et le repos de toutes les nations, aucun génie et nul éclat de gloire ne sauraient en assurer la durée ou légitimer le succès. La France le sentait au travers des entraînements de la victoire. L'Angleterre le répétait avec une mâle confiance, dans l'espoir d'affermir le courage de ses peuples. Une fois de plus, elle se trouvait seule en face de la puissance toujours croissante de la France et de l'incomparable génie de son souverain.

C'est le funeste effet de l'affaiblissement du sens moral chez un chef d'État de l'affaiblir en même temps et par une contagion inévitable chez ses rivaux et ses adversaires. En présence du blocus continental et de la résolution qu'avait annoncée l'empereur Napoléon de l'imposer à l'Europe tout entière, le cabinet anglais, désormais dirigé par les héritiers de la politique de Pitt, par M. Canning et par lord Castlereagh, résolut d'user à son tour de violence. Craignant de voir les forces maritimes du Danemark passer au pouvoir de Napoléon, l'Angleterre viola la neutralité de ce petit royaume, et devança les conditions secrètes du traité de Tilsit. Lord Cathcart, à la tête d'une escadre considérable, fut chargé de sommer le prince régent de lui livrer la flotte danoise comme un gage des loyales intentions de son pays; il offrait en même temps de défendre le territoire danois et toutes ses colonies. Le prince répondit avec une amère ironie : « Votre protection? N'avons-nous pas vu vos alliés attendre du secours pendant une année sans le recevoir? » Copenhague fut bombardée; sir Arthur Wellesley, dont le nom retentissait pour la première fois en Europe, opéra son débarquement avec un corps de dix mille hommes. Le prince se vit forcé de capituler et de livrer aux Anglais sa flotte avec tout le matériel de ses arsenaux. La réprobation fut grande en Europe contre cet acte de violence; le cabinet anglais rendit public l'article du traité de Tilsit qui avait motivé son agression, mais toute tentative de médiation était désormais devenue dérisoire; l'empereur Alexandre l'avait senti. le 11 novembre, lord Leveson Gower, alors ambassadeur d'An-

gleterre à Saint-Pétersbourg, reçut ses passeports, et le tzar adhéra hautement à l'alliance française. « Je crus prudent de fermer les yeux sur l'avis qu'avaient reçu les navires de commerce anglais de quitter les ports russes, » dit le général Savary que Napoléon avait placé auprès de l'empereur Alexandre. Celui-ci traitait avec distinction l'envoyé français, mais la cour et le monde de Pétersbourg n'avaient pas oublié la part qu'avait prise Savary au meurtre du duc d'Enghien : il restait isolé dans son palais et jusque dans les salons de l'empereur. Le manifeste de l'Angleterre répondit à la déclaration de guerre des Russes. « Publiez le traité de Tilsit avec ses articles secrets, disait M. Canning. Les conditions n'en ont pas été communiquées à l'Angleterre; nous les connaissons cependant : elles expliqueront à l'Europe notre conduite et nos craintes, comme le changement d'attitude de la Russie. » Déjà l'empereur Napoléon regrettait les magnifiques perspectives qu'il avait ouvertes au tzar du côté de la Turquie. Le gouvernement de la Sublime Porte avait habilement accepté la médiation de la France; Napoléon cherchait à exciter les convoitises des Russes du côté du Nord; M. de Caulaincourt, qui avait remplacé Savary à Saint-Pétersbourg, poussait avec ardeur à la guerre contre la Suède et à la conquête de la Finlande. A la suite de l'agression anglaise, le Danemark s'était jeté dans les bras de la France; il devenait facile de fermer à l'Angleterre le passage du Sund. Le tzar et son conseiller favori, M. de Romanzoff, revenaient sans cesse aux espérances que Napoléon avait laissé concevoir. « C'en est fait du vieil Empire Ottoman, disait le ministre russe; sans que le tzar y mette la main, l'mepereur Napoléon sera bientôt obligé d'annoncer dans le *Moniteur* que la succession des Sultans est ouverte et que les héritiers naturels n'ont qu'à se présenter. »

En attendant, et comme une constante menace contre un allié qu'il ne satisfaisait pas complétement, Napoléon prolongeait son occupation du territoire prussien, sous le prétexte fondé du retard apporté au payement des contributions de guerre; il organisait provisoirement le gouvernement du Hanovre qu'il avait conservé comme un appât futur pour le gouvernement anglais, et il traitait avec l'Espagne au sujet des passages de troupes nécessaires à l'invasion du Portugal. Cette puissance, constamment fidèle à l'alliance anglaise, ayant refusé d'adhérer au blocus continental, l'empereur avait dirigé contre elle le général Junot avec un corps de vingt-six mille hommes. Les négociations avec Madrid n'étaient pas achevées et les soldats français étaient déjà entrés

sur le territoire espagnol. Une seconde armée se préparait à les suivre. L'Autriche restait inquiète et ombrageuse, une convention qui lui était favorable fut signée à Fontainebleau le 10 octobre. Le 27, le partage éventuel et provisoire du Portugal fut accepté par l'envoyé espagnol, M. Yzquierdo. Un royaume de la Lusitanie septentrionale était attribué à la reine d'Étrurie qui renonçait à ses possessions en Italie. La principauté indépendante des Algarves devait être constituée pour le prince de la Paix; l'empereur se réservait le centre du pays, conquis en espérance. Un corps espagnol devait se joindre aux troupes françaises pour envahir le Portugal. Le général Junot marchait sur Lisbonne. De vastes projets, injustifiables dans leur nature, se rattachaient à cette invasion de la Péninsule, entraînant nécessairement des fautes et des crimes aussi dangereux que funestes. Napoléon avait résolu de chasser les Bourbons de tous les trônes de l'Europe, pour les remplacer par les Bonapartes. Il partit pour l'Italie, afin d'y achever une partie de son œuvre avant de mettre la main sur l'Espagne.

Quittant Paris le 16 novembre, l'empereur avait surpris Eugène Beauharnais qu'il allait solennellement adopter en lui assurant la succession de la couronne d'Italie. Il parcourut le nord de la Péninsule italienne, réorganisant à Venise les services publics qui étaient tombés en désuétude, décrétant la création d'une commune sur le Mont-Cenis et pourvoyant aux besoins des voyageurs sur la nouvelle route qu'il y avait ouverte. A Mantoue, il eut une entrevue avec son frère Lucien, qu'il aurait voulu placer sur le trône de Portugal, mais celui-ci restait obstinément rebelle à l'autorité du frère tout-puissant qui exigeait la rupture d'une union déjà ancienne avec Mme Jouberthon. Revenu à Milan le 13 décembre, Napoléon y publia le 17 un décret destiné à aggraver les rigueurs du blocus continental. Par des représailles aussi injustes que maladroites contre le décret de Berlin, le cabinet anglais avait promulgué, le 11 novembre 1807, une ordonnance du Conseil qui obligeait les navires de toutes les nations neutres à toucher en Angleterre pour y porter des marchandises ou en recevoir, en acquittant des droits de douane s'élevant en moyenne à 25 0/0. Les navires qui négligeaient cette précaution étaient déclarés de bonne prise. En réponse, l'empereur Napoléon décréta que tout navire ayant touché à un port anglais ou subi la visite d'un navire anglais était par ce fait même *déneutralisé* et devenait à son tour de bonne prise. Dans cette rivalité insensée qui ruinait en même temps le commerce

anglais et celui du monde, le cabinet de Londres n'avait pas eu le soin d'adoucir en faveur des États-Unis la rigueur de ses prescriptions. Ce fut pour l'Angleterre l'occasion de graves difficultés et d'une guerre un moment dangereuse. L'arbitraire et la violence régnaient sur toutes les mers.

A travers des difficultés et des souffrances qui menaçaient de

PIE VII.

détruire l'armée placée sous ses ordres, le général Junot arrivait aux portes de Lisbonne. Il n'avait eu à lutter contre aucun autre ennemi que les mauvais chemins et le manque de vivres; la terreur s'était emparée de la maison royale de Portugal. Le *Moniteur* du 13 novembre contenait déjà un article sur la chute de la race illustre de Bragance. « Le prince régent de Portugal perd son trône, disait le journal officiel; il le perd influencé par les intrigues des Anglais; il le perd pour n'avoir pas voulu saisir les marchandises anglaises qui sont à Lisbonne. Que fait l'Angleterre, cette alliée si puissante? Elle regarde avec indifférence tout ce qui se passe en Portugal. Que fera-t-elle

quand le Portugal sera pris? Ira-t-elle s'emparer du Brésil? Non; si les Anglais font cette tentative, les catholiques les chasseront. La chute de la maison de Bragance restera une nouvelle preuve que la perte de quiconque s'attache aux Anglais est inévitable. »

Le prince régent de Portugal avait cru pouvoir arrêter la marche du général Junot en envoyant au-devant de lui des émissaires chargés de toutes les soumissions exigées par Napoléon. Les envoyés n'avaient pas su rencontrer l'armée française, éparse et décimée par les maux qu'elle avait subis; elle avançait cependant, et la nouvelle de son approche jeta la cour de Portugal sur les navires qui se trouvaient encore à l'entrée du Tage. Le 27 novembre, la reine folle, son fils le prince régent, ses filles et presque toutes les familles considérables de Lisbonne, accompagnés par leurs serviteurs, s'entassèrent sur la flotte portugaise, résolus à fuir jusqu'au Brésil. Sept à huit mille personnes chargées de toutes leurs richesses encombraient ainsi l'embouchure du Tage, protégées par l'escadre anglaise. Le 28, un vent favorable leur permit de mettre à la voile; lorsque le général Junot entra à Lisbonne le 30 novembre à huit heures du matin, les trésors dont il était chargé de s'emparer étaient hors de sa portée. Il s'établit sans résistance dans la capitale, bientôt écrasée par les confiscations et les contributions de guerre. « Tout est plus facile dans le premier moment que par la suite, écrivait l'empereur à Junot, le 13 décembre 1807; ne cherchez point la popularité à Lisbonne, ni les moyens de plaire au pays : c'est manquer votre but, enhardir le peuple et vous préparer des malheurs. L'espoir que vous concevez du commerce et de la prospérité est une chimère avec laquelle on s'endort. »

Jérôme Bonaparte avait été déclaré roi de Westphalie le 8 décembre. Le 10, se consomma l'acte annoncé par le traité de Fontainebleau. La reine régente d'Étrurie, Marie-Louise de Bourbon, déclara, au nom de son fils, à ses sujets qu'il était appelé à régner sur un nouveau royaume; la Toscane retombait donc directement entre les mains de l'empereur Napoléon, qui en confia le gouvernement à sa sœur Elisa Baciocchi, à laquelle il avait déjà fait don de la principauté de Lucques et de Piombino.

La soumission ou la fuite, telle était la seule alternative qui semblait demeurer aux souverains continentaux en présence des exigences et de l'impérieuse volonté de Napoléon. Seul, et depuis deux ans déjà, le pape résistait encore à ses demandes et usait à son égard d'une

ndépendance qui irritait chaque jour davantage le maître tout-puis-ant de l'Europe. Tristement désabusé des illusions et des espérances qui l'avaient entraîné à Paris pour le sacre de Napoléon, Pie VII avait conservé dans ses rapports personnels avec l'empereur une bonne grâce paternelle et caressante. Il avait beaucoup à obtenir et beaucoup à craindre de la part du conquérant; rentrant en Italie au mois de juin 1805, il avait dit dans son allocution aux cardinaux : « Nous avons tenu dans nos bras à Fontainebleau ce prince si puissant et si plein d'amour pour nous. Beaucoup de choses ont déjà été faites et sont comme les arrhes de ce qui doit se faire encore. »

Cependant le code Napoléon avait été appliqué à l'Italie, autorisant le divorce, et primant de droit le concordat italien qui déclarait la religion catholique religion d'État. Le pape s'en était plaint, non sans vivacité, et il avait reçu en réponse des assurances aussi gracieuses que vaines de la part de l'empereur. Mais déjà le conflit devenait personnel et plus pressant; le refus du saint-père de rompre le mariage de Jérôme Bonaparte avec Miss Paterson (juin 1805) engageait à la fois la conscience du pape et les vues de Napoléon sur l'élévation de sa famille aux trônes nouveaux ou anciens qu'il leur destinait en Europe. Pie VII avait longtemps étudié dans sa jeunesse la question des interdictions canoniques; il ne consulta ni ses ministres ni ses docteurs; ce fut une réponse personnelle qu'il adressa à l'empereur. « Il est hors de notre pouvoir, dit-il, de prononcer le jugement de nullité; si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupables d'un abus abominable devant le tribunal de Dieu, et Votre Majesté elle-même, dans sa justice, nous blâmerait de prononcer une sentence contraire au témoignage de notre conscience et aux principes invariables de l'Église. »

L'humeur de Napoléon était restée grande, mais il avait tranché la difficulté en cassant par un décret impérial le mariage de son frère et en lui faisant peu après épouser une princesse de Wurtemberg. Le dissentiment qui devait bientôt éclater avec la cour de Rome dépendait de sa volonté toute-puissante et ne lui causait aucun souci. Dans les mouvements de troupes nécessités, au mois d'octobre 1805, par sa campagne contre l'Autriche, l'empereur avait chargé le général Gouvion Saint-Cyr, qui occupait le royaume de Naples, de traverser les États du Pape afin d'aller prendre position en Lombardie. Sur son chemin se trouvait la place d'Ancône. Les troupes françaises reçurent

l'ordre de s'en emparer et d'y établir garnison. L'ordre fut aussitôt exécuté.

Malgré les difficultés qui s'étaient depuis peu élevées entre l'empereur et lui, le pape croyait avoir beaucoup accordé à Napoléon et à la Révolution française en sa personne. L'Europe en jugeait ainsi, et de fréquents reproches avaient été adressés à la cour de Rome par les puissances ennemies ou rivales de la France. Ce fut donc avec un étonnement mêlé d'indignation que Pie VII apprit l'occupation d'Ancône ; il écrivit le 13 novembre (1805) à l'empereur une lettre personnelle et secrète : « Nous avouons franchement à Votre Majesté le vif chagrin que nous éprouvons en nous voyant traité d'une manière qu'à aucun titre nous ne croyons avoir méritée. Notre neutralité a été reconnue par Votre Majesté comme par toutes les autres puissances. Celles-ci l'ont pleinement respectée, et nous avions des motifs particuliers de croire que les sentiments d'amitié que Votre Majesté professait à notre égard nous auraient préservé d'un si cruel affront. Nous vous le dirons franchement : depuis notre retour de Paris, nous n'avons éprouvé qu'amertumes et déplaisirs, et nous ne trouvons pas en Votre Majesté le retour des sentiments que nous nous croyions en droit d'attendre de sa justice. Ce que nous nous devons à nous-mêmes, c'est de réclamer de Votre Majesté l'évacuation d'Ancône, et nous ne verrions pas, si un refus nous était opposé, comment le concilier avec la continuation des bons rapports avec le ministre de France. »

Ce fut de Munich, au lendemain de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg, que Napoléon répondit enfin, le 7 janvier 1806, à la lettre du pape, au milieu du concert d'adulations et de transports qui lui étaient prodigués par les vaincus comme par les courtisans de sa gloire. La réclamation de Pie VII lui rappelait le désagréable souvenir d'une autorité indépendante et qu'il n'avait pu toujours soumettre à sa volonté; la colère du despote éclata avec violence, à la fois spontanée et calculée : « Votre Sainteté se plaint de ce que, depuis son retour de Paris, elle n'a eu que des sujets de peine. La raison en est que depuis lors tous ceux qui craignaient mon pouvoir et me témoignaient de l'amitié ont changé de sentiments, s'y croyant autorisés par la force de la coalition, et que depuis le retour de Votre Sainteté à Rome je n'ai éprouvé que des refus sur tous les objets, même ceux qui étaient d'un premier ordre pour la religion, comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'empêcher le protestantisme de relever la tête en France. Je me suis

considéré comme le protecteur du saint-siége, et à ce titre j'ai occupé Ancône. Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la seconde et de la troisième race, comme le fils aîné de l'Église, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. Je serai l'ami de Votre Sainteté toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion. Si Votre Sainteté veut renvoyer mon ministre, Elle est libre de le faire, Elle est libre d'accueillir de préférence les Anglais et le calife de Constantinople. Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion de tous les princes qui règnent. »

Napoléon avait exclu son frère Jérôme de la succession à l'empire, mais il affectait de redouter pour la France la possibilité d'un souverain protestant; ce fut avec un redoublement de violence grossière qu'il écrivit le même jour à son oncle le cardinal Fesch : « Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'un protestant puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant. Je suis religieux, mais je ne suis pas cagot. Constantin a séparé le civil du militaire, et je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom à Rome. Dites à Consalvi, dites même au pape que, puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrais bien aller l'y rétablir. Pour le pape je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon empire confine avec l'Orient. J'entends donc qu'on règle sa conduite avec moi sur ce point de vue. Autrement, je réduirai le pape à être évêque de Rome. »

Les troupes françaises n'évacuèrent pas Ancône et le cardinal Fesch resta à Rome. Mais bientôt de nouveaux sujets de dissentiment s'élevèrent entre Napoléon et le pape, toujours scrupuleux observateur de la neutralité qu'il croyait devoir à toutes les puissances. Déjà l'empereur avait exigé que tous les ports de ses alliés fussent fermés au commerce anglais; à mesure que ses ennemis devenaient plus nombreux et son pouvoir arbitraire plus oppressif, il étendit ses prétentions jusque sur les pays neutres par situation et par obligation d'État. Joseph Bonaparte venait d'être proclamé roi de Naples ; la maison de Bourbon n'occupait plus en Italie que le trône dérisoire d'Étrurie, déjà sur le point de lui échapper ; Napoléon voulut exiger du pape l'interdiction de ses ports et de son territoire aux exilés ou aux réfugiés qui avaient, de temps immémorial, eu coutume de chercher un asile à Rome.

« Votre Sainteté pourrait éviter tous ces embarras en marchant dans une route droite, écrivit Napoléon à Pie VII le 22 février 1806. Toute l'Italie sera soumise à ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siége; je lui ferai même payer les préjudices que pourraient lui occasionner les mouvements de mon armée; mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'Elle cessera des ménagements inutiles envers les hérétiques ennemis de l'Église et envers les puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe ou Suédois réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage la trompent et finiront par attirer des malheurs qui leur seront funestes. » Il ajoutait dans sa lettre au cardinal Fesch : « Dites bien que j'ai les yeux ouverts, que je ne suis trompé qu'autant que je veux bien, que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur empereur, qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie. Je fais connaître au pape mes intentions en peu de mots. S'il n'y adhère pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne. »

C'était contre le cardinal Consalvi, naguère l'habile et ferme négociateur du Concordat, que l'empereur, assisté par le cardinal Fesch, portait alors ses soupçons et sa colère. Il le regardait comme systématiquement hostile à la France, mais l'attachement du pape pour son ministre restait inébranlable; c'était de Consalvi seul qu'on pouvait obtenir une soumission volontaire. « S'il aime sa religion et sa patrie, dites bien à Consalvi, écrivait l'empereur à son oncle, qu'il n'a qu'un de ces deux partis à prendre, faire toujours ce que je veux ou quitter le ministère. »

La modération et la prudente résolution du ministre romain éclatèrent dans la réponse du pape aux exigences de Napoléon. Déjà un Anglais obscur, M. Jackson, depuis longtemps accrédité auprès du roi de Sardaigne, avait excité la méfiance de Napoléon, qui l'insulta dans les documents officiels. « Un ministre anglais, la honte de son pays, avait trouvé un asile à Rome. Là il ourdissait des complots, salariait des brigands, tramait des perfidies, payait des assassinats; et Rome protégeait le traître et ses agents, devenant un théâtre de diffamations, un

atelier de libelles et un asile de brigandages. » Le seul crime de M. Jackson avait été de tenir sa cour au courant de l'état des affaires à Rome. Sans bruit, et avec tous les égards que méritait son caractère, le cardinal Consalvi engagea M. Jackson à quitter Rome. Les cardinaux furent réunis en consistoire secret. Le cardinal Fesch n'y fut pas appelé. On connaissait, lui dit-on, ses opinions, et sa qualité d'ambassadeur le rendrait déplacé dans le conseil du saint-père.

Le consistoire ne se trompa pas un seul instant sur les conséquences qu'entraînaient forcément les concessions demandées par Napoléon. « Nous vîmes tous, dit le cardinal Consalvi dans ses mémoires, que, loin d'admettre la neutralité du saint-siége, Bonaparte entendait même l'obliger à titre de feudataire et de vassal à prendre fait et cause à la suite de la France dans n'importe quelle guerre qui s'engagerait plus tard. Le saint-siége pouvait donc se voir du matin au soir attaqué par l'Autriche, par l'Espagne, par toutes les autres puissances catholiques ou non catholiques. Quoi ! la seule ambition ou l'avidité de la France aurait eu le droit de dépouiller le saint-père de son titre de père commun des fidèles et d'obliger le représentant d'un Dieu de paix et le chef de la religion à semer partout la désolation ou la ruine en maintenant dans un perpétuel état de guerre les peuples soumis à la tiare ! »

Tant de raisons divines et humaines, évidentes pour le bon sens comme pour la conscience, décidèrent la réponse du pape. Elle fut modérée, caressante, prudente, mais elle repoussa catégoriquement les exigences de l'empereur. Pie VII voulait rester neutre et ne point chasser de ses États les Anglais ou les Russes ; il n'admettait pas la prétention de l'empereur à exercer sur Rome un protectorat dominateur. « Le Pape ne reconnaît point et n'a jamais reconnu aucune puissance qui lui fût supérieure. Votre Majesté est infiniment grande ; Elle a été élue, couronnée, consacrée, reconnue empereur des Français, mais non pas empereur de Rome. Il n'existe pas d'empereur de Rome. »

Il y avait beaucoup de hardiesse à repousser aussi hautement les prétentions impériales ; le pape et le cardinal Consalvi s'engagèrent bientôt dans une voie plus dangereuse. L'accession du nouveau roi de Naples avait été annoncée à la cour de Rome par le cardinal Fesch en termes arrogants : « Le trône de Naples ayant vaqué à la suite d'une peine encourue par la plus scandaleuse perfidie dont les annales des peuples aient jamais fait mention, et Sa Majesté s'étant trouvée dans

la nécessité de soustraire ce pays et l'Italie entière aux fureurs d'une cour insensée, elle a jugé convenable à sa dignité de confier la destinée de ce pays qu'elle chérit à un prince de sa maison. Le soussigné ne doute pas que le gouvernement pontifical ne voie dans cet heureux événement une nouvelle garantie du système d'ordre, de justice, de consistance qu'elle a toujours eu à cœur d'établir dans tous les lieux qui sont soumis à son influence. »

A cette demande détournée de la reconnaissance de Joseph Bonaparte, le pape répondit en faisant valoir ses anciens droits féodaux sur le royaume de Naples, « rapports, disait le cardinal Consalvi, qui ont toujours été observés, nommément dans les cas de conquêtes, non-seulement lors de l'établissement d'une nouvelle dynastie, mais aussi au commencement de chaque nouveau règne. »

C'était remonter bien loin dans l'histoire pour réclamer des droits douteux; Napoléon releva vivement la prétention. « Sa Majesté ne recherche pas à connaître s'il est vrai que, dans des temps d'ignorance, la cour de Rome ait usurpé le droit de donner des couronnes et des droits temporels aux princes de la terre; mais si l'on trouvait que dans d'autres siècles la cour de Rome a détrôné des souverains, a prêché des croisades, interdit des royaumes entiers, on rencontrerait aussi que les papes ont toujours considéré leur pouvoir temporel comme ressortissant des empereurs français, et la cour de Rome ne prétend pas sans doute que Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son royaume. Si cela continue, ajoutait Napoléon, abandonnant brusquement les recherches historiques, je ferai enlever Consalvi de Rome, et je le rendrai responsable de ce qu'il veut faire, parce qu'il est évidemment acheté par les Anglais. Il verra si j'ai la force de soutenir ma couronne impériale, appuyez sur ce mot *impériale* et non royale, et sur ce que les relations du pape avec moi doivent être celles de ses prédécesseurs avec les empereurs d'Occident[1]. »

En même temps, et comme la foudre accompagne l'éclair, la cour de Rome apprenait que l'effet avait suivi la menace. Sur l'ordre exprès de l'empereur Napoléon, Civita-Vecchia avait été occupée par deux régiments de l'armée napolitaine. Les districts de Bénévent et de Ponte-Corvo, enclavés dans le royaume de Naples et qui appartenaient au saint-siége, étaient érigés en principautés en faveur de M. de Talley-

[1] Projet de note envoyé à M. de Talleyrand par l'empereur.

rand et du maréchal Bernadotte. Le cardinal Fesch était rappelé. Il quitta Rome après une altercation assez vive avec le pape. Quelques jours plus tard, et dans le vain espoir d'adoucir des rapports devenus de plus en plus difficiles, le cardinal Consalvi donna sa démission. Il écrivit au cardinal Caprara, toujours légat du pape à Paris, et complétement subjugué par l'autorité impériale : « Si quelqu'un m'avait dit, lorsque je négociais le Concordat, que sous peu de temps j'apparaîtrais au gouvernement français sous l'aspect d'un ennemi, j'aurais cru rêver. Mais je suis trop attaché au saint-siége, à mon souverain, à mon bienfaiteur et à mon pays, pour ne pas me considérer comme obligé d'écarter par ma retraite les maux qui pourraient résulter de ma présence. Sa Sainteté agrée ma démission. Elle a eu pour objet de satisfaire l'empereur et de lui donner une preuve de son désir de conserver la bonne harmonie avec son gouvernement en écartant tout ce qui pouvait la compromettre. »

Le sacrifice du cardinal Consalvi était inutile et passa inaperçu. Napoléon exigeait du saint-siége, non-seulement la soumission à sa volonté, mais l'acceptation de ses principes. Les réserves de la cour de Rome l'irritaient de plus en plus. Il avait épouvanté le cardinal Caprara par une scène violente. « Écrivez que je demande à Sa Sainteté une déclaration sans ambiguïté, portant que, pendant la présente guerre et toute autre guerre à venir, tous les ports des États pontificaux seront fermés à tous bâtiments anglais, soit de guerre, soit de commerce. Sans quoi, je ferai occuper tout le reste de l'État pontifical, je ferai apposer les aigles sur les portes de chacune de ses villes, de chacun de ses domaines, et je partagerai les provinces possédées par le pape, comme j'ai fait pour Bénévent et Ponte-Corvo, en autant de duchés et de principautés, que je conférerai à qui il me plaira. Si le pape persiste dans son refus, j'établirai un sénat à Rome, et quand une fois Rome et l'État pontifical seront dans mes mains, ils n'en sortiront jamais plus. » Déjà les revenus de Civita-Vecchia avaient été saisis par les généraux Lemarrois et Duhesme. « De quel droit agissez-vous ainsi? » demandait un employé du Trésor pontifical. « Vous servez un petit prince et moi un grand souverain, repartit l'officier, voilà tout mon droit. » Tel était partout en Europe le fondement du droit de l'empereur Napoléon. Le gouverneur de Civita-Vecchia, Mgr Negreta, avait été enlevé de force dans sa résidence et renvoyé à Rome sans escorte. Les communications personnelles n'existaient plus entre le pape et l'empereur.

La lettre de Pie VII envoyée par les mains du cardinal Caprara resta sans réponse. Seul M. Alquier, qui avait succédé à Rome au cardinal Fesch, informait encore Napoléon de l'état des esprits dans la cour pontificale. Ancien conventionnel, intelligent et modéré, le ministre de France répétait à M. de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères : « On s'est étrangement trompé sur le caractère du souverain pontife si l'on a pensé que sa flexibilité apparente cédait à tous les mouvements qu'on voulait lui imprimer. Dans tout ce qui tient à l'autorité du chef de l'Église, il ne s'en rapporte qu'à lui seul. Le pape a un caractère doux, mais très-irritable et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve; déjà ils disent ouvertement : Si l'empereur nous renverse, son successeur nous rétablira. »

Au lendemain de la bataille d'Iéna, lorsque la ruine de la monarchie prussienne eut ajouté à l'éclat des victoires de Napoléon un nouveau lustre, l'empereur voulut tenter un dernier effort pour établir sa domination absolue sur ce petit coin de l'Italie qui conservait encore un souverain indépendant. Depuis plus d'un an, il n'avait accepté aucune communication directe avec la cour de Rome; il manda auprès de lui l'évêque *in partibus* de Séleucie, Mgr Arezzo, naguère nonce du pape en Russie et qui se trouvait alors à Dresde. Le prélat fut admis auprès de l'empereur à Berlin, dans le cabinet du grand Frédéric; il a conservé le récit textuel de sa conversation avec Napoléon : « Qu'aviez-vous à faire avec la Russie? — Votre Majesté n'ignore pas qu'il y a plus de quatre millions de catholiques en Russie; c'est pour cela que le pape y entretient un ministre. — Le pape ne doit pas avoir de ministre à Saint-Pétersbourg; les grecs ont toujours été les ennemis de Rome, et je ne sais par quel esprit de vertige Rome veut plus de bien à ses ennemis qu'à ses amis. Vous allez quitter Dresde et vous rendre à Rome. Vous êtes mon ennemi : d'abord vous n'êtes pas Sicilien pour rien; je n'entends pas par là que vous m'ayiez dit des injures, mais vous avez désiré que je fusse mis à néant, que mes armées fussent battues et que mes ennemis triomphassent. Vous n'êtes pas le seul à me souhaiter du mal; à Rome, on ne pense pas mieux qu'ailleurs. Le pape est un saint homme auquel ils font croire tout ce qu'ils veulent. Ils lui représentent mes demandes sous un faux aspect, comme a fait le cardinal Consalvi, et alors le bon pape s'échauffe jusqu'à dire qu'il se fera tuer plutôt que de céder. Qui pense à le tuer, bon Dieu? S'il n'en passe point par où je veux, je lui ôterai certainement le do-

maine temporel de Rome, mais je le respecterai toujours comme chef de l'Église. Il n'y a aucune nécessité à ce que le pape soit souverain de Rome. Les papes les plus saints ne l'étaient pas. Je lui ferai un bon apanage de trois millions pour qu'il puisse convenablement représenter, et je mettrai à Rome un roi ou un sénateur, et je partagerai son État en autant de duchés. En réalité, le fond de la chose est que je veux que le pape accède à la confédération ; j'entends qu'il soit l'ami de mes amis et l'ennemi de mes ennemis. Dans quinze jours vous pourrez être à Rome et le lui signifier péremptoirement. — Votre Majesté me permettra de lui répéter ce qui lui a déjà été dit tant de fois : que le pape, étant le père commun des fidèles, ne peut pas se séparer des uns pour s'attacher aux autres, et son ministère étant un ministère de paix, il ne peut faire la guerre à personne, ni se déclarer l'ennemi de qui que ce soit sans manquer à ses devoirs et compromettre son caractère sacré. — Mais je ne prétends pas du tout qu'il fasse la guerre à personne; je veux qu'il ferme ses ports aux Anglais et qu'il ne les reçoive pas dans ses États, et que, ne pouvant défendre ses ports et ses forteresses, il me les donne à défendre. Soyez assuré qu'à Rome ils ont perdu la tête. Il n'y a plus là-bas les grands hommes du temps de Léon X. Ganganelli ne se serait pas conduit comme cela. Je veux être en sûreté dans ma maison. L'Italie tout entière m'appartient par droit de conquête. Que le pape fasse ce que je veux, et il sera payé pour le passé et pour le futur. Je vous préviens seulement que tout doit être fini pour le 1er janvier : ou bien le pape consentira, et alors il ne perdra rien; ou bien il refusera, et alors je lui ôterai ses États. Les excommunications ne sont plus de mode, et mes soldats ne refuseront pas de marcher là où je les enverrai. Rappelez-vous Charles-Quint qui tenait le pape prisonnier et qui faisait réciter des prières pour lui à Madrid. Je ferai la même chose, si l'on me met au pied du mur. »

Mgr Arezzo ayant réclamé quelque prolongation des délais: « Eh bien ! je vous donne jusqu'en février, répliqua l'empereur, mais que tout soit fini pour février. — Et où faudra-t-il envoyer le négociateur du pape? à Berlin, à Varsovie, à Pétersbourg? Votre Majesté va si vite! » Napoléon se mit à rire. « Non, à Paris, » dit-il.

Ce fut en effet à Paris, au mois d'octobre 1807, lorsque la victoire de Friedland eut livré la Russie comme la Prusse à l'influence de Napoléon, que l'envoyé du pape parvint à obtenir une audience, non de l'empereur, mais de son nouveau ministre des affaires étrangères,

M. de Champagny. Des difficultés nouvelles avaient aggravé l'amertume des relations entre la France et la cour de Rome. Pie VII avait cependant senti que les exigences de l'empereur, si absolues dans leur rudesse, ne céderaient pas devant sa résistance modérée et passive. Il avait autorisé son négociateur français, le cardinal de Bayanne, à faire une concession importante. « Les dernières demandes de Sa Majesté impériale, écrivait le cardinal Casoni, ministre d'État, le 14 octobre, se sont bornées quant aux Anglais à la fermeture des ports. Le saint-père a tout lieu de croire que son adhésion doit se borner à cette fermeture; mais s'il fallait quelque chose de plus, il y consentira, pourvu que cela ne l'oblige pas à une guerre actuelle et que cela ne lèse pas l'indépendance de sa souveraineté pontificale. Il convient donc que Votre Éminence et le cardinal légat, auxquels cette dépêche est commune, soient sur leurs gardes pour concerter l'explication et la valeur de ces paroles, afin de satisfaire Sa Majesté Impériale, comme le saint-père le désire, mais en même temps de ne pas imposer à Sa Sainteté une obligation opposée à ses devoirs et à son honneur. »

C'était beaucoup accorder et beaucoup retrancher des déclarations formelles de neutralité si souvent répétées par la cour de Rome; Napoléon exigeait plus encore, et le fond de sa pensée n'était pas d'accord avec ses protestations publiques. Les obstacles apportés au choix du négociateur, les exigences à l'égard des pleins pouvoirs qui devaient être conférés au cardinal de Bayanne, le retard forcé imposé au voyage de celui-ci arbitrairement retenu à Milan, la négligence systématique pour ses demandes d'audience, prouvaient clairement le parti pris d'obtenir tout ou rien, de soumettre ou de briser la puissance pontificale. Les dernières offres du pape satisfaisaient aux réclamations de l'empereur telles que le cardinal Fesch, M. de Talleyrand et Napoléon lui-même les avaient exprimées à diverses reprises; M. de Champagny déclara que ces concessions ne lui suffisaient plus. Le pape devait s'engager à faire cause commune avec l'empereur Napoléon et à réunir ses forces de terre et de mer à celles de la France dans toutes les guerres contre les Anglais. Les ports fermés aux Anglais, la garde des ports d'Ostie, d'Ancône et de Civita-Vecchia confiée à la France, deux mille hommes de troupes françaises entretenues à Ancône aux frais du saint-siége, et des concessions sans réserves au sujet du nombre des cardinaux français comme de la consécration des évêques italiens, telles étaient les conditions de la convention présentée au cardinal de Bayanne par M. de Champagny;

quelques autres articles traitant du pouvoir spirituel et qui avaient été abandonnés à la requête du cardinal Fesch, restaient comme une menace suspendue sur la tête du négociateur, dans le cas où sa soumission ne serait pas suffisamment prompte et complète. Déjà le général Lemarrois avait pris possession du duché d'Urbin, de la province de Macerata, de Fermo et de Spolète. Le cardinal de Bayanne négociait encore, mais l'ordre de son rappel était parti de Rome (9 novembre 1807). « Dieu et le monde nous feront justice contre les procédés de l'empereur, quels qu'ils puissent être, » avait écrit Pie VII.

Les exigences de M. de Champagny venaient combler une mesure qui débordait déjà ; en plein consistoire et sans aucune hésitation de la part du pape ni des cardinaux, les propositions furent rejetées d'un commun accord. « Voilà le fruit de notre voyage à Paris, de notre patience, de la longanimité qui nous a porté à faire tant de sacrifices, à souffrir tant d'humiliations ! Si on persiste dans de telles prétentions, vous pourrez immédiatement demander votre passe-port et partir, » telles étaient les instructions envoyées le 2 décembre au cardinal de Bayanne par le saint-père. Les ordres de l'empereur à ses agents ne tardèrent pas à y répondre. Depuis quelque temps déjà, des forces assez considérables étaient groupées au nord et au midi des États Pontificaux, sous les ordres du général Miollis. Six mille Français étaient destinés à cette expédition. Une colonne napolitaine de trois mille hommes devait occuper Terracine. Tous les mouvements des troupes avaient été soigneusement calculés et prévus ; le soin de veiller à l'exécution fut confié au prince Eugène et au roi de Naples. L'empereur écrivit à M. de Champagny le 22 janvier 1808 :

« Le 25 janvier, l'armée française sera à Perugia ; le 3 février, elle sera à Rome. L'estafette, partant le 23, arrivera à Rome le 1er février et portera ainsi vos ordres au sieur Alquier, deux jours avant que les troupes arrivent. Vous devez faire connaître au sieur Alquier que le général Miollis qui commande mes troupes, et qui a l'air de se diriger sur Naples, s'arrêtera à Rome et prendra possession du château Saint-Ange. Lorsque le sieur Alquier saura que les troupes sont à la porte de Rome, il présentera au cardinal secrétaire d'État la note ci-jointe : « L'arrivée du général Miollis a pour but de protéger les derrières de l'armée de Naples. Chemin faisant, il se rend à Rome pour prêter main-forte aux mesures que l'empereur a résolu de prendre pour purger cette ville des brigands auxquels elle a donné asile et par la même occasion

à tous les ennemis de la France. » Vous mettrez en chiffre dans votre dépêche le paragraphe suivant : « L'intention de l'empereur est d'accoutumer par cette note et par ces démarches le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si la cour de Rome continue à se montrer aussi insensée qu'elle l'est, elle ait insensiblement cessé d'exister comme puissance temporelle sans qu'on s'en soit aperçu. » Toutefois, en désirant éviter l'éclat et laisser les choses en *statu quo*, je suis résolu à en faire beaucoup à la première bulle ou publication que le pape se permettrait, car il y aura immédiatement un décret qui cassera la donation de Charlemagne et réunira les États de l'Église au royaume d'Italie, en fournissant la preuve des maux que la souveraineté de Rome a faits à la religion et faisant sentir le contraste de Jésus-Christ mourant sur une croix avec son successeur qui se fait roi ! »

Ce n'était pas sans une certaine inquiétude que l'empereur se préparait à user ainsi de violence contre un souverain désarmé, et les décrets historiques n'étaient pas les seules armes auxquelles il comptait recourir. « A la moindre insurrection qui éclaterait, écrit-il au prince Eugène (7 février 1808), il faut la réprimer avec de la mitraille, si cela est nécessaire, et faire de sévères exemples. »

Aucune insurrection n'éclata ; le pape et ses serviteurs avaient résolu de donner au monde une éclatante démonstration de l'impuissance matérielle du saint-siége en présence de la force brutale. Pendant que le général Miollis entrait dans Rome, le 2 février 1808, à huit heures du matin, désarmant les troupes pontificales pour s'emparer du château Saint-Ange, le pape officiait dans la chapelle du Quirinal entouré du sacré-collége. Le palais était cerné par les troupes, des canons étaient braqués contre les murailles ; les cardinaux sortirent sans bruit et sans protestation ; les officiers français ne furent pas médiocrement surpris de les voir monter dans leurs voitures et se retirer sans laisser voir sur leur contenance aucune trace d'altération[1].

Seule une protestation du saint-père, conçue dans les termes les plus modérés, fut affichée sur les murailles de Rome. « N'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, Sa Sainteté Pie VII a cru devoir subir les

[1] Mémoires du cardinal Pacca.

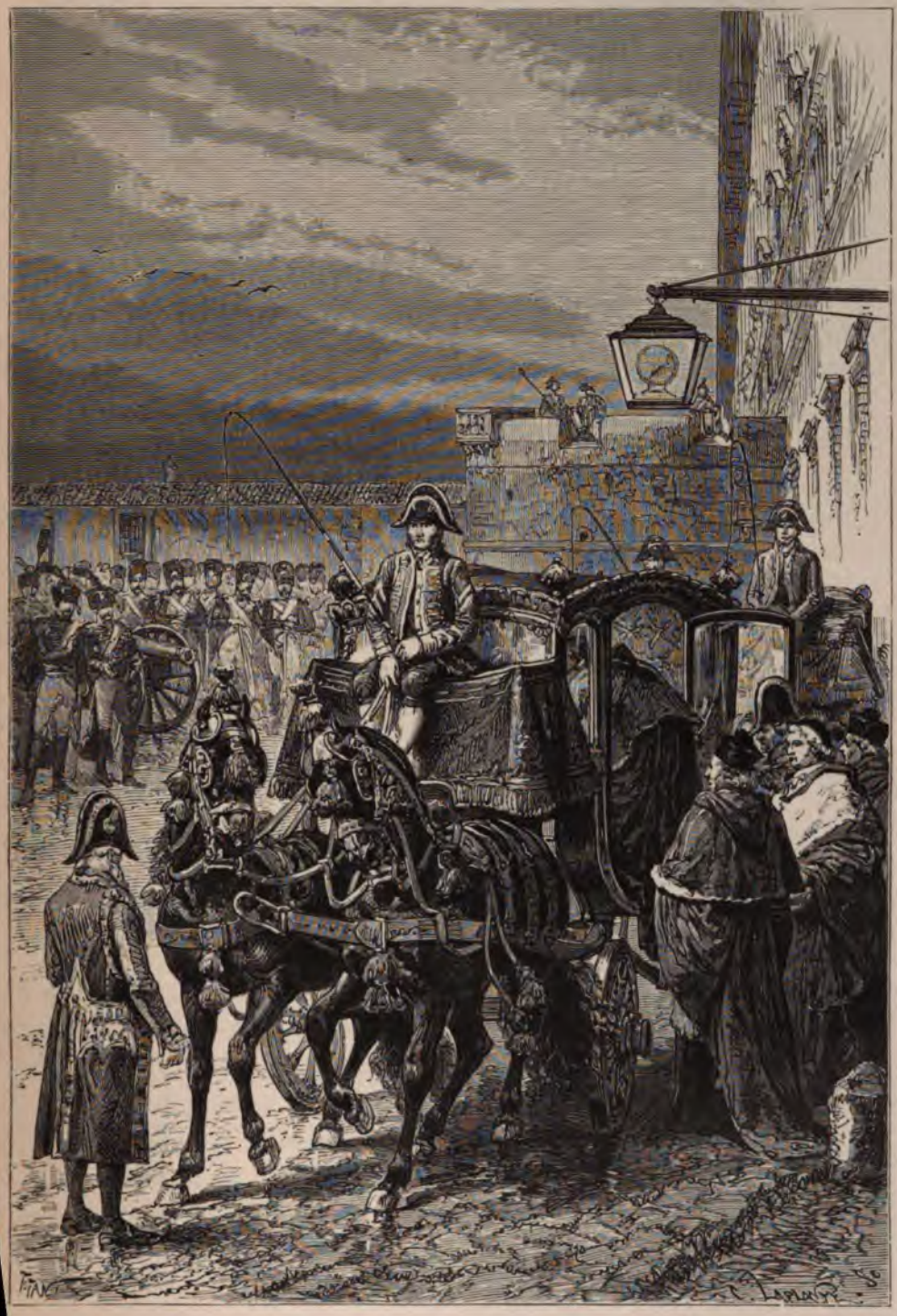

LES OFFICIERS FRANÇAIS NE FURENT PAS MÉDIOCREMENT SURPRIS DE LES VOIR MONTER DANS LEURS VOITURES

désastreuses conséquences dont on l'avait menacé, par suite de son refus, et même l'occupation militaire de sa capitale. Résigné dans l'humilité de son cœur devant les impénétrables jugements du ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu ; mais ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester, comme il proteste journellement en son nom et celui de ses successeurs, contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du saint-siége soient et demeurent toutefois intacts. »

Le temps des suprêmes violences n'était pas encore venu, et l'empereur lui-même n'avait peut-être pas prévu à quelles extrémités le conduirait l'agression qu'il venait de commettre et la lutte sourde qu'il soutenait depuis trois ans contre la volonté consciencieuse d'un vieillard désarmé. Cependant la rudesse habituelle de ses procédés arbitraires ne manqua pas de se manifester dès le début. M. de Champagny avait été chargé de déclarer au cardinal de Bayanne que les soldats français établis à Rome y resteraient jusqu'à ce que le pape fût entré dans la confédération italienne et qu'il eût consenti à faire dans tous les cas, et contre qui que ce fût, cause commune avec les puissances qui la composaient. « Cette condition est le *sine qua non* des proposition de Sa Majesté. Si le pape ne les accepte pas, Sa Majesté ne saurait reconnaître sa souveraineté temporelle. Elle est décidée à faire passer la domination de Rome dans des mains séculières. »

En même temps, et comme le commentaire obligé de ces injonctions impérieuses, les cardinaux étrangers aux États Pontificaux recevaient de Napoléon l'ordre de quitter Rome. Les cardinaux napolitains, au nombre de sept, avaient jusqu'alors refusé de prêter serment au roi Joseph. A la première nouvelle de la mesure qui les menaçait, le pape leur avait ordonné de demeurer auprès de lui « pour le service du saint-siége » ; ils furent enlevés dans leurs maisons et conduits jusqu'à la frontière du royaume de Naples par des gendarmes. Le 10 mars, la même ordonnance fut adressée par l'empereur au vice-roi d'Italie pour quatorze nouveaux membres du sacré-collége. » Que Litta retourne à Milan, que les Génois rentrent à Gênes, les Italiens dans le royaume d'Italie, les Piémontais en Piémont, les Napolitains à Naples. Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force. Puisque ce sont les cardinaux qui ont perdu les États temporels du pape par leurs mauvais conseils, qu'ils rentrent chacun chez eux! » Le cardinal Casoni

récemment encore secrétaire d'État du pape, et le cardinal Doria Pamphili, actuellement en fonctions, l'un né à Sarzane et l'autre Génois, étaient atteints par cette interdiction de séjour dans les États Romains. M. Alquier, ministre de France, fut sans bruit appelé à Paris; un simple secrétaire de légation restait à Rome pour représenter l'action diplomatique. Le général Miollis répondait mieux aux intentions de l'empereur à l'égard du saint-siége. Contre l'avis de ses conseillers, le pape envoya au cardinal Caprara l'ordre de quitter Paris. « On a porté la violence. écrivait Pie VII à son débonnaire légat, « jusqu'à mettre la main sur quatre de nos cardinaux et à les conduire à Naples au milieu de la force armée, excès auquel il ne manque plus que la violation de notre personne elle-même pour que l'on puisse dire que le scandale a été complet. Nous ne pouvons, par le séjour de notre représentant auprès du gouvernement français, donner plus longtemps à penser que nous ne sommes pas profondément blessé de la persécution qu'on nous fait souffrir et de l'opression manifeste du saint-siége. Notre intention est donc que, si notre capitale n'est pas sans retard évacuée par les troupes françaises, vous demandiez vos passe-ports et que vous partiez avec le cardinal de Bayanne, notre légat extraordinaire, pour venir partager avec nous et vos frères le sort qui nous est réservé. »

J'ai voulu raconter avec quelque détail les relations de Napoléon avec la cour de Rome parce qu'elles indiquent clairement les premiers pas décidément tentés dans une voie de plus en plus hardie. La conquête avait depuis longtemps porté ses fruits amers. Les souverains vaincus avaient subi le joug et les hautaines exigences du vainqueur; tel était le droit absolu de la victoire, et ceux qui en souffraient reconnaissaient une puissance de tout temps acquise aux victorieux. L'empereur allait désormais plus loin; il ne se bornait plus à combattre, à vaincre, à déposséder ceux qu'il avait vaincus et à partager leurs dépouilles. Il venait, à Rome, d'imposer par la force une volonté arbitraire à un prince qui n'avait point pris les armes contre lui. En même temps et par une manœuvre plus savamment ourdie et plus inexcusable encore, il allait détrôner un roi son allié, humblement soumis à son pouvoir et à ses exigences. Seul le trône d'Espagne était encore occupé par un prince de la maison de Bourbon. Napoléon avait résolu d'y faire asseoir un Bonaparte. Déjà les troupes destinées à cette entreprise quittaient Paris, marchant sans le savoir vers un long désastre. Cédant aux irrésistibles entraînements du pouvoir absolu sans limites et sans frein, Napoléon était

amené à recourir à toutes les violences, à user de toutes les perfidies. Il voulait être obéi partout et toujours. Depuis six ans, nul n'avait résisté à sa volonté sans être brisé; il allait enfin rencontrer le point d'arrêt : à Rome la conscience du pape, en Espagne les passions d'un peuple soulevé.

La situation de l'Espagne était depuis longtemps mauvaise et triste.

CHARLES IV D'ESPAGNE

Gouverné par un favori dont il ignorait les crimes, le roi Charles IV avait abandonné la puissance aux mains du prince de la Paix. A côté de lui et dans un état de suspicion qui ressemblait à la captivité, l'héritier du trône, Ferdinand, prince des Asturies, était devenu l'idole du peuple par suite de l'aversion et du mépris qu'inspirait le favori. Le jeune prince, faible et rusé, soumis à son tour à l'influence de son ancien précepteur, le chanoine Escoiquiz, intriguait sous main avec quelques grands seigneurs qui lui étaient dévoués. Il avait attiré à lui l'ambassadeur de France, M. de Beauharnais, homme droit et

sincère, sans grande pénétration politique. Le petit conseil du prince avait imaginé de conclure une alliance entre Ferdinand et le tout-puissant souverain de la France. Le 11 octobre 1807, le prince des Asturies avait fait remettre à M. de Beauharnais une lettre adressée au « héros qui effaçait tous ceux qui l'avaient précédé » ; Ferdinand sollicitait la main d'une princesse de la maison impériale.

C'était le moment de la négociation du traité de Fontainebleau et du partage anticipé du Portugal. Le jour même où s'échangeaient les signatures (27 octobre 1807), le prince des Asturies, depuis longtemps soupçonné d'intrigues criminelles, fut arrêté à Madrid, ainsi que ses complices. Le 29, le roi Charles IV écrivit à l'empereur pour lui donner connaissance de la douloureuse découverte qui venait de blesser tous ses sentiments paternels. « Je prie Votre Majesté, ajoutait le malheureux monarque, de m'aider ici de ses lumières et de ses conseils. »

Les troupes qui devaient entrer en Espagne étaient prêtes et le premier mouvement de Napoléon fut de les mettre aussitôt en marche. Le trouble qui régnait dans la maison royale offrait un facile prétexte à une intervention réclamée à la fois par le père et par le fils. Le roi d'Espagne lui-même invoquait le secours de l'empereur. L'armée de la Gironde reçut aussitôt des renforts et des approvisionnements. Un second corps se préparait déjà, mais le prince de la Paix avait retrouvé dans la correspondance de Ferdinand la preuve de ses relations avec M. de Beauharnais; il ne voulut pas compromettre sa principauté des Algarves, en excitant la colère de Napoléon; le prince des Asturies fut mis hors de cause, et son pardon solennellement constaté dans une proclamation officielle de Charles IV. Seuls ses complices furent poursuivis; les tribunaux prononcèrent leur acquittement. Cependant l'armée de la Gironde sous les ordres du général Dupont était entrée en Espagne. Le corps d'*observation des côtes de l'Océan*, commandé par le maréchal Moncey, avait suivi le même mouvement. D'autres détachements s'emparaient des forteresses sur les frontières. « Arrivé à Pampelune, le général Duhesme prendra possession de la place, écrivait l'empereur au général Clarke, ministre de la guerre (28 janvier 1808), et sans faire semblant de rien, il occupera la citadelle et les fortifications, en traitant avec la plus grande courtoisie les commandants et les habitants, ne faisant aucun mouvement et disant qu'il attend d nouveaux ordres. »

Les ordres ne tardèrent pas à arriver; cent mille hommes de la grande armée opéraient un mouvement de recul se rapprochant de la France et par conséquent de l'Espagne; en même temps Joachim Murat, le héros des combats d'avant-garde, des entreprises hasardées et douteuses, venait d'être nommé général en chef des armées qui se trouvaient en Espagne. Ses instructions étaient toutes militaires. « Ne dérangez en aucune manière la division Duhesme, écrivait l'empereur à son lieutenant le 16 mars 1808 , laissez-la où elle est. Elle garde Barcelone et contient cette province, elle remplit suffisamment son but. Lorsque les six mille hommes de renfort qui vont rejoindre cette division, et qui seront à Barcelone vers le 5 ou le 6 avril, seront arrivés, ce sera autre chose; alors il aura un corps capable de se porter partout. — Au moment où vous recevrez cette lettre, la tête du général Verdier touchera aux confins d'Espagne, et le général Merle devra se trouver à Burgos. Continuez à tenir de bons propos. Rassurez le roi, le prince de la Paix, le prince des Asturies, la reine. Le principal est d'arriver à Madrid, d'y reposer vos troupes et d'y refaire vos vivres. Dites que je vais arriver afin de concilier et d'arranger les affaires; surtout ne commettez aucune hostilité, à moins d'y être obligé. J'espère que tout peut s'arranger, et il serait dangereux de trop effaroucher ces gens-là. »

Murat avait conçu d'enivrantes esperances que ne servait pas la tranquillité de la cour espagnole. Il avait demandé des instructions politiques qui lui furent refusées. « Ce que je ne vous dis pas, c'est que vous ne devez pas le savoir, » écrivait Napoléon à son lieutenant. L'inquiétude et l'effroi régnaient dans la maison du roi sous les dehors de la bienvenue prodiguée aux soldats français. Déjà le prince de la Paix préparait secrètement la fuite de la famille royale. Ce que la maison de Bragance avait fait en partant pour le Brésil, la maison de Bourbon pouvait le faire en se réfugiant au Pérou. Le départ de la cour pour Séville était annoncé, c'était la première étape d'un plus long voyage, dont on n'avait pas encore révélé à Charles IV le projet. La famille royale était d'ailleurs profondément divisée. Le prince des Asturies jurait qu'il ne quitterait point Aranjuez; son oncle, don Antonio, le soutenait dans sa résistance. Quelques-uns des ministres semblaient échapper au joug du prince de la Paix. Le marquis de Caballero, chargé des affaires de la justice, refusa de signer des ordres nécessaires au départ. « Je vous l'ordonne, » dit impérieusement le

prince de la Paix. « Je ne reçois d'ordres que du roi, » repartit le grand d'Espagne d'un ton auquel le favori n'était pas accoutumé.

Cependant la populace de Madrid et les paysans des environs d'Aranjuez s'étaient émus des bruits de départ qui circulaient dans le pays; les préparatifs auxquels se livraient les confidents du prince de la Paix, excitaient beaucoup de colère et d'inquiétude. Une foule agitée et curieuse entourait sans cesse le palais, surveillant avec soin tous les mouvements des familiers; une proclamation du roi, promettant de ne pas s'éloigner, ne suffit pas à calmer les soupçons. La nuit était venue (17 mars), lorsqu'une dame voilée sortit de la maison du prince de la Paix. Une voiture l'attendait; la multitude crut saisir un prélude du départ: toutes les mains s'étendirent pour arrêter la voyageuse. Dans le conflit, un coup de feu partit; la foule se précipita aussitôt, enfonçant les portes et renversant les gardes qui protégeaient le palais du favori. En un instant sa demeure fut pillée, les objets d'art détruits, les tentures déchirées et jetées au vent. Nous avons été témoins des tristes résultats de la fureur populaire. Seule la princesse de la Paix, tremblant pour sa vie dans le palais où sa juste fierté avait si souvent souffert, fut épargnée par la vengeance de la multitude. On la ramena en triomphe chez le roi. « Voilà l'innocence! » criait le peuple. Le prince de la Paix avait disparu.

On le cherchait depuis trente-six heures et l'anxiété du roi et de la reine devenait insupportable; tous les deux réclamaient à grands cris leur favori. Afin de détourner de sa tête la colère du peuple, Charles IV avait proclamé un édit dépouillant Emmanuel Godoy, prince de la Paix, de tous ses offices et dignités, et l'autorisant à choisir lui-même le lieu de sa retraite. Le favori avait mieux jugé de la haine excitée contre lui; il n'avait cherché d'autre retraite qu'un grenier de son palais. Là, roulé dans une natte, quelques pièces d'or entre les mains, il attendait le moment de prendre la fuite. Le 19 mars, à dix heures du matin, comme il essayait de s'échapper secrètement, il fut aperçu par un soldat de cette garde dont il avait naguère fait partie; aussitôt arrêté, il fut traîné dans un corps de garde. Lorsqu'il parvint enfin à ce triste refuge, il était meurtri et sanglant des coups que lui avaient portés tous ceux qui avaient pu l'atteindre au travers des flots pressés de la multitude et du rempart que formaient les gardes. Ce fut dans la caserne où le prince de la Paix gisait sur la paille, que le prince des Asturies le vint trouver au

transports de la multitude. Désormais le roi Ferdinand VII était seul entouré par les courtisans; son vieux père restait abandonné dans le palais d'Aranjuez; déjà Murat approchait de Madrid, et tous les yeux se tournaient vers lui comme vers le précurseur de l'arbitre suprême. Ferdinand VII s'était empressé de lui adresser des émissaires. La reine d'Étrurie, à peine arrivée auprès de ses parents, lui écrivit pour le conjurer de venir à Aranjuez, afin de juger lui-même de la situation. Le 23 mars 1808, l'armée française fit son entrée dans la capitale.

Les soulèvements populaires qui avaient renversé le prince de la Paix et provoqué l'abdication de Charles IV avaient déjoué les plans de Napoléon, tels que les avait devinés son lieutenant. La fuite de la famille royale eût laissé le trône d'Espagne vacant, et Murat avait nourri l'espoir d'y prendre place comme un libérateur de la nation espagnole, lassée du joug que lui avait longtemps imposé un misérable favori. En présence d'une royauté nouvelle et populaire, née d'un sentiment patriotique, Murat comprit pour la première fois l'utilité de la réserve et de la prudence. La défiance du nouveau monarque à l'égard de la royauté tombée, la colère et la rancune des parents à l'égard du fils qui les avait détrônés, devaient jeter les uns et les autres au-devant du protecteur puissant qui avait su d'avance occuper militairement leur pays. Il importait de rester libre, et de préparer des armes contre le roi Ferdinand VII. La passion populaire offrait naturellement un point d'appui contre Charles IV, sa femme et son favori. M. de Montyon, aide de camp de Murat, se rendit à Aranjuez, conseillant au vieux roi de rédiger une protestation contre la violence dont il avait été victime. Jusqu'alors la reine, dans les lettres qu'elle avait adressées à Napoléon et à Murat, n'avait demandé qu'un lieu sûr où reposer sa tête : « Que le grand-duc obtienne de l'empereur qu'on donne au roi mon mari, à moi, au prince de la Paix de quoi vivre ensemble tous les trois, dans un endroit bon pour nos santés, sans commandements, ni intrigues. » A l'instigation de Murat et non sans quelques hésitations, le roi Charles IV déclara qu'il n'avait abdiqué qu'afin d'éviter de plus grands malheurs et d'empêcher l'effusion du sang de ses sujets, « ce qui rendait le dit acte nul et de nul effet ». Murat s'était en même temps servi de l'amitié et de la confiance qui existaient depuis longtemps entre M. de Beauharnais et Ferdinand VII pour suggérer à ce prince la pensée de se porter au-devant de l'empereur Napoléon et de lui demander la sanction de son pouvoir. Les

troupes espagnoles reçurent l'ordre d'opérer un mouvement rétrograde et le nouveau monarque entra solennellement dans Madrid, le 24 mars, aux cris de joie passionnés de la populace.

Le lieutenant avait bien jugé de la pensée du maître impérieux dont il était séparé par une distance qui retardait périlleusement ses ordres. L'empereur avait attendu la nouvelle du départ royal pour Séville et pour l'Amérique. Il avait écrit, le 23 mars, le jour même où Murat entrait à Madrid sur les pas de la révolution : « Je suppose que je vais recevoir la nouvelle de tout ce qui se sera passé à Madrid le 17 et le 18 mars. » Des événements imprévus ayant surgi, il écrivit le 27 à Murat : « Vous devez empêcher qu'il ne soit fait aucun mal ni au roi, ni à la reine, ni au prince de la Paix. Si on lui faisait son procès, j'imagine qu'on me consultera. Vous devez dire à M. Beauharnais que je désire qu'il intervienne et que cette affaire soit assoupie. Jusqu'à ce que le nouveau roi soit reconnu par moi, vous devez faire comme si l'ancien roi régnait toujours ; vous devez attendre pour cela mes ordres. Comme je vous l'ai déjà mandé, maintenez à Madrid la police et le bon ordre, empêchez tout armement extraordinaire. Employez à tout cela M. Beauharnais, jusqu'à mon arrivée, que vous devez déclarer imminente. Vous dites toujours que vous n'avez pas d'instructions; je ne cesse de vous en donner toutes les fois que je vous dis de tenir vos troupes reposées, de refaire vos vivres, de ne préjuger en rien la question. Il me semble que vous n'avez pas besoin de savoir autre chose. »

Les instructions politiques allaient arriver à Murat par l'intermédiaire du général Savary, souvent chargé par l'empereur des missions délicates, exigeant un dévouement absolu et peu scrupuleux. En s'emparant par ruse de la forteresse de Pampelune, le général Darmagnac avait dit franchement : « Ce sont là de vilaines missions. » Le général Savary obéissait sans réserve, toujours absorbé par l'entreprise qui lui était confiée et sans se laisser détourner par aucun obstacle. L'empereur écrivit le 30 mars au grand-duc de Berg :

« Je reçois vos lettres avec celles du roi d'Espagne. Arrachez des mains de ces gens-là le prince de la Paix. Mon intention est qu'il ne lui soit fait aucun mal, puisqu'il est à deux lieues de Madrid et presque en votre pouvoir ; j'aurais beaucoup de chagrin d'apprendre qu'il lui arrivât du mal.

« Le roi dit qu'il se rendra dans votre camp ; j'attends de con-

naître qu'il y est en sûreté pour vous faire connaître mes intentions.

« Vous avez bien fait de ne pas reconnaître le prince des Asturies.

« Vous devez faire placer le roi Charles IV à l'Escurial, le traiter avec le plus grand respect, déclarer qu'il commande toujours en Espagne, jusqu'à ce que j'aie reconnu la révolution.

« Dans ces circonstances imprévues, j'approuve fort la conduite que vous avez tenue. Je suppose que vous n'aurez pas laissé périr le prince de la Paix, et que vous n'aurez pas laissé aller le roi Charles à Badajoz. S'il est entre vos mains, il faut dissimuler avec Beauharnais, dire que vous ne pouvez pas reconnaître le prince des Asturies que je ne l'aie reconnu, qu'il faut laisser venir le roi Charles à l'Escurial, que la première chose que je demanderai en arrivant sera de le voir. Prenez toutes les mesures pour ne pas compromettre sa vie. J'espère que la position où vous vous trouvez vous aura donné de bons conseils. »

Dès le 27 mars, trois jours avant d'ordonner à Murat de tenir la balance suspendue entre le père et le fils, Napoléon avait écrit au roi de Hollande, Louis Bonaparte : « Mon frère, le roi d'Espagne vient d'abdiquer, le prince de la Paix a été mis en prison. Un commencement d'insurrection a éclaté à Madrid. Dans cette circonstance, mes troupes étaient éloignées de quarante lieues de Madrid. Le grand-duc de Berg a dû y entrer le 23 avec quarante mille hommes. Jusqu'à cette heure, le peuple m'appelle à grands cris. Certain que je n'aurai de paix solide avec l'Angleterre qu'on donnant un grand mouvement au continent, j'ai résolu de mettre un prince français sur le trône d'Espagne. Le climat de la Hollande ne vous convient pas. D'ailleurs la Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans ce tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne. Dans cette situation des choses, je pense à vous pour le trône d'Espagne. Vous serez souverain d'une nation généreuse, de onze millons d'hommes et de colonies importantes. Avec de l'économie et de l'activité, l'Espagne peut avoir soixante mille hommes sous les armes et cinquante vaisseaux dans ses ports. Vous sentez que ceci n'est encore qu'un projet, et que, quoique j'aie cent mille hommes en Espagne, il est possible par les circonstances qui peuvent survenir ou que je marche directement et tout soit fait dans quinze jours, ou que je marche plus lentement et que cela soit le secret de plusieurs mois d'opérations. Répondez-moi catégoriquement. Si je vous nomme roi d'Espagne, l'agréez-vous? Puis-je compter sur vous? Répondez-moi seulement ces deux mots : « J'ai

reçu votre lettre de tel jour, je réponds *oui*, » et alors je compterai que vous ferez ce que je voudrai, ou bien « *non* », ce qui voudra dire que vous n'agréez pas ma proposition. Ne mettez personne dans votre confidence et ne parlez à qui que ce soit de l'objet de cette lettre, car il faut qu'une chose soit faite pour qu'on avoue y avoir pensé. »

Plein de ces résolutions qu'il n'avait pas encore complétement révélées à ses plus intimes confidents, l'empereur quitta Paris le 2 avril. On l'attendait en Espagne, et il avait à diverses reprises annoncé son arrivée; mais son projet n'était pas de pousser aussi loin son voyage. Déjà, à l'instigation du général Savary qui répétait en connaissance de cause les conseils innocemment donnés par M. de Beauharnais, le nouveau roi avait résolu de se porter au-devant de Napoléon. Celui-ci attendait également l'arrivée du prince de la Paix, porteur de paroles du roi Charles IV et de la reine. L'empereur avait écrit à son sujet au maréchal Bessières, lui recommandant de protéger la marche du favori naguère tout-puissant. « Je n'ai à m'en plaindre en aucune manière, disait-il; il n'est envoyé en France que pour le sauver, rassurez-le par tous les moyens. » Les conseillers de Ferdinand VII se refusaient à laisser partir le prince de la Paix; on le regardait toujours comme un otage. Le jeune roi avait vainement sollicité de son père une lettre d'introduction auprès de Napoléon. « Dans cette lettre, disait-il, vous féliciterez l'empereur de son arrivée et vous lui témoignerez que j'ai pour lui les mêmes sentiments que vous lui avez démontrés. » La colère et la défiance restaient profondes dans la petite cour d'Aranjuez. Ferdinand VII se mit en marche, le 10 avril, accompagné par le général Savary, qui lui prodiguait les titres royaux rigoureusement refusés par Murat. L'empereur avait donné à Bessières des instructions analogues. « Sans entrer dans la question politique, dans les occasions où vous serez obligé de parler du prince des Asturies, ne l'appelez pas Ferdinand VII; éludez la difficulté en appelant ceux qui gouvernent à Madrid le gouvernement. » Une *junte*, ou conseil d'État, avait été formée à Madrid, sous la présidence de l'infant don Antonio, pour diriger les affaires en l'absence du nouveau monarque. Celui-ci était déjà arrivé à Burgos.

Napoléon n'avait pas encore dépassé Bordeaux, où il s'arrêta pendant quelques jours, rivalisant à dessein de lenteur avec la cour espagnole. Il écrivit le 10 avril à Murat : « Si le prince des Asturies se rend à Burgos et à Bayonne, il aura tenu sa parole. Lorsque le but que

je me propose et que vous aura fait connaître Savary sera rempli, vous pourrez déclarer verbalement et dans toutes les conversations que mon intention est non-seulement de conserver l'intégrité des provinces, l'indépendance du pays, mais aussi les priviléges de toutes les classes, et que j'en prendrai l'engagement; que j'ai le désir de voir l'Espagne heureuse et dans un système tel que je ne puisse jamais la voir redoutable pour la France. Ceux qui veulent un gouvernement libéral et la régénération de l'Espagne les trouveront dans mon système; ceux qui craignent le retour de la reine et du prince de la Paix peuvent être rassurés, puisque ces deux individus seront sans influence et sans crédit. Les grands qui voudront de la considération et des honneurs qu'ils n'avaient pas dans l'administration passée, les retrouveront. Les bons Espagnols qui veulent la tranquillité et une bonne administration trouveront ces avantages dans un système qui maintiendra l'intégrité et l'indépendance de la monarchie espagnole. »

Peut-être quelque prévision du *système* que projetait l'empereur Napoléon avait-elle traversé l'esprit de Ferdinand VII et de ses conseillers; peut-être la fierté espagnole fut-elle blessée du peu d'empressement que témoignait le tout-puissant souverain des Français à mettre le pied en Espagne. Ce qui est certain, c'est que le général Savary, qui avait eu beaucoup de peine à décider Ferdinand VII à poursuivre sa route au delà de Burgos, échoua dans ses efforts pour lui faire quitter Vittoria. Les manières du général devinrent rudes et hautaines. « Je pars pour Bayonne, dit-il ; vous aurez occasion de regretter votre décision. » Napoléon arriva en effet à Bayonne peu d'heures après son envoyé.

Deux jours plus tard, le général Savary reprenait le chemin de Vittoria, porteur d'une lettre de l'empereur pour le *prince des Asturies* :

« Mon frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse royale. Elle doit avoir acquis la preuve, dans les papiers qu'Elle a eus du roi son père, de l'intérêt que je lui ai toujours porté. Elle me permettra dans la circonstance actuelle de lui parler avec franchise et loyauté. En arrivant à Madrid, j'espérais porter mon illustre ami à quelques réformes nécessaires dans ses États et à donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Le renvoi du prince de la Paix me paraissait nécessaire pour son bonheur et celui de ses sujets Les affaires du Nord ont retardé mon voyage. Les événements d'Aranjuez ont eu lieu. Je ne suis point juge de ce qui s'est passé et de la conduite du prince de la Paix; mais

ce que je sais bien, c'est qu'il est dangereux pour les rois d'accoutumer les peuples à répandre du sang et à se faire justice eux-mêmes. Je prie Dieu que Votre Altesse royale n'en fasse pas elle-même un jour l'expérience. Comment pourrait-on faire le procès au prince de la Paix sans le faire à la reine et au roi votre père? Il n'a plus d'amis; Votre Altesse n'en aura plus si jamais elle est malheureuse. Les peuples se vengent volontiers des hommages qu'ils nous rendent. J'ai souvent manifesté le désir que le prince de la Paix fût éloigné des affaires; l'amitié du roi Charles m'a souvent porté à me taire et à détourner les yeux des faiblesses de son attachement. Misérables hommes que nous sommes! faiblesse et erreur, c'est notre devise! Mais tout cela peut se concilier. Que le prince de la Paix soit exilé d'Espagne, et je lui offre un refuge en France. Quant à l'abdication de Charles IV, elle a eu lieu dans un moment où mes armées couvraient les Espagnes, et aux yeux de l'Europe et de la postérité je paraîtrais n'avoir envoyé tant de troupes que pour précipiter du trône mon allié et mon ami. Comme souverain voisin, il m'est permis de vouloir connaître avant de reconnaître cette abdication. Je le dis à Votre Altesse royale, aux Espagnols, au monde entier : Si l'abdication du roi Charles est de pur mouvement, s'il n'y a pas été forcé par l'insurrection et l'émeute d'Aranjuez, je ne fais aucune difficulté de l'admettre et je reconnais Votre Altesse royale comme roi d'Espagne. Je désire donc causer avec Elle sur ce point. Quand le roi Charles me fit part de l'événement du mois d'octobre dernier, j'en fus douloureusement affecté.

« Votre Altesse royale avait bien des torts; je n'en veux pour preuve que la lettre qu'Elle m'avait écrite, et que j'ai toujours voulu ignorer. Roi à son tour, Elle saura combien les droits du trône sont sacrés; toute démarche près d'un souverain étranger de la part d'un prince héréditaire est criminelle. Le mariage d'une princesse française avec Votre Altesse royale, je le tiens conforme aux intérêts de mes peuples et surtout comme une circonstance qui m'attacherait par de nouveaux liens à une famille dont je n'ai eu qu'à me louer depuis que je suis monté sur le trône. Votre Altesse royale doit se méfier des écarts des émotions populaires; on pourra commettre quelques meurtres sur mes soldats isolés, mais la ruine des Espagnes en serait le résultat. Votre Altesse connaît ma pensée tout entière, elle voit que je flotte entre diverses idées qui ont besoin d'être fixées. Elle peut

être certaine que dans tous les cas je me comporterai avec Elle comme envers le roi son père. »

En recevant cette lettre tour à tour menaçante et caressante, en prêtant l'oreille aux commentaires dont l'accompagnait le général Savary, le prince et ses serviteurs hésitaient encore à s'avancer au delà des frontières. La répugnance manifestée par la population devenait de jour en jour plus vive. L'un des plus anciens et des plus sages conseillers du roi Charles IV, M. d'Urquijo, insistait sur les avantages que trouverait Napoléon à contrebalancer les prétentions du fils par celles du père, et à ranger ainsi la Péninsule sous les lois du système général de l'empire français; il assurait que l'intention perçait déjà sous les paroles officielles et particulières, que Ferdinand se perdrait et perdrait l'Espagne en se rendant à Bayonne. « Quoi! s'écria le duc de l'Infantado, dès longtemps complice de toutes les intrigues du prince des Asturies, quoi! un héros entouré de tant de gloire descendrait à la plus basse des perfidies! — Vous ne connaissez pas les héros, repartit amèrement M. d'Urquijo, vous n'avez pas lu Plutarque. Les plus grands d'entre eux ont élevé leur grandeur sur des monceaux de cadavres. Que n'a pas fait notre Charles-Quint en Allemagne, en Italie, en Espagne même? je ne remonte pas aux plus mauvais de nos princes. La postérité ne tient pas compte des moyens. »

C'était trop de prévoyance et de sagesse pour agir sur des esprits à la fois entêtés et faibles; Ferdinand résolut de se fier aux espérances que Napoléon faisait luire à ses yeux; il ignorait que la retraite lui fût coupée. « Si le prince des Asturies vient à Bayonne, avait écrit l'empereur au maréchal Bessières, c'est fort bien; s'il rétrograde sur Burgos, vous le ferez arrêter et conduire à Bayonne; vous instruirez de cet événement le grand-duc de Berg, et vous ferez savoir à Burgos que le roi Charles a protesté, et que le prince des Asturies n'est pas roi; s'il refuse l'entrevue que je lui propose, c'est signe qu'il est du parti des Anglais, et alors il n'y a plus rien à ménager. » Le 20 avril, le prince et sa suite franchirent la petite rivière de la Bidassoa. Au moment de quitter Vittoria, la foule rassemblée dans les rues s'était soulevée et avait coupé les traits des chevaux. Afin d'éviter une émeute populaire, les escadrons de la garde impériale durent entourer la voiture du prince; il était sorti de ses États comme déjà prisonnier.

C'était comme un suppliant qu'il arrivait à Bayonne, et l'impression douloureuse qu'il avait ressentie en passant la frontière s'accroissait

en avançant vers le but de son voyage. Personne sur sa route pour le recevoir ou le complimenter, sauf les trois seigneurs espagnols qu'il avait lui-même envoyés à Napoléon et qui revenaient vers leur prince, troublés des pressentiments les plus sinistres. Les maréchaux Duroc et Berthier l'accueillirent cependant avec courtoisie lorsqu'il arriva à Bayonne, et l'empereur l'emmena bientôt au château de Marac, dans lequel il s'était lui-même installé. Suivant ses déclarations antérieures, Napoléon ne donnait à son visiteur d'autre titre que celui de prince des Asturies. A la fin du jour, le général Savary escorta Ferdinand jusqu'à son appartement; l'empereur retint auprès de lui le chanoine Escoiquiz.

L'heure des révélations était venue. Napoléon prit la peine de développer au chanoine précepteur ses raisons pour dépouiller du trône la maison de Bourbon, et pour y placer un prince de la famille Bonaparte. « Je donnerai en échange l'Étrurie au prince Ferdinand, dit-il; c'est un beau pays, il y sera heureux et tranquille; la populace se soulèvera peut-être sur quelques points, mais j'ai pour moi la religion et les moines; j'en ai fait l'expérience, les pays où il y a beaucoup de moines sont faciles à soumettre. »

Napoléon allait et venait dans son cabinet, tantôt s'arrêtant devant le chanoine qu'il effrayait par ses regards flamboyants et par l'extrême animation de son langage, tantôt lui accordant un des gestes familiers et malicieux qui étaient les signes de sa faveur. Le malheureux Escoiquiz cherchait en vain à défendre la cause de son prince, faisant valoir ses mérites, son attachement personnel pour l'empereur et protestant de sa soumission s'il devenait souverain de l'Espagne et allié de la famille impériale. « Vous me faites des contes, chanoine, reprit Napoléon; vous êtes trop instruit pour ignorer qu'une femme est un lien trop faible pour déterminer la conduite politique d'un prince; et qui me garantira que vous serez auprès de lui dans six mois? Tout cela n'est que de la mauvaise politique. Vos Bourbons ne m'ont jamais servi qu'à contre-cœur. Ils ont toujours été prêts à me trahir. Un frère me vaudra mieux, quoi que vous en disiez. La régénération de l'Espagne est impossible par leurs mains; ils seront toujours, malgré eux, l'appui des anciens abus. Mon parti est arrêté, il faut que la révolution s'accomplisse. L'Espagne ne perdra pas un village, et j'ai pris mes précautions pour ses colonies. Que votre prince se décide avant l'arrivée du roi Charles, relativement à l'échange de ses droits contre la Toscane. S'il

accepte, le traité sera conclu; s'il refuse, peu m'importe, car j'obtiendrai de son père la cession que je désire. La Toscane restera à la France, et Son Altesse royale ne recevra aucune indemnité. »

Le chanoine avait pris sa tête dans ses mains. « Hélas! s'écria-t-il, que dira-t-on de nous, qui avons conseillé à notre prince de venir ici? » L'empereur lui tira de nouveau l'oreille. « Rassurez-vous, chanoine, dit-il, ni vous ni les autres, vous n'avez lieu de vous affliger. Vous ne pouviez deviner mes intentions, car personne ne les connaissait. Allez retrouver votre prince. »

Le général Savary avait déployé moins d'éloquence et d'habile persuasion pour annoncer au malheureux Ferdinand les intentions de l'empereur, qu'il avait pour sa part si adroitement servies. Le prince était atterré lorsque son ancien précepteur rentra dans sa chambre. Les conseillers intimes furent convoqués; on s'obstinait à voir dans la déclaration de Napoléon une manœuvre hardie destinée à effrayer la maison d'Espagne afin d'obtenir quelque importante cession de territoire. Le prince refusa formellement d'accepter le royaume d'Étrurie: il soutenait que ses droits sur la couronne d'Espagne étaient inaliénables; il les possédait du consentement de son père, le roi Charles IV, qui seul pouvait lui disputer le trône. Deux négociateurs furent successivement chargés de porter cette réponse au ministre des affaires étrangères, M. de Champagny.

Celui-ci venait de rédiger un rapport à l'empereur, concluant à la prise de possession de l'Espagne. « Il faut recommencer l'ouvrage de Louis XIV, disait-il. Ce que la politique conseille, la justice l'autorise. Les circonstances actuelles ne permettent pas à Votre Majesté de ne point intervenir dans les affaires de ce royaume. Le roi d'Espagne a été précipité de son trône. Votre Majesté est appelée à juger entre le père et le fils, quel parti prendra-t-Elle? Voudrait-Elle sacrifier la cause des souverains, celle de tous les pères et permettre un outrage fait à la majesté du trône? Voudrait-Elle laisser sur le trône d'Espagne un prince qui ne pourra se soustraire au joug des Anglais qu'autant que Votre Majesté entretiendra constamment une armée puissante en Espagne? Si, au contraire, Votre Majesté se détermine à remplacer Charles IV sur le trône, Elle sait qu'elle ne peut le faire sans avoir à vaincre une grande résistance et sans faire couler le sang français. Enfin Votre Majesté peut-elle, ne prenant aucun intérêt à ces grands différends, abandonner la nation espagnole à son sort, lorsque déjà une extrême fer-

mentation l'agite et que l'Angleterre y sème le trouble et l'anarchie? Votre Majesté doit-elle laisser cette nouvelle proie à dévorer à l'Angleterre? Non sans doute; ainsi Votre Majesté, obligée de s'occuper de la régénération de l'Espagne, d'une manière utile pour elle, utile pour la France, ne doit donc ni rétablir, au prix de beaucoup de sang, un roi détrôné, ni sanctionner la révolte de son fils, ni abandonner l'Espagne à elle-même, car, dans ces deux dernières hypothèses, ce serait la livrer aux Anglais, dont l'argent et les intrigues ont amené les déchirements de ce pays, et assurer leur triomphe.

« J'ai exposé à Votre Majesté les circonstances qui l'obligent à prendre une grande détermination. La politique le conseille, la justice l'autorise, les troubles de l'Espagne en imposent la nécessité. Votre Majesté doit pourvoir à la sûreté de son empire et sauver l'Espagne de l'influence de l'Angleterre. »

Les hommes, même les plus résolus et les moins scrupuleux, aiment à se payer de paroles et à s'entourer de vains prétextes. L'empereur Napoléon, décidé à spolier la maison de Bourbon d'un trône qui lui était devenu suspect, avait demandé à M. de Champagny un mémoire explicatif et prenait le soin de se poser en arbitre entre le roi Charles IV et son fils, afin de couvrir sa perfidie du manteau de la justice distributive. Déjà il avait mandé à Murat son désir de voir auprès de lui les vieux souverains de l'Espagne; la demande de Charles IV et de la reine avait devancé cette proposition. Le lieutenant général avait enfin arraché le prince de la Paix aux mains qui le retenaient. Le favori s'était refugié sous l'aile de Murat dans le plus pitoyable état. « Le prince de la Paix arrive ce soir, écrivait Napoléon à M. Talleyrand le 25 avril: il a été un mois entre la vie et la mort, toujours menacé de périr. Croiriez-vous que dans cet intervalle il n'a pas changé de chemise et qu'il avait une barbe de sept pouces? On a débité sur son compte les calomnies les plus absurdes. Faites faire des articles, non qui justifient le prince de Paix, mais qui peignent en traits de feu le malheur des événements populaires et attirent la pitié sur ce malheureux homme. Aussi bien ne tardera-t-il pas à arriver à Paris. » Et le 1er mai, après l'arrivée de la famille royale tout entière: « Le prince de la Paix est ici. Le roi Charles est un brave homme. Je ne sais si c'est sa position ou les circonstances, mais il a l'air d'un patriarche franc et bon. La reine a son cœur et son histoire sur sa physionomie: c'est vous en dire assez; cela passe tout ce qu'il est permis de s'imaginer. Le prince

de la Paix a l'air d'un taureau. Il commence à reprendre ses sens ; il a été traité avec une barbarie sans exemple. Il est bon qu'on le décharge de toute imputation mensongère, mais il faut le laisser couvert d'une légère teinte de mépris.

« Le prince des Asturies est très-bête, très-méchant, très-ennemi des Français. Vous sentez bien qu'avec mon habitude de manier les hommes, son expérience de vingt-quatre ans n'a pu m'en imposer, et cela est si évident pour moi, qu'il faudrait une longue guerre pour m'amener à le reconnaître pour roi d'Espagne. Je lui ai de plus fait notifier que, le roi Charles étant sur mes frontières, je ne devais plus avoir de rapports avec lui. J'ai fait en conséquence arrêter ses courriers. L'un d'eux était porteur d'une lettre à Don Antonio : « Je te préviens que l'empereur a entre les mains une lettre de Marie-Louise (la reine d'Étrurie, sa sœur) qui porte que l'abdication de mon père a été forcée. Fais comme si tu l'ignorais, mais conduis-toi en conséquence et tâche que ces maudits Français ne te fassent aucun trait de leur méchanceté. » Toute la correspondance du prince des Asturies passait sous les yeux de Napoléon.

Arrivés le 30 avril à Bayonne, le roi Charles IV et la reine y avaient été reçus avec tous les honneurs royaux. L'empereur avait réglé lui-même le cérémonial. « Tout ce qui est ici, même l'Infantado et Escoiquiz, ont été baiser la main au roi et à la reine, le genou en terre, écrivit Napoléon à Murat le 1er mai. Cette scène a indigné le roi et la reine, qui pendant tout ce temps les regardaient avec mépris. Ils entraient dans leurs appartements que le maréchal Duroc leur montrait, lorsque les deux princes voulurent les suivre ; mais le roi, se retournant vers eux, leur dit : « Princes, vous avez couvert de honte et d'amertume mes cheveux blancs ; vous venez d'y ajouter la dérision. Sortez, que je ne vous voie jamais. » Les princes paraissent, depuis ce temps, fort étourdis et étonnés. Je ne sais pas encore à quoi il se sont résolus. »

En arrivant à la porte du château de Marac, le vieux roi Charles IV était tombé en pleurant dans les bras de Napoléon. « Appuyez-vous sur moi, » dit l'empereur, j'ai de la force pour deux. « J'y compte bien, » repartit Charles IV ; c'était la véritable expression de sa pensée. Le prince de la Paix n'avait pas tardé à se convaincre que tout espoir de restauration était perdu pour son maître. Le repos avec une riche aisance lui était promis ; Napoléon faisait en outre entrevoir le plaisir de la vengeance. Charles IV avait mandé son fils, exigeant de lui une

« APPUYEZ-VOUS SUR MOI, DIT L'EMPEREUR, J'AI DE LA FORCE POUR DEUX. »

renonciation pure et simple à la couronne qu'il avait usurpée. Le prince refusa péremptoirement; le vieux roi se leva avec peine, brandissant sa canne au-dessus de sa tête. « Je vous ferai traiter comme des émigrés rebelles, s'écria-t-il, comme le mérite un fils dénaturé qui a voulu m'enlever la vie avec la couronne. » On dut se borner aux communications écrites; une lettre du roi Charles IV revendiqua la couronne, en présentant le lugubre tableau des procédés de son fils à son égard. « J'ai eu recours à l'empereur des Français, dit-il, non plus comme un roi à la tête de ses troupes et environné de l'éclat du trône, mais comme roi malheureux et abandonné. J'ai trouvé protection et refuge au milieu de son camp. Je lui dois ma vie, celle de la reine et de mon premier ministre. Tout dépend maintenant de la médiation et de la protection de ce grand prince. J'ai régné pour le bonheur de mes sujets, je ne veux point leur léguer la guerre civile, les émeutes, les assemblées populaires et la révolution. Tout doit être fait pour le peuple et rien par lui. Toute ma vie, je me suis sacrifié pour mes peuples, et ce n'est pas à l'âge où je suis arrivé que je ferai rien de contraire à leur religion, à leur tranquilité et à leur bonheur. Lorsque je serai assuré que la religion de l'Espagne, l'intégrité de mes provinces, leur indépendance et leurs priviléges sont maintenus, je descendrai dans le tombeau en vous pardonnant l'amertume de mes dernières années. »

Déjà le roi avait investi Murat du pouvoir suprême en qualité de lieutenant général du royaume; Ferdinand résistait toujours, proposant à la vérité de faire un acte de renonciation, mais seulement à Madrid, en présence des Cortès, et sous la condition que le roi Charles IV reprendrait lui-même possession du trône. Les pourparlers devenaient chaque jour plus amers; Napoléon poursuivait son but sans s'inquiéter des refus du prince, qui lui causaient cependant quelque humeur. Il avait d'un seul coup détruit les illusions et les espérances de Murat en lui écrivant le 2 mai : « Je destine le roi de Naples à régner sur Madrid. Je veux vous donner le royaume de Naples ou celui de Portugal. Répondez-moi sur-le-champ ce que vous en pensez, car il faut que cela soit fait dans un jour. »

Le jour même où Napoléon portait ainsi à son beau-frère un coup dont Murat ne se consola jamais, l'insurrection qui éclatait à Madrid rendit impossible l'élévation au trône d'Espagne de l'homme qui la devait rudement réprimer. L'excitation était grande depuis quinze

jours dans la capitale, soigneusement entretenue par les nouvelles que Ferdinand et ses amis trouvaient moyen de répandre à pleines mains parmi la population. Ordre avait été envoyé à Murat de faire partir pour Bayonne tous les princes de la maison royale qui se trouvaient encore à Madrid; lorsque la junte eut à grand'peine donné son consentement à cette mesure, la multitude s'opposa au départ. Un certain nombre de soldats furent massacrés, un aide de camp de Murat échappa par miracle à la colère populaire. Les troupes étaient depuis longtemps postées en prévision d'une émeute; toutes les rues furent bientôt balayées par des charges de cavalerie, le canon retentissait dans toutes les directions. Les troupes espagnoles, consignées dans leurs quartiers, ne prirent part à la lutte que sur un seul point; une compagnie d'artillerie livra ses pièces au peuple. Lorsque le soulèvement fut réprimé, une centaine d'insurgés furent fusillés, séance tenante, sans autre forme de procès.

C'était, dans la capitale, le dernier et faible effort d'une résistance qui n'avait pas encore eu le temps de devenir une passion patriotique. Désormais Murat se sentait le maître de Madrid, il était devenu président de la junte; don Antonio avait accompagné à Bayonne son neveu don François de Paule et sa nièce la reine d'Étrurie. « Votre Majesté n'a plus qu'à désigner le roi qu'elle destine à l'Espagne, écrivait tristement le lieutenant général le 3 au matin; ce roi régnera sans obstacle. » Naguère il avait répété ce propos tenu à plusieurs reprises parmi les habitants de Madrid : « Courons chez le grand-duc de Berg et proclamons-le roi. »

La nouvelle de l'insurrection de Madrid précipita à Bayonne le dénoûment de la comédie tragique qu'y jouaient depuis quelques jours d'illustres acteurs. L'empereur feignit une grande colère, et la terreur des vieux souverains espagnols fut réelle. « C'est toi qui es cause de tout ceci! s'écriait le roi Charles IV, apostrophant violemment son fils. Tu as fait couler le sang de nos sujets et celui de nos alliés pour hâter de quelques jours le moment de porter une couronne trop pesante pour toi. Rends-la à celui qui peut la soutenir. » Le prince restait taciturne et sombre, se bornant à protester de son innocence. Sa mère se jeta sur lui. « Tu as toujours été un mauvais fils, criait-elle avec violence; tu as voulu détrôner ton père, faire mourir ta mère, et tu restes là devant nous insensible sans répondre, ni à nous, ni à notre ami le grand Napoléon; parle, justifie-toi, si tu le peux. »

L'empereur était présent à cette triste scène, il intervint. « Si d'ici à minuit vous n'avez pas reconnu votre père comme roi légitime et ne l'avez mandé à Madrid, vous serez traité comme rebelle. »

C'en était trop pour le courage de Ferdinand : il était entre les mains d'un maître irrité, qui l'avait attiré lui et les siens dans un piége alors impossible à rompre. L'impuissance et la lâcheté dans le présent n'interdisaient pas les lointaines espérances; le prince céda, comptant sur l'avenir. « Pour qui le voit, son caractère se dépeint par un seul mot, avait dit Napoléon · c'est un sournois. »

Le traité fut conclu le soir même par l'entremise du prince de la Paix. Le roi Charles IV, reconnaissant que lui et sa famille étaient incapables d'assurer le repos de l'Espagne, dont il était le seul souverain légitime, concédait la couronne à l'empereur des Français pour en disposer à son gré. L'Espagne et ses colonies devaient former un État indépendant. La religion catholique restait le culte dominant, à l'exclusion de tout autre. Le roi Charles IV devait jouir, sa vie durant, du château et de la forêt de Compiègne; le château de Chambord lui appartiendrait à perpétuité; une liste civile de sept millions cinq cents mille francs lui était assurée sur le trésor français. Une convention particulière accordait le château de Navarre en toute propriété au prince Ferdinand, avec un million de revenu, et quatre cents mille livres de rente pour chacun des infants. Lorsque l'empereur notifia au comte Mollien, alors ministre du Trésor, la teneur du traité, il ajouta : « Cela fera dix millions. Toutes ces sommes seront remboursées par l'Espagne. » La nation espagnole devait ainsi payer la chute de sa dynastie et la conquête pacifique sur laquelle comptait Napoléon. Elle lui réservait un autre prix de ses perfides manœuvres.

Déjà les princes espagnols prenaient le chemin de leurs retraites. Compiègne et Navarre n'étant pas préparés pour leur réception, le vieux roi allait habiter provisoirement Fontainebleau. L'empereur chargea M. de Talleyrand de recevoir les infants à Valençay, confiant ainsi à son vice-grand électeur les honorables fonctions d'un geôlier. « Je désire, lui écrivit-il le 9 mai, que ces princes soient reçus sans éclat extérieur, mais honnêtement et avec intérêt, et que vous fassiez tout ce qui sera possible pour les amuser. Soyez lundi au soir à Valençay. Si vous y aviez un théâtre et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal; vous pourriez y amener madame de Talleyrand avec quatre ou cinq dames. J'ai le plus grand intérêt à ce

que le prince des Asturies ne commette aucune fausse démarche. Je désire donc qu'il soit amusé et occupé. La farouche politique voudrait qu'on le mît à Bicêtre, ou dans quelque château fort; mais comme il s'est jeté dans mes bras, qu'il m'a promis de ne rien faire sans mon ordre, et que tout va en Espagne comme je le désire, j'ai pris le parti de l'envoyer dans une campagne, en l'entourant de plaisirs et de surveillance. Que ceci dure le mois de mai et une partie de juin; les affaires d'Espagne auront pris une tournure, et je verrai alors le parti que je prendrai.

« Quant à vous, votre mission est assez honorable: recevoir chez vous ces trois illustres personnages pour les amuser est tout à fait dans le caractère de la nation et dans celui de votre rang. »

La captivité des princes espagnols devait être plus longue et moins riante que ne la dépeignait d'avance l'empereur Napoléon. Il avait déjà pourvu au gouvernement de l'Espagne. Tristement et à grand' peine, Murat avait décidé le grand conseil de Castille et des Indes à indiquer une préférence pour le roi de Naples. La junte avait absolument refusé de prendre part à aucune manifestation de cette nature. Le 10 mai, Napoléon écrivit au roi Joseph: « Le roi Charles, par le traité que j'ai fait avec lui, me cède tous ses droits à la couronne d'Espagne. La nation, par l'organe du conseil suprême de Castille, me demande un roi. C'est à vous que je destine cette couronne. L'Espagne n'est pas ce qu'est le royaume de Naples: c'est onze millions d'habitants, plus de cent cinquante millions de revenus, sans compter les immenses revenus et la possession de toutes les Amériques. C'est une couronne d'ailleurs qui vous place à Madrid, à trois jours de la France et qui couvre entièrement une de ses frontières. A Madrid, vous êtes en France; Naples est le bout du monde. Je désire donc qu'immédiatement après avoir reçu cette lettre, vous laissiez la régence à qui vous voudrez, le commandement des troupes au maréchal Jourdan et que vous partiez pour vous rendre à Bayonne par le chemin de Turin, du mont Cenis et de Lyon. Vous recevrez cette lettre le 19, vous partirez le 20 et vous serez ici le 1er juin. Gardez du reste le secret; on ne s'en doutera peut-être que trop, mais vous direz que vous vous rendez dans l'Italie supérieure pour conférer sur des affaires importantes avec moi. »

Napoléon l'avait dit au moment même où il concluait le traité qui dépouillait la maison de Bourbon de son dernier trône: « Ce que je

fais ici n'est pas bien à un certain point de vue, je le sais. Mais la politique veut que je ne laisse pas sur mes derrières, si près de Paris, une dynastie ennemie de la mienne. »

La justice et la droiture ont des lumières qu'ignorent parfois les plus habiles artisans de la politique humaine. L'empereur Napoléon descendait les premiers degrés vers la décadence lorsqu'il abusa de sa puissance à l'égard du pape Pie VII et qu'il usa de moyens odieux pour détrôner les princes faibles et ignorants qui régnaient sur l'Espagne. Les chemins de la toute-puissance sont glissants; sur les pas de son maître, la France courait au désastre.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Ier.	— L'Assemblée constituante (1789-1791)	1
—	II.	— Louis XVI et les Assemblées nationales. L'Assemblée législative (1791-1792)	75
—	III.	— La Convention nationale (1792-1795)	129
—	IV.	— La guerre civile (1792-1796)	291
—	V.	— La défense nationale (1792-1795)	341
—	VI.	— Le Directoire (1795-1799)	377
—	VII.	— Le Consulat (1799-1804)	491
—	VIII.	— Gloire et succès (1804-1805)	601
—	IX.	— La gloire et la conquête (1805-1808)	649

TABLE DES GRAVURES

Tête du chapitre Ier 1
Et arrachant une feuille d'arbre, il la mit à son chapeau. 15
Prise de la Bastille. 17
Bailly était venu au-devant du roi, il tenait à la main les clefs traditionnelles. . . . 25
M. de la Fayette mit un genou en terre et lui baisa respectueusement la main 37
Mirabeau. 45
Fête de la Fédération. 51
Libéraux et royalistes se pressaient à sa porte. 57
Les officiers municipaux se présentèrent, demandant les ordres du roi. 61
Lorsque le roi voulut sortir, les soldats croisèrent la baïonnette. 65
Cul-de-lampe. 74
Tête du chapitre II. 75
Le roi mit le bonnet sur sa tête. 85
Arrivée des Marseillais à Paris. 95
Le dauphin poussait devant lui les feuilles desséchées. 99
Partout résonnaient les balles, partout ruisselait le sang. 105
Le tribunal révolutionnaire à l'Abbaye 119
Cul-de-lampe 128
Tête du chapitre III. 129
La famille royale au Temple. 137
Louis XVI devant la Convention. 145
M. de Malesherbes se jeta à ses pieds, il fondait en larmes. 157
Adieux du roi à sa famille. 163
Marat, d'après un portrait du temps. 171
Les Girondins chez madame Roland. 177
Mort de Marat. 185
La reine à la Conciergerie. 193
Les Girondins allant au supplice. 201
Danton et Camille Desmoulins devant l'échafaud. 215
Robespierre 221
Madame Élisabeth. 227
La dernière charrette. 231
Mort de Robespierre. 245
Barras. 251
Tallien 253
La queue à la porte des boulangeries. 259
Boissy d'Anglas se découvrant devant la tête du député Féraud. 267
Le dauphin au Temple et le cordonnier Simon. . . . . 27[illegible]

Cul-de-lampe. 290
Tête du chapitre IV. 291
Combat dans les rues de Cholet. 299
Mort d'Henri de la Rochejacquelein. 305
Charette et les représentants du peuple. 311
Le général Hoche. 317
Charette. 321
Couthon parcourant les rues de Lyon. 329
Napoléon au siége de Toulon. 335
Cul-de-lampe. 340
Tête du chapitre V. 341
Bataille de Jemmapes. 351
Dumouriez. 359
Le Vengeur 367
Cul-de-lampe. 375
Tête du chapitre VI. 377
Bonaparte. 383
Le Sénat vénitien envoie une ambassade à Bonaparte. 389
Bonaparte à Arcole. 397
Reddition de Mantoue. 403
Massacre des Français à Venise. 415
Le général de Lavalette dans le conseil de Gênes. 419
Arrestation de Pichegru au Conseil des Cinq-Cents. 429
Bonaparte brisant le cabaret de porcelaine. 437
Berthier. 443
Bataille des Pyramides. 455
Bataille d'Aboukir 459
Kléber, ... 463
Moreau 469
Massacre des plénipotentiaires français à Rastatt. 475
Bataille de Zurich. 479
Tenez, voilà le sabre que je portais aux Pyramides, je vous le donne en signe d'estime et de confiance. 485
Cul-de-lampe. 490
Tête du chapitre VII. 491
Passage du Grand Saint-Bernard 505
Mort de Desaix. 509
Bataille d'Héliopolis. 515
Attentat de la rue Saint-Nicaise. 527
M. de Pahlen annonçant à l'empereur Alexandre la mort de Paul Ier. 535
La paix de Londres. 543
Proclamation du Concordat. 551
Toussaint Louverture. 559
La Malmaison. 567
Bonaparte et Lord Whitworth aux Tuileries. 575
Cambacérès 581
Arrestation de Georges Cadoudal. 587
Mort du duc d'Enghien. 595
Cul-de-lampe 600
Tête du chapitre VIII 601
Le sacre. 613
M. de Talleyrand. 625
Capitulation d'Ulm 629

Bataille de Trafalgar 633
Bataille d'Austerlitz. 643
Cul-de-lampe. 647
Tête du chapitre IX. 649
Davout 655
Jetez au feu cette lettre. 661
Charge de Murat. 669
Traité de Tilsit. 677
Pie VII 685
L'occupation du château Saint-Ange. 699
Vue d'Aranjuez 707
Apppuyez-vous sur moi, dit l'empereur, j'ai de la force pour deux. 719
Cul-de-lampe 725

Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

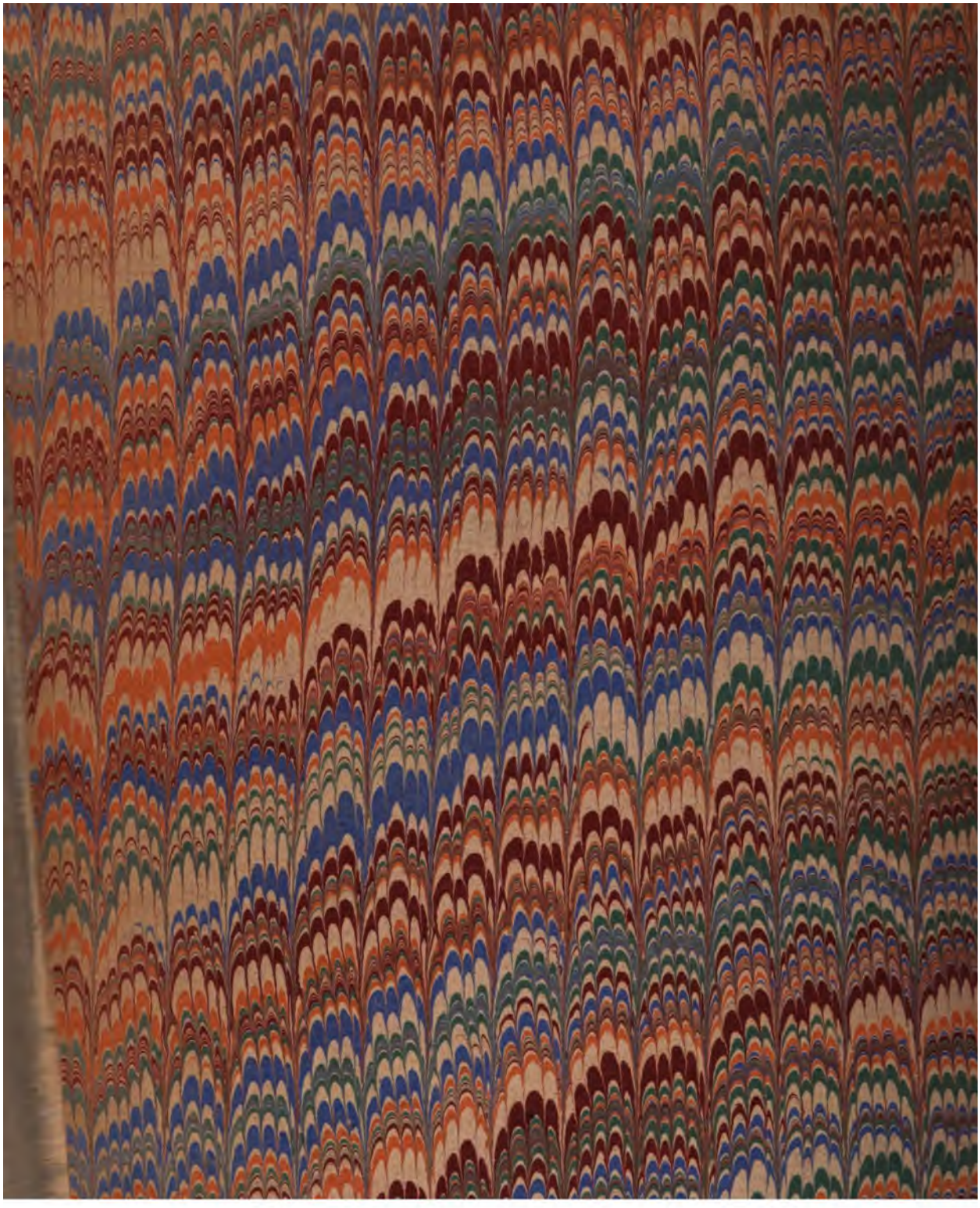

Stanford University Libraries
3 6105 013 441 196
DC
38
G961
v. 1
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.